

Analyse de la politique industrielle de la Région Nouvelle-Aquitaine : apports des méthodes quantitatives et qualitatives

Antoine Achard

▶ **To cite this version:**

Antoine Achard. Analyse de la politique industrielle de la Région Nouvelle-Aquitaine : apports des méthodes quantitatives et qualitatives. Economies et finances. Université de Bordeaux, 2019. Français. NNT : 2019BORD0212 . tel-02442058

HAL Id: tel-02442058
https://theses.hal.science/tel-02442058

Submitted on 16 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

université de BORDEAUX

THÈSE PRÉSENTÉE POUR OBTENIR LE GRADE DE

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

ÉCOLE DOCTORALE
ENTREPRISE, ECONOMIE, SOCIETE – E.D. 42

SPÉCIALITÉ
SCIENCES ECONOMIQUES

Par **Antoine ACHARD**

ANALYSE DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Apports des méthodes quantitatives et qualitatives

Sous la direction de **Christophe BITEAU, Olivier BOUBA-OLGA et Marie CORIS**

Thèse soutenue le mercredi 6 novembre 2019

Membres du jury :

M. **DA SILVA Philippe**
Direction de la Performance Industrielle, Région Nouvelle-Aquitaine, ***invité***

M. **COLLETIS Gabriel**
Professeur, Université de Toulouse, **rapporteur**

Mme **CORIS Marie**
Maître de conférences HDR, Université de Bordeaux, **co-directrice de thèse**

Mme **FERRU-CLEMENT Marie**
Maître de conférences HDR, **examinatrice**

M. **LACOUR Claude**
Professeur émérite, Université de Bordeaux, **président de jury**

Mme **TALANDIER Magali**
Professeure, Université Grenoble Alpes, **rapporteure**

Titre : Analyse de la politique industrielle de la Région Nouvelle-Aquitaine : apports des méthodes quantitatives et qualitatives

Résumé : Cette thèse s'inscrit dans le cadre théorique de l'*analyse des politiques publiques* pour proposer une analyse de la politique industrielle régionale. Pour ce faire, nous menons une analyse appliquée qui s'appuie sur des approches quantitative et qualitatives.

Ce travail s'inscrit dans un contexte où l'on assiste à une régionalisation des politiques publiques, par le phénomène de décentralisation enclenché par l'Etat français, et sous l'influence de l'Union Européenne qui tend à régionaliser sa politique. Nous cherchons alors à savoir si la politique menée par les Régions constitue un retour de l'interventionnisme, hérité de la politique du plan, empreint de colbertisme mais également du modèle allemand centré sur les entreprises de taille intermédiaire.

Nous proposons d'observer la politique industrielle de la Région Nouvelle-Aquitaine, reconnue comme très volontariste par des travaux antérieurs, à travers le prisme des subventions allouées aux entreprises industrielles de son territoire. Une analyse quantitative, qui mobilise des indicateurs d'économie géographique, et met en évidence un phénomène de concentration sur un groupe restreint d'entreprises.

Nous prolongeons ce travail quantitatif en réintroduisant de la complexité dans l'analyse grâce à la richesse de matériaux qualitatifs : des entretiens auprès des acteurs industriels et institutionnels, ainsi que des archives de presse et notre travail en tant qu'observateur-participant.

Mots clés : Analyse des politiques publiques, politique régionale, politique industrielle, méthodes-mixtes, européanisation, régionalisation, subventions, territoire, industrie, collectivités territoriales

---

Title: Analysis of industrial policy of "Région Nouvelle-Aquitaine" – Contribution of quantitative and qualitative methods

Abstract: This thesis takes *public policy analysis* as theoretical framework to propose an analysis of regional industrial policy. Our analysis is based on historic, quantitative and qualitative methods.

In a context where industrial public policy leans towards *regionalization*, under the influence of French decentralization and regionalization of European Union policies, we try to understand the mechanics of regional industrial policy through the case of Region Nouvelle-Aquitaine. A policy inherited of the "planning policy", and influenced by *Colbertism* and German model focused on mid-sized companies.

Our first approach is quantitative and studies public grants allocated to industrial firms by the Region Nouvelle-Aquitaine. This analysis combines economic geography indicators and demonstrate a concentration phenomenon on a small group of regional companies.

We extend by reintroducing complexity in the analysis thanks to rich qualitative materials: interviews with industrial leaders and institutional managers, and press archives.

Keywords: Public policy analysis, regional policy, industrial policy, mixed-methods, europeanization, regionalization, public grants, territory, industry, local government

---

Laboratoires de rattachement :

GREThA, UMR 5113, Université de Bordeaux, Avenue Léon Duguit, 33608, Pessac, France.

CRIEF, EA 2249, Université de Poitiers, UFR Sciences Economiques Bâtiment A1, Rue Jean Carbonnier, 86073 Poitiers, France.

Cadre de réalisation

Cette thèse a été réalisée au sein du laboratoire de recherche **GREThA** (**G**roupe de **R**echerche en **E**conomie **Th**éorique et **A**ppliquée, UMR - CNRS 5113) dans le cadre d'une convention CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la REcherche) financée par la Direction de la Performance Industrielle de la R**égion Nouvelle-Aquitaine**.

Le laboratoire associé à la thèse, le **CRIEF** (**C**entre de **R**echerche pour l'**I**ntégration **E**conomique et **F**inancière, EA 249), de l'Université de Poitiers, a été un appui primordial pour sa réalisation.

…

Le GREThA, l'Université de Bordeaux, l'Université de Poitiers et la Région Nouvelle-Aquitaine n'entendent donner aucune approbation, ni improbation aux opinions émises dans les thèses. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

…

Par soucis d'économie de papier, cette thèse a été imprimée en recto-verso.

“But nobody can be a great economist who is only an economist”

« Il serait un mauvais économiste celui qui ne serait qu’économiste »

Friedrich A. Hayek, 1967

Remerciements

La thèse est un exercice unique, un condensé de vie. Après des mois de patience pour finalement arriver à la signature du contrat en Juin 2016, je savais pertinemment que les trois années suivantes seraient une véritable course de fond. Une bonne chose pour moi puisque je connais l'intensité, l'exigence, la rigueur que demandent la préparation de courses d'endurance. En thèse, sur les bassins, ou sur la route, il faut être résilient.

Un doctorat CIFRE est un exercice de style à part, qui ne connait à mon avis, que peu de comparaison, pas nécessairement dans la complexité du sujet à traiter, bien qu'arrivé à ce niveau les sujets ne soient jamais triviaux, mais surtout dans la gestion des différentes parties prenantes au projet. En effet, nous sommes dans une position ambigüe entre le milieu universitaire et le monde de l'entreprise, une position complexe, salariés mais toujours étudiants, collègues d'un côté, candidat de l'autre dans un laboratoire qui en compte au moins deux douzaines. Cette position nécessite de jongler entre deux univers très différents, animés par des objectifs divers. Il s'agit donc de trouver le juste équilibre pour remplir les objectifs des deux parties, c'est-à-dire un travail que l'on puisse qualifier sans rougir de travail de recherche, mais qui réponde à des problématiques opérationnelles fortes. Cela en faisant en sorte que ce travail soit profitable et épanouissant sur un plan personnel. Une position complexe qui est avant tout une grande force puisqu'elle permet d'ériger, quand les conditions sont bonnes, une vraie passerelle entre le monde académique et le monde de l'entreprise.

Une thèse c'est un travail solitaire, en autonomie, malgré tout ce que l'on peut en dire, et ce malgré le fait d'être intégré à plusieurs équipes. Construire une thèse est avant tout un cheminement face à soi-même où il faut aller chercher des ressources au plus profond. Ce qui fait au final, lorsque le travail est accompli, on comprend mieux : « Ph.D vous place dans une classe à part. Ça se mérite ».

En bref : Une position complexe, pas toujours comprise, trois années difficiles mais réellement passionnantes, de la première à la dernière minute.

…

Il convient de remercier toutes les personnes liées, de près comme de loin, à cette aventure.

…

J'aimerais tout d'abord remercier les chercheurs qui ont accepté de participer à mon jury de thèse et de critiquer mon travail.

Je remercie Magali Talandier et Gabriel Colletis, d'avoir accepté de participer à ce jury de thèse.

Ainsi je remercie Claude Lacour, je suis honoré que vous ayez accepté l'invitation de mes co-directeurs.

Et enfin un remerciement très particulier à Marie Ferru.

...

Je remercie ***Marie Coris****, qui m'a donné l'opportunité de réaliser une thèse CIFRE. Sans son intervention la thèse aurait pu s'arrêter en Décembre 2015 ou en Avril 2016 à l'état de « projet de thèse ».*

Je souhaite remercier mon co-directeur de thèse, ***Olivier Bouba-Olga****. Olivier qui m'a vu évoluer depuis mes débuts en Licence de Sciences Economiques, suivi lors de mon Master et qui a su trouver quelques ressources pour me soutenir quelques années supplémentaires. Nul doute que mon travail aura été influencé par ton regard, ainsi que le sera probablement ma vie professionnelle.*

J'adresse des remerciements à ***Christophe Biteau*** *mon référent à la Région Nouvelle-Aquitaine, qui m'a fait confiance dès le début pour mener un projet qui s'est avéré tortueux et complexe. Je te remercie de t'être montré si ouvert, curieux, juste et très positif du premier au dernier jour. Je te remercie également d'avoir pris le temps de faire des « pop thèse » réguliers, des échéances qui m'ont permis de rester en ordre de marche. Nos discussions franches et sincères m'ont permis de nourrir, orienter mon travail et le grand intérêt dont tu as fait preuve est l'une des plus belles formes de reconnaissance dont j'ai pu bénéficier ces trois dernières années. Merci pour tout.*

Je remercie l'équipe de la ***Direction de la Performance Industrielle*** *dans son ensemble, que ses membres soient bordelais, poitevins, limougeauds, rochelais, basques, béarnais… Que cela soit Brigitte pour sa grande disponibilité, mais également des pensées particulières pour ceux qui m'ont donné des coups de main, permis de discuter, parfois de voyager, Florence toujours là pour un coup de pouce, Vincent pour sa confiance et la reconnaissance de ce travail, Olivier, Hervé, Pascal², Laurence, Anne, Virginie, Fanny, Bruno, Erika, Claire, Katia, Pierre, Frédérique, Céline, Valérie², Michèle, Marion, Jean-Laurent, Philippe², Jean-Georges, Arielle, Dominique, William et Anne-Line… Mention spéciale pour* ***Philippe Da***

***Silva**, qui a su contribuer à garder ma motivation vivace, relu mon travail avec une attention et un soin du détail impressionnant et ravitaillé en café pendant les mois de rédaction.*

*Une pensée également pour la sympathique **équipe du CRIEF de Poitiers**, Marie, Bastien, Pascal, Etienne, Emmanuel pour leurs remarques bienveillantes, nos échanges. Ainsi qu'à l'ensemble de l'équipe du **GREThA**. Notamment, Camille (Embarek) merci pour ta rigueur, ta célérité et ton humanité, Laurence (Derache) merci de m'avoir fourni mon matériel littéraire dans des temps records et excusé mes largesses sur les rendus d'ouvrage, Vincent (Frigant) merci pour tes conseils avisés, Stéphane (Virol), Christophe (Carrincazeaux), mais également Claude qui a su supporter la proximité avec le bureau des CIFRE...*

*Je tiens à remercier les autres chercheurs avec qui j'ai pu collaborer pour construire ce travail et tout particulièrement **Andy Smith.***

*Merci également aux membres de **la plateforme VIA Inno**, aussi connue comme la Société Protectrice des Doctorants, qui suivent la thèse depuis ses débuts. L'équipe m'a permis de ne jamais être trop isolé mais également de valoriser, discuter, mon travail, de passer des moments conviviaux, enrichissants et de ne jamais mourir de faim. Merci à vous tous, Inès (félicitations), Guilhem, Marina, Jean-Paul, Maëlise, Jan, Scott, Bernard, Stéphane, Claire et Sophie. Je remercie aussi Mathieu Bécue qui a toujours été ouvert à la discussion et apporté un regard bienveillant sur ce travail.*

...

J'aimerais également adresser quelques lignes de remerciements à toutes les personnes que j'ai pu solliciter pour des entretiens et qui ont répondu favorablement à mes demandes.

A mes tout premiers entretiens à la Région Nouvelle-Aquitaine, Hervé Joulia, Philippe Gonin, Nathalie Fouassier, les collaborateurs de l'ADI NA, Rémi Vignes, Véronique Desbleds, Marie-Emmanuelle Fréour. Mais également les membres du Bureau Nouvelle-Aquitaine Europe Magali Pagès, Stéphane Peyhorgue, Marie-Pierre Mesplede qui m'ont accueilli une semaine qui a été pour moi un des temps forts de la thèse.

*Je remercie également le président de la Région, **Alain Rousset** qui m'a accordé une heure de son temps, dans un agenda que je sais très chargé, et qui s'est montré ouvert, bienveillant jusqu'au terme de mon travail.*

Un très grand merci à tous les chef(fe)s ou cadres des entreprises industrielles que j'ai sollicités, qu'elles soient Lot-et-garonnaises, girondines, poitevines. Le travail de terrain a été

d'une richesse incroyable grâce à vos témoignages. J'ai beaucoup appris lors de chacun de ces entretiens qui valent largement autant qu'une année de formation.

...

Pour terminer sur des notes plus personnelles.

Je me dois de remercier le ***bureau des CIFRE****, qui s'est révélé être un pilier important dans la réalisation de cette thèse. Nous nous sommes beaucoup soutenus, dans les bons et les moins bons moments. Nous avons passé d'agréables moment ensemble que cela soit lors de nos soirées à thème « Escape Game », « Grimpe CIFRE », « Switch » et bien sûr pour les cochonnes, burgers, sushis, pad thaï et autres spécialités culinaires partagées avec vous. Un bureau créatif qui a su également perfectionner ses compétences dans de nombreux domaines annexes. Merci Lydie (qui a relu toute ma thèse pour la corriger), Sylvain, Alexandre, Gwendoline, d'avoir été présents pendant ce voyage particulier qu'est la thèse CIFRE. Enfin, tu n'étais pas dans notre bureau, mais je te remercie également Patience.*

Un remerciement spécial à Guilhem pour le soutien, l'introduction à la méthodologie de la recherche (de brevets), la découverte du Bordeaux de nuit mais aussi de jour, les sessions de créativité, nos discussions à caractère philosophique, ainsi que les kilos de burgés, mais aussi les quelques kilomètres de bitume avalés pendant cette thèse.

Ils ont participé à l'aventure bien que ne comprenant pas entièrement quelle était la tâche qui m'était dévolue et ont contribué à la conservation d'une santé mentale et physique saine, je crois. Les membres de la grande famille des rameurs : Dr Thibault, Alexandre, Mathieu, Simon, Jean, Pascal, Charles…

Merci à mes parents, mon frère jamais à court de défis à réaliser et d'envie de grands espaces, ma sœur qui deviendra un jour médecin !

Enfin, merci à Elodie qui me supporte depuis longtemps maintenant, ainsi qu'à sa famille. Le sujet était difficile à appréhender mais ta présence à mes côtés n'a pas de prix, je le mesure un peu plus chaque jour.

Liste des abréviations

ACI : Aquitaine Création Investissement

ADI : Aquitaine Développement Innovation

ADI-NA : Agence Développement Innovation Nouvelle-Aquitaine

AEC : Aquitaine Europe Communication

ANR : Agence Nationale de la Recherche

ANRT : Association Nationale Recherche Technologie

ANVAR : Agence nationale pour la valorisation de la recherche

A'URBA : Agence Urbanisme Aquitaine

BDPME : Banque de développement des PME

BPI France : Banque Publique d'Investissement France

CCI : Chambre de Commerce et de l'Industrie

CCRDT : Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologie

CEA : Commissariat à l'Energie Atomique

CELIA : Centre Lasers Intenses et Applications

CGET : Commissariat Général à l'égalité des territoires

CGPME : Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises

CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la REcherche

CILAS : Compagnie Industrielle des LASers

CNES : Centre national d'études spatiales

CNI : Conseil National pour l'Industrie

CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

CNRTL : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales

CODER : Commissions de développement économique régional

CRIEF : Centre de Recherche sur l'Intégration Economique et Financière

CRNA : Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

CRA : Conseil Régional d'Aquitaine

DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale

DDI : Direction Développement Industriel

DGA : Direction Générale Adjointe

DGS : Direction Générale des Services

DPI : Direction de la Performance Industrielle

ENA : Ecole Nationale d'Administration

ENSERG : École nationale supérieure d'électronique et de radioélectricité de Grenoble

ESRT : Enseignement Supérieur Recherche et Technologie

ESS : Economie Sociale et Solidaire

ETI : Entreprise de Taille Intermédiaire

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FRT : Fonds pour la Recherche Technologique

FUI : Fonds Unique Interministériel

GE : Grande Entreprise

GIE : Groupement d'intérêt économique

GIP : Groupement d'Intérêt Public

GREThA : Groupe de Recherche en Economie Théorique Appliquée

HEC : École des Hautes Etudes Commerciales

IAE : Institut d'Administration des Entreprises

ILP : Institut Lasers et Plasmas

INET : Institut National des Etudes Territoriales

INSA : Institut National des Sciences Appliquées

INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques

INSERM : Institut national pour la recherche médicale

IRIA : Institut de recherche en informatique et en automatique

LMJ : Laser MégaJoule

LOLF : Loi Organique Relative aux lois de Finances

MAPTAM (loi) : Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

NAF : Nomenclature d'Activités Française

NOTRe (loi) : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

PETAL : PETAwatt Aquitaine Laser

PIA : Programmes d'Investissements d'Avenir

PIC : Plan d'investissement compétences

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PS : Parti Socialiste

RéATE (loi) : réforme de l'administration territoriale de l'Etat

R&D : Recherche et Développement

RGPP (loi) : Révision Générale des Politiques Publiques

S&T : Sciences et Technologies

S3 : Stratégie de spécialisation intelligente ou « Smart specialization strategy »

SEM : Société d'Economie Mixte

SGAR : Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

SIREN : Système d'Identification du Répertoire des ENtreprises

SIRET : Système d'Identification du Répertoire des ETablissements

SNIAS : Société Nationale Industrielle AéroSpatiale

SRDEII : Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation

SRESRI : Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

TICE : Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires

TPE : Très Petite Entreprise

UE : Union Européenne

UIMM : Union des industries et métiers de la métallurgie

Sommaire

Cadre de réalisation _____ *5*

Remerciements _____ *7*

Liste des abréviations _____ *11*

Sommaire _____ *15*

Introduction générale _____ *19*

Partie 1 : La politique industrielle française : du colbertisme aux politiques régionales __ *37*

Chapitre 1 : Une analyse historique de la politique industrielle française _____ **41**

Chapitre 2 : Les politiques régionales, futur des politiques industrielles ? _____ **75**

Conclusion de la partie 1 _____ **127**

Partie 2 : La politique industrielle régionale, à l'épreuve des chiffres _____ *131*

Chapitre 3 : Proposition méthodologique, construction et choix des indicateurs _____ **137**

Chapitre 4 : Principaux facteurs explicatifs de la concentration des aides aux entreprises ___ **167**

Conclusion de la Partie 2 _____ **215**

Partie 3 : La politique industrielle régionale à l'épreuve du terrain _____ *217*

Chapitre 5 : Entre soutien aux « champions régionaux » et aménagement du territoire ____ **219**

Chapitre 6 : Le MégaJoule, la Région et les Entrepreneurs : la filière « Optique-laser » _____ **265**

Conclusion de la Partie 3 _____ **318**

Conclusion générale _____ *323*

Bibliographie _____ *335*

Liste des figures _____ **383**

Liste des tableaux _____ **387**

Tables des annexes _____ **389**

Tables des matières _____ *431*

Introduction générale

« Ils ne trouvent pas le sens des choses parce qu'il n'est point à trouver mais à créer »

Antoine de Saint-Exupéry, Citadelle, 1948

Cette thèse a été réalisée dans le cadre d'un contrat CIFRE[1], au sein de la Direction de la Performance Industrielle (DPI) de la Région Nouvelle-Aquitaine, avec le soutien des laboratoires d'économie de l'Université de Bordeaux (GREThA, UMR 5113) et de Poitiers (CRIEF, EA 2249).

A travers ce travail, nous aspirons à proposer une analyse de la politique industrielle de la Région Nouvelle-Aquitaine née, après la Loi NOTRE de 2015, de la fusion d'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charentes. Aujourd'hui, la ligne politique de la grande région s'inscrit dans la lignée de celle de la région Aquitaine, puisqu'elle est incarnée par celui qui était le président du Conseil Régional d'Aquitaine depuis 1998, Alain Rousset.

A notre connaissance, c'est un exercice qu'il est peu commun de retrouver dans littérature scientifique, du moins au niveau d'une institution régionale française. Ce travail est original puisqu'il mêle des analyses quantitatives et qualitatives, une pratique qui tend à se généraliser mais qui n'est pas nécessairement ancrée et dans les travaux issus des sciences économiques.

Notre ambition est de démontrer qu'il est possible de construire une analyse riche à partir de données quantitatives et qualitatives. Cette analyse participe d'une part, à la production de connaissance sur la politique régionale et, d'autre part, à la prise de décision des acteurs du développement économique régional. Le but premier est de permettre à l'institution régionale et ses partenaires de mieux organiser et valoriser la masse de données dont ils disposent pour piloter la politique économique régionale, en produisant un travail d'analyse.

Nous proposons la problématique suivante :

Comment la politique industrielle de la Nouvelle-Aquitaine a été construite par la Direction de la Performance Industrielle à partir de la volonté politique de son président ?

Nous allons débuter ce travail en nous situant dans une perspective historique et inscrire nos travaux dans les problématiques actuelles du développement économique et industriel.

Dans un deuxième temps, nous reviendrons sur l'approche privilégiée pour mener à bien ce travail d'analyse d'une politique publique dans cette position particulière de chercheur CIFRE, témoin et impliqué.

[1] Nous proposons un retour sur cette expérience dans l'Annexe 13 qui clôt ce manuscrit.

I. L'industrie, clef de voûte du développement économique

En novembre 2018, « l'État français s'engage auprès de 124 territoires[2] pour redynamiser l'industrie française »[3] et lance le programme « Territoires d'industrie », qui a pour but de soutenir le secteur industriel français, reconnu encore comme un véritable pilier de l'économie du pays (Colletis, 2012), en particulier dans les territoires, c'est-à-dire, pour grossir le trait, non métropolitains dont la tradition industrielle est remarquable, mais souvent fragile.

En effet, « *même si la part des services dans l'économie s'accroît, une industrie solide est nécessaire à un équilibre vertueux de la balance commerciale et à la croissance […] Il faut ainsi penser le développement industriel et le développement des services comme complémentaires et non comme substituables* » (Beffa, 2004, p.15). Les gouvernements continuent de dessiner des plans ou des programmes pour tenter de relancer l'industrie française, dans une période de désindustrialisation certaine, encouragés par les dirigeants d'entreprises pour qui « *une industrie forte constitue un enjeu vital pour notre pays* »[4].

1. Un Etat-dirigiste et industrialiste

Le lancement du programme « Territoires d'Industries » s'inscrit dans la lignée des politiques industrielles françaises historiques où l'Etat est dans une position de stratège. L'Etat se place comme acteur central pour agir à des échelons locaux et fins, à l'échelle desdits « territoires d'industries », alors que la Loi NOTRE vient confirmer les compétences des Régions pour agir sur leur territoire. Cet Etat-dirigiste et interventionniste (Durand *et al.*, 1985 ; Cohen, 1992) fait de l'industrie un « attribut de souveraineté ». Selon Elie Cohen, cette souveraineté, respecte trois fonctions : autorité souveraine, souveraineté nationale et maîtrise collective de l'avenir. L'Etat justifie son action par la politique industrielle et son bien-fondé en l'inscrivant dans la lignée d'une tradition française remontant à la politique mise en place par Colbert. Cette justification par l'histoire constitue un raccourci erroné (Minard, 1998) comme nous le verrons au cours de cette thèse. Ce faisant, l'Etat, frappé par une crise de souveraineté, porte l'attention sur l'industrie, qui est encore en partie un symbole de la

[2] Parmi ces 124 territoires français, dix ont été retenus dans la Région Nouvelle-Aquitaine : Angoulême-Cognac, Aubusson-La Souterraine, Bassin de Brive-Périgord, Capbreton-Dax, Grand Châtellerault, Interdépartemental Dordogne / Haute-Vienne, Libournais, Limoges Métropole, Rochefort, Marmande Val-de-Garonne. Voir Annexe 1, pour la carte des territoires d'industrie.

[3] Commissariat général à l'égalité des territoires, L'État s'engage auprès de 124 territoires pour redynamiser l'industrie française, 22/11/2018.

[4] *Le Monde, Une industrie forte constitue un enjeu vital pour notre pays, Tribune, 07/03/2017.*

puissance économique (Cohen, 1992). Colbert avait saisi cet enjeu et il a, par ailleurs, marqué la mémoire collective puisqu'il est le premier à intervenir de façon systématique et structurée dans l'économie et particulièrement en faveur de l'industrie. Il voyait dans ces activités un puissant moyen de contribuer à la richesse et au rayonnement de la France à une époque où la république des Sept-Provinces-Unies des Pays-Bas était la puissance économique dominante. Il participe alors à la mise en place d'aides pour les entreprises, règlementaires et financières, et encourage la création d'entreprises d'élites, ce que l'on appellerait aujourd'hui les « champions nationaux » (Guéry, 1989). Cette vision sera par ailleurs largement reprise par le général De Gaulle (Cohen, 1992 ; Bernstein *et al.,* 2008).

Aujourd'hui, l'Etat souhaite donc se placer en première ligne, en tant qu'acteur incontournable, face aux transitions économiques. La compétition économique fixée par les superpuissances, dont les Etats-Unis et la Chine, conduit à disposer d'un socle industriel fort, notamment pour tenter de maintenir une balance commerciale moins défavorable et, comme à l'époque de Colbert, pour accumuler des richesses sur le territoire. Or, la France fait face depuis plusieurs décennies à un mouvement de « désindustrialisation » caractérisé par un recul de l'emploi industriel, une baisse de la contribution au PIB de ce secteur et une forte croissance du secteur tertiaire (Jacquemin, 1979 ; Demmou, 2010).

2. L'industrie, pilier de l'aménagement des territoires

Ce phénomène de désindustrialisation engendre de profonds changements à l'échelle locale. Au-delà de l'enjeu économique au niveau national, **le maintien ou le développement une activité industrielle relève également de l'aménagement du territoire** (Gravier, 1964 ; Delamarre, Lacour & Thoin, 2015 ; Poulot, 2016). Cet enjeu, déjà appréhendé par Colbert à son époque (Boissonnade, 1902 ; Dessus, 1943 ; Meissel, 1995 ; Dessert, 1996 ; Minovez, 2000, 2012), qui fêterait cette année ses 400 ans, et qui constitue un aspect très méconnu de son action politique. En effet, sous son ministère, il contribua à la mise en place de « Manufactures et ateliers royaux » dans les provinces pour aménager de façon plus homogène le territoire national et dans l'objectif d'affirmer le contrôle de l'Etat sur ce dernier. Ces 50 dernières années, de nombreuses politiques de soutien et de reconversion industrielle ont été mises en place. Dans les années 1960 et jusqu'à la fin des années 1980, il avait été mis en place de nouveaux instruments de politique économique, les « pôles de croissance » et les « pôles de développement » dont la base repose sur l'industrie et la génération d'externalités positives pour les territoires (Aydalot, 1965 ; Perroux, 1968 ; Higgins, 1971 ; Santos, 1974). Dans la même veine, il est également question « d'industrie industrialisante » (De Bernis, 1966). Puis, il sera question de construire

des politiques de filières industrielles (Toledano, 1978), ainsi que de favoriser la création de districts industriels. Ces développements sont fortement influencés par les travaux d'Alfred Marshall et de l'école italienne (Becattini, 1979 ; Bellandi, 1989 ; Benko & Courlet, 2000). Les travaux marshalliens qui furent à la base des réflexions pour la construction de politiques de clusters (Held, 1996 ; Favoreu *et al.,* 2008) ou du lancement des pôles de compétitivité (Boyer & Aglietta, 1983 ; Duranton *et al.*, 2008).

La théorie économique a largement étudié le rapport entre innovation, territoire et développement économique. Et, dans la lignée des travaux sur les districts industriels, un courant d'auteurs a été amené à revoir la place des régions et des territoires dans le développement économique. Ces travaux tentent d'expliquer les stratégies d'innovation selon leur contexte spatial. Plusieurs concepts émergent alors : les systèmes productifs localisés (Courlet & Dimou, 1995), les réseaux productifs (Bouba-Olga & Chauchefoin, 1997), les Systèmes Régionaux d'Innovation (Doloreux, 2004 ; Carrincazeaux *et al.*, 2008 ; Bouba-Olga & Ferru, 2010) ou leur variante territoriale (Torre & Tanguy, 2014). Ces nouveaux concepts et outils ont pour objectif d'expliquer les liens entre les territoires, les entreprises et les institutions et donc de donner des clefs pour favoriser les développements régional et local. Ils insistent sur la nécessité de prendre en compte ce qui est souvent évoqué par le terme général d'ancrage.

Cette thématique revient aujourd'hui au centre des débats en France, accentuée par les manifestations des « *gilets jaunes* », mouvement dont l'une des causes serait un sentiment de délaissement de certains territoires (Vezinat, 2019) ; un « *sentiment d'abandon territorial partagé par près d'un Français sur trois* » d'après une étude menée par la Banque des Territoires en 2017. Ce sentiment relève notamment d'une problématique d'accès aux soins et aux services (scolaires, transports, commerces…), et d'un manque de dynamisme économique. Les observateurs font émerger, à nouveau, de nombreuses questions sur le devenir des territoires : « *est-il possible de réindustrialiser les territoires ?* »[5], « et *si l'industrie détenait la solution ?* »[6], certains allant même jusqu'à se demander si le programme « T*erritoires d'industrie* », constituerait, « *l'autre réponse à la crise des "gilets jaunes"* »[7]. Si le rapprochement est osé, il a le mérite de mettre les territoires au centre des débats. Ce programme sera discuté dans le chapitre 1.

[5] *La Gazette des communes, Développement Economique, Est-il possible de réindustrialiser les territoires, Isabelle Raynaud, 11/03/2019.*

[6] *L'Opinion, Gilets jaunes : et si l'industrie détenait la solution ?, Jade Grandin de l'Eprevier, 02/04/2019.*

[7] *La Tribune, Les territoires d'industrie, l'autre réponse à la crise des "Gilets jaunes", Grégoire Normand, 18/03/2019.*

Les travaux de Gros-Balthazard (2018) révèlent par ailleurs, que selon les caractéristiques des bassins de vie industriels, les trajectoires diffèrent. Il convient alors d'anticiper l'avenir en se basant à la fois sur l'identité industrielle de ces territoires, la prise en compte de nouveaux enjeux de développement (numérique, innovation sociale, mobilité…) ainsi sur la volonté collective des acteurs des territoires. Or, pour anticiper, il faut connaître ces territoires, afin de pouvoir appliquer des solutions qui leur correspondent.

De 1963 à 2014, c'est le rôle de la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR), de mettre en œuvre la politique nationale d'aménagement du territoire. Cette institution a connu un rôle primordial dans la construction des politiques industrielles françaises et dont le rôle a largement évolué entre sa fondation et son remplacement par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET)[8] en 2014 (Delamarre, Lacour & Thoin, 2015). La DATAR a « *été centralisatrice dans un État centralisé* » (Bodiguel, 2006, p.413) et la recomposition politique du pays, qui s'articule aujourd'hui entre l'Union Européenne, l'Etat central et les Régions.

II. Les Régions, nouveaux acteurs de la politique industrielle ?

L'Etat central n'est en effet plus le seul acteur des politiques industrielles en France. Au cours des 50 dernières années, la jeune Union Européenne a construit une politique industrielle, et depuis une vingtaine d'années les compétences des Régions s'affirment sur le volet développement économique. **Les Régions ont vu leur position de pilote du développement économique assise sur leur territoire**, dans les textes du moins. Cependant, ces jeunes institutions, au regard de l'histoire politique de notre pays, ont bien saisi l'enjeu *: « L'industrie, c'est en région que ça se passe »*[9] et n'hésitent pas à affirmer, avec le soutien des communautés de communes[10], que *« la reconquête industrielle passe par les Régions* »[11]. Pour ce faire, elles mettent en avant l'importance de l'ancrage territorial et du rôle essentiel de pouvoir compter sur des institutions de proximité en lien direct avec les entreprises des territoires. En effet, il peut paraître difficile pour le gouvernement central

[8] Le décret n° 2009-1549 du 14 décembre 2009 créant la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale a été abrogé par un décret du 31 mars 2014 publié au Journal officiel le 2 avril 2014.

[9] *Régions magazine, L'industrie, c'est en région que ça se passe, Philippe Martin, 31/10/2018.*

[10] *Courrier des Maires, Réindustrialisation : vers l'émergence d'un nouveau paradigme ?, Hugo Soutra, 04/06/2018.*

[11] *Régions de France, La reconquête industrielle passe par les Régions, 10/10/2018.*

d'appréhender l'ensemble des problématiques liées aux entreprises sur les territoires lorsque l'on sait que le tissu industriel est avant tout formé d'un nombre très important de Petites et Moyennes Entreprises (PME) et d'Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI).

Il appartient aujourd'hui aux Régions, en bonne intelligence avec l'Union Européenne, l'Etat central et les collectivités locales, de se saisir de cet enjeu et de dessiner les contours de leurs propres politiques de développement économique. Guidées par l'Union Européenne, les Régions ont produit des stratégies de spécialisation intelligente (S3, « *Smart specialization strategy* »), et, depuis la Loi NOTRE, elles ont construit leur « Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation » (SRDEII). Ces schémas, dont la construction est confiée par l'Etat aux Régions, reposent sur l'idée qu'un lien fort existe entre innovation et développement économique. Ces textes restent relativement ouverts pour des documents dont l'objet est de donner un cap clair et affirmé pour le développement économique régional. Toutefois, certaines Régions semblent se détacher, et, parmi elles, la Région Nouvelle-Aquitaine.

La Nouvelle-Aquitaine pionnière de la politique industrielle régionale ?

Dans le travail que nous allons mener, **nous nous concentrerons tout particulièrement sur le cas de la Région Aquitaine** avant la réforme de 2015, **aujourd'hui devenue Nouvelle-Aquitaine** par la fusion avec les régions Poitou-Charentes et Limousin. L'Aquitaine est une région particulièrement reconnue pour le volontarisme de sa politique économique (Vanderstocken, 2015) en particulier sur le volet industriel. Un particularisme que l'on doit notamment à la volonté de son président, Alain Rousset, qui, depuis son premier mandat, en 1998, affirme : « *la stratégie industrielle est dans notre ADN* »[12]. Si la Région Aquitaine, puis Nouvelle-Aquitaine, se démarque, cela est en effet en grande partie dû à son président actuel, « un socialiste atypique »[13]. L'homme est en effet originaire d'un village industriel qui fut frappé par le déclin de l'industrie chapelière et vit une très grande partie de sa population perdre son emploi. Par la suite, après avoir été directeur de cabinet des deux premiers présidents de la Région Aquitaine, André Labarrère et Philippe Madrelle, il fut délégué à l'industrialisation du bassin de Lacq à la direction du développement régional du groupe Elf Aquitaine. Ce début de carrière l'enracine profondément en Aquitaine et contribue à ancrer sa vision de l'importance de l'industrie dans l'économie régionale. Par la suite, en tant qu'élu local à la mairie de Pessac, il commence à mettre en application les principes qui font de l'innovation le moteur principal des développements industriel et

[12] *Aqui.fr, La stratégie industrielle est dans notre ADN, Sybille Rousseau, 01/03/2019.*

[13] *L'Express, En Aquitaine, Alain Rousset, un socialiste atypique, Philippe Bidalon, 21/03/2010.*

territorial. Cette politique se concrétise par la création en 1990 de la pépinière d'entreprise Bordeaux Unitec, dont le rôle est de participer au développement industriel grâce au transfert de technologies issues des laboratoires universitaires. Ces expériences le façonnent, comme il nous le révèle lors d'un entretien, et contribuent à la construction de la politique régionale qu'il pilote depuis 1998.

L'Aquitaine se met en évidence, et pas seulement dans le discours politique, comme nous le verrons plus en détail dans ce travail de thèse. Elle crée des institutions dédiées : elle est la première région à se doter d'une Agence de développement économique en 2001, d'équipes opérationnelles, dont les collaborateurs sont, pour partie, issus du monde de l'entreprise ou de la recherche.

Depuis la fusion des Régions en 2015 dans le cadre de la loi NOTRE, la ligne politique de la grande région est la même que dans l'ex-Aquitaine, le cap est toujours axé sur l'industrie et l'innovation, comme le démontre la mise en place du programme précurseur et ambitieux « Usine du Futur ». Ce regroupement régional et l'affirmation des compétences de l'institution régionale qui l'accompagne, doit conduire à revoir, non les fondements, mais les possibilités de concevoir une politique industrielle à l'échelon régional.

La Région veut également être en mesure d'anticiper les transformations de l'économie et mettre l'accent sur le développement des territoires, c'est ainsi que « *la DATAR ressuscite en Nouvelle Aquitaine* »[14] au sein même de l'institution régionale. C'est un premier signe qui démontre l'influence certaine des politiques industrielles nationales sur la politique régionale, du moins en Nouvelle-Aquitaine et souligne cette volonté d'ancrer « *la région Nouvelle-Aquitaine met l'industrie au cœur de son futur SRADDET*[15] » et la presse spécialisée s'interroge alors : « *Comment la Nouvelle-Aquitaine tente de réindustrialiser les territoires éloignés des métropoles ?* »[16]. Et c'est bien là l'objet de notre thèse, de savoir pourquoi et comment la Région Nouvelle-Aquitaine conçoit et opérationnalise sa politique industrielle.

A notre connaissance, il existe peu de travaux explicitant la construction d'une politique industrielle régionale au sein d'une Région française. La Région Nouvelle-Aquitaine semble constituer un cas particulier dans la conception précoce d'une politique industrielle, dès 1998. Aussi, nos travaux s'appuient sur un historique relativement important. Notre travail a pour ambition de saisir les éléments explicatifs du déploiement d'une politique industrielle particulière, mêlant, *a priori*, innovation et aménagement du territoire.

[14] *La Gazette des communes, La Datar ressuscite en Nouvelle Aquitaine, Pablo Aiquel, 24/06/2016.*
[15] Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires.
[16] *L'Usine Nouvelle, Comment la Nouvelle-Aquitaine tente de réindustrialiser les territoires éloignés des métropoles, Jean Berthelot de la Glétais, 13/08/2019.*

III. Questionnements, cadre analytique et méthode

Dans ce deuxième temps, nous présenterons des questionnements auxquels nous proposons d'apporter des éléments de réponse. Puis, nous exposerons les caractéristiques de notre travail réalisé en immersion. Enfin, nous terminerons par la méthode employée pour parvenir à cette fin.

1. La construction d'une politique industrielle régionale

Notre problématique principale consiste à comprendre comment la politique industrielle de Nouvelle-Aquitaine a été construite, opérationnalisée par la DPI à partir de la volonté politique de son président. En effet, comme dans de nombreuses institutions publiques, les collaborateurs de la Région sont en charge de traduire la volonté politique émanant du président et de son équipe en des programmes d'actions opérationnels. C'est donc à l'administration de la Région d'interpréter ce discours et de proposer des actions à mettre en place, qui, constituent ce qu'est la politique industrielle régionale.

Notre objectif est donc ici de comprendre **comment la DPI a construit la politique industrielle, d'en saisir l'essence et les moyens d'actions**.

Ce questionnement principal recouvre en fait un grand nombre d'interrogations à ce sujet qui sont donc les suivantes :

- *la politique industrielle de la Nouvelle-Aquitaine s'est-elle construite par mimétisme à la première politique industrielle française mise en place par Jean-Baptiste Colbert ?* Nous cherchons à comprendre dans un premier temps la politique colbertiste et observer si la volonté affichée et les actions mises en place par la Région Nouvelle-Aquitaine s'inscrivent dans la tradition symbolique et mémorielle de Colbert ;

- *la politique régionale s'est-elle inscrite dans la lignée des politiques industrielles nationales, par exemple les « politiques des Plans » des années 1970 à 1990, mais également les politiques filières et des pôles de compétitivité ?* Il s'agit ici de voir dans quelle mesure la politique régionale s'est insérée dans la trajectoire des politiques industrielles. Cette question semble pertinente dans le sens où l'équipe politique à la tête de la Région Nouvelle-Aquitaine a débuté sa carrière

professionnelle dans les années 1980 ou 1990 et a donc connu la fin des politiques du Plan et l'avènement des « nouvelles politiques industrielles » ;

- *la DPI a-t-elle structurée ses actions en dupliquant des méthodes efficientes dans d'autres pays d'Europe ?* Les régions ou pays les plus souvent présentés comme exemplaires ont pu inspirer les décideurs régionaux, il s'agit notamment de l'Italie du Nord et ses districts industriels qui ont longtemps servi de référence dans le champ du développement industriel ou à l'éternel exemple allemand et son incroyable tissu d'entreprises de taille intermédiaire, le « Mittelstand » (Lang, 2013) ;

- *sommes-nous en présence d'une politique industrielle nouvelle, qui réinvente les méthodes « traditionnelles » des politiques industrielles ?* Il se peut en effet, au-delà de s'inspirer de politiques ayant fait leurs preuves, que la Région Nouvelle-Aquitaine ait créée de nouvelles modalités d'intervention en faveur des entreprises industrielles régionales.

Ainsi, il nous appartient de comprendre les objectifs de la politique mise en place :

- *la Région comme* leader *parmi les régions françaises et européennes, comme l'ambitionne par exemple la Région Auvergne-Rhône-Alpes ? ;*
- *la Région s'inscrit-elle dans la philosophie de politique européenne : œuvrer pour un développement harmonieux des territoires ? ;*
- *enfin, la Région vise-t-elle au maintien, à la création d'emplois et de richesses sur le territoire pour favoriser ses habitants ?*

Nous tenterons de retracer la trajectoire prise par la Région Nouvelle-Aquitaine dans la mise en place de sa politique industrielle. Il s'agit de comprendre le sens, le fondement de cette politique et de ses différentes composantes. Ainsi, nous avons besoin de comprendre l'évolution historique des politiques industrielles françaises, mais également de nous appuyer sur des données actuelles, tant quantitatives (subventions allouées, données sur les

entreprises, données sur les territoires), que qualitatives (entretiens, archives de presse, littérature grise[17], observation participante).

2. L'analyse d'une politique publique

Ces travaux s'inscrivent dans la logique d'un exercice d'analyse d'une politique publique régionale : il s'agit de « *reconstituer la complexité de l'action en tenant compte de la multiplicité des acteurs et des rationalités* » (Sfez, 1974, Nioche, 1982).

Ce type de travaux cherche à répondre à trois questions fondamentales :

- ***pourquoi des politiques publiques sont-elles mises en place ?*** *(fondements)*
- ***comment les acteurs impliqués agissent-ils ?*** *(instruments mis en place)*
- ***quels sont les effets de l'action publique ?*** *(effet sur le public visé)* » (Greffe, 1993 ; Hassenteufel, 2008)

Ce cadre d'analyse est loin d'être un ensemble de recherche homogène. « *Cela est inévitable : le réel est appréhendé à partir de perceptions, de théories et de modèles différents* » (Kübler & De Maillard, 2009). La thèse adopte un positionnement compréhensif, nous allons donc chercher à nous nourrir d'un grand nombre d'approches et de méthode (Hassenteufel & Smith, 2002).

Notre travail propose d'analyser la politique de la *Région Nouvelle-Aquitaine* (*l'acteur*), incarnée notamment par *son président*, ceci dans *un contexte de désindustrialisation du pays*, dans *une région où l'industrie n'est pas une spécificité* notable (le problème public), comme cela peut être le cas de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine a alors souhaité que la Région œuvre fortement pour impulser une dynamique industrielle sur le territoire régional. Cela se caractérise notamment par la *structuration de filières économiques*, la *mise en place de clusters*, et par *un système de subventions très développé* (*les instruments de l'action publique*) (Smith, 2013).

La littérature en sciences politiques, tout particulièrement, exprime que lorsque l'objet d'étude et les questionnements sont bien définis, un exercice d'analyse d'une politique publique peut, et doit, se nourrir et déployer des méthodologies ou approches diverses (Kübler & De Maillard, 2009). Cela permet d'effectuer des recoupements d'informations et aboutir à une analyse reflétant au mieux la complexité de l'action publique.

[17] « *La littérature grise comprend toutes sortes de matériel documentaire de qualité qu'une bibliothèque souhaiterait collecter mais qui posent problème à cause des modes de distribution non conventionnels* » (Schöpfel, 2015).

3. La thèse CIFRE implique une place privilégiée au sein de la Région

Nous avons réalisé cette thèse dans le cadre d'une convention CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la REcherche), qui nous lie à la DPI de la Région Nouvelle-Aquitaine ainsi qu'aux laboratoires d'économie de l'Université de Bordeaux, le GREThA, et de l'Université de Poitiers, le CRIEF. Dès lors, notre positionnement épistémologique est singulier (Maurand-Valet, 2011), à la croisée entre interprétativisme et constructivisme (Velmuradova, 2004).

Nous avons réalisé une grande partie de ce travail dans **une position d'observateur participant** (Platt, 1983) au service d'une double finalité : mieux comprendre les logiques internes de la « *boîte noire* » (Muller, 2000) qu'est la Région, en particulier de la DPI, mais également pour théoriser sur les forces et limites des politiques industrielles, ce qui constitue un second enjeu crucial pour l'institution. **Une immersion profonde** au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine, pour être à même d'optimiser la prise d'informations requise pour nourrir notre analyse (Peretz, 1998). Cela nécessite d'être ancré dans l'institution pour en comprendre les mécanismes, les codes, saisir les interactions, les décisions prises (Wacheux, 1996) et être au cœur de l'opérationnalisation de la politique industrielle.

Ce travail permet ainsi de décoder les discours, les comportements et représentations d'un grand nombre d'acteurs, sa Région, sa DPI, mais aussi des entreprises industrielles, ainsi que du monde académique.

Cette position s'est avérée d'une très grande richesse tout en étant un défi quotidien pour faire le lien entre deux mondes qui peinent parfois à se comprendre. L'enjeu est ici double, produire un travail de recherche qui réponde à des problématiques opérationnelles. Nous avons donc œuvré pour être proches, à la fois des attentes académiques et des besoins exprimés par la Direction de la Performance Industrielle de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit bien de se nourrir de la science au service d'une commande exprimée, et faire en sorte que la réciproque soit également vraie.

Le seul risque, dans cette position, consiste à être trop immergé et de s'éloigner de l'exigence académique. Nous avons donc fait en sorte, comme pour l'immersion au sein de la Région, d'être en contact régulier avec des chercheurs, de leur soumettre nos questionnements, de proposer nos pistes méthodologiques et nos analyses. Cette thèse implique un regard transdisciplinaire, ce pourquoi nous nous sommes nourris de travaux d'économistes, de sociologues, de politistes, d'historiens ou encore de géographes.

Le schéma de la page suivante permet d'appréhender le déroulement de ces trois années de travaux et d'avoir une première visualisation des méthodes employées ; des méthodes sur lesquelles nous reviendrons après avoir détaillé les questionnements auxquels nous allons chercher à apporter des réponses.

Déroulement des trois ans de thèse

Intégration à la Direction de la Performance Industrielle

Auditeur aux restitutions du SRDEII
Traitement de dossiers de R&D
Visites d'entreprises
Entretiens avec des chargés de mission

Intégration au laboratoire GREThA

Intégration au sein de l'équipe de chercheurs
Présentation de l'équipe de la plateforme VIA Inno

Compréhension du besoin de la DPI

Nombreux entretiens avec le cadre référent
Définition clarifiée des objectifs
Benchmark sur les méthodes de détection
Déplacement à l'agence NFID à Lille

Littérature et formations

Revue de la littérature sur la thématique de la détection d'entreprises innovantes
Lectures : géographie, économie, sociologie de l'innovation, histoire des politiques publiques
Formation diverses (épistémologie des sciences, éthique, économie de l'innovation)
Participation à des écoles d'été (Doctorales de l'ASRDLF, VIU PhD Academy, Chaire Défense et Innovation Sciences Po Bordeaux)
Participation au programme GARI

Analyse des institutions de la « politique économique régionale »

Entretiens avec les institutions partenaires de la Région
Déplacement au Bureau Nouvelle-Aquitaine Europe
Entretiens à la Commission Européenne

Analyse de la base de données des subventions aux entreprises industrielles

Définition des questionnements
Définition de la méthode
Nettoyage, traitement et analyse
Présentation des résultats et réflexion sur les prolongements

Analyse qualitative

Définition des terrains, choix des entreprises, contacts
Trois terrains « entreprise » ; Un terrain « institution » personnes clefs pour la conception de la politique régionale

Amorçage de la phase rédactionnelle

Rencontres et discussions avec des chercheurs extérieurs à la thèse

Rédaction

4. Les méthodes employées

Dans un premier temps, c'est naturellement dans le répertoire des sciences économiques et de gestion, mais également dans le champ de la géographie économique, que nous avons puisé pour nourrir la réflexion. A partir des données quantitatives mobilisables, nous avons mis en place des indicateurs statistiques et proposé des traitements économétriques pour tenter de tirer des enseignements sur la politique industrielle. Nous avons réalisé cet exercice sur la base de données des subventions allouées aux entreprises industrielles, sur la période 2007-2016. Ce travail fait l'objet de deux chapitres de thèse.

Par la suite, après avoir étudié ces données essentiellement quantitatives, nous avons présenté les premiers résultats aux collaborateurs de la Région ainsi qu'aux membres des laboratoires de recherche support. Les questionnements soulevés par le traitement de ces données, semblaient nous mener directement vers un prolongement sous la forme d'une étude qualitative. En effet, si l'analyse quantitative nous a délivré une grande quantité d'informations, elle est insuffisante pour refléter la complexité des décisions prises par la Région et ses partenaires et ne donnait que peu d'indications sur un groupe d'acteurs majeurs de la politique industrielle : les entreprises. Il nous est apparu indispensable de mener une enquête de terrain, de se nourrir des archives de presse et des connaissances issues de notre immersion au cœur de la Région. Nous consacrons deux chapitres de thèse à cette analyse.

Enfin, nous avons voulu prendre du recul par rapport aux éléments révélés par l'analyse qualitative et l'analyse quantitative, pour mieux saisir et comprendre ce qu'est la politique industrielle française, quels en sont les origines, les objectifs. Comment cette politique industrielle a-t-elle évolué à travers les décennies, les siècles, et cette trajectoire historique a-t-elle eu un impact sur la construction de la politique que nous analysons. Ici, nous nous sommes nourris de travaux d'historiens et de politistes pour saisir le contexte dans lequel s'inscrit la politique industrielle néo-aquitaine et appréhender le poids de l'histoire dans son élaboration et son développement. Ce travail est synthétisé dans deux chapitres, que nous avons placés en début de thèse, dont le but est de donner des clefs de lecture et de contextualiser la suite des travaux menés.

IV. Organisation du manuscrit de thèse

Le manuscrit se décompose en trois parties distinctes, qui correspondent chacune à une approche dominante : historique, quantitative et qualitative. Chacune de ces trois parties et subdivisée en deux chapitres.

Dans **la première partie**, nous proposons de revenir sur la **trajectoire historique de la politique industrielle française** de ses débuts, à l'embryon de politique industrielle porté par les Régions. Cette partie ambitionne de contextualiser la politique industrielle de Nouvelle-Aquitaine dans une trajectoire historique et politique.

Dans le **chapitre 1**, nous traversons l'**histoire des politiques industrielles françaises de leur émergence sous Jean-Baptiste Colbert, jusqu'aux programmes les plus récents** engagés par le gouvernement, l'un des derniers en date étant « Nouvelle France Industrielle » engagé sous la présidence de François Hollande et le ministère d'Emmanuel Macron. Ici, nous essayons de mettre en évidence les caractéristiques de ces politiques.

Dans le **chapitre 2**, nous exposons la **reconfiguration des politiques industrielles dans la France de l'après seconde guerre mondiale**. En effet, cette période a vu naître l'Union Européenne ainsi que les Régions françaises. Ces institutions constituent de nouveaux acteurs de la politique industrielle. Progressivement, les Régions acquièrent des compétences et les moyens pour proposer des politiques industrielles sur leur territoire, ce que nous illustrons par le cas de la Région Nouvelle-Aquitaine qui déploie une politique industrielle basée sur le pragmatisme.

Dans **une deuxième partie**, nous réalisons **une analyse de l'instrument majeur de la politique industrielle de la Région Nouvelle-Aquitaine : les subventions directes aux entreprises**. Nous disposons d'un grand nombre de données sur les subventions octroyées par la Région aux entreprises industrielles, ce qui constitue une opportunité intéressante et plutôt rare pour mener un travail de recherche. Ce travail, essentiellement quantitatif, a pour but de dégager des caractéristiques sur la politique industrielle régionale.

Le **chapitre 3 présente la méthode** que nous avons construite pour analyser ces données. Notre base de données principale retrace dix années de subventions octroyées par la DPI aux entreprises industrielles régionales, entre 2007 et 2016. Nous cherchons, grâce à des traitements sur ces données, à répondre à plusieurs questionnements, par exemple : « existe-t-il un phénomène de récurrence dans l'octroi des aides et si oui, comment l'expliquer ? » ; « quelle est la répartition géographique des aides et est-elle représentative de l'économie régionale ? ». Nous explicitons ainsi le choix et la construction des indicateurs,

ainsi que l'intérêt des données complémentaires utilisées. Ainsi, nous avons exploité des bases de données de projets d'entreprises régionales financés par la BPi, mais également par l'Union Européenne sur la même période, ainsi que sur les entreprises prenant part à des programmes d'accompagnement régionaux.

Dans le **chapitre 4**, nous exposons les résultats et en proposons une analyse **qui révèle plusieurs nombreuses caractéristiques de la politique industrielle régionale**. Nous apportons ainsi de nombreux facteurs explicatifs pour répondre aux questionnements proposés. Le résultat principal consiste à expliquer que la Région concentre ses financements sur un groupe d'entreprises bien identifié, une position qu'elle assume aujourd'hui parfaitement au travers de l'élaboration de programmes structurants. Par la suite, nous proposons également de présenter la politique de filières portée par la Région ainsi que l'importance qui semble être accordée à chaque territoire qui compose l'ensemble régional.

Enfin, dans **la troisième et dernière partie**, **nous prolongeons le travail mené dans la deuxième partie en nous basant sur des données qualitatives** issues d'un travail d'entretiens auprès des acteurs industriels et institutionnels, ainsi que de l'analyse d'archives de presse et de l'observation au sein de l'institution régionale.

Dans le **chapitre 5, nous présentons l'enjeu de l'utilisation des données qualitatives**, ce qui nous permet de mettre en valeur un objectif de la politique industrielle, l'aménagement du territoire et qui propose de conceptualiser un instrument nouveau au service de la politique régionale : les « champions régionaux ».

Enfin, dans **le chapitre 6**, nous mettons **en récit de la construction de la filière « Optique-laser »** au travers du regard des entrepreneurs ; un chapitre original de par sa rédaction, qui toutefois apporte un grand nombre d'informations sur des acteurs régionaux à l'origine de la création d'une filière, et influent dans la politique industrielle.

Analyse d'une politique industrielle : le cas de la Région Nouvelle-Aquitaine

Partie 1 :

La politique industrielle française : du colbertisme aux politiques régionales

Chapitre 1 : Une analyse historique de la politique industrielle française

Analyse historique de l'évolution de la politique industrielle en France

Chapitre 2 : Les politiques régionales, futur des politiques industrielles ?

Description et analyse du mouvement de régionalisation des politiques industrielles

Le cas de la Région Nouvelle-Aquitaine

Partie 2 :

La politique industrielle régionale à l'épreuve des chiffres

Chapitre 3 : Proposition méthodologique, construction et choix des indicateurs

Construction d'une méthode d'analyse quantitative

Chapitre 4 : Principaux facteurs explicatifs de la concentration des aides aux entreprises

Analyse des résultats enrichie par l'observation participante

Partie 3 :

La politique industrielle régionale à l'épreuve du terrain

Chapitre 5 : Entre soutien aux « champions régionaux » et aménagement du territoire

Description de la méthode qualitative et mise en valeur d'un concept et d'un cas d'application

Chapitre 6 : Le MégaJoule, la Région et les entrepreneurs : émergence de la filière "Optique-laser"

Mise en récit de la construction de la filière « Optique-laser » par le regard des acteurs

Partie 1 :
La politique industrielle française : du colbertisme aux politiques régionales

« Le fait que les hommes tirent peu de profit des leçons de l'Histoire est la leçon la plus importante que l'Histoire nous enseigne »

Aldous Huxley, Les portes de la perception, 1954

Dans cette première partie de thèse, nous allons nous attacher à proposer des clefs de lecture pour comprendre le sens des politiques industrielles en France et leurs évolutions. Il s'agit pour nous de replacer nos travaux dans le contexte des politiques régionales actuelles ainsi que de les remettre dans une perspective historique. Une perspective nécessaire à une meilleure appréhension de la thèse. Les deux premiers chapitres dégagent des éléments d'un répertoire de références qui légitiment en France l'interventionnisme dans l'économie. Nous allons donc présenter l'évolution de la politique industrielle, de Colbert aux politiques régionales en construction.

Les politiques industrielles, comme nous allons le voir, sont nées avec les premières entreprises industrielles, il y a de cela plusieurs siècles. Si les travaux d'historiens sur le sujet ne sont pas encore assez nombreux pour nous donner une compréhension parfaite de la genèse et des évolutions de ces politiques (Minard, 2008), ils permettent de donner un premier éclairage important, qui va nous aider à comprendre la filiation des politiques d'aujourd'hui avec celles d'alors.

Nous proposons ainsi deux chapitres :

Le Chapitre 1 : Une analyse historique de la politique industrielle française

Ce premier chapitre de la thèse invite à se plonger jusqu'à l'origine des politiques industrielles en France, ceci afin d'en comprendre le sens. Nous verrons que les bases de l'intervention publique en faveur de l'industrie ont peu évolué au fil du temps, ce sont, en revanche, les instruments qui se sont développés. Puis, nous remonterons le fil de l'Histoire pour analyser la politique industrielle moderne. Ce premier chapitre s'attache à caractériser la politique Colbertiste, souvent décrite de façon très réductrice et caricaturale, expliquer la transition vers la règle du laissez-faire au XVIII^{e} et XIX^{e} siècle avant d'assister à un retour d'une politique plus interventionniste au XX^{e} et XXI^{e} siècle.

Le Chapitre 2 : Les politiques régionales, futur des politiques industrielles ?

Ce deuxième chapitre s'attache à décrire et comprendre la montée en puissance des politiques industrielles au niveau régional. Un mouvement qui s'est opéré par deux dynamiques autour de l'Etat central français. La première impulsée par la jeune Union Européenne qui, rapidement, s'est attachée à définir la région comme l'échelon d'intervention économique le plus pertinent. La seconde impulsée par les Régions françaises, qui d'années en années gagnent en compétences. Elles deviennent les vrais chefs de file du développement économique au niveau des régions, dans les textes du moins. Nous verrons, avec notre cas d'étude, que la Région tend à construire des politiques économiques empreintes de Colbertisme et du modèle allemand.

Chapitre 1 :
Une analyse historique de la politique industrielle française

« Il faut éclairer l'histoire par les lois et les lois par l'histoire »

Montesquieu, De l'Esprit des Lois, 1748

I. Genèse des politiques industrielles françaises, émergences des champions nationaux sous Colbert

Pour comprendre la logique de notre analyse, il est utile de revenir aux origines de l'intervention économique de la puissance publique en faveur de l'industrie [18]. La compréhension des faits à travers le prisme de l'histoire, mais également de la sociologie, apporte beaucoup pour l'analyse des programmes politiques actuels, leur construction ainsi que les logiques qui les sous-tendent (Stoffaës, 1980). Aussi, nous avons mené des recherches pour tenter de remonter aux origines de l'intervention de l'Etat pour l'industrie afin d'en saisir les objectifs initiaux. Il semble que cela provienne du temps de la création des premières entreprises considérées comme industrielles. Nous nous sommes donc appuyés sur des travaux d'historiens, mais également d'économistes pour revenir aux origines du phénomène.



Figure 1 : Jean-Baptiste Colbert, ministre, par Robert Nanteuil, 1668, Photo (C) RMN-Grand Palais / Michèle Bellot

Le soutien aux entreprises, notamment industrielles, remonterait au XVII^{e} siècle sous le ministère de Jean-Baptiste Colbert, alors ministre de Louis XIV avec l'introduction de l'intervention consciente de l'Etat dans la vie économique (Stoffaës, 1980 ; Guéry, 1989 ; Woronoff, 2009).

> « *Cette politique a connu un grand retentissement dans l'imaginaire collectif, conférant aujourd'hui encore à l'État français un rôle presque naturel de soutien et de protection de l'industrie nationale*[19] ».

[18] Nous prendrons comme définition du terme la suivante, issue du CNRTL : Ensemble des activités économiques (caractérisées par la mécanisation et l'automatisation des moyens de travail, la centralisation des moyens de production et la concentration de la propriété des moyens de production), ayant pour objet l'exploitation des sources d'énergie et des richesses minérales du sol ainsi que la production de produits fabriqués à partir de matières premières ou de matières ayant déjà subi une ou plusieurs transformations.

[19] *Christophe Goethals, « Un modèle d'État interventionniste ?, 03/2017.*

Nous allons brièvement présenter cette politique industrielle fondatrice, parce qu'elle semble avoir posé les bases des politiques modernes. Une présentation qui dans un premier temps tentera de balayer les idées reçues sur le Colbertisme, avant de resituer cette politique dans son contexte, en présenter les objectifs et les moyens, puis nous terminerons en nous focalisant sur un instrument puissant de la politique colbertiste, avec la création des « champions nationaux ».

1. Les idées reçues

« Re-bonjour, Monsieur Colbert[20] », « *Colbert est de retour, triste nouvelle!*[21] ».

Colbert est une figure historique et politique très contestée, abondamment critiquée, si bien que les médias, politiques, économistes sont tentés de taxer de colbertienne toute tentative d'intervention de l'Etat dans l'économie. C'est un raccourci aujourd'hui bien répandu et ancré dans la tête d'un grand nombre d'acteurs politico-économiques « *Colbertisme = Interventionnisme* » (Woronoff, 2009), comme le démontre un exemple récent, le lancement d'un outil « Colbert 2.0 » [22] en 2013 par le Ministre du Redressement Productif visant à promouvoir la relocalisation et freiner la désindustrialisation. D'après nombre de travaux contemporains, Colbert serait à l'origine du *Mal français*, c'est-à-dire de l'interventionnisme de l'Etat français, sa lourdeur bureaucratique et sa volonté de contrôle qui aurait alors bridé l'économie de marché. Le discours le plus répandu nous provient d'Alain Peyrefitte, ministre dans les gouvernements de Charles de Gaulle puis Valéry Giscard d'Estaing, dans son ouvrage de 1976 (Peyrefitte, 1976), qui sera complété par un second ouvrage en 1983[23]. Selon lui Colbert en plein « *délire technocratique* » serait à l'origine d'un « *appareil d'Etat tentaculaire* » :

> « *Colbert décide de tout. Il multiplie les édits pour codifier l'équarrissage du bois, la largeur des pièces de tissu ou le poids des chandelles [...]. L'initiative privée est a priori suspecte ; on ne la tolère que soumise, encadrée, contrôlée. Dessinée au cordeau, taillée et retaillée, l'économie est "à la française", comme les jardins* ».

Cette thèse n'est pas nouvelle et s'inscrit dans la lignée des écrits de Tocqueville au XIXe siècle (Tocqueville, 1861) :

[20] *The Economist, 23/10/2008.*
[21] *Challenges, 30/10/2008.*
[22] *Le Figaro, Montebourg lance « Colbert 2.0 », son arme pour relocaliser, Cyril Pluyette, 23/07/2013*
[23] En 1976, Peyrefitte publie « Le Mal Français » et en 1983 « Quand la rose se fanera », deux essais sur sa vision de la politique française.

> *« Que l'on compare le régime actuel au régime de Colbert, qui a duré, à peu près sans changement, jusqu'à la révolution, et l'on verra à quel point l'industrie était asservie, non-seulement par les corporations, mais par les règlements de l'administration centrale ».*

La thèse de ce dernier veut que la centralisation et le dirigisme soient vus comme une caractéristique de notre histoire nationale. Et bien des auteurs, économistes, politiques, ont adhéré à ce discours. Cette résurgence de la figure de Colbert et cette façon de l'interpréter est pour le moins paradoxale dans la France de l'après-guerre, qui a vu l'apothéose du dirigisme centralisateur (Chaslin, 1994), où la politique du plan était la norme et où l'Etat cherchait à avoir le contrôle sur un grand nombre d'activités économiques. Un mouvement qui fut peu à peu abandonné au profit de plus de liberté dans l'action économique, nous y reviendrons.

Aujourd'hui, des historiens comme Guéry, Minard, Rosanvallon, Hirsch, s'interrogent sur cette filiation présumée des politiques interventionnistes françaises à Colbert. Les travaux de Minard (2008, 2017) appellent notamment à nous poser les questions suivantes :

- s'il existe un réel poids des continuités dans la structuration de l'Etat, et une inertie des processus administratifs, il faut se demander comment alors ont-ils pu traverser les siècles et quels seraient alors les moyens de les réinventer ? ;
- nous prêtons beaucoup de crédit à la thèse de la toute-puissance étatique, toutefois la société sur laquelle agit l'Etat n'est pas aussi malléable que nous le laissons parfois entendre et il convient alors de se demander si les interventions publiques ne répondent pas à de réels besoins ou attentes sociétales. Minard appelle par exemple à se questionner sur les raisons qui poussent les entrepreneurs à se tourner systématiquement vers la puissance publique pour gérer des questions de régulation et de réglementation. Abordée sous cet angle, « *la thèse du dirigisme-étouffoir se trouve prise en défaut quand on s'aperçoit que l'intervention d'en haut répond à des sollicitations actives d'en bas* ».

Cette analyse est relativement nouvelle et constitue une réelle tentative de compréhension des enjeux de la politique de Colbert en son temps. Aussi, il nous paraît important d'apporter ce regard afin de ne pas faire des raccourcis avec toute politique interventionniste moderne qui s'établit dans un contexte et avec des objectifs pour le moins différents.

2. Le contexte de la politique colbertiste

Les travaux de Minard nous invitent tout d'abord à reconsidérer le raccourci qui consiste à imputer les rapports complexes entre l'Etat et l'industrie française au seul Colbert. En effet, la montée de l'interventionnisme au siècle dernier est probablement plus le fait d'une rupture, qui survient selon Minard en 1791, que d'une continuité. Ses travaux appellent tout d'abord à replacer les actions de la politique de Colbert dans son contexte d'époque.

Lorsque Colbert commence à exercer ses fonctions, la France vient de traverser une période pour le moins marquée par des **troubles multiples** : un siècle de guerres civiles, de nombreuses révoltes paysannes, un demi-siècle de guerre européenne, une politique fiscale lourde et, pour couronner le tout, cinq années de Fronde (1648-1653). Pour le gouvernement français, l'émergence des activités industrielles doit permettre d'apporter des solutions à une société française tourmentée. Enfin, le gouvernement souhaite accroître la compétitivité des manufactures ainsi que l'attractivité du pays, pour tenter de rattraper le champion de l'époque : la Hollande. Colbert n'a eu alors qu'un seul but, résumé dans ses mémoires « *retenir l'argent dans le royaume, se procurer de la richesse, et jeter la nécessité dans les pays voisins* » (Mémoires de Colbert 1673, d'après Rihs 1977, p 180), ceci pour contribuer à la puissance du royaume de France. Le ministre met en place un système selon les pratiques en vigueur en son temps et basé sur des hypothèses simples :

- **la richesse et la puissance d'un Etat reposent sur l'abondance d'or et d'argent en circulation** dans le pays ;
- **la somme des richesses disponibles est fixe et non extensible.** Le système mercantiliste n'envisage pas la croissance ;
- **le commerce est une « guerre d'argent »** et pour accroître son stock d'or un Etat doit puiser dans celui des voisins en maintenant une balance commerciale excédentaire. Notons également que les théoriciens et hommes politiques de l'époque envisagent la production et l'exportation comme un instrument de suprématie et il n'est en aucun lieu question de progrès économique.

Or, si un Etat souhaite exporter plus de biens qu'il n'en importe, force est de constater qu'il ne peut à l'époque se reposer sur la seule activité agricole dont les rendements plafonnent. Un effort doit donc être impérativement effectué sur les activités manufacturières ou industrielles. Une activité industrielle qui peut permettre aux agriculteurs de générer une source de revenus complémentaires pour la subsistance de la population. En soit, la recette est loin d'être nouvelle, le colbertisme n'est ni plus ni moins que la version française du mercantilisme de l'époque. De plus, Colbert s'inscrit en réalité dans la lignée directe des raisonnements de François Ier, Richelieu ou encore des économistes Barthélémy de

Laffemas[24] et Antoine de Montchrestien[25], à la différence près que Colbert va concentrer son intervention sur l'industrie quand ses prédécesseurs ont eu tendance à la délaisser à la faveur du commerce (Zeller, 1950). L'historien Pierre Goubert s'exprime par ailleurs en ces termes (1966) « *presque toutes les idées dont on fait honneur à Colbert étaient banales depuis un siècle* » en s'appuyant sur les travaux d'un autre historien, Henri Hauser (1927, 1944) qui expriment en effet que les traces de ces pratiques se retrouvent déjà au XV^{e} et XVI^{e} siècle, qui elles-mêmes sont inspirées de pratiques ponctuelles mises en œuvre au Moyen-Age. Toutefois, il est le premier homme à mettre en place cette politique de façon systématique.

Minard nous explique donc que la politique de Colbert est pragmatique et tente de s'adapter aux problèmes et aux théories de son temps. Il en découle une politique douanière protectionniste mais également une unification du marché intérieur et une mise en concurrence des régions et des différents producteurs. Dans ce jeu, les entrepreneurs cherchent logiquement à maximiser le bénéfice de leurs activités en s'appropriant au mieux les outils disponibles et en recherchant le maximum d'appuis institutionnels. Les acteurs du marché cherchent donc à la fois « *liberté et protection* » et tentent de s'octroyer le maximum d'avantages du système en place tout en cherchant des moyens de profiter de zones de liberté.

Ces éléments nous permettent de comprendre que la politique industrielle que Colbert met en place relève d'une tentative de prendre en compte la complexité du monde d'alors. Un siècle mouvementé pour la France, qui combat l'hégémonie commerciale hollandaise, et qui œuvre avec une volonté farouche pour le prestige de la nation cela en s'inspirant des théories mercantilistes en vogue à l'époque. Les instruments mis en place dans le cadre de cette politique, sont davantage le fruit des intuitions et du ressenti des besoins par la rencontre ou la proximité avec les acteurs économiques que sur une analyse approfondie et chiffrée de l'existant. Pour l'exprimer d'une autre manière, Colbert a adopté une méthode empirique. Cette façon de construire la politique industrielle est une caractéristique importante, une méthode qui a depuis été largement exploitée, et, nous le verrons par la suite, notamment en Région Aquitaine.

[24] Barthélemy de Laffemas, né à Beausemblant en 1545 et mort à Paris, officiellement en 1612, est un économiste français.

[25] Antoine Monchrestien de Watteville, né à Falaise (Calvados) en 1575 et tué aux Tourailles le 7 octobre 1621, est un poète, dramaturge et économiste français.

3. Les objectifs et moyens d'intervention

C'est à l'aide des écrits de Guéry (Guéry, 1989) que nous avons tenté de sortir du regard, parfois réducteur, de la vision contemporaine du colbertisme, qu'elle soit livrée dans les médias ou les discours politiques. D'après l'auteur, les travaux actuels d'économistes ont tendance à prendre des raccourcis et à qualifier de colbertisme toute action de soutien ou de protection des entreprises industrielles. Avec Minard, nous avons resitué le contexte historique et la pensée de l'époque, ici nous allons balayer les objectifs de la politique industrielle et ses moyens d'intervention.

Le ministre cherche à contrôler le système des corporations et y inclut les industries nouvelles par un édit en 1673. Cet édit, dit de Colbert, retranscrit d'une part une volonté de contrôle sur les activités économiques et d'autre part une tentative d'organisation des activités économiques puisqu'il cherche à regrouper les ateliers en entreprise. Cette politique ne rencontre pas un franc succès puisque l'industrie française continue de se développer en dehors du cadre des corporations. Toutefois, si l'on peut voir cette politique comme une manière de créer des corporations ou des manufactures industrielles détenant des monopoles sur le marché et profitant d'avantages fiscaux, de subventions et enfin de commandes d'Etat, l'idée de Colbert peut se traduire ainsi :

> « *Les habitants de cette ville feraient bien de considérer les faveurs dont leur industrie est l'objet comme des béquilles à l'aide desquelles ils devraient se mettre en mesure d'apprendre à marcher le plus tôt possible, et que mon intention est de les leur retirer ensuite* » (Propos prêtés à Colbert d'après Clément, 1846).

Les objectifs de l'intervention économique sous Colbert sont les suivants :

- **faire émerger des nouvelles activités économiques ;**
- **accroître la compétitivité des industries naissantes ;**
- **attirer des talents ;**
- **inciter à l'internationalisation ;**
- **œuvrer pour le prestige de la nation.**

Ces points constituent les bases de l'intervention publique en faveur de l'industrie, des objectifs qui sont aujourd'hui toujours largement **revendiqués dans la politique industrielle contemporaine.** Colbert souhaite également maintenir, si ce n'est accroître le prestige du pays. Il faut toutefois garder à l'esprit que les manufactures et industries naissantes d'alors sont sans commune mesure avec l'envergure des établissements que nous connaissons aujourd'hui. En revanche, la logique même de cette intervention politique

qui consiste à pallier le manque de capitaux nécessaires, une question toujours d'actualité, pour favoriser l'émergence de « champions industriels nationaux ». Des entreprises essentielles à l'accroissement de l'activité et de la performance économique du pays, qui doivent avoir un effet d'entraînement sur les activités économiques. L'une des raisons majeures de cette intervention étant le manque criant d'investissement privé dans le secteur industriel qui pénalise la croissance des entreprises industrielles les plus prometteuses à l'époque. Une faiblesse qui caractérise toujours notre pays, et à travers les âges le discours industriel a plus souvent été porté par des hommes représentant les pouvoirs publics que par des financiers. Au final, Colbert a évidemment cherché à intervenir pour tenter d'asseoir une suprématie française mais pas seulement, les retombées d'une industrie dynamique se ressentent par la suite sur les ressources fiscales qui se voient accrues par la génération de nouvelles activités. Il faut retenir d'après l'auteur que son action était davantage basée sur des ressentis que sur de la compréhension profonde des phénomènes complexes qui régissent l'économie. L'homme avait toutefois compris cette complexité, et grâce à son intuition, et celles de ses proches collaborateurs (Riat, 1899), il avait imaginé les mécanismes pour faire évoluer l'industrie, et l'économie de manière générale, en tenant compte des mécanismes économiques, mais également des dimensions culturelles, historiques et sociologiques de son époque.

A la fin du XVII^{e} siècle, l'industrie n'en est donc qu'à ses débuts et Colbert s'aperçoit que les investisseurs potentiels préfèrent investir dans le trésor royal plutôt que dans la production et l'industrie. S'il veut que l'industrie nourrisse son dessein pour la France, il est nécessaire de la financer et lui donner une impulsion initiale qui ne doit cependant pas durer. Fort de ce constat, le gouvernement, qui dispose d'une vision d'ensemble de l'économie du pays, lance une série de mesures destinée à institutionnaliser le marché national. Les standards et les normes sont alors les instruments les plus puissants de la politique colbertiste, en effet il impose :

- **une réduction** voire une annihilation **des douanes et péages intérieurs**. Cet objectif est couronné d'un succès partiel avec l'établissement du bail général des « *Cinq Grosses Fermes*[26] » (unification du régime fiscal de treize provinces), qui constitue en vérité une révision de traités antérieurs ;

- u**ne amélioration de la qualité des produits** français, en effet, Colbert estime que c'est en produisant des biens de qualité supérieure que les industries gagneront des

[26] Bail général des cinq grosses fermes de France et autres jointes. (1662), J 126, Petits fonds et pièces isolées (J 1 – 5849), Centre de Reims, Archives départementales de la Marne, consulté le 16 Janvier 2019.

marchés à l'export. Il met en place une réglementation stricte et notamment dans le secteur textile qui est le principal exportateur de l'époque, qui vise également à favoriser la mise en concurrence des différents producteurs grâce à l'uniformisation des fabrications ;

- enfin, l'ancêtre des politiques d'attractivité fait son apparition**. La France souhaite attirer les ouvriers étrangers les plus qualifiés** en leur offrant des privilèges. Ceci participe de l'amélioration de la qualité des produits et au transfert de compétences rares sur le territoire.

Ces mesures servent avant tout à faire émerger des entrepreneurs et des industriels, les mettre dans une situation de concurrence, et à terme de disposer d'un marché national uni pour faire face à la concurrence extérieure. Colbert souhaite que le commerce reste libre et entend bien que les privilèges accordés à certains ne soient que temporaires. La politique de Colbert vise non pas à « *supplanter l'initiative privée mais à l'orienter, l'entraîner, l'aiguiser. Plus que d'étatisme, il faudrait parler de dirigisme libéral, ou mieux, d'interventionnisme stimulateur* » (Piettre, 1986). Ce faisant, il impulse une dynamique d'innovation dans les industries du pays et pallie les faiblesses des acteurs privés. Dans de rares cas, l'Etat se substitue à l'entreprise privée sur des industries de luxe, de haute technicité et des manufactures d'Etat[27] voient le jour : Saint-Gobain[28], les Gobelins[29], la Savonnerie[30]…

[27] *Bruno Chanetz, Laurent Chanetz, « Patrimoine industriel (France) », Encyclopædia Universalis [en ligne], consulté le 16 janvier 2019.*

[28] La Manufacture royale de glaces de miroirs est une ancienne manufacture, créée en 1665, à l'origine de Saint-Gobain. Elle a produit les miroirs de la Galerie des Glaces de Louis XIV.

[29] La manufacture des Gobelins est une manufacture de tapisserie dont l'entrée est située au 42, avenue des Gobelins à Paris dans le 13e arrondissement. Elle est créée en avril 1601 sous l'impulsion d'Henri IV, à l'instigation de son conseiller du commerce Barthélemy de Laffemas

[30] Première manufacture royale de tapis fondée en France, la Savonnerie a été créée en 1627 sous Louis XIII. Située sur la colline Chaillot à l'emplacement actuel du Palais de Tokyo, la manufacture est intégrée aux Gobelins en 1825.

4. Manufactures, arsenaux royaux, « champions nationaux » et prémices de l'aménagement territorial

« *Les champions nationaux sont nés au XVIIe siècle*[31] », soit en même temps que les premières entreprises industrielles et les politiques publiques en faveur de l'industrie. La politique de l'époque, qui naît, comme nous avons pu le mentionner, avant Colbert, cherche à construire des manufactures, des arsenaux, qui parfois ont survécu pour donner naissance à des groupes industriels français de renoms tels que Saint-Gobain ou Naval Group (ex-DCNS - Direction des constructions navales).

Ces entreprises sont alors créées pour donner une impulsion à l'économie nationale de façon à lutter contre les grands rivaux européens, l'Angleterre et les Pays-Bas au premier plan (D'Aubert, 2014). Les « *champions nationaux* », sont soutenus pour donner la capacité au pays de remonter un handicap sur le plan industriel et œuvrer pour le prestige de la France dans le monde. Le gouvernement crée alors les ateliers royaux, les manufactures telles que les Gobelins à Sèvres, les Corderies de Rochefort, et bien d'autres sur tout le territoire français. En somme, la « politique des champions nationaux » est un des instruments majeurs de la politique industrielle de l'époque.

L'Etat sous Colbert va bien sûr chercher à favoriser l'essor de toutes les entreprises industrielles, mais il va fortement privilégier le système des manufactures d'Etat spécialisées en leur octroyant un soutien pécuniaire important (Boissonnade, 1902), ceci en ayant déjà une réflexion poussée sur l'aménagement des territoires en se basant sur le postulat que ceux « *qui ont estably leurs fondemens sur les manufactures sont beaucoup plus riches que ceux qui n'ont que des denrées* » (Propos prêtés à l'intendant Aguesseau en 1682, d'après Boissonnade, 1902). Aussi, « *Colbert implantant des manufactures royales en tel ou tel lieu faisait très évidemment de la géographie volontaire de l'industrie* » (Dessus, 1953), procédant de manière organisée pour connaître les qualités et potentialités de ces différents territoires (Albertini, 2006). De la même manière, il met en place une nouvelle géographie administrative pour être au plus près des activités industrielles sur les territoires (Minard, 1997).

Aussi, de nombreuses manufactures et arsenaux seront créés en dehors de la région parisienne, pour répartir des activités sur le territoire, participer à son aménagement et donc à son contrôle. Ceci est donc en partie une politique d'aménagement menée au service de l'affirmation de la souveraineté de l'Etat (Boissonnade, 1902 ; Dessus, 1943 ; Meissel, 1995 ; Dessert , 1999; Minovez, 2000, 2012). Colbert encourage alors les provinces françaises à se

[31] *Le Monde, Chronique, Pierre-Cyrille Hautcoeur, 15/02/2019.*

spécialiser sur certains types de productions et contribue à l'amélioration des axes commerciaux afin de faciliter les exportations de ces produits, tout comme l'importation de biens qui peuvent être acheminés à moindre coût (Bujadoux, 2015). L'essor de ces entreprises, de ces champions, doit permettre d'établir une dynamique industrielle sur le territoire national, afin de pallier de potentiels troubles sociaux et surtout pour attirer plus de richesses dans le royaume et donc contribuer à la grandeur de la France sur la scène internationale (Albertini, 2006).



Figure 2 : Colbert visite les Gobelins, Sébastien Leclerc - British Museum, 1665

Si de nombreuses manufactures et entreprises créées sous l'impulsion de Colbert périclitent rapidement après sa mort notamment à cause de l'arrêt du subventionnement par l'Etat (Koulischer, 1931), certaines vont perdurer et traverser les siècles. Parmi les entreprises précédemment citées, Saint-Gobain est le plus bel héritage des politiques industrielles nationales. En effet, l'entreprise « *Saint-Gobain* [est] *un héritage de Colbert qui définit encore aujourd'hui 350 ans plus tard le capitalisme à la française*[32] ». Elle vit le jour en 1665 sous le nom de Manufacture Royale de glaces et miroir, sous le règne de Louis XIV et l'impulsion de Colbert. Le but initial de la création de cette entreprise est de devenir indépendant vis-à-vis de l'industrie vénitienne des glaces et de faire rayonner un savoir-faire français en Europe, avec comme site vitrine, l'emblématique Galerie des Glaces du palais de Versailles. La manufacture est alors créée au moyen d'un important transfert de technologies depuis Venise (Wei, 2016). Dès lors, la manufacture n'aura de cesse de croître, se réinventer et contribuer à l'avènement du géant Saint-Gobain qui se positionne encore aujourd'hui comme une entreprise fleuron de l'industrie française (Daviet, 1987).

La création et le maintien de ces « champions nationaux » est l'un des instruments forts de la politique industrielle de Colbert. Un instrument qui sera par la suite repris dans

[32] *Atlantico Business, Jean-Marc Sylvestre, 21/08/2017.*

la conception des politiques industrielles modernes, et notamment dans l'après-guerre au XX^{e} siècle, ceci pour répondre à des problématiques proches de développement économique, de prestige, de maintien de l'autonomie et l'indépendance de la nation.

II. Entre tournant révolutionnaire et retour de l'Etat, prémices de la politique industrielle moderne

Après avoir étudié la genèse de l'intervention étatique structurée par Jean-Baptiste Colbert, nous allons étudier la trajectoire des politiques industrielles françaises. Nous verrons que cette trajectoire est caractérisée par des ruptures et non pas de continuité comme les observateurs aiment à le laisser penser.

1. 1791, un tournant pour les politiques industrielles…

Après la mort de Colbert en 1683, les historiens font état d'une chute de l'activité économique en France. La politique industrielle n'avait alors, pas bénéficié de la structuration d'une administration étatique, et nombre de mesures dépendait du seul ministre. Premier exemple, les compagnies coloniales de commerce s'effondrent. En effet, là où la puissante Compagnie des Indes hollandaise est due à une floraison d'initiatives privées, les « Compagnie des Indes Orientales et Occidentales » françaises ont été créées par décision du prince et contre l'opinion d'une majorité d'armateurs. De plus, l'industrie décline, les entreprises très aidées sous le ministère de Colbert sont ankylosées (Piettre, 1986), sans leurs béquilles les entreprises trébuchent. Cependant les politiques qui suivent iront renforcer, voire aggraver les mesures prises.

Une réelle fracture dans la conception des politiques industrielles est survenue lors de la **Révolution** Française en 1791. Le discours de la **libre entreprise** s'impose et le **laisser-faire** devient la règle. La Révolution souhaite limiter l'intervention de l'Etat et la réduire aux seules missions régaliennes[33] (défense et contrôle du territoire, police et conservation de l'ordre social).

Au cours du XVIII^{e} siècle les critiques du Colbertisme se cristallisent sur la réglementation, les normes et certification manufacturières. Les pionniers de la théorie économique libérale estiment que le coût et la lourdeur de cette politique sont trop importants, et que le consommateur est le seul juge de la qualité des produits qu'il se procure. Le penseur le plus reconnu à l'époque, Turgot[34], va également dans ce sens[35]. Il reconnaît que la malhonnêteté

[33] Les ministères régaliens au sens le plus strict sont l'Armée, la police, la justice et dans un sens plus étendu la diplomatie et la fiscalité.
[34] Anne Robert Jacques Turgot, baron de L'Aulne, souvent appelé Turgot (Paris 10 mai 1727– 18 mars 1781), homme politique et économiste français. Il s'inscrit dans la lignée des théories libérales de Quesnay et Gourmay.
[35] Turgot développe l'idée que le vendeur n'a pas intérêt à tromper l'acheteur au risque de voir ce dernier changer de fournisseur dans l'Eloge de Vincent de Gournay, texte de 1759.

puisse exister dans les échanges mais que de telles pratiques ne durent pas et que le marché s'autorégule et se charge d'éradiquer les mauvais producteurs. De plus, il s'agit pour le nouveau gouvernement de rompre politiquement avec les politiques passées (Rosanvallon, 2004), le corporatisme notamment qui est considéré comme un vecteur d'inégalité, de contraintes et de barrières aux actions individuelles. Les organisations industrielles sont accusées de rediriger la loyauté des citoyens vers les corporations plutôt que vers l'Etat.

En 1791, trois grandes lois sont rédigées et mises en application :

- **le décret d'Allarde**[36] en mars 1791 (Bertozzo, 2015) supprime les corporations. Le décret doit contribuer à établir la liberté d'exercer une activité professionnelle « *Il sera libre à toute personne de faire tel négoce ou d'exercer telle profession, art ou métier qu'elle trouve bon* » ;

- **la loi Le Chapelier**[37] en juin 1791, renforce le décret d'Allarde de manière répressive et interdit quelconque forme de coalition, groupements professionnels, corporations, organisations ouvrières, rassemblements de paysans et ouvriers et le compagnonnage. Elle vise la promotion de la liberté d'installation et la mobilité sociale ;

- **le rapport de Goudard** en septembre 1791[38] (Dupont de Nemours, 1884) qui supprime tous les règlements et l'administration du Commerce :
  « L'existence des Chambres de commerce, explique ce dernier*, blesse maintenant les principes de la Constitution qui a proscrit les corporations ; il faut donc anéantir ces administrations particulières, pour les faire entrer dans l'administration générale* ».

Dès lors, c'est au seul marché de jouer puisqu'il n'existe plus aucun règlement ou institution de contrôle de la qualité des produits ou des compétences professionnelles. L'Etat est désengagé et les acteurs sont individualisés, à quelques exceptions près relevant de la sécurité ou de l'ordre public (pharmaciens, orfèvres, fabrication de poudres, boulangers, bouchers). Or, des travaux (Hirsch 1991) montrent que les acteurs économiques sont insatisfaits de ces nouvelles réformes et nourrissent des aspirations, que l'on pourrait qualifier de, contradictoires en apparence :

[36] Article 7 de la Loi du 2-17 mars 1791 portant suppression de tous les droits d'aides, de toutes les maîtrises et jurandes et établissement des droits de patente.
[37] Vie Publique, Documents, Loi Le Chapelier du 14 juin 1791.
[38] Archives parlementaires, t.31, p.397 (rapport du 27 septembre 1791).

- une protection aux frontières ;
- la possibilité de s'entendre et passer des accords sur les tarifs, les normes ;
- le retour de subventions de la puissance publique ;
- une liberté du travail.

Les théories libérales, très en vogue au moment de la Révolution, émanent avant tout de théoriciens, économistes, politiques et non d'entrepreneurs. Les praticiens expriment un besoin de réglementation car les règlements et contrôles jouent le rôle de police des comportements économiques. Ils permettent de réduire l'incertitude dans les échanges, notamment lorsque les intermédiaires se multiplient et donc que les responsabilités sont diluées. Ils éprouvent de grandes difficultés à adhérer au discours de Turgot relatif au rééquilibrage des marchés et de la neutralisation des comportements déloyaux par l'intervention de la main invisible. L'argument avancé par Minard pour expliquer que les praticiens n'adhèrent pas à cette théorie est que le schéma théorique de Turgot ne correspond pas à la réalité du marché. L'hypothèse de concurrence parfaite nécessite par exemple une entrée sur le marché libre, une homogénéité des produits et une transparence des prix et de la qualité des produits. Or, cela ne correspond pas au marché français du XVIII^{e} siècle. De plus, la collecte facile de l'information commerciale sous-entendue dans la théorie est utopique devant la fragmentation des marchés et les disparités régionales.

Les entrepreneurs ont besoin de nouer des relations, d'avoir un appui institutionnel ponctuel et bien sûr de disposer de règlements pour cadrer les échanges. Ils nourrissent donc, ce que Hirsch qualifie comme « *les deux rêves du commerce* » : la liberté et un besoin d'institution. Les rapports entre l'Etat et les entrepreneurs doivent donc être vus autrement que sous la forme de deux entités qui s'opposent, l'une dont l'action contraint l'économie, l'autre qui désire plus de liberté. Les rapports sont bien plus complexes. Minard estime que ce jeu pose plusieurs questions :

- **comment définir le cadre de régulation et à quelle échelle appliquer les règles ?** Cette question pose un problème d'organisation des milieux professionnels qui nécessitent des organes de concertation ;

- **comment articuler l'échelle nationale à l'échelle locale ?** En effet, il s'agit d'éviter de pénaliser ceux qui adoptent une règle si l'adoption n'est pas universelle. L'exemple pris est la loi de 1841 relative au travail des enfants employés dans les manufactures[39] qui a été objet de débats intenses. La réflexion a été initiée par des

[39] Ministère du travail, Loi du 22 mars 1841 relative au travail des enfants employés dans les manufactures, usines ou ateliers.

industriels alsaciens[40] qui ont fait remonter l'initiative à l'échelle nationale pour que les conditions de travail soient uniformes dans tout le pays.

Or, il est difficile de faire remonter les attentes du milieu de l'entreprise puisque toutes les associations professionnelles sont interdites depuis les lois de 1791 et l'intervention de l'Etat dans l'économie est largement réduite.

La réglementation va mettre plus d'un siècle à revenir « en arrière » sur ces trois lois, puisque « *toute demande de régulation fait resurgir soit le spectre du corporatisme, soit celui du colbertisme* ». **Tout d'abord, le rapport Goudard prévoyait, non pas seulement de supprimer les rapports et réglementations, mais également de rapprocher l'administration du commerce des territoires en s'appuyant sur les municipalités, sur l'échelon local**. Il s'agissait donc en réalité de changer d'échelle, mais les débats sur le rapport ont tourné court devant l'urgence de l'organisation de nouvelles élections et seule la partie sur la suppression des chambres a été votée mais le second volet sur leur remplacement est donc tombé aux oubliettes. Toutefois, entre 1801 et 1803 les Chambres de Commerce sont reconstituées mais on leur attribue un rôle consultatif, et les Chambres Consultatives des Arts et Manufactures sont créées. Dans les faits, les organisations avaient continué à exister de manière officieuse et très discrète (Minard, 1998 ; Lemercier, 2001). Après leur réapparition elles constituent, malgré leur rôle consultatif dans les textes, des lobbies très actifs. Par suite, près de 80 ans plus tard, la Loi Le Chapelier sera abrogée en deux temps, en 1864 par la loi Ollivier, qui abolit le délit de coalition, et le 21 mars 1884, par la loi Waldeck-Rousseau, qui légalise les syndicats.

Globalement au XIX^{e} siècle la situation est paradoxale, la liberté économique doit devenir la règle, mais les acteurs économiques réclament de la réglementation. Le rôle de l'Etat est avant tout protecteur et il œuvre pour maintenir l'ordre social. L'Etat français souhaite éviter la violente lutte des classes qui frappe le Royaume-Uni. Aussi, le protectionnisme est une constante et ce jusqu'au début du XX^{e} siècle, pour des raisons fiscales et stratégiques mais également pour maintenir la stabilité du pays. La politique économique intérieure est avant tout axée sur l'agriculture, puisque l'industrie est accusée de briser les liens familiaux. L'Etat

[40] Daniel Legrand, patron alsacien d'origine suisse, a été l'un des acteurs moteurs de cette législation. Voir par exemple : Legrand (1841) Lettre d'un industriel des montagnes des Vosges à M. le baron Charles Dupin, rapporteur de la Commission de la Chambre des pairs chargée de l'examen du Projet de loi sur le travail des enfants dans les manufactures, usines et ateliers ; suivie de plusieurs lettres et adresses : dernier appel respectueux et pressant à MM. les membres des deux Chambres et du Ministère et à leur sollicitude éclairée pour les intérêts si précieux de la classe ouvrière, Imprimerie de Berger-Levrault, Strasbourg, 25 p.

incite à l'innovation dans le milieu agricole (concours, comices, sociétés d'amélioration) pour tenter d'éviter une croissance industrielle vectrice de troubles sociaux.

C'est également au XIX^{e} siècle que l'Etat se pare d'une nouvelle fonction de pédagogie, ce que l'on peut appeler aujourd'hui communément la technocratie. Les grands corps techniques font leur apparition (Mines, Ponts…) et traduisent d'une volonté de peser sur la vie économique. Les ingénieurs, au départ dévolus à la construction de grands ouvrages publics (mines, ponts, voies ferrées, routes…), deviennent les « *instituteurs du monde industriel* » et des « *tuteurs du développement économique* ». Cette politique peut être vue comme de l'arrogance technocratique ou du paternalisme mais les ingénieurs ne cherchent pas, au départ, à remplacer les entrepreneurs.

Après 1791, la politique industrielle et plus largement la politique économique française est un « *curieux mélange de laissez-faire et d'interventionnisme, assorti d'un discours systématiquement libéral* ». L'effet « Le Chapelier » comme le qualifie Hirsch a créé un vide entre l'Etat et les individus-citoyens. Ces derniers font donc remonter leurs problèmes et attentes à l'Etat, ce qui le conduit régulièrement à déborder du cadre de ses missions, qui ont été limitées. Les travaux d'historiens tendent à nous prouver que la centralisation au niveau de l'Etat, qui devient la seule instance habilitée à agir, n'est donc pas un héritage colbertien, mais plus conséquence de la rupture de 1791 suivie par des actions durant la première moitié du XIX^{e} siècle. En vérité, la sollicitation permanente de l'Etat apparaît davantage au gré des disparitions, ou du « désarmement », des institutions intermédiaires, que par une tradition dirigiste.

2. … Avant le retour en force de l'Etat au XXe siècle

Au XX^{e} siècle on assiste à un retour en puissance de l'Etat. Les deux guerres mondiales jettent les bases de l'Etat planificateur et régulateur, l'Etat providence. La crise économique de l'entre deux-guerres fait naître le besoin d'une économie organisée. Les élites se convertissent aux théories keynésiennes et « *l'esprit de la Libération* » fait naître un sentiment d'unité nationale et une volonté d'Etat démocratique fort. Rosanvallon (1990) nous explique alors :

> « *La génération de hauts fonctionnaires qui émerge après la libération se sent d'une certain façon au-dessus de la société jugée retardataire, archaïque, dans une position de guide et de pédagogue* ».

C'est ainsi que l'École Nationale d'Administration (ENA) est créée en 1945, un siècle après l'échec d'une première école nommée ENA après les évènements de 1848 (Wright, 1976) et après de multiples tentatives de création d'écoles de sciences politiques (Thuillier, 1983), pour transformer la France et faire entrer le pays dans la modernité. Une création qui pose question et cela même pour De Gaulle qui s'exprima en ces termes à son conseiller Michel Debré « *Comment se fait-il qu'aucun gouvernement n'ait jamais pensé à créer une Ecole d'Administration ?* ». Les doutes en partie levés le général veut que cette école forme des fonctionnaires efficients pour reconstruire l'Etat il s'exprimera alors ainsi :

> « *Et nous vivons à l'époque des machines, où l'efficacité, la concentration, la vitesse sont des conditions indispensables à toute entreprise et à tout rendement. Elles sont les conditions du fonctionnement de l'État […] Il fallait d'abord que ceux qui, aux premiers rangs, doivent servir l'État fussent une élite, une élite à tous les égards, une élite intellectuelle, une élite morale*[41] » (Teyssier, 1995).

Rosanvallon nous explique qu'en cela la France est différente des pays anglo-saxons, par son éthique anticapitaliste et la mise sur un piédestal des hauts fonctionnaires. Ces deux traits se croisent pour relégitimer l'Etat qui a été très contesté dans l'entre-deux-guerres…

Aussi, Rosanvallon nous présente les trois caractéristiques françaises de l'Etat modernisateur entre 1945 et 1970 :

- **un travail d'éducation industrielle de la nation.** L'Etat, qualifié d'instituteur, base son action sur le présupposé de l'incapacité globale de l'économie à se diriger et se moderniser elle-même. Dans cette optique est mis en place un Commissariat général

[41] Allocution prononcée à l'École nationale d'administration [ENA] le 17 novembre 1959. : Charles de Gaulle, "Discours et messages", tome III, "Dans l'attente", Paris, Plon, 1970, p. 145-147.

au Plan en 1946[42], ainsi qu'un Commissariat Général à la Productivité[43] sept ans plus tard. Les deux entités fusionnent en 1959. Notons que ces institutions françaises ne retrouvent aucun équivalent dans les autres pays développés, ceci est le témoin d'une grande défiance envers les industriels ;

- **un système d'intervention économique par le biais de grands projets industriels**. Cette seconde stratégie est « *la jonction d'une conception du développement industriel et d'un volontarisme technocratique* ». Elle s'appuie sur le postulat que certains grands secteurs entraînent une dynamique industrielle. L'Etat définit alors des secteurs stratégiques sur lesquels il concentre des aides financières (chimie lourde, chantiers navals, aéronautique, électronique, sidérurgie…) et développe des grands projets. Sans être exhaustif en voici plusieurs exemples : les programmes Caravelle (1951), Concorde (1962), Airbus (1968), Plan Calcul (1966), programme électronucléaire (1974), projet sidérurgique de Fos-sur-mer (1967), Plan machine-outil (1976), plan électronique (1982), construction RER & TGV (années 1960)… L'Etat a largement favorisé le développement de grands projets par rapport aux autres formes d'aides, pour des raisons évidentes de visibilité et le sentiment d'efficacité qu'il donne. Techniquement ces projets ont souvent été des succès, toutefois il n'a jamais été dressé de bilan économique final de ces opérations, il n'y a pas eu d'évaluations solides ;

- **un mode de gestion étato-corporatiste**. Ce dernier volet est en fait une intervention sous forme de compromis entre l'Etat et les organisations professionnelles. L'Etat se désengage en apparence de la réglementation et de la gérance de certains secteurs, remarquant que l'intervention directe n'est pas toujours efficace, au profit des organisations. De nombreuses associations et fonds sont mis en place, financés par des subventions ou des taxes dans une tentative de mélange entre « laisser faire » et « étatisation ».

[42] Créé le 3 Janvier 1946 par décret n° 46-2 à l'initiative du général de Gaulle et de Jean Monnet, premier commissaire au Plan, le Commissariat général du plan est chargé de la définition d'une planification et d'un développement économiques de la France au moyen de dix plans quinquennaux successifs. D'après les Archives nationales, 80 AJ, Commissariat général du plan.

[43] Le Commissariat général à la productivité (CGP) est créé par un décret du 24 mai 1953 dans le but d'améliorer la productivité française grâce aux crédits que le Plan Marshall alloue à la France. D'après le Ministères de l'économie.

Dans la société française d'après-guerre, le personnel administratif et les politiques sont convaincus qu'une intervention étatique forte est le seul moyen de relancer le pays, épuisé par l'enchaînement des guerres et des crises, puisqu'aucun acteur privé ne dispose les moyens d'investir suffisamment pour relever ce défi. Ici, le point commun avec le Colbertisme est que l'Etat envisage initialement de se désengager une fois l'impulsion initiale donnée.

Toutefois, la conjonction de nombreux facteurs va mener les mesures interventionnistes à se pérenniser. Tout d'abord, l'après seconde guerre mondiale voit croître le monde communiste, et les pouvoirs politiques comptent combattre ce phénomène par la croissance économique. De plus, l'Europe de l'Ouest bénéficie fortement de l'aide américaine via le Plan Marshall, et les responsables français jouent la carte de la relance par la dépense publique. Les investissements se concentrent alors sur les équipements industriels lourds au détriment du logement. Une politique de nationalisation émerge afin de protéger les entreprises françaises[44], dans le même temps, on assiste à une politique favorisant la concentration des entreprises industrielles[45], afin de former des « groupes plus compétitifs » (Rosanvallon, 1990), si bien que d'une moyenne de 32 fusions par an entre 1950 et 1958, on passe à 74 entre 1959 et 1965 puis à 132 entre 1966 et 1972 (Asselain, 1984). L'Etat devient un acteur économique puissant, entrepreneur et protecteur des intérêts économiques nationaux (Andrieu, 1987). C'est à ce moment que resurgit « Colbert », afin de donner une légitimité à ces politiques keynésiennes en les justifiant comme étant une continuité de l'histoire française, ce qui, comme nous l'avons vu, est en fait un raccourci puisque l'histoire des modalités de l'intervention étatique en France est faite de ruptures et pas seulement de continuité. C'est également à cette période que resurgit la politique des « champions nationaux ».

L'organisation économique et industrielle française n'est donc pas réellement une continuité héritée du colbertisme mais bien plutôt due à la rupture entraînée après la Révolution. Dès lors, la « *France contemporaine a été incapable de définir un système pluraliste de représentation des intérêts, professionnels ou autres* » (Minard). Par suite, les politiques et théoriciens se rendant compte des grandes faiblesses que cela soit en termes de

[44] Nationalisations de l'après-guerre : principales entreprises d'assurances (1946), Banque de France Crédit Lyonnais, Société Générale, BNCI, Comptoir national d'escompte (1946), RATP et Usines Renault (1945), Compagnies des messageries maritimes et SNCF (1945), Création d'Air France (1948), Gnome et Rhône (future SNECMA, 1945), Gaz et Electricité (1946), Houillères du Nord et du Pas-de-Calais (1944).

[45] Formation de PUK (Péchiney, Ugine et Kuhlmann), fusion de Saint-Gobain et Pont-à-Mousson, concentration de l'industrie autour de Wendel Sidelor, Denain Nord-Est Longwy et Creusot-Loire, regroupements des industries aéronautiques dans la SNIAS.

négociation collective ou d'organisation ont tenté de trouver des solutions, notamment en faisant apparaître le système de « conventions collectives ». De plus, la politique industrielle moderne est plutôt axée sur l'économie interne, quand la politique de Colbert avait essentiellement pour but une conquête de marchés internationaux (Piettre, 1986). Il s'agit de retenir que l'organisation moderne de la politique industrielle française dotée d'un Etat central fort ne doit pas être imputée au seul Colbert, il s'agirait d'analyser plus sérieusement les faits passés pour aboutir à des conclusions solides.

Les travaux d'historiens sur l'industrie ne sont pas encore assez nombreux pour livrer une analyse précise sur le sens des politiques industrielles d'alors. Ces travaux permettent cependant d'apporter un éclairage important dans l'analyse de la politique industrielle régionale que nous allons mener, puisque, nous le verrons, ces politiques sont empreintes d'un certain nombre de caractéristiques de la politique qu'a pu mener Colbert à son époque.

III. La politique industrielle moderne héritière de la politique du plan ?

La France est l'un des rares pays occidentaux où le terme « politique industrielle » soit devenu si commun, car il est hérité de l'histoire politique de notre pays. Il est difficile à conceptualiser mais nous conserverons ici cette définition :

> « *Elle consiste à penser structurellement la politique économique, c'est-à-dire à s'intéresser prioritairement aux structures de production. En ce sens, la politique industrielle ne doit pas seulement être définie comme une collection d'interventions sectorielles de l'Etat dans l'économie de marché. Elle est, à la vérité, un concept global, une façon de voir la politique économique dans son impact sur ce qui constitue les conditions fondamentales de la prospérité à long terme, c'est-à-dire l'investissement, la productivité, l'innovation, la compétitivité internationale. […] En d'autres termes, ce n'est pas seulement une branche de la politique économique, mais une manière de concevoir l'ensemble de la politique économique* » (Stoffaës, 1980, p.219).

L'auteur explique que la politique industrielle se différencie de la planification mais également du libéralisme absolu. Elle constitue en fait une tentative de réponse aux besoins industriels en prenant en compte le jeu du marché et les méthodes interventionnistes. Depuis ses débuts, la politique industrielle répond à des objectifs multiples (compétitivité, croissance, attractivité, développement scientifique et technique…) et se décline au travers d'institutions multiples (Etat, agences, collectivités…).

1. … D'un Etat Planificateur à un « *Etat-Stratège* »[46] ?

Nous avons commencé à l'expliquer dans la partie précédente, au terme de la seconde guerre mondiale, nous voyons naître un Etat planificateur. L'administration tend, comme après le premier conflit mondial, à se renforcer (Vayssière, 2009). Le gouvernement se sent dans l'obligation d'agir, puisque la France est sortie exsangue du conflit, elle est « en retard » dans son industrialisation par rapport aux autres pays développés. En 1945, le pays compte encore un tiers de sa population active dans l'agriculture. Aussi, les dirigeants, au premier rang desquels le Général de Gaulle[47], se lancent dans une politique industrielle de « Plans » (Margairaz, 2009 ; Chu, 2018).

Les deux premiers plans[48] servent avant tout à **la « Reconstruction » (1946-1958)** et visent à soutenir les secteurs de base[49] de l'économie française. L'objectif est de retrouver le niveau de production industriel de 1929 augmenté de 25% pour l'année 1950. Aussi, les ressources allouées, notamment par l'intermédiaire du Plan Marshall américain, sont affectées aux secteurs de base sous forme de subventions directes ou de prêts (Beneston, 2016). Un plan Marshall qui a été une aide nécessaire et bénéfique pour la France et les économies occidentales, mais dont on doit également préciser qu'il a précipité l'intégration des économies occidentales sous la direction américaine tout en étant un outil destiné à combattre l'essor du bloc de l'Est (Bossuat, 1986).

Vient par la suite une période de **Plan de Croissance ou d'Expansion (1958-1975).** Deux décennies fortement marquées par la naissance du marché commun[50], et par une croissance « glorieuse ». L'économie française est en mutation, elle s'industrialise, les entreprises se concentrent, et les changements économiques entraînent un exode massif des travailleurs agricoles vers l'industrie, et de population de la campagne aux villes. La

[46] La notion est utilisée en 1993 dans le titre d'un rapport du Commissariat général du Plan, présidé par Christian Blanc, qui s'intitule « *Pour un Etat stratège, garant de l'intérêt général. Rapport de la commission « Etat, administration et services publics de l'an 2000 »* (CGP, 1993). Elle constitue l'appellation française de ce que les Anglo-Saxons appellent le « managerial state » ou le « steering state ».

[47] De Gaulle à Alain Peyrefitte : « *Rien ne compte plus que le Plan... rien ne vaut le Plan. Il nous permet de nous tirer toujours d'affaire... il faut créer une mystique du Plan... Vous m'entendez, Peyrefitte, le Plan c'est le salut...* », D'après *Le Monde, « L'oubli du Gaullisme », André Fontaine, 10/08/2002.*

[48] Le premier plan ou plan Monnet (1946-1952), puisqu'il a été construit par Jean Monnet alors chargé par De Gaulle de relancer l'économie en tant que commissaire au plan. Puis le deuxième plan ou plan Hirsch (1954-1957) du nom du deuxième commissaire général au plan Etienne Hirsch.

[49] Six secteurs de base, dont cinq industriels, sont définis : houillères, électricité, sidérurgie, ciment, machinisme agricole, auxquels s'ajoutent les transports nationaux.

[50] Par le traité de Rome le 25 mars 1957 qui institue la communauté économique européenne, ainsi que la Communauté européenne de l'énergie atomique, dit traité Euratom.

politique du Plan s'en trouve impactée et l'on passe de « Plans » très volontaristes concentrés sur des secteurs industriels, à des prévisions indicatives par branche (consommation, investissements, exportations). En parallèle, l'Etat s'engage pour faciliter la croissance industrielle par des mesures fiscales, administratives ou des programmes de construction d'infrastructures, mais également en incitant à la concentration des entreprises et leur intégration verticale. Dans le même temps, une politique ambitieuse vient répondre aux besoins d'indépendance nationale, notamment par rapport aux approvisionnements pétroliers[51], aux développements d'industries de haute technologie en évitant le recours systématique aux technologies américaines[52] et ce notamment dans les industries liées à a défense (nucléaire, aéronautique, espace, électronique, informatique…). Sont alors créées des grands organismes de recherche (CNES, INSERM, IRIA…) mais également Agence nationale pour la valorisation de la recherche (ANVAR)[53]. L'Etat par le V^{e} Plan conçoit une politique, qualifiée a posteriori, des « champions nationaux[54] » (Hamdouch, 1989 ; Salles & Colletis, 2007 ; Bieganski, 2009).

Enfin, les **« Plans de crise » (1976 – 1988)** sont construits pour répondre à la crise qui heurte l'économie mondiale, après le « premier choc pétrolier ». L'économie française est durement impactée, elle connaît une période de récession, voit le chômage et l'inflation augmenter, cela accompagné par une dette publique qui s'accumule. L'Etat va nationaliser des grands groupes[55] avec pour objectif d'accroître leur productivité. Par la suite, deux grandes vagues de privatisation surviennent en 1986 (65 groupes) et en 1994 (13 groupes), concentrées sur les secteurs de l'énergie, des transports, de la banque et des télécommunications. Cette décennie 90 voit les « Plans » continuer à décliner et changer d'objectifs, la politique industrielle devient moins interventionniste et les actions se tournent

[51] C'est ainsi que se développe Total-CFP et qu'est créée Elf Aquitaine en 1966, par le regroupement de trois entités : la Régie autonome des pétroles (RAP) créée le 29 juillet 1939 pour exploiter le champ de gaz de Saint-Marcet dans la Haute-Garonne ; la Société nationale des pétroles d'Aquitaine (SNPA), née par la loi du 10 novembre 1941 ; le Bureau de recherche de pétrole (BRP) créé en 1945. Une société dont nous reparlerons par la suite, puisque le président actuel de la Région Nouvelle-Aquitaine fut directeur régional du Groupe Elf Aquitaine entre 1986 et 1988.

[52] Sont alors créés de grands laboratoires de recherche publique : CNRS (1939) avec création des UMR (1966), CEA (1945), CNES (1961)… ; des entreprises publiques (SNIAS, Elf) ; des subventions sont versées ou des commandes importantes passées à des entreprises privées (Dassault, CII, Thomson, Matra, CGE, Schneider…).

[53] L'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR) a été créée par la loi n° 67-7 du 3 janvier 1967 portant création d'organismes de recherche et réformée par le décret n° 79-616 du 13 juillet 1979, qui a réorienté son activité vers le soutien à l'innovation et au progrès technologique.

[54] Le terme champion national est une invention de Bruce Scott, chercheur américain qui a étudié la politique française du plan, auparavant le terme n'est pas cité mais le Ve Plan donne l'essence de ce que recouvre ce concept.

[55] Parmi eux : Thomson, Rhône Poulenc, Péchiney, Saint-Gobain, Usinor.

vers l'incitation à l'émergence de systèmes locaux d'innovations (Plunket & Torre, 2009) ou de systèmes locaux d'entreprises (Courlet & Pecqueur, 1991).

La politique industrielle française a connu des changements importants entre les premiers plans en 1946 et la fin des années 1990. Selon les travaux de Vanier (2009), la politique industrielle française a connu trois vagues, qui diffèrent légèrement de la chronologie que nous venons d'exposer, mais qui reprennent bien les idées principales présentées. Une première vague débute (1955-1975) et vise à la décentralisation industrielle et l'aménagement du territoire. Une deuxième naît avec les années de crise (1975-1985) pour sauver les entreprises en difficulté. Une troisième émerge pour reconnaître l'inefficacité des aides aux entreprises en difficulté, pour se diriger vers des aides visant à améliorer l'environnement des entreprises. Le soutien politique est donc passé selon son expression « *d'une carte des aides, à des aides à la carte* ».

Au sortir de la politique du plan, nous assistons à l'avènement de l'Etat-stratège (Bezes, 2009). Le rapport du CGP de 1993 présidé par Christian Blanc énonce alors (CGP, 1993) :

> « *Dans aucun pays la politique à l'égard de l'industrie ne se réduit à la seule politique de concurrence ou à une approche purement environnementale, visant seulement à créer des conditions favorables à l'action des entreprises* » - (p.22) ;
>
> « *L'Etat doit être capable d'élaborer de véritables décisions stratégiques* » - (p.65).

Ce rapport annonce le retour d'un Etat au centre de la conception des politiques publiques, tout en maintenant la volonté de déconcentrer (Trosa, 1993).

A la fin du X^{e} plan en 1992, les politiques industrielles commencent également à s'européaniser, d'autant plus lorsque le traité de Maastricht proscrit les politiques sectorielles par la création d'un marché unique. L'Europe encourage la mise en place de politiques technologiques et notamment à l'échelle régionale. Des politiques qui favorisent l'émergence de grands pôles technologiques sur le modèle américain de la « *Silicon Valley* ». La réussite de ce dernier se base sur un phénomène de concentration spatiale qui facilite la proximité physique entre les acteurs locaux (Grossetti, 2004). Durant la décennie 1990, la désindustrialisation, qui est davantage un signe de montée en puissance du secteur tertiaire, de la France, et plus globalement des économies occidentales, s'accroît. L'action des politiques industrielles du gouvernement se dirige vers un soutien à la compétitivité des entreprises. L'Etat se désengage en apparence, si bien que le Ministère de l'Industrie est remplacé par un secrétariat en 1997 (Menu, 2011).

2. L'Etat maître de la politique industrielle ou de la communication ?

La politique industrielle française des années 2000 à nos jours, continue à s'appuyer sur le postulat que **le secteur industriel joue un rôle clef dans le développement économique** comme l'explique le rapport construit par Jean-Louis Beffa[56] (Beffa, 2004)[57], ancien haut dirigeant de l'entreprise Saint-Gobain :

> « *Même si la part des services dans l'économie s'accroît, une industrie solide est nécessaire à un équilibre vertueux de la balance commerciale et à la croissance. En effet, la demande en biens industriels des pays développés reste importante, car elle assure l'essentiel de leur qualité de vie. Si ces biens ne sont pas produits, ils doivent être achetés à l'étranger […] De manière plus générale, l'industrie demeure un des principaux moteurs de l'activité économique en termes de valeur ajoutée et d'emploi. Elle exerce un effet d'entraînement puissant sur l'ensemble des activités, en particulier par ses consommations intermédiaires : pour 1€ de production, l'industrie consomme 0,7€ de produits intermédiaires, contre 0,4€ pour les services (DATAR, 2004, d'après rapport Beffa, p.16)* ».

Selon un travail antérieur, réalisé par Cohen et Lorenzi (Cohen & Lorenzi, 2000), dans le cadre du Conseil d'Analyse Economique (CAE), la politique industrielle peut être définie comme une politique sectorielle visant « *à promouvoir des secteurs qui, pour des raisons d'indépendance nationale, d'autonomie technologique, de faillite de l'initiative privée, de déclin d'activités traditionnelles, d'équilibre territorial ou politique méritent une intervention* ».

Selon Cohen et Lorenzi, nous distinguons en France trois types de politiques industrielles :

- les politiques de structure (concentration, rationalisation, spécialisation),
- les grands projets dans les industries de pointe (intégration des politiques technologiques, de la commande publique et des grands réseaux d'infrastructures),
- les politiques d'aide aux entreprises en difficulté.

C'est alors que l'Etat tente de prendre le rôle de stratège, non plus de planificateur, et fixe les grandes orientations de la « *nouvelle politique industrielle française* » préconisée, entre

[56] Jean-Louis Beffa est un homme d'affaires français. Diplômé de l'Ecole Polytechnique (1960) puis du Corps des Mines (1963) et de l'IEP de Paris (1966), il commence sa carrière d'ingénieur des mines à Clermont-Ferrand au sein de la direction des carburants du ministère de l'Industrie. Par la suite, il entre à Saint-Gobain en 1974, dont il devient directeur général en 1982. Il a été président directeur général de la Compagnie Saint-Gobain de 1986 à 2007, il est alors nommé par le premier ministre Jacques Chirac pour reconduire la privatisation, puis président de cette société jusqu'en 2010. Le rapport Beffa de 2004 répond à une demande du président Chirac qui lui confie une mission sur la « relance de la politique industrielle ».

[57] 8 ans plus tard, le rapport Gallois, s'inscrit dans la lignée de ce rapport.

autres, par le président-directeur-général d'une entreprise, formé dans les écoles d'élites de l'administration française, championne nationale multi-centenaire créée par Jean-Baptiste Colbert. Nous retrouvons ici, un portrait quasi-idéal de la figure de l'Etat Instituteur (Rosanvallon, 2015) présenté précédemment.

Le rapport Beffa dresse un panorama d'une France industrielle en perte de vitesse et trop spécialisée dans les secteurs de basse technologie. A cela s'ajoute une faiblesse de l'action publique envers les entreprises industrielles. En effet, 80% de l'aide publique totale est concentrée sur les grands programmes historiques pour favoriser notamment l'industrie de la défense. Quant au reste de l'aide publique, il existe un très grand nombre de dispositifs dispersés et portés par des acteurs multiples, une observation reprise par le rapport Carayon qui décrit le « *maquis* » des dispositifs de soutien à l'industrie (Carayon, 2005). Le rapport Beffa suggère qu'il est temps de revenir à des politiques concentrées sur les entreprises après avoir passé près de deux décennies à développer un environnement favorable à l'innovation. Il préconise alors de nombreuses pistes pour relancer l'industrie française :

- la mise en place de **« grands programmes mobilisateurs »**, cela s'inscrit parfaitement dans la lignée des conclusions du rapport Cohen et Lorenzi, dont l'Etat ne doit plus être que l'organisateur, au contraire des programmes mis en place dans les politiques de Plan des années 1960 ;

- la création d'une **Agence de l'Innovation Industrielle (AII)** pour porter les grands programmes. Agence qui sera créée dès le mois d'août 2005 et dotée de deux milliards d'euros qui servent à inviter et financer de grands programmes d'innovation[58] portés par des grands groupes (Lesourne & Randet, 2008). L'agence ne survivra que 28 mois et sera dissoute le 1er janvier 2008, notamment à cause de problèmes budgétaires, d'un manque d'effectif et du temps de validation des dossiers par les instances européennes de Bruxelles[59]. Sur les 18 projets prévus au départ, l'agence n'en a finalement validé que six. Ses activités sont intégrées à Oseo Innovation (Albertini, 2007). Nous pouvons également d'ores et déjà noter que la Région Aquitaine a été l'une des premières à se doter d'une agence de l'innovation industrielle dès 2001 ;

[58] Deux années après sa création, 18 programmes ont été approuvés dont : Quaero porté par Thomson (informatique), BioHub (bio-raffinerie), Télévision sans limite porté par Alcatel, Homes dirigé par Schneider Electric, Neoval piloté par Siemens France, Véhicule hybride diesel par PSA, Iseult, NanoSmart, ADNA, MINimage de la société STMicroelectronics, MaXSSIMM, OSIRIS, LOwCO2MOTIONavec, G2REC, H2E piloté par Air Liquide, Projet FUTUROL, BioIntelligence…

[59] *Paquette Emmanuel, L'Agence de l'innovation sombre après deux ans d'existence, les Echos, 07/01/2008.*

Dans le même temps, le Gouvernement français se nourrit de deux autres rapports pour lancer de nouvelles actions. L'un préconise une approche de la politique par clusters (Blanc, 2004), le second par les territoires (DATAR, 2004). Le premier prend le pas et le gouvernement français lance la politique des **Pôles de Compétitivité en 2005** (Albertini, 2007 ; Menu, 2011), des pôles qui revêtent toutefois une dimension régionale. Notons que cette idée du développement des pôles de compétitivité n'est pas neuve et avait déjà été introduite par des travaux dans les années 1980 (Aglietta & Boyer, 1982). A ce jour, il existe 58 pôles de compétitivité labellisés en France[60], soit 13 de moins que lors de la dernière labellisation qui avait vu 71 pôles enregistrés.

Deux autres dispositifs sont créés de façon concomitante :

- la société **Oséo** officiellement créée en 2005 réunit les activités de la Banque de développement des PME (BDPME), de l'ANVAR et du Groupement d'intérêt économique (GIE) Agence des PME. Oséo est alors détenue par l'Etat, la Caisse des dépôts et Consignations ainsi que par des banques et assurances. Ses principales missions sont : le financement de l'innovation, le co-investissement avec les banques ainsi que la garantie des financements bancaires (Masquin *et al.*, 2011). En 2009, Oséo récupère la gestion du **Fonds Unique Interministériel** (FUI), puis celle des projets de R&D et de renforcement des filières dans le cadre des programmes d'investissements d'avenir (PIA). En 2012, Oséo devient **BPI France** en fusionnant avec la CDC Entreprises et le Fonds stratégique d'investissement (FSI) et ses antennes régionales, afin de faire travailler de façon plus cohérente les équipes du financement des entreprises. Cette fusion vise à simplifier le financement de l'innovation (Reinhart, 2014) ;

- l'**Agence Nationale de la Recherche (ANR)** est fondée la même année qu'Oséo[61]. Ses missions recouvrent le soutien et le transfert des recherches fondamentales et appliquées émanant des laboratoires publics vers les entreprises. Cette agence remplace deux dispositifs ministériels de financements le fonds national pour la science (FNS) et le fonds pour la recherche technologique (FRT). L'ANR fait face à une lutte de définitions dans ses missions, mais elle a permis de généraliser la pratique des appels à projets compétitifs en France (Schulz, 2016).

[60] République Française, Carte des 56 pôles de compétitivité française, mis à jour en janvier 2019.
[61] Agence Nationale de la Recherche, « Convention constitutive du GIP Agence National de la recherche », Archives, 7 février 2005.

Quelques années plus tard, en 2010, l'Etat lance les **Programmes des Investissements d'Avenir**[62] (PIA) pour porter notre économie vers un nouveau modèle de croissance sur la base de priorités stratégiques définies par une commission présidée par Alain Juppé et Michel Rocard. Ces priorités sont les suivantes : l'enseignement supérieur et la recherche, les filières industrielles et les PME, l'économie numérique et le développement durable. Ce PIA ne se substitue pas à la politique industrielle nationale, il en est un instrument majeur, construit pour être en phase avec la stratégie européenne « Europe 2020 ». A ce jour, 58 milliards d'euros ont été mobilisés dans le cadre de trois programmes d'investissements d'avenir (PIA 1 en 2010 – 36 Mds d'euros, PIA 2 en 2013 – 12 Mds d'euros et PIA 3 en 2017 – 10 Mds d'euros[63]) qui ont vocation à aider au financement des projets de R&D des entreprises. A ce jour, le PIA n'a pas été fait l'objet d'évaluation, bien qu'un dispositif pour tenter de l'évaluer ait été envisagé (Levet & Mathieu, 2013).

En 2013, de nouveaux plans voient le jour durant le quinquennat de François Hollande. C'est le projet **« 34 Plans Nouvelle France Industrielle »** qui doit contribuer à la réindustrialisation du pays. La première phase de ce projet est lancée par la président Hollande et le ministre du Redressement Productif Arnaud Montebourg. Le gouvernement, après un an de travail et de réflexion stratégique, missionne des experts pour construire des feuilles de route sur 34 thématiques correspondant à des domaines technologiques porteurs et innovant, censés aider l'industrie française à se positionner sur ces derniers. A l'arrivée d'Emmanuel Macron au Ministère de l'Economie en 2015, les 34 plans seront réduits à 9 grands axes[64] : Nouvelles ressources, Ville durable, Mobilité écologique, Transports de demain, Médecine du Futur, Economie des données, Objets intelligents, Confiance numérique, Alimentation intelligence.

L'ensemble de ces axes reposent sur un pilier commun : **l'Industrie du Futur.** Si l'on en croît le témoignage d'Alain Rousset un fervent défenseur de la politique industrielle, alors président du Conseil régional d'Aquitaine et de l'Association des Régions de France, le programme Industrie du Futur a été inscrit au plan national suite à des échanges entre le président de la République et lui-même :

[62] Gouvernement français, Le Programme d'investissements d'avenir.
[63]Gouvernement français, Le Programme d'investissements d'avenir.
[64] *Bellaiche Anne-Sophie, Adieu les 34 plans, vive les 10 solutions de la Nouvelle France industrielle, Usine Nouvelle, 18/05/2015.*

> « *On a inventé l'Usine du Futur. Ça c'est moi qui l'ai fait inscrire dans le plan national* […] *Je prends cette réussite, je la vends auprès de François Hollande qui en fait la seule politique industrielle de la France d'aujourd'hui* »[65].

Si l'on prend en compte la chronologie des faits et le contenu des programmes, la Région Aquitaine a en effet jeté les bases de l'Usine du Futur avant que le gouvernement ne se saisisse de la question, et il est tout à fait plausible qu'Alain Rousset ait pesé, d'une manière ou d'une autre, dans l'initiation de cette réflexion à l'échelle nationale. Quant à la politique régionale en Aquitaine, nous y reviendrons. Toutefois, nous pouvons ajouter que la réflexion sur le concept « d'industrie du futur » s'inspire également de programmes étrangers tels que l'Allemagne et son plan « Industrie 4.0 » initié en 2011 à la Foire de Hanovre[66] et lancé en 2015, dans la continuité du précédent programme « Stratégie High-Tech » datant de 2006 dont l'objectif est d'allier les mondes de la Recherche et de l'Industrie dans le but de conserver le leadership industriel allemand (Kohler & Weisz, 2016 ; Bidet-Mayer, 2016).

Le nouveau quinquennat, débuté en 2017, s'est assez logiquement inscrit dans la continuité de cette politique économique et industrielle, puisque l'ancien Ministre de l'Economie Emmanuel Macron a accédé à la Présidence de la République. La politique industrielle mené par le nouveau président comprend plusieurs volets : des mesures macroéconomiques consistant en des baisses d'impôts et de charges, une politique de renforcement des filières dans la lignée du quinquennat précédent, un combat pour constituer de grands groupes européens capables de rivaliser face à la concurrence notamment chinoise et américaine. La mise en place du gouvernement n'a pas recrée un portefeuille de l'industrie, ce dernier a été rattaché au Ministère de l'Economie en tant que secrétariat d'Etat. Le secrétariat d'Etat s'est montré plus particulièrement soucieux des établissements comme les ETI ou les PME qui sont d'une importance fondamentale pour les territoires[67]. Territoires qui sont d'ailleurs bien souvent laissés pour compte dans les objectifs et instruments des politiques industrielles (Colletis, 2012), bien qu'ils soient mis en valeur dans les documents de communications.

[65] Extrait d'un entretien avec Alain Rousset du 25/03/2019.
[66] Les Synthèses de la Fabrique, Industrie du Futur : regards franco-allemands », n°15 – Octobre 2017.
[67] *Le Monde, Une politique de « reconquête industrielle » sans grands résultats, Jean-Michel Bézat, 09/11/2018.*

La politique filière s'articule alors autour de dix-huit puis treize filières industrielles structurées autour du Conseil National de l'Industrie (CNI) créé en Février 2013 (CGET, 2018). Notons que la notion de filière est très difficile à caractériser et donc à appréhender dans le cadre de la construction des politiques industrielles (Bidet-Mayer & Toubal, 2013 ; Assogba & Klebaner, 2018).

> « *L'absence de méthode unifiée pour découper le système productif en filières peut conduire à des représentations, des analyses et des initiatives différentes*. *L'utilisation du terme de filière finit rapidement par dépendre des décisions que l'on souhaite promouvoir. A l'extrême, il devient un outil de communication, profitant des effets de mode*. *On ne peut toutefois résumer son intérêt à ce syndrome superficiel. En effet, le concept de filière est d'abord un véritable outil pour l'analyse et l'élaboration d'actions stratégiques* » (Bidet-Mayer & Toubal, 2013).

Le président a tout d'abord nommé trois personnes pour animer cette politique par le biais du CNI, Delphine Gény-Stephann[68], Jean-Pierre Floris[69], Philippe Varin[70], puis Olivier Lluansi[71] en tant que délégué aux Territoires d'industrie, toutes liées au groupe Saint-Gobain[72], et formées par les grandes écoles de la République (Polytechnique, Ponts et Chaussées, Ecole des Mines), signe que la politique industrielle française est finalement, d'une certaine façon, liée à Colbert, mais également dans la lignée de la construction des politiques industrielles depuis l'après-guerre. Cet exemple prouve à lui seul que la barrière qui délimite le monde industriel et la sphère politique est ténue, ce qui fait qu'aujourd'hui des cadres d'un champion national, formés dans les hautes écoles de la Nation, participent à la construction de la politique industrielle nationale.

[68] Diplômée de l'École polytechnique et de l'École nationale des ponts et chaussées, elle commence sa carrière au ministère de l'économie, avant de rejoindre le conseil d'administration de grandes entreprises. Avant sa nomination elle était vice-présidente de Saint-Gobain et membre de conseil d'administration de Thalès.

[69] Formé à Polytechnique il préside Verallia, ex-filiale de Saint-Gobain avant d'être nommé par le gouvernement.

[70] Diplômé de l'Ecole Polytechnique puis de l'Ecole des Mines, il commence sa carrière comme chercheur au sein de Pechiney, puis prend la direction du groupe Corus en 2003. En 2009, il prend la direction de PSA, puis en 2013 devient administrateur et président du Conseil d'Administration de Saint-Gobain. Il passe ensuite à EDF, AREVA avant d'être nommé par le gouvernement.

[71] Diplômé ingénieur du corps des mines et de l'Ecole Polytechnique, Olivier Lluansi a commencé sa carrière en tant qu'expert à la commission Européenne, avec de devenir Conseilleur régional du Nord-Pas de Calais, puis de passer environ 10 ans au sein du groupe Saint-Gobain.

[72] *Cosnard Denis, La politique industrielle française porte le sceau de… Saint-Gobain, Le Monde, 19/01/2018.*

Nous serions tentés de dire que, de la fin de la seconde guerre mondiale à nos jours, **l'Etat est passé d'une logique planificatrice à une volonté de s'établir dans une position de leader stratégique des politiques industrielles.** Une politique qui, aujourd'hui, se concentre fortement sur le développement de filières économiques. Toutefois, la montée en puissance des politiques européennes accompagnée par le mouvement de décentralisation, aujourd'hui inéluctable, rendent les marges de manœuvre plus restreintes. L'Etat central se retrouve dans une situation où il est censé déléguer la conception des politiques industrielles à la fois à l'Europe et aux Régions, mais nous nous apercevons qu'il continue à lancer des programmes nationaux pour tenter de garder la main, ou faire de la communication, du moins du point de vue des acteurs régionaux. C'est le cas avec le programme « Territoires d'Industrie », qui a été construit par une mission de cadrage pluridisciplinaire menée par cinq personnalités[73]. A travers ce programme, l'Etat a annoncé qu'il soutiendrait, avec les Régions comme partenaires et pilote du programme, 124 territoires désignés comme prioritaires :

> « *Territoires d'industrie par exemple c'est un coup de communication où l'Etat montre qu'il s'intéresse à l'industrie mais son rôle n'est pas très clair, il dit que ce n'est pas lui le pilote que ce sont les Régions… [...] Tout cela vient se rajouter aux autres programmes ce qui donne un millefeuille d'initiatives qui brouillent les pistes au niveau local. […] Cela montre que l'Etat a du mal à abandonner son leadership sur les politiques et économiques et industrielles »*[74].

Ce nouveau programme a le mérite de mettre un coup de projecteur sur les territoires et l'importance des établissements de taille moyenne pour les zones dites rurales. Les crédits annoncés doivent servir à 4 objectifs principaux : recruter, innover, attirer et simplifier. Cependant ces moyens alloués, une enveloppe importante puisque 1,3 milliard d'euros ont été annoncés, ne sont pas des moyens supplémentaires alloués à un nouveau programme mais « *ce ne sont que des petits bouts de crédit existants un peu dans les différents ministères* »[75]. En effet, 500 millions viennent du programme d'investissements d'avenir (PIA), 250 millions du PIC (Plan d'investissement compétences) et 500 millions de la Banque des territoires. Le montant peut paraître relativement faible lorsqu'on le met en perspective

[73] Il s'agit de Harold Huwart, vice-président de la Région Centre-Val de Loire ; Clémentine Gallet, dirigeante de Coriolis Composites ; Olivier Lluansi, associé chez EY ; Virginie Carolo, maire de Port-Jérôme-sur-Seine ; Bruno Bonnell, député de la 6e circonscription du Rhône. La mission a été appuyée par le CGET et la Direction générale des entreprises.

[74] Verbatim, entretien avec Pascal Blehs, Directeur de la Performance Industrielle, Région Nouvelle-Aquitaine, 16/04/2019.

[75] Verbatim, entretien avec Pascal Blehs, Directeur de la Performance Industrielle, Région Nouvelle-Aquitaine, 16/04/2019.

des 124 territoires désignés initialement, aujourd'hui 136, d'après l'économiste Benjamin Coriat :

> « *L'impact ne sera que cosmétique. Quand on sait que deux fois 20 milliards ont été dépensés pour le Cic et qu'on accorde 6 milliards à la recherche au titre du crédit d'impôt ! Il faudrait dix fois cela. Redonner la main aux territoires, c'est bien, à condition que les dotations soient suffisantes. Cette initiative s'inscrit dans une vision d'avenir extrêmement faible. On peut craindre un saupoudrage des fonds en fonction des lobbyings locaux. Ce n'est pas avec ça qu'on fait de la politique industrielle* »[76].

L'économiste reconnait cependant que ce programme a le mérite de contribuer à donner plus de pouvoir aux Régions et à l'initiative locale mais que ce mouvement est encore insuffisant en ajoutant qu'il faudrait notamment ajouter des perspectives fortes pour orienter l'industrie sur des sujets majeurs comme la transition énergétique.

Si l'on applique le principe de subsidiarité de l'Union Européenne[77], sur lequel nous reviendrons, à ce programme par exemple, nous pourrions être tenté de dire que l'Etat a plutôt intérêt à déléguer complètement une politique de ce type, qui s'intéresse aux territoires à une échelle infra-départementale, aux Régions. Toutefois, nous pouvons reconnaître que si ce programme possède des manquements certains, il a le mérite de mettre en avant l'industrie, les territoires ruraux, les entreprises de plus petites tailles. De plus, si ce programme vient ajouter de la complexité dans une Région comme la Nouvelle-Aquitaine, où, nous le verrons, la politique industrielle est un enjeu dont la collectivité s'est fortement saisie, elle est une aubaine pour des Régions moins dynamiques qui peuvent alors compter sur le rôle de l'Etat pour les appuyer.

Dans les faits, la politique industrielle d'aujourd'hui se dessine à Bruxelles, mais également à l'échelon régional sous l'impulsion des Régions. Le premier échelon commence à se doter de moyens importants, mais se trouve dans une situation délicate quant à son futur. Le second, à savoir l'échelon régional, semble encore trop fragile pour impulser une réelle dynamique et cela pour plusieurs raisons. Les fonds qu'il détient sont très limités en comparaison de ses homologues allemands, italiens et même espagnols[78]. Les institutions régionales, bien que de plus en plus compétentes, restent subordonnées aux services de

[76] *La Gazette, « Les "territoires d'industrie", une vision d'avenir très faible » – Benjamin Coriat, Louis Gohin, 26/02/2019.*

[77] Ce terme est défini Chapitre 2.

[78] *Voir Alternatives Economiques, Novembre 2015, DOSSIER Portrait des nouvelles régions françaises par Jeanneau et Molénat.*
Olivier Bouba-Olga, Les nouvelles Grandes Régions françaises sont toutes petites, billet de blog, 31/10/2015.

l'Etat central, et doivent composer avec ses nombreux partenaires : les réseaux consulaires, les Départements, les Communautés de communes, la banque publique d'investissement, les organes déconcentrés de l'Etat. Enfin, nous le verrons par la suite, il est souvent complexe de s'organiser au sein d'une collectivité telle que la Région pour des questions relevant de la sociologie des organisations.

Aussi, l'Etat continue de composer en chef de file, via la DGE, et continue de mener les collectivités puisque c'est encore lui qui détient la majeure partie des budgets qui permettent d'aider les entreprises, au niveau local, à se développer fortement. Nous allons tenter de comprendre le lent mouvement de décentralisation à l'échelon régional qui, s'émancipant de plus en plus, pourrait être le présent et le futur des politiques industrielles, si et seulement si les politiques européennes, nationales et régionales s'alignent et définissent clairement les prérogatives de chacun.

Cet échelon correspond à l'échelle d'étude de nos travaux de thèse, et nous allons le voir par la suite, malgré sa position particulière, l'institution régionale française possède de nombreuses clefs pour commencer à prendre son destin en main. Toutefois, la situation est encore fragile pour les Régions puisque comme nous l'avons vu, l'Etat ne paraît pas prêt à déléguer complètement les compétences et le budget nécessaires à les asseoir comme véritables pivots des politiques industrielles.

Chapitre 2 :
Les politiques régionales, futur des politiques industrielles ?

« La France a eu besoin d'un pouvoir fort et centralisé pour se faire. Elle a besoin, aujourd'hui, d'un pouvoir décentralisé pour ne pas se défaire »

François Mitterrand

Ce deuxième chapitre a pour objectif de livrer au lecteur les clefs du mouvement de régionalisation des politiques industrielles entamé dans la France de l'après-guerre. En effet, il est important de comprendre comment cet échelon géographique administratif est devenu un enjeu fort, pour mieux appréhender la place qu'occupe aujourd'hui l'institution régionale dans la conception des politiques industrielles. Une place particulière « *Entre le local et l'Europe* » (Muller, 1992) et le national.

Pour expliquer ce phénomène nous allons citer un extrait des travaux de Balme et Jouve qui résume la vision que nous allons tenter de développer :

> « *Alors que la France a longtemps incarné l'archétype de la structure étatique centralisée, deux éléments structurels semblent avoir remis en question l'organisation pyramidale du pouvoir vieille de deux siècles : la décentralisation et l'émergence de la Communauté Economique Européenne (CEE), puis de l'Union Européenne (UE). L'Etat aurait tendance à se "vider" de sa substance par le "haut" (UE) et par le "bas" (collectivités locales)* » (Balme & Jouve, p1, 1995).

Les logiques sont différentes, puisqu'il semble que l'Europe cherche à inclure les Régions dans les négociations, dans une tentative de légitimer son intervention, mais également car elle pense que l'échelon est pertinent pour appliquer les politiques économiques. Pour ce faire, elle encourage notamment les échanges directs avec les Régions sans passer par le gouvernement central (Goldsmith, 1993).

Ce chapitre est ainsi organisé en trois sous-parties :

- la première présente brièvement **la montée en puissance de l'institution européenne, l'européanisation,** et comprendre les raisons qui ont mené à la **régionalisation de sa politique** ;

- la deuxième s'attarde sur la **lente régionalisation des politiques nationales**, par le biais de la décentralisation et de la déconcentration, en prenant le cas de la France. Nous verrons ainsi quels ont été les moteurs qui ont mené un pays historiquement centralisé à régionaliser ses politiques dans le cadre des politiques du plan mais également sous l'influence de l'UE ;

Enfin, nous présentons **l'évolution de la politique industrielle de la Région Aquitaine**, aujourd'hui Nouvelle-Aquitaine, puisqu'elle constitue notre cas d'étude et est souvent présentée comme l'une des Région des plus volontaristes et dynamiques dans la conception de ses politiques, en particulier ses politiques industrielles.

I. La régionalisation de la politique économique européenne

Cette première partie présente la politique européenne, pour appréhender l'influence que peut avoir ce nouvel échelon politique sur la construction des politiques nationales et infranationales.

Notre exposé s'organise en trois parties :

- une première va revenir sur les origines de la construction de l'Union Européenne, qui coïncide avec la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Une Union Européenne qui a rapidement pris son envol dans les trois premières décennies de son existence et qui semble s'essouffler depuis le début du XXIe siècle ;

- une deuxième partie présente rapidement la politique industrielle actuelle de l'Union Européenne qui impacte la construction des stratégies économiques régionales, notamment sur le plan réglementaire, et peut leur permettre d'obtenir des moyens, notamment financiers, pour mener à bien leur politique de développement ;

- enfin, nous présenterons la montée en puissance, relative, de la stratégie de l'Europe des Régions qui semble vouloir faire des régions européennes l'échelon pertinent pour l'intervention économique. Une tentative intéressante, empreinte d'une volonté de contourner l'échelon national dans la construction des politiques économiques qui semble avoir des difficultés à renoncer à une sorte de souveraineté et d'interventionnisme, mais également de se rapprocher des territoires pour appliquer des politiques spécifiques à chacun d'eux dans un objectif d'homogénéiser l'ensemble européen.

1. Les fondations de la politique économique européenne

A travers les siècles, les pays européens ont pu connaître différentes époques où ils étaient rassemblés en une seule et même entité politique ou religieuse. Cela peut commencer avec l'Empire Romain à son apogée, l'Empire Carolingien, l'Europe de la Chrétienté (la « *Christianitas* ») idée très défendue à l'Epoque par Pierre Dubois[79] qui conseillait la création d'une république chrétienne (Sidjanski, 1992), puis le Saint-Empire Germanique. Ces super-entités ont bien souvent été regroupées par la guerre, ce qui constitue une grande différence avec les nations européennes modernes. Ces dernières ont cherché, après les deux conflits mondiaux, à créer une entité supranationale, de leur plein gré, en s'intégrant à une Union Européenne créée au départ par des leviers économiques et politiques.

Ce sont en effet les deux options possibles pour construire l'Europe aujourd'hui. La première idée consiste à bâtir politiquement les « *Etats-Unis d'Europe* » (Monnet, 1955), que défendait déjà Victor Hugo en son temps :

> *« Nous aurons ces grands Etats-Unis d'Europe, qui couronneront le vieux monde comme les Etats-Unis d'Amérique couronnent le nouveau » (Hugo, 1872)*[80]

La deuxième à favoriser les liens sur le plan industriel et économique pour créer un marché commun. Au départ, c'est bien l'option politique qui est choisie pour bâtir l'Europe des Nations, avec notamment la création de la Société des Nations (SDN) instaurée par le traité de Versailles, en 1919, après la première guerre mondiale, sur laquelle certains hommes politiques fondaient de grands espoirs. En effet, unir les nations européennes par l'économie et notamment sur le fondement d'un socle industriel commun ne fait pas l'unanimité et notamment chez les premiers européistes comme l'allemand Richard Coudenhove-Kalergi (Vereecken, 1996 ; Théry, 1998).

Toutefois, cette organisation va éclater suite à la crise économique, à la pression des parties populistes, puis des régimes totalitaires, si bien que la SDN sera dissoute juste après la seconde guerre mondiale en 1946. Une succession d'évènements qu'il s'agit de garder en mémoire pour les années futures de la construction européenne. Après la seconde guerre mondiale, c'est donc la deuxième option qui est envisagée pour tenter de construire l'Europe, en la fondant sur un socle économique fort, suite à l'échec cuisant de l'option politique. Il paraît dans tous les cas nécessaire d'essayer d'unifier l'Europe pour la sauver du chaos (Leboutte, 2008).

[79] Légiste, homme de loi et avocat, du Roi de France Philippe IV Le Bel, né en 1255 et mort en 1321.

[80] Victor Hugo, Lettre de Victor Hugo aux membres du Congrès pour la Paix, à Lugano, 1872

« Et l'acier créa l'Europe[81] »

Nous retenons souvent comme date fondatrice des débuts de l'Union Européenne le traité de Paris, entré en vigueur le 23 juillet 1952, qui acte la création de la Communauté européenne. L'Europe entre dans une nouvelle ère pour tourner la page de la Seconde Guerre mondiale qui a marqué le Vieux continent et le monde d'un sceau de fer et de sang.

Il se trouve que l'acier est bien à l'origine de la construction européenne (Frank, 1998), que certains auteurs militants considèrent comme un carcan[82]. En effet, en remontant le fil de l'Histoire avant la guerre, le 30 septembre 1926 naît l'Entente Internationale de l'Acier (EIA) initiée par les industriels Fritz Thyssen (allemand), Emil Mayrisch (luxembourgeois) et rejoint par des industriels belges, français, britanniques, luxembourgeois et allemands. Un accord précédé par une entente des industriels du rail le 12 mars 1926, avec « *l'International Rail Makers Association* ». Les industriels européens avaient la mainmise sur l'exploitation de cette ressource, éminemment stratégique pour un grand nombre d'industries, notamment l'Armement, la Construction, les Transports. Si cette EIA ne préfigure en aucun cas la CECA, le mot « *Europe* » n'est en effet jamais apparu dans les documents de l'industrie comme le souligne fortement l'historien Charles Barthel (Barthel, 2006), elle peut être considérée comme une préface de cette dernière (Lederer, 1951).

> « *Parce qu'elle est la base de l'industrie et aussi un symbole politique, la sidérurgie va servir d'essai à la première construction européenne. La proposition Schuman reste une avancée majeure, même si le terrain était déjà prêt à ces bouleversements, avant mai 1950* ». « *L'industrie de l'acier était un milieu industriel susceptible de permettre l'étude des concepts, puis de la mise en pratique, du processus européen appliqué à l'échelle sectorielle comme une sorte de répétition générale avant le Marché commun* » (Berger, p 1061, 2000).

Le secteur sidérurgique constitue une base extrêmement forte de l'économie des pays européens, les entreprises entretiennent des liens solides. Il en va de même pour le secteur minier, en particulier du charbon, qui est encore à l'époque un socle fort de l'économie mondiale, et qui vit notamment la création du « *Comité européen du Charbon*[83] » en 1946. Notons aussi, la création de deux autres organismes européens : la Commission

[81] Philippe Mioche, 1997.

[82] Nous faisons ici référence à un ouvrage de 2014 d'Annie Lacroix-Riz « Aux origines du carcan européen ». Une auteure liée au Réseau Voltaire, et proche depuis la dernière présidentielle du candidat François Asselineau.

[83] Le Comité du Charbon est créé le 4 Janvier 1946 qui rassemble la Belgique, le Danemark, les Etats-Unis, la France, la Grèce, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Turquie. Ce Comité sera remplacé par le Comité du Charbon de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies en 1947.

économique d'urgence pour l'Europe et l'Organisation européenne des transports (Leboutte, 2008).

C'est donc naturellement que Robert Schuman propose dans sa déclaration du 9 mai 1950 la création d'une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier :

> « *La mise en commun des productions de charbon et d'acier (...) changera le destin de ces régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes*[84] ».

Les négociations du traité de Paris commencent donc en 1950 et aboutissent à la ratification du traité en 1952. La CECA est créée, et le traité signé par la Belgique, la France, l'Italie, la République fédérale d'Allemagne, le Luxembourg et les Pays-Bas entre en vigueur pour une durée de 50 ans.



Figure 3 : Signature du traité de Paris, le 23 juillet 1952

> « *Une situation nouvelle est créée, celle de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier. Il s'agit là vraiment d'une véritable construction européenne, avec la formation d'une entité, la Haute Autorité, dotée de pouvoirs supranationaux et d'institutions originales, avec le Conseil des ministres et l'Assemblée commune, qui représentent les gouvernements et les peuples. C'est donc une garantie de paix bien plus grande que celle d'un ensemble d'accords entre États* » (Berger, 2000, p.1059).

Si, *a posteriori*, l'action de la CECA sur la production européenne d'acier et de charbon a été limitée, elle n'en est pas moins une étape majeure dans l'histoire de l'intégration européenne. « *La communauté Européenne du Charbon et de l'Acier est seulement la première étape vers la fédération des nations européennes* » nous rappelle Jean Monnet (Monnet, 1955). Elle a constitué un véritable laboratoire d'apprentissage pour poser les bases de la future Communauté Economique Européenne. Un laboratoire pour le dialogue

[84] Union Européenne, La déclaration de Robert Schuman du 9 Mai 1950.

social européen, la recherche scientifique et technique en réseaux communautaires, la construction d'une politique industrielle européenne (Mioche, 1997 & 2004).

L'Europe en trois actes

Après quelques années, la construction européenne prend de l'ampleur avec la signature du **Traité de Rome** le 25 mars 1957, pour une entrée en vigueur le 5 janvier 1958, qui crée la Communauté économique européenne (CEE ou « *Marché commun* ») et la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA) ainsi que les institutions européennes (Conseil des ministres, Commission, Parlement européen). Cette nouvelle organisation permet d'approfondir la convergence des politiques économiques nationales. Cependant, l'administration française n'est pas encore résolue à revoir à la baisse le rôle directeur de l'Etat dans les politiques économiques, et elle considère également que la France n'est pas prête pour résister à la libéralisation des échanges sur un marché commun. Si bien que la sphère politique résiste un temps, jusqu'à ce qu'à ce que les promoteurs de ce discours, des économistes notamment, accèdent au contrôle des instruments et du commandement politique et économique (Denord & Schwartz, 2010).

Au fur et à mesure de sa marche vers l'avant, l'Europe vient à fédérer un nombre plus important d'Etats, à un rythme que nous connaissons, un rythme qui a tendu à s'accélérer après l'effondrement du bloc soviétique[85]. Peu de temps avant la fin du bloc de l'Est, est signé l'Acte Unique Européen, entré en vigueur le 1er juillet 1987, qui vient mettre en marche le marché unique (Bitsch, 2008) et entériner l'idée d'une Europe des Régions et d'une politique régionale (Sidjanski, 1992).

Peu de temps après la chute du Mur de Berlin, l'Europe connaît son deuxième grand acte avec le **Traité de Maastricht**, signé le 7 mai 1992, qui vient largement approfondir la construction entamée par le précédent traité. Maastricht crée l'Union Européenne (UE) sur trois piliers. Le premier réunit la Communauté Européenne (CEE, la CECA et Euratom), le deuxième, la coopération en matière de politique étrangère et de sécurité commune (PESC), le troisième, la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures (JAI). C'est également par ce traité que les compétences s'étendent à de nouveaux champs d'action : éducation, formation professionnelle, culture, santé publique, protection des consommateurs, réseaux transeuropéens et surtout politique industrielle. Enfin, le traité de Maastricht donne

[85] Pour rappel : 1er janvier 1973 : Royaume-Uni, du Danemark et de l'Irlande ; 1er janvier 1981 : Grèce ; 1er janvier 1986 : Espagne et Portugal ; 1er janvier 1995 : Autriche, Finlande et Suède ; 1er janvier 2004 : Chypre, Malte, République Tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie et Slovénie ; 1er janvier 2007 : Bulgarie et Roumanie.

des moyens à la politique régionale, nombre de politiques communautaires sont écrites pour un meilleur équilibre régional, ce qui passe notamment par le soutien des régions les plus défavorisées. De cette volonté de régionalisation naît le Comité des Régions (CdR), un organe purement consultatif (Bitsch, 2008).

A la fin des années 1990, le traité d'Amsterdam (1997,) permet quelques avancées en révisant le traité sur l'UE, notamment sur la possibilité dans certains domaines d'établir des coopérations renforcées entre Etats-membres qui le souhaitent, ainsi que sur les thématiques sociales et la libre circulation. Puis au début des années 2000, le traité de Nice prépare l'Europe à l'élargissement prévu de l'UE en restructurant en surface le système institutionnel.

Dans les années qui suivent, l'institution travaille pour élaborer une Constitution qui doit renforcer l'identité de l'UE, lui conférer une personnalité juridique et surtout établir une répartition claire des compétences entre l'UE et les Etats pour faire avancer le processus de fédéralisation. Toutefois, ce traité n'est pas ratifié, notamment à cause du rejet, par référendum, de deux pays majeurs, la France et les Pays-Bas. Ce refus prouve ainsi que :

> « *L'obstacle principal à une fédéralisation de l'Union vient, au-delà des crispations des Etats nationaux qui s'accrochent à leurs prérogatives, des résistances opposées par les citoyens. Ce n'est sans doute par un hasard, si le « consensus permissif », qui poussait les peuples à laisser les dirigeants construire l'Europe à leur guise, a duré tant que la Communauté fonctionnait selon des règles plus intergouvernementales que supranationales* » (Bitsch, 2008)

Au terme de nombreux échanges et d'un travail conséquent de l'Allemagne suite au changement de président en France, un **traité simplifié est signé à Lisbonne le 13 décembre 2007**. Ce nouveau traité révise les traités antérieurs, mais ne s'y substitue pas, et retire les éléments les plus fédéralisant pour faciliter sa ratification par les Etats-membres. Le traité de Lisbonne est donc le dernier acte important dans la construction européenne et constitue donc le refus de proposer un socle clair pour l'UE, contribuant ainsi à la fragiliser par rapport aux Etats-membres (Bitsch, 2008). Aussi, pour l'auteure, l'une des clefs pour la construction future de l'Europe sera de faire émerger, dans une Europe diverse par ses cultures politiques, un sentiment de patriotisme européen. Un sentiment qu'il est difficile de faire naître, puisqu'il n'est pas inné, mais également car les choix politiques et la situation socio-économique des Etats-membres a, entre autres, contribué à la montée des nationalismes dans les pays européens.

2. La politique industrielle européenne

Comme nous avons pu le voir brièvement, l'Union Européenne s'est avant tout fondée sur des bases économiques et en particulier en s'appuyant sur les secteurs industriels, avec notamment la CECA, Euratom etc. Euratom qui sera d'ailleurs rapidement un échec, qui laissera des traces dans la suite de la construction européenne (Cohen & Lorenzi, 2000). Il est donc naturel d'avoir vu l'Europe s'emparer rapidement de la conception de politiques économiques, et de se doter d'une politique industrielle propre. Cependant, dans les années 1990, les économistes ont débattu du type de politique à adopter, les différents courants de pensée ont amené à réfléchir autour de deux catégories d'actions (Buigues & Sapir, 1993) :

- les défenseurs d'une politique se limitant à des **mesures générales ou horizontales**[86], ces praticiens, que l'on peut qualifier de libéraux, se fient aux mécanismes d'ajustement du marché. Pour ce premier groupe, le seul rôle du gouvernement est de créer un environnement favorable aux entreprises (enseignement, infrastructures…) ;
- les partisans d'**une politique verticale**[87], axée sur des secteurs spécifiques. Ce groupe a plutôt tendance à supposer que l'intervention publique peut améliorer les mécanismes d'ajustement du marché et pallier les défaillances ponctuelles. Ces dernières étant différentes selon les secteurs, ils recommandent d'adapter une politique pour chacun d'eux ;
- enfin, certains défenseurs de la deuxième option semblent penser que les autorités publiques ne sont pas à même de les mettre en œuvre.

Rapidement, la politique industrielle européenne s'est tournée vers la politique industrielle verticale ou sectorielle et ce grâce à trois arguments principaux (Buigues & Sapir, 1993) :

- **la génération d'économies externes**[88] (Bourguinat, 1964 ; Aydalot, 1965), qui souvent surviennent sous la forme d'externalités technologiques. Ces dernières se diffusent souvent à l'international et il est plus aisé pour un gouvernement supranational de construire une politique sectorielle que pour un Etat isolé ;

[86] Politique industrielle horizontale : L'Etat crée les conditions d'un environnement économique et d'un cadre règlementaire favorable à l'industrie.
[87] Politique industrielle verticale (définition) : soutien direct de l'Institution au secteur industriel.
[88] Les économistes désignent par « externalité » ou « effet externe » le fait que l'activité de production ou de consommation d'un agent affecte le bien-être d'un autre sans qu'aucun des deux reçoive ou paye une compensation pour cet effet.

- **la présence d'économies d'échelle**[89] dans certains secteurs ;
- mêlant économies externes et concurrence imparfaite, Krugman avance que les économies externes retomberont probablement au niveau régional plutôt qu'international.

Dès ses débuts en 1957, la Commission se dote de directions générales thématiques, dont la DG III « Affaires industrielles et technologiques ». Une DG III qui fusionne avec la DG XI en 1977 pour donner naissance à la nouvelle DG III « «Marché intérieur et affaires industrielles », qui survivra jusqu'à la fin des années 1990 (Bussière *et al*., 2014)[90]. Sur ces premières bases, la Commission définit les principes de sa politique industrielle en 1990 et les inscrit dans le projet de Constitution. Le traité de Maastricht renforce la politique industrielle communautaire et se donne pour objectif de renforcer les bases scientifiques et techniques de la Communauté pour accroître sa compétitivité. Pour ce faire, l'UE veut soutenir la recherche et participer à un environnement favorable aux capacités industrielles (Sidjanski, 1992). Ce soutien à la recherche débute dans les années 1980. Dans les textes, l'UE semble avoir choisi entre les deux instruments de politiques industriels envisagés dans les années 1980, à savoir la création de champions paneuropéens capables de rivaliser sur les marchés mondiaux, mais qui crée des tensions avec la politique de la concurrence, ou une politique industrielle strictement horizontale, axée sur le développement de secteurs ou technologies dits « stratégiques », qui laisse jouer la mécanique des marchés (Buigues & Sapir, 1993). Une tension entre ces deux façons de procéder existe depuis les débuts de l'institutionnalisation de l'Europe et continue d'alimenter les débats (Warlouzet, 2008).

La politique industrielle de l'UE a largement été confortée, dans les textes, par le traité de Maastricht, qui énonce des directives qui permettent à l'Europe de prendre le pas sur les Etats dont la capacité d'action pour élaborer et mettre en œuvre une stratégie industrielle a été restreinte et qui doivent respecter les grands principes énoncés au niveau européen. La politique européenne établit une politique de concurrence assumée qui tolère les systèmes d'aides publiques à l'industrie, dont font partie les subventions directes, tant qu'elles restent dans le cadre des règles régissant la concurrence sur le marché commun. Une politique qui existe dans les faits depuis 1962 mais est réellement activée dans la décennie 90. Aussi, le rôle des Etats sur les questions de politiques industrielles est limité, l'UE interdit les aides publiques pour favoriser les entreprises industrielles sauf si ces aides interviennent sur des

[89] On utilise le terme d'économies d'échelle pour désigner la diminution du coût moyen de production qui résulte de l'accroissement des quantités produites. Produire en grande série permet en effet de réduire le coût unitaire de production car les coûts fixes (machines, bâtiments) sont par définition identiques, quel que soit le volume de production.

[90] Commission Européenne, La Commission Européenne – 1973-1986, Histoire et mémoire d'une institution, 2014.

territoires défavorisés ou en cas de catastrophes naturelles. Dans le cas où les aides sont destinées à aider des entreprises sur des zones relativement défavorisées, l'UE les voit d'un œil favorable, il y a des dérogations pour les fonds structurels vis-à-vis de la politique de la concurrence. Enfin, la politique sectorielle de l'UE vient prendre le pas sur la politique nationale, les politiques qui ont le plus de poids étant le plus souvent portées par des traités (charbon et acier, énergie, agriculture, pêche, transport) (Leslie, 1997). Une politique industrielle qui tient ses détracteurs avec notamment Elie Cohen qui exprime que toute velléité de politique industrielle communautaire a été abandonnée dès l'instant même de sa reconnaissance en 1990. L'auteur donne plusieurs raisons à cela. D'abord, une priorité donnée aux politiques macroéconomiques de convergence, l'autonomisation des politiques de marché lancées dans le cadre du programme « marché intérieur », l'échec des politiques de spécialisation, enfin la sociologie administrative de la Commission qui amoindrit les capacités d'intervention (Cohen & Lorenzi, 2000).

La politique industrielle européenne n'a pas fondamentalement changé depuis les années 1990 et l'époque de l'AUE et du traité de Maastricht. Cette politique de nature horizontale doit « *renforcer la compétitivité du secteur manufacturier européen et, partant, l'ensemble de l'économie européenne. Cette stratégie a pour but d'aider l'industrie européenne à relever les défis mondiaux et à saisir les chances offertes par les nouvelles technologies et par le marché unique* »[91]. Elle a pour objectif notamment d'accompagner la transformation et la modernisation de l'industrie européenne, de soutenir les PME, de créer des emplois et attirer des investissements étrangers. Cette politique est particulièrement dynamique, mais modeste concernant les budgets par rapport à un territoire si vaste que l'Europe, et a été renforcée récemment par le Plan Juncker[92] qui vise à relancer l'investissement. Elle repose sur plusieurs instruments :

- les **fonds structurels européens** qui sont répartis entre trois fonds aujourd'hui : le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) (Groud & Nemery, 1987) qui comprend notamment comme sous-programme l'**Interreg** pour favoriser la coopération territoriale, le Fonds social européen (FSE) et le Fonds de cohésion (concernant uniquement les États membres de l'Union européenne ayant le plus de difficultés économiques). Dans le cadre des actions en faveur de l'industrie c'est avant tout le FEDER qui est utilisé par les Régions. A ces fonds s'ajoutent plusieurs

[91] D'après le Conseil européen.

[92] Toute l'Europe, Comprendre l'Europe, Qu'est-ce que le plan Juncker ?, Vincent Lequeux, 20/09/2018.

fonds assimilés, le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour la pêche (FEP) ;

- **les programmes cadres pour la recherche et le développement technologique** (PCRD) plus communément appelés « *Framework programme* » (FP). Les objectifs varient selon les programmes mais globalement le but des FP est d'accompagner les projets de recherche et de développement technologique, qu'ils émanent d'entreprises, de laboratoires ou de consortiums mixtes. A ce jour, nous avons connu 8 programmes cadres[93], et le programme en cours est Horizon 2020, le suivant est nommé Horizon Europe. H2020[94] comprend des sous-instruments organisés autour de trois priorités que sont l'excellence scientifique, la primauté industrielle et les défis sociétaux ;
- **le programme Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) ;**
- le programme spécifique de **soutien aux PME, le programme COSME** (2.3 Mds d'€), complémentaire du programme H2020.

[93] A date, il y eut : FP1 de 1984 à 1987 (budget de 3.7 Mds d'€), FP2 de 1987 à 1991 (5.4 Mds d'€), FP3 de 1991 à 1994 (6.6 Mds d'€), FP4 de 1994 à 1998 (13.2 Mds d'€), FP5 de 1998 à 2002 (15 Mds d'€), FP6 de 2002 à 2006 (17.8 Mds d'€), FP7 de 2007 à 2013 (50.5 Mds d'€). Le programme FP9 appelé H2020 est programmé sur la période 2014-2020 (79 Mds d'€), le suivant Horizon Europe sur 2021-2027 (86.6 Mds d'€).

[94] Horizon 2020, Architecture du Programme.

3. La stratégie de « l'Europe des Régions »

Comme nous l'avons mentionné précédemment, la volonté de la stratégie de « *l'Europe des Régions* » naît après la seconde guerre mondiale avec, entre autres, le suisse Denis de Rougemont (Benda *et al*., 1946). Cette stratégie est défendue, notamment par des acteurs régionaux et européens, mais elle représente une menace pour les Etats. Elle est actée par l'Acte Unique Européen en 1987, le traité de Maastricht lui donnant ensuite plus de consistance. L'auteur suisse tente de démontrer que les tentatives d'unification nationale ou transnationales qui ont fait fi des spécificités locales, ont toujours mené à la guerre et à la révolte de groupes locaux, en prenant l'exemple de Louis XIV ou de Napoléon Bonaparte. Il explique alors :

> « *Je compare le nationalisme à une espèce de court-circuit dans la tension normale qu'il s'agit de maintenir entre le particulier et le général. D'une part, en effet, le nationalisme écrase les diversités vivantes, sous prétexte d'unification, et alors on ne saurait plus parler d'union, puisqu'il n'y a plus rien à unir. […] Le fédéralisme, au contraire, veut unir et non pas unifier. Et justement parce qu'il respecte à l'intérieur d'une nation la riche diversité des groupes, il est prêt à s'ouvrir à des unions plus vastes* » (De Rougemont, 1946, p.191)[95].

André Reszler (Reszler, 2008), dresse un portrait de l'homme et de sa pensée bien des années plus tard, insiste sur le fait que De Rougemont fait de l'Etat-nation « l'incarnation du Mal » et qu'il a toujours été un fervent défenseur du fédéralisme. Il soutenait en effet que les Etats-nations sont dans l'incapacité de gérer tous les problèmes qu'ils rencontrent parce qu'ils sont soit trop grands, soit trop petits à leur échelle. Cette notion de taille est explicitée par Obaton (Obaton, 1997) qui nous explique que l'homme a besoin, pour se sentir libre et responsable, du cadre d'une communauté à une plus petite échelle que la nation, la région. Cette dernière semble une échelle particulièrement adaptée. Cela en ajoutant que dans un monde où croissent les superpuissances comme les Etats-Unis, la Russie, et aujourd'hui la Chine, les Etats-nations européens sont trop petits pour lutter. De Rougemont semblait alors penser que les Etats-Nations auraient tout intérêt à déléguer leur pouvoir « *vers le haut et vers le bas* », c'est-à-dire à l'Europe et aux régions, échelles plus appropriées, selon lui, pour adresser les défis de notre temps, tout en respectant les objectifs de départ d'une Europe unie, c'est-à-dire avant tout la paix et la liberté des Hommes.

[95] L'esprit Européen, Tome I, Textes des conférences et des entretiens organisés par les Rencontres Internationales de Genève. Les Éditions de la Baconnière, Neuchâtel, 1947, 364 pages. Collection : Histoire et société d'aujourd'hui.

La régionalisation de la politique européenne, s'inscrit parfaitement dans une volonté d'approfondir la structure d'une Europe fédéraliste. L'Acte Unique Européen, puis le traité de Maastricht s'inscrivent dans cette optique et mettent en place des politiques dont le but est d'atteindre un meilleur équilibre entre les territoires européens et donc de favoriser le développement des régions les plus pauvres. L'introduction du TUE exprime par ailleurs que les dirigeants des Etats-membres sont :

> « *RÉSOLUS à poursuivre le processus créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe, dans laquelle les décisions sont prises le plus près possible des citoyens, conformément au principe de subsidiarité* » (TUE, Introduction, 1992, p.4)[96].

Cette politique s'appuie sur des fonds structurels de l'UE : le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA) qui est devenu le Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER), le **Fonds européen de développement régional (FEDER) qui comprend entre autres le financement du programme Interreg[97]**, le Fonds social européen (FSE), plus tard le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) et la Banque européenne d'investissement ; avec pour principe de prioriser les régions les plus défavorisées. Aussi, lorsque les régions européennes, quelle que soit leur localisation, s'affirment et prennent des initiatives, elles jouent la carte du principe de subsidiarité inscrit dans le traité de l'UE qui affirme que :

> « *Dans les domaines qui ne relèvent pas de sa compétence exclusive, la Communauté n'intervient, conformément au principe de subsidiarité, que si et dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les États membres et peuvent donc, en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée, être mieux réalisés au niveau communautaire* » (TUE, Article 3B inséré, 1992, p.13).

Principe qui sera amélioré dans le traité de Lisbonne en 2007 :

> « *L'Union intervient seulement si, et dans la mesure où, les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être atteints de manière suffisante par les États membres,*

[96] Un principe rappelé mot pour mot par l'article A du traité (p 7). Conseil des Communautés Européennes, Traité sur l'Union Européenne, 1992

[97] « Interreg Europe est un ensemble de programmes qui aide les collectivités locales et régionales européennes à se développer et concevoir de meilleures politiques. Cela en créant un environnement et des opportunités pour partager les solutions. Interreg vise à assurer que les efforts des collectivités mènent à des politiques intégrées et durables pour les populations et les territoires ». Interreg est financé à hauteur de 359 millions d'euros par le FEDER sur la période 2014-2020. Il existe aujourd'hui 54 programmes Interreg. D'après Interreg Europe.

> *tant au niveau central qu'au niveau régional et local* » (Traité de Lisbonne, article 5, alinéa 3, 2007)[98].

Cette prise en compte des enjeux territoriaux constitue une innovation intéressante pour l'UE, dans le sens où une affirmation des régions participerait à l'affaissement du niveau national. Ce principe, s'il était appliqué judicieusement participerait à une meilleure répartition des prérogatives des trois échelons : européen, national et régional. Toutefois, il est utilisé de façon stratégique par chaque acteur, ce qui amène à complexifier les jeux de gouvernance (Marchand-Tonel, 2012).

Aussi, la régionalisation des politiques européennes existe à partir de 1987 et est confortée par le traité de 1992. Toutefois, plusieurs problèmes font surface, à savoir :

- comment intégrer les Régions à l'élaboration et l'exécution des programmes ? ;
- comment traiter avec les Etats, comme la France, le Royaume-Uni, l'Espagne ou l'Italie, qui tentent de garder la main et de rester le canal de communication principal avec l'Europe pour garder le contrôle sur les Régions ?

Certains Etats-membres, organisés de façon fédérale, au premier rang l'Allemagne, sont ainsi forcés de montrer la voie. Mais avec le temps, les contacts directs entre l'Europe et les Régions s'intensifient après la création du Comité des Régions en 1994 (Sidjanski, 1992 ; Tömmel, 1998). Un comité composé de représentants des collectivités locales et régionales qui s'inscrit dans un contexte de montée en puissance des collectivités décentralisées et de développement de la politique régionale dans un objectif de cohésion économique et sociale (Vignes, 1991). Puis avec la mise en œuvre de plusieurs programmes d'initiative communautaire : Leader, Interreg et Urban ; qui ont renforcé les interactions entre l'Europe et le niveau local. De même, les institutions locales ont mis en place des bureaux de représentations à Bruxelles (Groud & Nemery, 1987), avec en première ligne en France la Région Bretagne dès 1988. Dans le même temps, se sont développées des politiques inter-régionales, souvent transfrontalières (Pasquier, 2002, 2003).

Nous avons donc une politique européenne qui nourrit cette double volonté d'aider les industries, mais également de favoriser le développement des territoires en s'appuyant sur les Régions et les collectivités locales. Cela parce qu'il importe à l'UE d'appliquer les politiques à une échelle proche des territoires, afin que les programmes et politiques qui s'y développent se nourrissent d'une connaissance et d'une compréhension fine des enjeux territoriaux. Toutefois, l'UE a demandé aux Régions de commencer à prendre en main cet aspect stratégique dans la construction de leur politique lors de la mise en œuvre du

[98] Journal officiel de l'UE, Traité sur l'Union Européenne, version consolidée.

programme H2020, et ce dès 2010 (Héraud, 2014). L'UE a donc demandé aux Régions d'élaborer des **« stratégies de spécialisation intelligente »** (ou « smart specialization strategy ») aussi appelées S3. Le but de cette stratégie est, pour l'Europe, de pouvoir attribuer les fonds européens en fonction des forces et faiblesses des Régions européennes. Des régions qui sont censées concevoir la S3 de la façon suivante :

> « *Chaque région doit concentrer ses ressources sur les domaines d'innovation pour lesquels elle a les meilleurs atouts par rapport aux autres régions européennes* »[99].

Le principe est donc louable, puisqu'il demande aux Régions de faire des choix réels et assumés quant à leur stratégie de développement, en se concentrant sur des filières dans lesquelles elles sont spécialistes. Cela nécessite un travail important de connaissance de son territoire, d'une part, et d'autre part de connaissances des territoires européens. Dans les faits, pour une majeure partie des Régions françaises, cela ne s'est pas traduit par un travail très abouti. Ce travail aurait dû déboucher sur des S3 différentes, mais ces stratégies sont en fait restées très ouvertes à quelques exceptions près :

> « *Pays de la Loire ou Centre-Val-de-Loire ont réalisé une S3 complètement nouvelle, qui a fortement impliqué les parties prenantes (selon l'approche de Dominique Foray). PACA et Rhône-Alpes commencent aussi à produire des choses intéressantes sur leur système régional car elles ont remarqués qu'elles sous-performaient sur les projets européens* »[100].

Toutefois, le Comité des Régions continue à mettre en avant l'importance des S3 dans la conception des politiques industrielles européenne, comme le prouve le plus récent rapport sur le sujet. Ce dernier défend une politique industrielle territorialisée (« place-based ») en ces termes :

> « *Une stratégie de développement à long-terme dont l'objectif est de réduire l'inefficacité (sous-utilisation du plein potentiel) et l'inégalité (part des citoyens sous un niveau de vie standard donné) dans des lieux spécifiques, à travers la production d'un ensemble de biens et services publics intégrés, adapté selon les lieux (« place tailored »), conçus et implémenté pour agréger et refléter les préférences locales et les connaissances grâce à des institutions politiques participatives, et en établissant des lieux avec d'autres lieux* ». (European Comitte of the Regions, *Alessandrini et al*., 2019)

[99] D'après Europe en France, La S3 c'est quoi.
[100] Verbatim issu d'un entretien avec Richard Tuff, ex-directeur de l'agence européenne ERRIN, le 20/10/2017.

Ainsi la politique industrielle conçue selon cette approche doit répondre à un ensemble de questions simples :

- quels sont les avantages comparatifs locaux ? ;
- quel modèle de spécialisation industriel est requis ? ;
- quelle gouvernance locale supporte le développement industriel au sein d'une région ?

L'Europe et le comité des régions, s'engage pour qu'une telle politique soit pilotée au niveau des régions qui sont ainsi les plus à même de répondre aux problématiques spécifiques selon les différents territoires au sein de la région, tout en étant capable d'aider les secteurs industriels régionaux ou locaux de façon plus globale.

Pour conclure sur l'avenir de « l'Europe des régions » Obaton (1997) fait le constat, dès la fin des années 1990, que l'Europe ne s'est pas encore suffisamment structurée dans cet objectif. Tout d'abord, parce que les européens sont encore plus attachés à leur nation qu'à l'Europe, à cause de projets européens perçus comme vagues pour la majorité. Ceci également, parce que les Etats-Unis ont toujours réussi à démontrer que rien n'était possible sans leur intervention et que l'Europe de la défense est encore loin. S'ajoute à cela que les populations accusent l'Europe de faire croître le chômage alors que l'institution est incompétente dans ce domaine et que c'est ici la seule faute aux différents gouvernements qui tardent à prendre des mesures pour contrer la crise sociale. « *Les Européens ne craignent plus la guerre et le totalitarisme, ils redoutent le chômage et l'insécurité* » (Obaton, 1997). Enfin, elle met en avant un manque du sentiment de citoyenneté et d'identité européenne, c'est-à-dire de se sentir acteur et concerné dans une « *communauté de destin* ». Des conclusions qui peuvent largement être reprises aujourd'hui, vingt ans plus tard, car les conditions socio-économiques ne se sont pas améliorées. L'Europe n'a pas pris d'envergure et les gouvernements n'ont pas mis en œuvre suffisamment de mesures, par exemple sur le plan fiscal ou social, ou d'en donner les compétences à l'institution européenne, pour améliorer la situation, laissant la place aux partis populistes de gonfler dangereusement.

Nous venons de voir que l'Union Européenne s'est d'abord unie sur la base d'une communauté économique des nations européennes, avant d'avancer vers une régionalisation des politiques économiques pour tenter de contourner les Etats-nations qui peinent à déléguer compétences et souveraineté à l'institution européenne. Il semble en effet que la première étape nécessaire ait été d'unir les pays par l'économie puis progressivement par des leviers politiques de plus en plus ambitieux. Une union économique qui s'est au départ largement reposée sur les secteurs industriels forts sur le vieux continent, tels que le charbon ou l'acier. Par la suite, l'Europe a construit une politique industrielle basée sur le libre-échange en privilégiant des mesures horizontales sans toutefois renoncer quand cela est nécessaire à des modèles verticaux pour pallier les défaillances de marchés. Depuis les années 2000, les programmes d'intervention particuliers en faveur des entreprises industrielles sont montés en puissance notamment par le biais des programmes cadres qui se consolident. Le dernier en date, le programme Europe Horizon 2020 est donc bien plus ambitieux et voit des outils apparaître pour favoriser le développement de petites entreprises avec le programme COSME ou l'instrument PME. Nous avons également assisté à une régionalisation croissante pour l'application des politiques européennes. L'échelon régional est rapidement apparu comme pertinent pour concevoir des politiques plus proches des territoires. Des politiques plus efficaces, ayant plus d'effets de leviers, *a priori*, car nourries par une connaissance plus fine des territoires et de leurs acteurs. Un échelon régional qui dans le même temps en France, nous allons le voir dans la partie suivante, a commencé à émerger au rythme des décisions du gouvernement central et de l'inertie institutionnelle, mais aussi sous la pression de l'Europe et des collectivités régionales elles-mêmes.

Pour conclure sur cette partie, nous pouvons nous poser la question aujourd'hui, de savoir si l'Europe ne serait pas dans une période charnière et tout à fait cruciale de son existence. En effet, dans toutes les élections nationales ces dernières années, les partis populistes sont montés en puissance et ont même, dans certains pays, accédés au pouvoir. L'espoir persiste, par exemple, en France la dernière élection présidentielle a vu l'accession au pouvoir d'une équipe basant son discours fortement sur les questions européennes. Un politique qui, à ce jour, concentre et cristallise autour de lui de nombreuses revendications sociales, si bien qu'en pleine période d'élections européennes, le débat se concentre plus sur des questions de politiques nationales qu'européennes, ce qui affaiblit considérablement le poids de l'Europe. Le Royaume-Uni a décidé, suite au référendum de juin 2016, de sortir de l'Union Européenne, ce que l'on appelle communément le « *Brexit* ». Nous avons également vu des partis populistes tenter de s'unir malgré leurs divergences afin de peser sur l'institution européenne, cela grâce également au travail de « The Movement » lancé par un ancien conseiller de Donald Trump en Europe.

II. La lente montée en puissance des politiques régionales en France, entre décentralisation et déconcentration

Après avoir présenté l'échelon européen, cette deuxième partie descend plusieurs étages géographiques et s'intéresse à l'échelon régional. Une échelle géographique, variable selon les définitions et les approches, qui est, à la fois, privilégiée par les politiques européennes et, à laquelle notre Etat central a décidé d'accorder du poids parallèlement à la construction de l'Union Européenne.

Notre exposé s'organise en trois temps :

- un premier revient sur **les raisons qui ont mené le gouvernement central français à déléguer des compétences** à des institutions déconcentrées sur les territoires, ainsi qu'à instituer un niveau de collectivités supplémentaire alors que le département et les communes existaient de longue date ;

- une deuxième partie se concentre sur **le mouvement de décentralisation** qui mène à la construction par étapes des Conseils régionaux, qui se substitue lentement aux services déconcentrés et aux départements ;

- enfin, nous ferons une brève **revue des compétences des Régions actuelles à travers l'exemple de la Région Aquitaine**. Une Région qui, nous le verrons, a été précurseur dans la conception de politiques industrielles et a essayé de s'organiser en conséquence. Une politique intéressante et originale qui n'a que peu d'équivalents en France, mais qui faire l'objet de nombreuses améliorations.

1. La « prise de conscience » régionale dans la France de l'après-guerre

La prise en compte des régions comme échelon pertinent pour déployer des politiques économiques et industrielles a été tardive en France par rapport notamment à ses voisins organisés historiquement comme des fédérations de régions. En effet, en France, l'Etat s'est construit en assemblant peu à peu les provinces françaises « *L'Etat a fabriqué la France, il a « fait » la nation* »[101]. L'intégration de l'échelon régional a été très long et ce malgré des intentions fortes annoncées. Une problématique qui s'est manifestée dès le XIXème siècle, avec les idées de Proudhon, fervent défenseur d'une action régionale et d'une réforme territoriale de la France, puis au début du XXème siècle avec les travaux de Paul Vidal de La Blache, qui proposa même une carte des régions françaises (Sanguin, 1988) et qui exprima en 1910 :

> *« Le temps n'est plus de chercher dans la centralisation le secret de la force ».*

Le signal d'alarme, le plus communément retenu, fut lancé par la publication de Paris en 1948 : « *Paris et le désert Français »* de Jean-François Gravier. L'ouvrage, vivement critiqué par la suite notamment dans sa construction et son caractère polémique, explique que le phénomène de surconcentration des activités et des hommes sur la ville de Paris est la cause de la pauvreté des provinces et propose des remèdes, parmi lesquels des propositions de décentralisations et de découpages régionaux. Malgré les critiques (Marchand, 2001) largement recevables, ce livre agit comme un électrochoc et les politiques n'auront alors de cesse de tenter de mettre en avant, mais aussi parfois d'opposer, les provinces à la capitale dans une tentative de développer plus harmonieusement le territoire (Mengin, 1999).

Comme nous allons rapidement le voir, le transfert de pouvoirs centraux vers l'échelon local s'est opéré de façon ambigüe et a créé de la complexité (Roig, 1966 ; Mabileau, 1997). En effet, l'organisation administrative française n'a eu de cesse de jongler entre deux mouvements distincts : la **décentralisation et la déconcentration**.

Le premier consiste à « *transférer les pouvoirs vers des centres de décisions en principe indépendants de l'Etat central et jouissant d'une certaine autonomie* », le second à « *transférer les compétences aux agents locaux du pouvoir central, avec maintien de la subordination hiérarchique* » (Bizet, 2002). Si bien que :

> « *Conçue à l'origine, en 1962, pour alléger la lourdeur du fonctionnement étatique en créant des centres de responsabilité soumis à l'autorité du pouvoir central mais dotés*

[101] *Le Monde, 15/06/2015.*

> *d'une autonomie administrative, la déconcentration devient en effet dans les années 1980 l'accompagnement nécessaire à la décentralisation permettant aux responsables des collectivités territoriales d'avoir à leur niveau des interlocuteurs étatiques responsables* » (Lelievre, 2008).

L'Etat vise donc une sorte de *statu quo* administratif, une « *déconcentralisation* », qui est un déni de décentralisation (Lorit, 1986 ; Némery, 2004) puisqu'il crée à la fois les Régions, mais également des institutions sœurs dépendantes directement de l'Etat et ses ministères avec les directions déconcentrées.

En 1954, sont créées les comités régionaux d'expansion d'initiative privée (Teissier, 1955), un an plus tard un décret crée 21 régions économiques de programme[102] mais leur portée est très limitée (Labasse, 1960). Un nouveau décret en 1959 les transforme en circonscriptions d'action régionale, une action qui sera d'ailleurs critiquée (Antoine, 1960).

Les problématiques d'aménagement du territoire, qui sont des problèmes vieux comme le monde (Dessus, 1953), dans les politiques françaises, (re)commencent réellement à émerger dans les années 1960, parallèlement à une volonté d'ouverture internationale. Jusque-là, la politique d'aménagement du territoire consiste à saupoudrer des usines en province. Des localisations d'usines sur le territoire, qui par ailleurs relèvent de phénomènes bien plus complexes que des décisions politiques (Saint-Julien, 1973). C'est ainsi qu'en 1963 est créée la DATAR (Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale) pour déconcentrer les pouvoirs centralisés sur Paris et contribuer à un développement équilibré des régions. Cependant, à cette époque, c'est encore au Commissariat au Plan qu'il revient de « *localiser au mieux les activités, guider l'urbanisation, orienter la répartition des services, repenser l'usage des voies de communication* »[103].

Pascal Chauchefoin nous explique alors que :

> « *L'État centralisateur organise cette décentralisation industrielle au bénéfice du fordisme. En 1963, la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) est créée pour coordonner et impulser cette politique*[104] ».

[102] Décret n°55-873 du 30 juin 1955, Etablissement de programmes d'action régionale.

[103] Pierre Massé, commissaire général au Plan, cité par Mengin C. (1999). La solution des grands ensembles. In: Vingtième Siècle, revue d'histoire, n°64, octobre-décembre 1999. Villes en crise ? pp. 105-111.

[104] *L'actualité Nouvelle-Aquitaine, Science et Culture, Innovation, Pascal Chauchefoin – Décentralisation : Un projet dénaturé, 21/06/2017.*

D'après la littérature, les rangs de la DATAR sont occupés par une part importante d'anciens élèves de l'ENA, de l'Ecole Polytechnique ou encore d'écoles telles qu'HEC ou Sciences Po, ce qui facilite *a priori* les relations entre la DATAR et les cabinets ministériels (Pouyet, 1968).

Un an plus tard, le Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR), est créé pour assister le nouveau préfet de région dans ses missions qui ont été élargies. De nombreux efforts sont déployés par la suite pour modeler les territoires :

- la réforme régionale de 1964[105] met en place **vingt-et-un préfets de région** ainsi que les **commissions de développement économique régional** (CODER). Mais les régions restent un échelon de coordination, elles sont vues comme une contrainte pour les départements et les communes, et les CODER ne sont utiles que si les personnalités qui les dirigent sont légitimes et dynamiques (Bodiguel, 1966) ;
- **lancement de villes nouvelles** en 1965 (Fouchier, 1999) ;
- **construction de plans d'aménagement** de zones métropolitaines en 1966[106].

C'est l'âge d'or des agences d'urbanisme et de développement local, créées par la loi d'orientation foncière de 1967 pour épauler les collectivités locales à dessiner leurs politiques de développement et d'aménagement. Elles se développeront au rythme des agglomérations françaises (Bendjador, 2007) et verront leurs missions évoluer sensiblement à l'échelle locale (Prévôt *et al*., 2008).

Toutefois, dans les années 1970, le secteur industriel connaît des mutations importantes, le système productif s'internationalise et éclate, divisant les chaînes de production. L'Etat peine à faire face à ces changements et les premières réformes de l'organisation politico-économique du pays s'en trouvent tributaires. Les collectivités territoriales, juste réformées, sont donc dotées d'outils obsolètes sans nouvelle « recette » de développement économique délivré par l'Etat central.

A nouveau, Pascal Chauchefoin résume parfaitement la situation à cette période :

> « *Les élus se débattent entre le local et le global. Certains essaient les technopôles. Mais on ne veut pas voir que la Silicon Valley est le résultat de plusieurs décennies d'investissements massifs de l'État fédéral pour soutenir l'informatique et la défense. Il s'agit donc d'une politique industrielle et pas seulement territoriale. Ainsi, l'élu local*

[105] Décret du 14 mars 1964, qui assoie les pouvoirs du préfet de département et crée les préfets de région.

[106] Les Organisations d'Etudes d'Aménagement des Aires Métropolitaines (OREAM) ont été créées en 1966 autour de cinq des métropoles d'équilibre mises en places par la loi d'orientation foncière (LOF) de 1967 : Lille-Roubaix-Tourcoing, Marseille, Lyon, Nancy-Metz, Nantes-Saint-Nazaire.

à qui on promettait monts et merveilles grâce à la décentralisation se trouve démuni. Loin d'être l'alternative au centralisme ou l'animateur du tissu économique, il n'a pas les moyens financiers d'intervenir parce que la crise met les gens au chômage et réduit en proportion les recettes fiscales. Et il n'a pas de modèle sur lequel s'appuyer ».

2. Les grands actes de la décentralisation, la Région devient-elle vraiment leader et stratège ?

Dans un ouvrage très critique de Michel Rocard, publié au départ sous le pseudonyme Georges Servet, intitulé « Décoloniser la province », l'homme politique porte un regard sur ce que devraient être les institutions régionales et dresse un panorama de la situation en France à l'époque :

> « *L'avenir de la démocratie comme de l'équilibre économique en France est menacé par la dévitalisation relative de la province. Les expériences de décentralisation n'y ont rien changé. Elles ont échoué parce qu'elles ne concernaient pas les conditions qui régissent la décision. Le problème consiste donc à sortir celle- ci de Paris pour tout ce qui n'est pas d'importance nationale. Pour parvenir à ce résultat, décentraliser la décision en France, il faut créer des institutions régionales et locales de taille utile, ce qui signifie remembrer celles qui existent, les doter d'une masse budgétaire totale égale à peu près au double de ce qu'elle est actuellement par rapport au produit national, et les peupler d'hommes qui auront conduit et chercheront à terminer leurs carrières en province, qui auront donc trouvé dans quelques grandes villes autres que Paris l'alimentation intellectuelle nécessaire à la vie d'élites locales responsables. Dans un tel contexte, il sera à nouveau possible non seulement de créer des emplois en province, mais de parvenir à ce que les centres de décision régionaux eux- mêmes animent le développement régional, sous la pression et le contrôle des forces sociales de chaque région, représentées dans les assemblées compétentes*[107] » (Rocard, 1966).

Et pourtant, le processus de décentralisation balbutie à la fin des années 1960 avec l'échec du référendum de 1969[108], qui vit le président De Gaulle quitter ses fonctions, et aboutit tout de même à la création de Régions en 1972[109] (Grémion, 1981). C'est en 1982, avec la loi de décentralisation ou Loi Deferre[110] qui autorise l'intervention économique des collectivités locales, que la décentralisation connaît son premier grand acte. La loi Deferre étend également le phénomène de déconcentration des services de l'Etat, puisque l'extension des pouvoirs des élus locaux a demandé en parallèle un accroissement des pouvoirs des préfets régionaux. Cette réforme est considérée comme l'Acte 1 de la décentralisation, en effet les

[107] Rencontres socialistes de Grenoble, Décoloniser la Province, texte intégral.
[108] Premier ministre au Président de la République, Référendum « Projet de loi relatif à a création de régions et la rénovation du Sénat », 02/04/1969.
[109] Gouvernement français, « Loi portant sur la création des régions », Loi n°72-619, 05/07/1972.
[110] Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ou Loi Deferre.

textes sont signe d'une certaine rupture dans l'organisation politique du pays. Toutefois, ils tentent de conserver un équilibre entre les services déconcentrés, sous tutelle de l'Etat, et les collectivités territoriales, ceci en conservant la primauté des prérogatives de l'Etat qui conservent la « *compétence des compétences* » et « *la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois* »[111]. La réforme de 1982 transfère aux collectivités des compétences qui, dans la pratique, étaient déjà déconcentrées et par la suite les collectivités n'auront de cesse de paupériser les services déconcentrés en récupérant les compétences. Dans les années 1980, les départements sont les vrais gagnants du premier grand Acte de décentralisation et les compétences sont clairement délimitées entre les collectivités. L'échelon régional souffre lui encore d'un certain antagonisme avec l'Etat, de par les compétences qui lui sont confiées mais que l'Etat détient toujours, ainsi que de fortes pressions exercées par les départements qui voient les Régions comme une menace. Toutefois dès 1986, il apparaît évident que la collectivité régionale est un « doublon » des services déconcentrés de l'Etat. Il est alors considéré que les Régions devraient prendre l'ascendant à la fois sur ces organes déconcentrés mais également sur les départements. En effet, d'après Laurit :

> « *Les prémices d'une certaine suprématie de la Région sur les autres collectivités locales se trouvent déjà dans les textes de 1982-1983* » (Lorit, 1986).

En 1986, se tiennent les premières élections régionales au suffrage universel direct. Puis en 1988, la loi, dite « *d'amélioration de la décentralisation* », du 5 janvier[112] précise le domaine d'intervention économique des collectivités territoriales qui d'après le ministre de l'époque, Yves Galland, « *a permis de revenir sur la complexité excessive d'une multiplicité de textes législatifs dont la masse interdisait toute adaptation opérationnelle aux réalités diverses des collectivités locales* » (Massiot, 1989). Mais l'organisation territoriale française ne va avoir de cesse d'équilibrer les pouvoirs, du moins des années 1970 jusque dans la décennie 2010, entre les collectivités régionales et les directions régionales déconcentrées de l'Etat. Si bien qu'en 1992, sont publiés une loi[113] et un décret[114] relatifs à l'administration territoriale de la République, qui font de la déconcentration un principe central de l'organisation administrative du pays. Les lois de décentralisation sont alors très critiquées comme le rappelle Pascal Chauchefoin :

> « *En 1992, la revue Pouvoirs fait un bilan très critique des lois de décentralisation. Cela a donné la « République des fiefs » car les élus locaux cumulent les mandats.*

[111] Article 72 de la constitution.
[112] Loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation.
[113] Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.
[114] Décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration.

> *L'intercommunalité n'est pas démocratique car elle est constituée d'élus au second degré. Finalement le pouvoir a été confisqué par des maires managers dont le premier souci n'est pas de consulter la population. D'autre part, l'État ne s'est pas réformé pour accompagner la décentralisation et la fiscalité locale n'est pas non plus adaptée. Enfin, les collectivités locales se font entre elles une concurrence ruineuse en pratiquant le dumping fiscal pour attirer des entreprises. Néanmoins des avancées positives sont relevées, notamment en ce qui concerne les transports régionaux, les lycées et les collèges*[115] ».

Les compétences régionales sont renforcées en 2004, avec la reconnaissance des régions dans la constitution française[116] ; toutefois ce qui est considéré aujourd'hui comme l'Acte II de la décentralisation n'apporte pas de changements majeurs concernant l'administration territoriale de l'Etat. Il faut attendre la Réforme de l'administration territoriale de l'Etat (RéATE) qui est engagée à partir de 2007, dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP). Elle permet de resserrer l'organisation territoriale de l'Etat autour de sept directions régionales [117] au lieu de trente-sept et deux directions départementales[118], ce qui a le mérite d'éclaircir le paysage administratif, à défaut de le rendre optimal. Le paysage est ainsi remodelé et passe d'une situation d'émiettement et de cloisonnement à huit structures organisées autour du SGAR et du Préfet de Région, cette nouvelle organisation doit permettre de rationaliser l'action publique et de la rendre plus efficace (Kamel, 2010).

Par la suite, il faut attendre 2014 pour voir les nouvelles réformes territoriales, avec le vote de la loi Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite MAPTAM[119], dont l'objectif est de clarifier les compétences des collectivités territoriales. Une

---

[115] *L'actualité Nouvelle-Aquitaine, Science et Culture, Innovation, Pascal Chauchefoin – Décentralisation : Un projet dénaturé, 21/06/2017.*

[116] Vie-publique.fr, La Décentralisation : Acte II, 17/02/2005.

[117] Direction Régionale des Finances Publiques ; Agence Régionale de Santé ; Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ; Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ; Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale ; Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt et Direction Régionale des Affaires Culturelles.

[118] Décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements.

[119] Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (1).

loi suivie de près en 2015 par la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRE)[120].

Les trois objectifs de ces deux réformes sont de :

- **simplifier et clarifier** ce que l'on appelle **le millefeuille territorial français**, à savoir l'empilement des collectivités territoriales (communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, métropoles, départements, régions) ;
- **rationaliser la dépense publique**, un argument déjà avancé dans les récentes réformes de la réorganisation territoriale de l'Etat en région ;
- **réaliser des économies d'échelles** en accroissant la taille des régions et des intercommunalités.

Ces réformes ont soulevé une vague de critiques dans la communauté des chercheurs (Manier, 2015 ; Dumont, 2015 ; Torre & Bourdin, 2016), ainsi qu'une forte critique populaire qui s'est concentrée sur le contour, et le nom, des régions fusionnées, du moins dans le traitement médiatique qui s'en est suivi. Ceci puisque les objectifs affichés sont contestables, et ces réformes ne se sont pas données les réels moyens d'aller au bout d'une démarche qui aurait pu être cohérente. L'objectif de diminution des dépenses est discutable en cela que les Régions ne représentent que 12.5% des dépenses des collectivités (229.6 milliards d'euros). Des collectivités, qui dans leur totalité, ne pèsent que 10% de la dette publique, en 2005, quand les charges de fonctionnement de l'Etat central représentent 147 milliards d'euros. Une dette liée à la comptabilité publique puisque les budgets des collectivités doivent être présentés à l'équilibre contrairement à l'Etat. L'argument avancé que la fusion des régions serait à même d'amener des économies d'échelle est également contestable, d'une part dans la manière dont ont été calculées les économies potentielles, d'autre part car la mutualisation des services n'apporte au final qu'une économie marginale comparée aux dépenses sur les infrastructures relevant des transports et de l'éducation. Les auteurs pressentaient que la fusion des régions pourrait s'accompagner d'une perte de flexibilité et donc entraîner des surcoûts. Un autre problème lié à la taille des nouvelles régions, est que cela éloigne bien souvent, et notamment pour de grandes régions, le centre de décision, souvent une métropole, des territoires les plus éloignés. Dans un mouvement actuel de promotion du développement économique par les grandes métropoles (Davezies, 2006), un risque réel existe pour les territoires les plus éloignés du centre de décision. Enfin, les Régions françaises pourraient être tentées de se comporter comme des petits Etats et, alors

[120] Vie-publique.fr, Loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, 10/08/2015.

que la politique européenne travaille pour que les régions se spécialisent, ne pas faire de réels choix de développement.

Certaines critiques peuvent être débattues, et **nécessiterait un travail des chercheurs qui les énoncent au plus près des institutions régionales** afin de mieux cerner les problématiques qui sont les leurs. Cependant, nous ne pouvons qu'appuyer le dernier raisonnement qui consiste à dire que les Régions ne font pas de choix de développement. Un indice symptomatique de ce phénomène repose dans la conception des Schémas Régionaux de Développement Economique [121] qui ont été élaborés par les Régions françaises. A quelques exceptions près, ces documents, de portée stratégique, demeurent relativement ouverts et ne laissent pas supposer un mouvement de spécialisation des régions françaises de façon évidente. Ces documents ont été réalisés de la même manière que les S3 précédemment, de façon à pouvoir exploiter des opportunités qui se présentent au fil du temps. De plus, les SRDEII, déjà dans leur première version en 2013 puis en 2015 après la réforme, ont dans une grande partie des régions été rédigés par ou avec l'aide de cabinets de consultants extérieurs. Nous ne préjugeons pas ici de la qualité des cabinets qui ont été désignés. Ce que nous tentons d'exprimer, c'est que le fait même de devoir faire appel à un cabinet est discutable. En effet, ce dernier ne peut raisonnablement, dans un laps de temps inférieur à un an, disposer de toutes les informations nécessaires pour épauler les Régions dans la conception d'une stratégie de développement. Des informations fines sur le territoire, dont disposent les chargés de mission, et sur l'organisation de la collectivité et sa sociologie qui impactent fortement sur son fonctionnement. Aussi, faire appel à un cabinet, lorsque l'institution est confortée, dans les textes dans un rôle de leader des politiques économiques régionales, c'est soit reconnaître un manque de temps, mais peut-on vraiment avancer cette raison lorsque la mission de la Région consiste entre autres à proposer une stratégie de développement ; soit un manque de compétences dans la conception des politiques publiques, ce qui *a priori* n'est pas le cas car les Régions regorgent de profils capables de réaliser des exercices de ce type ; soit une difficulté à se mettre en ordre de marche à l'unisson pour construire une stratégie cohérente, commune et partagée qui donne un cap à suivre au Pôle Développement Economique et ce dans des délais courts. Une

[121] Conformément à la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et à la loi du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), les Régions ont élaboré, adopté et mis en œuvre trois documents stratégiques :

- le Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;
- le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) et le Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) ;
- le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI).

difficulté qui nécessite, de facto, une intervention extérieure pour permettre d'engager le dialogue.

La position des Régions est précaire, et ce malgré les textes qui lui sont favorables, de par leur organisation du moins, pour concevoir des politiques stratégiques. Dans les faits, il existe bel et bien des spécificités productives à un échelon infrarégional, qui sont la résultante de trajectoires cognitives anciennes (Ferru, 2009), ou dues à des implantations exogènes d'activités suite à des choix politiques (Frigant, 2007). Mais ces dernières ne sont pas assumées pleinement, puisque les Régions qui vivent selon les enveloppes qui leurs sont attribuées par l'Etat, dépendent beaucoup de l'allocation des fonds européens, notamment du FEDER, et qu'il est intéressant pour recevoir ces fonds de conserver une stratégie relativement ouverte. L'Etat a donc également un rôle à assumer, puisque s'il délègue des compétences fortes sur les institutions régionales, il doit pouvoir déléguer également des moyens, qu'ils soient humains ou financiers. Nous pouvons toutefois faire l'hypothèse que l'Etat attend l'effet de réformes telles que la RGPP ou la Loi Notre, que l'appareil administratif digère ces changements, c'est-à-dire se restructure, avant de déléguer des moyens, alors rendus disponibles, aux Régions.

Au-delà des critiques que nous pouvons formuler, **la Loi NOTRe pose les Régions comme véritables chefs de file du développement économique régional**. Ces dernières deviennent ainsi responsables de la stratégie de développement économique et des aides directes aux entreprises, après plus de quarante ans d'existence, sans toutefois un budget équivalent à ces nouvelles missions. Et cela est d'une grande importance pour la suite de nos travaux, puisque depuis 2014 les Régions travaillent à mettre en place des stratégies de développement économique par elles-mêmes, toutefois validées par le Préfet, et il va être intéressant d'observer dans le futur la construction de ces politiques dans cette configuration nouvelle pour notre pays.

Reste que l'Etat central tente de garder une présence dans les stratégies de développement et notamment concernant les grandes questions industrielle et territoriale, comme le prouve par exemple la récente politique des **« Territoires d'industrie »** qui s'appuie sur des travaux menés par des organes gouvernementaux (CGET, 2018), qui vise à amplifier la dynamique de territoires identifiés comme solides sur le plan industriel. Un programme que « subissent » les collaborateurs de la Région, puisqu'il vient s'ajouter aux programmes développés en interne et ajouter de la complexité dans les dispositifs. L'identification de ces territoires a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire comportant notamment les représentants des collectivités. Les équipes régionales ont ainsi pesé pour que les territoires identifiés dans leur région correspondent à leur stratégie de développement régional et ont

eu un réel poids dans la désignation des territoires d'industrie[122]. En Région Nouvelle-Aquitaine, le dialogue a été engagé par Julien Szabla, adjoint du Directeur Général Adjoint à l'Economie, qui a été recruté après avoir quitté un poste important au sein des services de l'Etat en région, en l'occurrence les services de la DIRECCTE. L'Etat mène ainsi une politique industrielle concentrée sur les territoires, de concert avec les collectivités, et met en avant cette politique sur le plan national, pour ce qui semble avant tout être des enjeux de communication politique, puisque le budget qui est alloué à ce programme ; pour exemple, est en fait la somme des crédits existants de différents ministères et non pas des moyens additionnels investis pour les territoires. L'ingénierie financière de ce type de programme complexifie l'allocation des crédits.

[122] Ces informations proviennent d'une présentation du programme Territoires d'Industrie à la DPI de la Région, réalisé par l'adjoint du DGA.

III. La politique industrielle régionale en action : le cas de la Région Nouvelle-Aquitaine

Après avoir voyagé du XVIIe siècle à nos jours au travers du prisme des politiques industrielles, pour comprendre ce qu'elles recouvrent aujourd'hui, puis étudié le double mouvement de régionalisation des politiques publiques, nous allons nous intéresser à notre territoire d'étude. La région administrative d'Aquitaine telle qu'elle a existé entre 1982 et 2015 avant de devenir Nouvelle-Aquitaine après la dernière réforme territoriale.

Cette troisième partie de chapitre s'organise en trois temps :

- nous souhaitons tout d'abord revenir brièvement sur les origines de cette région de France qui possède une histoire ancienne lorsque l'on connecte les différentes périodes. Ceci afin de comprendre pourquoi la création de cette région en 1982, bien que critiquable, respecte tout de même une certaine logique historique. Toutefois, nous le verrons rapidement, le territoire nommé aquitaine a connu de nombreuses transformations au cours des siècles ce qui peut expliquer les différences de développement au sein même de ce territoire régional aujourd'hui ;

- par la suite, nous reviendrons sur la construction de l'institution régionale aquitaine dans l'après-guerre, une construction qui doit beaucoup à des hommes et des femmes clefs, dont le président actuel Alain Rousset, qu'ils soient politiques ou des cadres de l'institution ;

- enfin, nous nous attacherons à décrire et analyser les outils de la politique industrielle menée en Aquitaine depuis 1982. Nous verrons que cette politique, dont le véhicule principal est aujourd'hui la Direction de la Performance Industrielle, comprend de nombreuses similitudes avec la politique industrielle nationale passée mais également des particularismes notables. Cela donnera une clef de plus pour la compréhension globale de la problématique traitée au cœur de la thèse.

1. Ancienne région ou région de plan ?

Les origines du nom et de la région « *Aquitaine* » remontent à l'Antiquité. Avant la conquête de la Gaulle par César, le Sud-Ouest de la France est dominé par un peuple nommé les « *Aquitani* » (aquitains), un peuple qui selon les écrits de César est différent des Gaulois[123], des propos confirmés par un auteur historien grec de l'antiquité[124]. Leur territoire initial est limité par la Garonne au Nord, les Pyrénées au Sud, la ville principale, Burdigala ancêtre de Bordeaux, est alors située au sud de la Garonne. Après la conquête de la Gaule par César, Auguste devient premier empereur romain et divise le territoire gaulois en province.



Figure 4 : La carte de Gaule avant la conquête romaine, source : Atlas de Gustav Droysen

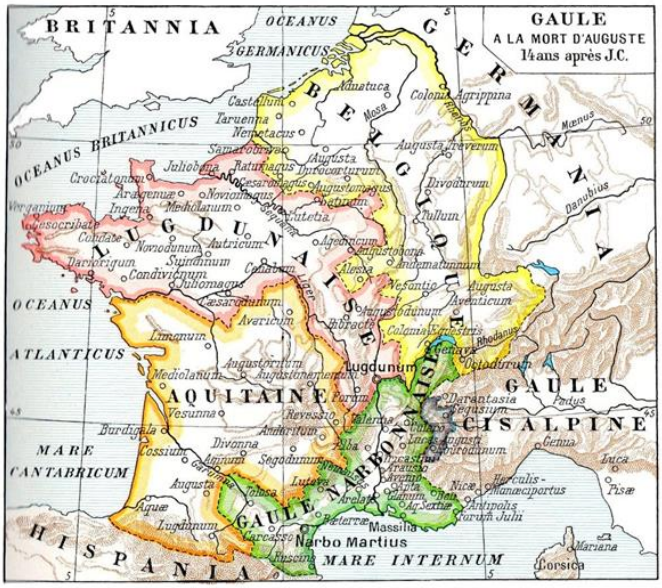


Figure 5 : Les provinces gauloises sous l'Empire Romain

L'Aquitaine devient alors un territoire plus important délimité par la Loire au Nord et à l'Est, et les Pyrénées au Sud. Au départ, sa capitale est Mediolanum Santonum, au moins jusqu'au I^er^ siècle, ancêtre de Saintes, puis deviendra Burdigala, ancêtre de Bordeaux, à partir du III^e^ siècle. Devant le risque des invasions barbares la province est subdivisée en trois parties : l'Aquitaine première (Auvergne et Berry), l'Aquitaine seconde (Bordelais, Saintonge, Angoumois et Poitou) et la Novempopulanie (Gascogne) qui correspond presque à l'Aquitania précédent la conquête romaine. Par la suite, l'Aquitaine seconde et la Gascogne sont conquises par les Wisigoths. Le royaume

[123] D'après César : « *Hi omnes lingua, institutis, legibus inter se differunt. Gallos ab Aquitanis Garumna flumen (..) diuidit*. » soit « *Ils se différencient en tout : langue, institutions et lois... Le fleuve Garonne sépare les Gaulois des Aquitains* ». Dans « Commentaires sur la Guerre des Gaules ».

[124] D'après Strabon : « *Les Aquitains diffèrent des peuples d'origine gauloise (...) par la langue qu'ils parlent, et ressemblent bien davantage aux Ibères. Ils ont pour limite le cours de la Garonne et occupent le territoire sis entre ce fleuve et les monts Pyrénées*. ».

Wisigoth devient un royaume fédéré à l'Empire par traité en 418, Rome demandera ponctuellement leur soutien pour se défendre contre les Huns (Heather, 2017).

Par la suite, la région va changer de main à plusieurs reprises, elle réapparaît comme un royaume intégré, puis comme duché, au royaume Franc à partir de 585 et à l'empire mérovingien puis carolingien. Un duché qui, à son extension maximale sous Charlemagne, intégrera une partie de l'ancienne gaule narbonnaise et débordera au-delà des Pyrénées en territoire hispanique. Un duché dont la capitale restera longtemps Poitiers. Durant les 600 années suivantes, les différentes guerres de duchés, mais également la Guerre de Cent Ans font évoluer le territoire « aquitain », qui passe pour partie sous domination anglaise durant un siècle. Après la bataille de Castillon en 1453, qui marque la reconquête de la Guyenne aux Anglais, l'Aquitaine est intégrée au domaine et ne connaîtra que deux ducs d'apanage[125].

En 1789, à la veille de la Révolution, la France est encore découpée en provinces, parts du domaine royal. La zone géographique qui correspondait alors le plus à l'Aquitaine administrative que nous avons connu sur la période 1982-2015 était le duché de Guyenne et de Gascogne qui avait pour capitale Bordeaux.

La Révolution française va bouleverser cette organisation territoriale et le 26 février 1790 l'Assemblée Constituante crée 83 départements, en tentant de rester au plus proche des limites des anciennes provinces françaises. Les gouvernements suivants ne reviendront pas sur ce découpage départemental mais vont donner à cet échelon territorial plus de poids. Napoléon crée les préfets en 1800, puis en 1871 les départements se dotent de régimes juridiques.

Il faudra attendre la réforme territoriale de 1982 pour qu'apparaisse la région administrative Aquitaine. Une Aquitaine qui, d'après les historiens, n'a pas d'unité historique (Higounet, 1971 ; Baleste *et al*., 1993 ; Guillaume, 1994, 2007) et, d'après les géographes, pas plus d'identité géographique (Pailhé, 1995). Une identité régionale que probablement seule la Bretagne en France peut revendiquer, si bien qu'Higounet explique et résume ce que nous venons de présenter :

> « *Il n'existe pas une Aquitaine, mais il y a eu tant d'Aquitaines, d'Auguste à la Cinquième République, qu'il est impensable de pouvoir enserrer une histoire dans une notion territoriale aussi fluctuante. Au XIVe siècle, Aquitaine est devenue Guyenne. Mais Guyenne s'est spécialisée du XVe au XVIIIe siècle pour désigner une*

[125] Définition du CNRTL : Fief concédé à un prince du sang, en compensation de ce que l'aîné seul succédait à la couronne.

circonscription administrative, elle est aussi variable et sans unité. Succédant à la Novempopulanie, la Gascogne seule a traversé le temps, mais comme concept linguistique. Accolée à la Guyenne en certaines occasions, elle n'a formé avec elle qu'un groupement territorial hétérogène, excluant d'ailleurs des pays comme le Béarn, la Saintonge et l'Aunis, habitués cependant à vivre depuis longtemps avec l'ensemble aquitain… ».

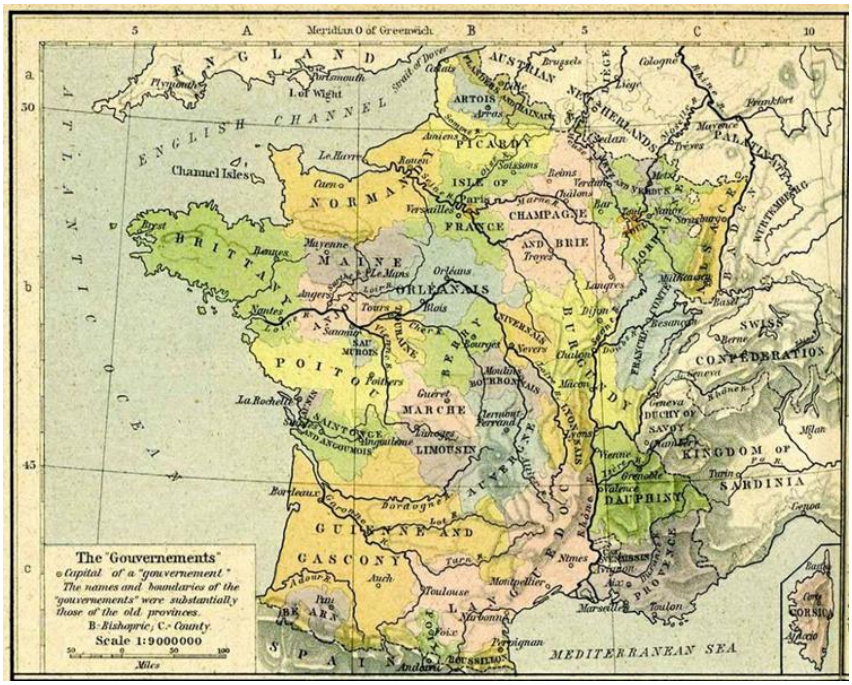


Figure 6 : La carte des provinces françaises en 1789

Les travaux de Guillaume nous rappellent plusieurs faits. D'une part, les clivages historique entre Bordeaux et Pau, par exemple, Pau qui depuis longtemps a préféré se tourner vers Toulouse, ou encore les différences et les divergences entre le Pays Basque et le Béarn. D'autre part, l'importance des identités locales et donc des territoires à plus petites échelles, qui bien souvent ont conservé un mode de fonctionnement historique, développé des activités, conservé des traditions.

La région Aquitaine, telle que nous l'avons connue entre 1982 et 2015, est donc une région administrative et pourrait être qualifiée de région de plan ou de programme (Delfaud, 2005). Cette région, la troisième de France par sa superficie, tend par la force des choses, et des modes, à se polariser autour de sa métropole et comprend tout de même des territoires à identité forte, tels que la Dordogne et ses quatre Périgord (Cocula, 1981, 2010), le Béarn, le Pays



Figure 7 : La Région Aquitaine entre 1982 et 2015

Basque, la métropole girondine. Des territoires qui possèdent des spécificités, des cultures différentes, des territoires qu'il s'agit de comprendre et de conjuguer, et non d'écraser dans l'espace régional, afin d'optimiser leur potentiel de développement en respectant leur identité.

La dernière réforme territoriale de 2015, mentionnée précédemment, a opéré une fusion des Régions Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine. Cette période correspond au départ de nos travaux de recherche. La fusion de ces trois Régions, largement discutée et débattue[126] a donné naissance à un monstre géographique, la Nouvelle-Aquitaine. Nous ne reviendrons pas sur la cohérence historique ou géographique, déjà abordée précédemment. Cette région revient peu ou prou à la forme que pouvait avoir la province d'Aquitaine sous l'Empire Romain ou encore du Duché d'Aquitaine en 1180, mais continue évidemment de poser question, cela va de soi. Anne-Marie Cocula, l'historienne, et élue régionale, missionnée par Alain Rousset pour diriger le groupe de travail en charge de trouver le nom de la nouvelle grande région (Cocula, 2016) avait exprimé :

> *« Il nous est apparu qu'on ne pourrait pas se passer du mot Aquitaine, pour des questions de géographie mais aussi d'histoire car il se rapporte à une très longue période* »[127].

Concernant ce choix largement discuté, le président de Région a affirmé qu'il n'était nullement question de balayer les multiples identités locales au sein de la région, comme il n'en avait jamais été question lors de la création de la région administrative Aquitaine en 1982 (Nay, 1997). L'historienne s'est également exprimée dans ce sens et mis en garde contre les dangers d'un phénomène de métropolisation similaire à la concentration française autour de Paris[128].

[126] Sud-Ouest, Ensemble dans le sens de l'histoire, 23/01/2015.
[127] La Tribune, Grande région : pourquoi "Nouvelle-Aquitaine" va être choisi, 20/06/2016.
[128] Aqui.fr, Le Grand Entretien - Anne-Marie Cocula : Voyage dans la Grande Région, La terre des eaux et des cours d'eau, 04/12/2015.



Figure 8 : Carte de la Nouvelle-Aquitaine

2. Une politique volontariste incarnée par un président moteur et son administration

La région Aquitaine ne fait pas partie du groupe de régions historiquement fortes dans le secteur industriel, comme peuvent l'être le Nord-Pas-de-Calais, l'Alsace et la Lorraine ou encore la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ses spécialisations sectorielles se concentrent autour des industries agro-alimentaires, les produits chimiques et pharmaceutiques, l'industrie du bois-papier et enfin la construction aéronautique et spatiale. Cette dernière est d'ailleurs un construit exogène (Frigant, 2007), nous y reviendrons ultérieurement.

En revanche, elle fait partie des régions les plus dynamiques (Madelin *et al*., 1990) mais également interventionnistes dans le domaine industriel (Vanderstocken, 2015). Et cela est dû, entre autres, à la ligne de conduite majeure du président actuel de région, Alain Rousset, de faire croître l'industrie régionale (Rousset, 2005 - Bourret *et al*., 2012). Cette volonté n'est pas nouvelle dans la région du Sud-Ouest. En effet, d'après les travaux de Louis (1976), dès les années 70, la mise en application du V^{eme} et du VI^{eme} plan, dont l'accent avait été mis sur le développement industriel, a fait la part belle à la région Aquitaine. En effet, sur la période couverte par ces deux plans, l'Aquitaine est la 4eme région la plus irriguée en terme de financement public (196 millions de francs – environ 30 millions d'euros) - sous forme de subvention, prêt, de prime d'état et aides fiscales - derrière les régions Nord (233 millions), Pays-de-la-Loire (223 millions) et Bretagne (200 millions). Louis avance par ailleurs que ces aides ont pu être utiles et favoriser la création d'emplois pour un certain nombre de régions dont fait partie l'Aquitaine. Une autre étude, de Gold (1990), avance, elle, après avoir fait le bilan de 5 années d'aides publiques à l'immobilier d'entreprise en région Aquitaine, que les aides ne corrigent nullement les inégalités spatiales et tendent même à les conforter, puisque les entreprises qui bénéficient des aides, sont avant tout les entreprises en bonne santé et en expansion. Ce faisant l'action publique aurait renforcé des zones économiques d'ores et déjà « privilégiées » et dynamiques.

La Région Aquitaine naît le 5 juillet 1972, sous l'initiative de Roger Frey et Jacques Chaban-Delmas. Ce dernier en sera le premier président sur les cinq premières années de 1974 à 1979. Dans ses premières années, le tout nouveau Conseil régional d'Aquitaine, a peu de poids sur la vie politique et économique régionale, tout comme ses homologues dans les autres régions françaises. Ses compétences ne se limitent qu'au développement économique et social. En 1979, André Labarrère prend la présidence du Conseil pour deux ans et recrute en 1980 Alain Rousset en tant que chef de cabinet. Philippe Madrelle prend la suite d'André Labarrère en 1981 et ce jusqu'en 1985, il conserve Alain Rousset en tant que

chef de cabinet. Un cabinet qui réunit également des personnalités comme Alain Anziani[129] et Gilles Savary[130]. Philippe Madrelle s'investit énormément, le temps de son mandat, sur les projets de lois de décentralisation.

En 1986, se tiennent les premières élections régionales en France au suffrage universel direct. En Aquitaine, c'est Jacques Chaban-Delmas qui les remporte. Philippe Madrelle gagne lui les élections départementales deux ans plus tard. C'est à cette période qu'Alain Rousset quitte très brièvement la sphère politique pour devenir délégué à l'industrialisation du bassin de Lacq (64), en 1986, à la direction du développement régional du groupe Elf Aquitaine. Une mission de douze ans qui l'a beaucoup marqué, contribué à compléter sa formation et ancré définitivement la politique industrielle dans ses réflexions :

> « *Je garde de cette histoire, de la reconversion du bassin de Lacq, qui n'est pas terminée, car il faut se mettre dans l'idée qu'une reconversion cela s'anticipe et cela doit se perpétuer, mais on a besoin d'une responsabilité, d'une responsabilisation, d'un engagement des entreprises. L'équipe d'ingénieurs dans laquelle j'étais pour Lacq et ailleurs, avait derrière le groupe Elf Aquitaine, des instruments financiers etc. C'est une expérience où il y avait sur ce bassin qui est extraordinaire, une vraie usine à gaz au sens propre du terme, et en même temps il y avait Turbomeca, de l'aéronautique, des petites PME, des gens extraordinaires… Je pense que vous ne construisez rien, si vous ne faites pas avec des gens qui deviennent progressivement vos amis et avec qui vous pouvez travailler* »[131].

Alain Rousset occupe ce poste pendant douze ans et commence en parallèle à gagner des mandats électoraux : il devient Conseiller général de la Gironde de 1988 à 1998 et surtout Maire de Pessac de 1989 à 2001 qu'il considère comme sa première grande victoire politique.

[129] Né en 1951, Alain Anziani est un homme politique français. Il fut Conseiller Régional d'Aquitaine de 1992 à 2010 dont il fut vice-président de 1998 à 2008 en charge des finances et de la planification, sénateur de la Gironde de 2008 à 2017, et Maire de Mérignac en exercice depuis 2014.

[130] Né en 1954, Gilles Savary est un homme politique français. Il fut Conseiller Régional d'Aquitaine de 1988 à 2010 dont il fut vice-président de 1998 à 1999 puis de 2002 à 2010, député européen entre 1999 et 2004, Conseiller général du canton de Talence de 2004 à 2013 et député de Gironde 2012 à 2017.

[131] Verbatim issu d'un entretien avec Alain Rousset, 25/03/2018.



Figure 9 : Alain Rousset, élu maire de Pessac, Source : Pessac magazine n°56, mars 2005

En tant que maire de Pessac Alain Rousset, a contribué à la création et la construction de la technopole Bordeaux Unitec. Une institution dont le but est déjà de participer au développement industriel local en accompagnant des entreprises technologiques.

> « *Il y a cette trajectoire, celle que j'ai eu sur Pessac à travers Unitec, cette idée qui est devenue totalement banale… D'un côté on a un potentiel incroyable de recherche, refermé sur lui-même, ouvert timidement avec le LCTS (Laboratoire des composites thermostructuraux – UMR 5801) initié par la SEP*[132] *à l'égard d'un grand groupe*[133]*, mais vivant en silo etc.* »[134].

Une pépinière qui aujourd'hui est dénommée « Unitec » est qui est présidée par le directeur R&D et innovation du groupe Saint-Gobain, Didier Roux[135] depuis 2017.

En 1998, Alain Rousset, très soutenu par la fédération girondine du parti socialiste (PS) ainsi que par André Labarrère, remplace Henri Emmanuelli, sous le coup d'une condamnation, à la tête de la liste du PS pour les élections régionales[136]. Contre toute-attente, il défait le président sortant Jacques Valade[137]. Ses grands projets sont alors les suivants : les grands projets structurants infrastructures routières, TGV, fer routage et le développement économique avec une plus forte implication dans les cinq départements d'Aquitaine. Un an après son élection, les Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées créent un outil commun de capital-risque, la Sud-Ouest Capital Risque Innovation (la SOCRI)[138], outil qui figurait parmi

---

[132] La Société en participation, ici le groupe Snecma, dont un établissement se trouve en Gironde.
[133] *Les Echos, Composites : Snecma et le CNRS s'allient au CEA, 06/02/1998.*
[134] Verbatim issu d'un entretien avec Alain Rousset, 25/03/2018.
[135] *La Tribune, Didier Roux (Saint-Gobain) prend la présidence d'Unitec, Mikael Lozano, 27/06/2017*
[136] *Les Echos, Aquitaine : le socialiste Alain Rousset s'apprête à succéder à Jacques Valade, 17/03/1998.*
[137] *Le Figaro, Vie Politique, La compagnie aquitaine d'Alain Rousset, Céline Edwards-Vuillet, 09/07/1998.*
[138] « *Le financement et l'organisation de la Socri s'effectueront sur une base paritaire. 50 % du capital seront apportés par l'Irdi (Institut régional de développement industriel de Midi-Pyrénées), le reste*

ses priorités lors de sa campagne. Alain Rousset fixe alors le cap et consacre une part importante de sa politique au développement industriel :

> « *Quand j'arrive à la Région, j'arrive avec une stratégie, de mon expérience Unitec à Pessac, de l'installation d'écoles d'ingénieurs, de laboratoires, et toute l'expérience de Lacq, mon mérite vient peut-être plus de mon parcours que d'une soudaine illumination* »[139].

Sans toutefois en faire son unique cheval de bataille :

> « *L'industrie ne résume pas l'économie, il y a l'agriculture, le numérique, le tourisme… Mais la partie « fablab », la partie usine, la partie industrielle est pour moi un socle. […] On le voit bien et malgré l'erreur terrible qui a infesté la classe politique à un moment donné avec notamment Tchuruk*[140] *théorisant sur la France sans usines. Le monde politique n'avait plus de lieu où on pouvait, avec des ingénieurs, des syndicalistes, des ouvriers, réfléchir à l'avenir industriel […] or, on a vraiment besoin d'un lieu partagé d'anticipation économique* »[141].

Des paroles politiques qui se traduisent surtout par un budget institutionnel qui ne se résume pas seulement à l'économie :

étant fourni par trois établissements aquitains : la société de développement régional Expanso, la société bordelaise de CIC et la société de financement Sebadour, installée à Pau et qui a pour principal actionnaire le groupe Elf Aquitaine. Le Conseil régional d'Aquitaine apportera 10 millions à ces trois organismes ou à leurs filiales spécialisées afin de les aider à constituer le capital de la Socri. La Caisse des Dépôts financera aussi l'augmentation de capital de Sebadour et celle d'Expanso, à laquelle contribuera également la Caisse d'Epargne d'Aquitaine Nord, actionnaire de référence de la SDR », Les Echos, Les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées créent un outil de capital-risque commun, 01/07/1999.

[139] Verbatim issu d'un entretien avec Alain Rousset, 25/03/2018.

[140] Serge Tchuruk est un ancien dirigeant d'entreprise, qui dirigea notamment Total, Alcatel-Lucent. Très influent au début des années 2000, il déclare vouloir d'une entreprise sans usine. Stratégie qui mène à un désastre industriel.

[141] Verbatim issu d'un entretien avec Alain Rousset, 25/03/2018.

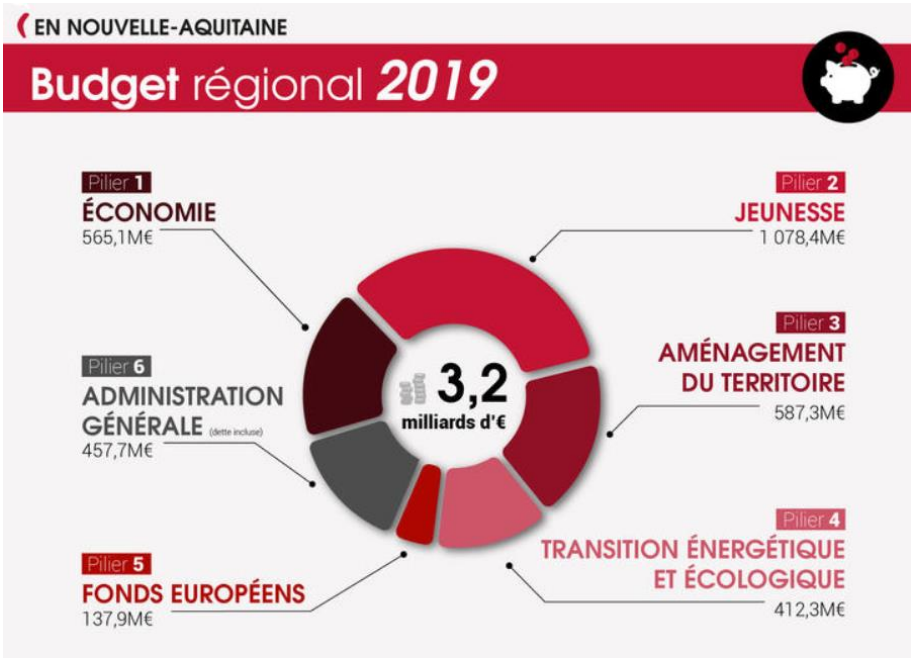


Figure 10 : Budget de la Région Nouvelle-Aquitaine 2019, source : Région Nouvelle-Aquitaine

Pour porter la politique qu'il a en tête, l'homme arrive au bon moment à la présidence de la Région Aquitaine. En effet, il signe le premier Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 et lance conjointement le Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) « Aquitaine Horizon 2020 ». Pour contribuer à appliquer la politique économique et industrielle qu'il a en tête, Alain Rousset fait le choix de s'entourer de personnalités issues du monde de l'entreprise.

C'est ainsi, après quatre ans de mandat et des premières initiatives lancées, que la Région Aquitaine recrute notamment Agnès Paillard en tant que Directrice Générale Adjointe en charge du Développement économique. Agnès P. a travaillé dans un grand groupe avant de rejoindre la Région[142]. D'après les témoignages des collaborateurs de la Direction de la Performance Industrielle de la Région, il y a clairement eu un avant et un après Agnès Paillard. C'est sous sa direction que la Région a pris de l'épaisseur, s'est doté d'outils innovants, d'équipes constituées de personnes issues du monde de l'entreprise, des ingénieurs, des docteurs, cela dans un souci de crédibiliser la Région auprès des industriels, offrir un accompagnement de qualité, et pouvoir se reposer sur des équipes capables d'être force de propositions. Cette politique de recrutement est une particularité de la Région Aquitaine, qui en fait aujourd'hui une force. Un particularisme qu'elle explique ainsi :

[142] Agnès Paillard a travaillé chez IBM où elle œuvra tout d'abord comme ingénieure, puis au service Achats, avant de devenir directrice marketing. D'après, Industries-Technologies.com, Les 3 dimensions d'Agnès Paillard, Frédéric Dessort, 01/12/2011.

> « *J'ai recruté des gens […] qui n'avaient pas forcément le profil Sciences Po généraliste, qui sont excellents par ailleurs. J'ai recruté plein de docteurs, de docteurs-ingénieurs : Mathieu H.*[143]*, Nathalie F.*[144]*, Armelle J.*[145]*, Philippe G.*[146]*, des gens qui avaient fait des thèses dans des domaines divers et variés, qui venaient des secteurs structurants. Des secteurs que l'on voulait pousser, le laser, la biologie, les neurosciences, la pharmacologie, l'aéronautique, etc. J'ai dit que je voulais avoir des têtes de pont qui ont des compétences fines […] dans tous ces domaines, pour se constituer un savoir-faire, être crédible et respecté de la part des industriels parce qu'on avait des gens de bon niveau. C'est quelque chose de nouveau, qui ne se faisait pas du tout* »[147]

Agnès P. devient donc la courroie de transmission idéale, apportant cette expérience industrielle qui sort des codes habituels de la fonction publique, pour appliquer la politique économique. Elle structure un pôle Développement Economique avec des équipes expertes, en prenant des initiatives qui peuvent paraître très originales pour une institution publique, mais qui sont en fait logique et pragmatique du point de vue d'une femme qui a déjà acquis une solide expérience industrielle :

> « *Je disais toujours : arrêtez avec votre règlement, analysez le besoin de l'industriel, essayez de le comprendre… […] L'industriel, il a un besoin, un projet de développement, il vient vous voir et vous vous faites votre cuisine interne pour trouver le moyen de l'aider à faire son développement. Nous après on fait valider des règlements qui vont bien, on essaie d'adapter, on ne fait pas le contraire, on n'est pas une administration vous rentrez dans les cases, ça va, et vous ne rentrez pas dans les cases, ça va pas. […] Le président voulait vraiment aider le monde industriel et il adhérait complètement à cela et il disait « oui c'est complètement ça que je veux ». Ça nous a beaucoup aidé d'avoir des élus qui comprenaient cette approche et qui essayaient de faciliter ce travail* »[148].

[143] Docteur en Physique en 2002, il a été élu Conseiller régional à l'Innovation, l'Enseignement supérieur et la Recherche et 2010.
[144] Aujourd'hui Directrice de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à la Région Nouvelle-Aquitaine.
[145] Docteur en Chimie en 2004, aujourd'hui Directrice pilotage stratégique & filières à la Région Nouvelle-Aquitaine et adjointe au Directeur général adjoint.
[146] Docteur en biochimie en 2000, aujourd'hui chargé de mission développement à la Région Nouvelle-Aquitaine.
[147] Verbatim issu d'un entretien avec Agnès Paillard, 01/04/2019.
[148] Verbatim issu d'un entretien avec Agnès Paillard, 01/04/2019.

La dynamique lancée par Alain Rousset et ses équipes, la Région Aquitaine va continuer de porter une politique volontariste, politique qui sera par la suite largement confortée par les nouvelles prérogatives apportées aux Régions par la Loi Notre en 2015.

Après la réforme entraînant la fusion des régions, Alain Rousset remporte pour la troisième fois les élections régionales et devient le premier président de la Nouvelle-Aquitaine en janvier 2016. Sur ce nouvel espace géographique, sa vision ne change pas, et il veut continuer à impulser une dynamique forte autour de l'industrie et ce sur tous les territoires de la grande région :

> « *Ce qui est bien avec Alain Rousset, c'est la constance dans les priorités. Il a un objectif à atteindre et cela n'a pas bougé depuis 20 ans. Il faut aider les filières d'excellence et faire la prospective pour détecter de nouvelles opportunités* »[149].

Son regard sur l'économie régionale est pour le moins unique sur notre territoire national et il l'exprime souvent lors d'interviews :

> « *L'industrie c'est le squelette de notre économie mais cela inclut aussi bien sûr l'agroalimentaire, la filière numérique et tous les services à l'industrie* »[150] ;
> « *Je suis très attaché à l'usine, j'en suis même un amoureux. L'usine, c'est la visibilité de l'emploi sur le territoire. Pourquoi les territoires ruraux ont-ils été à ce point meurtris par l'évolution du monde ? Parce que c'est là qu'étaient installées les usines, en tout cas davantage qu'en ville. Remettre des usines dans nos territoires, c'est garantir un point d'ancrage de l'emploi* »[151].

Aussi, la Région Aquitaine est parfois considérée comme une anomalie au niveau national, puisqu'elle a su aligner sur une période où les lois successives qui touchent les collectivités territoriales donnent plus de possibilités aux Régions, des éléments fondamentaux :

- une vision politique forte, axée sur le développement économique régional ;
- des hommes et des femmes pragmatiques dans l'administration régionale qui ont su doter la Région d'outils et d'équipes pour appliquer cette politique ;
- un contact fort avec le tissu d'entreprises régionales, des entreprises qui sont aujourd'hui largement acteurs de la politique économique régionale.

[149] Verbatim issu d'un entretien avec Pascal Blehs, 16/04/2019.
[150] *Cheminade Pierre, « Accompagnement des PME : la Nouvelle-Aquitaine veut massifier ses dispositifs », La Tribune, 02/02/2018.*
[151] *L'Usine Nouvelle, Comment la Nouvelle-Aquitaine tente de réindustrialiser les territoires éloignés des métropoles, Jean Berthelot de la Glétais, 13/08/2019.*

Après la fusion des Régions en 2015, qui voit le regroupement des Régions Limousin, Aquitaine et Poitou-Charentes, Alain Rousset maintient sa ligne directrice et souhaite proposer la politique volontariste portée par l'Aquitaine depuis vingt ans sur les territoires de la grande Région :

> « *On va commencer par aligner les primes du Limousin, qui est en retard, sur l'Aquitaine. On verra ensuite. Le rapprochement des politiques prendra deux ans. Il y a une telle différence entre les politiques d'accompagnement des entreprises entre le Poitou-Charentes et l'Aquitaine…* [152]»

Ce particularisme notable, qui fait ses preuves d'après le dernier travail d'évaluation scientifique (Vanderstocken, 2015), est soumis au calendrier électoral qu'il soit national ou régional. En effet, d'un côté, les compétences et le budget actuel des Régions dépend de ce que l'Etat central leur alloue. D'un autre côté, le fait de se saisir de ces prérogatives et de ces moyens est variable selon les Régions et également selon les personnalités politiques à la tête des Conseils régionaux.

[152] *La Nouvelle-République, Alain Rousset : « J'ai fait le tour de la Terre », Baptiste Bize, 15/12/2015.*

3. Les outils de la politique industrielle, de la Région Aquitaine à la Nouvelle-Aquitaine

La Direction de la Performance Industrielle

La première direction structurée pour accompagner des entreprises est celle de l'agro-alimentaire. Un fait logique, puisque l'agriculture est un secteur très fort dans la région. Quelques années plus tard, les prémices de l'accompagnement à la Recherche et à l'Industrie émergent dans la fin des années 1990. La Région commence d'abord par recruter des spécialistes pour piloter des politiques de filières et de recherche. C'est dans la période où Agnès Paillard dirige le Développement Economique de la Région, que se développent deux directions importantes pour l'application de la politique industrielle : l'Enseignement-Supérieur-Recherche et le Développement Industriel. La première réalise des accompagnements aux entreprises mais a surtout pour objectif de favoriser les échanges entre les sphères académiques et industrielles. La deuxième est au départ chargée de développer l'accompagnement aux entreprises, elle se structure sous la responsabilité de Pascal Blehs[153], arrivé à la Région Aquitaine en 1998, qui est encore en charge aujourd'hui de la Direction de la Performance Industrielle de la grande Région.

> « *L'idée c'était de créer une direction avec ces deux piliers. L'accompagnement individuel, avec des moyens assez conséquents et une équipe un peu plus réduite sur les politiques de filières qui ne se limite pas uniquement aux quelques filières historiques. Donc c'est comme cela qu'a été mise en place cette direction du Développement Industriel à l'époque* »[154].

Les premiers travaux en faveur du développement industriel consistent à rédiger des contrats d'objectifs pour les filières économiques pour permettre d'accompagner et structurer les filières économiques régionales. Des contrats qui seront par la suite très utiles lorsque l'Etat a lancé le programme des pôles de compétitivité. La conception préalable de ces contrats a permis aux services de la Région de proposer rapidement des candidatures pour labelliser des pôles.

[153] Pascal Blehs est diplômé d'une maîtrise en mathématiques appliquées, complété par un troisième cycle en finance et gestion. Il commence sa carrière chez EDF à la direction études et prospectives, avant d'intégrer le cabinet du préfet de la région Alsace pour s'occuper de la revitalisation d'un bassin industriel. Par la suite, il intègre les services de la Région Alsace come chargé de mission « Transfert de Technologie » avant de rejoindre la Région Aquitaine en tant que chargé de mission sur la filière « Chimie-Santé-Plasturgie ».

[154] Verbatim issu d'un entretien avec Pascal Blehs, 16/04/2019.

Au fil des ans, la Direction a pris de l'ampleur, elle s'est dotée de moyens importants, qu'ils soient humains, financiers. Elle a également commencé à nouer des relations avec les partenaires de la Région, comme BPI pour l'accompagnement de l'innovation, puis progressivement avec le réseau consulaire. La synergie avec les réseaux consulaires a d'ailleurs plutôt cru après la promulgation de la Loi NOTRE, puisqu'Alain Rousset n'était au départ pas très enclin à travailler avec les consulaires.

La direction du développement industriel, aujourd'hui de la Performance Industrielle, a pour but de favoriser le maintien et la croissance de l'emploi industriel sur l'ensemble du territoire régional (Région Nouvelle-Aquitaine, SRDEII, Orientation 3, 2017). Elle réalise ses missions grâce à une équipe de 50 personnes réparties sur trois sites (Bordeaux, Limoges et Poitiers), au service des entreprises : améliorer la compétitivité, accompagner la croissance, développer les territoires, favoriser l'innovation et l'internationalisation, préserver les savoir-faire et les emplois, favoriser la création de nouvelles activités.

Les équipes sont divisées en trois sous-directions :

- **compétitivité**, qui comprend des chargés de mission spécialisés sur les filières économiques et répartis par territoire, dont le but est d'accompagner les entreprises, dans le cadre d'accompagnements individuels ou dans le cadre de programmes ;
- **animation économique et innovation**, une petite équipe qui comprend des chargés de mission sur des thématiques diverses (Usine du Futur, Numérique…) et les pilotes des programmes structurants ;
- **gestion et qualité**, qui regroupe majoritairement des gestionnaires et assistant(e)s qui ont en charge la gestion des aides versées aux entreprises, qu'ils se réalisent sur fonds FEDER ou Région.

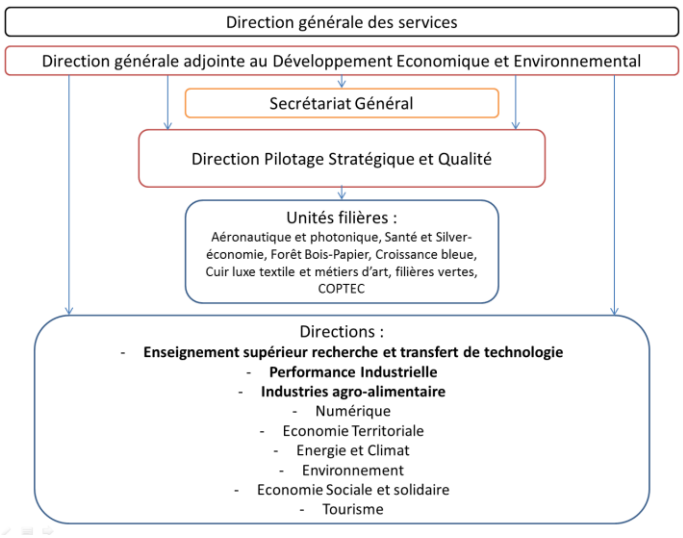


Figure 11 : Le Pôle Développement Economique et Environnemental de la Région Nouvelle-Aquitaine en 2019, source : Région Nouvelle-Aquitaine et retraitement de l'auteur

La structuration des outils d'aide à l'industrie

A ses débuts, dans les années 1990, les services de la Région appliquent une politique horizontale, avec un accompagnement à l'émergence, le développement et la structuration des filières économiques. Pour ce faire, la Région va également s'appuyer, à partir de 2006, sur les grands groupes présents sur son territoire (Arkema, Safran, Thalès…) et signer des contrats de partenariat avec eux, pour qu'ils contribuent au développement du tissu économique régional et notamment des ETI et des PME. Toutefois, cette politique est vite considérée comme insuffisante et l'équipe commence à accompagner des projets de développement d'entreprises industrielles dès 1998. Des projets de tous types : innovation, export, R&D, commercialisation… Les collaborateurs qui réalisent ces deux types d'accompagnement vont se réunir au sein de la Direction du Développement Industriel. Au départ, la direction dispose de peu de moyens humains et financiers, elle consacre beaucoup au développement des filières. L'équipe manque de compétences pour l'accompagnement individuel sur le volet innovation, elle n'en réalise au départ que très peu, environ 5 à 10 projets par an. Très rapidement, la Région noue des liens avec BPI et se dote des compétences pour consolider les accompagnements individuels grâce aux échanges avec BPI qui disposent de compétences solides pour réaliser cette mission. BPI forme donc la Région à l'accompagnement à l'innovation.

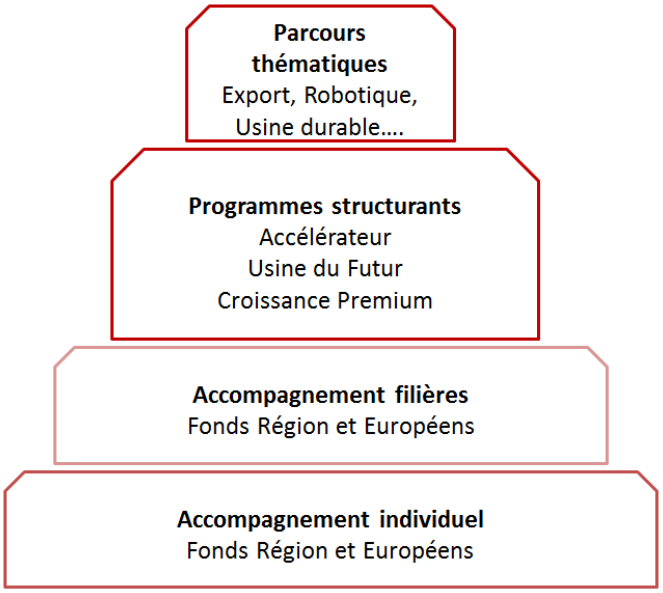


Figure 12 : Les outils de la politique industrielle en Région Nouvelle-Aquitaine, source : auteur

Au départ, l'accompagnement individuel répond à une logique de guichet, mais le président souhaite aller au-delà et proposer des outils toujours plus spécifiques et performants :

> « *Il a toujours eu une aversion importante par rapport à cette logique de guichet, en partant du principe que l'aide publique n'est pas un droit, mais un levier permettant d'accélérer le développement d'une filière industrielle, d'une entreprise ou de tout écosystème* »[155].

[155] Verbatim issu d'un entretien avec Pascal Blehs, 16/04/2019.

Des réflexions s'engagent sur l'industrie du futur, mais également sur le développement des entreprises de taille intermédiaire. Une volonté qui se traduit par un discours politique :

> « *L'organisation française est centralisée non seulement sur le plan politique mais également sur le plan industriel. Il suffit de voir la faiblesse du nombre d'ETI. L'Allemagne a réindustrialisé avec ses Lander, ses PME et ses ETI. Les grands groupes français, se délocalisent, sont appelés à l'international, ils perdent chaque année des milliers d'emplois, mais les ETI, elles, créent des milliers d'emplois* »[156].

Traduit par les équipes de la Direction du Développement Industriel :

> « *Il vaut peut-être mieux miser sur des entreprises type ETI et PME à potentiel car celles-là elles ont souvent un ancrage territorial et le pouvoir de décision il est ici* »[157].

Les services de la Région, ainsi que le président, souhaitent alors se rapprocher des dirigeants des entreprises de taille intermédiaire qui comptent sur le territoire. De fil en aiguille, la Région structure un club. **Le Club des ETI** voit le jour en **2012.** Il regroupe alors une cinquantaine de dirigeants d'ETI sur le territoire. Le club permet dans un premier temps de créer un réseau de dirigeants, mais pas seulement, la Région se sert de ce club pour faire remonter les besoins des entreprises et co-concevoir des outils de politiques industrielles en matière d'accompagnement des entreprises. Aussi, le club a un rôle d'« antichambre de préparation des politiques du futur » ou de « think-tank » des politiques industrielles.

Des besoins exprimés par le club, mais également provenant de l'expérience acquise par les agents, la Région donne naissance à un programme structurant : Usine du Futur. Un programme ayant pour but de contribuer au renforcement de la compétitivité en participant à l'amélioration des sites de production des entreprises industrielles. Un programme inspiré du modèle allemand de l'entreprise 4.0 et né d'une double inspiration, à la fois du groupe « Défi Innovation » du club des ETI, et de François Pellerin, recruté par la Région, qui auparavant a contribué au pilotage au sein de l'entreprise Turbomeca de la mise en place d'une usine modernisée. **Usine du Futur** voit donc le jour officiellement en **2014** en Aquitaine, le programme est repris sur le plan national avec le plan Industrie du futur, ce qui constitue une reconnaissance d'une initiative territoriale intéressante.

La Loi NOTRE vient ensuite renforcer les prérogatives de la Région et la Direction de la Performance Industrielle s'en empare pour mettre sur pied des programmes structurants, avec une logique de gradation selon la taille, la croissance et les besoins des entreprises. La

[156] Verbatim issu d'un entretien avec Alain Rousset, 25/03/2019.
[157] Verbatim issu d'un entretien avec Pascal Blehs, 16/04/2019.

Région se saisit de cette réforme pour se positionner au cœur de l'écosystème institutionnel en tant que pilote et animateur de la politique industrielle régionale. Elle engage alors rapidement les discussions avec la BPI régionale pour lancer un programme **« Accélérateur régional »** à destination des **PME et ETI à très fort potentiel** et inspiré du modèle de l'Accélérateur national de BPi France. La première promotion du programme, de 23 entreprises, est lancée en 2017. Un programme co-conçu par les deux institutions et qui va progressivement être amené à être piloté uniquement par les services de la Région qui se structure en conséquence dans le cadre du transfert de compétences. Elle a notamment recruté l'ancien président de l'Agence de développement pour prendre en charge ce programme d'élite. Dans le même temps, la Région engage des discussions avec le réseau consulaire et son agence de développement économique pour mettre en place un programme plus important en termes de capacités d'accompagnement, moins sélectif mais à seule destination des PME. Ainsi le programme « **Croissance Premium »** voit le jour en 2018 et ambitionne d'accompagner environ **500 entreprises sur le territoire régional**. Un programme plus large qui peut s'appuyer sur la forte présence territoriale des équipes de la CCI et de l'ADI. Afin de ne pas se contenter d'accompagner seulement les entreprises à forte croissance et ainsi proposer des outils pour chaque type d'entreprises, la Région se rapproche de l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie) et finance son programme « **Optim'Indus »,** de la même façon elle épaule le réseau consulaire sur le programme **« Scan Industrie du Futur ».** Enfin, la Région a lancé des **parcours thématiques** pour approfondir l'accompagnement réalisé dans le cadre des programmes généralistes.

Aussi, nous arrivons à une situation où progressivement, entre la fin des années 1990 et aujourd'hui, la Région a d'une part, structuré un ensemble de programmes pour passer d'une logique de guichet des aides à des aides à la carte, et d'autre part, s'est positionnée comme acteur central des politiques industrielles en Région en collaborant efficacement et en complémentarité avec son réseau de partenaires. Cette évolution a été progressive et s'est opérée de façon très empirique en s'appuyant sur les besoins des entreprises et l'expérience des collaborateurs au sein des services de la Région.

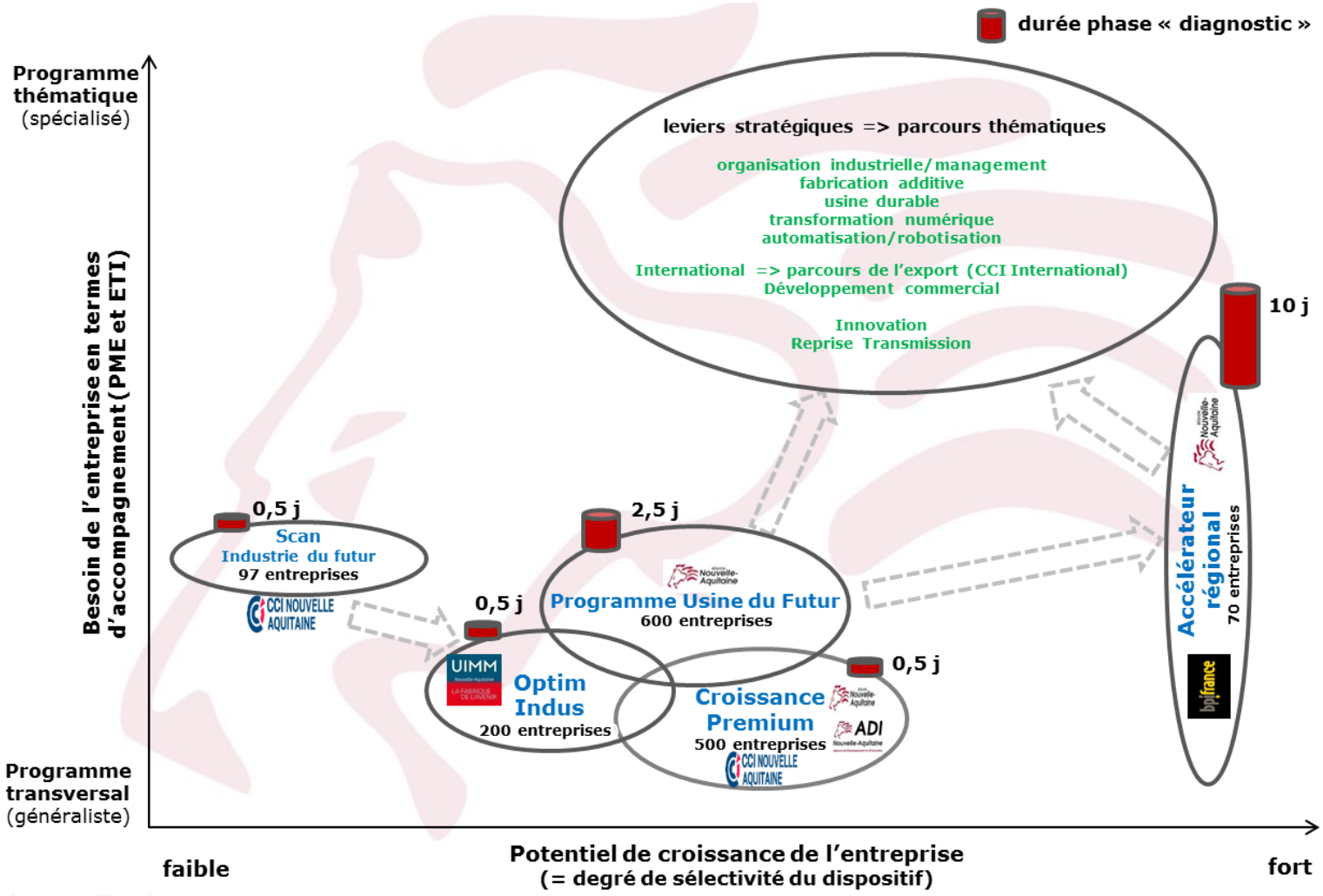


Figure 13 : Structuration des programmes en faveur de l'Industrie régionale, source : Vincent Bost, Directeur Adjoint de la Direction de la Performance Industrielle, Région Nouvelle-Aquitaine

L'Agence de Développement Economique – ADI-NA

Dernière brique de l'accompagnement des entreprises industrielles régionales, la Région Aquitaine a fait l'effort, avant bon nombre d'autres Régions, de structurer une agence pour le développement industriel dès 2001 :

> « Je crée l'agence de développement industriel pour avoir une équipe d'ingénieurs capable d'examiner des dossiers, d'accompagner. On s'aperçoit très vite, avec l'expérience d'Unitec dans les années 1990, que cette idée d'accompagnement d'entreprises, qui est une idée qui est répandue en Allemagne, aux USA, dans des pays très libéraux, c'est une idée qu'en France on rejette. Dépenser de l'argent pour mettre des ingénieux au service de la création d'entreprises, de filières… »[158]

Une agence qui toutefois co-existe avec un grand nombre d'autres structures, des pôles technologiques, le réseau de diffusion technologique (RDT), l'agence de Design ainsi que le bureau Europe Recherche et Développement. Si bien que sous la direction d'Agnès Paillard au Développement économique à la Région, décision est prise de regrouper toutes ces structures en une pour gagner en lisibilité et optimiser la prise de contact avec chacune de ces structures :

> « *Je me suis dit qu'il fallait regrouper ces structures. […] Il y avait des structures qui étaient préexistantes et on ne pouvait pas renvoyer tout le monde. Donc il fallait bien que l'on fasse quelque chose qui permette de continuer leur action, qui avait quand même une certaine utilité. […]. Et c'est comme ça que l'on a créé cette agence de l'innovation (Innovalis), on les a tous regroupés en un et après cette agence on l'a fusionnée avec l'agence de développement économique (2ADI) et on s'est dit on va leur mettre un chef pour que cette chose la soit monitorée* »[159].

L'agence a un rôle de front-office par rapport au pôle développement économique de la Région. Son positionnement est négocié selon une convention renouvelée tous les trois ans pour affiner, modifier ses missions selon les besoins de la Région. L'ADI-NA a en charge de faire remonter les besoins des industriels, de réaliser un travail d'animation des réseaux territoriaux et des filières mais également un rôle de mise en valeur les politiques régionales. Cependant, elle manque encore d'un rôle clair, et peine à se réorganiser probablement à cause de l'historique de sa création et des « reliques » des structures fusionnées qui existent toujours en son sein, ce qui n'aide pas à asseoir sa position. Il est probable que l'agence soit, à l'avenir, l'objet d'effort fourni pour enfin fournir ce rôle pivot.

[158] Verbatim issu d'un entretien avec Alain Rousset, 25/03/2019.
[159] Verbatim issu d'un entretien avec Agnès Paillard, 01/04/2019.

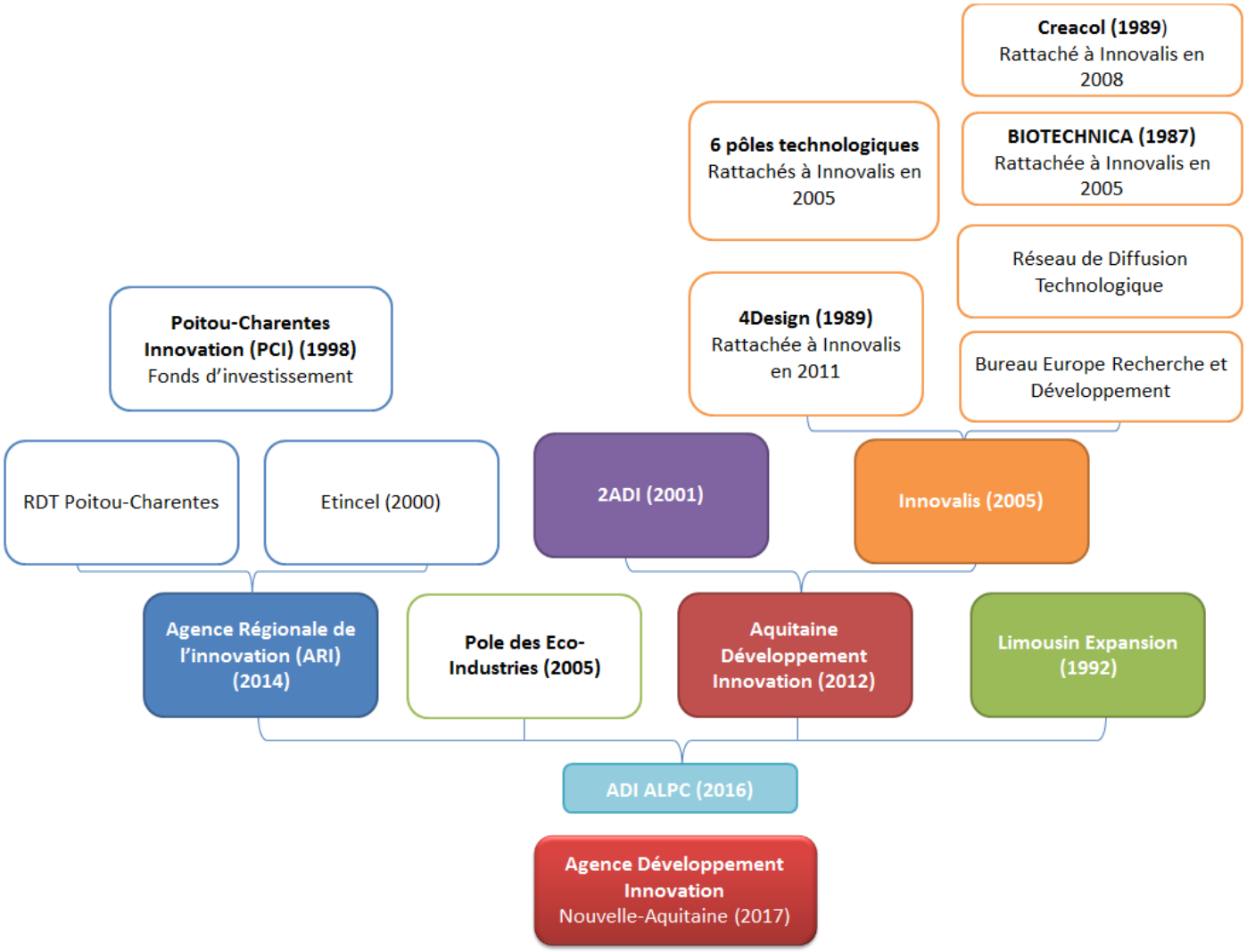


Figure 14 : La construction de l'Agence Développement Innovation Nouvelle-Aquitaine, ADI-NA, source : auteur

Conclusion de la partie 1

Cette première partie de la thèse a permis de revenir sur les fondements des politiques industrielles, la régionalisation de ces dernières au cours des cinquante dernières années, avant de proposer l'analyse de la construction d'une politique régionale aquitaine, devenue néo-aquitaine.

Le chapitre 1 nous a permis de nous rendre à l'évidence que les politiques actuelles, et notamment la politique régionale que nous analysons, comporte nombre de caractéristiques communes et dessert les mêmes objectifs. Puis, le deuxième chapitre a fait la lumière sur le mouvement de régionalisation des politiques publiques de manière générale tout en axant le discours sur la politique industrielle. Un mouvement qui est animé par plusieurs dynamiques. Une première vient du fait que la jeune Union Européenne a rapidement tendu à considérer les régions comme échelon d'intervention le plus pertinent pour proposer des politiques adaptées aux territoires. En parallèle de la création de l'Europe, l'Etat a fébrilement initié un mouvement de décentralisation, qui s'est poursuivi de décennies en décennies, donnant de l'autonomie, des compétences renforcées en termes de développement économique et un positionnement de pilote des politiques régionales aux Régions.

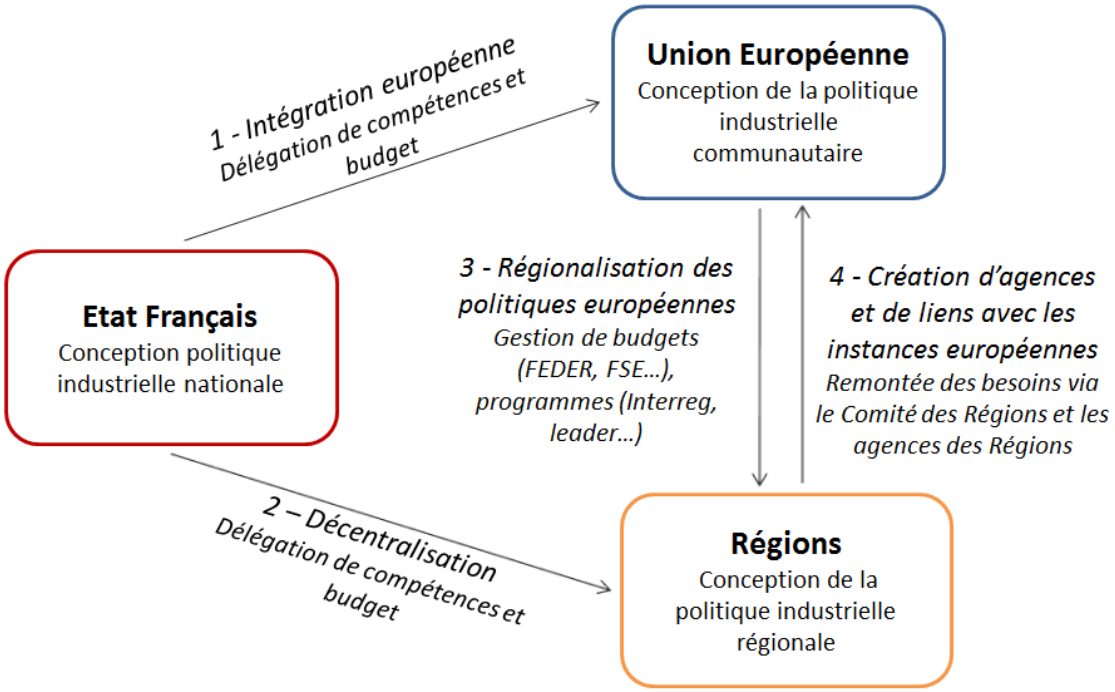


Figure 15 : Européanisation et régionalisation de la politique industrielle en France entre 1945 et 2015, source : auteur

Toutefois, les Régions françaises ne semblent pas encore avoir pris la mesure des mots énoncés par François Gravier en 1964 en se liant plus profondément à l'Europe, qui disait alors « *En tout état de cause, personne ne peut désormais escompter que des provinces françaises mêlées chaque jour plus étroitement à la vie de l'Europe accepteront leur destin d'hier et retomberont dans la léthargie qui était le meilleur gage de leur soumission* »

Nous avons par la suite pu constater, au travers d'une première analyse de la politique industrielle de la région Aquitaine, que la Région avait déjà commencé à se structurer pour mieux accompagner les entreprises. Lorsque les dernières réformes ont été promulguées, la Région a su se montrer relativement rapide pour mettre en place un continuum d'outils au service de la politique industrielle régionale, de ses entreprises et ses territoires. Des outils qu'elle pilote ou partage avec les institutions de sorte qu'ils servent également à fédérer les partenaires autour d'elle. Ces outils ont donc un enjeu double, à savoir aider les entreprises industrielles et créer une synergie entre les acteurs du développement économique pour donner de la lisibilité à cet ensemble.

Ce que nous avons présenté relève avant tout de la compréhension du fonctionnement de l'institution régionale, une analyse enrichie par des entretiens importants avec les professionnels et politiques qui ont conçu cette politique au fil des années[160].

Cette première partie soulève également un certain nombre d'interrogations. Il s'agirait de comprendre dans quelle mesure la Région Aquitaine, aujourd'hui Nouvelle-Aquitaine, s'est saisie de ses nouvelles prérogatives dans les faits, dans les actions menées pour piloter la politique industrielle. La Région a-t-elle cherché à créer des « champions régionaux », à l'instar des « champions nationaux » qui ont vu le jour sous Colbert et qui ont fait l'objet d'une forte politique dans la France de l'après-guerre ? Si tel était le cas, nous devrions probablement retrouver la trace d'un phénomène de concentration des aides sur un groupe d'entreprises. Existe-t-il un réel souci pour l'aménagement du territoire dans les actions de la politique industrielle et si tel est le cas, comment se traduit-il ? La Région se contente-t-elle de couvrir l'ensemble de son territoire ou un effort supplémentaire est-il mené sur les zones moins dynamiques. Enfin, comment la Région s'appuie-t-elle sur son tissu d'entreprises industrielles pour concevoir ses politiques ?

[160] La liste des entretiens réalisés dans les institutions se trouvent en Annexe 2.

Il s'agit à présent de proposer une analyse quantitative des aides allouées aux entreprises industrielles par la Région Aquitaine afin d'observer ce que peuvent apporter les chiffres concernant la construction de la politique industrielle dans les faits. En effet, il existe parfois des différences notables entre les discours politiques et institutionnels et la réalité brute que peut amener une analyse statistique. C'est donc tout l'objet de la deuxième partie de thèse, que de mener une analyse des actions menées par la Région Aquitaine et sa Direction du Développement Industriel sur une période assez longue pour disposer de résultats pertinents par rapport à la temporalité de construction et d'évolution des politiques industrielles régionales. Ainsi, nous pourrons confronter ce qui relève d'une analyse par le prisme de la littérature et du discours des acteurs, à ce que nous révèlent les données quantitatives.

Partie 2 :
La politique industrielle régionale, à l’épreuve des chiffres

« Rien n'est moins applicable à la vie qu'un raisonnement mathématique. Une proposition en fait de chiffres, est décidément fausse ou vraie; sous tous les autres rapports le vrai se mêle avec le faux »

Madame de Staël, De l’Allemagne, 1813

La première partie de la thèse vient de montrer que la politique industrielle menée depuis des décennies, voire des siècles, par l'Etat central avait tendance depuis une cinquantaine d'années à être prise en main par deux nouvelles institutions. D'une part, par la jeune Union Européenne, et d'autre part, par les collectivités territoriales, parmi lesquelles les Régions ont été désignées chefs de file du développement économique. Ces collectivités locales commencent à se mettre en mouvement.

La deuxième partie de notre thèse propose d'analyser une compétence relativement récente pour les Régions, les aides directes aux entreprises. Aussi, nous allons étudier les aides allouées aux entreprises industrielles par les collectivités territoriales au niveau régional. Le fait d'octroyer des aides directes aux entreprises est une compétence relativement récente. Ce type d'intervention en faveur de l'industrie est apparu, pour les Régions, au début des années 2000. L'analyse des aides aux entreprises industrielles par les Régions est peu abordée par la littérature, à notre connaissance, ce qui s'explique notamment par un manque d'accessibilité des données au niveau méso-économique au niveau régional, comme au niveau microéconomique, des entreprises (Bourdin & Ragazzi, 2018). En effet, comme nous venons de le mentionner, cette politique est relativement récente et peu de chercheurs ont accès aux données internes aux institutions, si tant est qu'elles existent.

L'objectif de cette deuxième partie de thèse consiste à analyser les aides allouées par la Direction de l'Industrie de l'ex-Région Aquitaine[161] aux entreprises industrielles de son territoire, et de comprendre ce que les chiffres peuvent révéler de l'évolution de l'action publique au niveau régional. Cet angle d'approche de l'intervention économique régionale est, à notre connaissance, rarement abordé dans la recherche académique qui se concentre souvent sur les effets en termes de création d'emplois des investissements publics en faveur de l'innovation industrielle ou de la R&D privée (Boismenu *et al.*, 1985 ; Lallement, 2011 ; Vanderstocken, 2015).

Notre première partie, ainsi que l'introduction de ce travail de thèse, laisse entrevoir diverses hypothèses sur ce que pourrait révéler une analyse statistique des aides aux entreprises industrielles régionales. La première hypothèse intuitive semble être que les aides publiques aux industries, depuis leur apparition au XVII^{e} siècle, ont eu tendance à se concentrer sur un nombre restreint d'entreprises, car répondant à l'un des instruments de la politique industrielle française : la constitution de « champions nationaux ». Il est souvent fait mention du « saupoudrage » si les aides sont allouées à un grand nombre mais avec des montants

[161] Voir partie 1, la fusion des Régions intervenue dans le cadre de la Loi Notre en 2015 a fusionné les Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes pour créer la Région Nouvelle-Aquitaine.

insuffisants, de l'« *effet d'aubaine* » si les entreprises peuvent se passer rationnellement d'une aide mais en reçoivent tout de même une (Carayon, 1998, p.149 ; Duguet, 2008), ou encore de stratégies opportunistes de « *chasse à la prime* » mises en place par certaines firmes (Marty, 2006). Un paragraphe du rapport Carayon étudie ce phénomène qui semble être une pratique répandue parmi les entreprises qui bénéficient d'aides en suggérant qu'en plus de l'effet d'aubaine, « *ce sont les entreprises a priori les plus dynamiques qui ont les projets pour lesquels existent les aides au développement* » (Levet, 2003, p.149). Selon les rapports Carayon, Guillaume (Guillaume, 1998) puis Levet (Commissariat Général du Plan, 2003), il est notamment fait état d'une forte concentration des aides aux grandes entreprises industrielles.

Deux autres pistes intéressantes résident dans notre analyse destinée à la compréhension des politiques industrielles, nationale, européenne et régionale. La politique nationale s'est en effet rapidement dirigée vers une politique verticale, à savoir l'accompagnement de filières (création, structuration…). Quant à l'UE, elle a d'abord privilégié une politique horizontale sans pour autant exclure l'accompagnement filière, mais elle s'est également illustrée en régionalisant ses politiques et en développant donc une vraie politique territoriale.

Nous proposons d'apporter des éléments de réponses à plusieurs questionnements. L'enjeu est de comprendre comment la politique régionale s'est construite dans les faits par le biais de l'accompagnement individuel aux entreprises :

- la Région a-t-elle cherché à construire des « *champions régionaux* » en concentrant des aides sur un groupe restreint d'entreprises ? Si oui, dans quel but ? ;
- observe-t-on à l'instar de la politique nationale des filières privilégiées, si tel est le cas quelles en sont les raisons ? ;
- la Région est-elle soucieuse d'accompagner ses territoires de manière équitable selon leurs besoins, comme cherche à le faire, *a priori*, la politique européenne ? ;
- observe-t-on des tendances qui annoncent l'apparition des programmes structurants construits par la Région Aquitaine à partir de 2012 ?

Pour nourrir ces questionnements, nous avons réalisé une analyse chiffrée. Nous allons essayer de comprendre si la politique des Régions s'inspire des politiques menées par l'Etat central moderne ou de l'UE. Cette politique régionale est-elle une hybridation de la politique des deux échelons, ou a-t-elle des caractéristiques qui lui sont propres ?

Enfin, pouvons-nous donner de nouveaux indices sur un grand retour des politiques industrielles, peu à peu déléguées par l'Etat, au niveau régional ? Retrouvons-nous Colbert dans la politique industrielle régionale ? Y-a-t-il également des indices révélant l'influence du modèle allemand de développement économique autour des ETI industrielles ?

Pour étayer notre réflexion, nous nous appuyons sur une base de données originale : la Région, via la Direction de la Performance Industrielle (DPI), a mis à notre disposition une quantité importante de données qui retrace dix ans de subventions votées aux entreprises industrielles aquitaines. Nous précisons « votées » car ces décisions d'allocations de subventions ne sont pas toujours honorées, ou payées en totalité, et ceci pour diverses raisons (survie de l'entreprise, projet avorté, problèmes administratifs, projet partiellement mené). Cette base de données, qui couvre la période de 2007 à 2016, peut notamment permettre de mesurer l'éventuel phénomène de concentration des aides mais également l'allocation des aides par zone géographique, la ventilation par secteur d'activité, par filière économique régionale. En effet, dans le discours, mais également dans la perception, il semble qu'un certain nombre d'idées reçues soient véhiculées sur la répartition géographique des aides régionales, sans pour autant que ces postulats soient vérifiés empiriquement : la Gironde serait le département le plus favorisé par les aides, les filières définies comme stratégiques reçoivent normalement davantage d'aides que les autres, le discours et la volonté du président de Région influenceraient également fortement et avantagerait l'Industrie mécanique. Il s'agit donc pour nous de savoir si ces hypothèses sont fondées, ou non, dans l'accompagnement réalisé par la Direction de l'Industrie.

Nous avons été à même de confronter les résultats de l'analyse statistiques de données à la perception des agents de cette direction, que nous mesurerons par le biais d'une enquête. Ainsi, l'apport de cette approche, qui mêle des données internes concernant les financements alloués aux entreprises et une enquête auprès des collaborateurs de la Région, permettra d'enrichir et compléter les analyses.

Cette deuxième partie va donc s'articuler autour de la problématique suivante :

« Que peut-nous révéler une analyse quantitative sur la politique industrielle menée par la Région Aquitaine ? »

Elle est constituée de deux chapitres :

Chapitre 3 : **Proposition méthodologique, construction et choix des indicateurs**

Nous débuterons par la présentation des données utilisées. Il existe très peu d'études, à notre connaissance, se basant sur des données internes à une collectivité territoriale, qui plus est au sein d'une Région. Il est donc important de décrire les données auxquelles nous avons pu avoir accès par notre position privilégiée. Sous contrat CIFRE, nous étions intégrés au sein de l'équipe de la Direction de la Performance Industrielle avec laquelle nous avons étroitement collaboré.

Nous attacherons ensuite une grande importance à décrire précisément la méthode, ceci dans un but évident de reproductibilité de la démarche (Desquilbet *et al.*, 2019), mais également car cette méthodologie intuitive peut être considérée comme innovante de par les questions auxquelles elle répond. La technicité de la méthode n'est pas notable. En revanche, nous avons la certitude qu'elle est pragmatique et répond à la fois aux besoins de notre analyse et aux questionnements exprimés par les acteurs de la Région.

Chapitre 4 : **Principaux facteurs explicatifs de la concentration des aides aux entreprises**

Suite à la présentation de l'ensemble des traitements effectués sur cette base de données, nous délivrerons dans un premier temps les résultats obtenus suivant le même schéma que le chapitre 3. Nous présenterons donc successivement les résultats liés à la répartition géographique des aides, puis ceux du calcul de l'indice de concentration des aides. Ensuite, nous tentons d'amener des éléments pour expliquer cet indice, au travers de tests économétriques et en présentant les résultats de l'enquête auprès des agents de la Région.

Nous terminerons ce chapitre par une discussion sur les résultats obtenus. Nous expliquerons alors, à la lumière de ce travail qualitatif et d'indices liés à notre position d'observateur participant, les phénomènes observés. Il sera question d'expliquer le fort phénomène de concentration des aides sur une poignée d'entreprise ainsi que prendre la mesure de la répartition territoriale. Enfin, nous proposerons des prolongements nécessaires à une bonne compréhension des enjeux globaux, dont certaines seront visitées dans la troisième partie.

Chapitre 3 :
Proposition méthodologique, construction et choix des indicateurs

« Il n'y a pas une méthode unique pour étudier les choses »

Aristote

Dans ce troisième chapitre, nous présenterons les données ainsi que la méthode qui nous ont servies à répondre au questionnement central. Nous cherchons, pour rappel, à collecter des indices sur la construction de la politique industrielle régionale. Nous avons mentionné dans l'introduction de cette deuxième partie plusieurs pistes de travail :

- la concentration des aides sur un nombre restreint d'entreprises ;
- les prémices de la construction de programmes structurants ;
- la répartition géographique des aides ;
- la répartition sectorielle ou par filière économique.

Notre travail se concentre avant tout sur **une base de données originale,** relative aux aides individuelles allouées par la Direction de la Performance Industrielle (DPI) [162] de la Région, et son exploitation.

Nous avons également construit et utilisé plusieurs autres bases de données :

- les entreprises financées par BPi France en région Aquitaine ;
- les entreprises financées dans le cadre de programmes européens (FP7, H2020) ;
- les entreprises intégrées aux programmes développés par la Région Aquitaine entre 2012 et aujourd'hui (Club des ETI, Usine du Futur, Accélérateur, Croissance Premium).

Cela nous a permis de croiser les informations contenues dans ces bases de données avec notre base principale, ce qui constitue une plus-value à ce travail de traitement statistique, puisqu'il n'existe, *a priori*, aucun autre travail de ce type au niveau régional ou sur le plan national.

Enfin, nous avons également adossé à ces traitements, une enquête quantitative menée auprès des collaborateurs de la Direction de la Performance Industrielle (DPI) de la Région. De fait, nous avons été en mesure de confronter la connaissance, ou du moins la perception, des agents de la collectivité à une problématique précise avec les données traitées et donc la réalité des accompagnements individuels mis en œuvre.

[162] Cette direction était nommée Direction du Développement Industriel avant 2017, mais pour faciliter la lecture nous l'appellerons toujours Direction de la Performance Industrielle ou DPI.

I. Présentation des données

Nous allons nous attacher à décrire les données que nous avons pu exploiter dans le cadre de cette analyse. Des données que nous avons collectées et organisées dans une base, de manière à réaliser une étude structurée basée sur les attentes exprimées par les collaborateurs de la Région Nouvelle-Aquitaine.

1. Construction et description de la base de données principale

Nous présentons une synthèse de la construction de la base de données principale que nous avons utilisée dans le schéma ci-dessous[163].

La DPI de la Région réalise des exports chaque année des entreprises financées via son logiciel de gestion, peu ergonomique. Ce sont ces fichiers que nous avons récupérés pour construire la base de données. Cette construction a nécessité un travail de nettoyage de la base de données, que nous présentons dans l'encadré page suivante.

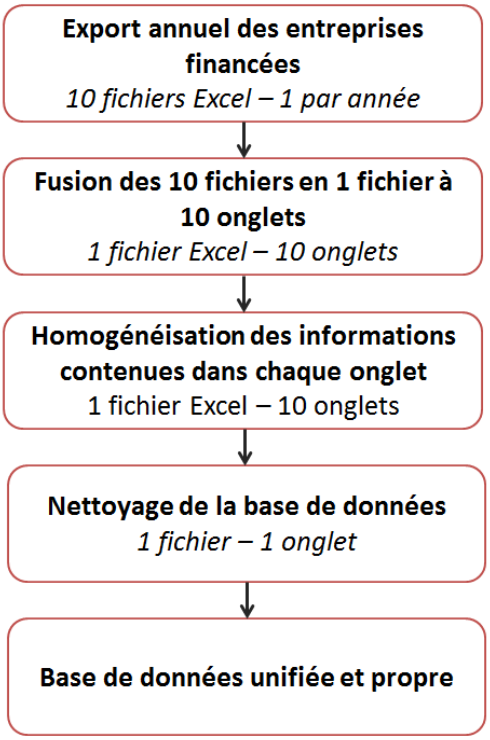


Figure 16 : Etapes dans la construction de la base de données principale des subventions allouées par la DPI de la Région Aquitaine, source : auteur

[163] Un document plus détaillé qui revient sur les différentes étapes se trouve en Annexe 3.

Nettoyage de la base de données

Cette opération est essentielle lorsque l'on travaille sur des bases de données, quelle qu'en soit la taille. Elle consiste à détecter, corriger, supprimer les erreurs sur les données disponibles mais également à les enrichir selon les besoins de l'étude réalisée. Les erreurs récurrentes dans les bases peuvent être de plusieurs types : syntaxique (lexicales, formatage, irrégularité), sémantique (violation des contraintes d'intégrité, contradiction, duplication, invalidité), de couverture (donnée ou valeur manquante). Ne disposant pas d'un logiciel de traitement automatique et au vu du nombre de données textuelles présentes dans la base nous avons réalisé les tâches de nettoyage intégralement à la main.

La première étape a été d'homogénéiser le contenu, notamment au niveau de l'ordre des colonnes, des dix fichiers initiaux des aides allouées et votées par année ceci afin d'éviter les erreurs lors de la fusion des fichiers. Nous avons par la suite fusionné les fichiers, et ajouté les colonnes de variables que nous souhaitions intégrer plus tard. Puis, le travail a consisté à corriger les erreurs et ajouter les informations manquantes ou requises ligne par ligne. Afin de nous donner des objectifs nous avons réalisé cette tâche par département administratif en utilisant les filtres Excel. Certaines tâches ont pu être automatisées en fin de processus, comme l'ajout du nom de département, du code NAF niveau 1 ainsi que des libellés NAF 1 et NAF 5, mais également la participation d'une entreprise à un programme régional ou encore européen.

La tâche consistant à l'ajout ou la vérification de données, comme le SIREN ou le SIRET de l'entreprise, le code NAF, les effectifs ou encore la date de création de l'entreprise a été effectuée grâce à des recherches multiples. Nous avons tout d'abord cherché les informations dans les archives de la Région, qui contiennent encore souvent les annexes financières des entreprises. Cependant, certains dossiers âgés de plus de dix ans ont fait l'objet de nettoyages partiels et ne contiennent plus certaines pièces justificatives. Nous avons donc fait des recherches complémentaires sur la base de données Societe.com, mais également à l'aide de la base de données DIANE[5], parfois les données de la presse spécialisée via la base de données Factiva[6] dont les accès nous ont été permis grâce à l'Université de Bordeaux.

Ce nettoyage a demandé trois mois de travail. Malgré cela, nous avons pu relever des erreurs, ou des « coquilles » restantes lors notamment des traitements économétriques. Nous avons pu identifier les erreurs à l'aide du logiciel STATA et de tableaux croisés dynamiques et les corriger une à une afin d'avoir une donnée propre.

La base de données de la DPI de la Région Aquitaine rassemble 2935 dossiers d'accompagnements financiers d'entreprises régionales dont 2850 sont des dossiers de subventions (95%). Or, pour répondre à notre question centrale nous traiterons uniquement les dossiers de subventions. Nous avons retiré les sociétés de gestion financière accompagnées dans le cadre d'une action collective, ainsi que les sociétés de l'ex-Poitou-Charentes accompagnées en 2016 (13 dossiers) et d'une start-up parisienne dans le cadre d'un partenariat. Cela nous donne un fichier de 2832 lignes qui se caractérise de la façon suivante (Tableau 1).

Variables *Nom des colonnes*	**N**	**Caractéristiques**
ESES	4	Catégories d'entreprises au sens de l'INSEE, TPE, PME, ETI, GE[164]
Date CP	72	Date de la Commission permanente au cours de laquelle les aides sont votées
Année	10	Année de la Commission permanente
SIREN	1478	Identifiant de 9 chiffres attribués à chaque unité légale
Beneficiaire	1478	Entreprise correspondant au numéro SIREN
NAF1[165]	17	Code d'activité de l'entreprise, nomenclature NAF niveau 1
NAF5	295	Code d'activité de l'entreprise, nomenclature NAF niveau 5
Lib_Naf_5	295	Libellé de l'activité de l'entreprise, nomenclature NAF niveau 5
Filiere_Region	16	Filière d'appartenance de l'entreprise, selon la nomenclature du Conseil régional
Effectif	241	Effectif de l'entreprise (en 2016)
Code departement	5	Code du département de l'entreprise
Departement	5	Département de l'entreprise
Code Postal	259	Code postal de la Commune de l'entreprise
Commune	496	Commune de l'entreprise
Date création	112	Date de création de l'entreprise ou établissement
Procédure	55	Procédure d'accompagnement de l'entreprise, nomenclature Conseil régional
Procédure	5	Retraitement de « Procédure » en 5 catégories

[164] Catégories d'entreprises, Insee Références, 02/03/2017, https://www.insee.fr/fr/statistiques/2569436?sommaire=2587886

[165] La classification NAF 1 se trouve en Annexe 4.

homogeneisee		
Assiette	2353	Montant de l'assiette de dépenses éligibles du dossier
Montant	1897	Montant de l'accompagnement financier
Taux	952	Taux d'intervention, Ratio Montant / Assiette
Prev_creation_emploi	59	Prévision de création d'emplois pour le dossier accompagné
Acc BPI	2	Accompagnement par BPI sur la période 2007-2016 (Oui/Non)
Club des ETI	2	Entreprise adhérente au Club des ETI (Oui/Non)
Usine du Futur	2	Entreprise accompagnée dans le cadre du programme Usine du Futur (Oui/Non)
Croissance Premium	2	Entreprise accompagnée dans le cadre du programme Croissance Premium (Oui/Non)
FP7 (2007-2013)	2	Entreprise financée dans le cadre du programme européen FP7 (Oui/Non)
H2020 (2014-2020)	2	Entreprise financée dans le cadre du programme européen H2020 (Oui/Non)

Tableau 1: Présentation des variables de la base de données, base DPI Région Aquitaine, 2007-2016, source : auteur

Les lignes grisées correspondent aux données qui n'apparaissaient pas initialement dans la base de données dont nous disposions et qui ont été intégrées puisque nous les pensons pertinentes pour répondre à notre problématique de recherche.

2. Données de cadrage

Cette partie présente quelques éléments de cadrage, obtenus grâce à des traitements simples réalisés sur la base de données afin d'en décrire le contenu. Cela permet au lecteur d'entrer dans les données utilisées et de commencer à appréhender notre problématique.

De 2007 à 2016, 2832 subventions ont été octroyées par la Direction de la Performance Industrielle (DPI) de la Région Aquitaine, qui est l'une des plus importantes en termes de budget d'intervention avec la direction de l'Agro-alimentaire.

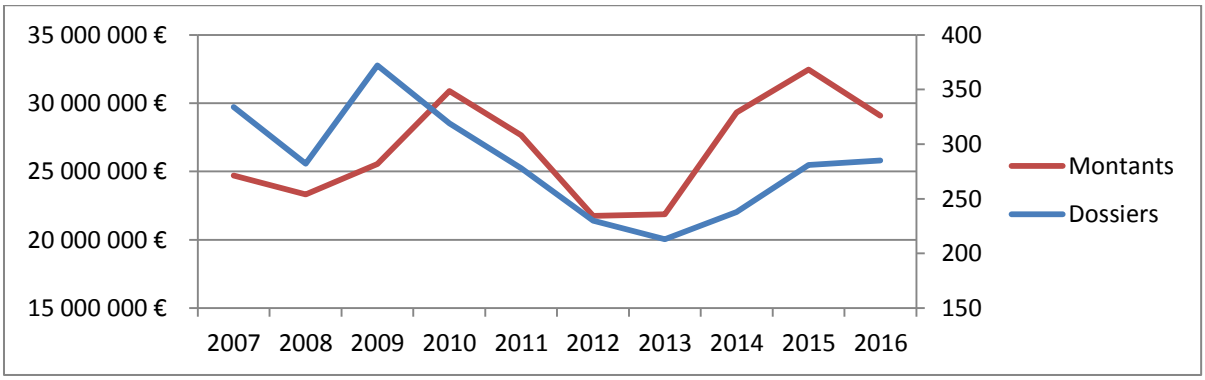


Tableau 2 : Evolution de l'attribution des aides de la DPI de la Région Aquitaine en nombre et en montant entre 2007 et 2016, source : auteur

Le tableau suivant nous permet d'affiner cette vision d'ensemble.

Le nombre de dossiers a connu des variations importantes sur la période, avec une hausse conséquente pour les montants alloués en 2009, année la plus forte de la crise économico-financière où la Région avait mis en place un dispositif spécifique visant à soutenir les entreprises dans cette période difficile. Par la suite, les dossiers comme les montants alloués ont été ralentis pendant toute la durée de la crise économique, puis sont repartis à la hausse à partir de 2013. La Région adapte l'allocation des subventions allouées en fonction du contexte économique national et international et œuvre pour en minimiser l'impact au niveau local. Sur la période, la DPI a traité 285 dossiers par an pour un ticket moyen de 94K€. Notons, que l'activité a été réalisée à effectif constant sur cette période.

Années	Dossiers	Montants	Ticket moy	% dossiers	% montant
2007	334	24 706 373 €	73 971,18 €	11,8%	9,3%
2008	282	23 323 044 €	82 705,83 €	10,0%	8,7%
2009	372	25 545 429 €	68 670,51 €	13,1%	9,6%
2010	319	30 889 937 €	96 833,66 €	11,3%	11,6%
2011	278	27 651 530 €	99 465,94 €	9,8%	10,4%
2012	230	21 755 394 €	94 588,67 €	8,1%	8,2%
2013	213	21 876 957 €	102 708,72 €	7,5%	8,2%
2014	238	29 323 102 €	123 206,31 €	8,4%	11,0%
2015	281	32 448 630 €	115 475,55 €	9,9%	12,2%
2016	285	29 095 072 €	102 087,97 €	10,1%	10,9%
Totaux	2832	266 615 468 €	94 143,88 €	100%	100%

Tableau 3 : Evolution de l'attribution des aides, et des tickets moyens de la DPI de la Région Aquitaine entre 2007 et 2016[166], source : auteur

a) Répartition géographique

Les aides allouées sont réparties géographiquement comme suit :

Departement	Dossiers	Proportion	Montants	Proportion	Ticket Moyen	σ Ticket-moyen
Dordogne (24)	322	11,30%	20 606 741 €	7,73%	63 996,09 €	35 401,76 €
Gironde (33)	1175	41,38%	129 211 291 €	48,46%	109 967,06 €	129 967,16 €
Landes (40)	268	9,50%	23 524 649 €	8,82%	87 778,54 €	47 209,31 €
Lot-et-Garonne (47)	359	12,68%	24 840 605 €	9,32%	69 193,89 €	45 666,90 €
Pyrénées-Atlantiques (64)	708	25,14%	68 432 182 €	25,67%	96 655,62 €	103 926,53 €
Totaux	2832	100,00%	266 615 468 €	100%	**94 143,88 €**	165 102,78 €

Tableau 4 : Répartition géographique des subventions allouées par la DPI de la Région Aquitaine entre 2007 et 2016[167], source : auteur

De prime abord, nous remarquons qu'une forte proportion des aides (66.52%) est destinée aux entreprises des départements de la Gironde (33), 48.46%, et des Pyrénées-Atlantiques (64), 25.67%. Une part plus faible (33.68%) revient aux entreprises des trois départements restants avec respectivement 9.32% pour le Lot-et-Garonne (47), 8.82% pour les Landes (40) et 7.73% pour la Dordogne (24). Cette forte proportion sur le 33 et le 64 est également accompagnée de tickets moyens plus élevés, respectivement 109K€ et 96K€ pour une moyenne à 94K€, quand les autres départements régionaux affichent des tickets sensiblement inférieurs à la moyenne. Cette répartition est « logique » et respecte, peu ou prou, le poids économique réels des différents départements aquitains, ce que nous verrons par la suite. Une partie des traitements réalisés porte en effet sur la comparaison entre le

[166] Code de l'échelle de couleur : en rouge figurent les valeurs les plus importantes, puis rouge clair, bleu clair, pour aller vers les valeurs les plus faibles en bleu foncé.
[167] Même échelle de couleur que précédemment.

poids économique réel des territoires et les sommes qui leur ont été allouées. Nous reviendrons sur cette question de répartition plus loin dans la partie sur les traitements de la base de données.

b) Répartition des subventions par secteur d'activité

Par la suite, nous avons cherché à savoir si les aides régionales suivaient une répartition particulière aux niveaux des secteurs d'activités. Pour ce faire, nous avons utilisé la classification de l'INSEE, la Nomenclature d'Activités Française (NAF) de niveau 1 à 21 sections. Ceci nous a permis de réaliser que le secteur C (Industrie Manufacturière) était le secteur le plus accompagné par la Direction de la Performance Industrielle. Cette surreprésentation du secteur C dans cette base de données, est avant tout due à deux facteurs :

- nous traitons un fichier de la DPI donc les entreprises suivies relèvent avant tout du domaine industriel et de service à l'industrie ;
- la politique « Scientifique et Technologique » volontariste de la Région Aquitaine depuis 1998 (Vanderstocken, 2015, p.14), qui met en avant l'innovation et développement industriel en y allouant des moyens conséquents[168].

[168] *Réindustrialisation Blog, « Alain Rousset : L'Etat doit redevenir stratège », Interview réalisée par Franck Barnu, 10/02/2012.*

NAF 1	Dossiers	Proportion	Montant	Proportion	Ticket Moyen	σ Ticket-moyen
A	11	0,39%	404 822,00 €	0,15%	36 802,00 €	3 702,17 €
B	7	0,25%	444 266,00 €	0,17%	63 466,57 €	3 380,16 €
C	1777	62,75%	174 200 691,00 €	65,34%	98 030,78 €	153 655,88 €
D	5	0,18%	104 599,00 €	0,04%	20 919,80 €	1 112,63 €
E	28	0,99%	2 599 991,00 €	0,98%	92 856,82 €	13 804,41 €
F	129	4,56%	6 139 828,00 €	2,30%	47 595,57 €	16 178,27 €
G	215	7,59%	13 927 439,00 €	5,22%	64 778,79 €	32 084,83 €
H	5	0,18%	1 324 399,00 €	0,50%	264 879,80 €	19 236,51 €
I	3	0,11%	449 999,00 €	0,17%	149 999,67 €	5 379,35 €
J	224	7,91%	23 004 587,00 €	8,63%	102 699,05 €	43 983,47 €
L	2	0,07%	80 620,00 €	0,03%	40 310,00 €	1 385,88 €
M	387	13,67%	41 811 231,00 €	15,68%	108 039,36 €	67 027,45 €
N	24	0,85%	1 517 279,00 €	0,57%	63 219,96 €	7 914,09 €
P	1	0,04%	4 000,00 €	0,00%	4 000,00 €	75,16 €
Q	5	0,18%	142 713,00 €	0,05%	28 542,60 €	1 899,37 €
R	2	0,07%	31 800,00 €	0,01%	15 900,00 €	550,86 €
S	7	0,25%	427 204,00 €	0,16%	61 029,14 €	3 579,88 €
Totaux	2832	100%	266 615 468,00 €	100%	94 143,88 €	165 102,78 €

Tableau 5 : Répartition des aides allouées par la DPI de la Région Aquitaine, par secteur (NAF 1) entre 2007 et 2016[169]

Les tickets moyens sont proches de la moyenne pour l'ensemble des secteurs, hormis une exception notable dans le secteur H (Transports et entreposage, 264 K€). La valeur très élevée observée sur H s'explique, notamment, par la présence de deux dossiers d'aide à la restructuration financière particulièrement importants, qui sont des cas atypiques et ponctuels, puisque la Région n'accompagne que peu - voire pas - d'entreprises dans le domaine des transports.

c) Répartition par secteurs d'activités régionaux

Il a été intéressant d'étudier également la répartition générale des aides entre les 16 secteurs d'activités établis par les agents de la Région Aquitaine définis par la politique régionale. En effet, chaque dossier est classé selon son appartenance à l'un de ces secteurs. Ces derniers sont proches de la construction des filières économiques régionales, qui sont, plus ou moins, structurantes pour le territoire, et dont certaines font l'objet de «

[169] Les quatre secteurs les plus accompagnés sont : C – Industrie manufacturière, G – Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles, J – Information et communication, M – Activités spécialisées scientifiques et techniques.
Code de l'échelle de couleur : en rouge figurent les valeurs les plus importantes, puis rouge clair, bleu clair, pour aller vers les valeurs les plus faibles en bleu foncé.

plans » ou de « feuilles de route » afin de les faire croître, notamment dans le cadre de la « *Stratégie de spécialisation intelligente*[170] » (S3).

Le tableau ci-dessous présente les chiffres des aides allouées par secteur. Pour une meilleure compréhension, nous précisons qu'une entreprise Mécanique qui réalise plus de 50% de ses activités pour l'aéronautique est classée dans l'Aéronautique par les collaborateurs de la DPI, selon des règles communes. Cela concerne de nombreux sous-traitants pour l'aéronautique, pour la conception de pièces de séries par exemples.

Filières	Effectif	Frequence	Montant	Prop	Ticket Moyen	σ Ticket-moyen
01 - Aeronautique	236	8,33%	38 380 749 €	14,40%	162 630,29 €	73 456,78 €
02 - Bois papier	277	9,78%	21 099 445 €	7,91%	76 171,28 €	42 646,99 €
03 - Médicament Santé	186	6,57%	21 575 910 €	8,09%	115 999,52 €	49 233,01 €
04 - Optique - laser	43	1,52%	4 443 498 €	1,67%	103 337,16 €	17 752,17 €
05 - Ameublement Equipement Maison	145	5,12%	6 202 221 €	2,33%	42 773,94 €	16 206,52 €
06 - Chimie Matériaux plastique Composite	227	8,02%	32 322 755 €	12,12%	142 390,99 €	92 598,13 €
07 - Construction	225	7,94%	12 863 695 €	4,82%	57 171,98 €	26 313,35 €
08 - Electronique - TIC	389	13,74%	37 966 822 €	14,24%	97 601,08 €	52 624,08 €
09 - Equipement de la personne	104	3,67%	3 832 027 €	1,44%	36 846,41 €	14 014,30 €
10 - Mécanique	341	12,04%	32 453 049 €	12,17%	95 170,23 €	81 275,17 €
11 - Sport Loisir Glisse	75	2,65%	4 944 694 €	1,85%	65 929,25 €	16 597,92 €
12 - Eco Activité	108	3,81%	13 869 213 €	5,20%	128 418,64 €	48 332,41 €
13 - Vigne Vin Agroalimentaire	100	3,53%	5 574 955 €	2,09%	55 749,55 €	15 817,58 €
14 - Service à l'Industrie	193	6,81%	14 915 721 €	5,59%	77 283,53 €	36 510,55 €
15 - Imprimerie Edition Graphique Cartonnage	37	1,31%	1 520 126 €	0,57%	41 084,49 €	6 734,16 €
16 - Autres	146	5,16%	14 650 589 €	5,50%	100 346,50 €	44 455,53 €
Totaux	**2832**	100%	266 615 468 €	100%	94 143,88 €	165 102,78 €

Tableau 6: Répartition des aides votées par le Conseil régional d'Aquitaine, par secteurs d'activités régionaux entre 2007 et 2016[171], source : auteur

[170] Europe en France, Guide pour la préparation des S3 des régions françaises, 2014.
[171] Même code couleur que précédemment.

Parmi ces secteurs d'activités, certains correspondent au périmètre de filières économiques régionales prioritaires définies par la Région Aquitaine sur notre période d'étude.

Concernant cette politique filière en Aquitaine[172], 14 filières ont été définies[173], elles rassemblent *a priori* une très large partie des entreprises régionales et correspondent à l'image des politiques filières sur le plan national. Ici la Région n'affiche pas de choix affirmé. En revanche dans les faits, l'accent a été mis sur cinq d'entre elles[174] : Aéronautique-Spatial-Défense (ASD), Forêt-Bois-Papier, Santé, Optique-Photonique et Chimie-Matériaux avancés. Nous allons ici donner un bref descriptif de ces filières stratégiques régionales qui se révèlent dans nos données de cadrage.

- **L'Aéronautique-Spatial-Défense** :

Concernant cette filière les chiffres s'inscrivent bien dans la lignée d'une politique industrielle étatique depuis la Première Guerre Mondiale. La présence du secteur aéronautique dans le grand Sud-Ouest du pays est majoritairement due à une série d'implantations exogènes impulsées par le gouvernement pour des raisons de sécurité. En effet, en 1915 devant l'avancée des armées allemandes, l'Etat Français avait décidé de délocaliser une partie des activités de productions d'aéronefs vers le Sud. C'est ainsi que Bordeaux a accueilli des sites de production des entreprises majeures de l'époque Bleriot, Breguer, Farman et Nieuport. Bordeaux n'est pas la seule ville a avoir profité de ce réaménagement, puisque Toulouse et Pau par exemple en ont également bénéficié (Frigant, 2007). Frigant explique par la suite que cette industrie s'est organisée spatialement de sorte à être éloigné des frontières allemandes, dans des zones difficiles d'accès. Cela a mené de nouvelles implantations d'entreprises, mais également d'unités de recherche spécialisées et d'ateliers de soutien, dans les années 1930 en Aquitaine et Midi-Pyrénées (Ratier – Figeac 1937, Fouga – Aire-sur-Adour 1937, Messier – Bidos et Arudy 1940, SMA qui deviendra Breguet puis Dassault à Anglet en 1939, Turbomeca à Bordes et Maurane-Saulnier en 1940). Dans les années 1960 sous l'impulsion notamment de Jacques Chaban-Delmas, alors ministre de la Défense et maire de Bordeaux (CEPr – Bordeaux 1962, CAPE – Bordeaux 1962, SEREB – Bordeaux 1962-64, SNECMA – Bordeaux 1963-66) notamment parce que Bordeaux est proche de sites militaires stratégiques et traverse une période de crise due au déclin des chantiers navals. Ce n'est que plus tard, suite à la crise en Aquitaine dans les années 1990, devant le manque évident de collaboration entre ces grands acteurs et leur manque

[172] D'après la S3 2014-2020 de la Région Aquitaine.
[173] Il s'agit de : Aéronautique-Spatial-Défense, BTP-Construction, Energies renouvelables, Industries agro-alimentaires, Chimie et Matériaux avancés, Foret-Bois-Papier, Géolocalisation, Glisse, Numérique, Santé, Géosciences et Génie Pétrolier, Nautisme, Optique-Photonique et Thermalisme.
[174] D'après les discussions avec les collaborateurs de la DPI de la Région Nouvelle-Aquitaine.

d'ancrage territorial, que la filière Aéronautique commencera à faire l'objet d'une véritable politique régionale. Une politique portée par les services déconcentrés de l'Etat en région, puis par le Conseil régional après l'élection d'Alain Rousset en 1998.

En 2018, la filière ASD représente 70 000 emplois directs en région Nouvelle-Aquitaine, au sein de 900 établissements, et plus de 6 milliards d'euros de chiffre d'affaires global[175]. A titre de comparaison, la filière ASD de la Région Aquitaine totalise 40 000 emplois direct pour 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

- **La filière Chimie – Matériaux** :

Le périmètre Chimie-Matériaux comprend les matériaux (composites, plasturgie, fonctionnalisation des matériaux), la chimie du végétal (biomasse et bio-raffineries, procédés et produits biosourcés) et la chimie fine, de spécialité et de commodité (thiochimie, agrochimie et chimie environnementale).

Du côté de la **filière « Chimie »** en Aquitaine et en particulier dans les Pyrénées-Atlantiques, son histoire est très liée de celle de l'aéronautique avec l'implantation exogène d'entreprises mais surtout avec la création d'activités autour des gisements de pétrole et de gaz naturel de Lacq découvert en 1949 (Ferru, 2018).

La **filière « Matériaux »** se structure elle aussi depuis plusieurs années pour renforcer les entreprises de l'aéronautique notamment dans leurs besoins de matériaux toujours plus légers, résistants et innovants. Dès 1996, la Région crée le Pôle Aquitaine Matériaux Mécaniques (ou PAMM)[176] pour structurer la recherche autour de ce domaine (Frigant 2007, Vanderstocken 2015).

Un travail de recherche récent (Vanderstocken, 2015) prend comme cas d'étude la filière Chimie / Matériaux en Aquitaine. L'auteur explique que depuis le milieu des années 2000, la Région s'est dotée de moyens pour structurer ce domaine grâce à des contrats de partenariats et des feuilles de routes stratégiques. Les contrats de partenariats ont pour but d'établir un contrat entre la Région et les entreprises fortes du territoire. Cela a pour objectif de renforcer leur ancrage régional et de mutualiser les moyens. Quant aux feuilles de route stratégiques, elles ont pour objet d'intégrer les acteurs d'une filière afin d'obtenir une relation science – industrie plus importante. Ainsi le premier contrat de partenariat est conclu avec

[175] Région Nouvelle-Aquitaine, La Nouvelle-Aquitaine à la conquête du ciel et de l'espace, rapport de présentation de la filière 2018.

[176] Goinière C. (1996), « Aquitaine : Remise en ordre dans le transfert de technologie », L'usine nouvelle n°2540, 14 mans 1996.

Arkema en 2003 pour un projet de R&D concernant la production de matériaux nanostructurés).En 2008, le président du Conseil régional souhaite continuer de développer une filière économique des matériaux nanostructurés[177], en s'appuyant sur les compétences de grandes entreprises comme Arkema, Rhodia-Solvay, PolymerExpert. A ce moment-là, cette volonté passe notamment par la mise en place d'une plateforme d'innovation technologique ambitieuse « CANOE » pour Consortium aquitain d'innovation nanomatériaux et électronique organique, ainsi que la création d'une pépinière d'entreprises dédiée à la filière « Chimie / Matériaux » à Lacq (64) au sein du GIP « Chemparc ».

Côté Chimie, le secteur tente de se structurer avec la création en 2010 du Cluster « Aquitaine Chimie Durable » (ou ACD), un projet motivé par la présence d'un grand nombre d'établissements dans le domaine sur Bordeaux (33) et Lacq (64), et par une spécificité forte sur ce domaine de quelques territoires clefs[178]. Une étude de chercheurs de l'Université de Bordeaux (Bécue *et al.*, 2012) montre aussi un certain dynamisme de la filière chimie verte, grâce à une analyse des brevets français et aquitains déposés dans le domaine. Ce domaine très structuré autour de grandes entreprises des Pyrénées-Atlantiques démontre qu'il existe alors une opportunité intéressante pour la région Aquitaine sur cette thématique technologique.

Les feuilles de route pour ces deux domaines stratégiques sont publiées en 2009 (le Plan Composites et Matériaux Avancés, C&MA [179]) et 2013 (Chimie du végétal et biocarburants[180]).

Au total, cette filière représenterait près de 16 000 emplois et près de 4 milliards de chiffre d'affaires.

- **La filière Photonique-Optique :**

Là encore, nous sommes, *a priori*, en présence d'un secteur ayant une histoire semblable à celle de la filière Aéronautique, dans des proportions moindres, puisque cette filière a vu le jour sur une impulsion politique et s'est structurée autour du choix de localisation du site du Laser Mégajoule (LMJ) fortement appuyée à l'époque par Alain Juppé, alors premier ministre. La construction du LMJ a commencé en 1996 après une décision finale de Jacques

[177] *L'Usine Nouvelle, La région Aquitaine veut créer une filière matériaux nanostructurés, Colette Goinere, 12/12/2008.*
[178] Info-Chimie, La région Aquitaine se mobilise, Sylvie Latieule, 01/05/2012.
[179] Conseil régional d'Aquitaine, Séance plénière du 9 octobre 2009.
[180] Feuille de route régionale "Chimie du végétal et biocarburants", Orientations 2014-2016, Conseil régional d'Aquitaine, séance plénière du lundi 16 décembre 2013.

Chirac, alors président de la République française, pour un investissement de trois milliards d'euros[181] au total. Cette décision a été prise notamment grâce à la présence d'un site du CEA proche de Bordeaux, la possibilité d'emménager une grande zone dans un complexe militaro-industriel, enfin l'appui d'Alain Juppé a été non négligeable dans ce dossier.

La Région Aquitaine a rapidement saisi l'opportunité. « *L'optique et le laser seront l'électronique du XXIe siècle* », se plaît à répéter le président de la Région Aquitaine[182]. La Région injecte ainsi 100 millions d'euros pour mettre en place un centre technologique (Alphanov), ainsi qu'un pôle de compétitivité, ALPhA Route des Lasers Aquitaine. Ce pôle a été labellisé pour la première fois en 2005, et reconduit lors des différentes phases de labellisation ultérieures. Il regroupe tous les acteurs économiques de la filière. Plus récemment, l'Institut d'Optique Aquitaine a ouvert ses portes en 2013[183]. Cet institut a été créé pour rapprocher les mondes de la recherche, de la formation et de l'Industrie. Il est financé par l'Union Européenne et la Région Aquitaine. Au cœur de l'Institut se trouvent une école d'ingénieurs (l'Institut d'Optique Graduate School), le centre technologique Alphanov, le centre de formation continue PYLA ainsi que l'Université de Bordeaux, le pôle de compétitivité ALPhA, ainsi que des entreprises. Ce bâtiment de l'IOA vient contribuer à la structuration de la filière photonique en Aquitaine qui est déjà dotée d'instruments de recherche uniques (Mégajoule, PETAL[184]), de PME et grands groupes mais également de laboratoires universitaires et du CEA CESTA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives). La construction de cette filière a permis la création d'environ 1500 emplois directs hautement qualifiés, environ 10 000 emplois indirects en Aquitaine, la création de start-ups qui a favorisé l'essor d'entreprises importantes comme par exemple Amplitude Systèmes, créée en 2001 à l'issue d'un transfert de technologie. L'entreprise dénombre aujourd'hui 300 salariés[185]. Toutes n'ont pas connu cette réussite, mais de nombreuses activités se structurent autour du laser MégaJoule qui sous-traite auprès d'entreprises locales tant pour des tâches de programmation que pour la conception de pièces (miroirs, lasers…). L'un des derniers événements notable pour la filière, le pôle Route des Lasers s'est rapproché de son homologue en Ile-de-France et a fusionné avec le pôle Limousin Elopsys, mais aussi Photonics Bretagne. Cette fusion aboutit à la création du pôle

[181] *La Tribune, L'Aquitaine a construit une filière laser-photonique unique en Europe, Nicolas César, 25/06/2012.*
[182] *Les Echos, Comment le Laser Megajoule tente de faire naître une filière industrielle, Franck Niedercorn, 08/01/15.*
[183] *Aqui.fr, La filière laser-optique en plein essor en Aquitaine, Nicolas César, 24/10/2013.*
[184] *Le laser Mégajoule a vocation militaire uniquement, en 2015 est conçu le « PETawatt Aquitaine Laser », version civile du LMJ qui devient le laser le plus puissant du monde, voir La Tribune, Avec PETAL s'ouvre le plus puissant laser au monde, Pascal Rabiller, 18/09/2015.*
[185] *Sud-Ouest, La filière laser a créé 10 000 emplois en Aquitaine en dix ans, Nicolas César, 09/11/2015.*

Alpha RLH Route des Lasers et Hyperfréquences, élargissant ainsi le spectre de compétences du pôle.

- **Forêt-Bois-Papier** :

La filière Forêt-Bois-Papier regroupe l'ensemble des acteurs depuis la sylviculture et les travaux forestiers jusqu'aux différents corps de métiers transformant le bois : menuisiers assembleurs de produits finis, industriels des matériaux bois ou de la pâte à papier. Cette filière comprend un grand nombre de petits acteurs et peu d'établissements de grande taille.

Cette filière Aquitaine repose sur l'extraordinaire réservoir de ressources naturelles de bois de la région (1 776 000 hectares soit 10.3% du volume de bois sur pied national), qui dispose de la première forêt cultivée d'Europe, grâce notamment à l'immense massif des Landes de Gascogne (74% de la surface forestière régionale). Ceci fait de l'Aquitaine la première région forestière française. Aussi, la filière représenterait près de 12 000 établissements industriels, environ 38 000 emplois et dégagerait 2.6 milliards d'euros de chiffre d'affaires (INSEE, 2014).

La filière a longtemps souffert d'un manque de compétitivité dû à plusieurs facteurs : taille des établissements, atomisation des acteurs, hétérogénéité des industries, manque d'innovation, catastrophes naturelles (tempêtes destructrices). Afin de faire face à ces problématiques, les acteurs de la filière se sont appuyés sur la politique nationale pour créer un pôle de compétitivité baptisé « Industries et Pin Maritime du Futur » (IPMF), puis renommé Xylofutur en 2008 (Lévy & Bélis-Bergouignan, 2011) qui est le seul pôle en France dédié à l'économie de la forêt et du bois. Le pôle, à nouveau labellisé en 2019, compte 222 adhérents et depuis sa création 211 projets ont été labellisés par l'institution. Cela contribue à faciliter l'accès des acteurs à des guichets de financements. Cette filière aquitaine peut aujourd'hui se reposer sur la présence de quelques grands groupes (Gascogne, Premdor, Smurfit Kappa, Eigger, Rolpin…), d'un tissu d'ETI et de PME-PMI dynamiques (Menuiseries Grégoire, Abzac, Adam, FP Bois, Labadie…) ainsi que de laboratoires de recherche (Unité de recherches forestières INRA, I2M, IPREM…) et de formations publiques et privées qui préparent aux métiers de la menuiserie, de la construction. Des travaux récents portent sur le développement d'innovations environnementales au sein de la filière Forêt-Bois-Papier en Aquitaine, et en Poitou-Charentes, et les moyens d'améliorer leur émergence (Bélis Bergouignan *et al.*, 2001 ; Bélis-Bergouignan *et al.*, 2010).

- **Santé :**

La filière Santé est moins importante en termes d'activité industrielle que les quatre filières précédemment décrites. Cette filière réunit les industries de la pharmacie et de la biotechnologie, les cosmétiques, les dispositifs médicaux ainsi que l'e-santé (outils et applications numériques liés à la santé). Cette dernière est cependant un axe fort de la politique économique régionale puisqu'elle « *illustre parfaitement la convergence des objectifs entre la croissance économique, la recherche d'une plus-value sociétale et l'écologie* » (SRDEII, 2016, p.14). Cette filière représenterait environ 10 000 emplois directs en région Aquitaine. Elle a la particularité d'être tirée à la fois par des acteurs industriels forts présents sur le territoire (UPSA[186], Mylan, CEVA Santé Animale, Pierre Fabre, Sanofi, Stryker Spine, Acteon…) des acteurs publics très importants (hôpitaux, laboratoires de recherches…) et des représentants professionnels (Groupement Interprofessionnel des industries pharmaceutiques et de santé du Sud-Ouest - GIPSO, Association Aquitaine Compétences Biomatériaux et Implants – 2ACBI[187],Digital Aquitaine, Bordeaux Imaging Center). Ces dernières années, nous observons une volonté forte de transfert de technologies développées dans le secteur public (laboratoires hospitaliers notamment) vers le privé par la création de petites entreprises.

[186] Le site de l'UPSA à Agen a été repris fin 2018 par le groupe japonais Taisho.
[187] 2ACBi est devenu RDM-NA pour Réseau du Dispositif Médical en Nouvelle-Aquitaine en mai 2018.

3. Données complémentaires

En complément de notre base principale, nous avons mobilisé plusieurs autres sources de données pour enrichir l'analyse. Nous avons choisi ces différentes données en raison de l'apport potentiel d'information à l'analyse. Nous avons choisi les programmes les plus importants en région Aquitaine dans le financement des entreprises industriels, et de la même façon, les sources de financements directs les plus notables provenant de l'UE pour les entreprises industrielles. En effet, il est intéressant par la suite, de savoir si les entreprises de notre base principale ont été accompagnées dans le cadre de programmes européens ou régionaux, ceci afin de comprendre si ce critère influe, ou non, dans l'allocation des subventions de manière générale.
Ces données complémentaires sont présentées dans le tableau suivant.

Données	Source	Objectif
Effectifs salariés et nombre d'établissements du secteur privé	ACOSS	Comparer le poids économique réel des départements avec le montant et le nombre des aides allouées par territoire
Entreprises accompagnées dans le cadre de programmes régionaux	Région BPi Aquitaine	Intégrer ces informations dans la base principale pour savoir si les entreprises ont été accompagnées dans le cadre de ces programmes
Entreprises accompagnées dans le cadre de programmes européens	Base de données Cordis Europa	Intégrer ces informations dans la base principale pour savoir si les entreprises ont été accompagnées dans le cadre de ces programmes

Figure 17 : Présentation des données complémentaires, source : auteur

Dans la suite de cette partie, nous décrivons de façon succincte les bases de données complémentaires sous forme d'un tableau des bases que nous présentons de manière plus détaillée en Annexe 4. Toutes ces bases ont fait l'objet d'un nettoyage complet avant leur exploitation de la même manière que notre base de données principale. La donnée la plus importante ajoutée étant le SIREN des entreprises concernées, ceci afin de pouvoir par la suite intégrer les données plus facilement dans la base principale des subventions allouées par la DPI.

Base	Provenance	Période	Données[188]	Traitement
Projets financés par subventions par la DPI	DPI Région Nouvelle-Aquitaine	2007-2016	Voir Chapitre 3 – I - 1	Calcul indice de concentration, répartition géographique, sectorielle, filière, traitements économétriques
Effectifs salariés, masse salariale et nombre d'établissement du secteur privé	ACOSS	2007-2016	Nombre d'établissements et de salariés par secteur et par département	Calcul des taux de distorsion géographique
Entreprises du club des ETI	DPI - Région Nouvelle-Aquitaine	2011-	Identification d'entreprises, indication géographique	Intégration à la base principale sous forme d'étiquette
Entreprises du programme Croissance Premium	DPI - Région Nouvelle-Aquitaine	2017 -	Identification d'entreprises, indication géographique	
Entreprises du programme Usine du Futur	DPI - Région Nouvelle-Aquitaine	2014	Identification d'entreprises, indication géographique, informations financières, informations dirigeants	
Aides financières aux entreprises	BPI Aquitaine	2007-2016	Même niveau de détail que la base principale	Intégration à la base principale sous forme d'étiquette
Projets financés dans le cadre du programme FP7	Open Data – Union Européenne	2007-2013	Identification d'entreprises, nom du projet, indication géographique, montant alloué	Intégration à la base principale sous forme d'étiquette
Projets financés dans le cadre du programme H2020	Open Data – Union Européenne	2014-2016	Identification d'entreprises, nom du projet, indication géographique, montant alloué	
Entreprises financées dans le cadre du programme Eureka-Eurostars	Union Européenne – via ADI	2014-…	Nom des entreprises	

Tableau 7 : Présentation détaillée des données complémentaires, source : auteur

[188] Données contenues dans la base après nettoyage et ajouts.

II. Description de la méthode

Cette deuxième partie décrit la méthode utilisée pour réaliser les traitements répondant aux attentes de la Région. Nous avons choisi des méthodes de calcul simples à mettre en place et les avons décrites dans un souci de reproductibilité (Desquilbet *et al.*, 2019), mais également pour donner une meilleure compréhension au lecteur des analyses qui seront menées par la suite. Cela permettra d'une part, de transmettre cette méthode aux agents de la collectivité et de pouvoir la transposer sur des périmètres différents – Direction de la Recherche, direction de l'énergie, formation continue… - et de continuer le suivi sur cette problématique afin d'évaluer les actions qui seront mises en place, et d'autre part de permettre à d'autres collectivités ou organes de recherche de s'emparer de la méthode pour l'intégrer à des axes de travail, nous pensons notamment à un axe « évaluation des politiques publiques ».

Nous avons structuré cette partie en trois axes correspondant à trois questionnements :

- l'allocation des aides est-elle homogène sur le territoire régional ?
- observe-t-on une reconduction importante des aides sur un groupe restreint d'entreprises ?
- peut-on observer des corrélations entre les variables pour expliquer le phénomène de reconduction, quel que soit son importance ?

Nous décrirons la méthode employée, les indicateurs mobilisés pour apporter des réponses à ces questionnements.

1. Ventilation des aides par départements, la méthode

Au regard des données de cadrage, nous avons expliqué que la concentration des subventions sur le secteur « C[189] » est logique. En effet, les aides que nous analysons sont pilotées par la Direction de l'Industrie (aujourd'hui Performance Industrielle), qui a vocation à se concentrer sur les entreprises industrielles. Nous pensons donc que le plus pertinent n'est pas de regarder la ventilation des aides par secteur afin de vérifier si cela est conforme aux poids des secteurs concernés mais plutôt de se concentrer sur les secteurs fortement aidés (C, M, J et G concentrent 97% des aides) la répartition départementale des aides et la répartition départementale des effectifs de chacun de ces secteurs.

Dans un premier temps, nous avons cherché à calculer des **taux d'intervention réels** selon le poids économique des départements, afin de les comparer aux taux d'intervention réellement pratiqués par la DPI. Les calculs de ces taux peuvent être apparentés à ce que l'on appelle en économie « *le quotient de localisation* ». Ce dernier est un « *indicateur de spécificité qui mesure l'importance relative d'une industrie dans une région* » (Dubé & Lemelin, 2005, p.3). Cet indice de localisation d'une industrie dans une région est calculé comme le rapport de la fraction de l'emploi « national » de cette industrie qui est situé dans la région, sur la fraction de l'emploi « national » de l'ensemble des industries qui est située dans la région. Cette méthode est relativement ancienne, elle a été décrite par de nombreux auteurs dans la littérature économique comme Florence (1948), Isard (1960) dans un chapitre de son ouvrage sur les méthodes de l'analyse régionale (Isserman, (1980), Round (1983), Batten (1983), Miller et Blair (1985) ou plus récemment Lemelin (2004, 2005) et Dubé (2005)).

Dans un deuxième temps, nous avons calculé des **taux d'interventions théoriques** selon le poids économiques des différents départements au sein de la Région Aquitaine par une méthode qui peut s'apparenter à celle du calcul d'un quotient de localisation.

Par la suite, nous combinons ces deux taux pour calculer ce que nous avons nommé **« indice de distorsion »**, qui sert à mesurer l'allocation des aides par territoire selon leur poids relatifs dans l'économie régionale.

[189] Industrie manufacturière.

a) Taux d'intervention réel

Les taux réel à l'aide des données DPI, s'obtiennent par la formule suivante, où l'on note **T (i,j) le taux d'intervention réel** selon le nombre de dossiers de subventions dans un premier temps et selon les montants par la suite :

$$\boldsymbol{T(i,j) = \frac{a(.,j)}{a(.,.)}}$$

Avec :

- T le taux d'intervention réel ;
- a (i,j) : le nombre de dossiers de subventions ou le montant de subventions ;
- i étant le secteur ;
- j le territoire.

b) Taux d'intervention théorique

Les taux théoriques à l'aide des données ACOSS se calculent selon la formule suivante, où l'on note **I (i,j) le taux d'intervention théorique** selon le nombre d'établissement dans un premier temps et les effectifs salariés en second :

$$\boldsymbol{I(i,j) = \frac{n(.,j)}{n(.,.)}}$$

Avec :

- I : le taux d'intervention théorique ;
- n(i,j) : le nombre d'établissements ou les effectifs salariés ;
- i étant le secteur ;
- j le territoire.

c) Indice de distorsion

Par la suite, nous avons entrepris de calculer un indice de sous/sur-aides par zones géographiques, que nous avons appelé indice de distorsion Q (i,j) de la façon suivante :

Si l'on note :

- A (i,j,t) comme étant les aides ;
- E (i,j,t) comme les effectifs.

Avec :

- i étant le secteur ;
- j le territoire ;
- t le temps.

Avec l'indice de distorsion par année et par secteur Q (i,j,t)[190] suivant :

$$\boldsymbol{Q(i,j,t) = \left(\frac{A\ (i,i,t)}{A\ (i,.,t)} \times \frac{E\ (i,i,t)}{E\ (i,.,t)}\right)}$$

Ce dernier Q(i,j,t) sera probablement difficile à interpréter à cause des variations fortes selon les années et d'un nombre important d'indices. C'est pourquoi il est préférable de lisser sur l'ensemble de la période pour savoir si, en moyenne, il y a déformation géographique.

En clair, nous pondérons les indices annuels Q(i,j,t) par ce que pèse l'aide reçue par le département-secteur pour l'année considérée dans l'ensemble des aides reçues par le département-secteur sur l'ensemble de la période. **Cela donne la formule suivante**[191] :

$$\boldsymbol{Q(i,j) = \sum_{1}^{t} \left(\frac{A\ (i,j,t)}{A\ (i,j,.)} \times Q(i,j,t)\right)}$$

L'enjeu de ces calculs est donc d'observer la distorsion géographique. En effet, à ce jour l'un des principes clefs de l'intervention du CRNA est le « *souci d'aménagement équilibré du territoire régional* » (SRDEII N-A, 2016, p.11). Dans le même temps, le Conseil Régional d'Aquitaine, et aujourd'hui de Nouvelle-Aquitaine, a une ligne politique claire, et de longue date : il faut miser et investir sur l'industrie[192].

[190] Ici A(i,.,t) est la somme des aides sur un secteur sur tous les territoires étudiés sur l'année considérée t.
[191] Ici A(i,j,.) est la somme des aides sur un territoire, sur un secteur donné, sur la période considérée.
[192] Aqui.fr, Solène Méric, « L'innovation au cœur de la rentrée d'Alain Rousset », 14/09/2016.

2. Mesure du taux de concentration ou de reconduction

La réponse à la question « observe-t-on une reconduction importante des aides sur un groupe restreint d'entreprises ? » est fondamentale dans nos travaux. En effet, la question interroge les collaborateurs de la Région et pourrait nous donner des éléments intéressants pour analyser la politique industrielle régionale. Or, il n'existe, à notre connaissance, pas d'étude démontrant ce phénomène au niveau régional, c'est pourquoi nous entreprenons la description de la méthode que nous avons employée.

Nous avons ici mobilisé deux indicateurs : le taux de concentration et l'indice de répartition.

a) Calcul du taux de concentration

- Calcul du taux de concentration régional – base complète

Afin de répondre à notre problématique, qui est de savoir si les aides sont concentrées sur les mêmes entreprises, nous avons décidé de nous appuyer sur les numéros SIREN des entreprises de la base de données. Ils ont l'avantage d'être uniques ce qui minimise le risque d'erreur. En effet, traiter cette question à l'aide des dénominations des entreprises où les variations dans une base de données de cette taille sont plus difficiles à corriger (accents, espaces…) et introduit un risque non négligeable. De fait, il est plus simple de les traiter ensuite dans les tableaux croisés dynamiques ou encore sur les logiciels de traitements économétriques.

Aussi nous définissons **le « taux de concentration »,** de la manière suivante :

$$\boldsymbol{Cd_x = \frac{\sum_{i \geq x}^{2832} n_i}{N}}$$

Avec :

- Cd : le taux de concentration en fonction du nombre de dossiers ;
- i : le nombre de dossiers reçus par une entreprise n ;
- n : le nombre d'entreprises, SIREN unique, ayant reçu « i » subventions sur la période 2007-2016 ;
- N : le nombre total d'entreprises subventionnées, ici 1479.

Un taux que nous pouvons également calculer à partir des montants de subventions alloués grâce au calcul suivant :

$$Cm_x = \frac{\sum_{i \geq x}^{2832} m_i}{M}$$

Avec :

- Cm : le taux de concentration en fonction du montant de subvention reçu ;
- m : le montant de subvention reçu par les entreprises ayant reçu « i » subventions sur la période 2007-2016 ;
- i : le nombre de dossiers reçus par une entreprise n ;
- M : Le montant total de subvention alloué aux entreprises aquitaines, ici 266 millions d'euros.

Afin d'obtenir n et m, nous avons réalisé un tableau croisé dynamique sur un tableur[193].

Que nous obtenons un tableau comme suit :

Étiquettes de lignes	Nombre de Date CP	Somme de Montant
SIREN XXXXXXXXXX	XX	- €
XXXXXXXXX	XX	- €

Il suffit alors de compter le nombre d'entreprises pour lesquelles « Nombre de Date de CP » est supérieur ou égal à 2 pour obtenir « n », et de faire la somme des montants de subventions reçues par les entreprises de « n » pour obtenir « m ».

Nous avons également distingué des catégories et calculé plusieurs « taux intermédiaires de concentration » entre les entreprises :

- ayant reçu strictement deux aides sur la période ;
- ayant reçu de trois à cinq aides ;
- ayant reçu six aides et plus.

Ces catégories ont été « construites » en concertation avec les cadres de la DPI dans le but de distinguer des groupes d'entreprises et donc de donner une échelle à ce phénomène de concentration. Il est en effet évident, à montant de subvention égal, qu'une entreprise ayant reçu « seulement » deux aides sur la période d'étude n'est pas à mettre sur un pied d'égalité avec une entreprise en cumulant huit.

[193] Le détail se trouve en Annexe 6.

- Calcul du taux de concentration par département

De la même manière que le taux de concentration régional, nous avons calculé un taux à partir de l'échelle géographique. En effet, nous pouvons être amenés à penser que la DPI peut avoir plus de mal à trouver de nouvelles entreprises à accompagner sur certains territoires, ceci pour diverses raisons. C'est pourquoi nous avons subdivisé notre base par département administratifs afin d'être à même de calculer ce taux par département, selon les mêmes formules qu'énoncées dans le paragraphe précédent. Les taux obtenus pourront, une fois explicités, donner des indications importantes sur les axes d'amélioration en termes de répartition géographique des efforts consentis (humains, financiers…) à mettre en place par la DPI à l'avenir.

b) Calcul de l'indice de répartition

Pour compléter l'analyse, nous souhaitons ajouter un dernier calcul d'indice dans cette section « concentration ». Nous l'appellerons indice de répartition.

Le calcul de cet indice sera le suivant :

$$\boldsymbol{Ir_x = \frac{Cm_x}{Cd_x}}$$

Avec :

- Cm_x : le taux de concentration en fonction du montant de subvention reçu ;
- Cd_x : le taux de concentration en fonction du nombre de dossiers reçus.

Ce ratio calcule ainsi la répartition des montants par entreprise :

- s'il est égal à 1, la répartition du montant est égale au poids relatif des entreprises ;
- s'il est supérieur à 1, les entreprises reçoivent plus de montants que leurs poids relatifs ;
- et inversement si ce ratio est inférieur à 1.

3. Déconstruction du phénomène de concentration

A ce stade, nous ne connaissons pas l'importance du le taux de concentration est important. D'autant, nous le rappelons, qu'il n'existe aucune étude similaire, à notre connaissance, pour comparer les résultats qui seront obtenus.

Nous proposons ici, de renforcer les calculs d'indice préalablement présentés par des tests économétriques simples. Cela pour tenter de comprendre s'il existe des variables pouvant expliquer l'incidence du phénomène de concentration.

Nous disposons, dans nos bases de données, d'informations de diverses natures :

- géographiques ;
- sectorielles et filières régionales ;
- participation à des programmes régionaux ;
- financement dans le cadre de programmes européens.

Nous proposons dans le chapitre suivant de tester l'incidence de ces différentes variables sur deux points **:**

- **le montant des aides reçues par les entreprises**. Sur ce premier point nous régressons le montant de l'aide sur les variables explicatives mentionnées.
- **le fait d'être une entreprise multi-aidée ou non**. Nous proposons deux stratégies économétriques en définissant d'abord une variable binaire qui prend la valeur 1 si l'entreprise est multi-aidée et la valeur 0 sinon. Puis, en définissant des classes en fonction du nombre d'aides reçues (*cf.* chapitre 4 pour des précisions).

L'estimation de ces différents modèles permettra d'apporter des éléments de réponses à un ensemble de questionnements tels que :

- l'appartenance à un département, à un secteur ou à une filière influe-t-il sur le montant des aides reçues, et / ou sur la probabilité d'être « multi-aidé » ? ;
- est-ce que le fait d'avoir reçu des aides de l'UE et / ou de participer à des programmes régionaux, a une influence sur ces mêmes variables ?

4. Recueil de la perception des collaborateurs de la DPI sur la politique industrielle

En parallèle du travail d'analyse des subventions allouées, nous avons proposé aux collaborateurs de la DPI une enquête de perception. Par ce travail, nous avons souhaité comparer les résultats obtenus à la perception qu'ils en avaient, avant bien sûr que ces derniers aient connaissance des traitements. Cela a également eu pour conséquence d'accroître la curiosité des agents par rapport aux résultats mais cela a nécessité de conserver le secret autour de ces derniers. Ceci nous paraît important puisque cela permettrait de connaître la vision d'ensemble des agents vis-à-vis des accompagnements individuels réalisés. Les résultats donneront aussi une vision de cette thématique de la reconduction des aides aux entreprises, et donc de l'utilisation de l'argent public à des fins de développement économique, très débattue mais jusqu'ici rarement traitée à travers le regard des agents qui travaillent au sein de la DPI.

Nous avons élaboré les questions puis nous les avons retravaillées en collaboration avec des chercheurs universitaires et un cadre opérationnel de la Région Nouvelle-Aquitaine. Nous avons mené une enquête quantitative en ligne. L'application **« Google Forms »** a servi à envoyer l'enquête à **32 agents de l'ancienne direction du Développement Industriel, aujourd'hui DPI, sur la région Aquitaine**. Ce questionnaire a fait l'objet de plusieurs envois[194].

Enfin, pour arriver à une barre significative de plus de 75% de répondants nous avons fait des relances ciblées ou appels directs aux cadres afin de mobiliser les agents. L'enquête a été fermée le vendredi 5 avril 2018, **4 semaines** après le premier envoi.

Concernant le contenu de l'enquête, ce sont **vingt-quatre questions réparties sur cinq sections**[195] :

- **la première : Perception globale**. Nous avons ici posé deux questions sur les chiffres généraux concernant le nombre d'entreprises accompagnées, et non le nombre de dossiers traités, et le montant alloué à ces entreprises ;

- **la deuxième : Perception de la récurrence.** Ici, ce sont sept questions qui ont été proposées afin de mesurer la perception de la reconduction des aides. Aussi, plusieurs questions se sont focalisées sur les taux de récurrence quand d'autres se

[194] Un premier envoi le vendredi 9 mars 2018. Le premier rappel le vendredi 16 mars 2018. Le second et dernier rappel le vendredi 23 mars 2018.
[195] L'ensemble des questions de l'enquête se trouve en Annexe 7.

sont concentrées sur la connaissance perçue des entreprises les plus accompagnées ;

- **la troisième : Perception de la répartition des aides.** Dans cette troisième section, nous souhaitions savoir si les agents ont une bonne vision quant à la répartition des subventions. Nous avons testé les composantes sectorielle, géographique, mais également filières régionales au travers de huit questions ;

- **la quatrième : Raisons / Causes de la distorsion dans la répartition des aides**. Section très courte de deux questions, nous y avons testé diverses causes explicatives de ce phénomène de distorsion. A notre sens, c'est une section importante bien que très courte et guidée, puisqu'elle permettra d'émettre des hypothèses, puis, à terme de les tester ;

- **la cinquième : Profil des répondants**. Enfin, nous souhaitions connaître le profil des répondants, leur métier, leur ancienneté, c'est pourquoi nous avons terminé ce questionnaire par cinq questions générales visant à profiler les enquêtés.

Le traitement des résultats de ce questionnaire sera présenté dans la partie résultats du Chapitre 4. Il servira, par la suite, à mettre en parallèle les propos et résultats des traitements sur la base de données avec la vision des agents.

Chapitre 4 :
Principaux facteurs explicatifs de la concentration des aides aux entreprises

“Statistics are like a bikini. What they reveal is suggestive, but what they conceal is vital”

« Les statistiques, c'est comme le bikini. Ce qu'elles révèlent est suggestif. Ce qu'elles dissimulent est essentiel »

Aaron Levenstein (économiste)

Les données et la méthode explicitées dans le chapitre précédent, il convient à présent de présenter les résultats des traitements réalisés en rappelant que notre objectif principal est de savoir dans quelle mesure les subventions allouées par la Direction de la Performance Industrielle (DPI) de la Région sont reconduites sur les entreprises qu'elle subventionne.

Nous rappelons que pour réaliser ces traitements, nous n'avons conservé que les dossiers de subventions (soit 97.1% des dossiers). La raison de cette sélection est que les dossiers qui ne sont pas des subventions, c'est-à-dire des avances remboursables ou des prêts, sont pour 80.5% d'entre eux des dossiers d'aide à la restructuration financière[196]. Ces dossiers diffèrent dans le sens où ce ne sont pas des aides au « développement économique » à proprement parler. La Région a alloué des tickets, souvent très importants, en ayant la « quasi-certitude » d'être remboursée comme aurait pu le faire une banque dans la logique, à la différence près que les taux d'intérêts pratiqués sont nuls. Nous avons également retiré les quelques accompagnements réalisés en 2016 en Poitou-Charentes, qui sont intervenus lors de la fusion effective des régions et de la création de la grande région.

Avant de passer aux traitements réalisés, voici pour rappel les chiffres généraux :

- la base traite des subventions allouées par la DPI de la Région entre 2007 et 2016 ;
    - nous avons retiré les dossiers correspondants à des avances remboursables ou des prêts ;
    - nous avons retiré les dossiers hors région Aquitaine financés en 2016 ;
- 2832 dossiers de subventions ;
- 266 millions d'euros votés ;
- 1478 entreprises subventionnées.

Nous allons à présenter les **résultats selon la méthodologie proposée dans le chapitre 3**, puis nous nous livrerons à leur **analyse dans la partie discussion**, en apportent des éléments de réponses aux questionnements proposés dans l'introduction de cette partie 2.

Pour rappel les questionnements sont les suivants :

- l'allocation des aides est-elle homogène sur le territoire régional ?
- observe-t-on une reconduction importante des aides sur un groupe restreint d'entreprises ?
- peut-on observer des corrélations entre les variables pour expliquer le phénomène de reconduction, quel que soit son importance ?

[196] Subventions.fr (site web), Aide à la restructuration financière en région Aquitaine, consulté le 13/03/2018.

I. Homogénéité territoriale et phénomène de concentration des subventions régionales

Cette première partie est construite de la même façon que la méthode présentée dans le chapitre précédent[197]. Nous y présentons les résultats obtenus pour chaque indicateur.

1. Une allocation géographique relativement homogène

Le premier jeu d'indicateurs présenté dans le chapitre précédent avait pour objectif de mesurer la ventilation des aides régionales selon les départements. Nous avons construits pour ce faire trois indicateurs :

- le taux d'intervention réel, T ;
- le taux d'intervention théorique, I ;
- l'indice de distorsion, Q, qui combine les deux précédents.

a) Taux d'intervention réel et théorique

Selon les formules présentées dans la partie « Données et méthodes », nous avons calculé quels seraient les taux d'intervention théoriques si les aides devaient être allouées en fonction du poids économique des différents départements aquitains. Nous avons comparé à ces taux théoriques les taux réels. Ces calculs permettent de donner un premier éclairage sur la question de la répartition géographique des subventions (montants et dossiers).

Nous obtenons donc les résultats suivants :

	Taux théorique I (Nb établissement)	Taux théorique I (Effectif salarié)	Taux Réel T – (Nombre établissement)	Taux réel T (Montant)
24	12,0%	10,4%	**11,3%**	7,7%
33	45,3%	48,1%	41,4%	**48,4%**
40	10,7%	10,8%	9,5%	8,8%
47	10,0%	9,4%	**12,7%**	9,3%
64	22,0%	21,4%	**25,1%**	**25,7%**

Tableau 8 : Taux d'intervention théorique et réel, calculs sur données Acoss et DDI-Région, période 2007-2016, source : auteur

[197] Chapitre 3 – II – Description de la méthode.

Ces comparaisons appellent d'emblée plusieurs commentaires généraux. Nous prenons pour référence le taux théorique en termes d'effectif salarié. C'est ce dernier qui correspond le plus aux actions des équipes de la Région, étant donné qu'elles cherchent avant tout à favoriser la création ou le maintien d'emplois. Nous obtenons, par département les faits suivants :

- le département de la Dordogne (24), reçoit un peu moins de dossiers de subventions que son poids réel en termes de nombre d'établissements, en revanche, elle est légèrement sous-doté en prenant en compte les montants ;
- le département de la Gironde (33), qui est le plus aidé en nombre brut de dossiers reçoit moins de dossiers qu'il ne pèse économiquement. Toutefois, le ratio pour le montant est proche de la valeur théorique, cela nous ramène aux données de cadrage qui indiquent que les subventions allouées en Gironde sont globalement plus élevées ;
- le département des Landes (40) est désavantagé à la fois pour le nombre de dossiers et les montants attribués. Les taux réels sont inférieurs dans les deux cas aux taux théoriques ;
- le Lot-et-Garonne (47) concentre un plus grand nombre de dossiers de subventions que son poids effectif. Cependant, le taux au niveau des montants est quasiment juste ;
- enfin, c'est le département Pyrénées-Atlantiques (64) qui semble le plus avantagé tant en nombre de dossiers que de montants.

Lorsque nous avions demandé aux agents si un département leur semblait favorisé en termes de nombre de dossiers par rapport à son poids économique réel, les 64% ayant répondu oui ont exprimé leur suffrage de la façon suivante : 64 – Pyrénées-Atlantiques, pour 50% d'entre eux ; 33 – Gironde, pour 43.8% ; 24 – Dordogne, pour 31.3% ; 40 – Landes pour 18.8% enfin le 47 – Lot-et-Garonne pour 6.3%.

Ici, nous montrons que les agents, persuadés de l'existence d'une distorsion géographique, semblent percevoir un net avantage du 64. Un grand nombre a également répondu la Dordogne, ce qui s'avère discutable selon les indicateurs que nous retrouvons dans les résultats de l'enquête dans les pages suivantes. Pour les autres départements, dont les différences semblent moins élevées, il leur est sûrement plus difficile de percevoir les faibles écarts.

b) Indice de distorsion géographique

Nous avons combiné les taux calculés précédemment pour effectuer le calcul d'un taux de distorsion géographique. Un indice qui permet d'amener des informations supplémentaires dans l'analyse qui suit et qui pourrait également être un outil ré-exploitable par les services de la Région.

Lorsque l'indice est supérieur à 1, cela veut dire que le nombre de dossiers, ou le montant global alloué à un département est plus important que son poids économique réel, et inversement lorsqu'il est inférieur à 1.

Toutefois, si les indices restent proches de 1, nous ne pouvons pas conclure d'une réelle déformation sur un département. Par rapport à la construction de l'indice nous pourrions avancer une réelle déformation si les indices sont proches ou supérieur à 2.

Nous avons calculé cet indice à la fois selon les effectifs salariés et le nombre d'établissement du secteur privé. Voici les résultats obtenus :

- **Calcul de l'indice selon les effectifs salariés**[198]

Calculé sur effectif salarié			
Dpt	**Libellé Département**	**Qij - dossier**	**Qij - montant**
24	Dordogne	**1,128**	**0,781**
33	Gironde	**0,860**	**1,030**
40	Landes	**0,933**	**0,884**
47	Lot-et-Garonne	**1,440**	**1,056**
64	Pyrénées-Atlantiques	**1,228**	**1,295**

Tableau 9 : Taux de distorsion géographique selon les effectifs salariés, calcul sur les bases de données ACOSS et DDI-Région, période 2007-2016, source : auteur

Ce premier tableau nous confirme les tendances repérées grâce aux calculs réalisés auparavant :

- nous observons pour la Dordogne une concentration légèrement plus importante de dossiers avec, en revanche, une distorsion négative concernant le montant alloué. En clair, un nombre de dossiers légèrement plus important que le poids économique réel du département, mais des dossiers d'un montant relativement faible ;

[198] Code couleur : Les valeurs en rouge sont les plus importantes, les oranges intermédiaires et les bleues les moins importantes.

- sur le département girondin, la distorsion concernant les montants est très faible. Cependant, celle-ci est couplée avec une distorsion négative sur le nombre de dossiers. Cela s'explique notamment par le fait que les tickets alloués sont bien plus importants en Gironde[199] ;
- dans les Landes, nous avons une distorsion négative sur les dossiers et les montants ;
- le Lot-et-Garonne a un indice calculé sur le nombre de dossiers, largement supérieur à 1, il est en revanche très proche de 1 lorsqu'il est calculé sur les montants ;
- enfin, le département des Pyrénées-Atlantiques (64) semble avantagé sur les deux points, les indices confirment bien ce fait. Le nombre de dossiers est donc plus important que le poids économique du territoire, mais les tickets moyens sont proches de la moyenne, comme le confirme un indice calculé sur les montants très proche de celui calculé sur les dossiers.

➢ **Calcul de l'indice selon le nombre d'établissements**

Nous avons calculé l'indice de distorsion selon le nombre d'établissement du secteur privé afin de nous assurer qu'il n'y ait pas de différences majeures avec le calcul selon le nombre de salariés.

Les résultats sont les suivants :

Calcul sur nombre établissement			
Dep	**Lib Dep**	**Qij - dossier**	**Qij - montant**
24	Dordogne	**0,979**	**0,781**
33	Gironde	**0,913**	**1,093**
40	Landes	**0,933**	**0,902**
47	Lot-et-Garonne	**1,440**	**0,990**
64	Pyrénées-Atlantiques	**1,228**	**1,258**

Tableau 10 : Taux de distorsion géographique selon le nombre d'établissements, calcul sur les bases de données ACOSS et DDI-Région, période 2007-2016, source : auteur

Ce second traitement, avec des indices calculés cette fois par rapport au nombre d'établissements nous montrent des résultats très similaires.

[199] Voir II.1.b, le ticket moyen en Gironde est de 109K€.

- **Comparaisons entre les indices**

	Calcul sur nombre d'établissements		Calcul sur effectif salarié	
Dept	**Qij – nombre subv**	**Qij - montant**	**Qij – nombre subv**	**Qij - montant**
Dordogne - 24	0,979	0,781	1,128	0,781
Gironde - 33	0,913	1,093	0,860	1,030
Landes - 40	0,933	0,902	0,933	0,884
Lot-et-Garonne - 47	1,440	0,990	1,440	1,056
Pyrénées-Atlantiques - 64	1,228	1,258	1,228	1,295

Tableau 11 : Comparaison des taux de distorsion géographique selon le nombre d'établissements et les effectifs, calcul sur les bases de données ACOSS et DDI-Région, période 2007-2016, source : auteur

Au vu de ce tableau comparatif, nous n'observons que de très faibles différences entre les deux méthodes de calcul. La seule vraiment remarquable, surlignée dans le tableau, est à mettre au crédit du département de la Dordogne qui compte un nombre important d'établissements employant peu de salariés.

Conformément aux calculs réalisés précédemment, nous pouvons conclure que la répartition géographique des subventions allouées par la DDI de la Région est presque conforme aux poids économiques réels des territoires.

2. Objectivation du phénomène de concentration

a) Taux de concentration régional

Conformément à la méthode exposée, nous avons calculé le taux de concentration dans l'accompagnement des entreprises. Ainsi, **Cd_2 = 42,6%** pour un **Cm_2 = 69,9%.** Pour rappel : Cd et Cm réfèrent respectivement au taux de concentration en fonction du nombre de dossiers et au taux de concentration en fonction des montants.

En clair, **42.6% des entreprises ont été subventionnées deux fois ou plus sur la période d'étude. Elles concentrent à elles seules 69.9% des montants versés**. Les agents de la DDI de la Région ont jugé, en faisant la moyenne, que ce taux de concentration était de 39% (coefficient de variation de 41%).

Ce rapport est bien plus important que ce que pensait la majorité des agents avant le début des travaux. L'enquête réalisée, tout comme les discussions informelles avec les collaborateurs, nous confirment que les acteurs ne détiennent pas l'information concernant ce taux de concentration.

	Effectifs (entreprises)	Cd_2%	Effectifs (dossiers)	%	Montant (en euros)	Cm_2%	Ir_2 Cm/Cd
Multi-aidées	**629**	**42.6%**	**1983**	**69.9%**	**186 348 713 €**	**69.9%**	**1.63**
Aide unique	849	57.4%	849	30.1%	80 266 754 €	30.1%	0.53
Total	1478	100%	2832	100%	266 615 468 €	100%	/

Tableau 12: Résultats des traitements, taux de concentration régional, base de données DPI-Région, 2007-2016, source : auteur

Le calcul de ce taux fournit des indications précieuses aux collaborateurs de la Région, qui se préoccupaient du phénomène mais n'avait jamais effectué de calcul sur l'ensemble des aides allouées. Il y avait une claire méconnaissance du phénomène.

Les entreprises aidées plusieurs fois représentent une large part du panel d'entreprises dans son ensemble. Nous ne disposons pas à ce jour d'éléments de comparaison nous ne saurions donc pas nous prononcer quant à l'importance relative de ces chiffres. Les entreprises les plus aidées concentrent une large part des dossiers et de montant de subventions.

	Effectifs (entreprises)	Ticket Moyen	σ Ticket Moyen
Multi-aidées	**629**	**93 973 €**	**113 432 €**
Aide unique	849	94 542 €	180 548 €
Total	1478	94 143 €	155 635 €

Tableau 13 : Calcul des tickets moyens, base de données DPI-Région, 2007-2016, source : auteur

Si nous utilisons ces chiffres pour calculer un « montant moyen » de subvention par entreprise sur la période, nous avons une différence explicite entre les deux groupes d'entreprises, les multi-aidées et celles n'ayant reçu qu'une seule aide, ce qui corrobore bien les résultats du calcul d'indice Cm/Cd qui montrent que le groupe des entreprises multi-subventionnées reçoit des montants plus importants que leur importance dans la part des entreprises accompagnées. **Les multi-subventionnées** auront donc reçu en moyenne une somme **296 733€** (Ir^{200} = 1.63) sur la période, quand **les entreprises subventionnées une fois** auront reçu **94 542€** (Ir = 0.53) ce qui représente, peu ou prou, **le ticket moyen de subvention global** (montant alloué total / nombre de dossiers) de **94 143€.** Il n'y a, par ailleurs, qu'une légère différence sur le ticket moyen entre les multi-subventionnées (93 973€) et les entreprises aidées une fois (94 542€). Toutefois, nous remarquons que l'écart type de ticket moyen est bien plus élevé pour les entreprises aidées une seule fois, cela peut s'expliquer notamment par la présence de plusieurs dossiers conséquents d'aides ponctuelles à des grandes entreprises. Là encore, les agents opérationnels, bien que proches de ce montant, ont déclaré un ticket moyen de 110 400€ en moyenne, soit 17% de plus que le ticket de subvention moyen réel.

[200] Pour rappel Indice de répartition Ir, qui est le quotient de Cm sur Cd. Ce ratio calcule ainsi la répartition des montants par entreprise, s'il est égal à 1, la répartition du montant est égale au poids relatifs des entreprises, s'il est supérieur à 1, les entreprises reçoivent plus de montants que leurs poids relatifs et inversement si ce ratio est inférieur à 1. *Voir Chapitre 3 – II – 1 – b.*

b) Segmentation du taux de concentration

Par la suite, nous sommes rentrés plus dans le détail en segmentant les entreprises multi-aidées en plusieurs catégories, après un travail commun avec un cadre de la DPI de la Région :

- entreprises ayant reçu 2 subventions sur la période ;
- entreprises ayant reçu 3 à 5 subventions ;
- entreprises ayant reçu plus de 6 subventions.

Aides	Entreprises	Dossiers (cumul)	Montant (cumul)	Ticket moyen	σ Ticket Moyen
2	303	606	52 143 807,00 €	86 046 €	97 758 €
3 à 5	273	996	97 555 902,00 €	97 948 €	113 432 €
6 et +	53	381	36 649 004,50 €	96 192 €	77 862 €

Tableau 14 : Catégorie d'entreprises multi-aidées en chiffres Région Aquitaine, base de données DPI-Région, période 2007-2016, source : auteur

	Entreprises	Dossier	Montants
2	20,5%	21,4%	19,6%
3 à 5	18,5%	35,2%	36,6%
6 et +	3,6%	13,5%	13,7%
Somme	42,6%	70,1%	69,9%

Tableau 15 : Catégorie d'entreprises multi-aidées en proportion Région Aquitaine, base de données DPI-Région, période 2007-2016, source : auteur

Cette segmentation amène plusieurs remarques supplémentaires :

- les entreprises subventionnées deux fois seulement ont reçu un ticket moyen moins important que toutes les entreprises de la base de données, y compris celles n'ayant été accompagnées qu'une seule fois. Cela peut notamment être expliqué par le fait que parmi les entreprises ayant été accompagnées une fois sur la période, nous retrouvons quelques grands groupes ayant reçu des aides ponctuelles très

importantes, déformant par la même la moyenne de subvention reçues par les entreprises mono-aidées (Ford, Ariane Group, Safran, Cdiscount…) ;

- au-dessus de trois subventions reçues, nous sommes à même de remarquer une claire distorsion du nombre d'entreprises par rapport aux dossiers instruits et aux montants reçus. Ainsi, si les entreprises subventionnées une seule fois représentent 57,4% du total des entreprises, mais seulement 29,9% en dossier et 30,1% en montant, la tendance s'inverse au-dessus à partir du segment d'entreprises ayant reçu entre 3 et 5 aides. Ces dernières représentent 18,5% des entreprises mais 35,2% des dossiers et 36,6% des montants. Enfin, pour les entreprises du segment 6 aides et plus, elles ne représentent que 3,6% du total mais respectivement 13,5% et 13,7% des dossiers et des montants alloués.

c) Taux de concentration départementaux

Nous nous sommes demandés si le taux de concentration variait selon les départements comme le suggéraient certaines discussions que nous avons eues avec les chargés de mission de la Région. En effet, de nombreuses hypothèses ont été avancées pour expliciter que ce taux de concentration pouvait être largement différent d'un département à un autre :

- certains départements sont très denses au niveau des réseaux d'acteurs et d'entreprises mais également très bien organisés, il y serait donc plus facile d'attirer des entreprises et donc des projets à financer ;
- certains départements plus ruraux ne disposeraient pas d'un tissu économique très dense et les filières présentes y seraient moins nombreuses. De fait, les accompagnements pourraient être bien plus récurrents dans ces zones ;
- les méthodes de travail des chargés de mission rattachés aux différents départements peuvent différer.

Département	Nombre d'entreprises	Cd_2	Cd_3[201]	Montant Total département	Ticket Moyen département	σ Ticket moyen
24 Dordogne	174	45,4%	19%	20 606 741 €	63 996 €	31 650 €
33 Gironde	636	38,0%	19,6%	129 211 291 €	109 967 €	136 611 €
40 Landes	142	40,8%	22,5%	23 524 649 €	87 778 €	46 377 €
47 Lot-et-Garonne	157	57,3%	32,5%	24 840 605 €	69 193 €	50 668 €
64 Pyrénées-Atlantiques	372	42,7%	20,4%	68 432 182 €	96 655 €	75 506 €
Total	1478			266 615 468 €	94 143 €	155 635 €

Tableau 16 : Résultats des traitements, taux de concentration départementaux, base de données DPI-Région, 2007-2016, source : auteur

[201] Cd_3 est le taux de concentration calculé de la même manière que Cd2 selon la formule exposée Chapitre 3, II, 2, a.

Nous remarquons en effet, qu'au-delà des tickets moyens très hétérogènes, nous avons également des taux de concentration variés. **Il semble que les valeurs ne soient pas très écartées de la moyenne régionale (42.6%)**. Cependant nous pouvons voir que les taux pour les départements de la Dordogne (24) et Lot-et-Garonne (47) ont des montants supérieurs à la moyenne, et de façon plus importante encore pour le Lot-et-Garonne (47). Le département Gironde (33) lui est en fait le département où le phénomène de concentration serait globalement le moins important, nous pouvons supposer que cela est dû à un plus grand nombre d'entreprises de taille intermédiaire, ce qui dilue le taux de concentration. En revanche, ce département est celui où l'écart type concernant les tickets moyens est le plus important, ce qui pourrait être dû à un spectre d'entreprise bien plus large sur ce territoire, comprenant à la fois de nombreuses entreprises jeunes et de petite taille, ainsi que des entreprises de taille intermédiaires, jusqu'aux grands groupes.

	Aides	Entreprise	Cd_2%	Montant	Cm_2%	Ir_2
24	*2 et* +	81	46,6%	15 628 314 €	76%	1,629
	2	46	26,4%	6 248 444 €	30%	1,147
	3 à 5	32	18,4%	8 180 214 €	40%	2,159
	6 et +	3	1,7%	1 199 656 €	6%	3,377
	Département	174	100,0%	20 606 741 €	100%	
33	*2 et* +	243	38,2%	99 223 615 €	77%	2,010
	2	117	18,4%	21 999 437 €	17%	0,926
	3 à 5	103	16,2%	43 664 437 €	34%	2,087
	6 et +	23	3,6%	17 931 427 €	14%	3,837
	Département	636	100,0%	129 211 291 €	100%	
40	*2 et* +	58	40,8%	15 226 445 €	65%	1,585
	2	24	16,9%	3 451 672 €	15%	0,868
	3 à 5	31	21,8%	9 574 927 €	41%	1,864
	6 et +	3	2,1%	2 199 846 €	9%	4,426
	Département	142	100,0%	23 524 649 €	100%	
47	*2 et* +	90	57,3%	18 596 538 €	75%	1,306
	2	37	23,6%	5 214 985 €	21%	0,891
	3 à 5	45	28,7%	10 376 020 €	42%	1,457
	6 et +	8	5,1%	3 005 533 €	12%	2,374
	Département	157	100,0%	24 840 605 €	100%	
64	*2 et* +	157	42,5%	53 302 116 €	78%	1,831
	2	79	21,4%	15 229 269 €	22%	1,039
	3 à 5	62	16,8%	25 760 304 €	38%	2,240
	6 et +	16	4,3%	12 312 543 €	18%	4,149
	Département	372	100,0%	68 432 182 €	100%	

Tableau 17 : Résultats des traitements, taux de concentration départementaux par catégorie d'entreprise multi-aidées, base de données DPI-Région, 2007-2016, source : auteur

Ce dernier traitement par catégorie d'entreprise nous apporte une information importante avec le ratio Cm/Cd qui mesure l'allocation des montants des typologies d'entreprises multi-aidées. Nous mettons en avant ici une tendance claire qui est que plus les entreprises sont récurrentes plus elles concentrent de montants importants en proportion. Ainsi, comme nous le constatons les rapports peuvent aller de 1, ce qui veut dire que le montant alloué équivaut au poids relatif de cette catégorie d'entreprises multi-aidée, à plus de 4, les entreprises reçoivent un montant équivalent à 4 fois leur poids. En clair, plus une entreprise est récurrente plus elle capitalise en équivalent montant de subventions.

d) Test d'indépendance des variables département et fréquence des entreprises multi-aidées

Afin de vérifier si ces écarts observés entre les départements en termes de taux de concentration sont significatifs nous avons réalisé un test de Khi² (χ^2). L'hypothèse que nous souhaitons tester est : *« la fréquence des aides allouées aux entreprises multi-aidées est indépendante du territoire, ici le département* ».

Nous obtenons un $\chi^2 = 9.919$ pour un degré de liberté de 8[202].

Avec un seuil de signification égal à 0.05, la valeur de χ^2 dans la queue supérieure de la distribution est égale à 2,733. Dans notre cas $\chi^2 = 9{,}819$. Nous avons donc $\chi^2 > \chi^2_{0.05}$, aussi nous rejetons notre hypothèse de départ. La fréquence des différentes catégories d'entreprises multi-aidées n'est donc pas indépendante de la localisation géographique, d'après le test du Khi².

Cela veut dire qu'il n'y aurait pas de différence significative dans les proportions des entreprises multi-aidées suivant les départements et que la Région attribue des aides aux entreprises multi-aidées de façon relativement homogène sur l'ensemble de son territoire.

Cette dernière analyse est une parfaite transition pour la prochaine partie qui traite des résultats des tests économétriques réalisés pour tenter de comprendre les mécanismes cachés derrière le phénomène de concentration, ainsi que ceux qui régissent la ventilation géographique ou sectorielle des subventions.

[202] Le développement du calcul se trouve en Annexe 8.

3. Les mécanismes cachés, au cœur du phénomène de concentration

A l'aide du logiciel Stata, nous avons testé l'incidence de plusieurs variables sur l'importance des montants alloués aux entreprises ainsi que sur la fréquence d'attribution des aides. Nous avons testé par régression les variables suivantes :

- **Localisation départementale :**
    - Dordogne, variable de référence pour ce groupe. Nous avons choisi la Dordogne puisque d'après les traitements statistiques, ce département est proche des moyennes régionales observées et peut ainsi faire office de référence de comparaison ;
    - Gironde ;
    - Landes ;
    - Lot-et-Garonne ;
    - Pyrénées-Atlantiques ;

- **Secteurs d'interventions régionaux :**
    - 01 – Aéronautique, variable de référence pour ce groupe. Pour les filières nous avons effectué les comparaisons par rapport à l'Aéronautique qui semble être la filière où les montants alloués sont de loin les plus importants ;
    - 02 - Bois papier ;
    - 03 - Médicament Santé ;
    - 04 - Optique – laser ;
    - 05 - Ameublement Equipement Maison ;
    - 06 - Chimie Matériaux plastique Composite ;
    - 07 - Construction ;
    - 08 - Electronique – TIC ;
    - 09 - Equipement de la personne ;
    - 10 - Mécanique ;
    - 11 - Sport Loisir Glisse ;
    - 12 - Eco Activité ;
    - 13 - Vigne Vin Agroalimentaire ;
    - 14 - Service à l'Industrie ;
    - 15 - Imprimerie Edition Graphique Cartonnage ;
    - 16 – Autres ;

- **Taille des entreprises :**
    - ETI et Grandes Entreprises (GE)[203], variable de référence pour ce groupe. De la même manière que pour l'Aéronautique dans les filières, les traitements statistiques montrent que ce groupe « ETI-GE » recevrait des aides bien plus importantes et serait plus à même de comprendre des entreprises fréquemment accompagnées, c'est pourquoi nous l'avons conservé comme référence ;
    - PME ;
    - TPE ;

- **Accompagnements complémentaires :**
    - BPi ;
    - Programme régional (Usine du Futur, Croissance Premium, Club des ETI) ;
    - Programme européen (Eurostars, FP7, H2020).

Trois régressions ont été estimées sur les variables explicatives suivantes :

- **le montant de l'aide reçue** (variable continue) ;
- **la probabilité d'être multi-aidé** (variable binaire prenant la valeur 1 si le nombre d'aide est supérieur ou égal à 3, et 0 sinon) ;
- **la probabilité d'appartenir à l'une des trois classes d'aides** (variable multinomiale), définies comme suit : classe 1 – 1 à 2 aides ; classe 2 – 3 à 5 aides ; classe 3 – 6 aides et plus.

L'enjeu de l'estimation de ces deux dernières probabilités est de voir si les résultats sont robustes au changement de spécification du modèle économétrique.

[203] Définition de l'INSEE : Une grande entreprise est une entreprise qui vérifie au moins une des deux conditions suivantes :
- Avoir au moins 5000 salariés ;
- Avoir plus de 1,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan.

a) Eclairage sur l'allocation des montants

Comme indiqué précédemment, nous allons dans ce premier point régresser le montant de l'aide totale reçue par chaque entreprise de la base sur les différentes variables explicatives disponibles.

```
. reg montant i.departement i.filiere i.taille bpi programme_reg programme_europe
```

Source	SS	df	MS
Model	4.6190e+13	24	1.9246e+12
Residual	1.0842e+14	1453	7.4620e+10
Total	1.5461e+14	1477	1.0468e+11

Number of obs = 1478
F(24, 1453) = 25.79
Prob > F = 0.0000
R-squared = 0.2987
Adj R-squared = 0.2872
Root MSE = 2.7e+05

montant	Coef.	Std. Err.	t	P>|t|	[95% Conf.	Interval]
departement						
Gironde	69838.25	24302.23	2.87	0.004	22167.06	117509.4
Landes	42183.77	31217.34	1.35	0.177	-19052.1	103419.6
Lot-et-Garonne	29644.71	30548.19	0.97	0.332	-30278.55	89567.97
Pyrénées-Atlantiques	57850.46	25902.7	2.23	0.026	7039.774	108661.2
filiere						
02 - Bois papier	-79145.35	36385.15	-2.18	0.030	-150518.4	-7772.317
03 - Médicament Santé	-51712.2	39188	-1.32	0.187	-128583.3	25158.91
04 - Optique - laser	-54511.91	74514.05	-0.73	0.465	-200678.5	91654.7
05 - Ameublement Equipement Maison	-109190.2	44477.98	-2.45	0.014	-196438.1	-21942.28
06 - Chimie Matériaux plastique Composite	-1386.584	38213.41	-0.04	0.971	-76345.94	73572.77
07 - Construction	-120410.4	35889.02	-3.36	0.001	-190810.2	-50010.56
08 - Electronique - TIC	-106188.3	32939.68	-3.22	0.001	-170802.7	-41573.9
09 - Equipement de la personne	-146193.8	47545.14	-3.07	0.002	-239458.2	-52929.32
10 - Mécanique	-55337.21	33876.17	-1.63	0.103	-121788.6	11114.22
11 - Sport Loisir Glisse	-78420.09	54144.39	-1.45	0.148	-184629.6	27789.44
12 - Eco Activité	-39728.77	44202.97	-0.90	0.369	-126437.2	46979.68
13 - Vigne Vin Agroalimentaire	-164906.9	43168.61	-3.82	0.000	-249586.4	-80227.46
14 - Service à l'Industrie	-102933.2	38023.9	-2.71	0.007	-177520.8	-28345.6
15 - Imprimerie Edition Graphique Cartonnage	-126588.1	66833.28	-1.89	0.058	-257688.2	4511.886
16 - Autres	-95273.6	38255.42	-2.49	0.013	-170315.4	-20231.85
taille						
PME	-561741.6	41727.36	-13.46	0.000	-643593.9	-479889.3
TPE	-699672.5	41368.67	-16.91	0.000	-780821.2	-618523.8
bpi	75377.5	18147.36	4.15	0.000	39779.68	110975.3
programme_reg	78833.45	17186.68	4.59	0.000	45120.09	112546.8
programme_europe	292055.7	40503.08	7.21	0.000	212604.9	371506.5
_cons	708672.3	53981.18	13.13	0.000	602783	814561.7

Figure 18 : Résultats de la régression pour expliquer l'allocation des montants, source : auteur

On observe un effet géographique significatif qui explique l'allocation de sommes plus importantes selon les départements. Ici, nous remarquons qu'en prenant la Dordogne comme référence, les entreprises des départements Pyrénées-Atlantiques (p = 2,6%) et Gironde (p = 0,4%) reçoivent des montants d'aides plus importants, respectivement en moyenne 58 000 euros et 70 000 euros de plus.

L'effet secteur d'intervention est également significatif selon les domaines d'activités. Ici, c'est l'aéronautique qui est prise pour référence. Selon les calculs, les entreprises des secteurs régionaux suivantes reçoivent, en moyenne, des montants plus faibles :

- Bois Papier, - 79 145 euros, avec un p égal à 3% ;
- Construction, - 120 410 euros, avec un p égal à 0,1% ;
- Electronique – TIC, - 106 188 euros, p = 0,1% ;
- Vigne – vin – agroalimentaire, - 164 906 euros, p = 0% ;
- Service à l'industrie, - 102 933 euros, p = 0,7%.

Cela concorde avec les résultats statistiques avancés précédemment. Les entreprises des filières citées reçoivent moins de financements.

L'effet taille est également significatif, puisque par rapport au groupe des ETI et Grands entreprises, les PME (- 561 741 euros, p = 0%) et les TPE (- 699 672 euros, p = 0%) sont bien moins financées.

Pour terminer, le fait d'être financé ou accompagné dans le cadre d'un programme extérieur ou régional est également significatif et, en particulier pour les entreprises accompagnées dans le cadre de programmes européens (+ 292 055 euros, p = 0%). Les effets accompagnement BPI (+ 75 377 euros, p = 0%) ou programme régional (+ 78 833 euros, p = 0%) sont moins marqués sur les sommes allouées mais tout aussi significatifs.

b) Des facteurs explicatifs sur la fréquence des accompagnements

```
. probit nb3 i.departement i.filiere i.taille bpi programme_reg programme_europe

Iteration 0:   log likelihood = -779.83174
Iteration 1:   log likelihood = -651.07043
Iteration 2:   log likelihood = -649.44842
Iteration 3:   log likelihood = -649.44483
Iteration 4:   log likelihood = -649.44483

Probit regression                                 Number of obs   =       1478
                                                  LR chi2(24)     =     260.77
                                                  Prob > chi2     =     0.0000
Log likelihood = -649.44483                       Pseudo R2       =     0.1672
```

nb3	Coef.	Std. Err.	z	P>|z|	[95% Conf.	Interval]
departement						
Gironde	.0230981	.1397014	0.17	0.869	-.2507115	.2969077
Landes	.1664503	.1743849	0.95	0.340	-.1753378	.5082384
Lot-et-Garonne	.518157	.1660401	3.12	0.002	.1927243	.8435896
Pyrénées-Atlantiques	.0608509	.1478871	0.41	0.681	-.2290025	.3507043
filiere						
02 - Bois papier	.0771745	.1896928	0.41	0.684	-.2946164	.4489655
03 - Médicament Santé	-.1796043	.2067451	-0.87	0.385	-.5848173	.2256087
04 - Optique - laser	.1542595	.3819336	0.40	0.686	-.5943167	.9028356
05 - Ameublement Equipement Maison	.4527179	.2263144	2.00	0.045	.0091499	.8962859
06 - Chimie Matériaux plastique Composite	.0079741	.1978628	0.04	0.968	-.3798299	.3957781
07 - Construction	-.2182229	.1966566	-1.11	0.267	-.6036627	.1672169
08 - Electronique - TIC	-.2816322	.1755535	-1.60	0.109	-.6257108	.0624463
09 - Equipement de la personne	.297208	.2459023	1.21	0.227	-.1847516	.7791677
10 - Mécanique	.1141576	.1743551	0.65	0.513	-.2275722	.4558874
11 - Sport Loisir Glisse	.3461354	.2795002	1.24	0.216	-.2016749	.8939456
12 - Eco Activité	-.3953004	.2640393	-1.50	0.134	-.9128078	.1222071
13 - Vigne Vin Agroalimentaire	-.9035939	.2682862	-3.37	0.001	-1.429425	-.3777625
14 - Service à l'Industrie	.0000141	.2028968	0.00	1.000	-.3976563	.3976846
15 - Imprimerie Edition Graphique Cartonnage	.2463715	.3495406	0.70	0.481	-.4387154	.9314585
16 - Autres	-.5277091	.2303549	-2.29	0.022	-.9791965	-.0762217
taille						
PME	.14416	.2184874	0.66	0.509	-.2840674	.5723873
TPE	-.3419505	.2191837	-1.56	0.119	-.7715426	.0876416
bpi	.6503613	.0958187	6.79	0.000	.4625601	.8381626
programme_reg	.6767261	.0872623	7.76	0.000	.5056952	.8477571
programme_europe	.558566	.2012414	2.78	0.006	.1641401	.952992
_cons	-1.753208	.2898913	-6.05	0.000	-2.321384	-1.185031

Figure 19 : Résultats du test économétrique pour expliquer la fréquence des accompagnements, source : auteur

Ce deuxième traitement tente de comprendre la probabilité de recevoir fréquemment des subventions, dossiers financés quels qu'en soit les montants. Nous avons ainsi testé la probabilité d'être multi-aidé dans les financements en considérant qu'une entreprise était récurrente à partir de trois aides et plus sur la période.

De la même manière que pour le traitement précédent, nous allons présenter les résultats selon les différentes variables.

Concernant **la variable géographique nous remarquons que nous avons un résultat significatif au seuil de 1% (0,2%) pour le département du Lot-et-Garonne**.

Sur les filières, deux seulement ressortent significativement, « Ameublement – Equipement – Maison » avec un coefficient positif (p = 4,5%) ce qui veut dire que les entreprises accompagnées sont plus récurrentes dans cette filière, il en existe probablement assez peu sur le territoire régional et elles sont avant tout concentrées dans le département des Landes. Ainsi que « Vigne – vin – agroalimentaire », avec cette fois un coefficient largement négatif (p = 0,1%). Ce résultat peut paraitre contre-intuitif puisque la Gironde et la Dordogne possèdent un secteur vinicole fort, mais ces entreprises sont accompagnées par la Direction de l'Agro-alimentaire et pas par la Direction de la Performance Industrielle.

Cette régression ne fait pas ressortir un effet taille significatif.

En revanche, nous avons à nouveau un effet très fort des programmes européens ou régionaux, au seuil de significativité de 1%. Cela veut dire qu'il existe une forte corrélation entre les entreprises accompagnées dans ce cadre et le fait de recevoir fréquemment des subventions de la Région. Cela n'indique aucunement le sens de la corrélation ni les mécanismes pour l'expliquer, nous pouvons simplement dire que les entreprises qui obtiennent des aides d'autres institutions (Europe, BPi France) ou font aujourd'hui partie de programmes régionaux (Accélérateur, Usine du Futur…) reçoivent plus fréquemment des subventions de la Région. Cela peut potentiellement être dû à de nombreux facteurs :

- les institutions partagent des informations sur les entreprises et un biais cognitif peut s'installer dans la sélection de ces dernières ;
- les institutions sont parfois amenées à cofinancer des projets, comme c'est le cas entre BPi France et la Région ;
- les entreprises peuvent s'être organisées ou avoir capitalisé de l'expérience pour maximiser leurs chances d'obtenir des aides ;
- les entreprises qui font aujourd'hui partie des programmes régionaux sont suivies sur la durée par la Région et ont probablement plus de chances d'être accompagnées plusieurs fois.

c) Segmentation par classes, des résultats conformes aux précédents

```
. mlogit classe_aides i.departement i.filiere i.taille bpi programme_reg programme_europe

Multinomial logistic regression                 Number of obs   =       1478
                                                LR chi2(48)     =     308.87
                                                Prob > chi2     =     0.0000
Log likelihood = -770.11182                     Pseudo R2       =     0.1670
```

classe_aides	Coef.	Std. Err.	z	P>|z|	[95% Conf.	Interval]
1	(base outcome)					
2						
departement						
Gironde	-.0355541	.2522842	-0.14	0.888	-.5300222	.4589139
Landes	.2752831	.3090353	0.89	0.373	-.3304149	.8809811
Lot-et-Garonne	.819356	.2944489	2.78	0.005	.2422468	1.396465
Pyrénées-Atlantiques	-.0378363	.2673195	-0.14	0.887	-.5617729	.4861003
filiere						
02 - Bois papier	.0725879	.3409705	0.21	0.831	-.595702	.7408777
03 - Médicament Santé	-.319687	.3757708	-0.85	0.395	-1.056184	.4168102
04 - Optique - laser	-.4641261	.8440104	-0.55	0.582	-2.118356	1.190104
05 - Ameublement Equipement Maison	.6063982	.40861	1.48	0.138	-.1944627	1.407259
06 - Chimie Matériaux plastique Composite	.0038799	.3523653	0.01	0.991	-.6867434	.6945031
07 - Construction	-.4449951	.3664617	-1.21	0.225	-1.163247	.2732567
08 - Electronique - TIC	-.5030285	.3223277	-1.56	0.119	-1.134779	.1287222
09 - Equipement de la personne	.5192563	.4339421	1.20	0.231	-.3312545	1.369767
10 - Mécanique	.1852075	.3123174	0.59	0.553	-.4269233	.7973384
11 - Sport Loisir Glisse	.6403904	.4838373	1.32	0.186	-.3079133	1.588694
12 - Eco Activité	-.7066305	.4887496	-1.45	0.148	-1.664562	.2513011
13 - Vigne Vin Agroalimentaire	-1.74158	.5490559	-3.17	0.002	-2.817709	-.6654498
14 - Service à l'Industrie	-.0964005	.3755988	-0.26	0.797	-.8325607	.6397596
15 - Imprimerie Edition Graphique Cartonnage	.5011587	.6015732	0.83	0.405	-.6779031	1.680221
16 - Autres	-1.035043	.4524578	-2.29	0.022	-1.921844	-.1482421
taille						
PME	.1843577	.3898767	0.47	0.636	-.5797865	.948502
TPE	-.5722472	.3931945	-1.46	0.146	-1.342894	.1984
bpi	.9814878	.1753812	5.60	0.000	.637747	1.325229
programme_reg	1.062817	.156427	6.79	0.000	.756226	1.369409
programme_europe	.7931789	.3634619	2.18	0.029	.0808066	1.505551
_cons	-2.769888	.5216432	-5.31	0.000	-3.79229	-1.747486
3						
departement						
Gironde	.5492225	.6790846	0.81	0.419	-.7817589	1.880204
Landes	.1887317	.8737638	0.22	0.829	-1.523814	1.901277
Lot-et-Garonne	1.520055	.7496892	2.03	0.043	.0506917	2.989419
Pyrénées-Atlantiques	1.065216	.6918428	1.54	0.124	-.2907707	2.421203
filiere						
02 - Bois papier	.954065	.7745024	1.23	0.218	-.5639318	2.472062
03 - Médicament Santé	-.0062341	.8520981	-0.01	0.994	-1.676316	1.663847
04 - Optique - laser	2.26517	.9709946	2.33	0.020	.3620556	4.168285
05 - Ameublement Equipement Maison	2.221085	.7950835	2.79	0.005	.6627496	3.77942
06 - Chimie Matériaux plastique Composite	.5421285	.7337759	0.74	0.460	-.8960459	1.980303
07 - Construction	.2030732	.8538203	0.24	0.812	-1.470384	1.87653
08 - Electronique - TIC	-.1821399	.7069865	-0.26	0.797	-1.567808	1.203528
09 - Equipement de la personne	.7697817	1.199611	0.64	0.521	-1.581413	3.120976
10 - Mécanique	.3119226	.744355	0.42	0.675	-1.146986	1.770832
11 - Sport Loisir Glisse	.6169074	1.221118	0.51	0.613	-1.77644	3.010254
12 - Eco Activité	-.3413163	1.000949	-0.34	0.733	-2.303141	1.620508
13 - Vigne Vin Agroalimentaire	-1.558126	1.19871	-1.30	0.194	-3.907554	.7913018
14 - Service à l'Industrie	.9391441	.7704975	1.22	0.223	-.5710033	2.449291
15 - Imprimerie Edition Graphique Cartonnage	-10.24416	430.4672	-0.02	0.981	-853.9443	833.456
16 - Autres	-.6039479	1.180354	-0.51	0.609	-2.917399	1.709503
taille						
PME	.5047489	.8208782	0.61	0.539	-1.104143	2.113641
TPE	-1.117747	.8627061	-1.30	0.195	-2.80862	.5731258
bpi	2.021346	.3528769	5.73	0.000	1.32972	2.712972
programme_reg	1.80814	.3381654	5.35	0.000	1.145348	2.470932
programme_europe	1.522455	.5200143	2.93	0.003	.5032457	2.541664
_cons	-7.696453	1.250024	-6.16	0.000	-10.14645	-5.246452

Figure 20 : Résultats du test économétrique pour expliquer la fréquence des accompagnements avec découpage par classe, source : auteur

Pour cette régression nous avons constitué notre base entreprises en plusieurs classes. Nous avons ainsi établi trois classes, selon le nombre d'aides reçues :

- classe 1 : 1 à 2 aides ;
- classe 2 : 3 à 5 aides ;
- classe 3 : Plus de 6 aides.

Ce dernier traitement, avec constitution de classes, nous montre des effets globalement similaires à ceux obtenus précédemment avec toutefois quelques variations.

Le département de Lot-et-Garonne ressort au seuil de 1% que cela soit pour la classe 2 ou la classe 3. Concernant les filières, « Vigne – vin – agroalimentaire » apparaît avec un coefficient négatif au seuil de 1% significatif mais uniquement pour la classe 2, quand « Optique – Laser » et « Ameublement » possèdent des coefficients importants et également fortement significatifs, respectivement 2% et 0,5%. Enfin, l'accompagnement dans le cadre de programmes est à nouveau une composante explicative importante.

Ainsi, selon cette répartition par classe, la probabilité de recevoir fréquemment des aides dans le département du Lot-et-Garonne (47) ainsi que dans les filières « Optique Laser » et « Ameublement » est d'autant plus forte lorsque l'on est accompagné par l'Europe, BPi France ou dans le cadre d'un programme régional.

En résumé, **le portrait-robot de l'entreprise qui reçoit des sommes importantes de subventions** de la Région Aquitaine, aujourd'hui Nouvelle-Aquitaine est :

- une entreprise de taille intermédiaire ;
- basée en Gironde ou en Pyrénées-Atlantiques ;
- opérant dans le secteur Aéronautique.

Le portrait-robot de l'entreprise fréquemment accompagnée, en termes de nombre de dossiers, est :

- une entreprise de taille intermédiaire ;
- basée en Lot-et-Garonne ;
- ou exerçant dans le secteur d'intervention Optique-Laser.

Concernant les financements européens ou l'appartenance à des programmes, il est plus difficile de se prononcer pour établir le sens des corrélations, puisque comme nous l'avons vu dans le deuxième chapitre, les programmes structurants de la Région ne sont apparus progressivement qu'à partir de 2011 avec une montée en puissance en 2014. Nous pouvons simplement dire qu'il existe une corrélation entre le fait d'avoir été fréquemment accompagné sur la période et d'être partie prenante aujourd'hui d'un programme régional. Mais est-ce que les programmes régionaux sont venus consolider ou légitimer cette concentration des aides sur les entreprises, ou est-ce au contraire les programmes régionaux qui ont créées de la récurrence ? Il est tout à fait probable que ces deux phénomènes se soient imbriqués.

Il en va de même pour les financements externes et notamment les financements européens qui ressortent souvent comme variables significatives. Il n'y a, *a priori*, pas de lien évident entre recevoir un financement européen et un financement régional. Nous pouvons juste dire qu'il existe une corrélation et dire que les entreprises fréquemment financées par la Région semblent également être accompagnées dans le cadre de programmes de la Commission Européenne. Ces derniers sont extrêmement sélectifs, il est donc possible qu'une entreprise capable de les décrocher se montre également habile à solliciter des aides régionales, mais cela peut-être dû à des nombreuses autres raisons dont nous discuterons dans la deuxième partie de ce chapitre.

4. Décalages de la perception

Nous avons mené cette enquête pour **mesurer la perception des agents** de l'ex-direction du développement industriel, actuelle DPI, sur des problématiques ciblées : allocations des subventions, récurrence des aides et ses causes, détection des entreprises. Ceci dans le but de **confronter cette perception aux résultats obtenus** après avoir récupéré la base de données subventions sur 10 ans, s'être adonné à un bon nettoyage et remplissage de la base, une analyse statistique.

a) Profil des répondants

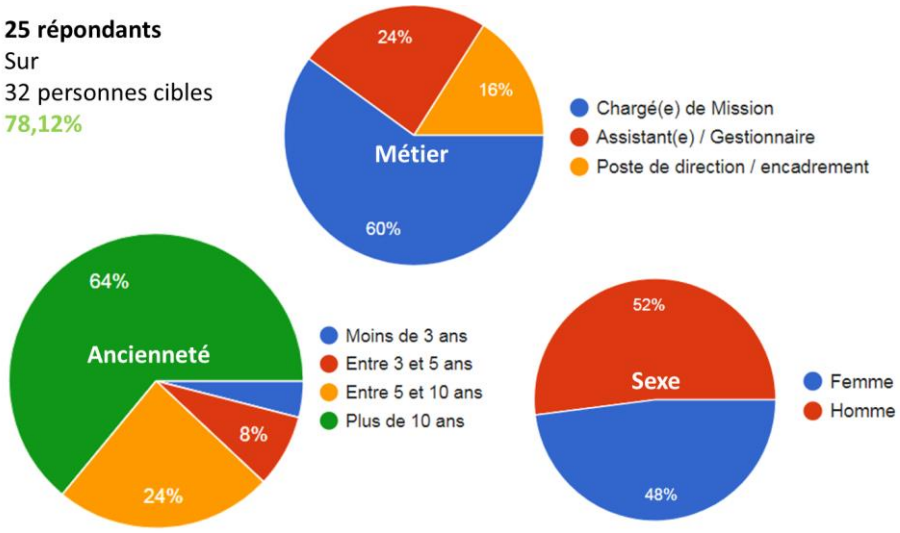


Figure 21 : Profil des répondants, enquête de perception au sein de la DPI, source : auteur

Nous avons obtenu un taux de retour de 78.12% à l'enquête. Les répondants sont majoritairement des chargés de mission ayant une ancienneté supérieure à 10 ans. Cette répartition des répondants correspond quasiment à l'organisation de la DPI, avec une sous-représentation des assistant(e)s et gestionnaires n'ayant pas tous répondu à l'enquête.

b) Perception sur les résultats généraux

Les deux premières questions de l'enquête portaient sur la connaissance des chiffres généraux, à savoir le nombre d'entreprises accompagnées sur la période 2007-2016 et le montant global alloué à ces entreprises.

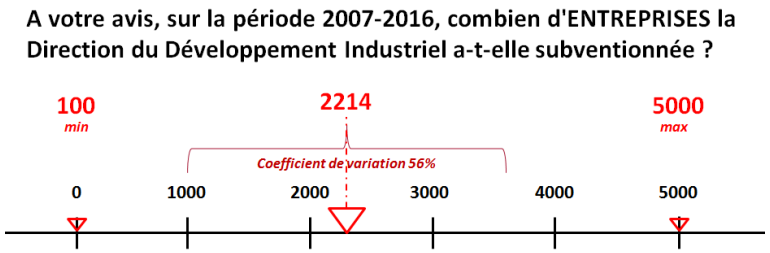


Figure 22 : Résultats question 1 - enquête de perception au sein de la DPI, source : auteur

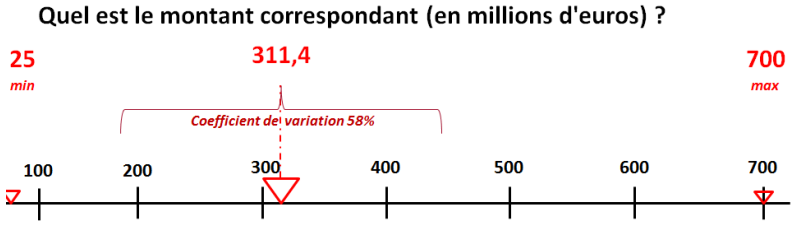


Figure 23 : Résultats question 2 - enquête de perception au sein de la DPI, source : auteur

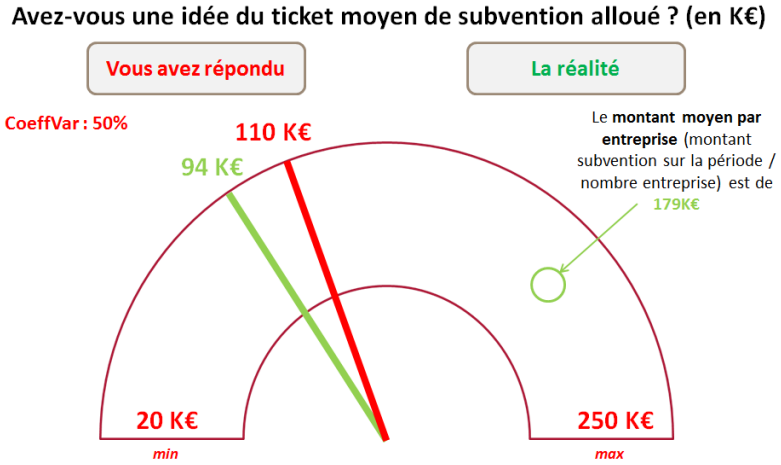


Figure 24 : Résultats question 10 - enquête de perception au sein de la DPI, source : auteur

Après avoir discuté avec les collaborateurs de ces résultats, il se trouve qu'un certain nombre d'entre eux aient appliquée la logique suivante : « nous avons environ deux-cents projets financés par an et le budget tourne globalement autour de trente millions d'euros ». Cette logique est en effet proche d'être juste pour donner un ordre d'idée. Toutefois ces trente millions moyens annuels comprennent également les financements sous forme d'avance remboursable.

Cette étude leur a donc permis d'avoir une vision globale des accompagnements sous forme de subventions, réalisés ces dernières années, ainsi que de connaître le nombre d'entreprises (1478) que cela représente au total. Cela permet également d'avoir des repères sur ce que représente l'accompagnement moyen réalisé.

c) Perception du phénomène de concentration

Une partie des questions portaient sur la perception du phénomène de concentration. Voici les principaux résultats obtenus :

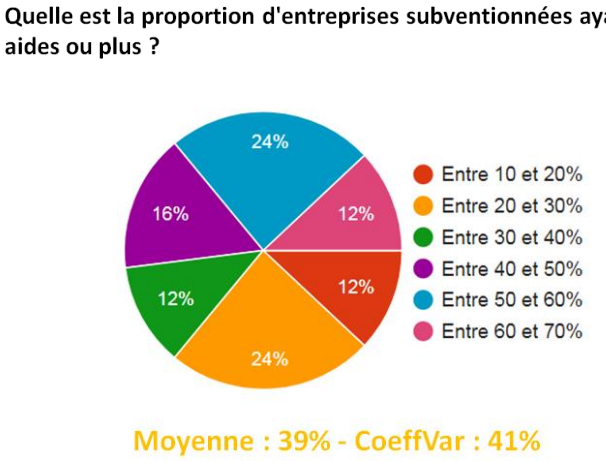


Figure 25 : Résultats question 3 et 4 - enquête de perception au sein de la DPI, source : auteur

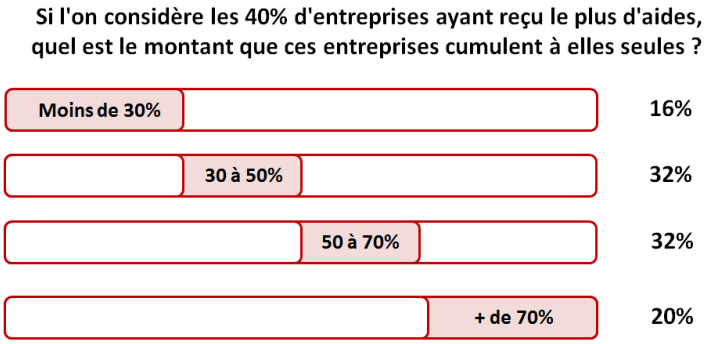


Figure 26 : Résultats question 5 - enquête de perception au sein de la DPI, source : auteur

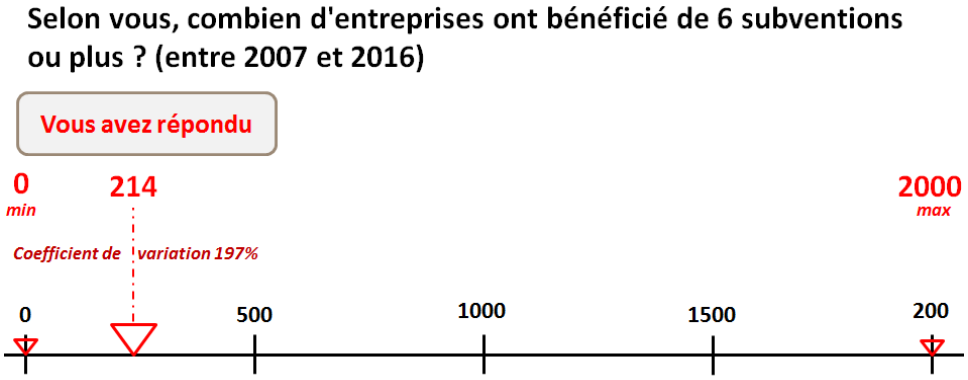


Figure 27 : Résultats question 5 - enquête de perception au sein de la DPI, source : auteur

Ces résultats mettent en avant une méconnaissance certaine de la thématique, qui n'est pas traitée dans les bilans réalisés chaque année. Cela est paradoxal, puisqu'à la fois, les collaborateurs semblent se préoccuper de ne pas financer toujours les mêmes entreprises, pour des raisons réglementaires notamment[204], mais également dans une tentative de faire en sorte que l'accompagnement bénéficie à un grand nombre d'entreprises, mais aucun indicateur de suivi n'était mis en place.

En revanche, les agents ont une bonne vision des entreprises les plus fréquemment financées ou concentrant le plus en termes de montants[205].

Nous avons également demandé aux collaborateurs, en fin de questionnaire[206], quelles pourraient être selon eux les causes expliquant un éventuel phénomène de concentration. Cette question proposait cinq modalités de réponses, plus la possibilité à des suggestions, les agents se sont prononcés de la façon suivante :

- 84%, entreprises appartenant à des filières stratégiques ;
- 72%, entreprises en croissances et créatrices d'emplois ;
- 64%, une entreprise déjà subventionnée aura moins de difficultés à demander une aide ;
- 44%, proximité des chargés de mission avec les entreprises ;
- 28%, enjeu politique ou proximité des élus avec les chefs d'entreprises.

Cette question amène à considérer plusieurs pistes, par rapport à des modalités proposées de façon empirique, pour proposer des explications concernant le phénomène que nous souhaitons expliquer. Toutefois, il semble, au vu de nos discussions avec les collaborateurs de la DPI, que la réalité soit plus complexe à appréhender. Cela nous encourage à aller au contact d'entreprises afin de recueillir des observations et fournir plus de détails pour expliciter la concentration qui s'opère sur certaines d'entre elles.

[204] L'allocation des aides aux entreprises est régie par la réglementation européenne, à laquelle les Régions doivent se référer.
[205] Question 8 et 9.
[206] Question 18 : Selon vous quelles pourraient être les raisons qui font que certaines entreprises sont bien plus subventionnées que d'autres ?

d) Perception de la ventilation géographique et sectorielle

Cette avant dernière section porte sur les réponses obtenues aux questions ayant trait à la ventilation géographique et sectorielle des aides régionales.

➢ ***Perception de la ventilation géographique***

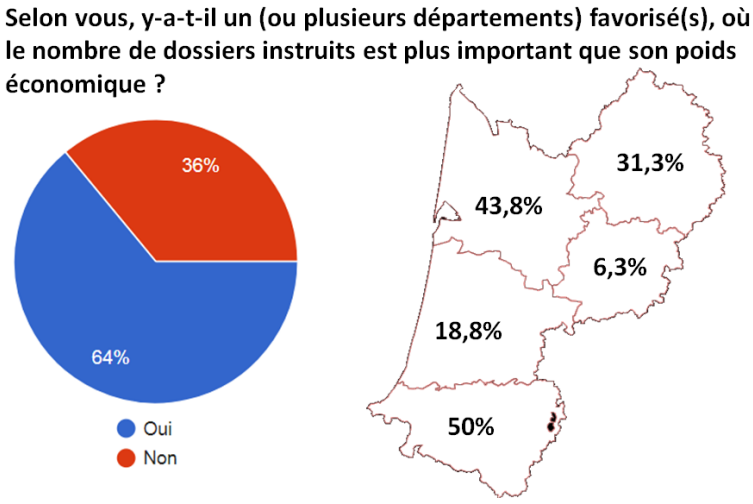


Figure 28 : Résultats question 11 & 12 - enquête de perception au sein de la DPI, source : auteur

Le fait de poser la question induit sûrement un biais dans la façon de répondre, dans le sens où poser la question 11 « Selon vous, y-a-t-il un département favorisé » peut amener à penser que si la question est posée c'est que le phénomène n'est pas anodin. Toujours est-il que les agents qui ont porté leur choix sur le département des Pyrénées-Atlantiques ont vu juste. Une grande partie des suffrages s'est également portée sur la Gironde, où il existe un flux de dossiers très important qui peut biaisé la perception des agents. Enfin, le choix de certains sur le département de la Dordogne était motivé par le travail reconnu comme important par les collaborateurs et collaboratrices successifs en charge de ce territoire. Mais nous l'avons vu précédemment, ce département serait plutôt sous-doté.

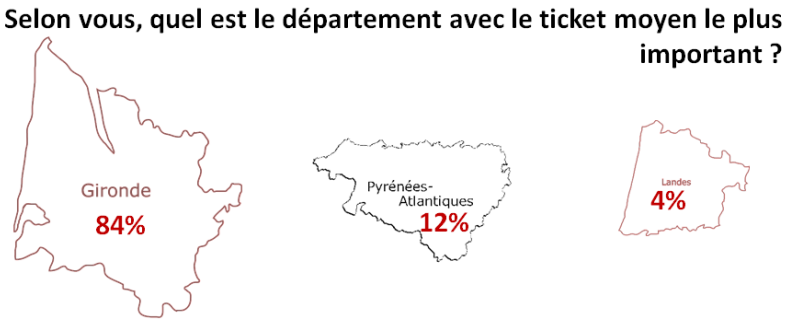


Figure 29 : Résultats question 13 - enquête de perception au sein de la DPI, source : auteur

Sur la question relative au département où le ticket moyen est le plus important, le choix des agents est sans appel et s'est porté sur la Gironde. Une perception qui reflète bien la réalité.

- ***Perception de la ventilation sectorielle***

Par la suite, nous avons proposé des questions concernant la ventilation sectorielle, selon la NAF et selon les secteurs d'intervention régionaux.

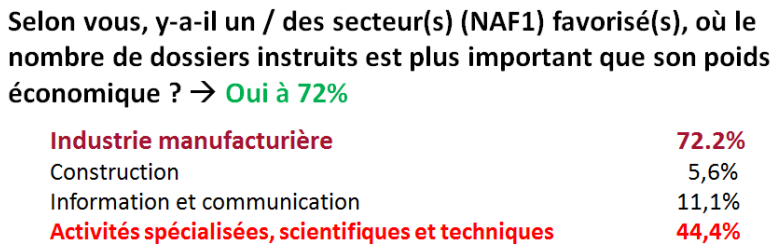


Figure 30 : Résultats question 14-15 - enquête de perception au sein de la DPI, source : auteur

Pour les questions 14 et 15, la perception des agents est très juste, ce qui est tout à fait logique pour des collaborateurs en charge d'accompagner des entreprises industrielles.

Concernant les secteurs d'intervention les résultats sont les suivants :

Quelles sont selon vous les filières avec le ticket moyen le plus / le moins important ? (minimum 3 réponses)		
Secteur d'intervention	**Ticket moyen plus important**	**Ticket moyen moins important**
01 - Aéronautique	92%	8%
02 - Bois-Papier	32%	20%
03 - Médicament Santé	44%	8%
04 - Optique – laser	64%	52%
05 - Ameublement Equipement Maison	0%	52%
06 - Chimie Matériaux plastique Composite	68%	4%
07 - Construction	0%	24%
08 - Electronique – TIC	0%	12%
09 - Equipement de la personne	0%	48%
10 - Mécanique	20%	12%
11 - Sport Loisir Glisse	4%	40%
12 - Eco Activité	8%	32%
13 - Vigne Vin Agroalimentaire	24%	4%

14 - Service à l'Industrie	12%	12%
15 - Imprimerie Edition Graphique Cartonnage	0%	40%

Figure 31 : Résultats question 16-17 - enquête de perception au sein de la DPI, source : auteur

Globalement, nous pouvons voir que les collaborateurs de la DPI ont une bonne vision des secteurs d'interventions où les montants alloués moyens sont les plus et les moins importants. Lorsque nous avons discuté des résultats de cette enquête avec les collaborateurs les raisons qui ont motivé ces choix sont les suivantes :

- certains secteurs sont bien plus mis en avant dans la politique industrielle régionale ;
- les secteurs ont des caractéristiques différentes et nécessitent donc des prises en charge plus ou moins importante. En effet, les structures industrielles varient beaucoup selon les secteurs, et certains nécessitent des investissements relativement plus importants.

II. Une politique industrielle empirique et pragmatique

Dans cette partie, nous allons donner une interprétation des résultats et formuler des hypothèses compte tenu des phénomènes analysés.

Nous rappelons ici plusieurs caractéristiques de notre travail :

- notre problématique principale concentrée sur l'objectivation d'un **phénomène de concentration des aides publiques sur les entreprises industrielles** n'a que rarement été abordé dans la littérature, à notre connaissance, et n'a jamais fait l'objet d'études à l'échelle régionale ;
- l'analyse de bases de données des subventions allouées aux entreprises industrielles régionales a déjà fait l'objet de travaux à visée évaluative (Vanderstocken, 2015) mais disposer de telles données internes à une Région est peu fréquent (Bourdin & Ragazzi, 2016) ;
- les travaux d'évaluation des politiques publiques se concentrent généralement sur les performances des entreprises aidées ou sur les retombées économiques de politiques filières ou de projets mais s'intéressent rarement à la construction même des politiques publiques.

Puisqu'une base de données de ce type n'a jamais été analysée dans cet objectif, à notre connaissance, nous ne pourrons pas comparer nos résultats à d'autres travaux. Toutefois, nous allons proposer au fil de la discussion de nombreux questionnements, des hypothèses susceptibles de faire l'objet de travaux de recherche.

Nous proposons de structurer cette discussion en trois temps :

- **un premier** va s'attacher à expliciter **le phénomène de concentration** que nos résultats ont mis en évidence. Cette analyse devrait permettre de soulever de nombreuses questions sur la construction de l'intervention publique en faveur de l'industrie de la Région Aquitaine, aujourd'hui Nouvelle-Aquitaine, qui s'inscrit finalement dans la continuité des pratiques régionales ;
- dans **un deuxième temps**, nous nous attarderons sur **l'allocation géographique et sectorielle** des aides de la Région, qui est un volet important de la politique publique régionale ;
- enfin, **nous terminerons cette discussion** en ouvrant des perspectives sur des compléments quantitatifs qu'il serait pertinent d'ajouter à ce travail, puis nous ouvrirons sur les prolongements, en termes d'analyse qualitative, que nous proposons dans la suite de cette thèse.

1. Le phénomène de concentration révélateur de la construction de l'intervention régionale en faveur de l'industrie

Nos travaux confirment l'existence d'un phénomène de concentration des aides sur un groupe d'entreprises. Un phénomène très intéressant, parfois évoqué dans la littérature au niveau national, comme nous l'avons vu en introduction de cette partie, concernant des filières stratégiques et notamment l'Aerospatiale-Défense, mais jamais certifié au niveau régional. Nous avons tout d'abord démontré la concentration des aides en nous intéressant aux nombre de subventions reçues par les entreprises. Si l'on considère les entreprises ayant reçu deux subventions ou plus, 629 entreprises soit 42.6% du total d'entreprises de la base, sur notre période d'étude (2007-2016), elles concentrent 1983 dossiers soit 69.9% des dossiers considérés. Certaines discussions avec les agents de la Région mais également avec des chercheurs nous ont amené à considérer un nouveau calcul. En effet, recevoir deux subventions sur une période de dix ans ne peut pas être considéré comme réellement démonstratif d'un phénomène de concentration. Aussi, le curseur peut également être placé à 3 subventions et plus. Ainsi, les entreprises qui ont bénéficié de trois aides et plus, 326 soit 21.9% du total, concentrent 1363 dossiers, soit 48.1% du total.

Ce phénomène est d'autant plus remarquable lorsque l'on prend en compte les montants alloués puisque 70% des montants sont concentrés sur 628 entreprises soit 42.5% du total, qui correspondent aux entreprises ayant bénéficié de deux aides ou plus citées précédemment. Si l'on considère les entreprises qui concentrent trois aides, elles totalisent 50.3% des montants alors qu'elles ne représentent que 21.9% de notre base de données. Cette tendance s'accentue largement quand on considère les 3.6% d'entreprises les plus financées, ces entreprises ont reçu 6 aides et plus, qui concentrent à elles seules 13.9% des montants. Nous ne sommes pas en mesure de qualifier l'importance de cette concentration, puisque, comme nous le rappelons, ce travail est le premier sur le territoire national à tenter de répondre à cette question. Il n'existe donc aucune base de comparaison. Aussi, nous ne pouvons pas nous prononcer quant à l'importance relative de ce phénomène en Région Aquitaine.

La DDI de la Région était *a priori* consciente d'une certaine reconduction des aides, sans toutefois réellement connaître son importance relative et sans jamais l'avoir démontrée sur les accompagnements de façon globale. En effet, le seul travail traitant de ce phénomène a été mené en 2014, par un stagiaire en fin d'études de Master à l'époque, mais sur les seules aides à l'innovation.

La première raison qui porte à croire qu'il existait un phénomène de concentration réside dans le ciblage des aides. La DDI a, en effet, vocation à accompagner des entreprises relevant de l'industrie manufacturière, ce qui limite déjà grandement le champ d'intervention. Par la suite, lorsque nous nous documentons sur le règlement d'intervention qui régit l'allocation des aides aux entreprises, il cible des entreprises qui portent des projets de développement, sur les volets « innovation », « international », « organisation » etc. Ce règlement vise, par essence à soutenir des entreprises industrielles qui portent des projets et qui font preuve d'un certain dynamisme et, comme nous l'explique Agnès Paillard :

> « *Des entreprises qui sont dans cette catégorie là il n'y en a pas tant que ça dans les faits. Des entreprises qui vraiment opèrent des changements. […] Si l'on se place dans le règlement que la Région avait élaboré, les entreprises qui rentraient dans ces catégories, il n'y en a peut-être pas tant que cela et il s'agit peut-être toujours des mêmes* »[207].

La DDI considère que les aides financières sont un « prétexte » pour accompagner les entreprises, pour entrer en contact avec elles, les acteurs se considérant comme des soutiens sur de nombreux volets de l'accompagnement (export, innovation, organisation) mais également comme une plateforme de mise en relation des entreprises. Ces aides servent donc à structurer une démarche d'accompagnement au niveau de l'entreprise, microéconomique, mais également au niveau des filières, mésoéconomique.

Nous ne disposons pas de données sur ces thématiques, mais **il semble que les entreprises les plus accompagnées** par la DDI soient le plus souvent des **entreprises stratégiques pour une filière et / ou un territoire**, dynamiques, motrices pour le maintien voire la croissance et de l'emploi, et enfin souvent leaders ou acteurs importants sur des activités spécifiques. C'est ce que **les collaborateurs**, et en particulier les cadres, **appellent communément les « *pépites* » ou les « *champions* ».** De plus, le règlement d'intervention n'autorise pas, sauf cas exceptionnels, à accompagner des grandes entreprises, la Région soutient majoritairement des entreprises, des TPE aux ETI. Si les aides sont ouvertes à toutes les entreprises régionales, la politique du Conseil régional met l'accent sur plusieurs filières stratégiques prioritaires, ainsi que sur des entreprises qui correspondent à des « *champions régionaux* ». Cette stratégie, déjà mise en évidence dans la littérature, que l'on peut donc qualifier de « *picking the winner* », à un niveau régional (Cantner et Kösters, 2012 ; Bedu & Vanderstocken, 2015).

[207] Verbatim issu d'un entretien, mené le 01/04/2019, avec l'ancienne Directrice Générale Adjointe au Développement Economique de la Région Aquitaine sur la période 2002-2009, Agnès Paillard.

Conscients du phénomène et, entre autres, pour légitimer un accompagnement plus récurrent, mais surtout plus complet sur certaines entreprises, **la DDI, actuellement Direction de la Performance Industrielle (DPI), a mis en place des programmes d'accompagnement structurants** qui ciblent certaines catégories d'entreprises suivant leur potentiel de croissance pressenti et les besoins de ces dernières. Nous retrouvons ainsi dans l'ordre chronologique comme nous l'avons abordé dans le deuxième chapitre :

- Le projet de mise en place du **Club des ETI** régionales qui démarre en 2011.

Né d'une volonté politique d'Alain Rousset qui considère cette catégorie d'entreprises comme stratégique pour le dynamisme économique régional. Il a demandé à Marc Prikaszky, dirigeant du groupe libournais CEVA Santé Animale, d'en prendre la présidence. Ce dernier explique dans la presse : « *Sa finalité est de permettre aux dirigeants d'échanger sur les meilleures pratiques autour des trois principaux axes indispensables à la croissance des ETI : internationalisation, innovation et financement* »[208], un axe de travail « *Ressources Humaines* » a depuis été ajouté. Ce club est le premier de ce type en France, il a rapidement été suivi par le club des ETI Ile de France et Rhône-Alpes ;

- Peu de temps après le club des ETI, la Région a démarré le **programme Usine du Futur**[209] en 2014.

En se lançant dans cette démarche dès février 2014, la Région a été une pionnière en France dans le cadre du programme politique nationale « Nouvelle France Industrielle » qui ambitionne entre autres que les entreprises françaises passent à « l'Industrie du futur ». Le programme aquitain, aujourd'hui néo-aquitain, a pour objectif d'accompagner les entreprises pour atteindre une plus grande efficience opérationnelle et intégrer les solutions numériques. A ce jour, près de 400 entreprises ont commencé à être soutenues, à l'issue d'une phase de diagnostic, dans le cadre du programme pour près de 42.5M€ de subventions ont été versées ;

- En octobre 2017, BPI Nouvelle-Aquitaine lance le **programme Nouvelle-Aquitaine Accélérateur.**

Ce programme débute par un repérage des besoins des entreprises grâce à une démarche de diagnostic « 360° » des entreprises. Ce diagnostic passe en revue une dizaine de thématiques clefs (stratégie, organisation, RH, international, développement commercial, transformation digitale…), puis suivant les conclusions de cet audit réalisé par un consultant,

[208] *Les Echos, Executives, « Les ETI industrielles ont un effet d'entraînement pour l'économie en Aquitaine », Frank Niedercorn, 25/04/2013.*
[209] Site du programme Usine du Futur Nouvelle-Aquitaine.

les entreprises sont amenées à bénéficier de conseils complémentaires. Les entreprises sont ensuite suivies pendant la durée du programme par un consultant. Les promotions se voient également offrir des formations par des écoles de commerce, Kedge forme ainsi les dirigeants de PME et HEC les ETI.

Progressivement, le pilotage de l'Accélérateur est transféré vers les services de la Région. En effet, pour la promotion 2, qui comprend trente entreprises[210], le programme est cogéré par les services de la Région et de BPI, et à partir de la troisième promotion, le programme sera intégralement transféré à la Région dans le cadre d'un transfert de compétences. Le directeur de la DPI de la Région, Pascal Blehs, explique dans la presse :

> « *Nous avions la taille critique pour créer notre propre accélérateur en bénéficiant de l'expérience de BPI France qui nous accompagne sur les deux premières années. Nous sommes en train de mettre en place une équipe sur le territoire qui sera dirigée par Jean-Georges Micol [ndlr : ancien président de l'ADI-NA]. L'idée est de réunir 35 entreprises nouvelles chaque année à partir de 2019.* »[211].

Il est bon de préciser que les entreprises qui entrent dans ce programme sont « détectées » par les services de BPI, de l'agence ADI-NA et de la Région comme étant des pépites industrielles régionales. A nouveau, Pascal Blehs exprime à ce sujet :

> « *Elles ont un rôle de locomotive pour l'ensemble du territoire. C'est pourquoi nous avons favorisé les petites promotions pour faire du sur-mesure et permettre les échanges et les études de cas pratiques. Parce que si les ETI se développent, elles vont entraîner avec elles tout un tissu de PME, de sous-traitants, de fournisseurs…* ».

- Le 1er février 2018 est lancé le **programme « Croissance Premium »[212].**

A propos de ce programme, Alain Rousset explique dans la presse :

> « *On va massifier nos interventions pour transformer la relation du chef d'entreprise à son entreprise et à son territoire. L'objectif est d'injecter de la matière grise et de l'ambition supplémentaires dans nos entreprises, de les amener à franchir des seuils*

[210] Région Nouvelle-Aquitaine, 30 entreprises intègrent la deuxième promotion de « Nouvelle-Aquitaine Accélérateurs », dispositif du Conseil régional et de Bpifrance, 05/10/2018.

[211] *Le Populaire du Centre, Trois choses à savoir sur l'accélérateur Nouvelle-Aquitaine ETI, 29/11/2018.*

[212] CCI Nouvelle-Aquitaine, Croissance Premium, nouveau programme pour la compétitivité des entreprises en Nouvelle-Aquitaine, 10/03/2018.

> *plus rapidement. Mais rien ne se fera sans le volontariat de ces chefs d'entreprise qui doivent être demandeurs partout sur le territoire régional* »[213].

Ce programme a été construit en collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) régionale et ADI Nouvelle-Aquitaine. Il vise à réaliser un diagnostic commun de 1000 entreprises régionales, puis d'en sélectionner 500 qui seront accompagnées dans des démarches à visée stratégique (Usine du Futur, international, innovation, transformation numérique, développement commercial, ingénierie financière, RH / management / formation, transmission d'entreprise) ;

Nous assistons donc, comme nous l'avons vu dans la première partie de la thèse, à l'émergence d'une institution qui commence à se positionner comme acteur central de la politique de développement économique régionale, sur le volet industriel tout du moins. La Région Aquitaine a su se saisir pleinement et rapidement des nouvelles compétences allouées aux Conseils régionaux et avait même fait preuve de proactivité dans sa politique économique. Le développement de programmes structurants constitue en soi un faisceau d'indices relatant ce particularisme avec comme précurseur le « Parcours de l'Export »[214]. L'émergence de ces programmes, clubs et parcours démontre aussi la volonté de la Région de créer des liens entre les industriels, ainsi que l'institution, ce qui est une bonne chose tant que ces liens ne se renforcent pas trop fortement au risque de créer une « bulle filtrante » (Granovetter, 1973).

Les collaborateurs de la Région nous expliquent que l'opérationnalisation de cette politique industrielle s'est faite de façon très empirique, en s'appuyant sur l'expérience des collaborateurs mais surtout sur les besoins des entreprises. Aussi, si les techniciens et cadres s'inspirent beaucoup de la politique allemande, caractérisée par action publique portant une vision de long terme, incarnée par les « Bund » et « Lander » (Colletis, 1986). De même, le *Mittelstand*[215] allemand est souvent cité comme exemplaire (Bourgeois, 2010 ;

---

[213] *La Tribune, Accompagnement des PME : la Nouvelle-Aquitaine veut massifier ses dispositifs, Pierre Cheminade, 02/02/2018.*

[214] Mis en place dans le cadre des Plans régionaux pour l'internationalisation des entreprises sous le ministère de Nicole Bricq, alors ministre du commerce extérieur, le parcours de l'export en Aquitaine a donc été conçu entre 2012 et 2013 et démarré courant de l'année 2013.

[215] La définition de l'Institut für Mittelstandsforschung (IfM, Bonn) a deux volets. L'un, quantitatif : effectif inférieur à 500 salariés, CA inférieur à 50 millions €. L'autre, qualitatif : le mode de gouvernance qu'induit la propriété ou le contrôle du capital (généralement la famille fondatrice). Dans cette acception, une entreprise du Mittelstand est toujours « dirigée par le propriétaire » (Inhabergeführt), ce qui la distingue de toutes les autres, « dirigées par des managers » extérieurs (Managergeführt). Le pivot de cette gouvernance est l'orientation sur le long terme ; elle repose sur des valeurs érigées en normes de droit (voir Bourgeois, 2010) : la quête permanente d'équilibre entre

Lang, 2013 ; Chabaud & Messeghm, 2014) ainsi que le modèle des entreprises dites *« champions cachés »* (Simon & Guinchard, 2012 ; Guinchard, 2014) [216] ou encore simplement ETI en France. Des concepts proches et souvent utilisés comme étant équivalents dans notre pays, mais qui sont différents dans les faits (Bleuel, 2018). Toutefois, pour ce qui relève du *Mittelstand*, Bleuel nous rappelle que ce concept très allemand est avant tout le fruit d'un construit de très longue date dans l'industrie allemande et relevant de facteurs culturels, organisationnels très particuliers. Aussi l'auteure nous rappelle qu'il est très important d'avoir une bonne compréhension de ce concept, mais également des politiques qui soutiennent ce tissu de PME allemandes si l'on voulait être tenté d'appliquer ces pratiques ailleurs. Elle nous rappelle ainsi que la politique en faveur de ces entreprises est avant tout empreinte de pragmatisme, basée sur la compréhension des besoins des entreprises, des besoins qui sont remontés de façon très efficace par le système d'intelligence économique allemand.

Aussi, la Région Aquitaine, aujourd'hui Nouvelle-Aquitaine, est fortement inspirée de l'Allemagne, qui fait office de modèle en Europe et même dans le monde, en **mettant en place une politique pragmatique**, construite empiriquement en collaboration avec les entreprises. Nous pouvons dire que sur ce point de vue la Région œuvre fortement pour tendre vers cet idéal. Cependant, l'un des défauts majeurs de la Région et une différence notable avec le modèle allemand réside probablement dans la mise en place d'un système d'intelligence économique fort. Nous entendons par là, que la Région ne capitalise pas assez sur les nombreuses informations dont elle dispose sur les entreprises et leurs territoires, des données quantitatives riches et des données qualitatives uniques, grâce à la proximité entretenue avec les dirigeants. Enfin, sur les données qu'elle mobilise, les analyses réalisées sont peu ambitieuses.

droits et devoirs, intérêts particuliers et collectifs, dont les principes sont inscrits dans la Constitution (art. 14 de la Loi fondamentale : « propriété oblige »).

[216] L'ouvrage de Simon « Les champions cachés du XXIe siècle » se retrouve dans plusieurs bureaux des collaborateurs de la Région.

2. Egalité des territoires, pas des secteurs économiques, dans l'allocation des aides

Un traitement équitable des territoires

Forts des constats précédents, nous avons cherché à travailler sur la variable géographique. Afin de savoir, d'une part, si la concentration des aides et la proportion des entreprises « favorisées » diffère selon les départements et, d'autre part pour étudier la répartition des aides allouées selon le poids économique réel des départements. En effet, un développement équilibré des territoires est mis en avant par la politique du Conseil régional et se veut différente des discours « métropolitain » très en vogue actuellement.

Mais, il semble que certains discours suggèrent que des territoires soient favorisés par l'action publique régionale. En effet, la littérature économique pourrait laisser penser que l'action publique favorise largement les zones métropolitaines ou du moins très urbanisées, déjà très favorisées de par l'abondance de ressources et d'infrastructures dont elles disposent, puisqu'elles seraient de véritables moteurs de l'économie (Davezies & Pech, 2014 ; Askenazy et Martin, 2015). Des travaux aujourd'hui critiqués par la littérature (Bouba-Olga & Grossetti, 2015) tout comme par le président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine :

> « *Nous voyons bien que l'attractivité des grandes villes comme Bordeaux ne se diffuse pas sur le territoire* »[20].

Aussi, dans une tentative de conforter ces hypothèses nous avions posé plusieurs questions aux agents dans notre questionnaire, relatives à l'allocation géographique des aides[217]. Parmi les collaborateurs qui pensent qu'il existe un département favorisé, au niveau du nombre de dossiers instruits, soit 64% de l'équipe, ils désignent trois départements qui selon eux bénéficieraient d'un avantage : les Pyrénées-Atlantiques (64), la Gironde (33) et la Dordogne (24). Nous avons ouvert la discussion avec les agents. Le fondement des réponses en faveur des Pyrénées-Atlantiques et de la Gironde réside dans le fait que ces deux départements sont dotés de zones métropolitaines ou approchantes (Bordeaux et Bayonne-Anglet-Biarritz) et qu'ils concentrent un grand nombre d'entreprises industrielles. De plus, lorsque nous demandons aux agents quel pourrait être le département où le ticket moyen de subvention est le plus important, 84% s'expriment en faveur de la Gironde et 12%

[217] Dans le questionnaire il s'agit des questions 11, 12 et 13 :

- question 11 : Selon vous, y-a-t-il un (ou plusieurs départements) favorisé(s), où le nombre de dossiers instruits est plus important que son poids économique ? ; question 12 : Si oui lesquels ? ;
- question 13 : Selon vous, quel est le département avec le ticket moyen le plus important ?

pour les Pyrénées-Atlantiques. Ces résultats donnent un premier éclairage sur la perception que peuvent avoir les agents opérationnels de l'action publique globale qu'ils mènent. Ils semblent aller dans le sens qu'il pourrait exister des zones qui serait plus irriguées que d'autres par les financements. Notons cependant que les résultats d'un questionnaire écrasent les raisons explicatives qui ont poussé les agents à se prononcer pour certaines réponses. En effet, il est probable que les agents aient une bonne perception du type d'entreprises accompagnées selon les départements, leur secteur d'activité, leur taille. Si un agent estime que la Gironde est plus dotée en entreprise, de secteur industriel très demandeur en capitaux (aéronautique, chimie) et plus pourvue d'entreprises de grandes tailles, sa réponse en faveur du département de la Gironde prend en compte ces explications. Nous n'avons pas mené d'entretiens à proprement parler pour discuter des facteurs explicatifs sur nos différentes questions, mais les discussions que nous avons eues à ce sujet laissent effectivement penser qu'un certain nombre de personnes aient justifié leurs réponses par ce type de raisonnement. Ce que nous cherchons à expliquer c'est que la vérité derrière les chiffres bruts est bien souvent complexe et qu'il est souvent nécessaire de compléter les analyses chiffrées par des analyses qualitatives.

Sur la base de ces premiers éléments, nous pouvons discuter des résultats et analyses que nous avons effectuées pour apporter des éléments de réponses à la question de l'allocation géographique des subventions par la Région. Nos premiers calculs ne nous montrent pas de grandes différences entre les départements concernant le taux de concentration, pour le Cd_2 comme le Cd_3, les mesures tournent autour de la moyenne régionale (respectivement 42.6% et 22.1%) avec une « anomalie » notable pour le département de Lot-et-Garonne qui héberge plus d'entreprises concentrant des subventions (respectivement 57.3% et 32.5%), ce qui vient prendre à contre-pied ce que pourrait laisser penser les agents de la Région. L'analyse des tickets moyens nous donne une information supplémentaire et vient en revanche confirmer des tickets bien plus importants en moyenne en Gironde et dans les Pyrénées-Atlantiques, des chiffres plus élevés largement tirés par la présence d'établissements d'envergures ayant reçu des subventions exceptionnelles sur la période (Ford, Thalès, Ariane Group, Toray…). Les résultats des analyses statistiques nous montrent de légères différences selon les zones géographiques avec une variation remarquable sur le département de Lot-et-Garonne. Si le test de Khi² a révélé que la fréquence des catégories d'entreprises multi-aidées ne dépendait pas de la localisation géographique, les tests économétriques ont cependant confirmé une significativité de la corrélation entre « taux de concentration élevé » et « entreprise basée en Lot-et-Garonne ». Cela signifie simplement que la proportion d'entreprises multi-aidées est significativement plus élevée dans ce département. Il est difficile d'en donner les raisons, est-ce parce qu'il existe peu d'entreprises

dynamiques, répondant à un profil de « pépite » ou « d'entreprises à potentiel » ? Est-ce parce que les chargés de mission successifs rattachés à cette zone ont d'ores et déjà balayé le département et financent de fait souvent les mêmes entreprises ? Cela impliquerait que le taux de couverture des entreprises entrant dans le spectre du champ d'intervention de la DDI est relativement bon. Enfin, y-a-t-il un souci d'aider des territoires fragiles dans ce département à dominante rurale par le biais d'aides aux entreprises ?

Au-delà du taux de concentration, nous avons introduit une analyse complémentaire en créant un indicateur, ou plutôt en détournant un indicateur déjà existant pour un autre usage, ce qui constitue en soi une nouveauté méthodologique, pour mesurer l'allocation des aides en fonction du poids économique réel des départements. Comme nous l'avons exprimé dans la partie traitant des résultats, l'indicateur de distorsion géographique met seulement en évidence un département des Pyrénées-Atlantiques légèrement favorisé par rapport à son poids économique. Ces résultats nous indiquent que les aides sont relativement bien dirigées sur les départements sans qu'un dispositif de suivi interne à la Région, et intégrant les indicateurs que nous avons utilisés, existe. *A priori*, cela est une bonne chose, les équipes de la DDI n'ont pas outrageusement favorisé un département par rapport à un autre et cela sans particulièrement suivre le phénomène.

A nouveau, ici la DDI, puis la DPI, a organisé les équipes de façon empirique, et ont simplement alloué un nombre d'agents plus importants sur les départements de la Gironde et des Pyrénées-Atlantiques, qui concentrent une grande proportion des entreprises régionales, et moins dans les trois départements restants. Un second effort en faveur des entreprises situées dans des zones moins dynamiques, se trouve dans le règlement d'intervention en accord avec la politique européenne de zonage des aides à finalité régionales (AFR)[218]. En effet, ce dernier propose de financer de manière plus conséquente les projets qui remontent des territoires en appliquant un taux d'intervention plus important que dans les zones urbaines. Il en résulte, une ventilation proche de la réalité économique. Toutefois, il pourrait être utile à l'avenir d'intégrer ces indicateurs dans la routine d'évaluation et d'analyse des politiques en faveur de l'industrie à l'avenir, voire d'affiner les indicateurs à une échelle plus fine comme les aires urbaines, les zones d'emplois comme le propose l'INSEE, ou encore à l'échelle d'un bassin de vie comme utilisé dans la thèse de Marjolaine Gros-Balthazard (Gros-Balthazard, 2018). Car les résultats que nous avons obtenus à

[218] Les taux en vigueur sont :
- pour les petites entreprises : 30% si zonées et 20% si hors zonage ;
- pour les moyennes entreprises : 20% si zonées et 10% si non ;
- pour les grandes entreprises : 10% si zonées et 0% si non.

Les informations sur les AFR se trouvent ici : https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/aides-d-etat/zonage-des-aides-finalite-regionale-afr
La carte du zonage AFR est en ligne ici : https://www.data.gouv.fr/fr/reuses/carte-des-zone-afr/

l'échelle départementale manquent de granularité et nous savons que les dynamiques les plus significatives n'interviennent pas à l'échelle départementale mais sur des territoires plus restreints.

Des secteurs économiques favorisés

En plus de la variable géographique, nous avons testé de plusieurs manières l'allocation des aides par secteur économique et secteur d'intervention. Dans la partie des résultats, nous avons mis en évidence le fait que de grandes différences apparaissaient selon les secteurs économiques (découpage NAF1). Ce résultat trivial provient du seul fait que la DDI accompagne des entreprises industrielles et que la politique régionale est de longue date très favorable à l'industrie. En revanche, lorsque l'on se penche sur la répartition par secteur d'intervention les résultats sont intéressants. Cette classification est certes largement perfectible mais elle donne un excellent aperçu du poids des filières économiques dans l'intervention publique. Notre analyse statistique simple a mis en évidence de nombreux faits. Si des secteurs économiques d'intervention se dégagent par la volumétrie de dossiers qui ont été traités comme Bois-Papier, qui rappelons-le est un secteur économique très important en Aquitaine, la Mécanique, l'Electronique ou encore l'Aéronautique, l'étude des montants alloués révèle d'autres secteurs d'intervention comme Chimie-Matériaux ou Médicament-Santé. Ces derniers ont toutefois des structures différentes et sont bien plus à même de faire émerger des innovations technologiques, que la DPI peut donc financer. En effet, ce qui a retenu notre attention c'est l'étude des tickets moyens de subvention. Elle est relativement en phase avec la politique régionale qui met l'accent sur certains secteurs. Cependant, il faut également garder en tête que l'intensité capitalistique selon les secteurs n'est pas la même. La filière Aéronautique par exemple va nécessiter des investissements bien plus lourds que celle du Bois-Papier, ceci à cause de la taille des acteurs, la nature des machines, leur technologie, la taille des marchés adressés, le volume de production…

Les tests économétriques amènent un autre résultat intéressant. Il existe une forte corrélation entre les entreprises appartenant aux secteurs d'intervention « Optique-laser » et « Ameublement » et la variable « entreprise multi-aidée ». Pour le secteur Ameublement, nous pouvons faire l'hypothèse que la DDI accompagne très peu d'entreprises de ce secteur puisqu'il y a probablement peu d'entreprises industrielles ayant une taille critique importante pour rentrer dans le champ d'intervention préférentiel des services de la Région. La logique est probablement tout autre pour « Optique-laser » en effet, cette filière est nouvelle, la Région et son président souhaitent la développer fortement :

> « *La filière optique-laser sera au XXIe siècle ce que l'électronique a été pour le XX^e^* »[219] (Alain Rousset).

La Région porte déjà des politiques de filières stratégiques et mène de nombreuses actions pour améliorer l'environnement des entreprises appartenant à ces dernières, que cela soit en finançant les laboratoires de recherche, en encourageant la création de centres technologiques, de clusters, de pôles de compétitivité. Ici, nous pensons, qu'en plus de ces accompagnements, la DDI « booste » les entreprises nouvelles pour faire émerger des « champions » qui seront à même d'entraîner le développement de la filière. **L'hypothèse est donc que les aides individuelles sont un levier supplémentaire pour faire émerger une filière technologique nouvelle.**

[219] *La Croix, En douze ans, l'Aquitaine a créé 10 000 emplois grâce à sa filière laser, Nicolas César, 13/11/2013.*

3. Un besoin d'analyses complémentaires

Notre travail gagnerait à être traité de façon plus approfondie encore. En effet, nous allons le voir, nos analyses auraient probablement pu gagner en qualité sur deux aspects principaux :

- la première, et non des moindres, est la non prise en compte de certaines données internes à la Région Aquitaine (subventions allouées par les directions de la Recherche, de l'Agroalimentaire, subventions sur fonds FEDER...) ;
- la seconde provient du fait que notre analyse est quasi exclusivement quantitative et pourrait se nourrir de sources qualitatives, comme par exemple des entretiens avec des industriels.

a) Un accès aux données internes complémentaires limité

Un premier manque évident provient du fait que nous n'avons pas eu accès à l'ensemble des données du pôle Développement économique de la Région Aquitaine. Nos analyses visent certes à évaluer, sous un certain angle, les aides allouées aux entreprises industrielles de la région, toutefois, nous savons que certaines d'entre elles ont bénéficié de l'aide d'autres directions que celle du Développement Industriel. En effet, les directions suivantes sont susceptibles d'avoir pu soutenir financièrement des entreprises industrielles à titre individuel :

- la Direction de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, sur des dossiers d'aide à la maturation de projets technologiques ;
- la Direction de l'Environnement ;
- la Direction de l'Energie et du Climat ;
- la Direction de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- et le pôle du Développement Economique, la Direction de la Formation Continue par exemple.

Nous savons que la majeure partie des aides individuelles aux entreprises est alloué par la DDI, mais nous manquons, du fait de la non-disponibilité des données, d'une partie de l'information. Une autre base de données d'importance aurait été celle des aides allouées

dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)[220]. La Région Aquitaine gère en effet une enveloppe de fonds FEDER, qui sert, entre autres, à financer des projets industriels (investissements productifs et innovation). Nous savons de sources internes que certaines entreprises, notamment parmi les plus récurrentes bénéficient de financements FEDER de façon régulière. En effet, pour éviter la récurrence de certaines entreprises, ou pour compléter un financement régional, certains dossiers peuvent être envoyés vers les gestionnaires du fonds FEDER de la Région, cela dans le respect de la stratégie de spécialisation intelligente (S3).

Si nous n'avons pas pu avoir accès à l'ensemble de ces données à temps, notre travail n'en souffre cependant pas tant. Comme nous l'avons signalé, les aides individuelles aux entreprises allouées par la DDI sont de loin le plus gros poste budgétaire, si l'on prend en compte uniquement les aides individuelles, du pôle Développement Economique. Aussi, le phénomène de concentration mis en évidence est significatif. De plus, nous pensons que la prise en compte des bases de données internes complémentaires et notamment celles du FEDER ou de l'ESRT aurait contribué à accroître encore le taux de concentration préalablement calculé. D'une part, comme nous l'avons brièvement expliqué car le fonds FEDER utilisé à destination des entreprises industrielles est utilisé soit en complément soit en substitution des aides de la DDI. D'autre part, concernant les accompagnements individuels émanant de la Direction de l'ESRT, ils sont peu nombreux en volume de dossiers, et traitent des dossiers d'innovation à un stade précoce, qui sont, bien souvent, de nouveau accompagnés par la DDI pour terminer de maturer un projet ou contribuer à la mise sur le marché d'un produit ou d'une solution. Notre hypothèse, qui serait toutefois à vérifier, est qu'en ajoutant ces deux bases de données, le taux de concentration aurait été sensiblement plus élevé. Cela n'enlève rien au fait que la Région, et plus spécifiquement les directions relevant du pôle Développement Economique, gagneraient à collaborer et partager leurs données de façon à pouvoir plus facilement mettre en place des travaux d'évaluation. De même elles gagneraient à mener une politique d'accompagnement en sortant de la logique des silos, que constituent les différentes directions, pour adopter une posture plus transversale.

[220] Les investissements du FEDER se concentrent sur plusieurs domaines prioritaires. Cette approche est appelée «concentration thématique»: l'innovation et la recherche; la stratégie numérique; le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME); l'économie sobre en carbone.

b) Un phénomène qui soulève de nombreuses questions

Nous avons mis en évidence un taux de concentration, ce qui constitue un apport non négligeable de notre travail. Nous pouvons seulement estimer son importance puisque nous ne disposons d'aucun élément de comparaison, et qu'il n'existe pas d'étude antérieure sur cette question dans la littérature, à notre connaissance.

Les analyses et indices, présentés lors d'une réunion des équipes de la DPI en interne, ainsi que lors de séminaires de laboratoire (CRIEF et GREThA) ou de réunions de travail, ont généré de nombreuses réactions et soulevé de multiples interrogations ainsi que nous l'avons mentionné précédemment. Une remarque consistait à dire que le phénomène de concentration était vraiment important et qu'il fallait absolument arrêter de toujours financer les mêmes entreprises. Mais est-ce vraiment le cas alors que l'on voit des programmes émerger pour légitimer cette concentration des aides sur certaines firmes ?

De prime abord, nous avons également été surpris, notamment au regard des sommes cumulées par certaines entreprises du territoire régional. Assez naturellement, notre première pensée a également consisté à faire l'hypothèse que certaines entreprises devaient avoir un comportement très opportuniste ou une stratégie de « *chasse à la subvention* » au vu des montants qui leurs avaient été alloués. Toutefois, cette première intuition, et les réactions formulées, ne relèvent nullement d'une démarche scientifique. Il s'agit donc de se demander quels sont les comportements sous-jacents à cette forte concentration des aides sur certaines entreprises. Dans le questionnaire envoyé aux agents, nous avons commencé à soulever cette question[221] et demandé à ces derniers quels pouvaient être les raisons explicatives de cette forte reconduction des aides, tout en leur proposant des modalités de réponses. Les résultats étaient les suivants :

- **84%** semblent penser que ces entreprises plus subventionnées font partie de **filières stratégiques** ;
- **72%** que ce sont des **entreprises en forte croissance** ;
- **64%** pensent qu'il est plus facile pour les entreprises ayant déjà demandé une aide d'en demander une à nouveau **puisqu'elles connaissent mieux les modalités**

[221] Voir l'annexe 7 correspondant au questionnaire soumis aux agents de la DPI. Question 18 : « Selon vous quelles pourraient être les raisons qui font que certaines entreprises sont bien plus subventionnées que d'autres ? ». Les modalités proposées étaient (choix multiple) :

- entreprises appartenant à des filières stratégiques ;
- proximité des chargés de mission avec les entreprises ;
- enjeu politique ou proximité des élus avec les chefs d'entreprises ;
- entreprises en croissances et créatrices d'emplois ;
- une entreprise déjà subventionnée aura moins de difficultés à demander une aide.

d'accès, appréhendent mieux la manière de monter un dossier et sont en contact avec un chargé de mission de la Région ;

- **44%**, en effet, considèrent que la **proximité avec le chargé de mission** peut être importante et significative pour expliquer cette reconduction des aides ;
- enfin, **28%** se prononcent pour la dernière modalité qui suggère qu'une entreprise qui revêt **un fort enjeu politique ou dont les cadres dirigeants sont proches des élus** peut avoir une incidence.

Ces pistes constituent des premiers éléments pour expliciter le phénomène. De plus, comme nous avons pu le voir, le règlement d'intervention cible tout de même une catégorie d'entreprises assez précise, ce à quoi il faut ajouter la stratégie des filières régionales mais également la stratégie S3, qui reprend globalement la stratégie de filières. La concentration peut donc être une résultante d'une stratégie politique mise en place par la Région. De même, nous observons que des programmes structurants sont créés spécifiquement pour des catégories d'entreprises privilégiées.

Cependant pour pouvoir aboutir à des conclusions plus solides nous serons probablement amenés à aller à la rencontre des entreprises afin de questionner leur rapport à l'intervention publique, mais également à engager la discussion avec les cadres de la DDI de la Région pour mieux appréhender les mécanismes qui dirigent la politique de soutien aux entreprises industrielles.

Ce quatrième chapitre a amené un lot de résultats et d'analyses variés. Nous avons objectivé quantitativement l'existence d'un phénomène de concentration des aides sur un nombre limité d'entreprises, expliqué à la fois par la nature du règlement d'intervention, la stratégie de filières, mais également dans une volonté de supporter des « champions régionaux », comme tend à le prouver la création des programmes spécifiques (Croissance Premium et Accélérateur). Nous avons pu constater que certains facteurs avaient un impact, ou du moins étaient corrélés avec le fait d'être une entreprise fréquemment accompagnée. La variable géographique semble avoir un rôle limité, sauf pour le département du Lot-et-Garonne où le phénomène de concentration est plus significatif. Nous aimerions en comprendre les raisons. Aussi nous allons œuvrer pour donner des éléments explicatifs concernant le cas particulier de ce département. L'appartenance à des filières stratégiques et notamment l'Aéronautique, ou l'Optique-laser semble jouer positivement. Si cela est possible, nous nous attacherons à comprendre le rôle du soutien individuel aux entreprises dans l'émergence ou le maintien d'une filière économique stratégique. De plus, lorsqu'une entreprise est accompagnée par la BPI ou par l'Europe, elle a également de plus grande probabilité d'avoir été fréquemment aidée par la Région. Est-ce dû à une stratégie consciente de la politique régionale qui cherche à faire émerger des « champions », qui agit dans une logique « *picking the winner* » (Bedu & Vanderstocken, 2015), plutôt aux comportements des entreprises organisées pour chasser les subventions publiques, ou un subtil mélange de ces deux facteurs ? Si la volonté de faire émerger des « champions régionaux » est assumée de la part de la Région, quels sont les logiques sous-jacentes ? Enfin, ce phénomène de concentration ne révèle-t-il pas une double logique de développement de filières économiques nouvelles, et de développement économique territorial ?

Par la suite, nous avons donc mené un travail d'analyse qualitatif comme nous l'avons évoqué à plusieurs reprises dans les paragraphes précédents, pour prolonger ces analyses statistiques. Nous avons en effet démontré, l'existence de nombreux phénomènes, que les seuls chiffres ne suffisent pas à expliciter. En effet, les analyses statistiques et les différents indicateurs contribuent à éclairer l'action publique, mais il faut garder à l'esprit que la réalité économique est très complexe et qu'il est difficile de l'appréhender par le prisme d'une seule étude quantitative. Aussi, nous avons la conviction que nous trouverons des éléments de réponse en nous confrontant à ceux qui font l'économie régionale, à savoir les entreprises mais également les décideurs institutionnels et politiques régionaux.

Conclusion de la Partie 2

Cette deuxième partie de thèse avait pour objectif de répondre aux questionnements suivants :

- la Région a-t-elle souhaité construire des « *champions régionaux* » en concentrant des aides sur un groupe restreint d'entreprises ? ;
- observe-t-on à l'instar de la politique nationale des filières privilégiées, si tel est le cas quelles en sont les raisons ? ;
- la Région est-elle soucieuse d'accompagner ses territoires selon leurs besoins, comme cherche à le faire, *a priori*, la politique européenne ? ;
- observe-t-on des tendances qui annoncent l'apparition des programmes structurants construits par la Région Aquitaine à partir de 2012 ?

Nous avons tenté de construire une méthode pragmatique en utilisant des indicateurs qui nous semblaient pertinents. Des indicateurs que nous avons empruntés à l'économie géographique, ou que nous avons construit. De plus, nous avons mené une enquête au sein de la Région pour enrichir cette étude. Nous nous sommes attachés à décrire les données à notre disposition ainsi que la méthode de façon à ce que cette étude puisse être menée à nouveau par les équipes de la Région, ce qui constitue un enjeu fort d'une thèse CIFRE, à savoir le transfert de méthodes issues de la recherche scientifique dans un contexte appliqué. Nous l'avons également fait dans un souci de transparence et de réplicabilité, très important dans la démarche scientifique.

Les résultats obtenus nous ont permis d'agréger de nombreux éléments pour éclairer notre compréhension de l'action publique en faveur de l'industrie. Ils permettent d'introduire des éléments utiles aussi bien pour la recherche que pour l'institution commanditaire de l'étude.

Ces traitements nous apportent ainsi des éléments de réponses aux questions auxquelles nous avons entrepris de répondre en ce début de deuxième partie. Concernant la première question : oui la Région a mis en place une politique où elle tente de faire émerger des « champions régionaux ». La politique régionale, héritée d'une longue histoire des politiques industrielles françaises, mais également inspirée du modèle allemand a construit un règlement d'intervention pour adresser une certaine typologie d'entreprises. Les aides allouées en conséquences se sont ensuite concentrées sur un groupe d'entreprises, comportement qui annonce l'arrivée des programmes d'accompagnement en faveur des entreprises stratégiques, qu'elles soient qualifiées de pépites ou de championnes. La Région a cherché à défendre cette position puis lorsqu'elle en a eu les moyens réglementaires s'est rapidement mise en mouvement pour structurer ces programmes d'accompagnement, qui

viennent légitimer les aides à certaines typologies d'entreprises considérées comme motrices pour le territoire régional.

D'après nos travaux, nous pouvons d'évidence dire qu'il existe bien une politique en faveur des filières économiques. Politique qui s'est naturellement concentrée sur les secteurs industriels régionaux traditionnellement implantés en Région (Bois-Papier, Aéronautique et sous-traitance aéronautique…) mais également sur des secteurs émergents (Santé, Matériaux, Optique-Laser…). Concernant ces derniers, la Région a fait des choix et établi une ligne politique pour tenter de saisir des opportunités de développement jugées importantes pour le territoire régional ou une partie de ce territoire.

Enfin, si la Région est soucieuse dans les textes ou dans les discours d'accompagner les différents territoires qui la compose, cela s'opère de manières pragmatiques et au gré des opportunités. La Région a saisi l'importance de développer ou de maintenir de l'activité industrielle en son sein dans une logique d'aménagement indirecte. Cela n'est pas sans nous rappeler la politique de Colbert, que nous avons décrit dans le premier chapitre de cette thèse, qui avait rapidement saisi l'enjeu de favoriser l'émergence d'une activité industrielle sur l'ensemble du territoire national dans cette même logique. Toutefois, les outils pour mener une politique telle sont difficiles à mettre en place tant les choix d'implantation ou de développement des entreprises semblent indépendants des stratégies politiques et institutionnelles.

Pour la suite de ce travail, nous avons fait le choix de dépasser l'analyse quantitative. Cette dernière nous apporte de nombreux enseignements sur les actions menée par l'institution régionale, toutefois, elle amène parfois à réaliser des analyses très brutes et surtout lissées. Nous entendons par là que ces analyses ne reflètent, *a priori*, pas la complexité des enjeux des acteurs industriels, ni des institutions, ainsi que de leur environnement. Ce travail quantitatif est donc utile, puisqu'il permet d'apporter des connaissances globales sur la politique industrielle mise en place, d'autant qu'une grande partie des méthodes que nous avons utilisées pourraient être mobilisées pour piloter l'action publique. Toutefois, il convient, comme le fait la DPI de la Région depuis de nombreuses années, d'adosser à cela une connaissance des entreprises industrielles, et leurs enjeux afin de pouvoir se prononcer de façon plus complète et plus complexe sur le sens et les leviers de l'action publique.

Partie 3 :
La politique industrielle régionale à l’épreuve du terrain

« La politique, c'est l'écume sale sur la surface de la rivière, alors qu'en fait la vie de la rivière s'accomplit à une bien plus grande profondeur »

Milan Kundera, La valse aux adieux, 1976

Dans cette troisième partie de thèse, nous proposons un prolongement des analyses quantitatives réalisées dans la deuxième partie par un travail qualitatif pour obtenir une meilleure interprétation de ces derniers (Ferru, 2009, 2018). La deuxième partie a livré des analyses sur la base de données quantitatives. Elles offrent des pistes qui éclairent l'action publique régionale en faveur de l'industrie. Il semble toutefois nécessaire d'introduire de la complexité dans les analyses statistiques afin de comprendre les mécanismes cachés derrière les phénomènes généraux observés. Comme nous l'expliquions dans la conclusion de la partie précédente, nous sommes allés sur le terrain, mener des entretiens auprès des acteurs directement impliqués dans la politique régionale.

Cette troisième partie de thèse se compose de deux chapitres :

Chapitre 5 – Entre soutien aux « champions régionaux » et aménagement du territoire

Dans le cinquième chapitre, nous présentons la démarche de collecte de données qualitatives notamment au travers du travail d'enquête auprès des acteurs de terrain. Nous décrivons la méthode employée, construite de manière empirique, et s'inspirant de travaux récents en économie et en sociologie. Dans un second temps, nous expliquons les apports de cette analyse. Elle apporte de nouveaux faisceaux d'indices qui expliquent comment l'action publique contribue à maintenir, si ce n'est développer, l'activité industrielle sur les territoires (Gravier, 1964 ; Zimmerman, 2005) mais également à soutenir une catégorie particulière d'entreprises : les « champions ». La problématique territoriale apparaît de plus en plus fortement dans la politique menée par l'Union Européenne (Baudelle & Elissade, 2007, Baudelle *et al.*, 2011, chapitre 4), mais a également été portée dans une certaine mesure par Colbert par le passé (Dessus, 1943 ; Meissel, 1995 ; Dessert, 1999 ; Gastambide, 2008). Une politique colbertiste qui fit, par ailleurs, naître les « champions nationaux ».

Chapitre 6 – Le MégaJoule, la Région et les Entrepreneurs : focus sur la filière « Optique-laser »

Dans le sixième chapitre, nous souhaitons proposer une analyse de la structuration de la filière Photonique-laser en Aquitaine par le biais d'un récit monographique. Les observateurs du domaine connaissent l'histoire de cette filière à travers l'influence de l'installation du Laser MégaJoule et de son rayonnement sur le territoire (Salin, 2002). Nos recherches laissent à penser que le soutien individuel, comme collectif, aux entreprises régionales naissantes ou déjà préalablement installées ont permis à la filière de se développer. Par ailleurs, notre travail d'investigation nous a également menés à réfléchir aux relations entre les acteurs de ce secteur qui ont joué un rôle crucial dans son émergence.

Chapitre 5 :
Entre soutien aux « champions régionaux » et aménagement du territoire

« Les deux choses les plus importantes n'apparaissent pas au bilan de l'entreprise : sa réputation et ses hommes »

Henry Ford

Ce cinquième chapitre a pour ambition de montrer l'apport du terrain comme un « indicateur » pertinent pour analyser les effets de la politique industrielle régionale. Nous basons notre réflexion sur les analyses proposées en première et deuxième partie

La première partie cherchait à revenir sur la construction de la politique industrielle, la deuxième proposait d'analyser un des instruments majeurs de cette politique en région Aquitaine, à savoir le financement direct des entreprises grâce aux subventions allouées par la Direction de la Performance Industrielle. Cette analyse, par la mobilisation de différentes données et différents indicateurs, nous donne un premier éclairage sur l'action publique régionale. Elle montre également ses limites à refléter pleinement les effets de la politique industrielle. En effet, les chiffres sont très utiles pour démontrer des phénomènes globaux et apporter des éléments mesurables, nécessaires pour observer des changements selon les directives politiques, qui peuvent varier au cours du temps ou suivre simplement l'évolution des instruments. Mais, la politique industrielle que nous analysons adresse les entreprises industrielles de taille moyenne, des petites entreprises aux entreprises de taille intermédiaire. L'efficacité de l'instrument qui consiste à financer directement les projets des entreprises, quel que soit leur nature et leur objet, ne peut pas toujours se mesurer correctement.

C'est pourquoi nous avons mis en place un travail de terrain pour mieux comprendre ce qui ne se mesure pas, et qui pourtant nous semble très important lorsque l'on traite d'entreprises qui possèdent des caractéristiques si diverses, qui vivent sur des territoires très variés, qui se positionnent sur des secteurs différents et adressent de multiples marchés.

Dans un premier temps, nous allons décrire la méthodologie que nous avons employée pour collecter des informations qualitatives directement auprès d'entreprises financées par la DPI mais également auprès des acteurs en charge d'appliquer la politique industrielle à l'aide d'instruments tels que les aides directes ou les programmes d'accompagnement. Cette démarche s'est révélée très empirique et pragmatique, dans le sens où nous nous sommes appuyés sur l'expérience des agents de la Région pour approcher les entreprises.

Dans un second temps, nous démontrons les apports de ce travail de collecte d'informations qualitatives : archives de presse, entretiens, observation. Aussi, nous mettons en avant les effets indirects des aides allouées aux entreprises des territoires, qui, nous le verrons, sont complexes à mesurer mais primordiaux. En effet, l'aide publique - sous forme de financements - génère ou permet des externalités positives, parfois bien plus importantes que le projet financé. Nous verrons que nous retrouvons des caractéristiques historiques de la politique industrielle, l'aménagement du territoire, la synergie entre acteurs et le soutien aux « champions régionaux ».

I. Les données qualitatives comme indicateurs de la complexité

Ici, nous revenons sur la nécessité de mener un travail qualitatif dans le prolongement des résultats obtenus dans la deuxième partie de la thèse. Une approche qui se distingue d'un travail d'évaluation bien qu'il en partage certains objectifs. Cette approche qualitative s'inscrit dans la lignée de nombreux travaux menés en sciences humaines et sociales, en particulier en sciences économiques, et tente de s'en inspirer. Cela nous permet dans un premier temps de légitimer l'utilisation de cette méthode avant d'en faire une description complète dans un deuxième temps (Chapitre 5, II).

1. Comprendre les mécanismes des phénomènes observés

La deuxième partie de la thèse mettait en évidence des phénomènes généraux sur la politique industrielle telle qu'elle est opérationnalisée au travers de la Direction de la Performance Industrielle de la Région Nouvelle-Aquitaine. Nous avons dégagé, à l'aide d'indicateurs statistiques et de tests économétriques simples, plusieurs résultats intéressants :

- la mise en évidence d'un **phénomène notable de concentration des aides** sur certaines entreprises. Le fait pour une entreprise d'être soutenue dans le cadre d'un programme régional ou européen est fortement corrélé à la potentialité d'être fréquemment financé. D'autres corrélations ont été mises en évidence, avec la localisation dans le département du Lot-et-Garonne ou à la filière Optique-laser ;
- une **ventilation des aides proche du poids économique réel des différents départements** de la Région. Fait plus fortuit, que programmé, mais bienvenu pour la Région, puisqu'aucun indicateur ne permettait de suivre cette répartition. Ce fait pose question sur la réelle prise en compte de la dimension territoriale dans l'opérationnalisation de la politique industrielle. Un objectif qui est pourtant clairement affiché par le SRDEII (Région Nouvelle-Aquitaine, 2016) ;
- un effet plus évident concerne la **répartition des subventions par filières économiques régionales**. Cette dernière démontre l'importance de cette politique en faveur de certaines filières comme l'Aéronautique, la Chimie et les Matériaux, la Santé ou encore l'Optique ;

- enfin, ce que nous montrons, c'est une **méconnaissance des agents concernant les questionnements soulevés et les indicateurs chiffrés** correspondants, qui pourtant sont l'objet de conversation et débats au sein de la direction.

La visée de cette troisième partie et de ce chapitre 5 est, dans un premier temps, de proposer une méthodologie pour appréhender ces phénomènes et la complexité des mécanismes qui les sous-tendent. Pour comprendre les processus de la politique industrielle et en ouvrir la boite noire, il faut « *reconstituer la complexité de l'action en tenant compte de la multiplicité des acteurs et des rationalités* » (Nioche, 1982). Il faut également sortir de cet attrait pour les chiffres qui, bien qu'enrichissant, est incomplet (Maurand-Valet, 2010). Pour reconstituer cette complexité, nous avons fait le choix du terrain, du travail d'entretiens auprès des acteurs (Blanchet, 1985) [222] : industriels, techniciens, élus, partenaires institutionnels, mais également du traitement de données issues d'archives de presse ; cela en étant conscient du fait que la démarche d'entretien peut influer sur la vision des faits et l'analyse qui est réalisée par la suite (Beaud, 1996).

[222] Près de 40 entretiens ont été réalisés, auprès d'institutionnels en première année, majoritairement auprès d'industriels en troisième, mais également auprès d'institutionnels. Le détail se trouve en annexe 2 pour les entretiens dans les institutions publiques et en annexe 9 pour les entretiens dans les entreprises.

2. Un exercice analytique, différent de l'approche évaluative

La visée de cet exercice analytique pourrait aussi être considérée comme évaluative si l'on s'en tient à la conception donnée par la Société Française de l'Evaluation (SFE) :

> « *L'évaluation est une activité qui vise à produire des connaissances sur les actions publiques, notamment quant à leurs effets, dans le double but : de permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur, et d'aider les décideurs à en améliorer la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la cohérence et les impacts* » (Charte de la SFE, Préambule, 2006).

Notre travail permet d'éclairer l'action publique en produisant des connaissances sur cette dernière, dans le but exprimé par la charte de la SFE. Toutefois, nous n'en partageons pas la méthode, bien décrite dans les travaux de thèse d'Alexis Vanderstocken (Vanderstocken, 2015), ni les différentes techniques (Givord, 2014 ; Bozio & Grenet, 2017). En se situant dans le cadre d'un travail évaluatif de type expérience contrôlée[223] (Bozio & Grenet, 2017) comme ont pu le réaliser sur le territoire régional Nicolas Bédu et Alexis Vanderstocken (2015), nous aurions pu être tentés de réaliser une évaluation sur le groupe d'entreprises qui concentrent un grand nombre d'aides et / ou un montant de subvention important sur la période.

Nous rappelons à nouveau, d'une part, que le but de notre travail est autre puisqu'il s'agit ici d'une analyse de la politique industrielle qui tente d'embrasser cet objet dans sa globalité, pour éclairer la construction de cette action publique et ses instruments grâce à la production et la mobilisation de connaissances. D'autre part, une telle démarche mènerait, très probablement, à des conclusions tranchées selon la situation des différentes entreprises. En effet, si dans le groupe des entreprises fréquemment financées nous retrouvons des firmes très dynamiques, financées selon une « *stratégie picking the winner »* (Zuniga-Vicente *et al.*, 2014), un certain nombre, au mieux croissent faiblement ou maintiennent leur activité. Alors, selon la méthodologie évaluative, nous pourrions probablement être tenté de dire que certaines entreprises n'auraient pas dû recevoir autant de subventions au regard d'indicateurs tels que l'évolution des effectifs ou le volume d'activité.

[223] « *Le recours aux expériences « contrôlées » s'inspire directement des expérimentations utilisées dans le monde médical pour mesurer l'efficacité d'un médicament. Cette méthode consiste à répartir au hasard les individus en deux groupes : un groupe de « traitement », qui bénéficie du dispositif, et un groupe de « contrôle », qui n'en bénéficie pas. L'effet du dispositif est mesuré en comparant les résultats du groupe de traitement avec ceux du groupe de contrôle* ». D'après Bozio et Grenet, $14, 2015

A l'égard de nos objectifs, et à la lumière des deux premières parties de la thèse, nous proposons, dans le cadre de cette analyse, de ne pas réaliser un travail de ce type, malgré tout l'intérêt qu'il pourrait apporter. D'une part, car nous pensons, à l'aune de certains faisceaux d'indices, que la politique industrielle se préoccupe, *a priori*, de thématiques telles que l'aménagement du territoire[224], ou le soutien de « champions »[225] et que certaines entreprises pourraient être financées à ce titre. Or, cet aspect d'aménagement du territoire est parfois non quantifiable et donc non mesurable. D'autre part, il nous parait très difficile étant donné l'objet d'étude, de constituer un échantillon de contrôle d'entreprises n'ayant pas reçu de subventions qui relèvent de la politique industrielle régionale, que cela soit par la Région (et des différentes directions du pôle Développement Economique et environnemental), par ses partenaires (BPI, incubateurs, métropoles, communautés de communes, fonds…), voire par l'Europe (programmes cadres)[226].

Notre objet est d'appréhender la politique industrielle de façon globale, pas de porter un regard sur les résultats d'un dispositif d'accompagnement spécifique, comme le proposent de nombreux travaux d'évaluation, indispensables par ailleurs, pour arriver à une transparence des politiques nécessaires dans une démocratie (Perret, 2008). Réaliser ce travail d'analyse de la politique industrielle, c'est également fournir des éléments qui serviront de cadre aux futurs travaux d'évaluation se positionnant dans le champ de la politique industrielle néo-aquitaine.

[224] L'un des sept principes clefs de l'intervention régionale en faveur du développement économique en Nouvelle-Aquitaine est : « souci d'aménagement équilibré du territoire régional » (Nouvelle-Aquitaine, SRDEII, p 11, 2016). Un mot que l'on retrouve à 63 reprises dans le SRDEII. Un principe qui fait écho à la politique communautaire européenne.

[225] Dans la section 3 du SRDEII de la Nouvelle-Aquitaine, l'orientation 4, « Accélérer le développement des territoires par l'innovation » exprime clairement : « Notre prospérité résidera également dans l'avènement de nouveaux champions régionaux. Le renouvellement du tissu économique par la création d'entreprises à fort potentiel doit s'anticiper dès aujourd'hui » (Nouvelle-Aquitaine, SRDEII, p 31, 2016). Une création de champions qui n'est pas la seule volonté de la Région Aquitaine, mais d'autres Régions comme la Normandie ou Auvergne-Rhône-Alpes, nous y reviendrons.

[226] Nous avions tout de même, tenté de produire un tel échantillon, mais la démarche s'est avérée infructueuse.

3. Le travail qualitatif, « à la recherche du sens perdu »[227]

« *Une recherche qualitative repose sur une visée compréhensive cherchant à répondre aux questions pourquoi et comment. Elle analyse des actions et interactions en tenant compte des intentions des acteurs. Dans une démarche qualitative, les verbes ont une importance particulière (description des actions) et les sujets des verbes sont des acteurs, pas des variables ou des entités abstraites. Une recherche qualitative doit donner à voir au lecteur les acteurs et les actions. Sinon, elle perd tout sens* » (Dumez, 2011, p.56).

a) La méthodologie qualitative, longue tradition en sciences humaines et sociales

La mobilisation de méthodes qualitatives est commune et issue d'une longue tradition en sciences humaines et sociales (Muchielli, 1991 ; Müller, 2006 ; Paillé & Mucchielli, 2012) : en sociologie dans la lignée des travaux de l'école de Chicago (Poupart, Rains, Pirès, 1983) et en anthropologie (De Sardan, 2004). En effet, « *la recherche qualitative est une méthodologie de la proximité* » (Paillé, p 432, 2007) qui se veut proche de « *la vie dans sa complexité* », des expériences, des hommes, de leurs expériences. Le travail par entretiens est également utilisé en sciences politiques, notamment pour appréhender la construction de l'action publique dans le cadre de travaux d'analyse des politiques publiques, mais le recours à cette méthode est souvent mal mis en valeur dans la méthodologie puisqu'elle relève parfois du « *bricolage méthodologique* » (Bongrand & Laborier, 2005). L'utilisation de l'entretien est valable au même titre que d'autres méthodes de collecte d'informations qualitatives comme le recours aux archives de presse, ou l'observation participante (Beaud, 1996 ; Lapassade, 2001 ; Bourdieu, 2003). Mais il doit tout de même être considéré avec un regard critique puisque, aussi bien qu'il soit mené, l'entretien est producteur de biais notamment car les acteurs interviewés tendent à reconstruire le passé. C'est alors que l'usage d'autres ressources qualitatives devient nécessaire (Pinson & Sala Pala, 2007).

b) Une tradition qui s'immisce en sciences économiques

En sciences économiques, les approches dominantes sont traditionnellement quantitatives. Dans ce domaine, il y a une historiquement une distinction claire entre les approches quantitatives et qualitatives. Ces dernières prennent, comme dans d'autres disciplines, des formes diverses : entretiens approfondis, discussions, visites, ethnographie et travail de terrain, histoires de vie et enfin, méthodes mixtes (Starr, 2012). Les travaux de Starr

[227] D'après la publication d'Eric Vernette « Les études qualitatives à la recherche du sens perdu », Décisions Marketing n°36 (Octobre-Décembre 2004), pp. 7-9 (3 pages).

expliquent que les économistes ont tendance à idéaliser ce qu'est une bonne science en prenant pour exemple la science physique qui donne du crédit aux seuls faits objectifs. Nombre d'auteurs soutiennent largement la supériorité du travail des méthodes quantitatives. Mais, Starr explique qu'un travail qualitatif bien mené est tout aussi valable scientifiquement et intellectuellement, tant il permet d'apporter des connaissances nouvelles (Starr, 2012).

Si bien que l'on a vu émerger très tôt des travaux usant d'analyses qualitatives notamment dans le champ de la géographie de l'innovation sous l'impulsion de Marshall au début du XX^{e} siècle (Ferru, 2016).

c) Une méthode pour analyser les dynamiques économiques territoriales

Les travaux récents relevant du champ des sciences économiques usent des méthodes qualitatives au travers notamment des méthodes mixtes. C'est notamment le cas de l'influence d'auteurs comme Claude Lacour, dont les travaux portent sur le développement économique local, l'économie des territoires. Ce dernier a par exemple développé des « indicateurs qualitatifs pour le développement local » (Lacour & Puissant, 1987). Dans la même lignée, s'inscrivent Bernard Pecqueur ou André Torre (Torre *et al*., 1992).

Ces méthodologies sont utilisées par les sociologues de l'innovation de l'Université de Toulouse autour de Michel Grossetti et Marie-Pierre Bès. L'un de leurs travaux a par exemple nécessité une enquête sociologique de dix ans entre 2005 et 2015 sur 97 jeunes entreprises innovantes afin de reconstituer leur processus de création (Grosseti, Barthe & Chauvac, 2015). Un deuxième travail a mobilisé l'analyse de 200 cas de collaborations sciences industries pour caractériser le rôle des relations interpersonnelles (Ferru, Bès, Grossetti, 2011).

Le travail du qualitatif est également fortement employé dans les travaux d'économie géographique et mobilise les méthodes dites mixtes. Ce type de méthode a été développé dans les années 1980 et s'est aujourd'hui affirmé en démontrant que les approches quantitatives et qualitatives étaient complémentaires (Ferru, 2018). Aussi, des travaux portant sur l'analyse de trajectoire de territoires, ou d'entreprises, ont été réalisés par des chercheurs, qui mettent en relation des indicateurs chiffrés avec le terrain. De manière non exhaustive, il existe de nombreux exemples de travaux usant de méthodes similaires, sur le territoire de Châtellerault (Ferru, 2009), de Belfort-Montbéliard, le Plateau des Millevaches, le sillon lorrain, le territoire de Toulon (Bouba-Olga *et al*., 2017), d'un ensemble de PME bretonnes (Lethiais, 2018) ou du bassin Palois (Ferru, 2018).

II. Une méthodologie d'enquête empirique

Dans le cadre de cette approche qualitative, nous avons défini une méthode pour structurer le travail réalisé. Il s'agit d'une méthode qui correspond bien à ce que l'on retrouve communément dans la littérature (Beaud & Weber, 2010 ; Berthier, 2006) ; aussi bien en amont dans la sélection des entreprises, que dans la préparation des entretiens puis leur traitement. A l'instar de la deuxième partie, nous souhaitons décrire la méthode que nous avons utilisée, dans un souci de reproductibilité, de crédibilité mais également de valorisation du travail effectué. Notre deuxième objectif est de donner au lecteur une meilleure compréhension des choix qui ont été les nôtres lors de ce travail et que nous assumons pleinement. En effet, ces choix ont guidé notre réflexion et, par conséquent, la construction de la thèse.

1. Sélection des entreprises

Pour ce travail de terrain, nous n'avons pas constitué un échantillon probabiliste mais empirique. Nos choix ont été guidés par les résultats des travaux préalablement menés (Desabie, 1963 ; Martin, 2007). Ainsi, nous avons au départ entrepris de rencontrer des dirigeants sur trois terrains, qui correspondent à trois typologies d'entreprises :

- **entreprises fréquemment financées dans le département de la Gironde (33)**.
  Il s'avère que le département qui concentre le plus d'entreprises industrielles en valeur absolue, regorge également d'entreprises ayant reçu des subventions régionales à plusieurs reprises, du moins par la seule DPI. Il se trouve que les entreprises girondines sont souvent mises en avant dans la communication politique, qu'elles aient une portée nationale, régionale ou simplement locale. Aussi, nous avons envisagé de rencontrer des entreprises répondant à un profil assez précis : fréquemment financées sur la période 2007-2016 (plus de 5 fois), mises en avant par la communication politique, considérées comme des « champions » ou des « pépites » de leurs secteurs ;

- **entreprises de la filière stratégique « Photonique-Laser » :**
  Les tests économétriques ont mis en avant une significativité du phénomène de concentration des subventions important pour les établissements industriels appartenant à cette filière stratégique. Cette dernière étant une filière jeune, en émergence, comparée à d'autres plus historiques, comme Aéronautique-Spatial-

Défense, ou traditionnelles, Forêt-Bois-Papier, nous nous sommes demandés en quoi l'apport de subventions publiques aux entreprises avait pu impacter la structuration de la filière ;

- **entreprises fréquemment financées dans le département de Lot-et-Garonne :** Comme pour la catégorie précédente, les résultats des tests économétriques montrent une significativité importante du phénomène de concentration dans ce département. A l'inverse du département de la Gironde (33), le Lot-et-Garonne (47) est catégorisé par les acteurs socioéconomiques comme étant un territoire rural, moins dynamique. Le souhait initial était de vérifier s'il existe des différences entre les entreprises basées en milieu rural et les entreprises girondines, en milieu urbain.

Dans un premier temps, nous avons simplement filtré notre base de données d'entreprises selon le terrain. Nous avons ensuite réalisé un tableau pour classer les entreprises selon la fréquence et le montant de financement, ordre décroissant pour le montant reçu sur la période d'étude, 2007-2016.

Entreprises	**Nombre de dossiers**	**Montant de subventions**
XXX	XX	XXXXX €
XX	X	X €

Nous avons ensuite réalisé un tableau pour catégoriser les entreprises selon le montant de financement reçu et la croissance observée sur la période. Il n'a pas été possible de classer toutes les entreprises dans ces tableaux car les données financières n'étaient pas toujours disponibles. Les données financières ont été collectées selon deux sources principales : la base de données financière « Diane » et les données internes à la Région. Les entreprises sont en effet tenues de fournir leurs trois dernières liasses fiscales lorsqu'elles réalisent une demande d'aide. Malgré ces deux sources d'informations complémentaires, il n'a pas toujours été possible de récupérer le chiffre d'affaires en 2007 et en 2016 pour calculer un taux de croissance sur la période.

200k€ et plus				
199k€ et moins				
	Négatif	**0%**	**10%**	**20%**

Tableau 18 : Grille de classement des entreprises des trois terrains selon leur croissance et le montant de subvention reçu, source : auteur

Ce tableau comporte un code couleur qui correspondrait pour la Région à respecter une logique « *picking the winner* » (Cantner & Kösters, 2012 ; Bedu & Vanderstocken, 2015). Selon cette dernière, plus une entreprise est en croissance, plus elle devrait être financée, et inversement.

Plusieurs listes d'entreprises ont été élaborées et présentées dans un premier temps lors d'une réunion de travail avec deux cadres de la DPI de la Région Nouvelle-Aquitaine en mai 2018. Nous avons discuté des choix d'entreprises pour réaliser des entretiens auprès des dirigeants. Nous avons proposé de rencontrer, lorsque cela était possible, des entreprises des différents « cadrants » du tableau précédemment présenté, du moins, dans les deux cadrants supérieurs qui correspondent aux entreprises ayant concentré d'importants montants de financement. La Région s'efforce de détecter des entreprises du cadrant inférieur droit, qui connaissent une croissance remarquable mais qui ne sont pas abondées par les financements publics. L'objectif de cette démarche, au-delà d'accélérer les dynamiques d'entreprises déjà vertueuses est de mettre en avant ou de créer des synergies avec d'autres acteurs locaux. Cette thématique de détection des entreprises est liée à notre travail mais nous avons choisi de travailler dans le prolongement de la deuxième partie pour expliciter le phénomène de concentration.

Nous avons discuté des entreprises suggérées, catégorisées selon la grille proposée, avec les collaborateurs de la Région, afin d'avoir des informations et de connaître leur ressenti sur les différents cas. Nous avons ensuite « écarté » certaines entreprises de la sélection pour tenter d'avoir un équilibre suivant les secteurs d'intervention. De même, nous avons retiré les entreprises qui, vraisemblablement, ne seraient pas disposées à accorder un entretien selon leur situation (changement récent de dirigeant, culture du secret, période d'activité particulièrement chargée…).

2. Collecte d'informations sur les entreprises

Pour la quasi-intégralité des entreprises présélectionnées, nous avons réalisé un travail de documentation préalable (Beaud & Weber, 2010), qui a abouti sur une monographie[228] de chaque entreprise. Ce travail s'appuie largement sur des données « Presse » mais également sur les dossiers d'aides de la Région qui regroupent de nombreuses informations sur les entreprises.

Aussi, pour 32 entreprises régionales, nous avons effectué un travail de recherche approfondi pour réaliser des récits d'entreprises. Dans un premier, temps à partir seulement de données externes qui s'avèrent vraiment riches dans les journaux régionaux et locaux (Sud-Ouest, La Tribune, La Dépêche du Midi, Le Petit Bleu de Lot-et-Garonne, …). Ces données ont été récupérées via plusieurs sources :

- la base de données **Europresse** (Tisserand-Barthole, 2012). Cette base de données est un agrégateur d'articles de presse, qui permet de consulter une base d'archives très large et très ancienne (historique de Le Monde jusqu'en 1944 par exemple). Cette base de données est une solution de la société Cision ;

- la base de données **Factiva** (Tisserand-Barthole, 2012). Factiva est une base de données du même type qu'Europresse qui collecte des données provenant de sources sous licence mais également gratuites. Cette base appartient à la société Dow Jones & Company ;

- la base de données **Aquitaine Presse Stratégique (APS).** Cet outil regroupe de nombreuses informations stratégiques sur l'environnement économique de la région Aquitaine, et aujourd'hui en Nouvelle-Aquitaine. Cet outil de veille est le résultat du travail d'investigation et de veille d'une équipe de journalistes économiques. Elle a déjà été mise à contribution dans des travaux de recherches (Carrincazeaux *et al*., 2014 ; Banos & Dehez, 2015) ;

- des recherches sur les **bases de données de publications scientifiques**, en effet certaines entreprises ont pu faire l'objet d'études : historiques, politiques, économiques ;

- des requêtes en ligne sur un moteur de recherche.

[228] D'après le dictionnaire du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales (CNRTL) : Monographie, subst. fém., Étude exhaustive portant sur un sujet précis et limité ou sur un personnage.

Nous avons recoupé un grand nombre d'informations afin de réaliser un travail, le plus complet possible, tout d'abord dans un objectif de préparation des entretiens. Ces monographies retracent la vie des entreprises et comportent entre 3 et 11 pages selon la densité d'informations les concernants[229]. En effet, certaines firmes ont bien plus souvent fait l'objet d'articles, dans la presse ou les revues spécialisées, que d'autres.

Il se trouve que nous avons communiqué nos monographies à certains collaborateurs, des cadres ou des chargés de mission de la Région et les informations regroupées leurs ont souvent été utiles pour parfaire leur connaissance des entreprises. En effet, elles leur ont souvent apporté des éléments dont ils ne disposaient pas forcément sur la vie des entreprises, le parcours des dirigeants, voire sur des éléments stratégiques (marché, client, recrutement, formation). Des éléments qui, parfois, peuvent s'avérer importants dans les choix d'accompagnements réalisés.

Cette démarche de collecte et d'utilisation d'informations qualitatives sur les entreprises industrielles s'est par ailleurs mise en place de façon organisée sur le territoire de l'ex-Région Poitou-Charentes, pour faciliter le travail des collaborateurs avant des visites ou des entretiens avec les entreprises. Une collaboratrice est ainsi en charge de réaliser des monographies relativement détaillées à la demande de ses collaborateurs. Une pratique louable qu'il serait, *a priori,* intéressant d'étendre sur les autres sites de la Région.

[229] Un exemple de monographie se trouve en Annexe 10.

3. Prise de contact

L'étape suivante consiste à se mettre en contact avec les entreprises présélectionnées. A cette fin, nous avons recherché, pour l'ensemble d'entre elles, les membres de l'équipe dirigeante, des informateurs privilégiés (Beaud & Weber, 2010 ; Berthier, 2016) à savoir :

- le fondateur ;
- le dirigeant si différent du fondateur ;
- le directeur administratif et financier ;
- le directeur Recherche et Développement ou son équivalent ;
- l'assistant de direction.

Pour ce faire, nous avons procédé de manières diverse mais en règle générale :

- nous avons pris contact avec le chargé de mission référent de l'entreprise pour lui demander les noms et adresses de ces personnes ressources ;
- lorsque les informations dont nous avions besoin étaient incomplètes, nous avons recherché dans les dossiers de demande d'aide déposés ;
- pour compléter ces informations, nous avons mené une recherche en ligne des éléments manquants ;
- enfin, nous avons contacté les entreprises par le biais des assistant(e)s identifié(e)s pour les informer de notre démarche et vérifier la fiabilité de nos informations.

Nous avons donc collecté les adresses mails, ainsi que les lignes téléphoniques des entreprises ciblées.

Pour finir, nous avons bloqué trois périodes de 15 jours correspondant aux trois terrains d'études puis, nous avons adressé un courriel court aux entreprises[230] mentionnant le chargé de mission de la Région, référent de l'entreprise, et proposant des dates de rencontres. Les entreprises ont été très réactives, nous avons eu un taux de réponse très élevé (environ 9 demandes sur 10) dans des délais très courts (moins de sept jours). Lorsque le courriel restait sans réponse, nous effectuions une relance par téléphone qui, dans la plupart des cas, a abouti. Cette démarche s'est traduite par un excellent taux de transformation et ce, quels que soient les terrains d'études.

[230] Le modèle du courriel envoyé se trouve en Annexe 11.

4. Préparation et déroulement des entretiens

Nous avons initialement sollicité des entretiens dans les entreprises, d'une durée classique d'une heure (Berthier, 2016). Nous n'avons pas souhaité préparer une série de questions formalisées dans l'esprit d'un entretien semi directif (Romelaer, 2005). Nous avons toujours privilégié un échange plus libre avec les dirigeants dans une démarche « non directive » (Berthier, 2016). Aussi, pour maximiser la quantité d'informations à récupérer nous avions préparé une trame de support pour aiguiller le discours du dirigeant sans l'orienter ainsi que pour préparer des relances sur certains sujets. Nous nous sommes également servis des monographies réalisées pour préparer des questions ciblées sur certains sujets et ce pour tous les entretiens. Les thématiques suivantes ont été abordées, sans qu'il y ait un ordre bien précis :

- les entretiens ont systématiquement débuté par **une présentation du travail de la thèse**, ses objectifs, le cadre de réalisation et un rappel des objectifs de l'entretien ;
- nous avons souvent cherché à enchainer avec une **partie histoire et situation actuelle de l'entreprise**, qui consiste tout simplement à demander au dirigeant de nous décrire l'entreprise, ses activités, son évolution, voire son parcours personnel dans le cas où le dirigeant n'était pas le fondateur. Ces éléments ont souvent leur importance dans l'analyse et permettent au dirigeant d'entrer dans la discussion par des sujets parfaitement maîtrisés ;
- nous abordions **plusieurs thématiques clefs** durant la discussion **: l'accompagnement public régional, le financement de l'innovation et l'innovation dans l'entreprise** ;
- enfin, quand cela était possible nous avons également récupéré des informations sur le **rapport des entreprises aux institutions**, mais aussi sur leur **attachement au territoire**. Il s'avère que ces sujets sont particulièrement importants, de la même manière que certaines problématiques précises comme le recrutement et la formation qui sont souvent des sujets sensibles dans les entreprises (Bouba-Olga, 2006).

Dans les faits, si certains entretiens se sont déroulés en une heure, une majeure partie a excédé soixante minutes. Tout d'abord, car nous avons parfois été invité à visiter une partie des locaux de l'entreprise avant, pendant ou après l'échange ; ensuite, car la discussion étant laissée plus libre, les dirigeants se sont souvent prêtés à l'exercice avec une grande ouverture.

Nous avons demandé à tous les dirigeants s'il était possible d'enregistrer les entretiens, cela pour faciliter la prise de notes et optimiser le traitement des informations par la suite (Berthier, 2016). De la même façon, nous avons garanti aux personnes rencontrées un

retour sur l'étude menée. Chaque entretien a fait l'objet d'une retranscription détaillée présentant le discours et les éléments marquants des rencontres afin d'en préserver la richesse (Beaud, 1996).

Contextualisation	Présentation des travaux Thèse CIFRE Financement - Durée Projet et objectifs Co-encadrants Objectifs de l'entretien : stratégie, développement, innovation, financement privé et public	Histoire de l'entreprise Dates clefs Personnes clefs Ressources clefs	Situation de l'entreprise Stratégie Marché (secteur) Clients / Fournisseurs Produits et production Recherche International Situation financière Croissance externe
Thématiques clefs	Accompagnement public régional Effet d'aubaine ? Nécessaire pour la réalisation du projet ? Visibilité ? Projet collaboratif ? Conseil ?	Financement de l'innovation Autofinancement Privé (angels, investisseurs, fonds…) Public (BPI, Région, Europe : FEDER, H2020…) Crowdfunding	L'innovation dans l'entreprise Entreprise innovante ? Equipe et moyens matériels R&D ? Financement de la R&D Projets de R&D (histoires d'un projet connu ?)
Sujets annexes	Les institutions Conseil Régional Département Agence de Développement Chambres de commerce Communautés de communes	Le territoire Entreprises proches Collaboration Institutions Main d'œuvre Compétences historiques Implantation	Autres Recrutement Formation Prix et concours Médias Imprévus (accident…)

Tableau 19 : Trame support des entretiens avec les dirigeants, source : auteur

III. La politique industrielle régionale : externalités territoriales et instrument politique émergent

Après avoir réalisé la collecte d'information et traité tous les entretiens, nous avons tenté de trouver des éléments qui rassemblaient les différents cas, afin de pouvoir écrire des récits sur différentes thématiques. Il se trouve que deux thématiques particulières étaient communes aux entreprises que nous avons sollicitées :

- les problématiques de **recrutement** se sont révélées récurrentes, que cela soit dans la métropole bordelaise où les entreprises peinent parfois sur un marché de l'emploi tendu, ou dans les zones rurales où il est difficile pour les dirigeants d'attirer des salariés très qualifiés ou des salariés formés. Les problématiques les plus fréquentes rencontrées par ces firmes sont évoquées fréquemment dans la littérature scientifique (Kramaz & Lollivier, 1990 ; Lacaze & Perrot, 2010 ; Marchal & Rieucau, 2010). Ces difficultés de recrutement sont souvent liées à des problématiques de logement (Babès, Bigot & Hoibian, 2012), d'emploi du conjoint, d'offre commerciale ou culturelle sur le territoire ;
- il est également souvent mis en avant les difficultés de **formation des salariés** (Dayan, Géhin & Verdier, 1986), que cela soit avant leur embauche ou dans le cadre de leur formation professionnelle continue.

Toutefois, l'enjeu de nos travaux réside dans l'analyse des effets directs et indirects de la politique industrielle régionale. Il se trouve que les thématiques phares, adressées par la politique industrielle régionale (SRDEII, Région Nouvelle-Aquitaine, 2016) et de façon générale, sont la création et le maintien de filières économiques d'excellence et la tentative d'adresser la problématique de l'aménagement territorial. Ces deux volontés passent, entre autres par l'accompagnement spécifiques des entreprises industrielles, et notamment certaines entreprises exemplaires.

Nous allons diviser cette troisième partie de chapitre en deux sous-parties :

- **une première** où nous décrirons **les externalités positives résultant de la politique industrielle régionale** au travers des aides individuelles aux entreprises, en nous appuyant sur le cas des entreprises interrogées ;
- une seconde que nous consacrerons à la présentation d'un **instrument politique en émergence**, avec **le soutien aux « champions régionaux ».**

1. Une politique industrielle territoriale ?

Dans un premier temps, notre travail a pour vocation d'apporter un éclairage sur la composante territoriale de la politique industrielle régionale. Un aspect qui, comme nous le disions précédemment, est bien mis en avant dans le SRDEII de la Région Nouvelle-Aquitaine[231] puisque le « *souci d'aménagement du territoire* » fait partie des sept grands principes d'intervention. Il se définit ainsi dans le schéma régional :

> « *Un souci d'aménagement du territoire régional dans son ensemble, c'est-à-dire faire bénéficier tout le territoire des grandes dynamiques économiques. Les 9 orientations stratégiques du SRDEII se déclineront sur les territoires de manière adaptée à leurs caractéristiques spécifiques. L'économie territoriale sera une priorité, en particulier dans les zones en difficulté, qui seront également privilégiées lors du déploiement des aides régionales* » (Nouvelle-Aquitaine, SRDEII, 2016, p.11).

Au sein du Pôle Développement Economique, il n'existe pas de direction spécifiquement dessinée pour prendre en compte cette problématique, toutes les aides aux entreprises tiennent en effet compte de certains facteurs territoriaux dans l'allocation des aides. La Région a préféré faire « ressusciter »[232] la DATAR dès 2016 « *avec la volonté d'organiser le territoire en analysant ses atouts et ses handicaps* » (Nouvelle-Aquitaine, SRDEII, p154, 2016) et de mener une politique contractuelle territoriale avec les collectivités locales pour mieux prendre en compte les spécificités territoriales et mieux coordonner les actions. La Région peut également compter sur le poids des élus locaux qui siègent au Conseil Régional pour défendre les intérêts de leurs territoires et veiller à ce que les entreprises qui y sont installées bénéficient d'aides publiques au titre de la politique industrielle. Un rôle de l'importance des politiques locaux qui est par ailleurs reconnu par la littérature (Faure, 1994 ; Douillet, 2003).

Toutefois à notre connaissance, il n'existe pas d'indicateur de suivi de la ventilation territoriale des aides (raison pour laquelle nous en avons proposé un dans le deuxième partie) ni de réelle prise en compte de l'importance de cette problématique dans le discours et les actions menées dans le cadre de la politique industrielle. A travers des exemples, nous allons ainsi montrer l'importance que revêtent les entreprises industrielles pour leur territoire respectif et comment elles contribuent à leur dynamisme.

---

[231] Nous retrouvons 929 occurrences du mot territoire et de ses dérivés (territorial, territoriale, territorialisé, territorialisation), c'est bien plus que le mot innover et ses dérivés (innovant, innovation, innovateur) avec 498 occurrences. S'ajoutent à cela 65 occurrences du mot aménager et ses dérivés.

[232] *La Gazette, La Datar ressuscite en Nouvelle Aquitaine, Pablo Aiquel, 24/06/2016.*

Afin de mettre en évidence les externalités résultant de l'opérationnalisation de la politique industrielle régionale, nous avons utilisé des matériaux qualitatifs, comme décrits précédemment. Nous nous sommes appuyés sur le SRDEII, l'observation-participante au sein de l'institution, des entretiens, enfin, les monographies des entreprises réalisées à partir d'archives de presse.

Les entretiens principaux ayant servi à rédiger cette partie, sont les suivants[233] :

Prénom et Nom	Entreprise ou institution	Fonction au sein de l'entité	Date et durée de l'entretien
José Alcorta et Marie Laure Sené	Rescoll (33)	Directeur général et Directrice administrative	03/09/2018 à 10h 2h
Stéphane Lull	Epsilon Composite (33)	Dirigeant et fondateur	10/09/2018 à 10h30 2h30
François Blin et Charles Têtard	Babcock Wanson (47)	Directeur Industriel et Directeur Marketing	14/11/2018 à 15h15 1h45
Agnès de Montbrun	Lièges HPK (47)	Dirigeante	15/11/2018 à 15h40 1h25
Alain Rousset	Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine	Président	25/03/2018 à 18h 1h Et 07/05/2019 à 15h, 30min
Patrick Bernede	MGA (47)	Directeur Industriel	16/11/2018 à 11h 1h45
Patrick Cordey	Bennes Dalby (47)	Directeur Général	16/11/2018 à 16h20 1h15
Agnès Paillard	Conseil régional d'Aquitaine	DGA Economie de 2002 à 2007	01/04/2019 à 10h 1h15
Pascal Blehs	Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine	Directeur de la Performance Industrielle	16/04/2019 à 9h40 1h30

Tableau 20 : Entretiens pour la construction des récits démontrant les effets territoriaux de la politique industrielle, source : auteur

[233] La liste complète des entretiens réalisés pendant la thèse se trouve en Annexe 9.

Nous allons ainsi présenter quelles sont les externalités induites par les aides directes sur d'autres acteurs, puis nous concentrer sur les effets induits pour l'aménagement du territoire.

Les aides individuelles aux entreprises allouées par la Direction de la Performance Industrielle de la Région ont pour principal objectif de financer des projets (innovation, organisation, internationalisation, recrutement, matériel…). Ces aides directes aux entreprises participent donc à l'aboutissement de projets, souvent importants, pour les entreprises. Indirectement, ces aides permettent également, nous le verrons, à des entreprises de conserver ou créer des dynamiques sur des territoires dits « périphériques » ou « ruraux », favorisant ainsi l'émergence d'un dynamisme territorial et donc d'éviter une concentration trop importante des activités dans les « régions qui gagnent » (Benko & Lipietz, 1992).

a) <u>Un soutien aux entreprises pour l'aménagement du territoire ?</u>

De nombreux travaux soulignent une tendance des activités à se concentrer ou à se polariser sur certains territoires (Krugman, 1991 ; Maurel & Sedillot, 1997 ; Gilly & Lung, 2005), et notamment sur les territoires métropolitains (Davezies & Pech, 2014), ceci selon différentes logiques. Si bien qu'il est souvent préconisé par les recherches en aménagement du territoire de ne pas reproduire le modèle de la mégalopole francilienne et de privilégier un « *maillage de métropoles d'équilibre, elles-mêmes insérées dans un maillage de villes moyennes et petites, pour éviter que les métropoles ne reproduisent régionalement le couple mégapolisation-désertification* » (Lipietz, 2001, p.8) en misant sur la création ou le maintien de dynamiques économiques territoriales. Des territoires qui possèdent des racines historiques profondes (Gilbert, Guengant & Hespel, 2001) et qui influent fortement sur les dynamiques et la spécialisation de ces derniers (Courlet, Pecqueur & Soulage, 1993). Toutefois, l'histoire récente de la construction des politiques françaises nous prouve que l'Etat, tout comme ses directions déconcentrées, a peiné à prendre en compte les territoires français dans leur diversité afin de faire de l'aménagement une thématique centrale. Cela malgré les nombreux rapports émanant de la DATAR insistant sur l'importance de la territorialisation de la production, qui préconiserait seulement un standard d'organisation industrielle avec les Systèmes Productifs Locaux (SPL) (Pecqueur, 2010).

Il échoit aujourd'hui aux Régions de proposer des solutions pour adresser ces problématiques et faire en sorte de ne pas connaitre la surconcentration qu'a pu connaitre la métropole parisienne.

> « *La réponse est qu'il y a autant de chemins que de régions. Il n'y a donc pas de modèle unique, encore moins un paradigme du développement local. Chaque réussite régionale est une sorte de miracle, une nouvelle trouvaille, difficilement transportable, exportable ou imitable : ainsi bien des régions ont tenté de prendre comme modèle la Silicon Valley ou la Troisième Italie, mais les imitateurs ont échoué systématiquement* » (Pecqueur, 2010, p.299 ; in Godet & Durance 2010)

Nous ne saurions dire si la Région Aquitaine a une volonté plus forte qu'une autre à aller en ce sens. Cependant, le fait est, comme nous le soulignons dans le Chapitre 4, de nombreux paramètres jouent en la faveur d'une allocation géographique des aides sur les territoires. Le président du Conseil Régional tout d'abord est un fervent défenseur des territoires, les élus locaux qui composent le Conseil vont également largement plaider pour que les entreprises de leur territoire soient régulièrement abondées, enfin le SRDEII de la Région fait de l'aménagement un de ses principaux piliers. Toutefois, s'il existe une volonté affichée très claire, il est également difficile d'avoir une prise sur ces questions d'aménagement tant elles impliquent une diversité d'acteurs (élus locaux, entreprises, citoyens, élus et techniciens régionaux…) et de problématiques (localisation, structure de transport…).

En premier lieu, il est difficile d'avoir une influence sur le choix de localisation d'une nouvelle entreprise sur un territoire puis sur les paramètres qui définissent son ancrage (ressources, liens affectifs, liens idéologiques) (Bousquet, 2014). Ensuite, il est complexe d'avoir une prise sur la stratégie des entreprises et leur développement qui dépend de nombreux facteurs.

Alors « *comment la [Région] Nouvelle-Aquitaine tente de réindustrialiser les territoires éloignés des métropoles ?* »[234].

Il semble que la politique industrielle volontariste participe à cet objectif sans pour autant que cette notion d'aménagement soit ancrée dans le discours et la volonté des collaborateurs de la Région. Toutefois, les entreprises fréquemment financées sur les territoires régionaux non métropolitains semblent, du moins pour celles que nous avons rencontrées, avoir réellement intégré cette volonté de donner ou rendre au territoire. Selon nous, ces dirigeants et dirigeantes, prennent véritablement en compte leur territoire dans la stratégie de leur entreprise. En effet, ils dépendent de lui et réciproquement et commencent à en prendre

[234] *La Tribune, Comment la Nouvelle-Aquitaine tente de réindustrialiser les territoires éloignés des métropoles, Jean Berthelot De la Glétais, 13/08/2019.*

pleinement conscience. Aussi, comme le rappelle le dirigeant de l'entreprise Epsilon Composite dans le Médoc :

> « *Le malentendu vient du fait que ceux qui font avancer l'économie n'ont pas eu pendant longtemps l'appréhension et la conscience du rôle qu'ils jouaient et donc d'une sorte de cohérence à dire « Nous, les pouvoirs publics, on est là pour créer de l'emploi, de l'investissement durable et enrichir le territoire » »*[235].

[235] Verbatim issu de l'entretien avec Stéphane Lull, 10/09/2018.

b) Un district industriel médocain ?

« En Nouvelle-Aquitaine, le champion de l'économie, c'est « Turbocarbone[236] » ! »[237]



Tableau 21 : L'entreprise « Turbocarbone » à Gaillan-en-Médoc, source : site de l'entreprise

« Turbocarbone » a été créé en Octobre 1987 par Stéphane Lull un jeune ingénieur bordelais de 25 ans. Tout juste diplômé, il se forme sur les procédés de conception de matériaux composites en lisant un très grand nombre d'ouvrages, notamment techniques. Ces matériaux étaient à l'époque très chers à produire et réservés seulement à l'aérospatial. Le jeune homme comprend que la fibre de carbone avait un grand avenir s'il était possible d'en démocratiser l'usage en concevant une technique à même de baisser les coûts de production et de rendre les composites accessibles. L'histoire débute alors dans un atelier de 400m² à Gaillan-en-Médoc, l'atelier de son père, rapatrié d'Algérie et spécialiste de la fibre de verre.

[236] A la demande de notre responsable institutionnel son nom a été modifié dans la rédaction.
[237] *Sud-Ouest, En Nouvelle-Aquitaine, le champion de l'économie, c'est …!, Pascal Rabiller, 30/01/2018.*



Tableau 22 : Le procédé de pultrusion, spécificité de l'entreprise « Turbocarbone », source : site de l'entreprise

Il se lance dans l'aventure avec l'équivalent de 200 000 euros, sept associés, des amis de l'Université, le navigateur Yves Parlier et beaucoup de conviction : la conviction que le marché de ce matériau innovant serait un jour en pleine expansion. L'entreprise se prépare donc à devenir spécialiste dans la production de pièces industrielles en matériaux composites. Elle confectionne des rouleaux en fibre de carbone de tout diamètre. Ces derniers ont des performances mécaniques supérieures à celles de l'acier (cinq fois plus léger que l'acier) et de l'aluminium et équipent les rotatives dans les industries de papier et de films plastiques notamment. Le marché sur lequel est positionnée l'entreprise est encore un marché de niche, mais il progresse actuellement à une grande vitesse. Ce qui fait la force de l'entreprise c'est sa technologie de fabrication appelée pultrusion[238] (Destouches, 2010). Technologie protégée, elle permet de confectionner bien plus vite les tubes de carbone, avec une excellente fiabilité et des prix très compétitifs.

Le dirigeant nous confie alors avoir voulu répondre à deux défis :

- le premier d'ordre économique : démocratiser la fibre de carbone dans les années 1990, un produit plutôt haut de gamme ;
- le second d'ordre technique et technologique : faire de la grande série alors que ce produit (les tubes de carbone) s'industrialise généralement sur des petites séries.

[238] « *La pultrusion est une technologie de mise en œuvre de tubes et profilés composites. Lors de ce procédé, des renforts (mats ou tissus en bandes) conditionnés en bobine sont successivement imprégnés de résine et mis à la forme souhaitée par passage au travers de filières régulées en températures*. » Destouches, 2010.

Au départ, l'entreprise se dirige vers des marchés de niche très ciblés (robotique, médical, machine, textile, *broadcasting*), et principalement à l'export. Une fois ces marchés adressés, le dirigeant sait que pour son accroître le développement de l'entreprise il lui faudra « *sélectionner un marché où on allait pouvoir monter d'un cran, à la fois sur le plan de la fabrication mais aussi sur le plan de la conception et de la commercialisation* », un marché pour produire des grandes séries. Rapidement deux types d'applications émergent : l'automobile (transportation : auto, train, camion…) et l'énergie (transport de l'énergie, fabrication de l'énergie ou économie d'énergie). Au départ, le secteur aéronautique n'est pas envisagé mais il entre dans les plans de la société lorsqu'Airbus se rapproche de « Turbocarbone ».

Le dirigeant nous confie :

> « *Au départ quand j'ai créé « Turbocarbone » je pensais que les marchés de grandes séries cela allait suivre rapidement, et c'était notre destiné, mais à partir de ce moment-là, les marchés de grandes séries, j'ai compris que cela n'allait pas venir vite. Aujourd'hui nous avons des marchés sur des très gros volumes mais ce sont des affaires, nous ne sommes pas sur du récurrent* »[239]

L'entreprise signe donc des contrats importants, sur les marchés visés, elle est très active à l'international, notamment avec des pays comme l'Allemagne, le Japon où elle détient une filiale, l'Italie et la Suisse, mais n'arrive pas pour autant à prendre son essor. C'est en 2008 qu'une période intéressante de croissance se profile, lorsque la société crée une nouvelle division, la division « Rollers » dont l'objectif est de produire des rouleaux en carbone destinés aux marchés de l'imprimerie et de l'électronique. Le succès rapide de cette division permet à Epsilon de générer de la trésorerie que l'entreprise réinjecte très vite sur ses autres divisions et les nombreux projets de R&D qu'elle porte. Le but est d'aboutir à la réalisation de développements permettant d'obtenir des marchés récurrents notamment sur les divisions Energie et Aéronautique. L'activité potentielle sur ces marchés est immense, mais le processus de certification est souvent très long et les efforts à consentir en recherche et développement le sont tout autant. Cette position est complexe, mais l'entreprise a la chance d'être soutenue fortement par la Région, avec laquelle elle a signé un partenariat de croissance en 2013[240], parce qu'elle porte de nombreux projets intéressants à la fois pour le développement endogène de l'entreprise, mais aussi parce que les projets portés par Epsilon impliquent bien souvent des partenaires régionaux...

---

[239] Verbatim issu de l'entretien avec Stéphane Lull, 10/09/2018.

[240] *Aqui.fr, Economie, La Région et Epsilon : un partenariat de croissance avec des emplois à la clé, Piotr Czarzasty, 13/03/2013.*

Une entreprise qui collabore

Cela s'est tout d'abord réalisé au travers de projets collaboratifs, de plus en plus nombreux. Sans être exhaustif, l'entreprise a participé activement au projet « Effiwind[241] » qui vise à développer de nouvelles pales pour les éoliennes en mer[242]. Elle est également connue pour s'être impliquée fortement dans le projet « LCA60T[243] » qui avec un grand nombre de partenaires vise à concevoir des dirigeables pour le transport[244]. Le projet est piloté par la société « Flying Whales[245] », dont le siège se situe à Paris mais la ligne d'assemblage[246] va être installée en région Nouvelle-Aquitaine. A ce jour, deux municipalités se sont proposées : Libourne et Cestas. La société prévoit de créer environ 200 emplois directs.

Forte de son expérience dans le portage de projets collaboratifs, mue par une volonté d'être plus indépendante des grands groupes, mais également créatrice de valeurs pour le territoire, « Turbocarbone » met en place un réseau d'innovation avec d'autres entreprises de son environnement proche (Akrich et al., 1988). Un réseau que l'on pourrait qualifier de système d'alliances ceci dans l'objectif de mettre au point et diffuser des innovations (Puthod, 1995, 1998 ; Puthod & Thevenard-Puthod, 2006).

Le dirigeant s'exprime sur cette stratégie de diversification et de collaboration pour créer des produits finis, qui est l'un des trois piliers de la stratégie de l'entreprise[247], qui commence à porter ses fruits :

---

[241] Effiwind est un projet coordonné par la plateforme pessacaise Canoe et dont les partenaires principaux sont Arkema, Chomarat, Plastinnov, Valorem, Tensyl, IFTH, Bernard Bonnefond, I2M et Protechnic. Ce projet, engagé en Mars 2012 pour un montant total de 10,6 M€, financé par l'Ademe et le Conseil Régional dans le cadre des investissements d'avenir à hauteur de 3,7 M€, vise à développer et commercialiser une nouvelle génération de pales et nacelles pour l'éolien marin à base de matériaux composites thermoplastiques acryliques, de colles méthacryliques et de pultrudés carbone.

[242] Pour des informations détaillées sur ce projet : https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/effiwind.pdf

[243] Le projet collaboratif de R&D « LCA60T », représente un investissement en R&D de 61 M€ sur 4 ans, il est financé par Bpifrance à hauteur de 25 M€ dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir. Il réunit autour de la jeune entreprise FLYING WHALES (40 salariés) un consortium industriel et scientifique : Epsilon Composite, Zodiac Aerosafety Systems, REEL, Tecalemit Aerospace et l'Onera.

[244] BPI France, Le projet LCA60T, piloté par FLYING WHALES, bénéficie d'une aide de 25 millions d'euros dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) opéré par Bpifrance, 07/03/2019.

[245] Site web de la société Flying Whales.

[246] *L'Usine Nouvelle, Flying Whales construira ses dirigeables en Nouvelle-Aquitaine, Jean Berthelot de la Glétais, 20/06/2019.*

[247] Avec la satisfaction des salariés, clients et fournisseurs ainsi que la profitabilité.

> « *Nous avons arrêté de dire il faut mettre un réseau en place, nous l'avons fait activement, au travers de projets collaboratifs notamment. C'est une extension de l'entreprise, la croissance externe, moi je ne sais pas faire, ce n'est pas mon truc, je vais plutôt vers de l'extension de l'entreprise en réseau. Les autres plutôt que de les racheter et les affaiblir je vais plutôt travailler en réseau, les renforcer et les fidéliser. C'est une forme de filiale mais sans aucun lien capitalistique, si ce n'est celui de la confiance et de l'intérêt commun. On partage risque et marge ensemble et ça c'est le plus beau des contrats* »[248]

Aujourd'hui, la société anime activement et a concrètement mis en place un réseau de partenaires avec qui elle co-conçoit et co-industrialise des produits à haute valeur ajoutée. Sur la base de ces nombreux partenariats, l'équipe dirigeante espère générer un chiffre d'affaires de 15 millions d'euros. Sans trop entrer dans le détail, Epsilon co-développe par exemple : des armatures de valise, des trépieds, des pagaies en carbone, des bras de robots…

L'une des sociétés avec qui « Turbocarbone » collabore et co-conçoit, est l'entreprise Rescoll[249]. Une entreprise, issue d'une plateforme de recherche de l'Université de Bordeaux qui génère la moitié de son activité en participant à des projets collaboratifs avec des partenaires du territoire. Une société partenaire où le terme collaboratif est ancré et hérité de son parcours.



Figure 32 : Journée partenaire « Turbocarbone », source : Entreprise Rescoll, novembre 2018

[248] Verbatim issu de l'entretien avec Stéphane Lull, 10/09/2018.

[249] La monographie exemple en Annexe est celle de l'entreprise Rescoll.

Une entreprise qui veut enrichir son territoire

Au-delà de la mise en place de cette stratégie qui vise à multiplier les collaborations pour développer des produits, la société ambitionne également de participer très activement à la vie de son territoire. Une volonté que le dirigeant possède dès ses débuts en s'installant à Gaillan-en-Médoc[250], qui en prend pleinement conscience lors de ses déplacements chez ses partenaires en Suisse mais également en Italie où il découvre la richesse générée par ce tissu de PME et d'ETI italiennes, que l'on connaît comme étant le modèle du district industriel italien (Marshall, 1961 ; Becattini, 1979 ; Pyke, Beccatini & Sengenberger, 1992). C'est lors d'un voyage en Toscane, région bien étudiée dans la littérature (Beccatini, 1975, 1978, 1983), que le dirigeant a une révélation. Stéphane Lull nous raconte alors :

> *« En Italie à Lucca, il y a une entreprise qui conçoit les machines pour fabriquer les mouchoirs en papier. Donc, au départ il y avait une société qui s'appelle Perini. Elle a été racheté par un groupe allemand, mais Perini ce qu'il a fait, c'est qu'il a recrée la même chose juste à côté. Et localement ça vit bien. En Italie en Vénétie, en Toscane dans les villages on sent cette richesse, il y a peu de chômage, du pouvoir d'achat et les gens sont heureux et gagnent bien leur vie. C'est un modèle où ils ont réussi à coupler des entreprises innovantes, dynamiques, qui exportent et tu te dis mais pourquoi on ne fait pas ça chez nous.* »[251]

Naît alors cette volonté de ne plus être coupé du territoire et donc de s'ouvrir sur lui pour participer à son enrichissement. Le dirigeant et son équipe, notamment son fils à qui il passe progressivement la main, ce qui constitue un cas typique pour une entreprise familiale (Freyman & Richomme-Huet, 2010), s'engagent donc sur de nombreux projets pour le territoire.

Tout d'abord, pour la formation, Epsilon s'engage auprès du lycée local en plus d'avoir son école de formation d'apprentis en interne. Elle cherche également à constituer un centre de formation commun avec l'entreprise Stelia Aerospace Composite afin de pouvoir pallier les problèmes à l'embauche, mais également fournir de la formation continue (Dayan, Géhin & Verdier, 1986) qui est un vecteur important de fidélisation des salariés (Giraud, Roger & Thomines, 2012). Ainsi, les deux entreprises souhaitent participer à la création d'une dynamique autour des matériaux composites dans le Médoc. Ensuite, le dirigeant s'est engagé auprès des élus locaux afin que le territoire médocain soit plus attractif, ceci pour que ses salariés se sentent bien sur le territoire, de sorte à pérenniser leur ancrage. Il

[250] Gaillan en Médoc est une commune de 2295 habitants, Insee, 2016.
[251] Verbatim issu de l'entretien avec Stéphane Lull, 10/09/2018.

cherche donc à faire en sorte que les besoins des hommes et des femmes soient satisfaits, ce qui constitue un facteur d'attractivité notable (Talandier & Jousseaume, 2013).

> « *Mon implication en Médoc, c'est travailler pour améliorer la qualité du logement, de la vie sociale, de la vie culturelle, et même si c'est une goutte d'eau ou comme un symbole […] Je ne manque jamais une occasion d'attirer l'attention de ceux qui sont en responsabilité d'aménager le territoire sur l'importance de certains sujets. Si nos salariés ne sont pas heureux et en situation d'attractivité maximum sur le territoire l'entreprise n'a pas d'avenir* »[252]

En clair, le dirigeant souhaite que les partenaires du territoire s'organisent pour attirer et fidéliser les salariés (Loufrani-Fedida & Saint-Germes, 2015). Cela passe notamment, selon le dirigeant, par proposer une offre de logement complète jusqu'au haut de gamme pour les cadres de l'entreprise, mais également trouver des solutions pour mieux organiser les réseaux de transports entre le Médoc et Bordeaux-Métropole, notamment pour les travailleurs.

Le discours devient parfois plus politique lorsque l'entrepreneur exprime par exemple que la France, en règle générale ne se préoccupe pas assez des entreprises sur les territoires et tend à concentrer, voire sur-concentrer l'activité dans les métropoles, ce qui est un discours défendu par de nombreux chercheurs (Davezies, 2012 ; Askenazy & Martin, 2015). Aussi, il exprime :

> « *Nous on reste dans nos modèles, campagne misérable, territoire rural, où il n'y a pas d'industrie et on concentre tout dans des zones où il y a déjà tout et on en remet encore un peu plus et à un moment cela devient excessif. C'est important de miser sur des entrepreneurs qui s'engagent, pour leur entreprise, leurs salariés, leur territoire, la vie locale* »[253]

Toutefois ce discours « Turbocarbone » en fait un argument de poids lorsqu'il collabore avec les financeurs, dont la Région Nouvelle-Aquitaine fait partie. Le dirigeant met en avant le fait qu'Epsilon participe à créer des richesses sur le territoire grâce à son activité mais également grâce à son réseau de partenaires. Il sait également mettre en avant ce volet « territoire » en arguant que si l'entreprise se maintient ou se développe, les retombées seront importantes pour le territoire médocain. Ce discours, ne pourrait être qu'une stratégie de communication pour chercher à recevoir plus de subventions, toutefois, la Région

[252] Verbatim issu de l'entretien avec Stéphane Lull, 10/09/2018.
[253] Verbatim issu de l'entretien avec Stéphane Lull, 10/09/2018.

s'accorde à dire que l'entreprise a toujours tenu ses engagements, mené à bien les projets qu'elle portait et ce, quelle que soit la situation dans laquelle l'entreprise se trouvait[254]. La Région, réciproquement, a elle aussi su se saisir du symbole fort que représente une entreprise comme « Turbocarbone » afin d'en faire un exemple de développement pour les autres entreprises de la Région. Aussi, le dirigeant intervient fréquemment dans des évènements organisés par la Région.

Nous pouvons ainsi nous questionner sur le bien-fondé de cette relation entre l'entreprise et l'institution qui peut être assimilée à une collaboration. Au regard des faits, cette histoire est celle d'un entrepreneur installé dans un petit atelier, nourri par la littérature scientifique, qui emploie aujourd'hui près de 200 collaborateurs, dans une commune de 2300 âmes, réalise une part conséquente de son activité à l'international et qui aimerait créer dans le Médoc un district industriel à l'italienne. Aussi, bien que le ratio euro public investi sur emploi crée soit probablement relativement élevé, nous pouvons comprendre quelles sont les logiques qui ont mené les services de la Région à soutenir fortement une entreprise, parmi d'autres, qui correspond à un modèle que le pouvoir politique défend dans sa stratégie de développement et souhaite véhiculer sur tout le territoire régional.

[254] Nous nous permettons d'affirmer ce fait suite à un échange informel avec le collaborateur en charge de l'entreprise au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine.

2. Un instrument en émergence : Soutien assumé aux « champions régionaux »

Dans la première partie de la thèse, nous avons vu que la Direction de la Performance Industrielle construit des programmes de soutien aux entreprises à potentiel de croissance important. Cela à travers deux programmes principaux :

- Croissance Premium, qu'elle gère avec le réseau consulaire et l'ADI-NA, et qui vise à identifier et soutenir 500 entreprises industrielles identifiées comme ayant un potentiel, de croissance, important ;
- le programme Accélérateur, qu'elle cogère avec BPi France, dont l'objectif est d'apporter un soutien très personnalisé à une trentaine d'entreprises par an, dont le potentiel est déjà pleinement révélé et qui cherche à approfondir leur développement.

La deuxième partie de la thèse nous montre une corrélation significative entre les entreprises les plus fréquemment financées et les entreprises appartenant aujourd'hui à un programme structurant (Usine du Futur, Croissance Premium, Accélérateur, Parcours thématiques, Club des ETI…). Cette corrélation nous indique que les entreprises qui font partie d'un programme ont plus de chance d'être financées fréquemment que les autres. Toutefois, les programmes ont commencé à émerger en fin de période d'étude, l'hypothèse consiste donc à dire que la Région a construit des programmes spécifiquement pour certaines catégories d'entreprises déjà pré-identifiées à travers l'accompagnement individuel.

Après avoir analysé les aides allouées, s'être imprégné du discours des techniciens et ayant observé l'émergence des programmes, nous faisons l'hypothèse claire que la politique industrielle régionale commence à se doter d'un instrument politique fort, au service des objectifs de la politique industrielle régionale, au travers le soutien aux « champions régionaux ». Cela peut nous rappeler la politique industrielle nationale que la France a pu connaître sous Colbert et dans la période de l'après-seconde guerre mondiale, mais il ne nourrit pas tout à fait le même dessein. En effet, l'objectif de la politique industrielle régionale est de créer de l'emploi et de donner une chance à tous les territoires qui constituent la région. Toutefois, ce terme de « champions régionaux », s'il existe dans les documents techniques ou dans le discours des techniciens, n'apparaît pas dans la littérature. De la même manière, si le concept de soutien aux « champions nationaux » a souvent été mentionné, le terme « champion national » n'a jamais été clairement défini.

Nous allons avancer plusieurs faisceaux d'indices pour étayer cette hypothèse, puis nous proposerons une définition du concept de champion régional sur la base de nos travaux. Une proposition, qui, nous préférons le souligner, a avant tout une portée conceptuelle.

a) Des faisceaux d'indices convergents

Le premier faisceau d'indices pour confirmer cette hypothèse réside dans **le règlement d'intervention**. En effet, l'ancienne Directrice Générale Adjointe au Développement Economique nous explique qu'historiquement ce règlement, bien que conçu pour qu'un maximum d'entreprises puissent bénéficier de l'aide régionale, favorise tout de même les entreprises dynamiques et portant des projets structurés. Une manière donc de faire émerger les projets provenant d'entreprises bien organisées et inscrits dans une dynamique porteuse[255].

Un deuxième faisceau d'indices a été révélé au travers de l'observation participante qui nous a vus assister à **la mise en place des programmes d'accompagnements et à la sélection des entreprises**. Les programmes ont, effectivement, fait leur apparition durant la période de notre contrat de recherche au sein de la DPI de la Région Nouvelle-Aquitaine. Nous avons donc assisté à la sélection des entreprises pour les différents programmes. Pour l'Accélérateur, un appel à candidatures a été lancé, mais les techniciens de la Direction avaient en amont identifié les entreprises connues des services, susceptibles de participer à ce programme. Ces entreprises ciblées ont donc fait l'objet de relances spécifiques. L'appel d'offre, qui a été communiqué à travers le réseau des partenaires institutionnels a ensuite permis d'identifier à la marge quelques entreprises qui n'étaient pas encore connues des services et notamment sur les territoires du Limousin et de Poitou-Charentes. Pour le programme Croissance Premium, la logique a été quelque peu différente, les trois partenaires du programme (Région, réseau des CCI et ADI-NA), les techniciens ont proposé des listes d'entreprises susceptibles d'être accompagnées. Les listes ont été conçues à partir des connaissances terrain des agents, des entreprises connues, mais également en réalisant un travail de détection d'entreprises non identifiées via des recherches sur une base de données financières (la base de données Diane). Pour les programmes restants, l'intégration au programme Usine du futur se fait selon la décision des techniciens de la Région. Il est proposé à des entreprises, souvent connues des services, d'intégrer le corpus au vu de leur stratégie de développement qui inclut la modernisation de leur outil de production. Enfin, les entreprises du club des ETI entretiennent une relation privilégiée avec la Région et ses techniciens. Du fait de cette relation, les techniciens sont souvent très au fait des projets en cours des entreprises et proposent plus naturellement à ces entreprises des leviers de financements.

[255] Voir règlement d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine, établi un an après le SRDEII soit en 2017, de la page 53 à la page 57.

Un troisième faisceau d'indices s'est révélé à **l'étude des SRDEII des Régions françaises**. Nous avons cherché à savoir si la Région Nouvelle-Aquitaine, ainsi que ses consœurs sur le territoire national avaient comme objectif la mise en place d'un soutien organisé aux « champions ». Pour la Région Nouvelle-Aquitaine, la seule occurrence du terme « champion » apparaît dans la phrase suivante « *Notre prospérité résidera également dans l'avènement de nouveaux champions régionaux* »[256]. Dans la Région Grand Est, le SRDEII mentionne à trois reprises sa volonté de faire émerger des « champions européens »[257] dans certains secteurs d'activités comme l'industrie et la bio-économie. Dans la stratégie de développement économique des Pays de la Loire, il est question de « *s'appuyer sur nos champions, nos pépites et « chasser en meute » pour favoriser les effets d'entraînement* »[258]. Pour retrouver l'est de la France, la Région Auvergne-Rhône-Alpes mise énormément sur ses « champions régionaux ». Cette Région veut ainsi créer « *une "meute"* [259] *de champions régionaux* » [260] et se donne pour objectif « *l'émergence de champions régionaux selon les catégories d'entreprises : start-up, PME, ETI* »[261]. La Région Normandie mise également beaucoup sur ses « champions ». Elle a été pour cela aiguillée par un test mené par l'Etat dans cette Région en 2014 pour mettre en lumière ces « champions cachés », une expérimentation qui est explicitée dans la littérature (voir Hamouche *et al.,* 2018), elle a ainsi crée un « club des champions cachés »[262]. Un objectif qui apparait clairement dans le SRDEII normand qui souhaite expérimenter et innover dans les politiques publiques notamment en créant des « *clubs des champions pour révéler les champions économiques normands et en faire émerger de nouveaux sur l'ensemble du territoire* [263]». Une Région qui souhaite mener une « *action spécifique dans la recherche des « champions cachés » concourt également à montrer les réussites industrielles régionales, à valoriser notre potentiel économique et faire émerger de futurs champions par la création « de micro-accélérateurs » dans les différents bassins d'emploi* »[264]. Sa voisine, la Région Bretagne est moins offensive sur le sujet mais soulève toutefois la question dans sa stratégie régionale. Cette dernière doit « *encourager la montée en performance globale du tissu*

[256] SRDEII Région Nouvelle-Aquitaine, Orientation 4, p.31, 2016.
[257] SRDEII Région Grand Est, 2016.
[258] SRDEII, Région Pays de la Loire, p.46, 2016.
[259] Un terme qui revient à 5 reprises dans le SRDEII, la Région AURA souhaite être un pilote du développement économique pour permettre aux partenaires institutionnels et industriels de chasser en meute.
[260] *Zoomdici.fr, Investir, fédérer, rayonner : la Région crée une "meute" de champions régionaux, 19/01/2019*
[261] SRDEII Région Auvergne-Rhône-Alpes, p.2, 2016.
[262] Directement inspiré de l'ouvrage « Les Champions cachés du XXIe siècle », la Normandie a lancé un club des champions cachés. Voir, « Lancement du club des champions cachés de la Manche et du Nord-Calvados », Région Normandie, 20/07/2017.
[263] SRDEII, Région Normandie, p.26, 2016.
[264] SRDEII, Région Normandie, p.27, 2016.

économique et mieux accompagner la croissance des « pépites » pour les garder et favoriser le maintien les centres de décision économiques en Bretagne »[265]. Enfin, trois régions[266] ne mettent pas en avant ces « champions » ou ces « pépites » explicitement dans leur SRDEII.

Un quatrième et dernier faisceau d'indices relève purement de **l'observation participante au sein de l'institution régionale**. Nous avons remarqué, et ce dès le premier jour de notre immersion, qu'un vocabulaire particulier était utilisé lorsque les techniciens mentionnent les entreprises les plus remarquables du territoire régional. Il est question le plus souvent de « pépites », mais aussi de « champions ». Sans leur vouer un culte, les techniciens semblent suivre de près l'évolution desdites « pépites » qui sont considérées d'une part comme des vitrines de l'industrie régionale et du bien-fondé de la politique industrielle ambitieuse mais également comme motrice pour le tissu économique local ou régional.

Ces faisceaux d'indices, auxquels s'est ajouté l'analyse des entretiens sur le terrain, nous mène, semble-t-il, à identifier ce que l'on pourrait qualifier comme l'émergence d'un nouvel instrument de la politique industrielle régionale : une « politique des champions régionaux ».

Ce concept de « champion régional » n'existe, à notre connaissance, pas dans la littérature. Aussi, nous en proposons une conceptualisation, puisqu'il semble pertinent d'en proposer une au vu de la structuration de la politique industrielle régionale.

[265] SRDEII, Région Bretagne, p.19, 2013.
[266] Les Régions Occitanie, PACA et Ile-de-France.

b) Qu'est-ce qu'un champion régional ?

Comme nous l'avons expliqué, la Région Nouvelle-Aquitaine cherche à concentrer une partie de son soutien sur des entreprises industrielles que l'on pourrait considérer comme des « championnes régionales ».

Or, à l'échelon national, il n'existe pas de définition scientifique du « champion national ». En effet, la « *politique des champions nationaux* » est mentionnée dans la presse depuis les années 1980 (Viallet-Thevenin, 2015) et présente dans les travaux académiques (Hamdouch, 1989 ; Niosi & Bellon, 1995 ; Sgard, 2007 ; Uterwedde, 2009 ; Sengès, 2009), notamment ceux d'Elie Cohen qui a institutionnalisé le concept (Cohen, 1992). Les travaux tentent de définir cette politique, mais jamais de l'essence même du concept de « champion national ». Lorsque l'on mentionne ce concept, les économistes et observateurs laissent entrevoir quelques caractéristiques de ces entreprises. Ainsi, selon nous, il est possible de caractériser un « champion national » de la façon suivante :

- une grande entreprise dont **le siège est localisé sur le territoire national** ;
- **leader national de son savoir-faire**, sa technologie ;
- **compétitive sur les marchés internationaux** ;
- **motrices pour l'économie** de leur pays d'origine ;
- **bénéficiaire d'un traitement de faveur de la part des politiques nationales**, que cela soit sous forme d'une réglementation favorable, d'aides financières directes ou indirectes, de facilitation d'affaires ;
- **généralement positionné sur des secteurs stratégiques pour conserver l'autonomie et l'indépendance de la nation** : Défense, Energies, Transports, Télécommunications, Agro-alimentaire.

Les exemples les plus répandus de « champions nationaux » sont des entreprises telles que : Airbus, Saint-Gobain, Ariane Group, Thalès, Alstom, ENGIE, Danone. Nous pouvons y ajouter des groupes qui contribuent au prestige de la nation sur la scène internationale comme LVMH ou l'Oréal…

Plusieurs aspects rentrent donc en compte : une appartenance à un territoire géographique donné, une taille critique vis-à-vis d'une zone géographique donnée, un positionnement favorable sur les marchés, une dynamique économique motrice, un rapport privilégié avec les institutions.

Lorsque nous avons réfléchi à la définition du concept de « champion régional », il apparait que l'ensemble de ces thématiques ressortaient également, à l'exception de la question d'appartenance à un secteur important pour garantir l'autonomie et l'indépendance du pays,

mais en ajoutant une dimension territoriale forte. En cela que les entreprises que nous serions tentés de catégoriser comme championnes régionales ont, bien souvent un attachement fort à leur territoire et participent activement à entretenir une dynamique sur ces derniers.

Aussi nous proposons afin de visualiser le concept de « *champion régional* » de raisonner à partir du schéma page suivante :

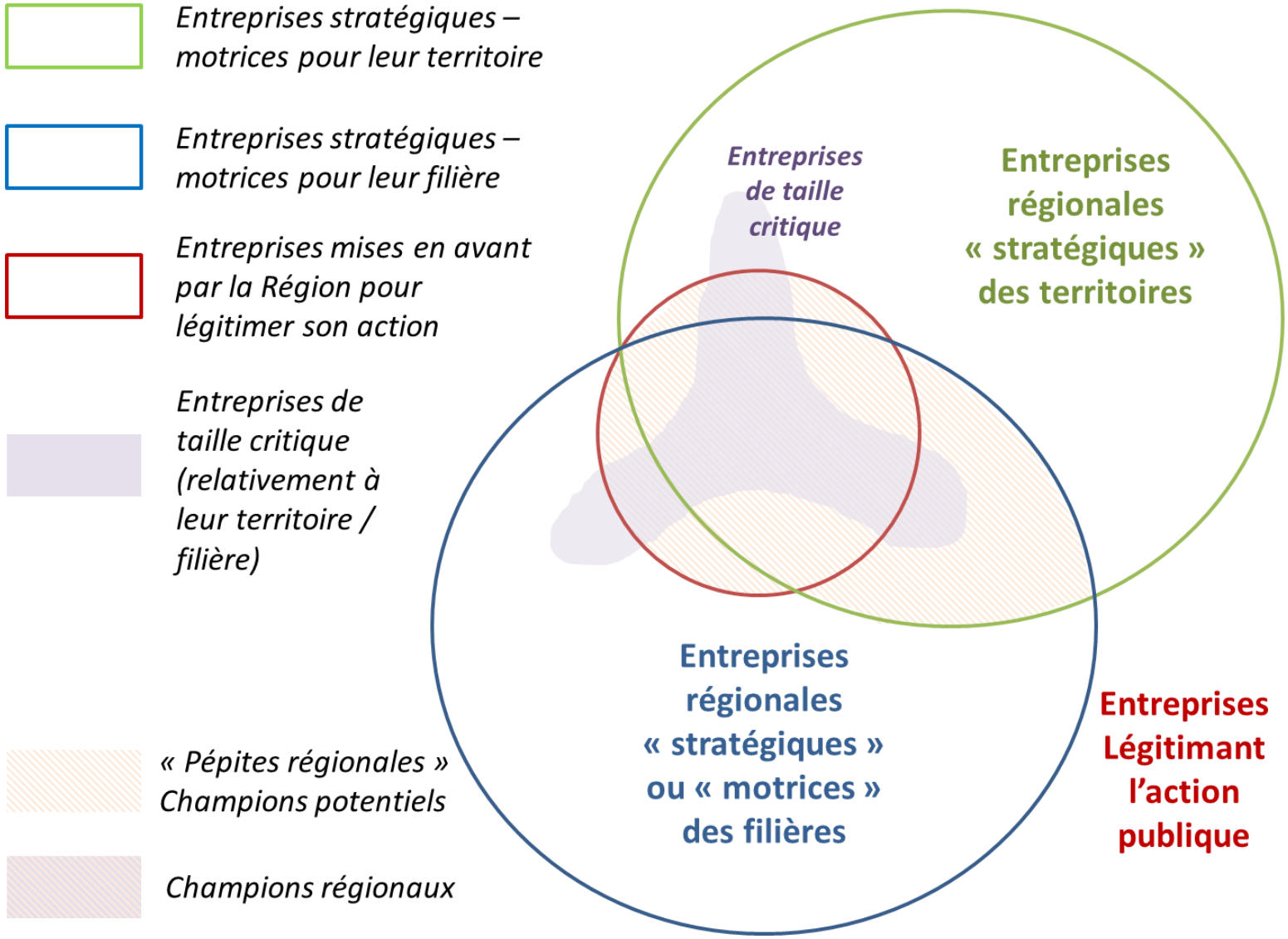


Figure 33 : Conceptualisation du terme "Champion régional", auteur, 2019

Pour éviter toute confusion, nous allons expliciter ce schéma dans le détail. Nous allons donc vous proposer une lecture qui fera office de conceptualisation du terme de « champion régional » :

1/ Entreprises régionales stratégiques des territoires (le cercle vert)

Sur le territoire considéré, ici, la région, il existe un certain nombre d'entreprises stratégiques pour des zones à l'échelon régional ou infrarégional. Sans donner d'éléments de mesure, il est souvent assez simple d'identifier les entreprises qui permettent à des territoires de maintenir une dynamique économique. Les entreprises concernées, sont souvent très proches de leur territoire et participent activement à le moderniser, à le rendre plus accueillant. Il y a la une notion de rendre au territoire ce qu'il apporte à l'entreprise dans une relation vertueuse. L'institution régionale a donc tendance à financer, supporter ces entreprises qui ne « *comptent pas seulement en termes de croissance, mais qui comptent pour le territoire* »[267].

Après analyse de ce discours, nous pouvons considérer qu'une entreprise est stratégique pour un territoire lorsqu'au moins une de ces conditions est respectée :

- **l'entreprise est d'une taille suffisamment importante pour garantir la vie économique sur un territoire donné**. Cette taille sera bien sûr variable que l'on se trouve à Nérac dans le Lot-et-Garonne ou aux abords de Bordeaux Métropole. Il y a une gradation concernant ce point. En effet, vont être considérées comme stratégiques pour un territoire, des entreprises qui impulsent une dynamique pour un territoire tel que la région, comme par exemple Arkema à Lacq ou Thalès à Mérignac, ou pour des territoires réduits comme des départements, voire des zones d'emploi, comme par exemple l'entreprise « FEDD[268] » à Saint-Alvère en Dordogne ou la société Dalby à Saint-Antoine-de-Ficalba en Lot-et-Garonne. L'effet de la fermeture d'Arkema (bassin de Lacq) ou de Bennes Dalby (Saint-Antoine de Ficalba) aura pour effet de mettre en danger la vie économique du territoire sur lequel elle est installée ;
- **l'entreprise est engagée dans une démarche d'amélioration de son territoire**. Elle œuvre activement pour contribuer à rendre son territoire plus accueillant, plus prospère, ceci à la fois pour permettre à ses salariés d'avoir de bonnes conditions de vie (aménagement, commerces, formation…), mais également pour disposer d'équipements compétitifs (infrastructure routière, télécommunications…). C'est le

[267] Propos de Christophe Biteau, lors du comité de thèse du 5 Avril 2019.
[268] Fabrication Electronique De Dordogne.

cas par exemple de l'entreprise Epsilon Composite, que nous avons précédemment cités, dont le dirigeant est connu pour s'impliquer dans de telles démarches.

2/ Entreprises régionales « stratégiques » des filières (le cercle bleu)

De la même façon, il existe des entreprises stratégiques pour les filières économiques régionales. A nouveau, nous ne donnons pas d'éléments de mesure, mais il est généralement aisé d'appréhender les entreprises qui exercent un rôle moteur pour une filière économique. Cela est dû entre autres au fait qu'il est difficile d'établir des statistiques fiables sur les filières, elles-mêmes complexes à définir (Klebaner & Assogba, 2018), et donc d'évaluer le poids d'une entreprise sur l'une d'elles. Les entreprises de cet ensemble peuvent être des moteurs principaux ou secondaires de filières régionales, mais on leur reconnait un réel apport dans la structuration de ces dernières. Là encore, nous pourrions introduire une certaine gradation dans l'implication de telle ou telle entreprise dans les dynamiques des filières, mais ce sont parfois des éléments difficiles à mesurer.

Nous pouvons considérer qu'une entreprise est stratégique pour une filière lorsqu'au moins une de ces conditions est respectée :

- **l'entreprise est d'une taille suffisamment importante pour engendrer des dynamiques sur ses consœurs** (apport de commande, visibilité, transfert de compétences, collaboration…) ;
- **l'entreprise est engagée dans une démarche de structuration de la filière** (membre d'un pôle de compétitivité, d'un *cluster*, partenaire d'une institution…) ;
- **l'entreprise dispose d'un savoir-faire unique ou d'une technologie unique**.

3/ Entreprises stratégiques pour la Région (le cercle rouge)

Comme notre étude quantitative le laisse présupposer, certaines entreprises font l'objet d'un accompagnement plus approfondi par le Conseil Régional. Souvent ces entreprises fortement soutenues sont prises comme exemples pour mettre en avant l'action de l'institution, ou parce que leurs pratiques inspirent la mise en place de nouveaux dispositifs. Nous les retrouvons parfois lors d'évènements organisés (salon, formation, séminaire…) par l'institution et ses partenaires (ADI, IUMM, CCI, BPI…), dans des délégations régionales sur des événements extérieurs (salons) et peuvent parfois être lieu d'accueil pour des ateliers thématiques organisés par la Région, généralement dans le cadre de programmes structurants. Sans vouloir être exhaustif, en voici quelques exemples :

- l'entreprise Lectra a accueilli un séminaire « Usine du Futur » en juin 2015[269] ;
- des entreprises triées sur le volet étaient présentes lors de Novaq[270] le festival de l'innovation organisé par le Conseil Régional en Septembre 2018 ;
- en octobre 2018, l'entreprise Immersion a reçu le commissaire européen Pierre Moscovici lors d'un déplacement de ce dernier en région[271] ;
- les entreprises du club des ETI se sont rendus à Bruxelles pour rencontrer différents représentants des institutions européennes[272] en décembre 2018.

Nous pouvons considérer qu'une entreprise est stratégique pour la Région, en tant qu'institution, lorsqu'au moins une de ces conditions est respectée :

- **accompagnement récurrent par la Région et / ou par ses partenaires** ;
- **mise en avant dans la communication de l'institution** pour illustrer un programme d'intervention ou une ligne de stratégie politique ;
- **invitation à des évènements organisés par la Région ou par ses partenaires**, ou présence dans des délégations « Nouvelle-Aquitaine », anciennement « Aquitaine » sur des déplacements (salons…) ;
- **accueil ou visite dans les locaux de l'entreprise** dans le cadre d'un programme régional ou lors de visite de délégations extérieures.

4/ « Pépites régionales » / champions potentiels (hachuré orange)

A l'intersection des trois cercles, nous considérons que les entreprises peuvent être caractérisées comme des champions potentiels ou des pépites régionales. Ces entreprises sont stratégiques pour leur territoire et / ou une filière économique régionale et peuvent également être stratégiques pour l'institution « Région ». Il existe plusieurs cas de figures :

- à l'intersection des cercles vert et rouge, **des entreprises stratégiques pour un territoire et pour la Région** ;
- à l'intersection des cercles bleu et rouge, **des entreprises stratégiques pour une filière économique locale / régionale et pour la Région** ;
- à l'intersection des cercles bleu, vert et rouge, **des entreprises stratégiques à la fois pour une filière, un territoire et pour la Région** ;

[269] *La Tribune, Comment l'Aquitaine usine le futur, Pascal Rabiller, 05/06/2015.*
[270] Les entreprises exposantes à Novaq, https://www.novaq.fr/novaqtuels/
[271] Région Nouvelle-Aquitaine, Pierre Moscovici en visite à Bordeaux le mercredi 24 octobre 2018, Invitation Presse.
[272] Europe en Nouvelle-Aquitaine, Le Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles pour promouvoir les entreprises de taille intermédiaire, 19/12/2018.

- à l'intersection des cercles bleu et vert, en excluant le cercle rouge, **des entreprises stratégiques pour une filière et un territoire**.

5/ Entreprises de taille critique (forme violette)

Enfin, il existe parmi l'ensemble ces entreprises, des établissements d'une taille critique, à l'échelon régional, il s'agit principalement de grosses PME, d'ETI, voire de grands groupes dont le siège est localisé en région.

6/ Le champion régional

Le champion régional serait à la croisée des caractéristiques précédemment exposées.

C'est une entreprise :

- stratégique pour un territoire donné, quelle que soit sa taille, et / ou une filière économique régionale ;
- mise en avant par la Région et ses partenaires pour créer une dynamique économique autour de ces « têtes d'affiche » et légitimer leur action. Ce sont des entreprises sur lesquelles la Région a un impact et parfois réciproquement, ce qui soustrait d'emblée des grands groupes comme Ford[273], ou UPSA sur lesquelles la Région n'a aucune influence, car les centres de décision ne sont pas locaux et ces entreprises sont des multinationales très puissantes ;
- d'une taille critique suffisante pour peser sur l'économie régionale, avoir un rôle moteur.

Cette conceptualisation propre à notre analyse, pourrait, à notre sens, probablement être transposée pour tenter conceptualiser et de donner une définition des « champions nationaux » voire des « champions européens » ; ceci en ajoutant, comme nous en faisions mention précédemment, que ces « champions nationaux » ou européens, relèvent souvent de secteurs économiques liés à l'indépendance et l'autonomie des entités politico-économiques considérées.

[273] Ford vient par ailleurs de fermer un établissement très important en Gironde fin février 2019.

c) Un concept à tester de façon plus approfondie

A notre sens, les « champions régionaux » sont une réalité et la politique industrielle régionale cherche, si ce n'est à en créer *ex-nihilo*, à les soutenir ou à faire émerger des entreprises modèles. Ce n'est donc pas un but de la politique industrielle de la Région, mais plutôt un instrument politique pour atteindre des objectifs importants, comme l'émergence de filières, l'aménagement de territoires… Ainsi, la Région va plus chercher à identifier les entreprises qui en ont le potentiel et les mettre en avant, le cas échéant, pour créer une dynamique sur le territoire régional ou sur des territoires infrarégionaux.

Nous ne le proposons pas dans notre travail, mais il serait possible de tester ce concept quantitativement et définir des « seuils » pour identifier ces entreprises, et vérifier ce concept à l'aide d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs :

- tout d'abord pour vérifier si une entreprise a un impact sur un territoire donné, il faut connaître le nombre de ses salariés ainsi que le nombre de salariés du secteur privé de sa zone d'emploi ou de son bassin de vie afin d'établir un ratio. Il est également possible de définir un marqueur qualitatif pour savoir si un dirigeant s'implique dans la vie économique de son territoire ;
- côté filière, il est difficile d'établir des statistiques filières comme nous le disions précédemment. Toutefois, les observatoires sont capables de donner des estimations, il est donc possible de calculer un ratio nombre de salariés de l'entreprise sur nombre de salariés de la filière, voire de le faire avec le volume d'activité. Il est également possible de dénombrer le nombre de partenaires ou de sous-traitants réguliers de l'entreprise. Enfin, un indicateur plus qualitatif de l'implication d'une entreprise dans la structuration d'une filière, par la présence ou l'animation d'évènements, l'appartenance à des structures types pôles de compétitivité ou *clusters* etc. ;
- afin de vérifier si une entreprise est mise en avant ou fortement soutenue par la Région, il faut s'appuyer sur les financements qu'elle reçoit de la Région comme nous avons pu le faire de façon générale dans la deuxième partie de ce travail. Il est également possible de savoir si les entreprises prennent part à des programmes structurants ou à un groupement d'entreprise (club des ETI par exemple). Enfin, il est possible par un travail d'enquête de savoir si un dirigeant est proche de l'institution régionale et notamment de l'équipe politique.

Nous n'avons pas réalisé ce travail. Nous nous sommes concentrés sur une partie conceptualisation, car nous disposons de nombreux indices qui prouvent l'existence de cet instrument en émergence de la politique industrielle régionale mais n'était pas défini.

Ce cinquième chapitre a dans un premier temps expliqué la valeur ajoutée d'une approche de type qualitative dans notre travail d'analyse. Nous avons clairement exposé en quoi cette approche se différenciait d'un travail de type évaluatif et explicité les apports attendus. Il est ici question d'amener de la complexité dans l'analyse. En effet, l'analyse quantitative a révélé son lot d'informations qu'il s'agissait non pas de dépasser, mais d'enrichir. Il s'agit bien ici de replacer l'humain, qu'il soit élu, technicien, chef d'entreprise, au cœur de la réflexion pour comprendre les tenants et aboutissants de ce qui fait la politique industrielle régionale. En effet, il est possible de quantifier de nombreux phénomènes, mais il est parfois préférable d'avoir accès aux regards de ceux qui agissent et de comprendre des logiques invisibles dans les bases de données, les mécanismes, les enjeux des différents acteurs.

Ainsi, nous avons dans un deuxième temps, à l'instar de la deuxième partie de thèse, exposé notre méthode en toute transparence. D'une part, à nouveau, dans un souci d'intégrité, pour faire comprendre les choix qui ont été les nôtres pour mener à bien ce travail. D'autre part, dans la littérature, il n'est pas commun, à notre connaissance, de trouver la description précise des méthodes employées lors de travaux qualitatifs. Pour cet ensemble de raisons, notre travail comprend un volet méthodologique, qui peut ressembler à du « bricolage », comme de nombreux travaux de ce type, mais nous l'énonçons clairement.

Par la suite, ce travail mêlant observation participante, enquête auprès des acteurs, collecte et analyses des archives de presse, nous a permis de mettre des visages, des noms, des lieux sur des phénomènes. Aussi, nous avons pu plonger au cœur de la politique industrielle néo-aquitaine. Une politique qui embrasse bel et bien la question du territoire, une question capitale sur laquelle il est souvent difficile d'avoir une prise. Les aides individuelles aux entreprises servent en effet des projets de divers types (innovation, internationalisation, embauche, organisation…), mais elles permettent également à des partenaires de travailler, à des territoires de maintenir une dynamique et donc de contribuer à y ancrer de l'activité. Cette politique se doterait d'un instrument fort à travers le soutien à des « champions régionaux » pour adresser des problématiques telles que l'aménagement du territoire, la structuration de filières ou la croissance économique. D'après notre analyse, cet instrument émerge, ce pourquoi nous avons tenu à le conceptualiser. Ce volet, nous le soulignons, manque probablement de robustesse, mais nous indiquons les pistes qui pourraient être visitées pour consolider ce travail et affirmer ou infirmer cette conceptualisation.

Enfin, nous avons fait le choix pour le sixième et dernier chapitre de présenter un récit, un récit qui est l'histoire d'une filière en émergence, souvent connu à travers le regard des élus, des articles de presse ; un récit qui n'aurait jamais pu être tissé sans un fil fondamental : celui des entrepreneurs.

Chapitre 6 :
Le MégaJoule, la Région et les Entrepreneurs : la filière « Optique-laser »

« Les relations sociales dans l'industrie, c'est comme les relations amoureuses : c'est meilleur entre deux parties consentantes »

Lord Feather

Ce chapitre six retrace une partie de la construction de la filière « Optique-laser » aquitaine à travers la trajectoire des entrepreneurs. L'histoire la plus répandue peut être résumée ainsi « *A Bordeaux, le Laser MégaJoule a permis de lancer une industrie* »[274]. Un coup de force politique obtenu après de longues négociations menées par Alain Juppé, alors président de Bordeaux-Métropole, mais aussi Premier Ministre du gouvernement de Jacques Chirac. Cette impulsion a alors entraîné une dynamique importante sur l'économie locale et grandement contribué à l'émergence d'une filière laser aquitaine. Cette filière n'est pas historiquement forte dans la région mais, qui, grâce à une fédération des acteurs, se développe (Salin, 2002).

S'il est indéniable que l'implantation du Laser MégaJoule (LMJ) eut un impact important sur la naissance de la filière, grâce notamment à l'impulsion politique de la Région, nous allons montrer que le tissu d'entrepreneurs et de chercheurs s'est révélé tout aussi indispensable.

Notre exposé est bâti majoritairement sur un travail de terrain et de recueil d'information dans les archives de presse, mais également sur de la littérature scientifique existante sur le sujet. Notre clef d'entrée initiale était de comprendre cette construction par les mots des acteurs, entrepreneurs, institutionnels ou politiques. Nous avons construit ce récit original en trois parties qui respectent la chronologie des évènements, en mettant les hommes et les entreprises au centre de la narration. Nous proposons donc une plongée au cœur de la filière dans un récit en trois parties :

- la première est **centrée sur l'entreprise i2S, pionnière de la filière « Optique » en Aquitaine** et présente, à partir de son exemple, les prémices de la fertilisation d'un terreau favorable à l'émergence de la filière Optique-laser. Ce premier débute alors dans les années 1960 lorsque les deux fondateurs de l'entreprise se rencontrent et s'achèvera à la fin des années 1990, période charnière qui correspond à l'implantation du LMJ au Barp ;

- pour cette deuxième partie, qui constitue une transition entre les récits d'entreprises, nous évoquerons l'émergence et la maturation du projet d'**implantation du LMJ** sur le site du Barp ; un projet qui a servi de véritable porte-drapeau de la filière en Aquitaine, sur lequel nous avons fait le choix de ne pas nous attarder ;

[274] *Les Echos, A Bordeaux, le Laser MégaJoule a permis de lancer une industrie, 18/07/2019.*

- nous terminerons ce chapitre avec trois récits d'entreprises qui sont en vérité **l'histoire entremêlée d'un groupe d'ingénieurs-**entrepreneurs. Ces entrepreneurs constituent **la première vague d'entreprises de la filière Optique-Laser**, ayant participés à créer au début des années 2000, l'entreprise qui deviendra la **tête de pont de la filière Optique-Laser** ;
  un premier groupe qui voit actuellement émerger, et qui parraine, une deuxième vague d'ingénieurs entrepreneurs.

Ce récit s'inspire de travaux qui mettent en avant des trajectoires de vie d'entrepreneurs (Grossetti 1991, 2006), d'entreprises (Campagnac & Nouzille, 1988 ; Hamman, 2000 ; Chavannes, 2012), de territoires (Bouba-Olga et al., 2017, Ferru, 2018), d'industries (Woronoff, 1982 ; Rastoin, 2000 ; Rojas, 2008). Aussi, nous l'avons volontairement rédigé comme un récit.

Après la première et la troisième partie de récit, nous reviendrons brièvement sur le cas des entreprises traitées, afin de voir pourquoi ces dernières sont importantes pour la compréhension politique industrielle aquitaine et de comprendre quels enseignements tirer de ces histoires.

Les entretiens qui ont servi à rédiger ce sixième chapitre sur la construction de la filière « Optique-Laser » aquitaine sont les suivants :

Prénom et Nom	Entreprise ou institution	Fonction au sein de l'entité	Date et durée de l'entretien
Olivier Girel	Pole Alpha RLH	Directeur Projets & Innovation	01/06/2017 à 14h00 1h15
Pierre Rigail	Amplitude Systemes	Vice-Président Projet et responsable du site de Pessac	01/10/2018 à 10h 1h15
Xavier Datin	i2S	Directeur Général	02/10/2018 à 8h 1h15
Alain Ricros	i2S	Co-fondateur et président	02/10/2018 à 15h30 1h45
François Salin	Eolite Systems	Ex-Dirigeant	10/10/2018 à 10h15 1h45
Nicholas Traynor	Azur Light Systems	Fondateur et gérant	08/01/2019 à 10h15 1h15
Benoit Appert-Collin	ALPhaNOV	Directeur	18/01/2019 à 9h30 2h
Alain Rousset	Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine	Président	25/03/2018 à 18h 30min 07/05/2019 à 15h 30min
Agnès Paillard	Conseil régional d'Aquitaine	DGA Economie de 2002 à 2007	01/04/2019 à 10h 1h15

Figure 34 : Entretiens pour la construction du récit de la filière Optique-Laser, source : auteur

Présentation de la filière « Optique – Laser » aquitaine

Afin d'avoir une meilleure compréhension des récits qui retracent les trajectoires d'entrepreneurs de la filière « Optique – laser », nous proposons une courte présentation de la filière. Nous allons retracerr les grandes dates de l'histoire de cette filière émergente, ainsi que proposer quelques chiffres pour avoir une idée de son importance.

Historique de la filière

En 1996, la France stoppe les essais nucléaires et entre dans une nouvelle ère de la dissuasion. L'Etat via le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), prend la décision d'implanter le Laser Mégajoule au Barp au sein du Centre d'Etudes Scientifiques et Techniques d'Aquitaine (CESTA), un instrument qui doit simuler des essais nucléaires en laboratoire. Cette décision est prise car le site correspond au cahier des charges et qu'une telle implantation doit permettre de relancer les activités du CESTA implanté en 1965. Devant cette opportunité unique, les institutions locales, de la Région aux communes, dessinent un projet de territoire autour de la structuration d'une filière nouvelle : la photonique.

En 1998, est montée la Plateforme des Applications Laser en Aquitaine (PALA) qui se développera au sein du laboratoire CNRS Centre Lasers Intenses et Applications de l'Université de Bordeaux fondé en 1999. Quatre ans plus tard, en 2002, le projet de territoire aboutit à la signature d'un programme « Route des Lasers » qui dit permettre d'exploiter l'opportunité offerte par l'implantation du LMJ et de faire émerger des activités économiques civiles de haute technologie liées à l'Optique-laser. Cette même année la Ligne d'Intégration Laser du LMJ est mise en service. En 2003, l'Université de Bordeaux crée l'Institut Lasers et Plasmas (ILP). En 2004, est créé la Société d'Economie Mixte Locale (SEML) « Route des Lasers » qui doit permettre de mutualiser les moyens publics et privés pour favoriser le développement des entreprises. Un an plus tard, le Pôle de compétitivité « Route des Lasers » est labellisé, et le PYLA Centre de formation optique et laser du Pôle de compétitivité est inauguré. En 2007, ALPhANOV, le centre technologique du pôle de compétitivité ALPhA - Route des Lasers, est créé en s'appuyant sur l'expérience de la PALA. En 2013, l'Institut d'Optique national, connu sous le nom de « SupOptique » ouvre un site à Bordeaux. Enfin, après 18 ans de travaux, le LMJ est mise en service en 2014.

La filière en chiffres

Il est souvent difficile d'obtenir des statistiques sur une filière puisque cela nécessite d'en dessiner les contours. Ici il est parfois fait mention de filière photonique ou de filière Optique-laser, qui ne couvrent pas tout à fait le même périmètre. Les statistiques les plus utilisées et connues pour cette filière sont produites par le pôle Route des Lasers.

La filière est probablement composée en 1998 d'un petit noyau de quelques entreprises, nous le verrons, et de chercheurs. En 2007, une étude de l'INSEE, basée sur les chiffres du pôle décrit une filière Optique-laser de 460 emplois industriels au sein de 44 entreprises. Des entreprises nourries par 602 chercheurs. En 2014, la filière photonique (dont le périmètre est un peu plus large) représente 8500 emplois au total et compte 96 entreprises.

I. Le temps des pionniers, ingénieurs et politiques préparent l'avenir

Cette première partie retrace l'histoire d'i2S, une entreprise girondine, mais surtout l'histoire de ses deux fondateurs. Ces hommes ont œuvré toute leur carrière, qui n'est pas terminée, pour contribuer au dynamisme du tissu économique local et qui ont su tisser des relations privilégiées avec les décideurs politiques et institutionnels. Aussi, si ce premier cas est important c'est parce qu'il contribue à créer le terreau qui sera par la suite nécessaire pour l'implantation d'entreprises et l'émergence de la filière « Optique-laser ». Nous n'allons pas présenter l'histoire complète de l'entreprise mais nous arrêter au début des années 2000, période où nous ferons une transition vers un deuxième cas.

Ce récit est basé sur d'importantes recherches dans les archives de presse, sur les sources en ligne mais également sur deux entretiens avec les dirigeants actuels de l'entreprise, à savoir son président et son directeur général. Il s'articule donc en trois temps :

- une première où nous allons expliquer la **genèse de l'entreprise** ;
- une deuxième, où nous présenterons une **période charnière dans la vie de l'entreprise** avec l'intervention d'un homme politique qui contribue à sa sauvegarde ;
- enfin, dans une troisième partie, nous présenterons brièvement la suite de l'histoire de l'entreprise et reviendrons sur l'engagement des dirigeants pour le territoire.

1. Des rencontres, des succès, des difficultés

Cette histoire commence à la fin des années 1960. **Alain Ricros**, originaire d'une famille aisée de Bordeaux, est élève ingénieur à l'ENSERG (École Nationale Supérieure d'Electronique et de Radioélectricité de Grenoble). En 1968, il est en troisième année mais peine à comprendre les articles de Jacques Rueff[275], il décide alors de s'inscrire en « sciences-éco », le soir, en parallèle de ses études. La presse, qui écrit un article sur son parcours en 1990, explique alors :

> « *En troisième année, c'est la révélation : un enseignant lui explique, textes sacrés à l'appui, pourquoi les surplus d'artichauts finissent dans les décharges bretonnes et jamais sur les marchés africains* »[276].

[275] Jacques Rueff est un ancien ministre sous De Gaulle (1949-1950) et un économiste reconnu.
[276] *Le Monde, Alain Ricros, PDG du « Capital » au capitalisme, rubrique Emploi, Fréderic Lemaitre, 13/06/1990.*

Alain Ricros obtient son diplôme d'ingénieur en 1971 ainsi qu'une maîtrise en Sciences-Economiques. Il rentre alors à Bordeaux et obtient son premier poste comme ingénieur logiciel à la SNIAS (Société Nationale Industrielle AéroSpatiale, aussi appelée Aérospatiale, qui deviendra EADS, puis Airbus). Il devient également membre de la « Ligue » (communiste révolutionnaire) et du syndicat CFDT.

Sur son lieu de travail, Alain Ricros rencontre **Jean-Louis Blouin**. Ce dernier, né girondin lui aussi (Bourg-sur-Gironde), a fait ses études d'ingénieur à l'INSA Toulouse (Institut National des Sciences Appliquées). Fraîchement diplômé en 1974, il obtient son premier contrat à la SNIAS pour travailler sur les systèmes d'armes.

Trois ans plus tard, les deux hommes, syndiqués, sont devenus amis mais la SNIAS connaît une période creuse entre deux programmes de missiles, elle détache l'équipe d'Alain Ricros et Jean-Louis Blouin pour la faire travailler sur des programmes civils. Cette équipe travaille pour le secteur médical, ce qui a son importance pour la suite, et conçoit une solution pour automatiser les mesures pour les malades qui subissent un cathétérisme[277]. Le système que l'équipe met en place fonctionne rapidement et sera vendu dans une quinzaine d'hôpitaux en France.

Dans le même temps, les deux amis se sont inscrits à l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), en cours du soir, pour y étudier le management des entreprises. Ce cours les passionne et leur donne envie de se lancer dans l'aventure de la création d'une activité. Ils y rencontrent une femme, **Mme S.** qui est alors secrétaire de la présidente de la CGPME (Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises) et sympathisent avec elle. Elle leur révèle que **son fils, Frédéric S., a immatriculé une entreprise dont il cherche à se défaire,** ce qui intéresse beaucoup les deux amis**.** Le nouveau programme de missile arrive alors à la SNIAS et l'équipe d'Alain et Jean-Louis est réaffectée à ce programme militaire.

Alain Ricros nous livre alors :

[277] Le cathétérisme est un acte médical consistant à introduire un dispositif médical, le cathéter, dans la lumière d'un organe tubulaire creux. Cathétériser est le verbe correspondant. Le cathéter est un fin tuyau souple et creux. Il est raccordé le plus souvent à l'extérieur par une tubulure (long tube de plastique souple et le plus souvent transparent). Les cathétérismes les plus fréquents sont ceux d'une veine ou d'une artère, mais on peut également cathétériser la vessie, l'urètre, les uretères, les voies biliaires…
Le cathétérisme permet :

- d'injecter des produits médicamenteux ;
- l'injection de produits de contraste lors d'examen de radiologie ;
- La prise de pression ou la mesure du débit dans la cavité cathétérisée.
- Le prélèvement de liquides dans la cavité cathétérisée en vue d'analyses ou de drainage.

> « *Je n'étais pas fondamentalement antimilitariste, mais pas fondamentalement pour, et puis dans ces boîtes-là, ce sont des anciens colonels de l'armée de l'air qui sont cadres, c'est un gros complexe militaro-industriel. L'esprit a vraisemblablement évolué mais bon. Après à l'époque c'était un peu un paradis, nous étions dans des locaux à Saint-Médard-en-Jalles, domaine de Villepreux, il y avait une piscine juste à côté, c'était dans les bois, c'était féérique. Nous étions dans un super cadre ».*

Alain Ricros rachète les parts de la société de Frédéric S. en août 1979 et en devient gérant, Jean-Louis Blouin, son associé. L'entreprise commence par travailler sur les micro-ordinateurs, à une époque où la société américaine Apple sort son premier modèle. Les deux associés se mettent alors à créer des logiciels de gestion sur ordinateur, ils codent un premier software de comptabilité, un de gestion des stocks, un de gestion des analyses médicales. La région Aquitaine offre également à la société ses premiers marchés, i2S équipe ainsi le port de Bordeaux (équipement de dragues pour le système de gestion de fonds) et les établissements bancaires (matériel électronique de contrôle et de détection).

Assez vite, l'entreprise connaît un certain succès et emploie une dizaine de personnes, dont plusieurs transfuges d'Aerospatiale, mais les deux associés n'ont pas envie de mener cette activité toute leur vie. Aerospatiale, qu'ils viennent de quitter, vient alors de signer un partenariat avec Sanofi, pour concevoir un système de contrôle des déchets à l'encapsulage dans des ampoules pharmaceutiques.

Ce travail était réalisé par des « mireuses[278] » et l'idée était de les remplacer par des caméras. Or, à l'époque les premières caméras coûtaient très cher car elles étaient, par exemple, destinées à être embarquées dans des satellites. i2S répond au cahier des charges, collabore avec la SNIAS et l'ENSEIRB, et casse les prix pour remporter le marché face à un grand groupe d'ingénierie bordelais, nous sommes en 1982. La société dépose par ailleurs ses premiers brevets[279].

Les associés montent à Paris pour rencontrer la Compagnie Générale d'Electricité (CGE) pour vendre leur nouvelle caméra[280], une solution développée avec le soutien de **l'ENSEIRB dirigé par le professeur Aucouturier**. Grâce à cette innovation, l'entreprise reçoit un prix de l'innovation de l'Agence nationale de valorisation de la recherche (ANVAR). C'est

[278] D'après le dictionnaire du CNRTL- Dérivé - Mireur, -euse, subst : Personne qui mire (regarde attentivement) quelque chose pour en apprécier la qualité.

[279] EP0095541B1 : « Procédé et dispositif d'inspection automatique par contraste de transparence, notamment de récipients » qui sera délivré en 1988.
EP0258071A3 : « Exposure-reading processing and controlling circuits for cameras ».

[280] Caméra novatrice dans le sens où les circuits qui sont utilisés mélangent des composants analogiques et logiques.

toutefois le professeur Aucouturier qui part le récupérer puisqu'i2S avait peu de moyen. Les dirigeants ne souhaitent pas investir dans ce déplacement pour se concentrer sur leur entreprise.

Après ce prix, un premier article sur l'entreprise paraît dans Sud-Ouest, qui est intitulé « i2S, l'œil du robot » :

> « *Et ce mois-là on est sortis de l'anonymat. On a été invités à plusieurs dîners en ville avec ma femme. C'était vraiment une époque où à Bordeaux les gens se fichaient de l'industrie, des start-ups etc., ce qui était important c'était le négoce du vin et le sport, les girondins de Bordeaux, l'art éventuellement. Mais l'industrie, la recherche ce n'était pas dans les mœurs* ».

C'est également à cette époque qu'Alain Ricros et Jean-Louis Blouin font la connaissance d'**Alain Rousset**, qui est alors directeur de cabinet d'André Labarrère[281] puis de Philippe Madrelle[282]. Alain Ricros noue une relation amicale et s'exprime à son propos :

> « *On a sympathisé tout de suite. […] C'est un passionné de l'entreprise, il aime les créateurs, il n'est pas sectaire, mais il est social […]. Il a beaucoup de qualités* ».

Toutefois, i2S reste en difficulté et frôle régulièrement le dépôt de bilan. C'est alors que la banquière de l'entreprise, qui depuis en est devenue la consultante financière, suggère de réaliser une augmentation de capital. **En 1983, la société réalise une augmentation de capital**, les investisseurs de la SDR Expanso prennent 80% de l'entreprise pour 1,5 million de francs. Cette opération donne du souffle à i2S qui commence à développer une gamme de caméras pour l'industrie. C'est également **en 1983 que l'entreprise reçoit deux prix** : le premier remis par le ministre de l'industrie de la recherche de l'époque, Laurent Fabius, un « Oscar de la micro-électronique », le second par le Crédit Lyonnais « Innover pour Exporter », remis par Edith Cresson, alors ministre du Commerce Extérieur et du Redéploiement Industriel, et ce en présence du PDG de « Sud-Ouest » (Eliette-Jacques

[281] André Labarrère, né le 12 janvier 1928 à Pau et décédé le 16 mai 2006, est un historien et homme politique français. Membre du Parti socialiste, il a été député, sénateur, vice-président de l'Assemblée nationale entre 1973 et 1974, ministre chargé des relations avec le Parlement de 1981 à 1986, ainsi que maire de la ville de Pau de 1971 à 2006. Il a été Conseiller Régional de 1981 à 1986 et président du Conseil de 1979 à 1981.
Il a aussi publié plusieurs ouvrages, sur des sujets aussi divers que la ville de Pau, la graphologie ou le cinéma, et animé des émissions de télévision.

[282] Philippe Madrelle est un homme politique français, membre du parti socialiste, né le 21 avril 1937 à Saint-Seurin-de-Cursac (Gironde). Professeur de formation, il est sénateur de la Gironde depuis le 28 septembre 1980 et président du Conseil général de la Gironde de 1988 à mars 2015. Il a été Président du Conseil régional de 1981 à 1985.

Lemoine) et du préfet de région, Jean Clauzel. Ce prix leur donne le droit de financer un voyage aux Etats-Unis.

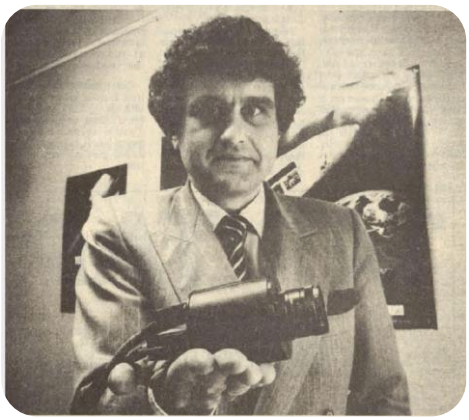


Figure 35 : Alain Ricros, gérant et co-fondateur d'i2S, du dynamisme à revendre pour une difficile course d'obstacles, source : Sud-Ouest, mai 1987

Dans le même temps, i2S travaille avec le groupe Aerospatiale sur le projet du système « Eryx[283] », pour développer une caméra de guidage pour les missiles.

La notoriété naissante amène à décrocher un marché **en 1984 pour concevoir une caméra qui sera embarquée à bord d'une mission pour rechercher le Titanic.** i2S développe un appareil résistant à la pression, qui sera mis à bord d'un Nautile[284] conçu par l'Ifremer, aux côtés d'une caméra de télévision de l'entreprise nipponne Sony.

> « *On prenait les images, on les numérisait, on les filtrait, on les comprimait et on envoyait par ondes ultrasonores depuis sous la mer (4km) jusqu'au bateau. Donc c'est un petit exploit, la première image du Titanic c'est nous qui l'avons fournie* ».

Ragaillardie par ce succès, l'entreprise ne transforme pas l'essai :

[283] L'Eryx est un missile antichar courte portée français construit par MBDA. Il tire son nom du serpent des sables du désert réputé pour son agilité.
Il a été conçu à partir de 1983 par Aérospatiale pour fournir à l'infanterie une arme d'une portée de 600 m efficace face aux nouveaux types de blindage en remplacement du système MILAN d'Euromissile (depuis intégrée dans MBDA) pour le combat urbain. Le cahier des charges stipulait que le système devait être le plus simple avec peu d'équipements de pilotage (intercepteurs de jet, gyroscope de roulis et liaison filaire) et le plus compact possible tout en pouvant pénétrer tous les blindages en service dans les années 2000. De plus, il devait avoir une grande précision, pouvoir être tiré depuis un endroit clos, peser moins de 12 kg et avoir un coût unitaire faible.

[284] Définition de l'encyclopédie Universalis : Le Nautile est un sous-marin habité d'observation et d'intervention qui appartient à l'Ifremer. Pouvant atteindre des profondeurs de 6 000 mètres, il a été conçu au début des années 1980 par les ingénieurs de la Direction des constructions et armes navales (DCAN) et du Cnexo (Centre National pour l'EXploitation des Océans, devenu depuis l'Ifremer). Il est en service depuis 1984. Il rend accessible 97% des fonds océaniques d'où son nom de code initial, SM97.

> « *Il y avait un commandant de vaisseau qui est venu me voir au moins trois fois, et il me disait : « Ricros comment vous voulez valoriser ça ?* ». *Moi je m'en fichais, cela venait de nous rapporter de l'argent et je suis passé à autre chose… Mais en y repensant c'est complètement idiot, car il voulait m'aider. Il est même passé à Bordeaux, il était adorable* ».

L'entreprise n'a pas de vraies capacités *marketing,* une faiblesse qui la caractérisera longtemps, elle se concentre sur la production et la qualité des prestations qu'elle délivre à ses clients ceci par soucis d'éviter les ennuis financiers qu'elle a déjà rencontrés par le passé.

La société recrute tout de même un commercial. Elle décroche un contrat en Allemagne, près de la frontière tchèque à Regensburg (Ratisbonne en français). L'entreprise partenaire, qui produit des boissons, souhaite développer une caméra pour inspecter les bouteilles après un passage à la lessiveuse. i2S teste ses caméras, développe **un nouveau brevet**, qui deviendra emblématique de l'entreprise, **le système « Monoshot »** et décroche un contrat. Seulement le système n'est pas infaillible et les relations avec le client se tendent. i2S finit par le perdre. Mais dans la foulée, les dirigeants trouvent un nouveau client allemand, concurrent du dernier, qui se montre ouvert pour collaborer et développer une solution fiable.

Cela permet à l'entreprise de rester à flot, mais sans réellement briller. Les fondateurs se rendent alors aux Etats-Unis grâce au gain du concours « Innover pour Exporter ». Ils profitent du voyage pour tenter de trouver un nouveau fournisseur de cartes électroniques pour remplacer Thomson-CSF[285] qui les vend à prix d'or. Ils se rendent à la société *Fairchild Semiconductor*, fondée en 1957 à San Jose en Californie et spécialiste dans la conception de transistors et de circuits intégrés. Alain Ricros se rappelle : « *on a rencontré une personne brillante qui parlait parfaitement français, qui avait fait le lycée français du Caire et qui est venu en Californie* ». Puis les dirigeants d'i2S visitent la société Matrox qui conçoit des cartes électroniques, avec qui i2S est toujours en contact aujourd'hui. Là encore, Alain Ricros délivre une anecdote : « *Je me rappelle encore de la première commande que nous avions passée sur la table de la salle à manger de la mère du fondateur* ».

Peu de temps après, les dirigeants d'i2S sont contactés par un cadre d'une société américaine, qui cherche des entreprises à acquérir en Europe : « *Il était formidable, yougoslave d'origine, orphelin, il parlait anglais, allemand, russe, il avait fait le MIT et*

[285] Thomson-CSF était une société française dans le secteur de l'électronique résultant de nombreuses fusions de sociétés. Elle devient Thalès en 2000.

Harvard et il était un trésor de simplicité. Il nous a dit, il faut que vous alliez aux Etats-Unis voir notre président en charge du « corporate venture[286] *» ».*

Alain Ricros retourne donc aux Etats-Unis et sympathise avec le vice-président de l'entreprise, lui aussi diplômé du MIT et Harvard tout comme les cinquante cadres dirigeants d'*Analog Devices*, Larry Sullivan. Alain Ricros découvre un univers où l'argent ne semble pas être un problème alors qu'i2S bataille tous les jours pour rester à flot. **Les dirigeants *d'Analog Devices* sont invités à Bordeaux, où ils sont cordialement reçus, et décident de prendre 20% de l'entreprise contre 1 million de dollars**. La même année, le dollar monte en plus en flèche pour atteindre la valeur de 10 Francs. L'entreprise accélère alors son développement.

Les années suivantes, de 1985 à 1987, l'entreprise se développe et vend notamment son activité de gestion sur micro-ordinateur à la SAGEM. Mais en 1987, l'entreprise connaît de nouveau des difficultés, pionnière sur un marché à potentiel de plus en plus concurrentiel mais qui n'a toujours pas connu une période de super-croissance. Aussi, l'entreprise réalise **une nouvelle levée de fonds** de **7,5 millions de Francs de fonds propres, dont 1,2 sont allés nourri le capital social** qui s'élève alors à 3,7 millions de Francs. Cette levée de fonds a été réalisée auprès de Banexi (BNP), Analog Devices, le groupe Drouot et la SDR Expanso. Le secteur sur lequel est placé i2S exige de lourdes dépenses de R&D, qui nécessitent d'avoir des fonds propres importants et des finances solides. Le chiffre d'affaires s'élève alors à 16 millions de Francs, et certains clients sont d'importantes sociétés comme la SEITA (Société d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes). Les dirigeants sont optimistes, les résultats positifs du premier semestre 1987, les confortent dans cette idée. Les collaborateurs d'Analog Devices les conseillent et leur rendent souvent visite. Ils estiment qu'i2S est une entreprise prometteuse mais qu'elle réalise trop de tâches en interne. Ils proposent alors qu'I2S se concentre sur les caméras, Analog Devices se chargera des cartes électroniques pour rendre ces caméras « intelligentes ». i2S investit donc moins dans les logiciels ainsi que dans la solution d'inspection de bouteilles et injecte son argent disponible dans le développement de caméras.

En 1989, la société décroche un contrat pour faire des essais pour embarquer des caméras sur l'Airbus A330. En 1990, la société compte 47 salariés et détient 60% du marché français et réalise 50 millions de Francs de chiffre d'affaires.

[286] Le « *corporate venture* » est une pratique qui consiste, pour une entreprise, généralement de taille assez importante, à investir dans une autre, souvent de petites entreprises, directement ou indirectement.

Les dirigeants conservent l'esprit de leurs jeunes années de solidarité, de partage, des valeurs qui les caractérisent toujours en tant que chefs d'entreprise. Cette vision des choses se traduit aussi dans sa façon de voir l'économie. Alain Ricros pense que le libéralisme n'est pas une bonne chose :

> « *Je suis à fond pour l'interventionnisme. Les Japonais ont le MITI*[287]*, les Américains le Pentagone, les Allemands les Länder sont interventionnistes, seuls les ministres français croient au libéralisme* ».

La parenthèse viennoise de Jean-Louis Blouin

L'entreprise voit l'un des associés s'éloigner, du moins géographiquement, entre 1985 et 1997. En effet, **Jean-Louis Blouin avait rencontré, par l'intermédiaire de Thomson, un dentiste qui avait imaginé qu'un jour on pourrait usiner des prothèses dentaires en 3D.** Il souhaitait qu'i2S puisse se charger du projet. Toutefois, Alain Ricros estime que l'entreprise n'en a pas les moyens. Jean-Louis Blouin rejoint la société Hensson, que le praticien avait identifié comme partenaire potentiel. Jean-Louis Blouins en prend la direction, puis celle de Sopha Bioconcept, tout en restant associé et administrateur d'i2S. A Vienne, il devient également conseiller municipal et crée Vienne Synergie, association regroupant les forces entrepreneuriales de la région et qui propose un plan de restructuration économique du bassin viennois. Cependant, l'aventure coupe court et Jean-Louis Blouin crée JLB Vision en 1993, qui n'est ni plus ni moins qu'une antenne commerciale d'i2S dans l'Est de la France. Il profite de son passage rhône-alpin pour obtenir un master en management de l'EM Lyon. Puis en 1997, il ferme JLB Vision pour revenir à i2S en tant que Directeur Général.

[287] *"Ministry of International Trade and Industry"*.

Le Club « Bordeaux Haute-Technologie »



Figure 36 : Premier anniversaire du club Bordeaux Haute Technologie, dit club High-Tech, source : Michel Lacroix pour Sud-Ouest, mai 1989

En 1988, le dirigeant d'i2S crée le club « High Tech » pour réunir les entreprises girondines qui travaillent sur des technologies de pointe. Alain Ricros est le premier président de ce club. Cette création survient dans une zone où le tissu industriel régional - qui comprend à l'époque 44 000 emplois directs dans l'aéronautique, la chimie fine et la biotechnologie - est composé de grands groupes (Dassault, Aerospatiale, Thomson, IBM, Société Européenne de propulsion…) mais également de nombreuses PME et des laboratoires universitaires. La présence industrielle est renforcée par quatre universités et une dizaine de grandes écoles qui totalisent 60 000 étudiants. Alain Ricros fait alors remarquer à la presse :

> *« Nous manquons de fertilisation croisée, les chercheurs voudraient pouvoir placer des «* thésards *», transférer des technologies vers l'industrie, faire passer des informations, tandis que les ingénieurs et les dirigeants, voulant maintenir la compétence de leurs entreprises, sont demandeurs de tout ce que les premiers offrent* […].
> *Je suis convaincu de l'impact des minorités qui prennent l'initiative. Et comme, à mon avis, une société ne peut pas être performante dans un environnement qui ne l'est pas, j'ai créé, début 1988, le club Bordeaux Technologies, qui regroupe déjà 500personnes qui se rendent mutuellement service et font du lobbying en participant au rayonnement de Bordeaux* ».

Alain Ricros, alors entouré de chefs d'entreprises comme les frères Etcheparre (Lectra Systèmes), M. Fedou (Racia), M. Chicco (Power Compact), M. Chevalier (Cotec), M. Gayot (Cismatic), M. Cruch (Cecasi), M. Pucini (Sercovam), M. Schinazi (Digitelec), lance l'idée du club High-Tech. Dans ce club, on retrouve notamment plusieurs « *spin-offs* » d'i2S (Fovea, Soft Image, New Teck).

2. Un atout politique sauve l'entreprise de la faillite

Dans la presse en 1990, Alain Ricros exprime qu'il ne se voit pas finir sa vie aux commandes de la société i2S et laisse entendre qu'il cherche un partenaire industriel européen pour reprendre les rênes de l'entreprise. Toutefois, la tournure des évènements va l'amener vers une autre trajectoire.

Un jour de 1991, Larry Sullivan, vice-président d'*Analog Devices*, actionnaire d'i2S, est de passage à Bordeaux et s'exprime en ces termes auprès du dirigeant :

> « *Tu es le fleuron de ma couronne, mais la plupart des boîtes dans lesquelles on a investi perdent des torrents de dollars et un de nos gros actionnaires commence à en avoir marre. Il nous a mis en demeure d'arrêter de faire du «* corporate venture *». Je suis viré et tu n'auras jamais tes composants* ».

Alain Ricros explique alors en se remémorant ce passage :

> « *C'est terrible, c'est comme le mec qui engage son charriot, sa femme, ses enfants, ses chevaux dans la rivière et les Sioux commencent à tirer dessus. Ça sentait le roussi, il fallait trouver un plan B* ».

Le coup est rude pour l'entreprise qui commençait à vendre de plus en plus de caméras, mais qui voyait également la concurrence étrangère s'affirmer. C'est ainsi **qu'i2S se met à travailler avec le groupe japonais Sony**. Le partenariat semble s'ancrer et être fiable. i2S disposait d'informations de première main sur la stratégie de Sony et travaillait main dans la main avec les Japonais pour développer ses caméras grâce aux capteurs Sony. i2S se rend alors chez Thomson pour vendre une nouvelle génération de caméras, une première commande de 5 000 unités est signée. i2S revient plus tard pour essayer de décrocher une commande plus significative de 50 000 unités. C'était sans compter sur le fait que Sony avait commencé à développer ses propres caméras sur le même capteur et les proposait à un prix inférieur. i2S casse ses prix pour essayer de gagner la commande mais peine à rentrer dans ses fonds, cela en sachant que Sony développe déjà une nouvelle caméra.

i2S tente alors d'obtenir des avances de Thomson, mais le groupe américain refuse. A cela s'ajoute le fait qu'Aerospatiale reprend à son compte le projet Eryx dont i2S avait réalisé la maquette, sur laquelle le principe « Monoshot » avait été intégré. Les résultats déclinent et en décembre 1991, i2S dépose le bilan. La fin de l'entreprise paraît inéluctable et la presse locale et nationale ne se montrent pas optimiste.

L'entreprise s'apprête à être liquidée mais un **allié de poids entre en jeu** pour œuvrer à la sauvegarde de l'entreprise, il s'agit **d'Alain Rousset** qui est alors maire de Pessac et qui travaille également à la direction du développement régional du groupe Elf Aquitaine.

Alain Ricros s'exprime à ce sujet :

> « *L'actif réalisable n'allait pas pouvoir compenser le passif exigible. Il a fait une saisine du CIRI, c'est un comité qui s'occupe des canards boiteux, mais normalement on n'était pas éligible car trop petit, il a réussi à faire en sorte que l'on soit pris* ».

Le dossier est transmis au CIRI [288] (Comité Interministériel des Restructurations Industrielles), un privilège pour l'entreprise qui a une taille modeste, dans le but de trouver à i2S un partenaire industriel. Le dossier est important pour l'économie aquitaine puisqu'Alain Ricros est devenu une tête de gondole d'une génération de patrons audacieux et ouverts. Ceci dans une période où Lectra Systèmes, une autre pépite aquitaine, avait également déposé le bilan et le CIRI avait échoué à trouver un partenaire industriel solide. Ce sont finalement les frères Harari, des hommes d'affaires parisiens, qui reprendront l'entreprise Lectra après d'âpres négociations.

Le CIRI se montre très exigeant, mais au moment du jugement, le procureur estime que l'entreprise est méritante, elle entre en période d'observation. L'entreprise cherche à faire un maximum d'économies et cherche toujours un éventuel acheteur.

Après le dépôt de bilan, i2S propose ses stocks à ses clients à condition que ces derniers paient *cash*. Les administrateurs se rendent compte que le dépôt de bilan n'est pas une opération malhonnête. Au même moment, dans l'Isère, la société Hensson, de Jean-Louis Blouin, dépose également le bilan. La solution imaginée était trop complexe et le marché a été raflé par la société Siemens. A Bordeaux, l'administrateur réduit la voilure, i2S ne compte plus que 16 salariés. L'entreprise résiste, se reconstitue une trésorerie et est reconduite trois fois en période d'observation.

Toutefois, la société ne trouve pas de repreneur, i2S lance un plan de continuation et avec le conseil de son administrateur, monte un plan judiciaire pour ses créanciers. Ce plan consistait à proposer de rembourser l'intégralité de la dette sur 10 ans ou alors 30% immédiatement et abandonner le reste. Les courriers partent et peu de réponses parviennent à i2S, même l'organisation fiscale « oublie » de répondre, or le principe de consentement par la non-réponse prévaut. L'entreprise se retrouve donc avec une énorme dette à rembourser

[288] Le Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI) a pour mission d'aider les entreprises en difficultés à élaborer et mettre en œuvre des solutions permettant d'assurer leur pérennité et leur développement.

immédiatement mais largement réduite par rapport à ce qu'elle était à l'origine. i2S commence à rembourser le plan.

En 1993, la Mairie de Bordeaux cherche une solution pour numériser ses registres d'État Civil. i2S répond à l'appel d'offre et commence à développer pour elle un scanner sur mesure. Dans le même temps, Jean-Louis Blouin crée JLB Vision en Isère.

En 1994 la société sort *in bonis* de l'administration judiciaire et retire la mention au registre du commerce « société en redressement », qu'Alain Ricros qualifie « d'infamante ». La femme qui était présente s'exprime alors : « *Monsieur je vous félicite, il y a une boîte sur 3000 qui arrive au bout de son plan* ». Toutefois, un rebondissement survient, les banques voyant cela ont dénoncé leurs concours, mais cette fois, le dirigeant d'I2S avait prévu le coup et contacté une société d'affacturage. L'entreprise rembourse donc le plan « *avec des semelles de plomb* » mais collabore toujours avec cette société pour se protéger des gros clients.

3. Nouveau départ, nouveaux marchés, et engagement territorial

La société repart, quitte ses locaux proches du Jardin Public à Bordeaux, et s'installe à Pessac. i2S recrute de nouveau, toutefois, la cohésion des équipes n'était pas optimale. En effet, le courant ne passe pas entre les anciens, ayant connus les années difficiles, et les nouveaux salariés. i2S s'engage alors dans un lourd plan de formation pour l'ensemble de ses collaborateurs. Cela permet aux collaborateurs de se rencontrer, de mieux se connaître, et donc de retrouver une ambiance de travail agréable. Ce plan a été financé notamment grâce à l'aide de subventions publiques.

La société opère également un virage stratégique. i2S était jusque-là tournée vers le marché de l'équipement professionnel (caméras de contrôle qualité) et se tourne davantage vers le grand public ou la demande se renforce sur la gestion électronique de documents et les échanges de données informatisées. L'entreprise pessacaise devient également distributeur technique pour Sony.

Entre 1995 et 1996, Jean-Louis Blouin profite du sauvetage de l'entreprise i2S et profite de sa proximité avec Lyon pour suivre une formation au CPA. Il prend i2S comme cas d'application pour réaliser une analyse stratégique. Les associés mènent ainsi une réflexion pour voir comment reconstruire l'entreprise sur ses « *ruines fumantes* »[289]. L'entreprise se met alors à développer une carte électronique qui depuis s'est vendue à des milliers

[289] Verbatim issu de l'entretien avec Alain Ricros.

d'exemplaires. Ce produit a été réalisé à l'économie mais fonctionnait très bien. Cette carte s'appelait *Horizon*, et servait à traiter les images de caméras linéaires.

Dès 1995, la société crée la division Digibook ; une deuxième *Business Unit* (BU) qui a été développée sur un savoir-faire de numérisation de documents rapide et avec grande précision. Cela fait suite au contrat honoré pour la mairie de Bordeaux.

En 1996, la société permet de réaliser la première photo finish couleur aux Jeux Olympiques d'Atlanta en 1996.

En 1997, i2S vend son premier scanner de livres à la Bibliothèque Nationale. Après la numérisation de l'Etat-Civil de Bordeaux, la société obtient le marché de celui du Québec. L'entreprise se spécialise de plus en plus dans la sauvegarde de documents et notamment de vieux livres. Les ingénieurs ont donc mis au point une machine capable de numériser ces livres, autrement dit de transformer leurs textes en données informatiques. Elle travaille en partenariat avec la société D.C.I., localisée à Pantin, qui commercialise des logiciels. Une caméra imaginée et fabriquée, comme d'ailleurs l'ensemble de la machine par les ingénieurs-maison, se déplace en même temps que l'éclairage, au-dessus du livre posé sur des plateaux, des « balances » rétablissant l'équilibre selon le poids des pages, cela bloqué par une vitre. La caméra, expliquent Alain Coste et Philippe Bayle, responsable du projet, est pilotée par ordinateur, et les données électroniques qu'elle filme sont immédiatement transformées en données informatiques, qui apparaissent sur l'écran et sont enregistrées sur disque dur. Pour le marché de Québec, qui est plus important que celui de Bordeaux, i2S a vendu six machines. Elle développe donc l'outil pour numériser en couleur et dans de grands formats. Un logiciel corrige la courbure naturelle des pages, pour éviter que l'image restituée soit déformée.

Les nouveaux scanners sont commercialisés par la société Rank Xerox en 1998. Une des premières livraisons, six machines, est destinée à la bibliothèque de Berne. Xerox achète au départ 20 machines pour compléter ses équipements d'impression à haute cadence. Xerox souhaitait alimenter i2S en travaux d'impression en installant les machines chez des imprimeurs. C'est à cette époque qu'Alain Ricros sympathise avec Jean-Pierre Gérault, alors Directeur Général France de Xerox. M. Gérault quitte Xerox pour devenir consultant et travaille notamment pour i2S pour épauler la société dans son développement. Alain Ricros et Jean-Pierre Gérault se déplacent régulièrement ensemble pour vendre des machines, à la foire de Hanovre par exemple.

En septembre 1998, Denis Mollat publie en fac-similé, la première édition de « *De l'esprit des lois*[290] », numérisé grâce à la technologie d'i2S. Ainsi 400 exemplaires ont été publiés en novembre 1998, au prix de 1 500 francs, préfacés par Alain Juppé, le philosophe Alain Etchegoyen et Louis Desgraves, ancien conservateur de la bibliothèque municipale. C'est une première mondiale, sur laquelle beaucoup de communication a été faite et qui contribue au rayonnement de Bordeaux comme centre des études sur Montesquieu.

En 2000, Digibook connaît un succès important grâce à la numérisation, en partenariat avec Xerox, de la première Bible de Gutenberg datant de 1456[291]. Ce projet lui vaut une nomination par la « Smithsonian Institution », dans la catégorie « *Computer & Media* ».



Figure 37 : Première mondiale pour I2S qui scanne la Bible Originale de Gutenberg en 2000, source : Pessac magazine n°56, mars 2005

A partir de 2003, la BU Linescan voit le jour, suite à des travaux enclenchés au début des années 2000 sur la technologie brevetée FlawScan System. C'est donc en 2003 qu'i2S ouvre son premier bureau commercial à Shanghaï en Chine, afin de développer les ventes de la BU en Chine et de commencer la conquête de ce marché.

En 2005, i2S développe des caméras de contrôle de séparation des boosters du vaisseau Ariane V. C'est également en 2005, que la *BU Digibook* participe à la construction du plus grand centre de numérisation d'Europe à La Walck (Alsace) avec IBM, Infotechnique et ASSY.

Pour la suite de l'histoire de l'entreprise, brièvement, Jean-Pierre Gérault rejoint l'entreprise en tant que président du directoire en 2006. Cette même année, i2S met au point le scanner

[290] *De l'esprit des Lois* est un ouvrage du philosophe Montesquieu, publié à Genève en 1748, sans nom d'auteur.

[291] Source i2S – Be Visionary, i2S DigiBook, Digitization of the Guttenberg Bible, Youtube, https://www.youtube.com/watch?v=s9vqQyJCNp4.

le plus rapide du monde, le DL 3000. L'année suivante, Jean-Pierre Gérault, qui a racheté les parts d'i2S qui appartenaient à la SDR Expanso, fait entrer la société en Bourse. L'entreprise traverse la crise sans alléger ses équipes, elle met en place un vaste de plan de formation sur les années 2008 et 2009, tout en continuant de développer de nouveaux produits, en particulier dans les divisions LineScan et Digibook. En 2013, Jean-Pierre Gérault quitte l'entreprise, les deux associés fondateurs reprennent la main et commencent à se lancer timidement sur un nouveau marché, le marché du matériel médical. 2017, marque un tournant très important pour l'entreprise qui fait le choix d'embaucher un Directeur Général pour préparer le futur, Xavier Datin, alors que Jean-Louis Blouin se met en retrait. Alain Ricros garde la présidence de l'entreprise mais commence petit à petit à donner l'ensemble des clefs au nouveau Directeur Général. Le marché médical est le cheval de bataille de ce dernier qui vient de lancer publiquement en 2019 une nouvelle division pour l'entreprise, après deux ans de travail, et un effort certain de restructuration de l'entreprise et ses équipes. De plus, M. Datin, dont la majeure partie de la carrière s'est déroulée à l'étranger, va essayer de développer la présence internationale d'i2S. Sous la nouvelle direction, l'entreprise intègre également le programme « *Nouvelle-Aquitaine Accélérateurs* ».

Les dirigeants historiques d'i2S se sont toujours impliqués dans la vie économique et institutionnelle au-delà de leur propre entreprise, à l'instar du club Bordeaux Haute-Technologie à la fin des années 80, qui n'existe plus aujourd'hui. Cet engagement fait de ses deux dirigeants des personnages incontournables dans « l'écosystème » institutionnel girondin. Leur engagement en tant qu'« entrepreneur citoyen », selon la formule de Jean-Louis Blouin, s'est accéléré dans les années 2000.

Dès son retour à Bordeaux en 1998, **Jean-Louis Blouin** crée et anime le Groupe Stratégie Industrielle qui a conduit à la rédaction de propositions pour la restructuration et le développement du tissu des PMI Aquitaines, il devient également administrateur de l'ADEISO et participe à la création de l'Institut de Cognitique de Bordeaux avant d'en prendre la vice-présidence. Jean-Louis Blouin participe à la création du Pôle de compétitivité « Route des Lasers », avec l'aide d'André Ducasse, il devient ainsi premier président du centre de transfert de technologie AlphaNov, préside le pôle de 2010 à 2011 et initie un partenariat avec le CEA. En 2010, il prend également la Présidence de l'ADEISO, jusqu'en 2013, qui regroupe les entreprises aquitaines du numérique et de l'électronique, et lance la construction d'un écosystème numérique régional, en fondant l'Alliance et le futur Pôle Numérique Aquitain. L'homme approfondit son implication dans les relations PMI-Laboratoires, il a été administrateur de l'Université de Bordeaux 1, membre du Comité Consultatif de la Recherche et du Développement. Technologique (CCRDT), Membre du Comité d'Engagement d'ACI et d'Aquitaine Amorçage et président du jury aquitain du

Concours de la Création d'Entreprise OSEO ANVAR, postes où il a œuvré activement à la construction d'un écosystème d'innovation ainsi qu'à l'accompagnement des start-ups. Enfin, Jean-Louis Blouin a été membre du Conseil de Surveillance de l'ADI de 2014 à 2017 et conseiller au CESER Nouvelle-Aquitaine de 2013 à 2017.

De son côté, **Alain Ricros** est également engagé dans l'écosystème girondin, tout en restant très attaché à l'entreprise dont il est le fondateur. Il a participé activement aux côtés d'Alain Rousset à la mise en place de la Technopole Bordeaux Unitec, dont il est aujourd'hui trésorier et administrateur. Bordeaux Unitec a, en 2018, intégré les activités de l'agence du numérique AEC, dont Alain Ricros était le président et co-fondateur. Alain Ricros s'est engagé dans des institutions de capital-risque, dont ACI, créée à l'initiative du Conseil régional en 1998, dont il est devenu président en 2005. Il est actuellement président et administrateur du fonds d'investissement AQUITI Gestion qui anime notamment ACI.

Ainsi, les deux dirigeants sont incontournables sur le territoire, en particulier sur la thématique de l'Optique mais pas seulement. Alain Ricros est un proche du président Alain Rousset, qui l'a invité lors de discours politiques pour donner le regard d'un industriel du territoire.

L'entreprise i2S a également accueilli le Premier Ministre Manuel Valls dans ses locaux en 2016 qui est venu y prononcer son discours sur le revenu universel, une tribune dans laquelle il avait aussi annoncé que « l'Etat doit reconnaître aux Régions les moyens de leur autonomie »[292]. i2S avait alors été sollicitée par Alain Rousset comme entreprise modèle, fortement aidée par la Région, dans le cadre du programme « Usine du futur ».



Figure 38 : Manuel Valls a découvert les scanners de très haute définition de la société I2S aux côtés d'Alain Rousset, source : La Tribune, Octobre 2016

[292] *Sud-Ouest, Pourquoi le Premier ministre est venu visiter la société I2S à Pessac, 28/10/2016, Nicolas César.*

Le cas i2S au prisme de la littérature « réseaux et start-up »

Si nous avons fait le choix de rencontrer les dirigeants de la société i2S c'est en premier lieu parce que l'entreprise fait partie de celles qui ont été fréquemment financées sur la période 2007-2016 par la DPI. De plus, i2S est classée dans la filière « Optique-Laser » qui ressort fortement après les traitements économétriques.

Les premiers éléments que nous apportent ce premier récit c'est que les deux entrepreneurs se sont rencontrés à lors de leur première expérience professionnelle, sont devenus amis et ont fait le choix de se lancer dans un projet. Ce cas d'entreprise peut aisément être décrit en se basant sur le travail mené par Grossetti et Barthe (Grossetti & Barthe, 2008). En effet, d'après leurs travaux, la moyenne des équipes de fondateurs d'entreprises est de deux membres et 15% des créateurs réalisent un départ volontaire de leur situation présente pour développer un projet. De plus, ces deux fondateurs sont très attachés au territoire d'où ils sont natifs et créent ainsi leur entreprise à Bordeaux. Ils souhaitent par ailleurs s'insérer pleinement sur leur territoire et y créer des dynamiques, comme en démontrent leurs implications multiples dans des institutions, la création du Club High-Tech ou encore la participation à la naissance de la pépinière Bordeaux Unitec. Des apports bien mis en évidence par les travaux de Fabien Reix sur les créateurs d'entreprises aquitains (Reix, 2008).

Pendant leur parcours, et grâce à leur implication importante sur le territoire, les deux fondateurs nouent des liens avec celui qui deviendra plus tard le président de la Région Aquitaine. Et c'est grâce à son intervention que l'entreprise survit après un très gros coup dur au début des années 1990. A l'époque, au-delà de l'intérêt des solutions technologiques proposées par i2S, il est fort probable que ce dernier ait épaulé l'entreprise à cause d'une part, du lien personnel qui le lie aux fondateurs, et d'autre part, au dynamisme des deux hommes qui impulsent des dynamiques, créent du lien entre les jeunes entrepreneurs.

Sur la période plus récente, l'entreprise a été financée régulièrement, pour la simple raison qu'elle est en capacité de prétendre à des financements, comme de nombreuses autres entreprises, et qu'elle continue de proposer des projets jugés intéressants et solides. Le nouveau dirigeant amène avec lui un bagage important, une nouvelle vision, dont la volonté d'entrer sur un nouveau marché ainsi que d'approfondir le volet international, cela en proposant de nouveaux produits. Cela devrait participer à maintenir l'activité, si ce n'est raviver le dynamisme de cette entreprise et peut-être en tirer enfin le plein potentiel. Cette régénération stratégique et le fait de raviver cette flamme de la créativité lors d'un changement de dirigeants sont connus et mis en avant par la littérature (Cadieux, 2011).

II. L'impulsion politique : du Laser MégaJoule à la création d'une filière industrielle

En guise de transition, entre la première et troisième partie qui sont construites autour de récits d'hommes et d'entreprises, nous proposons un résumé de l'implantation du Laser MégaJoule en Gironde. Un évènement clef dans la structuration de la filière Optique-Laser aquitaine, qu'il est très important d'appréhender.

En 1996, la France stoppe les essais nucléaires après avoir signé et ratifié le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICEN)[293]. La France entre dans une nouvelle ère de la dissuasion nucléaire sous l'impulsion du président Jacques Chirac. Un changement de stratégie qui est décliné par le discours du 8 juin 2001[294] dans lequel il introduit plusieurs innovations (Debouzy, 2007) :

- le concept d'autonomie stratégique qui vient supplanter l'indépendance nationale ;
- la possibilité de l'exercice de la dissuasion nucléaire pour confronter les puissances régionales dotées d'armes de destruction massive ;
- le président déclare que les intérêts vitaux de la France s'étendent à l'Europe et ne revêtent pas seulement une définition géographique ;
- le discours mentionnait explicitement les options antiéconomiques et antiforces, et même le ciblage des centres de décision politiques et militaires d'un agresseur potentiel.

Ce discours avait été précédé par le lancement, dès 1996, du projet de Laser MégaJoule (LMJ), outil technologique d'avant-garde qui doit se substituer aux essais nucléaires dans l'atmosphère. Le projet s'implante à Bordeaux grâce à l'influence d'Alain Juppé, alors Premier Ministre, qui finit par imposer son implantation en Gironde, au CESTA[295] situé au Barp sur un site du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA). Un investissement politique qui peut rappeler l'implantation du Futuroscope à Poitiers (Roger, 1997) ou la logique d'attraction d'un investissement direct étranger (Coussi, 2014).

Cette nouvelle politique est très critiquée notamment par rapport à des problématiques de crédibilité et de coût (Debouzy, 2007 ; Buffotot, 2007). En effet, les outils de simulations,

[293] France TNP, Le Traité d'Interdiction Complète des Essais nucléaires (TICE), https://www.francetnp.gouv.fr/le-traite-d-interdiction-complete-des-essais

[294] Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la politique de défense de la France, la stratégie militaire, le désarmement nucléaire, la défense européenne, la réforme du système de défense, les interventions militaires extérieures de la France et la force de dissuasion française, Paris, le 8 juin 2001. http://discours.vie-publique.fr/notices/017000120.html

[295] Centre d'Études Scientifiques et Techniques d'Aquitaine.

dont font partie le laser MégaJoule, n'ont été opérationnels que 20 ans après le début des travaux sur le site du Barp. Ils ont été bâtis avec un coût d'environ sept milliards d'euros d'investissements, au lieu de 1,2 milliards d'euros prévus initialement.

Le site du Barp, reçoit en 2010, le président Nicolas Sarkozy qui y tient un discours, lors du 50eme anniversaire de la découverte du laser[296], dans lequel il encense ce projet pharaonique qu'est le LMJ et son importance dans le paysage du monde de la Défense, de la Recherche et de l'Industrie française.



Figure 39 : 1999 – Le 6 juillet, le président de la République, Jacques Chirac, en visite sur le site du futur laser Mégajoule, au Barp (33). LAURENT THEILLET pour Sud-Ouest



Figure 40 : Le 8 juin 2006, le préfet Idrac, avec à ses côtés Alain Rousset et Philippe Madrelle, dévoile la plaque du laser Mégajoule au Barp (Gironde). STÉPHANE LARTIGUE pour Sud-Ouest

[296] Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur la recherche nucléaire et sur l'autonomie des universités, Le Barp (Gironde) le 14 octobre 2010. http://discours.vie-publique.fr/notices/107002214.html

Toutefois, un rapport de l'A'URBA de 2010 (Rasselet et al, 2010), met en évidence que le LMJ ne figure pas parmi les thématiques perçues par les acteurs socioéconomiques girondins, dont un grand nombre de dirigeants d'entreprises, comme ayant une importance notable sur l'image de Bordeaux et l'attractivité du territoire. En effet, dans l'enquête menée par l'agence, le LMJ arrive en 11eme position des thématiques sondées, derrière la réfection du quartier gare Saint-Jean, la suppression du bouchon ferroviaire, l'extension du tramway, le projet Darwin ou encore les parcs écologiques. Un décalage important donc, entre la perception des acteurs et la communication autour du LMJ présenté comme une des plus grandes opportunités de développement pour le département.

Le site est mis en service en octobre 2014 et la première simulation de tir est effectuée en décembre de cette même année. En 2015, est inauguré le laser PETAL, qui doit servir aux recherches en physique de l'extrême, sur l'univers et en médecine.

Très rapidement, les collectivités, au premier rang desquelles, la Région Aquitaine et son président Alain Rousset, se sont emparées de cette opportunité que constituait l'implantation d'un site tel en Gironde. Les institutions locales se sont mises en marche pour porter l'ambition de créer une nouvelle filière économique (A'URBA, 2008 ; Duny, 2013). Cela en passant d'abord par le renforcement des laboratoires de physique de l'Université de Bordeaux, qui a une longue tradition en matière de photonique avec des chercheurs reconnus comme André Ducasse, Alfred Kastler ou Bernard Couillaud. Puis, la création d'un laboratoire dédié au laser, le CELIA (Centre Lasers Intenses et Applications) en 1999, tend à renforcer la liaison entre la recherche académique et le monde industriel, ainsi que l'Institut Lasers et Plasmas (ILP) en 2003. La stratégie a également consisté à ouvrir des formations spécialisées.

Cette volonté de faire émerger une filière s'est également traduite par la création de nombreuses structures telles que : la SEML Route des lasers en 2004 pour aménager et gérer des sites dédiés aux activités optique et lasers, l'association ALPHA également en 2004 qui assure la gouvernance dès 2005 du pôle de compétitivité « Route des Lasers », PYLA une plateforme de formation continue en optique et lasers en 2005. Enfin, d'un centre technologique du pôle de compétitivité ALPHA - Route des Lasers et des Hyperfréquences, le centre Alphanov voit le jour en 2007. Pour aller encore plus loin, l'Institut d'Optique Aquitaine est créé en 2013. Il porte depuis peu l'Institut d'Optique Graduate School. Au fil du temps, la Région Aquitaine a donc vu émerger un écosystème complet dans les domaines

de l'Optique et du Laser[297] qui est l'un des objectifs principaux du président de la Région qui précise en 2013 :

« *La filière optique-laser sera au XXI^e^ siècle ce que l'électronique a été pour le XX^e^* ».

Au-delà de l'histoire politique et de la structuration passionnante de la filière laser, c'est par le regard des acteurs industriels que nous allons aborder la montée en puissance de la filière Optique Laser en Aquitaine, un angle d'approche encore très peu exploité dans les publications qu'elles soient scientifiques ou journalistiques.

[297] Voir en Annexe 12.

III. Les entrepreneurs, garants de la filière Optique-Laser

Cette troisième partie est l'histoire entrecroisée de plusieurs entreprises, mais surtout l'histoire de jeunes entrepreneurs, qui ont profité de la dynamique autour de la volonté de faire émerger une filière Optique-Laser puissante en Aquitaine, particulièrement en Gironde. Ces entrepreneurs, aux profils différents, sont tous reliés professionnellement et nous verrons que l'activation de ce réseau a joué un rôle crucial dans l'émergence de la filière. Un réseau qui a su pleinement bénéficier des moyens considérables alloués par les collectivités et les centres de recherches pour porter, développer des projets et, par la même, contribuer à créer des entreprises et donc des emplois industriels.

Nous avons subdivisé cette troisième partie en trois sous-parties :

- une première où nous allons expliquer la **naissance des relations des dirigeants** qui prend ses racines à l'école supérieure.

- une deuxième, où nous verrons que ces derniers, attirés par la politique volontariste régionale, donnent naissance, notamment, au **champion industriel actuel de la filière Optique-Laser** aquitaine, ainsi qu'à plusieurs autres petites entreprises ;

- enfin, nous ferons le lien avec la période actuelle. Les premiers entrepreneurs, ont connu des fortunes diverses, mais acquis une solide expérience. Cette expérience, ils tentent de la transmettre à **une nouvelle génération d'entrepreneurs**, au travers de l'écosystème spécialisé de l'optique-laser, contribuant ainsi à asseoir à pérenniser la filière.

1. Un groupe d'entrepreneurs formé à « SupOptique »

Ce récit prend racine sur les bancs de l'Institut National d'Optique aussi connu sous le nom de « SupOptique » dans le courant des années 1980. Nous sommes en 1985, Éric Mottay intègre l'école où il fait la connaissance de François Salin. Ce dernier, de la promotion 1984, avait lui-même fait la rencontre de Philippe Métivier, de la promotion 1982, dans l'équipe de football de l'école. Après la fin de leurs études, les trois hommes connaissent une trajectoire différente :

- Philippe Métivier part travailler dans le secteur aéronautique avant de rejoindre la CILAS ;
- François Salin commence sa carrière chez BM Industries, puis se dirige vers le monde de la recherche et intègre un laboratoire CNRS à Paris en tant qu'ingénieur de recherche ;
- Éric Mottay, quant à lui, prend son premier emploi chez BM Industries, où il fait la rencontre d'un autre ancien de l'Ecole Supérieure d'Optique, Gilles Riboulet ;
- ce quatrième homme, diplômé en 1979, démarre sa carrière au sein de la société SFENA, avant de rejoindre Optilas, une société européenne de distribution de matériel optoélectronique où il occupe la fonction de directeur de groupe en charge des ventes des produits de BM Industries. De 1989 à 1999, Gilles Riboulet est recruté par BMI comme Directeur commercial, il participe à l'ouverture de filiales de ventes à Madrid (Espagne) et Tokyo (Japon).

François Salin saisit une opportunité professionnelle et est détaché pendant deux ans aux Etats-Unis chez BMI où il travaille avec Éric Mottay. Il profite de cette expérience pour rencontrer le professeur Gérard Mourou[298], expert mondialement reconnu dans le domaine du laser. Lorsqu'il revient en France, il prend la tête de son laboratoire et conserve l'envie profonde de faire travailler ensemble les financeurs, le monde industriel et la sphère de la recherche.

En 1995, BM Industries est rachetée par Thomson-CSF, qui est devenue Thalès et Éric Mottay prend la tête de cette filiale, toujours aux Etats-Unis.

En 1996, le projet du Laser MégaJoule s'implante à Bordeaux et les collectivités, notamment la Région, souhaitent accompagner ce complexe militaro-industriel en profitant de cette

[298] Gérard Mourou a obtenu le prix Nobel de physique en 2018 pour ses travaux sur les lasers femtoseconde (de l'ordre du millionième de milliardième de seconde).

opportunité pour développer des applications civiles. L'Université de Bordeaux collabore avec la Région, ainsi qu'avec les services de l'Etat, et recrute François Salin, un homme « *plein d'idées mais pas d'argent pour les développer* », comme il nous l'exprime dans un entretien. C'est une opportunité, un coup de chance, puisque personne ne connaît François Salin qui a alors 35 ans. Mais son ancien voisin[299] est directeur adjoint de la D2RT, il avait connaissance que François Salin travaillait dans le laser et il a décidé de le contacter.

2. Des « spin-off[300] » d'un « champion national » pour une filière régionale

a) La création d'Amplitude Systemes

François Salin crée alors le laboratoire de recherche CELIA (Centre Lasers Intenses et Applications), un laboratoire commun à l'Université de Bordeaux et au Commissariat à l'énergie atomique (CEA), et peu de temps après, une structure à cheval entre l'Université et l'Industrie la PALA, pour Plateforme Aquitaine Laser et Application[301]. Le CELIA utilise des lasers femtosecondes[302], mais ce sont alors de très gros instruments, très complexes et leur utilisation industrielle était impensable. L'équipe du CELIA tente alors de faire tenir sur une feuille A3, les instruments scientifiques qui occupaient l'espace d'une pièce de laboratoire. Il monte un contrat de collaboration avec Gilles Riboulet pour développer des lasers au sein de l'Université et que le groupe Thalès les vende. François Salin, sollicite également la Région pour qu'elle investisse dans le développement de ces solutions lasers innovantes. Le laboratoire commence à développer des lasers femtosecondes pour l'industrie avec le soutien d'ingénieurs du groupe Thalès. Toutefois, le groupe ne croit pas en l'avenir des lasers ultracourts. Des années plus tard, l'entreprise opérera un virage stratégique et se positionnera fortement sur ce marché pour devenir l'un des plus sérieux concurrents d'Amplitude Laser sur un marché en forte croissance.

François Salin exprime alors :

> « *Il me manquait un porteur de projet, « un cornac », et ça c'est un problème fondamental, car si on veut qu'un projet se développe, il faut un porteur* ».

[299] François Salin est originaire de Bègles.

[300] Le terme *spin-off* fait ici référence à une forme de scission d'entreprise. Un terme qui apparait dans la recherche scientifique dans les années 1960.

[301] Interface entre l'université et des besoins d'entreprises. Spécialisée dans le micro-usinage par laser, des applications utiles sont déjà concrètement utilisées. De l'usinage sur des matériaux composites et des surfaces de quelques microns, au micro-marquage pour lutter contre les contrefaçons. Cette appellation est également un jeu de mot du « Sud-Ouest », puisque la PALA est un jeu de balle.

[302] De l'ordre du millionième de milliardième de seconde.

Il réussit à convaincre Éric Mottay, breton d'origine, de rentrer en France, vendre sa maison à Paris et venir s'installer à Bordeaux pour développer et porter ce projet. Éric Mottay comprend rapidement l'enjeu et l'avenir potentiel de ces lasers dans l'industrie. En effet, les domaines d'application des lasers à impulsions brèves sont multiples : micro-usinage de très grande précision pour l'industrie (métaux, verre, céramique...), contrôle qualité, chirurgie ophtalmologique, fabrication de cellules photovoltaïques, d'écrans plats, de semi-conducteurs, etc. Ingénieur pragmatique et brillant, il concrétise le projet de miniaturiser le système pour impulser des lasers ultracourts. Nous sommes alors en 1999. François Salin et Éric Mottay montent un dossier pour participer à la première édition du concours de création d'entreprises innovantes « I-Lab » organisé par l'ANVAR. François Salin se présente devant le jury et remporte le concours.

La Région soutient fortement le laboratoire. Ce dernier développe grâce à l'arrivée d'Éric Mottay, qui n'a pas de réel statut et est financé par les allocations chômage, un prototype de laser femtoseconde. Le premier est vendu à l'Université de Bordeaux et le premier à l'étranger, comme s'en amuse François Salin, est vendu en Bretagne. Après deux ans d'« incubation », Éric Mottay crée la société Amplitude Systemes à Pessac en 2001 au sein de la pépinière d'entreprise Bordeaux Unitec[303] (que nous avons mentionné dans le chapitre 2, puisqu'elle vit le jour sous l'impulsion d'Alain Rousset alors maire de Pessac, mais également dans la première partie de ce chapitre). Un an auparavant, son ancien collègue Gilles Riboulet avait créé la société sœur Amplitude Technologies à Palaiseau en banlieue parisienne. Les deux hommes s'entourent d'anciens collaborateurs de Thalès, plus précisément de la filiale BM Industries, mais également de docteurs et ingénieurs spécialisés sur les lasers ultrarapides, notamment du laboratoire CELIA. C'est le cas de Clémens Hönninger qui était en post-doctorat au CELIA et financé par Thalès, Antoine Courjaud qui y réalisait sa thèse[304], mais aussi de Rysvan Maleck[305](1997). Amplitude Laser Group est donc une spin-off à deux titres. Elle combine des anciens collaborateurs d'une grande entreprise industrielle et des personnes qui appartenaient au monde de la recherche.

[303] Une structure dont il fait partie de l'équipe en tant que secrétaire, aux côtés de François Salin, vice-président délégué, et Alain Ricros qui en est le trésorier.

[304] Une thèse dont le titre est « *Sources lasers femtosecondes pompées par diode basées sur l'ion Ytterbium* ».

[305] Titulaire d'un doctorat en Physique de l'Université de Bordeaux. Une thèse intitulée : Génération de second harmonique d'impulsions femtosecondes intenses : application au pompage d'un amplificateur paramétrique femtoseconde fonctionnant dans le domaine visible et injecté par un continuum de lumière blanche. Rysvan Maleck a commencé sa carrière dans la filiale BM Industries de Thalès en tant qu'ingénieur laser en 1997. Il rejoint Amplitude Technologies à Evry en 2000 pendant deux ans, puis est recruté par le CEA pendant 6 ans. Il rejoint Amplitude Systèmes en 2009 en tant que directeur industriel, avant d'en devenir vice-président en 2013.

Dès le départ, Amplitude Systemes se positionne sur les marchés industriels et Amplitude Technologies sur le marché de l'équipement scientifique. Amplitude Technologies profite de sa proximité avec les grands laboratoires parisiens, quand Amplitude Systemes jouit pleinement de l'écosystème qui se structure autour de la filière Optique-laser, ainsi que de l'abondance des financements régionaux. Les deux entités créent le groupe Amplitude Laser. En 2001, Amplitude Systemes remporte le concours « I-Lab ».

Plusieurs autres projets d'entreprises sont soutenus par l'Université, tous ne rencontrent pas le succès, c'est le cas par exemple de Novalase, porté par Patrick Chabassier[306], lui aussi un ancien diplômé de l'institut d'optique.



Figure 41 : Éric Mottay, Dirigeant fondateur de la société Amplitude Systemes, Claude Petit pour Sud-Ouest, mai 2011

La société Amplitude Systemes est rapidement identifiée par les institutions et par les financeurs privés comme étant une entreprise à fort potentiel. Elle intègre l'incubateur régional et utilise au départ ses propres fonds pour se développer :

> « *Nous avons fait le choix de démarrer sur fonds propres en développant une innovation de rupture suffisamment forte pour convaincre rapidement nos premiers clients* »[307].

[306] Patrick Chabassier a été formé à l'Institut d'optique et diplômé en 1982, il commence à Evry chez Newport de 1990 à 1999. Puis devient responsable commercial de Laser Technologies de 1999 à 2001, avant de créer Novalase qui meurt en 2011. Depuis il travaille chez Nexeya Systems où il est aujourd'hui Directeur R&D.

[307] Verbatim issu d'une interview d'Eric Mottay par Entreprendre.fr, Entreprendre.fr, Amplitude Systèmes, l'international laser à 95%, 27/10/2014.

Les cinq premières années de son existence, Amplitude se consacre à la R&D, tout en se plaçant sur l'échiquier international en entrant sur les marchés américain et allemands. En effet, le dirigeant Eric Mottay a « ***attrapé le virus de l'international*** » après ses années aux Etats-Unis lorsqu'il travaillait chez BM Industries et était responsable d'une filiale. Eric Mottay considère en effet qu'il est impossible de croître sans disposer de sa propre structure aux Etats-Unis.

L'entreprise bénéficie d'une première levée de fonds de 3 millions d'euros en 2006, elle emploie alors une trentaine de salariés et dégage un CA de 5 millions d'euros. Cette levée de fonds est, à l'époque portée par la société de capital-risque Aquitaine-Création Investissement (ACI), partiellement contrôlée par le Conseil Régional d'Aquitaine, et des fonds gérés par CM-CIC Capital Privé. Le tour de table de l'entreprise reste cependant majoritairement contrôlé par la demi-douzaine d'anciens du groupe Thomson qui a créé l'entreprise. Le but de cette première, et importante, levée de fonds a pour objectif de renforcer la politique commerciale à l'international et d'accroître les efforts en R&D qui constituent la grande force du groupe.

En 2008, la société crée l'un de ses premiers laboratoires communs, IMPULSE, avec le CEA Iramis. Le premier objectif du laboratoire IMPULSE concerne la mise au point d'un prototype laser ultra-bref de forte puissance, dans une perspective de commercialisation. Les applications des lasers femtosecondes sont : l'imagerie biologique (microscopie multi-photonique), l'accélération de particules, avec, à terme, une utilisation envisagée pour la thérapie protonique pour le traitement de cancers, le micro-usinage et le repérage de la contrefaçon, grâce à un micro-marquage de pièces originales (luxe, médical...), la chirurgie ophtalmologique…

C'est à partir de 2012 qu'Amplitude Systèmes entre dans une phase de croissance rapide. L'entreprise touche de plus en plus de clients, notamment grâce à l'augmentation de la puissance de ses produits, ainsi que par la diversification des marchés ciblés (médical, énergie, automobile, aéronautique…) qui sont de plus en plus matures et prêts à intégrer des technologies lasers dans leurs processus industriels. Amplitude emploie alors 160 personnes et génère 25 M€ de chiffre d'affaires. Elle réalise une levée de fonds très importante de 30 millions d'euros grâce à quatre investisseurs associés à BPI. Dans cette opération, dont le chef de file est Cathay Capital Private Equity, société de fonds de dirigeants chinois et français, le CM-CIC a cédé ses parts ainsi qu'Aquitaine Création Investissements, de nouveaux actionnaires ont pris la majorité, Dessange et Mauboussin. Cette levée de fonds s'inscrit pleinement dans la stratégie de l'entreprise et doit l'aider à élargir le champ des applications des technologies laser (laser à fibre, laser à solide) et à renforcer ses positions

à l'international, notamment en Chine. Cette même année 2012, Eric Mottay reçoit le « Prix Régional de l'entrepreneur de l'année 2012 »[308], le produit « Laser à Fibre Satsuma » reçoit le prix « Prism Award » du meilleur laser industriel[309], et Amplitude Systèmes est lauréate des trophées de l'Innovation INPI, avec deux autres entreprises girondines, Immersion et Somatherm.

En mars 2012, Amplitude signe un laboratoire commun, nommée DEFI pour DEveloppement Femtoseconde et Innovations, avec le Laboratoire Charles Fabry à Palaiseau. Ce laboratoire est le fruit d'une rencontre, initiée quelques années auparavant, entre Éric Mottay et Patrick Georges, alors responsable du groupe Lasers au laboratoire Charles Fabry. Les deux hommes se rencontrent lors de l'accueil, au sein du groupe Laser, d'un ingénieur d'Amplitude et de plusieurs doctorants. La création de ce laboratoire est due, à tout sauf au hasard. En effet, mis à part les collaborations et les échanges par le biais d'ingénieurs et de doctorants, le CEA est également à l'origine d'un des premiers produits d'Amplitude Technologies. En effet, à l'époque, un transfert de technologie du CEA vers Amplitude soutenu par le Conseil Régional d'Ile de France avait donné naissance à Séquoia, un appareil mesurant le contraste temporel des impulsions femtosecondes.

En 2013, un an après la levée de fonds, Amplitude Laser Group atteint un CA de 35 millions d'euros, respectivement 18 à Pessac et 17 à Evry, pour 155 personnes, 90 à Pessac et 65 à Evry. Éric Mottay annonce alors que sa vocation est « *de devenir la Rolls Royce de grands industries* »[310]. Le site de production pessacais s'étale alors sur une surface de 2000m². Son portefeuille de propriété intellectuelle contient 8 brevets de propriété industrielle français dont 7 sont étendus à l'international.

En 2014, le groupe Amplitude lance la société « Amplitude Custom Projects » à Pessac pour continuer à développer les lasers Ytterbium (métal des terres rares) de haute énergie pompés par diode. Le projet de développement de ce laser Ytterbium est nommé « Prométhée » et il bénéficie d'un financement de la Région Aquitaine à hauteur de 2 millions d'euros.

[308] Le Prix de l'Entrepreneur de l'Année est la plus prestigieuse des récompenses décernées aux entrepreneurs dans le monde. Créé en 1986 par Ernst & Young aux Etats-Unis, le programme s'étend aujourd'hui à plus de 140 villes dans plus de 60 pays et récompense plus de 900 lauréats chaque année.

[309] Ce laser ultrarapide, lancé en 2008, délivre des impulsions de 350 femtosecondes à un rythme de plus de 1 MHz avec une énergie de 20 microjoule. C dernier a été réalisé en collaboration avec le designer Didier Garrigos.

[310] *La Tribune, Laser : Amplitude Systèmes va doubler ses ventes d'ici cinq ans malgré la crise, Nicolas César, 03/07/2013.*

En parallèle, Amplitude Laser Group fait l'acquisition de « Continuum »[311], société californienne de laser basée à San José, opération qui fait suite à la levée de fonds réalisée en 2012. Cette société, de 25 millions de revenus et dont Amplitude était entré au capital en 2012, avait été mise en vente par GSI Group au Nasdaq, l'entreprise souhaitant se recentrer sur d'autres activités. Éric Mottay livre une courte explication à propos de ce rachat

> « *L'acquisition de Continuum était une opération lourde au stade de développement qui était le nôtre en 2014. Racheter une start-up peut aussi avoir du sens à condition qu'elle nous soit complémentaire et que des synergies puissent être mises en place. Je n'ai pas de corpus philosophique en matière de croissance externe mais un précepte : l'opération doit faire 1 + 1 = 3* »[312].

Devant cette forte croissance, le groupe Amplitude attire les investisseurs, et en 2015 Samsung Venture Investment Corp (SIVC), bras armé financier du groupe Samsung, obtient un partenariat avec Amplitude et investit dans l'entreprise en tant qu'actionnaire minoritaire. SIVC rejoint alors Cathay Capital, BPI France, Mérieux Developpement et Auriga Partners au capital. Le président d'Amplitude se prononcera sur cette opération et explique que les lasers ultra-rapides sont utiles dans de nombreux champs technologiques et sont en pleine croissance et notamment dans les secteurs de la micro-électronique, des semi-conducteurs et des solutions d'affichage (écran…) où Samsung est un acteur clef. Aussi, Amplitude sera à même de fournir à Samsung de l'aide et des opportunités pour l'accompagner dans le développement industriel de ces applications. De plus, Samsung est un client d'Amplitude et le fait de se rapprocher stratégiquement de ce dernier est censé aider la société à s'établir comme leader global.

En parallèle de l'accueil de cet investisseur, Amplitude annonce l'ouverture d'un nouveau laboratoire de recherche dédié au « Traitement du verre » au sein de l'Institut d'Optique d'Aquitaine. Ce laboratoire est dirigé par Konstantin Mischik, formé à l'Université de Moscou, ayant réalisé son post-doctorant à l'Université de Bordeaux et auteur de plusieurs articles en collaboration avec Amplitude, et bénéficie de sa proximité avec le centre de technologie AlphaNov et l'Université de Bordeaux.

---

[311] Le rachat de Continuum est un exemple typique qui montre que le secteur du laser est un microcosme, si bien qu'elle pourrait faire l'objet d'une étude à part entière. Au départ, l'entreprise Quantel International est créée en 1975 comme une division du groupe français Quantel, elle est rachetée par le groupe nippon Hoya en 1990 et devient Continuum. Elle passe sous pavillon américain en 2002 en étant racheté par Excel Tech Inc., groupe qui sera lui-même racheté par un autre américain, GSI Group Inc, en 2008, avant d'être finalement acquis par le groupe Amplitude en 2014.

[312] *La Tribune, Amplitude, future licorne française ?, Mikael Lozano, 23/02/2017.*

Enfin, 2015 est également l'année ou Amplitude installe une filiale en Corée, avec l'ouverture d'Amplitude Korea.

En 2017, l'entreprise intègre le classement 2017 des 50 start-up européennes susceptibles de devenir des licornes. Ce classement réalisé par la plateforme Tech Tour et constitué par un jury d'experts et s'intéresse aux entreprises en forte croissance qui pourraient atteindre 1 milliard d'euros de valorisation. La réaction d'Éric Mottay suite à la révélation de ce classement est la suivante :

> « *Dans le laser pur, à ma connaissance et même si je ne connais pas leur valorisation exacte, deux entreprises réalisent plus d'un milliard d'euros de chiffres d'affaires, Coherent*[313] *et IPG*[314] *: ce n'est donc pas impossible, explique Éric Mottay. Ce qui est certain, c'est que les perspectives de croissance sont là. Même si elle est jeune, la technologie laser pénètre tous les marchés de l'industrie, de la santé, des sciences... Elle a pris une place majeure quoique peu visible. Et le modèle choisi par Amplitude tient la route* »[315].

Le dirigeant précise également que l'horizon et les marchés rapprochent peu à peu les deux sociétés sœurs initiales, Systèmes et Technologies :

> « *Créées sur deux sites différents et positionnés sur deux marchés différents avec des technologies différentes, les deux sociétés se sont développées parallèlement au sein du même groupe, précise Éric Mottay. Aujourd'hui, c'est un peu moins simple. Par exemple, nous développons à Pessac de gros lasers qui intègrent des technologies de Continuum. L'organisation du groupe par sites de production dédiés à un secteur d'activité n'est plus tout à fait en phase avec les évolutions des marchés, qui deviennent plus croisés* »[316].

Cependant, l'organisation productive devrait rester la même puisque les deux sociétés sont aujourd'hui bien implantée dans les tissus économiques où elles sont établies. Le groupe s'il veut devenir une licorne à terme devra nécessairement renforcer sa politique de croissance externe, entamée en 2014 avec le rachat de Continuum, et le sujet est très ouvert semble-t-il au sein de la direction.

---

[313] Fondée en 1966, Coherent est une société américaine spécialiste dans la fabrication et l'innovation en photonique. Elle est basée en Californie au cœur de la Silicon Valley. https://www.coherent.com/company

[314] IPG Photonics est un fabricant de laser et d'amplificateur fondé en 1990. Elle est localisée à Oxford dans le Massachusetts.

[315] *La Tribune, Amplitude, future licorne française ?, Mikael Lozano, 23/02/2017.*

[316] *La Tribune, Amplitude, future licorne française ?, Mikael Lozano, 23/02/2017.*

L'entreprise a connu un succès notable, puisqu'aujourd'hui 95% du CA, 65 millions, d'AS sont réalisés à l'export, la fabrication, elle, est 100% française. Le groupe de 300 personnes est l'un des leaders mondiaux dans la conception des lasers à impulsion ultra-brève. Il dispose d'implantations au Japon, en Corée et en Chine où elle possède trois sites industriels. Mais le dirigeant, Éric Mottay n'oublie jamais d'où il vient, et il continue toujours aujourd'hui de financer le laboratoire CELIA à travers la société Amplitude Systemes comme en témoigne François Salin :

> « *Éric n'a jamais oublié d'où il venait, et paie encore des licences de savoir-faire de l'époque où je l'avais hébergé dans le laboratoire. Il avait appris des choses et il avait signé une licence avec la faculté. Et il continue à payer, alors que ça fait bien longtemps que plus personne ne le sait. Donc ça c'est chapeau, il pourrait arrêter de payer, car plus personne ne se souvient pourquoi on a signé ce truc-là, ceux qui étaient là à l'époque sont partis et en plus la technologie qu'ils utilisent maintenant n'est plus la même. Mais bon, il a appris des choses, et il continue à payer un petit pourcentage sur la vente de quelques lasers de l'entreprise (1%, 2%). Mais ça rapporte plusieurs dizaines de milliers d'euros au CELIA et au CNRS deux fois plus. C'est très correct.* »



Figure 42 : François Hollande, président de la République, dans les locaux d'Amplitude Systèmes aux (de gauche à droite), d'Alain Rousset, président de Région, Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Michèle Delaunay, députée de la Gironde, et Philippe Madrelle (tout à droite), président du Département, GUILLAUME BONNAUD pour Sud-Ouest, janvier 2013

Cette même année, Amplitude a signé un contrat de partenariat pour plusieurs années, avec le Fraunhofer ILT, centre de recherche allemand expert des lasers de hautes puissance et basé à Aachen, pour le développement de laser ultra-rapide de haute puissance. Ces lasers

sont un composant clef pour de multiples applications. L'accord entre le Fraunhofer ILT et Amplitude inclus le développement de lasers dans la catégorie « Multi-100 watt » et notamment du Laser d'Amplitude Tangor 100W. Ce partenariat stratégique doit permettre à l'entreprise de rester à la pointe de la technologie et donc de conserver son leadership technologique sur le marché.

Toujours en 2017, Amplitude se pose en coordinateur et leader du projet 4F, Filière Française de Fibres optiques pour les lasers de l'industrie du Futur, pour une durée de 4 ans. Ce projet a été lauréat du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA), "Projets de recherche et développement Structurants pour la compétitivité" (PSPC) en juillet 2017, est financé par BPI France à hauteur de 7 millions d'euros et est soutenu par des pôles de compétitivité Alpha-RLH, Photonics Bretagne, Optics Valley et du Comité National d'Optique et de Photonique. Son objectif est de mettre en place en France une véritable filière de fabrication des fibres optiques microstructurées qui seront adaptées aux lasers industriels du futur en fédérant les acteurs majeurs de ce secteur en France. Amplitude y investit donc 1 million d'euros et réussit à réunir les laboratoires de recherches de l'Ecole polytechnique, du CNRS Xlim (Limoges), de PhLAM (Lille) et le Foton (Lannion), ainsi que les centres technologiques Photonics Bretagne Perfos (Lannion) et Alphanov (Bordeaux). Coté industriels Eolite Systems, Quantel, Keopsys, Thales, Azur Light Systems et GLOphotonics font partie du consortium.

La stratégie d'innovation continue d'Amplitude et son exemplarité ont été distingués par un label de l'INPI en 2017, le label « Talents INPI ».

Ce nouveau statut d'Amplitude Laser group attire les investisseurs qui souhaiteraient racheter l'entreprise, cependant le dirigeant n'est pas en accord avec cela. Amplitude, fort de sa technologie, ses partenariats naissants, souhaite continuer à se développer dans un marché qui s'ouvre de plus en plus et atteindre, comme ses concurrents principaux, le milliard de chiffre d'affaires.

En mai 2018, Amplitude Laser Group a annoncé l'ouverture d'une nouvelle filiale, Amplitude China. Cette dernière localisée à Shanghai accueillera des équipes de ventes pour les clients industriels et scientifiques et un centre de service et d'application.

Aujourd'hui, le groupe est l'un des leaders mondiaux dans la conception des lasers à impulsion ultra-brève. Le groupe s'est toutefois mis en vente en octobre 2018, dans le but

d'accélérer son développement, et a été acheté par le fonds luxembourgeois L-Gam en mars 2019[317].

b) La naissance d'Eolite Systems

Observant la réussite d'Amplitude, ainsi que tous ses anciens camarades d'école supérieure se lancer dans l'aventure de l'entreprenariat, François Salin, qui n'a pas intégré l'équipe d'Amplitude, nourrit le souhait de monter sa propre entreprise. Il a une idée de projet pour adresser le secteur des télécommunications. Il reprend contact avec Philippe Métivier, avec qui il a gardé un lien indirect puisque ce dernier s'est marié avec une femme de la promotion de l'institut d'optique 1983. Philippe Métivier travaille alors dans une entreprise en Bretagne[318], qui est une autre région pionnière de la filière laser, vient alors de connaitre une ascension fulgurante avec une entreprise et une chute tout aussi brutale. Philippe Métivier est intéressé par le projet, par le produit à développer. Il persuade cependant François Salin de ne pas adresser le marché des télécommunications, qui, selon lui, n'est plus un marché d'avenir. Philippe Métivier monte alors Femlight en 2003 au sein de l'Incubateur Régional d'Aquitaine. La société en cours de création est alors adossée à plusieurs laboratoires (CELIA/UB1/CNRS/CEA). Elle compte lancer des solutions laser brevetées à l'Université, qui feront l'objet d'un transfert de technologie. Dès, 2003 la société est lauréate du concours national d'aide à la création d'entreprises innovantes, dans la catégorie Émergence en 2003 et Développement en 2004. C'est en 2004 que François Salin rejoint la société en tant qu'associé de Philippe Métivier et que la société réalise sa première levée de fonds pour 1,3 M€ auprès de Turenne Capital et Aquitaine Création Investissement (ACI).

La société, qui développe des lasers à fibre compacts destinés notamment pour la découpe de métaux à haute précision, s'attaque rapidement aux marchés internationaux et notamment aux Etats-Unis. Toutefois, le représentant commercial de la société aux Etats-Unis fait remarquer aux associés que Femlight aux Etats-Unis est un nom inapproprié et l'entreprise change de dénomination pour devenir Eolite Systems :

> « *Femlight c'était un produit d'hygiène intime qui se vendait partout aux Etats-Unis. C'est la contraction de « Fem » Feminin et « Light » leger. Donc on a récupéré Eolite* »

[317] La Tribune, Pourquoi Amplitude Laser Group passe sous pavillon luxembourgeois, Pierre Cheminade, 04/04/2019, https://objectifaquitaine.latribune.fr/business/industrie/2019-04-04/pourquoi-amplitude-laser-group-passe-sous-pavillon-luxembourgeois-812731.html
[318] Highwave.

En 2010, la société s'installe dans de nouveaux locaux de 1200m² au sein de la SEML Route des Lasers. Un an plus tard, elle emploie 30 personnes et génère trois millions d'euros de chiffre d'affaires. La société est alors classée comme la 38eme entreprise la plus prometteuse de France du palmarès Ernst & Young 2011. Les prévisions de l'entreprise sont très optimistes et elle ambitionne d'atteindre rapidement 10 M€ de CA.

Mais en 2012, la société est rachetée par le groupe américain ESI (Electro Scientific Industries)[319], un groupe qui compte 600 employés, pour 10 millions de dollars. En effet, plusieurs des actionnaires entrés au capital au fil des années souhaitaient revendre leurs parts, puisque l'entreprise n'est pas rentable. Eolite fait partie des fournisseurs d'ESI et en l'acquérant le groupe sécurise son approvisionnement.

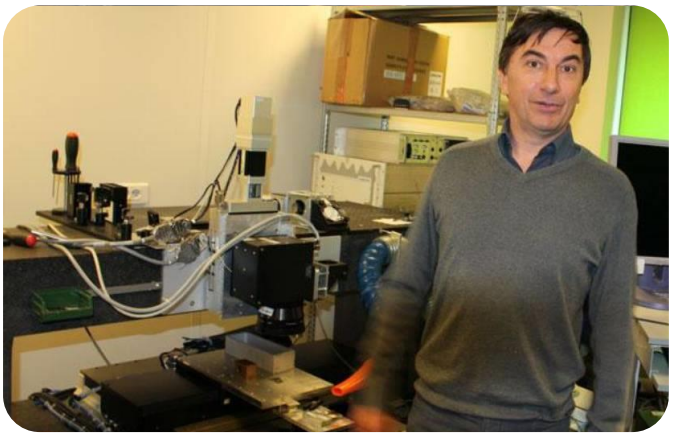


Figure 43 : François Salin, co-fondateur et associé de la société Eolite Systems, M. Bosredon pour 20minutes Bordeaux, Mars 2014

L'entreprise subit une coupe de son effectif, mais reste en place, toutefois, les investisseurs américains ne nourrissent pas le souhait de développer le site français. François Salin reste directeur général de l'entreprise, quand Philippe Métivier lui est recruté par ESI. François Salin finit par quitter l'entreprise, puisque son rôle est de plus en plus restreint. De même, Philippe Métivier finira par rejoindre en 2017, un groupe important du secteur en France. Il est recruté par Lumibird, fusion des entreprises Quantel et Keopsys, une entreprise avec laquelle il avait des liens depuis la prise de participation dans Eolite par Quantel en 2008.

Depuis, François Salin n'a pas perdu son esprit d'ingénieur de recherche, il regorge d'idées et tente de monter plusieurs entreprises : Morialase, Cyane… Il n'a pas connu la réussite d'Éric Mottay et n'a pas non plus souhaité s'engager dans une autre société comme son ancien associé Philippe Métivier, mais il n'en garde pas un goût amer :

[319] Entreprise crée en 1944 à Portland, ESI fabrique des machines utilisant des sources laser pour des applications liées à la fabrication de composants pour ordinateurs, téléphones mobiles, etc.

> « *Je n'ai pas rejoint Amplitude au final… mais je ne sais pas si on aurait pu s'entendre, car à mettre trop de personnalités, c'est toujours compliqué il faut que chacun ait sa place… On a passé tous, que cela soit Éric, Gilles ou moi, le moment où on a été reconnu, et c'est super agréable […] j'ai reçu une médaille*[320]*, par exemple, il n'y a pas très longtemps, et on se dit je dois exister car les gens ont l'air de reconnaitre ce que j'ai fait et à partir de ce moment-là on a plus besoin d'être chef, car on se dit que le boulot est fait* ».

François Salin est aujourd'hui reconnu par la Région comme étant une personne ayant joué un rôle clef dans la réussite de la structuration de la filière laser girondine. Ses contributions dans cet écosystème sont nombreuses que cela soit au sein de la sphère universitaire, au cœur des transferts de technologie qui ont contribués à la création de nombreuses entreprises ou encore ses tentatives personnelles dans l'aventure industrielle. Il a également participé à la création de la plateforme technologique, la création de l'institut d'optique aquitaine. Sa vie professionnelle n'est pas linéaire, mais il a toujours porté, et continue aujourd'hui, une vision d'un écosystème fédérateur mêlant les forces des entreprises, de la recherche, des institutions et des financeurs.

Son engagement et son rôle, reconnu comme clefs par les acteurs de la filière, industriels comme institutionnel, lui a valu de recevoir la Médaille régionale à l'occasion des dix ans d'ALPhANOV en 2017, des mains du président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine Alain Rousset. Cette médaille récompense son implication dans la création d'ALPhANOV, qui découle des activités de la PALA (Plate-forme d'applications des lasers en Aquitaine) au sein du laboratoire CELIA, dont il fut le premier directeur.

[320] Alphanov.com, François Salin a reçu la médaille régionale lors des 10 ans d'ALPhANOV, 04/04/2017 http://www.alphanov.com/246-actualites-francois-salin-a-recu-la-medaille-regionale-lors-des-10-ans-dEEalphanov.html



Figure 44 : François Salin (à gauche), reçoit la médaille régionale des mains d'Alain Rousset (à droite), lors de la soirée célébrant les dix ans d'ALPhaNOV, pour sa grande contribution au développement de la filière Laser, source : ALPhaNOV, mars 2017

3. Une deuxième vague d'entrepreneurs émerge

Après la réussite d'Amplitude et la floraison de petites entreprises comme Eolite ou Novalase dans la filière Optique-Laser, une deuxième vague d'entrepreneurs émerge. Si certaines entreprises ont des liens avec les pionniers de l'optique-laser aquitains, la majeure partie de ces entrepreneurs ne connaissent pas directement les dirigeants historiques, tels que François Salin, Éric Mottay, voire Jean-Louis Blouin ou Alain Ricros. Mais, ils entretiennent des relations indirectes avec ces pionniers via l'écosystème aquitain spécialisé sur la thématique au travers d'ALPhANOV, de l'institut d'Optique, des laboratoires de recherches notamment le CELIA, de l'Agence Développement Innovation, mais également du fonds Aquiti Gestion. François Salin témoigne de ce passage de témoin :

> « *J'ai fait le tour des gens que je connais (pour attirer des porteurs de projets), mais une fois qu'on a fait le tour de son réseau on l'épuise, et donc heureusement qu'il y a des nouveaux qui arrivent, les Argolight, Irisiome. Ce n'est plus cette même troupe qui s'est connu dans les années 80/90 et qui ont entre 50 et 60 ans. Il y a un renouveau de gens et on se connait indirectement ou directement* ».

Un propos que complète idéalement par la vision d'un nouvel entrant, Nicholas Traynor, directeur d'Azur Light System, cas sur lequel nous reviendrons :

> « *La première vague, il y avait clairement une intimité assez importante, une certaine fraternité. C'était certainement plus connecté. Maintenant je ne pense pas tout à fait qu'il y ait le même lien qu'il y avait entre nous. Des François Salin, Éric Mottay ce sont quand même des gens d'un certain calibre, ce sont des poids lourds qui ont une grande réputation, ce sont des références. Ce n'est pas forcément le même profil de personnes aujourd'hui*[321] ».

François Salin témoigne de ce réseau, tissé au départ autour de la recherche académique, qui s'avère être un véritable microcosme où tout le monde se connaît et où les informations circulent très vite en particulier sur un domaine de niche comme le laser :

> « *Tremper dans le monde académique c'est bien pour ça, car c'est vraiment une toile d'araignée… Éric m'embête souvent avec ça et, il me dit « oh j'ai un truc secret alors si je le dis à François Salin le monde entier va le savoir demain matin » j'essaie de lui rappeler que cela fait quinze ans que j'ai quitté ce milieu et que je sais tenir ma langue mais dans le fond il a raison tout le monde se connait et se parle* »[322].

[321] Verbatim issu de l'entretien avec Nicholas Traynor.
[322] Verbatim issu de l'entretien avec François Salin.

Nous pourrions citer un grand nombre d'entreprises qui se sont lancées après l'émergence d'Amplitude Systemes. Nous pouvons citer les suivantes, sans toutefois être exhaustifs :

- **Mμquans**, créée 2011 par Philippe Bouyer [323], Bruno Desruelle [324] et Arnaud Landragin[325]. Elle se base sur une technologie qui a valu un prix Nobel de physique en 1997 à Claude Cohen-Tannoudji. Muquans est spécialisée dans le développement d'instruments de haute précision reposant sur l'utilisation d'atomes refroidis par laser, avec pour commencer un gravimètre quantique absolu et une horloge atomique. D'abord incubée pendant un an au sein d'ALPhANOV, la société a par la suite effectué une levée de fonds de près de 2 millions d'euros après son lancement grâce à Aquiti Gestion, avec l'appui d'ADI-NA ;

- **ArgoLight**, créée en 2012 par deux docteurs de l'Université de Bordeaux, Arnaud Royon[326] et Gautier Papon[327]. Argolight est spécialiste de la qualité en fluorescence. Elle conçoit, développe et commercialise une technologie brevetée unique au monde de fluorescence structurée ultrastable. Au sein du conseil consultatif de l'entreprise, nous retrouvons par exemple Rysvan Maleck et François Salin ;

- **Nethis,** créée en 2013 par Jean-Pascal Caumes [328]. La société industrialise et commercialise des systèmes de vision multi-spectrale infrarouge et Térahertz. Elle ne tiendra toutefois que cinq ans et sera liquidée en 2018 ;

- **Poietis**, créée en 2014 par Fabien Guillemot [329] et Bruno Brisson [330]. Elle a été incubée au sein de l'incubateur régional d'Aquitaine entre 2012 et 2014, lauréate du

[323] Philippe Bouyer devient docteur de l'Université de Paris-Sud en 1994. Il effectue un post-doctorat à Stanford pendant deux ans avant de devenir directeur de recherche de l'Institut d'Optique, position qu'il occupe toujours actuellement.
[324] Bruno Desruelle a obtenu un doctorat de l'Université de Paris XI en 1999. Il commence sa carrière comme ingénieur chez Corning Incorporated puis chez Thalès. Avant de rejoindre la tête du domaine Photonique de la Direction Générale de l'Armement entre 2003 et 2010.
[325] Arnaud Landragin est docteur en physique de l'Institut d'Optique depuis 1997. Il est directeur d'une unité de recherche CNRS.
[326] Arnaud Royon obtient son doctorat en sciences physiques en 2009 « Structuration non-linéaire de verres oxydes par laser femtoseconde dans le proche infrarouge » au Laboratoire ondes et matière d'Aquitaine sous la direction de Lionel Canioni.
[327] Gautier Papon obtient son doctorat en sciences physique en 2012 « Nanostructuration des propriétés optiques linéaires et non-linéaires d'un verre photosensible par laser femtoseconde » sous la direction également de Lionel Canioni. Avant son doctorat, Gautier Papon avait réalisé son stage de Master au sein de la société Amplitude Systemes.
[328] Jean Pascal Caume est docteur de l'Université de Bordeaux en sciences physiques. Sa thèse portait sur les développements laser et la matière condensée. Après près de 15 ans d'experience (CEA, ALPhANOV,…) il crée la société Nethis.

concours i-Lab en 2014 et bénéficié d'un transfert de technologie de l'Université de Bordeaux. Ce projet a démarré dès 2005 au sein de l'Université de Bordeaux au Laboratoire Biomatériaux et Réparation Tissulaire (BioTis, INSERM – Université de Bordeaux) qui travaillait à la bio-impression de cellules et a notamment collaboré avec la société NovaLase, créée par Patrick Chabassier que nous avons mentionné dans la partie 2, en 2007 pour mettre en point une bio-imprimante 3D laser. La société est spécialisée dans la bio-impression laser de tissus vivants ;

- **Irisiome,** créée en 2015 par une équipe de docteurs et d'ingénieurs en tête desquels Romain Royon [331] , le frère d'Arnaud Royon fondateur d'Argolight, Irisiome a développé une solution de détatouage à l'aide de lasers, sur la base des travaux de thèse de son fondateur (Royon, 2013)[332] ;

- **Spark Lasers**, créée en 2015 par Pascal Dupriez[333], associé avec Loïc Deyra[334]. La société est incubée durant un an au sein d'ALPhANOV avant de se lancer. Elle est spécialisée le développement d'un laser compact et ultra-rapide, avec des impulsions de l'ordre de la femtoseconde. La société a été lauréate du cours I-Lab en 2017, elle est fortement soutenue par ADI-NA, ainsi que par le fonds Aquiti Gestion. François Salin décrit cette entreprise comme étant la potentielle successeure d'Amplitude Systemes ;

[329] Fabien Guillemot obtient un doctorat de l'INSA de Rennes en 2000 avant de devenir chercheur au sein de l'Université de Bordeaux. Cursus renforcé par un séjour à l'Université d'Harvard en tant que chercheur invité, mais également une habilitation à diriger des recherches en 2010 ainsi qu'un parcours à HEC en 2013.

[330] Bruno Brisson est titulaire d'un Master d'Agro-Biotechnologies de l'Université en 1990, renforcé par un cursus HEC en 2003. Durant sa carrière, il cumule de nombreuses expériences au sein d'entreprises industrielles (IMPRA Medica, Cellectis, Mauna Kea, Biospace Lab, Fluofarma, Selexel, METAFORA,…) mais également d'institutions (Région Aquitaine, agence Biotechnica, incubateur Ile-de-France innovation…).

[331] Romain Royon est titulaire d'un doctorat en sciences physiques de l'Université de Bordeaux obtenu en 2012. Une thèse réalisée au sein du laboratoire CELIA. Il travaille 3 ans au sein de l'entreprise Lasagyl, puis se forme à HEC, avant de se lancer dans l'aventure « Irisiome ».

[332] "High power, continuous-wave ytterbium-doped fiber laser tunable from 976 to 1120 nm".

[333] Pascal Dupriez diplômé d'un master de l'Université de Caroline du Nord puis d'un doctorat de l'Université de Southampton en 2006. Durant sa carrière il a travaillé dans diverses entreprises dont Fianium au Royaume-Uni en tant que responsable R&D.

[334] Loïc Deyra obtient un Maser « Matériaux et Nanotechnologies » de l'INSA de Rennes, avant d'obtenir un doctorat d'Optique de l'Institut d'Optique en 2014 intitulé « Développements et nouveaux concepts pour les lasers solides ultraviolets » au sein du laboratoire Charles Fabry. Il travaille un an en tant qu'ingénieur au sein d'Alphanov avant de rejoindre le projet Spark Lasers.

- **Femto Easy**, est créée en 2016 grâce à un transfert de technologie initié par Antoine Dubrouil [335], Docteur en Physique et chercheur du Centre Lasers Intenses et Applications CELIA (université de Bordeaux / CNRS / CEA) avec un ami de longue date, Stéphane Lecorné[336]. Femto Easy produit des dispositifs innovants capables de mesurer des durées d'impulsions lasers ultracourtes. Le projet a remporté le concours I-lab en 2015 catégorie Emergence. La société est soutenue par le fonds aquitain Aquiti Gestion présidée par Alain Ricros.

Le cas d'Azur Light Systems

Nous allons nous attarder sur un dernier cas, avec l'entreprise Azur Light Systems, emblématique du passage de témoin entre les deux générations d'entrepreneurs. Un cas mentionné lors de l'entretien avec François Salin par ce dernier :

> « *Azur Light Systems, c'est un autre cas intéressant. Nick Traynor, le fondateur, est écossais, il dirigeait une plate-forme en Bretagne à Lannion qui travaillait sur la fibre optique (Perfos), il en avait marre, il voulait un peu changer. Je lui ai dit de venir à Bordeaux car on avait plein d'idées mais pas assez de porteurs de projets. Donc, il n'a rien dit à ses collègues, il a posé trois jours de vacances et il est venu à Bordeaux pour que je lui présente les projets. L'un d'eux l'a intéressé, il a quitté son emploi et il s'est lancé* »[337].

Azur Light Systems (ALS) a été officiellement créée en 2010, en pleine crise économique, entre les deux générations d'entrepreneurs que nous avons mentionnés. Mais son histoire, caractérisée par son dirigeant, remonte bien au-delà de cette date.

Nicholas Traynor quitte l'Ecosse, où il est né, en 1992 pour réaliser sa thèse au très réputé « Optoelectronic Research Center » (ORC) de l'Université de Southampton. Il enchaîne avec un post-doctorat en Australie, au moment du « boom » du marché des télécommunications, avant de rejoindre Fontainebleau en 1999, où se trouve le centre de R&D européen de

[335] Antoine Dubrouil a obtenu un doctorat de l'Université de Bordeaux en 2011 « Post compression d'impulsions intenses ultra-brèves et mise en forme spatiale pour la génération d'impulsions attosecondes intenses » au sein du CELIA, sous la direction d'Éric Constant. Il est ensuite chercheur successivement à « Swinburne University of Technology », puis à « Politecnico du Milano », avant de retrouver le Celia en 2013.

[336] Stéphane Lecorné, est ingénieur diplômé de l'ENSEIRB-MATMECA en 2003. Il connut diverses entreprises pendant sa carrière (ITEMS, TIMECARD Europe, Pages Jaunes, La Banque Postale, Cofinoga. Il monte également une société Faz Technologie en Mars 2004, dont il est toujours gérant à ce jour.

[337] Verbatim issu de l'entretien avec François Salin.

Corning, premier fabricant de fibre optique au monde. Nicholas Traynor ne souhaitait pas poursuivre le parcours académique et avait reçu plusieurs propositions de société, il choisit Corning, implantée en France, pour se charger de l'activité amplification optique pour les systèmes télécoms.

En 2003, il quitte la région parisienne pour la Bretagne, pour mettre sur pied le centre technologique PERFOS, unique en son genre, qui a pour vocation l'accélération et le transfert de technologie entre l'université et l'industrie. Cette plateforme est une cousine de la plateforme aquitaine ALPhANOV, à la différence près qu'elle est indépendante, c'est-à-dire qu'elle n'est pas contrôlée par le monde académique ou industriel. Ce projet est un succès au départ, mais les deux plateformes ne se sont pas développées de la même manière. En effet, si au départ de Perfos, l'équipe était constituée de huit personnes, celle d'ALPhANOV en comprenait une dizaine. A ce jour, les équipes girondines dénombrent 70 personnes quand Perfos plafonne à une douzaine.

Mais en 2008, l'Ecossais cherche de nouveaux horizons et après avoir monté une plateforme, il souhaite créer une vraie entreprise. Il prend alors contact avec François Salin et Benoit Appert-Collin au sein d'ALPhANOV et explique à la presse (en 2013) :

> « *A cette époque-là, à Bordeaux, il y avait des résultats préliminaires intéressants sur des nouveaux systèmes d'amplification optiques. Avec ma double expérience d'opticien et de fabricant de fibre optique acquise chez Perfos, j'arrivais à voir le lien entre ces découvertes, et ce qui pouvait être adaptable industriellement. C'est ainsi que j'ai réalisé un deal avec le centre de transfert de technologies ALPhANOV, pour y mener un projet pendant dix-huit mois, exploitant des résultats de recherche de l'Université de Bordeaux et du CNRS. Ainsi est né Azur Light Systems* »[338].

Nicholas Traynor, intègre l'équipe de la plateforme, ce qui lui permet d'incuber son projet pendant 18 mois. Il témoigne de cette expérience :

> « *L'infrastructure était là, le modèle était parfait, les ressources étaient là. Je suis venu à Bordeaux car tout était réuni pour réussir. En arrivant j'ai vu que la connectivité était quelque chose qui était appréciable. Au bout d'un mois ici j'avais rencontré une multitude d'acteurs, des entreprises, des laboratoires, des personnes de la Région, Bordeaux Unitec […] L'environnement était propice à faire des choses*

[338] *L'Express, L'entreprise, Azur Light Systems: des lasers bleus en or, Marianne Rey, 24/10/2013.*

> *très efficaces. A cette époque-là cela n'aurait pas été possible de faire ça ailleurs qu'à Bordeaux de la même manière dont cela a été fait*[339] ».

En 2009, Nicholas Traynor remporte le concours de création d'entreprises innovantes dans la catégorie « projets en émergence ».

La société a été officiellement créé le 10 août 2010, par Nicholas Traynor et Johan Boullet, ingénieur de recherche CNRS, expert en lasers à fibre - tous deux coinventeurs de la technologie exploitée par ALS, ainsi que par la société Ardop, représentée chez ALS par son président-directeur général, Mathias Le Pennec (qui fût co-fondateur de la société BFI-Optilas). Ce dernier a longtemps occupé le poste de directeur général à Optilas France, une entreprise pionnière de la filière laser en France, avant de diriger la société Ardop. Cette entreprise a longtemps vendu du matériel de BM Industries, et c'est de cette façon que M. Le Pennec a rencontré François Salin et Eric Mottay. François Salin nous explique :

> « *Le patron de Cordouan, qui est encore un breton, on se connaissait de mon passage à BMI, il était chez Optilas, et au début Optilas vendait les lasers de BMI. C'était un commercial pur et dur. On discutait et je l'avais convaincu qu'il se passait des choses ici, il avait une maison ici dans le Médoc. Donc il a mis des fonds dans Cordouan, puis il a déménagé sa boite Ardop ici et a pris aussi la tête de Cordouan. […] quand j'essaie de convaincre Mathias de venir à Bordeaux, je lui dis aussi que moi l'an dernier j'ai récupéré beaucoup d'argent de la Région pour monter mon projet* »[340].

Azur Light Systems se lance dans la production de lasers à longueurs d'onde inédites, qui pourraient devenir des outils de choix pour des analyses biologiques poussées (séquençage d'ADN, analyse à grande vitesse des cellules). La société a bénéficié d'un transfert de technologie du laboratoire CELIA (CNRS, Bordeaux 1, CEA) qui lui permet de proposer, dans cette famille de longueur d'ondes, des lasers beaucoup plus compacts que ceux existants jusqu'ici. Cette technologie a d'ailleurs été primée par le « Photon d'Or » en 2010, décerné dans le cadre de la « Vitrine de l'innovation » du salon Opto. Elle lui donne une avancée concurrentielle, notamment du fait de nombreux avantages liés à son intégration par les fabricants d'équipements.

[339] Verbatim issu de l'entretien avec Nicholas Traynor.
[340] Verbatim issu de l'entretien avec François Salin.

Dès le lancement de l'entreprise, le prototype était déjà prêt à vendre. ALS dispose d'une licence d'exploitation exclusive des brevets détenus par l'Université, le CNRS et Alphanov. La société a d'ailleurs pu se lancer rapidement dans les opérations grâce aux gains obtenus suite aux concours remportés, mais également à une aide d'OSEO et une aide au démarrage du Conseil Régional Aquitaine.

Dans le cadre d'un partenariat avec la DGA, la Région fait le pari de l'innovation duale dans les entreprises de plus petite taille Depuis 2010, ce sont ainsi 80 entreprises qui ont été accompagnées. Parmi elles, Pragma Industries mais également Azur Light Systems. Cette convention facilite ainsi la diversification des technologies militaires dans le domaine civil, ce qui permet d'encourager leur maturation et favorise leur accessibilité en augmentant leur présence sur le marché.

En 2013, Azur Light Systems voit un investisseur entrer à son capital, il s'agit d'Irdinov. Créé fin 2012 à Toulouse, Irdinov réalise ainsi son premier investissement. Le fonds d'amorçage de l'Institut Régional de Développement Industriel (Irdi) vient d'entrer au capital de la jeune société Azur Light Systems (600K€), basée à Pessac (Gironde), aux côtés d'Aquitaine Création Investissement (ACI, pour 200K€). Cette levée de fonds, d'un montant de 800K€, doit notamment permettre à cette entreprise spécialisée dans les lasers à fibres innovants de poursuivre des efforts de R&D, d'étendre son outil industriel et financer ses démarches commerciales.

Le CA d'ALS atteint 1 M€ fin 2013, avec 40% pour les lasers bleus. 60% des ventes sont réalisées auprès d'intégrateurs lasers pour des applications biomédicales (imagerie, mesure industrielle…). Dès 2013, les ventes à l'international sont majoritaires, 60% entre l'Asie, les Etats-Unis et l'Europe, quand 40% du CA est réalisé en France.

En 2014, Azur Light Systems, qui emploie 11 personnes, est sélectionnée pour *Invest in Photonics*, aux côtés de Sunna Design et Domo Helios. *Invest in Photonics* permet à des investisseurs de sélectionner les sociétés les plus innovantes, crédibles et rentables dans le secteur de la photonique, technologie basée sur la lumière.

En 2018, le fournisseur d'outil d'imagerie Hübner Photonics est contacté par ALS et devient son distributeur pour l'Europe du Nord. Nicholas Traynor explique à ce sujet :

> « *Hübner et Cobolt ont prouvé leur expérience et leur expertise sur les marchés scientifiques et industriels, cette relation doit nous aider à accélérer notre développement commercial en Allemagne, Autriche, Suisse et les pays du Nord* ».

A l'avenir la société veut avant tout se pérenniser et atteindre une taille critique entre 50 et 100 personnes, avec des marchés récurrents lui permettant de maintenir un bon niveau d'activité. D'après son dirigeant, cela passera notamment en conservant de bonnes relations avec les partenaires institutionnels mais également en développant les collaborations avec le monde académique en France comme à l'étranger pour renforcer sa technologie et donc conforter sa place sur le marché. Cela s'est récemment concrétisé avec la participation au projet européen Quantum Flagship, dans le cadre du programme Horizon 2020. Ce projet rassemble 20 partenaires, industriels et académiques, mené par l'institut munichois spécialiste des plasmas, Max Planck Garching, et est doté d'un budget de 10M€.

Les pionniers de l'Optique-laser aquitain au prisme de la littérature « start-up / réseaux »

Le premier cas abordé, Amplitude Systèmes est un modèle de création d'entreprise hybride, difficilement classable. En effet, elle peut être considérée comme une spin-off universitaire (Pirnay, 2001) puisque la technologie cœur de l'entreprise est issue du transfert d'une technologie développée au sein d'un laboratoire universitaire et que les premiers collaborateurs proviennent également de ce laboratoire. Elle pourrait également être considérée comme une spin-off d'entreprise (Chesbrough & Rosenbloom, 2002), puisque le groupe pour lequel ont travaillé Éric Mottay, Gilles Riboulet et nombre de leurs premiers collaborateurs sont issus du groupe Thalès, qui n'a pas souhaité se lancer dans les applications laser. Par la suite, l'entreprise a été l'objet d'une attention particulière du financeur public, les nombreuses applications de ses produits et le rythme dynamique de croissance a convaincu les institutions à miser beaucoup sur cette entreprise. Cela, notamment, pour disposer d'une entreprise capable de générer une dynamique dans cette filière, où tout reste alors à créer dans la région au début des années 2000.

Par la suite, la structuration de la filière se réalise selon un modèle dit de la triple hélice (Etzkowitz & Leydersdorff, 2000) au niveau régional. En effet, les acteurs qu'ils soient universitaires, industriels ou issus des collectivités locales (Communes, Métropole, Département et Région) et ses partenaires, ont tout fait pour créer un système régional d'innovation performant (Doloreux & Guillaume, 2005). Les acteurs institutionnels ont ainsi profité de l'installation d'un projet important, le laser MégaJoule, pour activer la deuxième partie de l'hélice, à savoir la sphère universitaire. Cela en participant à la création de laboratoires de recherche performants. Enfin, la troisième partie de l'hélice est la sphère industrielle, celle qui manquait alors de robustesse. Cette dernière a commencé à émerger suite à l'impulsion des forces combinées des deux autres sphères. En effet, pour faire émerger une filière industrielle régionale *ex-nihilo*, la volonté politique et de bons laboratoires de recherche ne suffisent pas comme nous le soulignons dans le récit. Une filière, par définition, a besoin d'entreprises pour s'ancrer sur un territoire. Surtout lorsque la volonté politique affichée, et les technologies développées, rendent possible l'espoir que cette filière soit fortement motrice pour l'économie régionale et soit industrialisante, dans le sens où la structuration de cette industrie pourrait permettre le développement d'autres industries (Toledano, 1978).

Toutefois, nous ressentons que cette filière n'est pas définitivement pérennisée sur le territoire, malgré une très forte volonté de créer des entreprises. Après la première vague d'entrepreneurs, tous issus des mêmes réseaux, une deuxième s'installe, diversifiant, par la même, les applications développées dans le champ de l'Optique-laser. Il faudrait toutefois qu'une ou plusieurs d'entre elles, ait la volonté, et la capacité de croître et permettre à la dynamique de ne pas retomber. Là réside l'enjeu pour les années à venir.

Que retenir de de récit, de ces histoires d'entreprises, d'hommes et de femmes ?

Le regard des industriels que nous avons interrogés approfondit notre compréhension de la construction de la filière Optique-Laser en Aquitaine, particulièrement dans la métropole bordelaise.

L'Université de Bordeaux possédait depuis de nombreuses années des laboratoires de physique dynamiques, qui œuvraient pour la photonique, cela grâce notamment à des chercheurs très reconnus. A cela s'ajoute, un « ovni », avec la création de l'entreprise i2S et ses dirigeants charismatiques, qui tissent un réseau de relations intéressants avec les entrepreneurs et les institutions et sèment les premières graines de la possibilité de construction d'un groupement des entreprises de haute-technologie en Gironde. Si l'entreprise n'a jamais réellement impressionné par ses performances économiques, et ce, malgré des « coups » exceptionnels, comme la caméra pour la mission Titanic ou encore le scanner de livres qui a permis l'enregistrement de la Bible de Gutenberg, les entrepreneurs ont su fédérer autour d'eux un grand nombre d'acteurs socio-économiques.

Aussi lorsqu'en 1996, les pouvoirs politiques girondins, en tête desquels Alain Juppé, réalisent un coup de force, avec la décision d'implantation d'une installation d'avant-garde sur le territoire avec le Laser MégaJoule, les collectivités s'unissent, la Région en tête, pour saisir une opportunité unique. Ils investissent fortement pour créer un environnement favorable au développement d'activités industrielles en créant des structures institutionnelles dédiées, renforçant les laboratoires de recherche et en permettant aux avancées scientifiques de s'industrialiser grâce à une plateforme de transfert technologique.

Toutefois, sans le dynamisme des hommes de terrain, des chercheurs, des entrepreneurs que nous avons présentés, qui ont mobilisés fortement leur réseau et pris des risques, tout en profitant d'un écosystème favorable et d'investissements publics massifs, la filière Optique-Laser aquitaine pourrait n'être qu'une coquille vide ou un outil de communication politique. Si, à ce jour la filière Optique-Laser est devenue un incontournable dans la région et particulièrement en Gironde, c'est donc aussi grâce aux chercheurs et aux industriels qui ont su à leur tour profiter de l'opportunité offerte par les institutions régionales et les technologies développées au sein de laboratoires universitaires.

Ce que nous avions montré dans la deuxième partie, la forte concentration des aides sur un groupe d'entreprises de la filière Optique-Laser sur la période 2007-2016, constitue en réalité une partie des faits qui ont permis d'accompagner une filière et ses entreprises dans leur développement. Si la concentration des aides de la Direction de l'industrie est forte, c'est

parce qu'il n'y a tout simplement pas beaucoup d'entreprises motrices à financer, dans une filière qui reste, après plus de dix ans, en pleine éclosion. Le choix fait, de les financer très fortement a contribué à pérenniser leur ancrage, permettre leur développement sur un marché où la concurrence est rude et à faire de certaines de ces entreprises des moteurs pour une filière économique qui a contribué à créer des milliers d'emplois sur le territoire.

Les sommes allouées sont importantes, mais elles ont permis la concrétisation d'un pari politique et économique. Les acteurs socio-économiques ont su se fédérer et faire œuvre commune pour saisir une opportunité technologique et économique. Toutefois, ces sommes investies auraient pu avoir un effet « nul » sans l'activation d'un réseau de chercheurs entrepreneurs pour transformer l'essai par la création d'entreprises industrielles. Un transfert de technologies, provenant de grands groupes industriels ou de laboratoires de recherche, facilité par l'écosystème structuré en Aquitaine par les institutions et les entrepreneurs.

Ces histoires, en particulier celles de la troisième partie de chapitre, révèlent enfin une chose importante, c'est qu'il est nécessaire de créer des liens entre les acteurs académiques, privés et institutionnels pour encourager la diffusion des idées et pratiques (Granovetter, 1977). Mais, ces récits nous montrent qu'il est également important de laisser la place à l'incertitude et de ne pas chercher à tout contrôler. En effet, les trajectoires des entrepreneurs que nous avons décrites, dépendantes de choix de vie ou de carrière (Barthe, Chauvac & Grossetti, 2016), bien qu'influencées par une politique particulièrement volontariste, relèvent de nombreux facteurs sur lesquels une institution ne peut avoir de prise.

Conclusion de la Partie 3

Cette troisième partie de thèse se proposait de prolonger l'analyse quantitative menée dans la deuxième partie de thèse, par un travail à partir de données qualitatives. Le but était d'appréhender la politique industrielle régionale par le regard des acteurs, institutionnels et entrepreneurs, qui participent à la dynamique économique régionale.

La deuxième partie a notamment révélé une forte concentration des subventions allouées à certaines entreprises industrielles. Un phénomène qui était corrélé positivement à plusieurs facteurs : participation à un programme régional ou européen, effet filière notamment pour la filière Optique-laser, effet territorial notamment pour le Lot-et-Garonne. Nous avons donc pu proposer une première analyse de la politique industrielle au regard de ces éléments, qui semblait toutefois incomplète. C'est pourquoi nous nous sommes engagés dans une démarche d'enquête en tentant de garder une posture neutre, basée sur l'empirisme mais cadrée et influencée par les travaux sur la méthodologie d'enquête terrain, afin de mieux caractériser ce phénomène et ainsi être en mesure d'avoir un regard plus complet sur la politique industrielle régionale.

Ce travail nous a permis de nous plonger dans le monde des entreprises, de comprendre la pensée et la volonté des acteurs qui ont dessinés la politique industrielle. Cette immersion, nous a paradoxalement fait prendre de la hauteur et d'appréhender la politique industrielle régionale dans sa globalité. Les entreprises que nous avons rencontrées, avaient généralement été fréquemment financées sur la période d'étude quantitative. Nous nous sommes aperçus que nombre d'entreprises financées hors territoire métropolitain, ont une importance cruciale pour les territoires sur lesquelles elles sont installées ; des territoires qui, de plus en plus, font partie des préoccupations de ces firmes et qui entrent en compte dans leur stratégie de développement. Au départ, pour des motifs relevant du développement (accès aux ressources), mais de plus en plus dans une optique de donner au territoire, de le rendre plus riche, plus dynamique. Ce type d'entreprises correspond à une volonté politique inscrite dans la stratégie régionale. Aussi, ces acteurs sont valorisés et les institutions tentent de les afficher comme exemplaires dans le but d'inspirer d'autres entrepreneurs. Un comportement que nous avons étudié dans le chapitre 5 à travers le cas de l'entreprise « Turbocarbone ». Nous avons également mis en évidence le fait que les entreprises, et surtout les entrepreneurs, avaient une importance capitale dans le développement de filières économiques, en particulier dans les filières en émergence.

Le chapitre 6 permet de montrer qu'au-delà d'investissement massif de la part de la puissance publique, l'émergence d'une filière, ici celle de l'Optique-laser, dépend aussi fortement des hommes qui créent, qui entreprennent et font le choix audacieux de créer des entreprises dans une région qui n'a initialement pas beaucoup plus d'atouts qu'une autre pour structurer cette filière. Toutefois, nous avons pu constater, à travers le cas i2S et son histoire tortueuse, que les entrepreneurs de la photonique bien que peu nombreux avaient cette volonté, avant même l'arrivée du LMJ, de créer des emplois sur le territoire et de participer à la dynamique économique. Cette vision, parfaitement incarnée par ses dirigeants, font d'eux aujourd'hui des hommes incontournables de l'environnement aquitain. Il n'est pas impossible que sans un noyau d'entrepreneurs, arrivé au début des années 2000, cette filière soit restée un construit institutionnel « vide », doté de laboratoires et de plateformes technologiques abondés entre autres par la Région, sans entreprise pour porter la dynamique. Aussi, peu d'entrepreneurs ont pris le risque de se lancer *ex-nihilo* en Aquitaine, ce qui explique pour partie la concentration des aides sur une poignée de firmes. L'une d'elle est devenue une tête de pont incontournable censée représenter les espoirs portés sur cette filière, d'autres ont connu des fortunes diverses, les grands groupes comme Safran ou Thalès se sont engouffrés dans les applications lasers *a posteriori* et contribuent à développer cette activité. Reste que la filière aurait besoin de voir émerger d'autres « *champions régionaux* » du calibre d'Amplitude pour faire perdurer la dynamique.

Des « *champions régionaux* », qui, semble-t-il, sont devenus un instrument politique fort de la Région Nouvelle-Aquitaine. L'objectif en soi n'est pas de créer des « champions régionaux » de toutes pièces, mais bien d'identifier des entreprises ayant un profil qui correspond aux valeurs et à la stratégie régionale de développement économique. Des entreprises exemplaires, de taille moyenne, qui dynamisent des territoires, des filières économiques, entretiennent un lien privilégié avec les institutions et participent à la construction des politiques économiques de demain. Aussi, la Région aujourd'hui ne peut pas imposer à des entreprises de se localiser dans des lieux précis dans un but d'aménager le territoire. Elle ne peut pas construire une filière économique en se reposant seulement sur des entreprises publiques, comme le faisait Colbert à son époque. Mais elle souhaite valoriser les entreprises existantes et en faire des vecteurs de sa politique économique. C'est là que se situe la différence avec la *« politique des champions nationaux* ». La politique régionale néo-aquitaine n'est pas une « *politique des champions régionaux* ». Elle est, semble-t-il, une politique volontariste qui souhaite donner la chance à tous les territoires qui composent la région, anticiper les mutations économiques en structurant des filières d'avenir. Pour ce faire, elle investit, certes de manière conséquente, et valorise des

établissements qui reflètent ces valeurs et caractérisent cette volonté politique, mais n'a pas pour objet de créer des entreprises pour qu'elles deviennent des « champions » au sens où la politique industrielle française a pu créer des « champions nationaux ». Ici, le soutien aux filières, l'aménagement au territoire sont des objectifs de la politique industrielle pour créer de la valeur sur le territoire, le soutien renforcé à un groupe d'entreprises particulier est un instrument qui sert cette politique.

Conclusion générale

La politique industrielle régionale, analyse d'une construction complexe

« Si j'étais chef d'un grand Etat, j'agirais peu ; je regarderais ce qui évolue spontanément ; je choisirais les tendances qui me sembleraient convenables et je les encouragerais »

Fernand Braudel

L'objectif principal de cette thèse était de réaliser un exercice d'analyse de la politique industrielle régionale en prenant pour cas d'étude la Région Aquitaine, aujourd'hui Nouvelle-Aquitaine. Ce travail de recherche a été réalisé dans le cadre d'une convention CIFRE afin de répondre à un besoin de mise en lumière des réalités de la politique industrielle tant dans sa construction que dans son opérationnalisation et ses retombées. En effet, les acteurs qui contribuent à dessiner, opérationnaliser et ceux à qui est destinée cette politique n'ont que rarement l'occasion de prendre le recul nécessaire pour observer la politique industrielle régionale dans sa globalité.

Nous présentons ici un travail original grâce à notre position d'observateur-participant au sein d'une institution telle que la Région, mais également de par les méthodes employées et la littérature multidisciplinaire mobilisée pour répondre à ce qui est, rappelons-le, une commande émanant d'une institution publique. Aussi, pour proposer une réponse à un tel besoin, nous avons fait le choix d'utiliser un large éventail d'outils tout en restant au plus proche du besoin. Nous avons finalement marié les analyses produites grâce au cadre théorique dans lequel nous nous sommes placés pour embrasser les problématiques de la Région, l'analyse des politiques publiques.

La première partie a consisté à **contextualiser ce que sont les politiques industrielles et la manière dont elles tendent aujourd'hui à se régionaliser**. Nous avons donc opéré une remontée dans le temps afin de mettre en évidence la construction et les objectifs des politiques industrielles d'hier qui n'ont que peu évolué à travers les siècles. Nous nous permettons également de rendre à Colbert ce qui est à Colbert et de décrire la politique qu'il menait, car il semble que la politique régionale aujourd'hui s'inspire en effet des idées de l'époque. Par la suite, nous avons présenté la construction des politiques industrielles actuelles par l'Europe et les Régions, deux jeunes institutions, avec un Etat central qui tente de rester omniprésent sur le territoire national. Nous avons ainsi proposé de considérer que les Régions sont en mesure de dessiner le futur des politiques industrielles si elles se semblent capables de se saisir pleinement des compétences qui leur sont octroyées et de se montrer habiles dans le jeu politique et institutionnel entre l'Union Européenne et l'Etat.

Notre deuxième partie de thèse propose **une analyse quantitative de la politique industrielle régionale à travers** ce qui est, à ce jour, **son instrument principal, les subventions directes** aux entreprises. Comme nous le rappelons, il est assez rare pour un chercheur d'avoir accès à des données internes à une institution et d'en profiter dans une

position d'observateur-participant. Nous avons donc construit une méthode, bâtie sur des indicateurs relativement simples, afin d'être en mesure de proposer une analyse de la politique industrielle régionale à travers le prisme des financements alloués aux entreprises. Nous avons mis en évidence un phénomène fort de concentration des aides sur un groupe restreint d'entreprises, qui pourrait laisser penser à une logique dite « *picking the winner* ». Nous avons également pu remarquer que les subventions étaient ventilées de manière équilibrée sur le territoire régional, mais qu'elles avaient tendance à être privilégiées dans certaines filières économiques. Ceci est un phénomène logique, car la politique régionale œuvre pour favoriser certaines filières porteuses, qui semblent être relativement représentatives des forces de l'économie régionale. Aussi, le phénomène qui pose le plus question est celui de la récurrence des aides. Pourquoi la Région, au travers de la DPI, concentre les aides sur certaines entreprises ? L'économétrie et une enquête auprès des collaborateurs apportent des éléments de réponse. Ces firmes sont des entités souvent bien identifiées par la Région, qui aujourd'hui leur octroie un accompagnement particulier par le biais des programmes structurants. Elles semblent également être en capacité de décrocher des financements européens, signe d'une relative solidité au vu de la sélectivité de ces derniers. Enfin, nous avons remarqué des effets moins instinctifs : une corrélation positive entre la concentration et un territoire, le Lot-et-Garonne, et une filière, l'Optique-laser. Aussi, les constats qui ressortent de cette analyse ont permis d'apporter des éléments pour comprendre la construction de la politique industrielle, mais il semblait nécessaire de prolonger cette analyse quantitative par un travail qualitatif afin de mieux refléter la complexité que masquent les indicateurs.

La troisième et dernière partie, proposait **une analyse qualitative de la politique industrielle régionale pour refléter sa complexité**. Nous nous sommes rendus sur le terrain, principalement dans des entreprises parmi les plus financées par la Région, mais également au cœur de l'institution régionale. Nous avons mené cette enquête et nous sommes procurés un grand nombre de données qualitatives. Nous l'avons fait dans le but de comprendre les décisions prises dans le cadre de la politique industrielle et donc appréhender sa construction. Nous l'avons également fait pour donner du sens à l'action régionale et notamment aux agents opérationnels des services de la Région. En effet, le traitement des données recueillies nous a permis de prendre du recul et d'appréhender le sujet avec un regard nouveau. Durant cette analyse, nous avons étudié la trajectoire d'entrepreneurs, d'hommes et de femmes qui font la politique industrielle, en la concevant ou en créant de la valeur sur le territoire régional. Aussi, les entreprises qui concentrent des financements n'ont pas particulièrement une stratégie de chasse à la subvention. Ils ont

établi un rapport privilégié avec l'institution régionale et apportent, en contrepartie, de l'accompagnement, aux agents, leur connaissance des processus industriels, du terrain, qui permet de construire des accompagnements qui correspondent aux besoins des entreprises. Ces entreprises comptent pour les territoires sur lesquels elles sont installées, elles permettent parfois de contribuer à une dynamique de filière économique. L'accompagnement ciblé sur ces entreprises permet donc à la Région, qui a moins de prise sur l'économie qu'un Colbert à son époque, de porter des entreprises qui correspondent à une volonté économique. Le dessin de la politique régionale est de donner la chance à tous les « territoires » de la région, créer des richesses et anticiper les évolutions économique en travaillant pour et avec des entreprises motrices, en mesure d'apporter à la région et à ses habitants.

A la fin de ce travail, nous sommes en mesure d'apporter plusieurs éclairages sur l'action publique en faveur de l'industrie menée en Aquitaine, qui se prolonge aujourd'hui dans la grande région. Nous proposons donc de clore nos réflexions en quatre temps :

- un premier qui s'attache à **donner des éléments de réponses à la problématique** initialement définie. Nous allons donc dresser un court portrait de la politique industrielle telle que nous l'avons analysée, sa filiation, ses inspirations et son insertion dans un cadre politique plus large que la Région ;

- un deuxième, où nous insistons sur l'importance d'avoir eu recours à des méthodes, des champs littéraires divers, tout en adoptant une posture pragmatique. Notre travail avait ainsi pour objectif de **donner du sens et surtout de refléter la politique industrielle dans sa complexité** ;

- un troisième, où nous nous permettons d'énoncer **des recommandations, sur un aspect en particulier, celui de la production, la gestion et l'analyse des données**. Des recommandations, tirées de cette expérience, qui doivent permettre au commanditaire de ce travail de recherche de continuer à tirer des bénéfices de l'analyse produite une fois que ce chapitre sera clos, mais qui peuvent également servir à des chercheurs ou des institutions partenaires ;

- Un quatrième et dernier temps propose **des perspectives** et prolongements potentiels pour faire suite à cette analyse, notamment sur les aspects de collecte, de gestion et d'analyse des données régionales.

1. Un retour du colbertisme ?

Ce travail de thèse permet d'amener une analyse sur la construction, l'opérationnalisation et les effets de la politique industrielle régionale. Nous pouvons ainsi exprimer que la stratégie de développement économique de cette Région est tout d'abord étroitement liée à la personnalité de son président depuis maintenant plus de 20 ans. Ce président est marqué par son histoire personnelle et son expérience, si bien qu'il consacre une grande énergie à la politique industrielle. Cette dernière peut trouver des précédents dans l'histoire politique française, nous retrouvons ainsi des idées très colbertistes : sur fond d'un interventionnisme important, qui privilégie certains « champions », tout en conservant un volet aménagement du territoire, volet sur lequel il est évident que la Région n'a pas autant d'impact que ne pouvait l'avoir l'administration de Colbert à l'époque mais tente de trouver des solutions avec un programme comme « Usine du Futur » ; mais également certaines liées à la période de la « politique du Plan » : preuve en est la création récente d'une DATAR au niveau régional ou encore la mise en œuvre de la politique de filières dès 1998 ; enfin, des recettes qui semblent propres à l'Aquitaine. Cette politique industrielle se veut proche des territoires et de ses entreprises, se nourrissant de ces dernières, et notamment des éléments moteurs, ses « champions régionaux », pour construire le présent et le futur de l'intervention régionale. L'ADN de la Région, se veut pragmatique, sur le volet industriel analysé, et qui trouve des solutions pour travailler en concertation avec ses partenaires locaux.

La Région Nouvelle-Aquitaine est interventionniste et assume pleinement ce rôle. Toutefois, dans la position où elle se trouve, c'est-à-dire *leader* des politiques économiques, nous pouvons dire que cet interventionnisme pragmatique manque d'efficience. Cette affirmation est dûe au fait que la Région ne se dote pas d'une unité, d'une équipe, en interne ou dans son agence de développement économique par exemple, qui gère les données liées aux entreprises dans le but de les analyser et de bâtir des stratégies pour l'avenir ou simplement de réaliser un travail de suivi. Ces capacités sont complètement éclatées entre les différents services et directions au sein d'un pôle développement économique d'une force considérable, puisque près de 500 agents le compose, c'est bien plus que la plupart des autres Régions françaises. Ces directions, comme dans de nombreuses administrations, peinent à travailler autrement qu'en silo malgré la volonté affichée de sortir de ce mode de fonctionnement. Enfin, la politique industrielle se dessine aujourd'hui en Région, mais elle est fortement liée, d'une part, à l'Europe, or les connexions, bien qu'établies, avec Bruxelles, n'ont pas un effet assez significatif en local et d'autre part, à l'Etat et aux autres Régions françaises. Des Régions avec qui la Nouvelle-Aquitaine devrait collaborer plus étroitement, plutôt que de se placer en compétition, pour renforcer ses prérogatives vis-à-vis de l'Etat et construire des stratégies de développement économique plus ambitieuses.

2. Donner du sens et refléter la complexité

Il était important pour nous de produire un véritable travail de recherche suffisamment proche des questionnements et des réalités exprimés par la Région. Ainsi, nous n'avons pas hésité à proposer un cadre théorique issu des sciences politiques, tout en faisant appel à une diversité de méthodes issues des sciences humaines et sociales.

Le but premier de cette démarche est de donner du sens à un ensemble d'actions, qui ne peuvent pas seulement être appréhendées sous un seul angle de vue au risque de proposer une analyse partielle ou déformée. Ainsi, l'analyse historique, pour revenir aux origines de la politique industrielle, nous permet de comprendre que si les pratiques ont un peu évolué, le sens de la politique industrielle et ses objectifs n'ont que peu changé, qu'elle s'applique dans un cadre européen, national ou local. Un travail mêlant analyse historique, science politique et immersion au sein de la Région, nous permet de comprendre la construction de la politique régionale, ses objectifs, ses moyens d'actions, ses instruments. Parmi ces derniers, nous en avons choisi un, parmi les plus significatifs : le dispositif des aides individuelles. Ce dispositif tend aujourd'hui à se structurer sous forme de programmes. Nous en avons proposé une analyse quantitative pour répondre à plusieurs questionnements. Cette analyse contribue à caractériser la politique, en mesurant des phénomènes, comme la concentration des aides, leurs ventilations géographique et sectorielle, mais elle tend, comme nous le disions alors, à « écraser » la population étudiée, ici les entreprises et leurs territoires respectifs. Or, s'il se doit d'analyser globalement les financements alloués aux entreprises, il convient également de comprendre ce qu'il se passe du côté de ceux qui reçoivent ces financements, afin d'appréhender le comportement des firmes mais également saisir le sens de certains phénomènes observés, donc concevoir les actions réalisées par l'institution.

En effet, au regard de certains résultats obtenus, voire parfois de simples observations de la base de données des financements alloués, nous avons été témoin de réactions assez tranchantes et nous reconnaissons avoir eu parfois des doutes quant à certains choix. Toutefois, étant dans une position neutre et ce délivrer une analyse objective, il s'agissait de ne pas porter de jugement hâtif sur la base de seuls chiffres. Comme nous le rappelons dans la troisième partie de thèse, si nous avions suivi un protocole d'évaluation de type « expérience contrôlée », nous aurions pu, sur la base de chiffres nous exprimer quant à la justification, ou non, des aides allouées, mais là n'est pas le rôle que nous avons choisi d'endosser et ce, dès le départ de ces travaux. Le travail qualitatif nous a permis d'apporter un éclairage important sur ceux qui font la politique industrielle et de réintroduire de la complexité dans l'analyse, écouter les voix des hommes et des femmes derrière les lignes de chiffres.

3. La gestion partagée des données, comme enjeu crucial pour la Région

Cette thématique constitue certainement l'axe d'amélioration le plus fort pour les services de la Région Nouvelle-Aquitaine, qui plus est dans un contexte où la Région peut et doit s'imposer comme le *leader* des politiques publiques sur le territoire régional. Dans ce rôle central, l'institution se doit de produire des analyses solides pour éclairer ses actions et pour ce faire, elle doit commencer à organiser sa collecte et sa gestion de données. Cette problématique de la gestion des données pourrait permettre aux différents services de collaborer et définir un langage commun. Nous allons dans ce sens brièvement développer trois axes de préconisation.

i. Collecter et produire des données et des analyses

Le premier axe porte sur la gestion des données et leur analyse par les services. Les différentes directions de la Région possèdent une multitude de données sur les entreprises, bien que ce point soit perfectible (Vanderstocken, 2015), mais également sur les territoires. Il conviendrait d'organiser un système d'information bien organisé au sein de la Région ou de l'ADI pour produire des analyses pertinentes sur les actions menées et les perspectives. En effet, collecter et produire des données est essentiel mais produire des analyses l'est tout autant pour que les agents, voire les citoyens, s'approprient mieux des problématiques liées aux politiques de développement économique.

ii. Agréger les données qualitatives et les mobiliser

Un deuxième point consisterait à encourager la production de données qualitatives et leur mobilisation dans les analyses. En effet, si quelques études se basent sur des données chiffrées, ce qui en soit est déjà une bonne chose, il est nécessaire d'encourager la collecte structurée de données qualitatives, dont les collaborateurs de la Région et leurs partenaires regorgent, mais qui sont très largement sous-exploitées et mal partagées. Or, comme nous avons pu le voir, ces données ont une valeur ajoutée importante pour saisir les faits complexes ainsi que peuvent permettre un gain de temps non négligeable sur la connaissance des entreprises en cas de *turnover* dans l'institution.

iii. Créer de la transversalité par l'analyse ou l'évaluation

Il semble qu'il serait intéressant pour une Région, dotée depuis la dernière réforme d'un portefeuille de compétences élargies dans le champ du développement économique, de **partager les données mobilisables et produites** et de s'en saisir. En ce sens, il serait intéressant pour les nouvelles directions (DATAR) ou unités (évaluation) de faire travailler les directions de façon transversale. Ces façons de faire, déjà testées dans d'autres institutions en France, semble être concluantes.

4. Quelles perspectives après cette analyse ?

A l'issue de ce travail, que nous avons souhaité le plus complet et le plus près possible des besoins exprimés, il reste de nombreuses perspectives, qui permettraient d'aller plus loin dans la compréhension, l'analyse de la politique industrielle et probablement de formuler des propositions quant à son évolution. Nous exprimons quatre pistes en particulier.

i. Enrichir la base de données des aides individuelles

Conséquence du point précédent, un travail sur un corpus de données quantitatives, traitées dans le deuxième partie, plus large pourrait être envisagé. Nous pensons surtout aux données « financements individuels » alloués par les autres directions : Enseignement Supérieur Recherche, Agroalimentaire, Fonds Européens (FEDER), Energie, Economie Sociale et Solidaire, Start-up, Délégation Numérique… Toutefois, cela requiert d'une part, que chacune de ces unités ou directions agrègent ces données et, d'autre part, qu'il soit possible de les partager facilement. Avoir accès à ces données aurait permis de réaliser des traitements supplémentaires et aboutir à des résultats plus riches et robustes.

ii. La possibilité de réaliser des traitements complémentaires

Pour répondre à notre problématique de travail, construite par rapport aux besoins de la Région Nouvelle-Aquitaine, nous avons mobilisé différentes méthodes de travail et utilisé ou construit des indicateurs en trois volets : un volet historique et politique, un volet statistique et un volet travail qualitatif. Le travail statistique notamment, pourrait être prolongé par des traitements complémentaires : le calcul d'indice de distorsion pourrait être effectué à un niveau plus fin et pertinent que le département (les zones d'emploi par exemple), une analyse temporelle des subventions allouées pourrait être réalisée, enfin l'apport d'une Analyse en composantes principales (ACP) n'aurait pas été négligeable.

iii. Exploiter pleinement la situation d'acteur de la Région, entre l'Europe et le local

Il serait vraiment bénéfique de mener un travail sur les pratiques des institutions partenaires. La Région est aujourd'hui positionnée en tant que pilote du « développement économique ». Elle a l'opportunité d'animer un réseau d'institutions très riche, qui maille l'ensemble du territoire : des collectivités locales, avec qui la DATAR a commencé à signer des contrats de collaboration ; mais également la BPI régionale, les fonds d'investissement ; son agence de développement économique, à qui elle doit trouver un vrai rôle pivot dans les années à venir. Enfin, nous pensons qu'il serait vraiment bénéfique de travailler en collaboration avec les autres Régions plutôt qu'en constante compétition et de saisir pleinement l'opportunité européenne en entamant des démarches engageantes au niveau local avec les régions

jumelées (la Hesse en Allemagne, l'Emilie-Romagne en Italie et la Wielkopolska en Pologne) par exemple.

iv. Produire des études fines sur le tissu industriel des territoires de la région

Nous pensons qu'il serait intéressant de réaliser des études à la croisée de ce qu'a pu proposer Marjolaine Gros-Blathazard (Université Grenoble Alpes) dans son travail de thèse pour dresser le portrait de bassin de vie industriel, ainsi que se servir de sa typologie des bassins de vie [341] , Marie Ferru (Université de Poitiers) qui avait mené un travail particulièrement approfondi sur le territoire du Châtelleraudais, des travaux menés par d'autres chercheurs du CRIEF de l'Université de Poitiers sur les territoires dits CADET (Contrats Aquitains de Développement de l'Emploi dans les Territoires) commandés par la Région. Cela a pour but de réaliser des portraits de territoires à l'aide de données quantitatives et qualitatives, qui permettent d'avoir une connaissance des territoires et présenter les trajectoires, l'histoire de ces derniers. En effet, il apparait qu'une connaissance fine du tissu industriel et la compréhension de la spécialisation des territoires apporterait beaucoup pour construire des politiques adaptées à chacun, tout en gardant une vision régionale d'ensemble, voire un lien avec les autres régions européennes. Il semble que les collaborateurs de la Région ont une vue d'ensemble correcte des territoires, qui relève avant tout de l'empirisme et de leur présence fréquente sur le terrain, mais il serait louable de formaliser ces connaissances des « bassins de vie industriels ». Cela s'inscrirait tout à fait dans la lignée de la politique de contractualisation entre la Région et les communautés de communes, orchestrée par la DATAR régionale. Ce travail pourrait d'ailleurs être piloté par les équipes de la DATAR et impliquer des chargés de mission des territoires issus des différentes directions du pôle développement économique.

[341] La thèse propose la typologie des bassins de vie suivante :

- des bassins de vie dans lesquels l'emploi industriel a relativement décliné entre 1975 et 2012 (ex-industriels) ;
- des bassins de vie dans lesquels l'emploi industriel s'est relativement maintenu entre 1975 et 2012 (tradi-industriels) ;
- des bassins de vie dans lesquels l'emploi industriel s'est relativement accru entre 1975 et 2012 (néo-industriels).

Bibliographie

Introduction

Articles scientifiques

Aydalot, P. (1965). Note sur les économies externes et quelques notions connexes. Revue économique, 16(6), 944-973.

Becattini, G. (1979). Dal settore industriale al distretto industriale. Alcune considerazioni sull'unità di indagine dell'economia industriale. Il mulino.

Beffa, J. L. (2004). Rapport pour une nouvelle politique industrielle.

Bellandi, M. (1989). The industrial district in Marshall. Small firms and industrial districts in Italy, 136-152.

Benko, G., & Courlet, C. (2000). Les classiques revisités: le district industriel d'Alfred Marshall. Géographie, Economie, Société, 2(1), 123-148.

Berstein, S., Birnbaum, P., & Rioux, J. P. (2008). De Gaulle et les élites. Lectures, Les livres.

Bodiguel, J. L. (2006). La DATAR : quarante ans d'histoire. Revue française d'administration publique, (3), 401-414.

Boissonnade, P. (1902). Colbert, son système et les entreprises industrielles d'état en Languedoc (1661-1683). Imprimerie et librairie Édouard Privat.

Bouba-Olga, O., & Chauchefoin, P. (1997). Le rôle des réseaux productifs dans la dynamique territoriale: perspectives et enjeux en terme d'équité socio-spatiale. FLUX Cahiers scientifiques internationaux Réseaux et Territoires, 13(27), 59-69.

Bouba-Olga O., Ferru M., 2010, « Organisation des activités et dynamiques territoriales : éléments d'analyse et application au bassin de Cognac », Colloque "Villes petites et moyennes, un regard renouvelé", 09-10 décembre, Tours, France

Boyer, M. A. R., & Aglietta, M. (1983). Pôles de compétitivité, stratégie industrielles et politique macroéconomique. CEP RE. MAP, (8223).

Carrincazeaux, C., Lung, Y., & Vicente, J. (2008). The scientific trajectory of the French school of proximity: interaction-and institution-based approaches to regional innovation systems. European Planning Studies, 16(5), 617-628.

Cohen, E. (1992). *Le colbertisme high-tech: économie des Telecom et du grand projet*. FeniXX.

Colletis, G. (2012). *L'urgence industrielle!*. Le Bord de l'eau.

Courlet, C., & Dimou, M. (1995). Les systèmes localisés de production: une approche de la dynamique longue. Économie industrielle et économie spatiale, 359-377.

de Bernis, G. D. (1966). Les progrès des concepts économiques conditionnent les progrès de la mesure. Sur un nouveau livre de François Perroux. Revue Tiers Monde, 395-408.

Delamarre, A., Lacour, C., & Thoin, M. (2013). 50 ans d'aménagement du territoire. La Documentation française.

Demmou, L. (2010). La désindustrialisation en France. Documents de travail de la DG Trésor, (1).

Dessert D. (1996), La Royale, vaisseaux et marins du Roi-Soleil, Paris, Fayard, 1996, 393 p.

Dessus G. (1943). « Introduction à l'étude de la localisation de l'industrie », dans Rapports et travaux sur la décongestion des centres industriels. I. Introduction à l'étude de la localisation de l'industrie, Paris, Délégation générale à l'Équipement national, pp. 5 et 7‑8.

Doloreux, D., & Bitard, P. (2005). Les systèmes régionaux d'innovation: discussion critique. Géographie, économie, société, 7(1), 21-36.

Durand, C., Durand, M., & VerVaeke, M. (1985). Dirigisme et libéralisme: l'État dans l'industrie. *Sociologie du travail*, 251-272.

Duranton, G., Martin, P., Mayer, T., & Mayneris, F. (2008). Les pôles de compétitivité: que peut-on en attendre? (p. 84). Ed. Rue d'Ulm (ENS).

Favoreu, C., Lechner, C., & Leyronas, C. (2008). Légitimité des politiques publiques en faveur des clusters. Revue française de gestion, (3), 157-178.

Gravier, J. F. (1964). L'aménagement du territoire et l'avenir des régions françaises. Flammarion.

Greffe X. (1993). Comprendre les politiques économiques

Gros-Balthazard, M. (2018). L'avenir productif des territoires industriels. Analyse de la diversité des trajectoires économiques locales (Doctoral dissertation).

Guéry, A. (1989). Industrie et Colbertisme; origines de la forme française de la politique industrielle?. Histoire, economie et société, 297-312.

Hassenteufel, P., & Smith, A. (2002). Essoufflement ou second souffle? L'analyse des politiques publiques «à la française». Revue française de science politique, 52(1), 53-73.

Hassenteufel, P. (2008). Sociologie politique: l'action publique. Lectures, Les livres.

Held, J. R. (1996). Clusters as an economic development tool: Beyond the pitfalls. Economic Development Quarterly, 10(3), 249-261.

Higgins, B. (1971). Regional interactions, the frontier and economic growth. United Nations Research Institute for Social Development.

Jacquemin, A. (1979). Le phénomène de désindustrialisation et la Communauté Européenne. Revue économique, 985-999.

Kübler, D., & de Maillard, J. (2009). Analyser les politiques publiques. Presses universitaires de Grenoble.

Lang, G. (2013). Une spécificité allemande: le Mittelstand. In Annales des Mines-Realites industrielles (No. 3, pp. 74-82). ESKA.

Maurand-Valet, A. (2011). Choix méthodologiques en Sciences de Gestion: pourquoi tant de chiffres?. Management Avenir, (3), 289-302.

Meissel R. (1995). Décentralisation et aménagement du territoire, Editions Le Monde, Le Monde Poche

Minard, P. (1998). La fortune du colbertisme: État et industrie dans la France des lumières. Paris: Fayard. 1998. Pp. 505

Minovez J-M. (2000). Les manufactures royales de draps fins du Midi toulousain et leurs entrepreneurs au XVIIIe siècle. Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 112, N°229, 2000. Société, culture et mentalités à Toulouse, XVIIe-XXe siècles. pp. 21-40

Minovez J-M. (2012), La puissance du Midi. Les draperies de Colbert à la Révolution, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 27-36.

Muller, P. (2000). L'analyse cognitive des politiques publiques: vers une sociologie politique de l'action publique. Revue française de science politique, 189-207.

Nioche, J. P. (1982). De l'évaluation à l'analyse des politiques publiques. Revue française de science politique, 32(32), 32-61.

Peretz, H. (1998). Les méthodes en sociologie: l'observation. La découverte.

Perroux, F. (1968). Les investissements multinationaux et l'analyse des pôles de développement et des pôles d'intégration. Revue Tiers Monde, 239-265.

Platt, J. (1983). The Development of the « Participant Observation » Method in Sociology : Origin Myth and History. Journal of the History of the Behavioral Sciences, 19, 379-393

Poulot, M. (2016). Aménagement du territoire, politiques industrielles et milieu rural. Pour, (1), 109-119.

Santos, M. (1974). Sous-développement et pôles de croissance économique et sociale. Revue Tiers Monde, 271-286.

Schöpfel, J. (2015). Littérature «grise»: de l'ombre à la lumière. I2D Information, donnees documents, 52(1), 28-29.

Sfez L. (1974). La méthode du surcode application aux décisions RER et aérotrain, année sociologique, 1974

Smith, A. (2013). L'analyse des politiques publiques. Traité des relations internationales. Paris: Presses de Sciences Po, 439-466.

Toledano, J. (1978). A propos des filières industrielles. Revue d'économie industrielle, 6(1), 149-158.

Torre, A., & Tanguy, C. (2014). Les systèmes territoriaux d'innovation: fondements et prolongements actuels. Principes d'économie de l'innovation, Bruxelles, Peter Lang, coll.«Business and Innovation.

Vanderstocken A. (2015). Fondements théoriques et conditions d'efficacité de la politique scientifique et technologique régionale. Une approche par l'évaluation appliquée en région Aquitaine : une approche par l'évaluation appliquée en Région Aquitaine. Economies et finances. Université de Bordeaux, https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01326487/document

Velmuradova, M. (2004). Epistémologies et méthodologies de la recherche en Sciences de gestion. Note de synthèse.

Vezinat, N. (2019). Le crépuscule des services publics.

Wacheux, F. (1996). Méthodes qualitatives et recherche en gestion. Economica.

Presse, archives et autres sources

Aiquel P. (2016). La Datar ressuscite en Nouvelle Aquitaine, La Gazette des communes, 24/06/2016.

Berthelot de la Glétais J. (2019). Comment la Nouvelle-Aquitaine tente de réindustrialiser les territoires éloignés des métropoles, L'Usine Nouvelle, 13/08/2019.

Bidalon P. (2010). En Aquitaine, Alain Rousset, un socialiste atypique, L'Express, 21/03/2010.

Commissariat général à l'égalité des territoires, L'État s'engage auprès de 124 territoires pour redynamiser l'industrie française, 22/11/2018.

Grandin de l'Eprevier J. (2019). Gilets jaunes: et si l'industrie détenait la solution ?, L'Opinion, 02/04/2019.

Le Monde (2017), Une industrie forte constitue un enjeu vital pour notre pays, Tribune, 07/03/2017.

Martin P. (2018). L'industrie, c'est en région que ça se passe, Région Magazine, 31/10/2018.

Normand G. (2019). Les territoires d'industrie, l'autre réponse à la crise des "Gilets jaunes", La Tribune, 18/03/2019.

Raynaud I. (2019). Développement Economique, Est-il possible de réindustrialiser les territoires, La Gazette des communes, 11/03/2019.

Régions de France, La reconquête industrielle passe par les Régions, 10/10/2018.

Rousseau S. (2019), La stratégie industrielle est dans notre ADN, Aqui.fr, 01/03/2019.

Soutra H. (2018). Réindustrialisation : vers l'émergence d'un nouveau paradigme ?, Courrier des Maires, 04/06/2018.

Partie 1

Minard P. (2008). Economie de marché et Etat en France : mythes et légendes du colbertisme. *L'Économie politique*, 37(1), 77-94.

Chapitre 1

Articles scientifiques

Aglietta M. & Boyer R. (1982). Pôles de compétitivité, stratégie industrielle et politique macro-économique, CEPREMAP – CEPII, http://www.cepremap.fr/depot/couv_orange/co8223.pdf

Albertini J-B. (2007). Un exemple de réforme administrative « silencieuse » : l'accompagnement des pôles de compétitivité., Revue Française d'Administration Publique, n°124, p673 à 681, https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2007-4-page-673.htm

Andrieu J. (1987). Les perspectives d'évolution des rapports de l'école et du monde économique face à la nouvelle révolution industrielle. Ministère des affaires sociales, Séances des 13 et 14 octobre 1987, https://www.lecese.fr/travaux-publies/les-perspectives-devolution-des-rapports-de-lecole-et-du-monde-economique-face-la-nouvelle-revolution-industriel

Asselain J. (1984). Histoire économique de la France, Paris, Le Seuil, tome 2

Beffa J. (2005). « Pour une nouvelle politique industrielle », rapport au président de la République, la documentation française, 71p, https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/054000044.pdf

Beneston J. (2016). Le premier Plan de modernisation et d'équipement, France Stratégie, Services du Premier Ministre, https://www.strategie.gouv.fr/actualites/premier-plan-de-modernisation-dequipement

Beneston J. (2016). Le deuxième Plan de modernisation et d'équipement, France Stratégie, Services du Premier Ministre, https://www.strategie.gouv.fr/actualites/deuxieme-plan-de-modernisation-dequipement

Beneston J. (2016). Le cinquième plan de développement économique et social, France Stratégie, Services du Premier Ministre, https://www.strategie.gouv.fr/actualites/cinquieme-plan-de-developpement-economique-social

Bertozzo M. (2015). Le décret d'Allarde des 2 et 17 mars 1791 ou la matérialisation des idées libérales de la Révolution française, : Revue générale du droit on line, 2015, numéro 19932, https://www.revuegeneraledudroit.eu/blog/2015/03/09/le-decret-dallarde-des-2-et-17-mars-1791-ou-la-materialisation-des-idees-liberales-de-la-revolution-francaise/

Bezes P. (2009), La genèse de l' « État stratège » ou l'influence croissante du New Public Management dans la réforme de l'État (1991-1997), Dans Réinventer l'Etat, p341-420

Bidet-Mayer, T. (2016). Tour d'horizon des politiques d'« Industrie du futur ». *Annales des Mines - Réalités industrielles*, novembre 2016(4), 47-50. https://www.cairn.info/revue-realites-industrielles-2016-4-page-47.htm

Bieganski S. (2009). La politique des champions nationaux dans les discours et dans le geste : tentative de définition, Politiques industrielles d'hier et d'aujourd'hui en France et en Europe, Kharaba I. et alii, 2009, Sociétés Editions Universitaires de Dijon

Blanc C. (2004). Pour un écosystème de la croissance : rapport au Premier ministre, Mai 2004, 81p, https://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000181/index.shtml

Boissonande P. (1902). Colbert, son système et les entreprises industrielles d'Etat en Languedoc (1661-1683), Annales du Midi

Bossuat G. (1986). L'aide américaine à la France après la seconde guerre mondiale. In: Vingtième Siècle, revue d'histoire, n°9, janvier-mars 1986. pp. 17-36. https://www.persee.fr/doc/xxs_0294-1759_1986_num_9_1_1445

Bujadoux J-F. (2015). Les réformes territoriales, Collections « Que sais-je ? », Presses Universitaires de France

Carayon B. (2005). Les outils de la politique industrielle, rapport d'information de la Commission de Finances, de l'Economie Générale et du Plan, Assemblée Nationale, mai 2005., http://www.assemblee-nationale.fr/12/pdf/rap-info/i2299.pdf

Chaslin, F. (1994). Le moment Pompidou: Le Président, Paris, les architectes et les petites autos. *Le Débat*, 80(3), 59-69. doi:10.3917/deba.080.0059. https://www.cairn.info/revue-le-debat-1994-3-page-59.htm

Chu C. (2018). La planification française comme instrument de politique industrielle de la Libération au milieu de la présidence du Général De Gaulle (1945-1965), Thèse, sous la direction de Barjot D.

Clément P. (1846). Histoire de la vie et de l'administration de Colbert – Précédé d'une étude historique sur Nicolas Fouquet, 520p

Cohen E. & Lorenzi J-H. (2000). Politiques industrielles pour l'Europe, rapport, La Documentation Française, Paris, https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/004001729.pdf

Colletis G. (2012), Quelle politique industrielle pour la France, Dans l'Economie Politique, n°54, p63 à 78

Courlet C. et Pecqueur B., « Systèmes locaux d'entreprises et externalités : un essai de typologie », in Revue d'économie régionale et urbaine, n°3-4, 1991.

DATAR (2004), La France, puissance industrielle : une nouvelle politique industrielle par les territoires – Réseaux d'entreprises, vallées technologies, pôles de compétitivité, Paris, La Documentation française, 23 Février 2004, 132p, http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0047/Temis-0047906/14854.pdf

D'Aubert F. (2014). Colbert, Editions Perrin,

Daviet J-P (1987). Saint-Gobain et l'industrie de la glace : l'innovation dans un vieux secteur. In: Histoire, économie et société, 1987, 6e année, n°2. pp. 235-261. https://www.persee.fr/doc/hes_0752-5702_1987_num_6_2_1448

De Nemours P-S. (1884), Rapport par M. Goudard sur le roulement des douanes aux frontières et l'établissement d'un tarif uniforme, lors de la séance du 27 août 1790, In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVIII - Du 12 aout au 15 septembre 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. pp. 303-316.

Dessert D. (1999). La Royale, vaisseaux et marins du Roi-Soleil. In: Annales. Histoire, Sciences Sociales. 54e année, N. 2, 1999

Dessus G. (1943). « Introduction à l'étude de la localisation de l'industrie », dans Rapports et travaux sur la décongestion des centres industriels. I. Introduction à l'étude de la localisation de l'industrie, Paris, Délégation générale à l'Équipement national, pp. 5 et 7‑8.

Dessus G. (1953). Les origines de l'aménagement du territoire, Economie Rurale, n°16, pp. 3-8, https://www.persee.fr/docAsPDF/ecoru_0013-0559_1953_num_16_1_1306.pdf

Gastambide, J. (2008). Les politiques d'aménagement du territoire: les technologies de l'information et de la communication. Evolution de la place et des rôles des techniques de communication dans l'aménagement du territoire. 1947-2005 (Doctoral dissertation).

Goubert P. (1966). Louis XIV et vingt millions de français, Coll. L'Histoire sans frontières, Paris, Ed, A. Fayard, 1966, 253p

Grossetti, M. (2004). Concentration d'entreprises et innovation : esquisse d'une typologie des systèmes productifs locaux. Géographie, économie, société, vol. 6(2), 163-177. doi:10.3166/ges.6.163-177.

Guery A. (1989). Industrie et Colbertisme ; origines de la forme française de la politique industrielle ?. Histoire, économie et société, 8e année, n°3. L'industrialisation. 297-312, https://www.persee.fr/docAsPDF/hes_0752-5702_1989_num_8_3_1528.pdf

Hamdouch A., (1989), L'État d'influence – Nationalisations et privatisations en France, Presses du CNRS, Paris

Hauser H. (1927). Les débuts du capitalisme. Paris, Alcan, In-18, 326p

Hauser H. (1944). La Pensée et l'Action économique du Cardinal de Richelieu, PUF

Hirsch J. (1991). Les deux rêves du commerce: Enterprise et institution dans la région lilloise, 1780–1860. (Civilisations et Sociétés, n°82.) Paris : École des Hautes Études en Sciences Sociales. Pp. 534. 380

Klebaner S. & Assogba G. (2019), « Quelle cohérence pour la politique française de filières ? Les décalages entre la filière solidaire telle qu'elle devrait être et ce qu'elle est », Revue de la régulation [Online], 23 | 1er semestre / Spring 2018, Online since 02 July 2018, connection on 30 April 2019. URL : http://journals.openedition.org/regulation/12830

Kohler D. Weisz J-D. (2016) : Industrie 4.0 - Les défis de la transformation numérique du modèle industriel allemand, Paris, la Documentation Française, 176 p

Koulischer J. (1931) La grande industrie aux XVIIe et XVIIIe siècles : France, Allemagne, Russie. In: Annales d'histoire économique et sociale. 3e année, N. 9, 1931. pp. 11-46. https://www.persee.fr/doc/ahess_0003-441x_1931_num_3_9_1298

Lemercier C. (2001). . La Chambre de Commerce de Paris, 1803-1852. Un " corps consultatif " entre représentation et information économiques. Histoire. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00412011/document

Lesourne J. & Randet D. (2008). La Recherche et l'innovation en France: FutuRis 2008, Editions Odile Jacob

Levet J-L et Mathieu C. (2013). Évaluation ex post du programme d'investissement d'avenir : un dispositif à construire, Rapport du Commissariat Général à l'Investissement, la documentation française, https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/08/rapport_evaluation_ex-post_du_pia_un_dispositif_a_constuire.pdf

Margairaz M. (2009). Les politiques économiques sous et de Vichy, Histoire @ Politique, n°3, p93, https://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2009-3-page-93.htm

Masquin B., Huber D., Riedinger N. (2011). Le financement de l'innovation par Oséo, Economie & Prévision, 2011, https://www.cairn.info/revue-economie-et-prevision-2011-1-page-185.htm?contenu=article

Meissel R. (1995). Décentralisation et aménagement du territoire, Editions Le Monde, Le Monde Poche

Menu S. (2011). « Les Pôles de Compétitivité, un nouveau pilotage de la politique industrielle ? Bilan en Ile-de-France », Politiques et management public [En ligne], Vol 28/1 | 2011, mis en ligne le 07 juin 2012, consulté le 01 février 2019. URL : http://journals.openedition.org/pmp/3325

Minard P. (2017). Le mythe du colbertisme dans l'histoire de France, News and paper from the Georges Rudé Seminar, https://h-france.net/rude/wp-content/uploads/2017/08/MinardVol6.pdf

Minard P. (2008). Economie de marché et Etat en France : mythes et légendes du colbertisme. *L'Économie politique*, 37(1), 77-94.

Minard P. (1998). La fortune du colbertisme. Etat et Industrie dans la France des Lumières, Paris, Fayard, 1998, 505p

Minard P. (1997). L'inspection des manufactures en France de Colbert à la Révolution. In: Annales historiques de la Révolution française, n°309, 1997. pp. 483-491.

Minovez J-M. (2000). Les manufactures royales de draps fins du Midi toulousain et leurs entrepreneurs au XVIIIe siècle. Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, Tome 112, N°229, 2000. Société, culture et mentalités à Toulouse, XVIIe-XXe siècles. pp. 21-40

Minovez J-M. (2012), La puissance du Midi. Les draperies de Colbert à la Révolution, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 27-36.

Peyrefitte A. (1976). Le Mal français, Paris, Plon

Piettre A. (1986). « Colbertisme et Dirigisme », Revue des Deux Mondes, https://www.revuedesdeuxmondes.fr/article-revue/colbertisme-et-dirigisme-2/

Plunket A. & Torre A. (2009). Les pôles de compétitivité ou le retour ambigu des déclinaisons locales de la politique industrielle française, ECONOMIA E POLITICA INDUSTRIALE, 36, (3), 159-177, https://www.researchgate.net/publication/46554407_Les_poles_de_competitivite_ou_le_retour_ambigu_des_declinaisons_locales_de_la_politique_industrielle_francaise

Reinhart L. (2014). De L'Anvar à Bpifrance, en passant par Oséo : les grandes étapes du financement public de l'innovation, Annales des mines – Réalités industrielles, Février 2014, https://www.cairn.info/revue-realites-industrielles1-2014-1-page-46.htm?contenu=article

République Française (1946). Présidence du Gouvernement, Commissariat Général du Plan de Modernisation et d'Equipement, Rapport Général sur le Premier plan de Modernisation et d'équipement, https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/premier-plan-1947-1953.pdf

République Française (1954). Présidence du Gouvernement, Commissariat Général du Plan de Modernisation et d'Equipement, Deuxième plan de Modernisation et d'équipement, https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/deuxieme-plan-1954-1957_1.pdf

République Française (1965). Présidence du Gouvernement, Commissariat général du Plan (CGP) (1965), Cinquième Plan de développement économique et social (1966-1970), Journaux officiels, 2 vol., 191 pages., https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/cinquieme-plan-1966-1970.pdf

République Française (2014). La Nouvelle France Industrielle – Présentation des feuilles de route des 34 plans de la nouvelle France industrielle, https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/nouvelle-france-industrielle-sept-2014.pdf

République Française (2016). Nouvelle France Industrielle – Construire l'Industrie française du Futur, Ministère de l'Economie, 23 Mai 2016, 112p,

https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/politique-et-enjeux/nouvelle-france-industrielle/industrie-du-futur-dp-2016-05-23.pdf

Riat G. (1899). La grande industrie sous le règne de Louis XIV (plus particulièrement de 1660 à 1715), par Germain Martin. In: Bibliothèque de l'école des chartes. 1899, tome 60. pp. 650-651.

Rihs C. (1977). Voltaire – Recherches sur les origines du Matérialisme Historique, Deuxième édition revue et augmentée, Librairie Slatkine Genève & Libraire Champion Paris

Rosanvallon P. (2004). Le Modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours, Seuil, 464p

Rosanvallon P. (1990). L'État en France de 1789 à nos jours., Paris, Seuil, collection « L'Univers historique », 378p

Salles, M. & Colletis, G. (2007). Représentations de l'entreprise dans les systèmes d'information statistique et décision dans les collectivités territoriales. Droit et société, 65(1), 53-74. https://www.cairn.info/revue-droit-et-societe1-2007-1-page-53.htm

Schulz E. (2016). Construire une économie de la recherche sur projets. L'installation de l'Agence Nationale de la Recherche en France et ses conséquences dans les domaines de la génomique végétale et de la chimie durable, Thèse en sociologie, sous le direction de Dubois M.

Stoffaës C. (1980). Les réorientations de la politique industrielle. In: Revue d'économie industrielle, vol. 14, 4e trimestre 1980. Vers une nouvelle division internationale du travail. pp. 219-232., https://www.persee.fr/doc/rei_0154-3229_1980_num_14_1_967

Teyssier A. (1995). « Le général de Gaulle et la création de l'ENA », Espoir n°103 http://www.charles-de-gaulle.org/wp-content/uploads/2017/09/Le-g%C3%A9n%C3%A9ral-de-Gaulle-et-la-cr%C3%A9ation-de-lENA.pdf

Thuillier G. 1983). L'ENA avant l'ENA, Paris : Presses Universitaires de France, 296p

Tocqueville A. (1861). Œuvres Revue des Deux Mondes, 2e période, tome 34, 101-133

Trosa S. (1993). Rapport du Commissariat Général du Plan : Pour un état stratège, garant de l'intérêt général. In: Politiques et management public, vol. 11, n° 3, 1993. pp. 176-179. https://www.persee.fr/doc/pomap_0758-1726_1993_num_11_3_3126_t1_0176_0000_2

Vanier M. (2009), Territoires, territorialités, territorialisation., Controverses et perspectives, Rennes, PUR

Vayssiere B. (2009). Relever la France dans les après-guerres : reconstruction ou réaménagement ?, Guerres mondiales et conflits contemporains, n°236, p45-60, https://www.cairn.info/revue-guerres-mondiales-et-conflits-contemporains-2009-4-page-45.htm

Wei W. (2016). Saint-Gobain, Pont-à-Mousson et leur stratégie européenne (1946-1970), Revue Française d'Histoire Economique, n°6, p72-89

Woronoff D. (2009). Une France colbertiste ? Quelques remarques sur les politiques industrielles en longue durée, Politiques industrielles d'hier et d'aujourd'hui en France et en Europe, Kharaba I. et alii, 2009, Sociétés Editions Universitaires de Dijon

Wright V. (1976). « L'Ecole nationale d'administration de 1848-1849 : un échec révélateur », Revue Historique, N° 517 - janvier mars - 1976 - Presses Universitaires de France.

Zeller, G. (1950). L'industrie en France avant Colbert. Revue d'histoire économique et sociale, 3-20.

Presse, archives et autres sources

Archives départementales de la Marne, Bail général des cinq grosses fermes de France et autres jointes.), J 126, Petits fonds et pièces isolées (J 1 – 5849), Centre de Reims, Archives départementales de la Marne, consulté le 16 Janvier 2019, URL : https://francearchives.fr/fr/facomponent/28b9c02942884ce8db63b3e168312c4555e49ca5

Bézat J-M. (2018), Une politique de « reconquête industrielle » sans grands résultats, Jean-Michel Bézat, dans Le Monde, 09/11/2018, https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/11/08/en-france-une-politique-de-reconquete-industrielle-sans-grands-resultats_5380657_3234.html

Bouba-Olga O. (2015), Les nouvelles Grandes Régions françaises sont toutes petites, blog Université de Poitiers, 31/10/2015, https://blogs.univ-poitiers.fr/o-bouba-olga/2015/10/31/les-nouvelles-grandes-regions-francaises-sont-toutes-petites/

CGET (2018)., Commissariat général à l'égalité des territoires, L'industrie dans les territoires français : après l'érosion – quel rebond, Fiche d'analyse de l'Observatoire des territoires

2018, Observatoire des territoires, 36p, http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/sites/default/files/Fiche-OT-industrie.pdf

CGET (2018)., Commissariat général à l'égalité des territoires, « Industrial territories : creating links between their economics, social capital, and heritage », Novembre 2018, 18p, https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/en_detail_synthese_territoires_industriels_gb_complet.pdf

CGP (Commissariat général du Plan), 1993. Pour un État stratège garant de l'intérêt général, Commission « État, administration et services publics de l'an 2000 ». La Documentation française, Paris.

Challenges, Colbert est de retour, triste nouvelle !, 30/10/2008, https://www.challenges.fr/magazine/colbert-est-de-retour-triste-nouvelle-leaders-the-economist_342615

CNI. (2018)., Conseil National de l'Industrie, Notre Ambition pour l'Industrie, 22 novembre 2018, 19p, https://www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/dossier_de_presse_-_conseil_national_de_lindustrie_-_22.11.2018.pdf

Communautés européennes. Traités instituant les Communautés européennes - Traités portant révision de ces traités - Acte unique européen. Volume 1. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes, 1987. 1089 p. ISBN 92-77-19226-7. "Traité instituant la Communauté économique européenne", p. 207-421, https://www.cvce.eu/obj/traite_instituant_la_communaute_economique_europeenne_rome_25_mars_1957_version_consolidee_1986-fr-074d5033-3737-45ec-9887-b455e44cc990.html

Coriat B. & Gohin L. (2019), « Les "territoires d'industrie", une vision d'avenir très faible », dans La Gazette, 26/02/2019, https://www.lagazettedescommunes.com/607377/les-territoires-dindustrie-une-vision-davenir-tres-faible-benjamin-coriat/

Cosnard D. (2018), La politique industrielle française porte le sceau de… Saint-Gobain, Le Monde, dans Le Monde, 19/01/2018, https://www.lemonde.fr/economie/article/2018/01/19/la-politique-industrielle-francaise-porte-le-sceau-de-saint-gobain_5244026_3234.html

The Economist, Re-bonjour Monsieur Colbert, 23/10/2008, https://www.economist.com/leaders/2008/10/23/re-bonjour-monsieur-colbert

La Fabrique de l'Industrie, Les Synthèses de la Fabrique, Industrie du Futur : regards franco-allemands », n°15 – Octobre 2017, https://www.la-fabrique.fr/wp-content/uploads/2017/10/S15-Regards-franco-allemands.pdf

Fontaine A. (2002), L'oubli du gaullisme, dans Le Monde, d'après Centre d'information sur le gaullisme, 10/08/2002, http://www.gaullisme.net/archive/2002/08/10/l-oubli-du-gaullisme.html

Goethals C. (2017), France : un modèle d'Etat interventionniste ?, dans « Alliance Wallonie France, 22/02/2017, https://alliancewalloniefrance.blog/2017/02/22/france-un-modele-d-etat-interventionniste/

Hautcoeur P-C. (2019), « Les champions nationaux sont nés au XVIIe siècle », dans Le Monde, 15/02/2019, https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/02/15/pierre-cyrille-hautc-ur-les-champions-nationaux-sont-nes-au-xviie-siecle_5424063_3232.html

Jeanneau L. & Molénat X. (2015), Portrait des nouvelles régions françaises, Alternatives économiques, n°351, 01/11/2015, https://www.alternatives-economiques.fr/portrait-nouvelles-regions-francaises/00010204

Ministère du travail, Loi du 22 mars 1841 relative au travail des enfants employés dans les manufactures, usines ou ateliers, https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/loi_22_mars_1841-2.pdf

Paquette E. (2008), L'Agence de l'innovation sombre après deux ans d'existence, les Echos, 07/01/2008, https://www.lesechos.fr/07/01/2008/LesEchos/20082-099-ECH_l-agence-de-l-innovation-sombre-apres-deux-ans-d-existence.htm

Sylvestre J-M. (2017), Saint-Gobain un héritage de Colbert qui définit encore aujourd'hui 350 ans plus tard le capitalisme à la française, dans Atlantico, 21/08/2017, https://www.atlantico.fr/decryptage/3141691/l-entreprise-st-gobain-un-heritage-de-colbert-qui-definit-encore-aujourd-hui-350-ans-plus-tard-le-capitalisme-a-la-francaise

Vie Publique, Documents, Loi Le Chapelier du 14 juin 1791, http://www.vie-publique.fr/documents-vp/loiChapelier.pdf

Chapitre 2

Articles scientifiques

Alessandrini et al. (2019). Implementing a place-based approach ECON to EU industrial policy strategy, European Committee of the Regions, Commission for Economic Policy, EU, 2019

Antoine S. (1960). Les régions de programme et la géographie administrative française, La Revue administrative, 13e Année, No. 76 (JUILLET AOUT 1960), pp. 357-362

Aydalot P. (1965). Note sur les économies externes et quelques notions connexes. In: Revue économique, volume 16, n°6, 1965. pp. 944-973.

Baleste M., Boyer J.-C. et al.(1993). La France : 22 régions de programme, Paris, Masson.

Balme R. & Jouve B. (1995). L'Europe en région : les fonds structurels et la régionalisation de l'action publique en France métropolitaine. In: Politiques et management public, vol. 13, n° 2, 1995. 50e numéro. Cahier 1. pp. 35-58.

Barthel C. (2006). Emile Mayrisch et le pacte international de l'acier des années vingt, Journal of European Integration History, vol. 12, n°3, p. 46

Benda J. et al. (1946), L'esprit Européen, Tome I, Rencontres internationales de Genève

Bendjador Y. (2007), Les agences d'urbanisme en France métropolitaine : des outils évolutifs ?. Géographie. Université François Rabelais - Tours, 2007

Berger F. (2000), La France, l'Allemagne et l'acier. De la stratégie des cartels à l'élaboration de la CECA, Thèse de l'Université de Paris I, 2000, p.868

Bitsch M-T. (2008), Histoire de la construction européenne, De 1945 à nos jours, Complexe Poche

Bizet B. (2002), Deconcentration versus Decentralisation of Administration in France: A Centre-Periphery Dilemma, ESS EC Business School - Paris

Bodiguel J-L. (1966). Les commissions de développement économique régional : composition, bilan et perspectives. L'exemple des pays de la Loire. In: Revue française de science politique, 16e année, n°3, 1966. pp. 472-492.

Bourguinat H. (1964). Economies et déséconomies externes. In: Revue économique, volume 15, n°4, 1964. pp. 503-532.

Bourret C., Chabannes H.F., Marnat C. (2012). « L'intelligence économique territoriale comme approche par la coopération sur un territoire : positionnements et collaboration d'universitaires et de consultants en Aquitaine », Projectics / Proyéctica / Projectique, 2012/2 (n°11-12), p. 55-71

Buigues P. & Sapir A. (1993). Les politiques industrielles de la Communauté : au carrefour des conflits. In: Revue d'économie industrielle, vol. 63, 1er trimestre 1993. Politique de la concurrence. pp. 242-260.

Bussière E. et al (2014). « La Commission européenne. Histoire et mémoires d'une Institutio »- p. 139-145

Cocula A-M. (1981), Un fleuve et des hommes : Les gens de la Dordogne au XVIIIe siècle, Editions Tallandier

Cocula A-M. (2010), Périgord, Collection Beaux Livres, Editions Sud-Ouest

Cohen E. & Lorenzi J-H. (2000). Politiques industrielles pour l'Europe, rapport, La Documentation Française, Paris

Davezies L. (2006). La métropole, Joker du développement territorial… sur le papier. In: Revue d'économie financière, n°86, 2006. Le financement de la ville. pp. 13-28.

Delfaud P. (2005), La région chef de file du développement économique de l'Aquitaine, Dans Villes Régions et Universités, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Les Presses de l'Université de Laval

Denord F. & Schwartz A. (2010). L'économie (très) politique du traité de Rome, Politix n°89, p 35-56

Dessus M. G. (1953). Les origines de l'aménagement du territoire. In: Économie rurale. N°16, 1953. pp. 3-8

Dumont G-F. (2015). Réforme territoriale: 'La France va perdre de sa compétitivité' (Territorial Reform: 'France Will Lose its Competitiveness'), Université Paris Sorbonne

Fouchier V. (1999). La politique des villes nouvelles (1965-2000). Décembre 1999

Frank R. (1998). Les contretemps de l'aventure européenne. In: Vingtième Siècle, revue d'histoire, n°60, octobre-décembre 1998. Les engagements du 20e siècle. pp. 82-101.

Ferru M. (2009). La trajectoire cognitive des territoires : le cas du bassin industriel de Châtellerault, Revue d'Economie Régionale & Urbaine, 2009/5, p 939-955

Frigant V. (2007). "Toward a regionalisation of industrial politics: the case of French aerospace industry in Aquitaine (In French)," Cahiers du GRES (2002-2009) 2007-07, Groupement de Recherches Economiques et Sociales.

Gold D. (1990). « Usines et ateliers relais en Aquitaine ». La lettre d'Odile, 1990, n°1, p4-5.

Goldsmith M. (1993). The Europeanisation of Local Governement, Urban Studies, Vol. 30, n°4/5, p. 683-699

Grémion P. (1981). Régionalisation, régionalisme, municipalisation sous la Ve République, Le Débat, 1981/9, n°16, p 3-15

Groud H. & Nemery J-C. (1987). Les collectivités territoriales et les institutions européennes. In: Annuaire des collectivités locales. Tome 7, 1987. pp. 163-170.

Guillaume P. (1994). La trace girondine ou la culture politique d'Aquitaine. In: Vingtième Siècle, revue d'histoire, n°44, octobre-décembre 1994. La culture politique en France depuis De Gaulle. pp. 95-102.

Guillaume P. (2007). Historiographie récente de l'Aquitaine, Revue d'Alsace, 133 | 2007, 61-72.

Heather P. (2017). Rome et les Barbares, Histoire nouvelle de la chute de l'empire, Essai Histoire, Editions Alma

Héraud J-A. (2014). La politique européenne de développement régional et le concept de spécialisation intelligente : smart specialisation strategy, Bulletin de l'Observatoire des politiques économiques en Eupe, n°30, Eté 2014, Bureau d'économie théorique et appliqué BETA

Higounet C. (1971), Histoire de l'Aquitaine, Privat

Hugo V. (1872). Lettre de Victor Hugo aux membres du Congrès pour la Paix, à Lugano, 1872

Kamel W. (2010). La nouvelle organisation de l'Etat en région, Revue Française d'administration publique, 2010/4, n°136, p 1011-1022

Labasse J. (1960). La portée géographique des programmes d'action régionale français. In: Annales de Géographie, t. 69, n°374, 1960. pp. 371-393.

Leboutte R. (2008). Cinquante années d'action sociale en Europe : le Fonds social européen, Gouvernement Luxembourg, p8-27

Lederer J.J. (1951). La sidérurgie européenne et les cartels avant le plan Schuman, in Politique Etrangère 16, p. 397-412

Lelievre C. (2008). État éducateur et déconcentration administrative, Carrefours de l'éducation, 2008/2, n°26, p 41-50

Leslie P.M. (1997), Le modèle de Maastricht, Point de vue canadien sur l'Union Européenne, Notes de recherche n°33, Institut des relations intergouvernementales, Université Queens Kingston

Lorit J-F. (1986). Décentralisation et déconcentration ; antagonisme ou complémentarité : vers un renforcement de l'échelon régional de l'administration de l'Etat, La Revue administrative, 39e Année, No. 229 (JANVIER FEVRIER 1986), pp. 27-32

Louis J. (1976). Aide publique et développement économique régional ?. In: Economie et statistique, n°80, Juillet-Août 1976. pp. 13-23.

Mabileau A. (1997) Les génies invisibles du local. Faux-semblants et dynamiques de la décentralisation. In: Revue française de science politique, 47e année, n°3-4, 1997. pp. 340-376.

Amand-Madelin V. & Maliverney J. & Minni C. (1990) L'industrie se déplace vers l'ouest et le sud-ouest. In: Economie et statistique, n°230, Mars 1990. Communes, métropoles, régions : l'espace français. pp. 55-64.

Manier D. (2015). La réforme territoriale en France : l'avenir du Département en tant que collectivité territoriale, Dans l'Allemagne d'aujourd'hui, 2015/2, n°212, p 84-90

Marchand B. (2001). La haine de la ville Paris et le Désert français de Jean-François Gravier. L'Information géographique, Armand Colin, 2001, 65, pp.234 - 253

Marchand-Tonel X. (2012), La subsidiarité, un enjeu des débats sur l'Union européenne, Droit et Société n°80, p 5-12

Massiot M. (1989) 5. Chronique législative et réglementaire. In: Annuaire des collectivités locales. Tome 9, 1989. pp. 135-145.

Mengin C. (1999). La solution des grands ensembles. In: Vingtième Siècle, revue d'histoire, n°64, octobre-décembre 1999. Villes en crise ? pp. 105-111.

Mioche P. (1997). Et l'acier créa l'Europe. In: Matériaux pour l'histoire de notre temps, n°47, 1997. Historiens d'hier et industrialisation en Europe occidentale de 1880 à la fin des années 1960, sous la direction de René Girault. pp. 29-36.

Mioche P. (2004). Fifty years of European coal and steel, 1952 – 2002, Office des publications Commission européenne, Luxembourg, 2004, 128 pages

Monnet J. (1955). Les Etats-Unis d'Europe ont commencé, la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, Discours et allocutions, 1952-1954, Robert Laffont

Muller P. (1992). Entre le local et l'Europe. La crise du modèle français de politiques publiques. In: Revue française de science politique, 42e année, n°2, 1992. pp. 275-297.

Nay O. (1997), La Région, site institutionnel. Les logiques de représentation en Aquitaine, Thèse pour le Doctorat en science politique, Université de Bordeaux IV, 1997

Nemery J-C. (2004). Quelle administration territoriale pour le XXIe siècle en France dans l'Union européenne ? . In: L'information géographique, volume 68, n°2, 2004. p. 192.

Obaton V. (1997). La promotion de l'identité culturelle européenne depuis 1946. Genève : Institut européen de l'Université de Genève, 1997, 140 p.

Pailhé J. (1995), L'Aquitaine un modèle localisé, MappeMonde, 3/1995

Pasquier R. (2002), « Quand l'Europe frappe à la porte des régions. Européanisation et mobilisations régionales en France et en Espagne », Politique européenne, n° 7, p. 159-177.

Pasquier R. (2003). La régionalisation française revisitée : fédéralime, mouvement régional et élites modernisatrices (1950-1964), Revue Française de Science Politique, 2003/1, vol 53, p 101-125

Prévôt M. & Simard P. (2008). L'expertise des agences d'urbanisme au miroir de la recherche. Quelques initiatives de recherche et de réflexion récentes. In: Les Annales de la recherche urbaine, N°104, 2008. L'expertise au miroir de la recherche. pp. 84-94.

Pouyet B. (1967), La délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale : contribution à l'étude des organismes de coordination interministérielle, Cahiers de l'Institut d'Etudes Politiques, Editions Cujas

Reszler A. (2008). Denis de Rougemont l'Européen, dans Construire l'Europe, Mélanges en hommage à Pierre du Bois, p87-95

Rocard M. (1966). Décoloniser la province, La vie régionale en France, Cahiers de l'ITS

Roig C. (1966) Théorie et réalité de la décentralisation. In: Revue française de science politique, 16e année, n°3, 1966. pp. 445-471.

Rousset A., « De l'identité aquitaine », Parlement[s], Revue d'histoire politique, 2005/3 (n° HS 2), p. 9-11. URL : https://www.cairn.info/revue-parlements1-2005-3-page-9.htm

Saint-Julien, T. (1973). Signification géographique des implantations industrielles décentralisées en province. *Annales De Géographie, 82*(453), 557-575. http://www.jstor.org/stable/23447860

Sanguin A-L. (1988). Vidal de la Blache et la géographie politique (Vidal de la Blache and political geography). In: Bulletin de l'Association de géographes français, 65e année, 1988-4 (septembre). pp. 321-331.

Sidjanski S. (1992). L'avenir fédéraliste de l'Europe, La Communauté européenne des origines au traité de Maastricht, Presses Universitaires de France

Tessier J. (1955), Les comités régionaux d'expansion économique et leur conférence nationale, La Revue administrative, 8e Année, No. 48 (NOVEMBRE DÉCEMBRE 1955), pp. 593-598

Théry F. (1998). Construire l'Europe dans les années vingt, L'action de l'Union paneuropéenne sur la scène franco-allemande, 1924-1932, Euryopa, études 7-1998, Institut européen de l'Université de Genève

Tömmel I. (1998), « Transformation of Governance: The European Commission's Strategy for Creating a Europe of the Regions », Regional and Federal Studies, vol. 8, n° 2, p. 52-80.

Torre A. & Bourdin S. (2015), Big Bang Territorial: la réforme des régions en débat, Armand Colin

Vanderstocken A. (2015). Fondements théoriques et conditions d'efficacité de la politique scientifique et technologique régionale. Une approche par l'évaluation appliquée en région Aquitaine : une approche par l'évaluation appliquée en Région Aquitaine. Economies et finances. Université de Bordeaux, https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01326487/document

Vereecken F. (1996). La lutte pour les Etats-Unis d'Europe, Richard Coudenhove-Kalergi en exil (1938-1947), London : Lothian Foundation Press

Vignes D. (1991). Note sur le contenu et la portée du Traité sur l'Union européenne, signé \à Maastricht le 7 février 1992. In: Annuaire français de droit international, volume 37, 1991. pp. 774-801.

Warlouzet L. (2008), Europe de la concurrence et politique industrielle communautaire La naissance d'une opposition au sein de la CEE dans les années 1960, 2008/1, p 47-61

Presse, archives et autres sources

L'actualité Nouvelle-Aquitaine, Science et Culture, Innovation, Pascal Chauchefoin – Décentralisation : Un projet dénaturé, 21/06/2017, https://actualite.nouvelle-aquitaine.science/pascal-chauchefoin-decentralisation-un-projet-denature/

CGET (2018), L'industrie dans les territoires français : après l'érosion, quel rebond ?, Observatoire des Territoires

Cocula A-M. (2015), Le Grand Entretien - Anne-Marie Cocula : Voyage dans la Grande Région, La terre des eaux et des cours d'eau, dans Aqui.f, 04/12/2015, http://www.aqui.fr/cultures/le-grand-entretien-anne-marie-cocula-un-voyage-en-aquitania-entre-geographie-et-histoire,12615.html

Cocula A-M. (2016). Quel nom pour ma Région ? Faire vivre notre pluralité, rapport au président de la Région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, 20/06/2016, https://issuu.com/conseilregional/docs/quel_nom_pour_ma_region_rapport

Europe en France, La S3 c'est quoi, http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Actualites/La-S3-c-est-quoi

Giret V. (2015), « L'Etat a fabriqué la France, il a « fait » la nation », interview d'Hervé le Bras, dans le Monde, 15/06/2015, https://www.lemonde.fr/politique/article/2015/06/23/l-etat-a-fabrique-la-france-il-a-fait-la-nation_4660044_823448.html

Gouvernement français (1972), « Loi portant sur la création des régions », Loi n°72-619, 05/07/1972, https://www.senat.fr/actu/72-619.html

Horizon 2020, Architecture du Programme, http://www.horizon2020.gouv.fr/cid74461/architecture-programme.html

Journal officiel de l'UE, Traité sur l'Union Européenne, version consolidée, https://eur-lex.europa.eu/resource.html?uri=cellar:2bf140bf-a3f8-4ab2-b506-fd71826e6da6.0002.02/DOC_1&format=PDF

Le Figaro (1998), Vie Politique, La compagnie aquitaine d'Alain Rousset, Céline Edwards-Vuillet, 09/07/1998

Les Echos (1998), Composites : Snecma et le CNRS s'allient au CEA, 06/02/1998.

Les Echos (1998), Aquitaine : le socialiste Alain Rousset s'apprête à succéder à Jacques Valade, 17/03/1998, https://www.lesechos.fr/1998/03/aquitaine-le-socialiste-alain-rousset-sapprete-a-succeder-a-jacques-valade-788518

Lozano M. (2016), Grande région : pourquoi "Nouvelle-Aquitaine" va être choisi, dans La Tribune, 20/06/2016, https://objectifaquitaine.latribune.fr/politique/2016-06-20/grande-region-pourquoi-nouvelle-aquitaine-va-etre-choisi.html

Lozano M. (2017), Didier Roux (Saint-Gobain) prend la présidence d'Unitec, La Tribune, 27/06/2017, https://objectifaquitaine.latribune.fr/innovation/2017-06-27/didier-roux-saint-gobain-prend-la-presidence-d-unitec-741867.html

Région Nouvelle-Aquitaine (2016). Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation, SRDEII, https://www.nouvelle-aquitaine.fr/sites/alpc/files/alpc_downloads_prg/field_alpc_downloads_prg_file/SRDEII%20Integral.pdf

République Française, Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ou Loi Deferre, https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000880039

République Française (1946). Présidence du Gouvernement, Commissariat Général du Plan de Modernisation et d'Equipement, Rapport Général sur le Premier plan de Modernisation et d'équipement, https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/premier-plan-1947-1953.pdf

République Française (1954). Présidence du Gouvernement, Commissariat Général du Plan de Modernisation et d'Equipement, Deuxième plan de Modernisation et d'équipement, https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/deuxieme-plan-1954-1957_1.pdf

République Française (1965). Présidence du Gouvernement, Commissariat général du Plan (CGP) (1965), Cinquième Plan de développement économique et social (1966-1970), Journaux officiels, 2 vol., 191 pages., https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/cinquieme-plan-1966-1970.pdf

République Française (2014). La Nouvelle France Industrielle – Présentation des feuilles de route des 34 plans de la nouvelle France industrielle, https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/nouvelle-france-industrielle-sept-2014.pdf

République Française (2016). Nouvelle France Industrielle – Construire l'Industrie française du Futur, Ministère de l'Economie, 23 Mai 2016, 112p, https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/politique-et-enjeux/nouvelle-france-industrielle/industrie-du-futur-dp-2016-05-23.pdf

Sanudo J. (2015). Nouvelle région : le sens de l'histoire, dans Sud-Ouest, 23/01/2015, https://www.sudouest.fr/2015/01/22/nouvelle-region-le-sens-de-l-histoire-1806943-3.php

Toute l'Europe, Comprendre l'Europe, Qu'est-ce que le plan Juncker ?, Vincent Lequeux, 20/09/2018.

Union Européenne, La déclaration de Robert Schuman du 9 Mai 1950, https://europa.eu/european-union/about-eu/symbols/europe-day/schuman-declaration_fr

Vie-publique.fr, La Décentralisation : Acte II, 17/02/2005, http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/decentralisation-acte2/decentralisation-acte-ii.html

Vie-publique.fr, Loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, 10/08/2015, http://www.vie-publique.fr/actualite/panorama/texte-discussion/projet-loi-portant-nouvelle-organisation-territoriale-republique.html

Partie 2

Boismenu G., Ducatenzeiler G. and Anderson F. (1985), L'aide directe fédérale à l'innovation industrielle, Innovations et politiques technologiques Number 8, automne 1985, https://www.erudit.org/en/journals/po/1985-n8-po2534/040497ar.pdf

Bourdin, S. & Ragazzi, E. (2018). La science régionale et la performance des politiques publiques : retour sur les méthodes d'évaluation. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, février(2), 225-242. https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2018-2-page-225.htm

Carayon B. (2003). Intelligence économique, compétitivité et cohésion sociale, Rapport au Premier ministre de Bernard CARAYON, député du Tarn, Juin 2003

Desquilbet L., Granger S., Hejblum B., Legrand A., Pernot A., et al. (2019). Vers une recherche reproductible : Faire évoluer ses pratiques. Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique de Bordeaux. Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique de Bordeaux, pp.1-161, 2019

Duguet E. (2008) L'effet du crédit d'impôt recherche sur le financement privé de la recherche: une évaluation économétrique, No 08-08, Documents de recherche, Centre d'Études des Politiques Économiques (EPEE), Université d'Evry Val d'Essonne

Guillaume H. (1998), Rapport de mission sur la technologie et l'innovation.

Lallement M. (2011). "Europe and the economic crisis: forms of labour market adjustment and varieties of capitalism", Volume: 25 issue: 4, page(s): 627-641

Levet J-L. et al. (2003). Les aides publiques aux entreprises : une gouvernance, une stratégie, Commissariat Général du plan, Octobre 2003

Marty F. (2006). Collectivités territoriales et entreprises : nouvelles compétences ou nouvelles politiques ?. Colloque du GRALE, Jan 2006.

Vanderstocken A. (2015). Fondements théoriques et conditions d'efficacité de la politique scientifique et technologique régionale. Une approche par l'évaluation appliquée en région Aquitaine : une approche par l'évaluation appliquée en Région Aquitaine. Economies et finances. Université de Bordeaux, https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01326487/document

Chapitre 3

Articles et ouvrages scientifiques

Batten D. (1981). Entropy, Information theory and spatial input-output analysis, Umea Universiteti, Umea Economic Studies n°92, https://www.diva-portal.org/smash/get/diva2:632722/FULLTEXT02.pdf

Becue M., Flamand M., Oltra V., Saint-Jean M. (2012). « Comment évaluer les compétences scientifiques et technologiques dans la chimie verte en Aquitaine ? », Projet PSDR-COMPTER Compétitivité des firmes et éco-innovations dans la chimie verte en Aquitaine, Aquitaine, Série Les Focus PSDR3, 2012.

Bélis-Bergouignan M., Cazals C., Levy R., Oltra V., Saint-Jean M. (2010). Ecotechnologies et développement durable : une analyse socio-économique. AP. Rapport final remis au Conseil régional d'Aquitaine - 2 volumes. 2010

Bélis-Bergouignan M. & Lung Y. & Heraud J-A. (2001). Public foresight exercises at an intermediate level: the French national programmes and the experience of Bordeaux, International Journal of Technology Management, Volume 21, Issue 7-8, Janvier 2001

Bélis-Bergouignan M. & Levy R. (2010). « Sharing a common resource in a sustainable development context: The case of a wood innovation system », Technological Forecasting and Social Change, Volume 77, Issue 7, September 2010, Pages 1126-1138

Desquilbet L., Granger S., Hejblum B., Legrand A., Pernot A., et al. (2019). Vers une recherche reproductible : Faire évoluer ses pratiques. Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique de Bordeaux. Unité régionale de formation à l'information scientifique et technique de Bordeaux, pp.1-161, 2019

Dube J., Lemelin A., (2005) Estimation expérimentale des flux d'échanges interrégionaux par la méthode de minimisation de l'entropie croisée, Canadian Journal of Regional Science. https://www.researchgate.net/profile/Jean_Dube2/publication/232712518_Estimation_experimentale_des_flux_d'echanges_interregionaux_par_la_methode_de_minimisation_de_l'entropie_croisee/links/02e7e51b6191bc24d7000000.pdf

Ferru M. (2018). « Trajectoire de développement d'un territoire non-métropolitain: l'apport des méthodes mixtes pour l'analyse du bassin palois », In Pecqueur B. et Nadou F. (dir), Mutations économiques et dynamiques territoriales. Transitions, intermédiations, innovations, l'Harmattan, chapitre n°5.

Florence, P.S., (1948) Investment, Location, and Size of Plant, Cambridge University Press, Cambridge, England, https://www.jstor.org/stable/2225973

Frigant V. (2007). Vers une régionalisation de la politique industrielle : l'exemple de l'industrie aérospatiale en Aquitaine, Cahiers du GRES (2002-2009) 2007-07, Groupement de Recherches Economiques et Sociales., https://ideas.repec.org/p/grs/wpegrs/2007-07.html

Guesnier, B. (2014). Innovation dans une proximité organisée par une gouvernance interterritoriale : le réseau nautique atlantique. Innovations, 44(2), 151-168. doi:10.3917/inno.044.0151, https://www.cairn.info/revue-innovations-2014-2-page-151.htm

Insee (2014), La filière forêt-bois : des activités bien implantées en Aquitaine, Insee Aquitaine, e-dossiers, Insee Aquitaine – Direccte – Draaf, n°3 Février 2014, http://nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr/sites/nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/edos_14_03_filbois.pdf

Isard W. (1960). Methods of regional analysis: an introduction to regional science. The MIT Press, Cambridge. http://www.economia.unam.mx/cedrus/descargas/Methodsofregionalanalysis.pdf

Isserman A. M. (1980). « Estimating Export Activity in a Regional Economy : A Theoretical and Empirical Analysis of Alternative Methods ». International Regional Science Review, 5(2), 155–184. https://doi.org/10.1177/016001768000500204

Lemelin A. (2004). Méthodes quantitatives des sciences sociales appliquées aux études urbaines et régionales. Montréal: INRS-UCS, http://www.lemelin-metho.ucs.inrs.ca/wp-content/uploads/0_0.pdf

Levy R. & Bélis-Bergouignan M. (2011). Quel développement pour une filière fondée sur le partage d'une ressource localisée ?. Revue d'Économie Régionale & Urbaine, juin(3), 469-497. doi:10.3917/reru.113.0469., https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2011-3-page-469.html?contenu=article

Miller R. & Blair P. (1985). « Nonsurvey and Partial-Survey Methods ». Input Output Analysis : Foundations and Extensions, Chapter 8. New Jersey: Prentice-Hall Inc. URL : http://static.gest.unipd.it/~birolo/didattica11/Materiale_2012/_Materiale_2015/Miller_Blait-input-output_analysis.pdf

Région Nouvelle-Aquitaine (2016). Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, SRDEII, Pôle Développement Economique et Environnemental, https://www.nouvelle-

aquitaine.fr/sites/alpc/files/alpc_downloads_prg/field_alpc_downloads_prg_file/SRDEII%20Integral.pdf

Round J. (1983). « Nonsurvey Techniques Review of the theory and the Evidence ». International Regional Science Review, 8: 189-212. URL : http://journals.sagepub.com/doi/abs/10.1177/016001768300800302

Vanderstocken A. (2015). Fondements théoriques et conditions d'efficacité de la politique scientifique et technologique régionale. Une approche par l'évaluation appliquée en région Aquitaine°: une approche par l'évaluation appliquée en Région Aquitaine. Economies et finances. Université de Bordeaux, https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01326487/document

Presse, archives et autres sources

Barnu F. (2012). « Alain Rousset : L'Etat doit redevenir stratège », Réindustrialisation Blog, Interview réalisée par Franck Barnu, 10/02/2012, http://reindustrialisation.blogspot.com/2012/02/alain-rousset-letat-doit-redevenir.html

Cesar N. (2012). L'Aquitaine a construit une filière laser-photonique unique en Europe, La Tribune, 25/06/2012, https://www.latribune.fr/regions/aquitaine/20120625trib000705670/l-aquitaine-a-construit-une-filiere-laser-photonique-unique-en-europe.html

César N. (2013). La filière laser-optique en plein essor en Aquitaine, Aqui.fr, 24/10/2013, http://www.aqui.fr/economies/la-filiere-laser-optique-en-plein-essor-en-aquitaine,9218.html

César N. (2015). La filière laser a créé 10 000 emplois en Aquitaine en dix ans, Sud-Ouest, 09/11/2015, https://www.sudouest.fr/2015/11/07/la-filiere-laser-a-cree-10-000-emplois-en-aquitaine-en-dix-ans-2178041-705.php

Europe en France (2014), Guide pour la préparation des S3 des régions françaises, 2014, http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Etudes-rapports-et-documentation/Guide-pour-la-preparation-des-strategies-de-specialisation-intelligente-des-regions-francaises

Goinere C. (2008). La région Aquitaine veut créer une filière matériaux nanostructurés, Colette Goinere, L'Usine Nouvelle, 12/12/2008, https://www.usinenouvelle.com/article/la-region-aquitaine-veut-creer-une-filiere-materiaux-nanostructures.N27499

Latieule S. (2012). La région Aquitaine se mobilise, Info-Chimie, 01/05/2012, https://www.info-chimie.fr/la-region-aquitaine-se-mobilise,43837

Niedercorn F. (2015). Comment le Laser Megajoule tente de faire naître une filière industrielle, Les Echos, 08/01/15, https://www.lesechos.fr/08/01/2015/lesechos.fr/0204064316991_comment-le-laser-megajoule-tente-de-faire-naitre-une-filiere-industrielle.htm

Rabiller P. (2015). Le laser Mégajoule a vocation militaire uniquement, en 2015 est conçu le « PETawatt Aquitaine Laser », version civile du LMJ qui devient le laser le plus puissant du monde, voir La Tribune, Avec PETAL s'ouvre le plus puissant laser au monde, La Tribune, 18/09/2015, https://objectifaquitaine.latribune.fr/innovation/2015-09-18/avec-petal-s-ouvre-le-plus-puissant-laser-au-monde.html

Région Aquitaine (2013). Stratégie de spécialisation intelligente en Aquitaine S3 2014 – 2020, Octobre 2013

Région Nouvelle-Aquitaine(2016). Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation, Pole Développement Economique et Environnemental, https://www.nouvelle-aquitaine.fr/sites/alpc/files/alpc_downloads_prg/field_alpc_downloads_prg_file/SRDEII%20Integral.pdf

Région Nouvelle-Aquitaine (2018), La Nouvelle-Aquitaine à la conquête du ciel et de l'espace, rapport de présentation de la filière, 2018, https://concertations.nouvelle-aquitaine.fr/uploads/decidim/attachment/file/282/plaquette.pdf

Vanderstocken A. (2015). Fondements théoriques et conditions d'efficacité de la politique scientifique et technologique régionale. Une approche par l'évaluation appliquée en région Aquitaine°: une approche par l'évaluation appliquée en Région Aquitaine. Economies et finances. Université de Bordeaux, https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01326487/document

Chapitre 4

Articles et ouvrages scientifiques

Askenazy P. & Philippe M. (2015). « Promouvoir l'égalité des chances à travers le territoire », note du CAE n°20, http://www.cae-eco.fr/Promouvoir-l-egalite-des-chances-a-travers-le-territoire

Bedu N. & Vanderstocken A. (2015). "The Effects of Regional R&D Subsidies on Innovative SME: Evidence from Aquitaine SMEs," Cahiers du GREThA 2015-13, Groupe de Recherche en Economie Théorique et Appliquée, http://cahiersdugretha.u-bordeaux4.fr/2015/2015-13.pdf

Bleuel, P. (2018). Le Mittelstand et le pragmatisme allemand : un début de solution pour le cas des PME françaises ?. Revue d'économie industrielle, 162(2), 9-41.

Bouba-Olga, O. & Grossetti, M. (2015). La métropolisation, horizon indépassable de la croissance économique ?. Revue de l'OFCE, 143(7), 117-144. https://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2015-7-page-117.htm

Bourdin, S. & Ragazzi, E. (2018). La science régionale et la performance des politiques publiques : retour sur les méthodes d'évaluation. Revue d'Économie Régionale & Urbaine, février(2), 225-242.

Bourgeois I. (dir.), 2010, PME allemandes : les clés de la performance, Cirac.

Chabaud, D. & Messeghem, K. (2014). Les ETI: Un nouvel objet de recherche. Revue française de gestion, 244(7), 95-110.

Colletis G. (1986). « Le financement du système productif. Les mécanismes de transfert État-industrie : une comparaison France-Allemagne ». In: Revue d'économie industrielle, vol. 35, 1er trimestre 1986. Le financement de l'industrie. pp. 79-102.

Davezies L. & Pech T. (2014). « La nouvelle question territoriale », Terra Nova, http://tnova.fr/system/contents/files/000/000/155/original/03092014_-_La_nouvelle_question_territoriale.pdf?1432549166

Gros-Balthazard M. (2018). L'avenir productif des territoires industriels : analyse de la diversité des trajectoires économiques locales, Thèse, Université Grenoble-Alpes

Guinchard, S. (2014). Ce que nous apprennent les "champions cachés". Le journal de l'école de Paris du management, 106(2), 25-30.

Granovetter M. (1973). The Strength of Weak Ties, The American Journal of Sociology, Vol. 78, No. 6. (May, 1973), pp. 1360-1380

Lang, G. (2013). Une spécificité allemande : le Mittelstand. Annales des Mines - Réalités industrielles, août 2013(3), 74-82

Simon H., Guinchard S. (2012). Les Champions Cachés du XXIe Siècle, Economica

Vanderstocken A. (2015). Fondements théoriques et conditions d'efficacité de la politique scientifique et technologique régionale. Une approche par l'évaluation appliquée en région Aquitaine°: une approche par l'évaluation appliquée en Région Aquitaine. Economies et finances. Université de Bordeaux, https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01326487/document

Presse, archives et autres sources

Bidet-Mayer T. (2016). L'industrie du futur : une compétition mondiale, Les Notes de la Fabrique, Laboratoires d'idées, La Fabrique de l'Industrie

CCI Nouvelle-Aquitaine (2018). Croissance Premium, nouveau programme pour la compétitivité des entreprises en Nouvelle-Aquitaine, 10/03/2018, https://nouvelle-aquitaine.cci.fr/Votre-CCI/Nos-actions/Actualites/Croissance-Premium-nouveau-programme-pour-la-competitivite-des-entreprises-en-Nouvelle-Aquitaine

Cheminade P. (2018). Accompagnement des PME : la Nouvelle-Aquitaine veut massifier ses dispositifs, Pierre Cheminade, La Tribune, 02/02/2018, https://objectifaquitaine.latribune.fr/business/2018-02-02/accompagnement-des-pme-la-nouvelle-aquitaine-veut-massifier-ses-dispositifs-766909.html

Cesar N. (2013). En douze ans, l'Aquitaine a créé 10 000 emplois grâce à sa filière laser, La Croix, 13/11/2013, https://www.la-croix.com/Actualite/Economie-Entreprises/Economie/En-douze-ans-l-Aquitaine-a-cree-10-000-emplois-grace-a-sa-filiere-laser-2013-11-13-1060063

Le Populaire du Centre (2018). Trois choses à savoir sur l'accélérateur Nouvelle-Aquitaine ETI, 29/11/2018, https://www.lepopulaire.fr/limoges/economie/btp-industrie/2018/11/29/trois-choses-a-savoir-sur-l-accelerateur-nouvelle-aquitaine-eti_13067299.html#refresh

Niedercorn F. (2013). « Les ETI industrielles ont un effet d'entraînement pour l'économie en Aquitaine », Les Echos, Executives, 25/04/2013, https://business.lesechos.fr/directions-generales/metier-et-carriere/profils/les-eti-industrielles-ont-un-effet-d-entrainement-pour-l-economie-en-aquitaine-6465.php

Région Nouvelle-Aquitaine (2018). 30 entreprises intègrent la deuxième promotion de « Nouvelle-Aquitaine Accélérateurs », dispositif du Conseil régional et de Bpifrance, 05/10/2018, https://www.nouvelle-aquitaine.fr/communiques-presse/30-entreprises-integrent-deuxieme-promotion-nouvelle-aquitaine-accelerateurs-dispositif-conseil.html#gref

Partie 3

Baudelle, G. & Élissalde, B. (2007). L'aménagement à l'heure de l'Europe : une construction territoriale imparfaitement partagée ?. *L'Information géographique*, vol. 71(4), 43-67. doi:10.3917/lig.714.0043.

Baudelle, G. & Guy C. & Merenne-Schoumaker B. (2011). Le développement territorial en Europe. Concepts, enjeux et débats, DIDACT Géographie, 281p

Dessus G. (1943). « Introduction à l'étude de la localisation de l'industrie », dans Rapports et travaux sur la décongestion des centres industriels. I. Introduction à l'étude de la localisation de l'industrie, Paris, Délégation générale à l'Équipement national, pp. 5 et 7‑8.

Gravier J.-F. (1964). L'aménagement du territoire et Vavenir des régions françaises. Paris, Flammarion, 1964.

Ferru M. (2009). La trajectoire cognitive des territoires : le cas du bassin industriel de Châtellerault, Revue d'Economie Régionale & Urbaine, 2009/5, p 939-955

Ferru M. (2018). « Trajectoire de développement d'un territoire non-métropolitain: l'apport des méthodes mixtes pour l'analyse du bassin palois », In Pecqueur B. et Nadou F. (dir), Mutations économiques et dynamiques territoriales. Transitions, intermédiations, innovations, l'Harmattan, chapitre n°5.

Meissel R. (1995). Décentralisation et aménagement du territoire, Editions Le Monde, Le Monde Poche

Salin F. (2002). Laser et terrtioire, Centre lasers intenses et applications, dans Villes Régions et Universités, Recherches Innovation et Territoires, Compte rendu de la deuxième édition des rencontres Champlain-Montaigne, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Les presses de l'Université Laval

Zimmermann, J. (2005). Entreprises et territoires : entre nomadisme et ancrage territorial. La Revue de l'Ires, 47(1), 21-36. doi:10.3917/rdli.047.0021.

Chapitre 5

Articles et ouvrages scientifiques

Akrich, M., Callon, M., & Latour, B. (1988). A quoi tient le succès des innovations. Gérer et comprendre, 97(12), 14-29.

Askenazy, P., & Martin, P. (2015). Promouvoir l'égalité des chances à travers le territoire. Notes du conseil danalyse economique, (1), 1-12.

Babès, M., Bigot, R., & Hoibian, S. (2012). Les problèmes de logement des salariés affectent 40% des entreprises. Collection des rapports du CREDOC, 280.

Banos, V., & Dehez, J. (2015). Les trajectoires du bois-énergie en Aquitaine: du développement local aux territoires de l'énergie?. Géocarrefour, 90(90/4), 329-338.

Barthe J. F., Chauvac N. & Grossetti, M. (2015). Régimes d'activité dans la création d'entreprises. Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de méthodologie sociologique, 125(1), 8-24.

Beaud S. (1996). L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique». In: Politix, vol. 9, n°35, Troisième trimestre 1996. Entrées en politique. Apprentissages et savoir-faire, sous la direction de Michel Offerlé et Frédéric Sawicki. pp. 226-257.

Beaud, S., & Weber, F. (2010). Guide de l'enquête de terrain. Quatrième édition augmentée. Collection Grands repères/guides. Ed. La découverte.

Becattini, G. (1975). Lo sviluppo economico della Toscana. Con particolare riguardo all'industrializzazione leggera. A cura di Giacomo Becattini. Istituto regionale per la programmazione economica della Toscana. Irpet.

Becattini, G. (1978). The development of light industry in Tuscany: An interpretation. Economic notes, 2(3), 107-123.

Beccatini, G. (1979). Dal settore industriale al distritto industriale. Rivista de economia e politica industriale, 5(1), 7-21.

Becattini, G., Bellandi, M., & Falorni, A. (1983). L'industrializzazione diffusa in Toscana: aspetti economici. AFuà, G, 47-66.

Bedu N. & Vanderstocken A. (2015). "The Effects of Regional R&D Subsidies on Innovative SME: Evidence from Aquitaine SMEs," Cahiers du GREThA 2015-13, Groupe de Recherche

en Economie Théorique et Appliquée, http://cahiersdugretha.u-bordeaux4.fr/2015/2015-13.pdf

Benko, G., & Lipietz, A. (1992). Les régions qui gagnent: districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique. Presses universitaires de France.

Berthier, N. (2006). Les techniques d'enquête en sciences sociales. Méthode et exercices.

Blanchet, A. et al. 1985. L'entretien dans les sciences sociales, Paris, Dunod.

Bongrand, P. & Laborier, P. (2005). L'entretien dans l'analyse des politiques publiques : un impensé méthodologique ?. Revue française de science politique, vol. 55(1), 73-111. doi:10.3917/rfsp.551.0073.

Bouba-Olga, O. (2006). Les relations entreprises–territoires un construit institutionnel et social. une.

Bouba-Olga, O., Chauchefoin, P., Chiron, H., & Ferru, M. (2017). Dynamiques territoriales: éloge de la diversité. Atlantique, éditions de L'Actualité scientifique Nouvelle-Aquitaine.

Bourdieu, P. (2003). L'objectivation participante. Actes de la recherche en sciences sociales, (5), 43-58.

Bousquet, F. (2014). L'influence du lien personnel entre l'entrepreneur et le territoire sur l'ancrage territorial des PME (Doctoral dissertation, Bordeaux).

Bozio, A. & Grenet, J. (2017). VI / L'évaluation des politiques publiques. Dans : Antoine Bozio éd., Économie des politiques publiques (pp. 107-117). Paris: La Découverte.

Cantner, U., & Kösters, S. (2012). Picking the winner? Empirical evidence on the targeting of R&D subsidies to start-ups. Small Business Economics, 39(4), 921-936.

Carrincazeaux, C., Coris, M., Frigant, V., & Piveteau, A. (2014). Délocalisations: les enseignements d'une analyse régionale. Revue dEconomie Regionale Urbaine, (3), 443-469.

Cohen, E. (1992). Le colbertisme high-tech: économie des Telecom et du grand projet. FeniXX.

Courlet, C., Pecqueur, B., & Soulage, B. (1993). Industrie et dynamiques de territoires. Revue d'économie industrielle, 64(1), 7-21.

Davezies, L. (2012). La crise qui vient. La nouvelle fracture territoriale. Seuil.

Davezies, L., & Pech, T. (2014). La nouvelle question territoriale. Terra Nova.

Dayan, J. L., Gehin, J. P., & Verdier, E. (1986). La formation continue dans l'industrie. Formation emploi, 16(1), 7-36.

De Freyman, J., & Richomme-Huet, K. (2010). Entreprises familiales et phénomène successoral. Revue française de gestion, (1), 161-179.

Desabie, J. (1963). Méthodes empiriques d'echantillonnage. Revue de statistique appliquée, 11(1), 5-24.

Douillet, A. C. (2003). Les élus ruraux face à la territorialisation de l'action publique. Revue française de science politique, 53(4), 583-606.

Dumez H. (2011) Qu'est-ce que la recherche qualitative ?. Le Libellio d'AEGIS, Libellio d'AEGIS, 2011, 7 (4 - Hiver), pp.47-58.

Faure, A. (1994). Les élus locaux à l'épreuve de la décentralisation: de nouveaux chantiers pour la médiation politique locale. Revue française de science politique, 462-479.

Ferru M. (2009). La trajectoire cognitive des territoires : le cas du bassin industriel de Châtellerault, Revue d'Economie Régionale & Urbaine, 2009/5, p 939-955

Ferru M., Bès M-P., Grossetti M. (2011). Measuring social proximity in the geography of innovation: application for the French science-industry collaborations study, Université de Poitiers, Université de Toulouse,

Ferru M. (2016). La géographie de l'innovation, Dynamique relationnelle et dépendance du passé, mémoire en vue de l'habilitation à diriger des recherches, soutenue publique le 28/11/2016

Ferru M. (2018). « Trajectoire de développement d'un territoire non-métropolitain: l'apport des méthodes mixtes pour l'analyse du bassin palois », In Pecqueur B. et Nadou F. (dir), Mutations économiques et dynamiques territoriales. Transitions, intermédiations, innovations, l'Harmattan, chapitre n°5.

Godet, M., Durance, P., Mousli, M., & Bouly, J. C. (2010). Créativité et innovation dans les territoires. La documentation française.

Gilbert, G., Guengant, A., & Hespel, V. (2001). Développement des territoires et financement des collectivités locales. Aménagement du territoire, 193-218.

Giraud, L., Roger, A., & Thomines, S. (2012). La fidélisation des Ressources Humaines en période de crise économique. Revue de gestion des ressources humaines, (2), 44-60.Gilly, J. P., & Lung, Y. (2005). Proximités, secteurs et territoires. Cahier n, 09.

Givord, P. (2014). Méthodes économétriques pour l'évaluation de politiques publiques. *Économie & prévision*, 204-205(1), 1-28. https://www.cairn.info/revue-economie-et-prevision-2014-1-page-1.htm.

Hamdouch, A. (1989). L'Etat d'influence: nationalisations et privatisations en France. FeniXX.

Klebaner, S., & Assogba, G. (2018). Quelle cohérence pour la politique française de filières? Les décalages entre la filière solidaire telle qu'elle devrait être et ce qu'elle est. Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs, (23).

Kramarz, F., & Lollivier, S. (1990). Les difficultés de recrutement s'accentuent à la fin de 1989. Economie et statistique, 234(1), 3-12.

Krugman, P. (1991). Increasing returns and economic geography. Journal of political economy, 99(3), 483-499.

Lacaze, D., & Perrot, S. (2010). L'intégration des nouveaux collaborateurs, Enjeux et outils pour le développement de l'entreprise. Paris: Editions Dunod, 95.

Lacour, C., & Puissant, S. (1987). La tectonique des territoires. Des indicateurs qualitatifs de développement local, lERSO—CNERP-DATAR.

Lapassade, G. (2001). L'observation participante. Revista Europeia de Etnografia da Educação, 1(1), 9-26.

Lethiais, V. (2018). Proximités, coopération et innovation: Que nous apprennent les travaux empiriques menés sur les PME?. Revue dEconomie Regionale Urbaine, (5), 1187-1211.

Lipietz, A. (2001). Aménagement du territoire et développement endogène. Aménagement du territoire, 111-128.

Loufrani-Fedida, S., Oiry, E., & Saint-Germes, E. (2015). Vers un rapprochement de l'employabilité et de la gestion des compétences: grille de lecture théorique et illustrations empiriques. Revue de gestion des ressources humaines, (3), 17-38.

Marchal, E., & Rieucau, G. (2010). Le recrutement. La Découverte.

Marshall, A. (1961). Principles of economics: An introductory volume. London: Macmillan.

Martin, O. (2007). L'enquête et ses méthodes: l'analyse de données quantitatives. Armand Colin.

Maurand-Valet A. (2010). Choix méthodologiques en sciences de gestion : pourquoi tant de chiffres. Crises et nouvelles problématiques de la Valeur, May 2010, Nice, France. pp.CD-ROM.

Maurel, F., & Sédillot, B. (1997). La concentration géographique des industries françaises. Économie & prévision, 131(5), 25-45.

Mucchielli A. (1991). Les méthodes qualitatives, Que sais-je ? n°2591, Paris Presses universitaires de France 1994 41-Vendôme Impr. des PUF

Müller, B. (2006). Archives orales et entretiens ethnographiques. Un débat entre Florence Descamps et Florence Weber, animé par Bertrand Müller. Genèses, no 62(1), 93-109.

Nioche J-P. (1982). De l'évaluation à l'analyse des politiques publiques. In: Revue française de science politique, 32e année, n°1, 1982. pp. 32-61.

Niosi, J., & Bellon, B. (1995). Une interprétation évolutionniste des politiques industrielles. Revue d'économie industrielle, 71(1), 213-226.

Olivier de Sardan, J. P. (2004). La rigueur du qualitatif. L'anthropologie comme science empirique. Espace Temps, 84(1), 38-50.

Paillé P. (2007), « La recherche qualitative : une méthodologie de la proximité », dans Dorvil H. (dir.), Problèmes sociaux. Tome III. Théories et méthodologies de la recherche, Québec, Presses de l'Université du Québec, pp.409-443

Paillé, P., Mucchielli, A. (2012). L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales. Paris: Armand Colin. doi:10.3917/arco.paill.2012.01.

Pecqueur, B. (2010). Le territoire comme mode d'organisation des acteurs et de mobilisation des ressources. Penser les territoires, en hommage à Georges Benko, Presses de l'Université du Québec, Québec, 55-69.

Perret, B. (2008). L'évaluation des politiques publiques: Entre culture du résultat et apprentissage collectif. Esprit, décembre(12), 142-159. doi:10.3917/espri.812.0142.

Pinson, G., & Pala, V. S. (2007). Peut-on vraiment se passer de l'entretien en sociologie de l'action publique?. Revue française de science politique, 57(5), 555-597.

Poupart, J., Rains, P., & Pires, A. (1983). Les méthodes qualitatives et la sociologie américaine. Déviance et société, 7(1), 63-91.

Puthod, D. (1995). Les alliances de PME: stratégie de développement et implications managériales (Doctoral dissertation, Chambéry).

Puthod, D., & Ganassali, S. (1998). L'alliance, une option permettant de contourner les dilemmes classiques de la pme. PME: De nouvelles approches, Economica, 95-104.

Puthod, D., & Thévenard-Puthod, C. (2006). Coopération, tensions et conflit dans un réseau d'innovation construit autour d'une PME. Revue française de gestion, (5), 181-204.

Pyke, F., Becattini, G., & Sengenberger, W. (1992). Industrial Districts and Inter-Firm. International Institute for Labour Studies, Geneva, Italy.

Romelaer, P. (2005). L'entretien de recherche. Management des ressources humaines: méthodes de recherche en sciences humaines et sociales, 101-137.

Sengès, A. (2009). 6. Les champions nationaux. Frontieres, 191-208.

Sgard, J. (2007). Nicolas Sarkozy, lecteur de Gramsci. Esprit, (7), 10-22.

Starr M., 2012, « Qualitative and mixed-methods research in economics : surprising growth, promising future », Journal of Economic Surveys, Vol. 28 (2), pp. 238–264.

Talandier, M., & Jousseaume, V. (2013). Les équipements du quotidien en France: un facteur d'attractivité résidentielle et de développement pour les territoires?. Norois. Environnement, aménagement, société, (226), 7-23.

Tisserand-Barthole, C. (2012). Europresse. com: recherche et veille à 360°. Bases, (294), 6.

Torre, A., Rallet, A., Lung, Y., Pecqueur, B., Lecoq, B., Colletis, G., & Bellet, M. (1992). Études Empiriques: Et pourtant ça marche! (quelques réflexions sur l'analyse du concept de proximité). Revue d'économie industrielle, 61(1), 111-128.

Uterwedde, H. (2009). Politique industrielle: Heurts et malheurs de la coopération franco-allemande. Annuaire français des relations internationales, 10.

Vanderstocken A. (2015). Fondements théoriques et conditions d'efficacité de la politique scientifique et technologique régionale. Une approche par l'évaluation appliquée en région Aquitaine : une approche par l'évaluation appliquée en Région Aquitaine. Economies et finances. Université de Bordeaux, https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01326487/document

Viallet-Thévenin, S. (2015). Du champion national au champion international. Revue française de science politique, 65(5), 761-783.

Zuniga-Vincente J. Á., Alonso-Borrego C., Forcadell F. J. & Galan J. I. (2014) Assessing the effect of public subsidies on firm R&D investment: a survey, Journal of Economic Surveys 28, 36-67.

Presse, archives et autres sources

Aiquel P. (2016). La Datar ressuscite en Nouvelle Aquitaine, La Gazette, 24/06/2016., https://www.lagazettedescommunes.com/449590/la-datar-ressuscite-en-nouvelle-aquitaine/

Berthelot de la Glétais J. (2019). Comment la Nouvelle-Aquitaine tente de réindustrialiser les territoires éloignés des métropoles, L'Usine Nouvelle, 13/08/2019, https://www.usinenouvelle.com/article/comment-la-nouvelle-aquitaine-tente-de-reindustrialiser-les-territoires-eloignes-des-metropoles.N855695

Berthelot de la Glétais J. (2019). Flying Whales construira ses dirigeables en Nouvelle-Aquitaine, Usine Nouvelle, 20/06/2019, https://www.usinenouvelle.com/article/flying-whales-construira-ses-dirigeables-en-nouvelle-aquitaine.N857320

Czarzasty P. (2013). Economie, La Région et Epsilon : un partenariat de croissance avec des emplois à la clé, Aqui.fr, 13/03/2013, http://www.aqui.fr/economies/la-region-amp-epsilon-un-partenariat-de-croissance-avec-des-emplois-a-la-cle,8126.html

Europe en Nouvelle-Aquitaine (2018), Le Club des ETI de Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles pour promouvoir les entreprises de taille intermédiaire, 19/12/2018, https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/actualit%C3%A9s/le-club-des-eti-de-nouvelle-aquitaine-bruxelles-pour-promouvoir-les-entreprises-de

Rabiller P. (2015). Comment l'Aquitaine usine le futur, La Tribune, 05/06/2015, https://objectifaquitaine.latribune.fr/business/2015-06-05/comment-l-aquitaine-usine-le-futur.html

Rabiller P. (2018). En Nouvelle-Aquitaine, le champion de l'économie, c'est Epsilon !, Sud-Ouest, 30/01/2018, https://www.sudouest.fr/2018/01/30/cette-annee-le-champion-c-est-epsilon-4155265-2884.php

Région Auvergne Rhône-Alpes (2016), Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, Décembre 2016,

http://delib.auvergnerhonealpes.eu/NetelibDocsInter/AssembleePleniere/2016/12/15/ANNEXE/T017V.pdf

Région Bretagne (2013). Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, Rapport adopté, Conseil Régional, Décembre 2013, https://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2013-12/srdeii_final.pdf

Région Grand Est (2017). Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, Avril 2017, https://www.grandest.fr/wp-content/uploads/2016/09/srdeii-livret-1-orientations.pdf

Région Pays de la Loire (2017), Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, Janvier 2017, https://www.paysdelaloire.fr/uploads/tx_oxcsnewsfiles/165x240-Sch%C3%A9maSRDEII-BD_VERSION_DEFINITIVE.pdf

Région Normandie (2016), La Normandie ses entreprises l'économie de demain, Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, Novembre 2016, https://www.normandie.fr/sites/default/files/documents/politiques/economie/srdeii_complet_region_normandie.pdf

Région Nouvelle-Aquitaine(2016). Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation, Pole Développement Economique et Environnemental, https://www.nouvelle-aquitaine.fr/sites/alpc/files/alpc_downloads_prg/field_alpc_downloads_prg_file/SRDEII%20Integral.pdf

Chapitre 6

Articles et ouvrages scientifiques

Barthe, J. F., Chauvac, N., & Grossetti, M. (2016). Entrepreneurs de circonstance: une enquête sociologique sur les fondateurs de start-up en France. Revue de l'Entrepreneuriat, 15(3), 163-180.

Bouba-Olga, O., Chauchefoin, P., Chiron, H., & Ferru, M. (2017). Dynamiques territoriales: éloge de la diversité. Atlantique, éditions de L'Actualité scientifique Nouvelle-Aquitaine.

Buffotot, P. (2007). Le ralliement des Etats européens à la politique de gestion de crises (1991-2005). In La sécurité internationale entre rupture et continuité: mélanges en l'honneur du professeur Jean-François Guilhaudis (pp. 53-70). Bruylant.

Cadieux, L. (2011). Le duo cédant-repreneur: pour une compréhension intégrée du processus de transmission-reprise des PME. PUQ.

Campagnac, E., & Nouzille, V. (1988). Citizen Bouygues ou l'histoire secrète d'un grand patron.

Chesbrough, H., & Rosenbloom, R. S. (2002). The role of the business model in capturing value from innovation: evidence from Xerox Corporation's technology spin- off companies. Industrial and corporate change, 11(3), 529-555.

Coussi, O. (2014). Management public de projets d'investissement direct étrangers et intelligence économique territoriale. Gestion et management public, 3(4), 53-74.

Debouzy, O. (2007). L'avenir de la dissuasion nucléaire française. Commentaire, (3), 675-686.

Doloreux, D., & Guillaume, R. (2005, October). Le système régional d'innovation: outil de développement pour les territoires.

Etzkowitz, H., & Leydesdorff, L. (2000). The dynamics of innovation: from National Systems and "Mode 2" to a Triple Helix of university–industry–government relations. Research policy, 29(2), 109-123.

Ferru M. (2018). « Trajectoire de développement d'un territoire non-métropolitain: l'apport des méthodes mixtes pour l'analyse du bassin palois », In Pecqueur B. et Nadou F. (dir), Mutations économiques et dynamiques territoriales. Transitions, intermédiations, innovations, l'Harmattan, chapitre n°5.

Granovetter, M. S. (1977). The strength of weak ties. In Social networks (pp. 347-367). Academic Press.

Grossetti, M. (1991). Trajectoires d'ingénieurs et territoire. L'exemple des hautes technologies à Toulouse. Sociétés contemporaines, 6(1), 65-80.

Grossetti, M. (2006). L'imprévisibilité dans les parcours sociaux. Cahiers internationaux de sociologie, (1), 5-28.

Grossetti, M., & Barthe, J. F. (2008). Dynamique des réseaux interpersonnels et des organisations dans les créations d'entreprises. Revue française de sociologie, 49(3), 585-612.

Hamman, P. (2000). La construction d'une histoire officielle d'entreprise. Genèses, (3), 53-80.

Maleck-Rassoul, R. (1997). Génération de second harmonique d'impulsions femtosecondes intenses: application au pompage d'un amplificateur paramétrique femtoseconde fonctionnant dans le domaine visible et injecté par un continuum de lumière blanche (Doctoral dissertation, Bordeaux 1).

Pirnay, F. (2001). La valorisation economique des resultats de recherche universitaire par creation d'activites nouvelles (spin-offs universitaires): proposition d'un cadre procedutal d'essaimage (Doctoral dissertation, Lille 2).

Rastoin, J. L. (2000). Une brève histoire de l'industrie alimentaire. Économie rurale, 255(1), 61-71.

Reix, F. (2008). L'ancrage territorial des créateurs d'entreprises aquitains: entre encastrement relationnel et attachement symbolique. Géographie, économie, société, 10(1), 29-41.

Roger, M. (1997). Le Futuroscope, outil culturel d'aménagement du Territoire. La Revue administrative, 50(295), 49-51.

Rojas, L. (2008). Histoire de révolution technologique: de l'exploitation artisanale à la grande industrie houillère de la Loire. Editions L'Harmattan.

Salin F. (2002). Laser et terrtioire, Centre lasers intenses et applications, dans Villes Régions et Universités, Recherches Innovation et Territoires, Compte rendu de la deuxième édition des rencontres Champlain-Montaigne, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Les presses de l'Université Laval

Toledano, J. (1978). A propos des filières industrielles. Revue d'économie industrielle, 6(1), 149-158.

Woronoff, D. (1982, January). L'industrie sidérurgique en France pendant la Révolution et l'Empire. In Annales historiques de la Révolution française (pp. 143-149). Soci t des Etudes Robespierristes.

Presse, archives et autres sources

A'urba (2013). L'Optique - Laser en Gironde : positionnement, enjeux et prospectives, rapport d'étude, 17/01/2008

Alphanov.com, François Salin a reçu la médaille régionale lors des 10 ans d'ALPhANOV, 04/04/2017 http://www.alphanov.com/246-actualites-francois-salin-a-recu-la-medaille-regionale-lors-des-10-ans-dEEalphanov.html

César N. (2016). Pourquoi le Premier ministre est venu visiter la société I2S à Pessac, 28/10/2016, Sud-Ouest, https://www.sudouest.fr/2016/10/28/regions-le-premier-ministre-promet-l-autonomie-2549559-4778.php

Chavannes G. (2012).Leroy-Somer. Aventure industrielle et humaine du XXe siècle" de Georges Chavanes et Jean-Louis Née aux Editions "Sud Ouest"

Cheminade P. (2019). Pourquoi Amplitude Laser Group passe sous pavillon luxembourgeois, La Tribune, 04/04/2019, https://objectifaquitaine.latribune.fr/business/industrie/2019-04-04/pourquoi-amplitude-laser-group-passe-sous-pavillon-luxembourgeois-812731.html

Chirac J. (2001). Discours de M. Jacques Chirac, Président de la République, sur la politique de défense de la France, la stratégie militaire, le désarmement nucléaire, la défense européenne, la réforme du système de défense, les interventions militaires extérieures de la France et la force de dissuasion française, Paris, le 8 juin 2001. http://discours.vie-publique.fr/notices/017000120.html

Duny P. (2013). La Route des Lasers en Aquitaine, Structurer une fi lière régionale à haute technologie en s'appuyant sur une grande infrastructure de recherche, Act'Urba n°9, Novembre 2013, https://www.aucame.fr/images/catalogue/pdf/ActUrba09_RteLasers.pdf

Entreprendre.fr, Entreprendre.fr, Amplitude Systèmes, l'international laser à 95%, 27/10/2014 http://www.entreprendre.fr/amplitude-systemes-linternational-laser-a-95

Les Echos (2019), A Bordeaux, le Laser MégaJoule a permis de lancer une industrie, 18/07/2019, https://www.lesechos.fr/pme-regions/nouvelle-aquitaine/a-bordeaux-le-laser-megajoule-a-lance-une-industrie-1038796

Lemaitre F. (1990). Le Monde, Alain Ricros, PDG du « Capital » au capitalisme, rubrique Emploi, Fréderic Lemaitre, 13/06/1990.

Lozano M. (2017), Amplitude, future licorne française ?, La Tribune, 23/02/2017, https://objectifaquitaine.latribune.fr/innovation/2017-02-23/amplitude-future-licorne-francaise.html

Rey M. (2013). L'entreprise, Azur Light Systems: des lasers bleus en or, L'Express, 24/10/2013, https://lentreprise.lexpress.fr/creation-entreprise/idees-business/azur-light-systems-des-lasers-bleus-en-or_1520499.html#zEVpElyv5HzGAXit.99

Sarkozy N. (2010). Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur la recherche nucléaire et sur l'autonomie des universités, Le Barp (Gironde) le 14 octobre 2010. http://discours.vie-publique.fr/notices/107002214.html

Conclusion générale

Ferru M. (2016). La géographie de l'innovation, Dynamique relationnelle et dépendance du passé, mémoire en vue de l'habilitation à diriger des recherches, soutenue publique le 28/11/2016

Gros-Balthazard M. (2018). L'avenir productif des territoires industriels : analyse de la diversité des trajectoires économiques locales, Thèse, Université Grenoble-Alpes

Vanderstocken A. (2015). Fondements théoriques et conditions d'efficacité de la politique scientifique et technologique régionale. Une approche par l'évaluation appliquée en région Aquitaine : une approche par l'évaluation appliquée en Région Aquitaine. Economies et finances. Université de Bordeaux, https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01326487/document

Liste des figures

Figure 1 : Jean-Baptiste Colbert, ministre, par Robert Nanteuil, 1668, Photo (C) RMN-Grand Palais / Michèle Bellot 42
Figure 2 : Colbert visite les Gobelins, Sébastien Leclerc - British Museum, 1665 51
Figure 3 : Signature du traité de Paris, le 23 juillet 1952 80
Figure 4 : La carte de Gaule avant la conquête romaine, source : Atlas de Gustav Droysen 106
Figure 5 : Les provinces gauloises sous l'Empire Romain 106
Figure 6 : La carte des provinces françaises en 1789 108
Figure 7 : La Région Aquitaine entre 1982 et 2015 108
Figure 8 : Carte de la Nouvelle-Aquitaine 110
Figure 9 : Alain Rousset, élu maire de Pessac, Source : Pessac magazine n°56, mars 2005 113
Figure 10 : Budget de la Région Nouvelle-Aquitaine 2019, source : Région Nouvelle-Aquitaine 115
Figure 11 : Le Pôle Développement Economique et Environnemental de la Région Nouvelle-Aquitaine en 2019, source : Région Nouvelle-Aquitaine et retraitement de l'auteur 120
Figure 12 : Les outils de la politique industrielle en Région Nouvelle-Aquitaine, source : auteur 121
Figure 13 : Structuration des programmes en faveur de l'Industrie régionale, source : Vincent Bost, Directeur Adjoint de la Direction de la Performance Industrielle, Région Nouvelle-Aquitaine 124
Figure 14 : La construction de l'Agence Développement Innovation Nouvelle-Aquitaine, ADI-NA, source : auteur 126
Figure 15 : Européanisation et régionalisation de la politique industrielle en France entre 1945 et 2015, source : auteur 127
Figure 16 : Etapes dans la construction de la base de données principale des subventions allouées par la DPI de la Région Aquitaine, source : auteur 139
Figure 17 : Présentation des données complémentaires, source : auteur 154
Figure 18 : Résultats de la régression pour expliquer l'allocation des montants, source : auteur 183
Figure 19 : Résultats du test économétrique pour expliquer la fréquence des accompagnements, source : auteur 185
Figure 20 : Résultats du test économétrique pour expliquer la fréquence des accompagnements avec découpage par classe, source : auteur 187

Figure 21 : Profil des répondants, enquête de perception au sein de la DPI, source : auteur 190
Figure 22 : Résultats question 1 - enquête de perception au sein de la DPI, source : auteur 191
Figure 23 : Résultats question 2 - enquête de perception au sein de la DPI, source : auteur 191
Figure 24 : Résultats question 10 - enquête de perception au sein de la DPI, source : auteur 191
Figure 25 : Résultats question 3 et 4 - enquête de perception au sein de la DPI, source : auteur.....192
Figure 26 : Résultats question 5 - enquête de perception au sein de la DPI, source : auteur 192
Figure 27 : Résultats question 5 - enquête de perception au sein de la DPI, source : auteur 192
Figure 28 : Résultats question 11 & 12 - enquête de perception au sein de la DPI, source : auteur.....194
Figure 29 : Résultats question 13 - enquête de perception au sein de la DPI, source : auteur 194
Figure 30 : Résultats question 14-15 - enquête de perception au sein de la DPI, source : auteur.....195
Figure 31 : Résultats question 16-17 - enquête de perception au sein de la DPI, source : auteur.....196
Figure 32 : Journée partenaire « Turbocarbone », source : Entreprise Rescoll, novembre 2018.....246
Figure 33 : Conceptualisation du terme "Champion régional", auteur, 2019 256
Figure 34 : Entretiens pour la construction du récit de la filière Optique-Laser, source : auteur 268
Figure 35 : Alain Ricros, gérant et co-fondateur d'i2S, du dynamisme à revendre pour une difficile course d'obstacles, source : Sud-Ouest, mai 1987 274
Figure 36 : Premier anniversaire du club Bordeaux Haute Technologie, dit club High-Tech, source : Michel Lacroix pour Sud-Ouest, mai 1989 278
Figure 37 : Première mondiale pour I2S qui scanne la Bible Originale de Gutenberg en 2000, source : Pessac magazine n°56, mars 2005.....283
Figure 38 : Manuel Valls a découvert les scanners de très haute définition de la société I2S aux côtés d'Alain Rousset, source : La Tribune, Octobre 2016.....285
Figure 39 : 1999 – Le 6 juillet, le président de la République, Jacques Chirac, en visite sur le site du futur laser Mégajoule, au Barp (33). LAURENT THEILLET pour Sud-Ouest 288

Figure 40 : Le 8 juin 2006, le préfet Idrac, avec à ses côtés Alain Rousset et Philippe Madrelle, dévoile la plaque du laser Mégajoule au Barp (Gironde). STÉPHANE LARTIGUE pour Sud-Ouest.....288
Figure 41 : Éric Mottay, Dirigeant fondateur de la société Amplitude Systemes, Claude Petit pour Sud-Ouest, mai 2011 295
Figure 42 : François Hollande, président de la République, dans les locaux d'Amplitude Systèmes aux (de gauche à droite), d'Alain Rousset, président de Région, Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Michèle Delaunay, députée de la Gironde, et Philippe Madrelle (tout à droite), président du Département, GUILLAUME BONNAUD pour Sud-Ouest, janvier 2013.....300
Figure 43 : François Salin, co-fondateur et associé de la société Eolite Systems, M. Bosredon pour 20minutes Bordeaux, Mars 2014.....303
Figure 44 : François Salin (à gauche), reçoit la médaille régionale des mains d'Alain Rousset (à droite), lors de la soirée célébrant les dix ans d'ALPhaNOV, pour sa grande contribution au développement de la filière Laser, source : ALPhaNOV, mars 2017.....305

Liste des tableaux

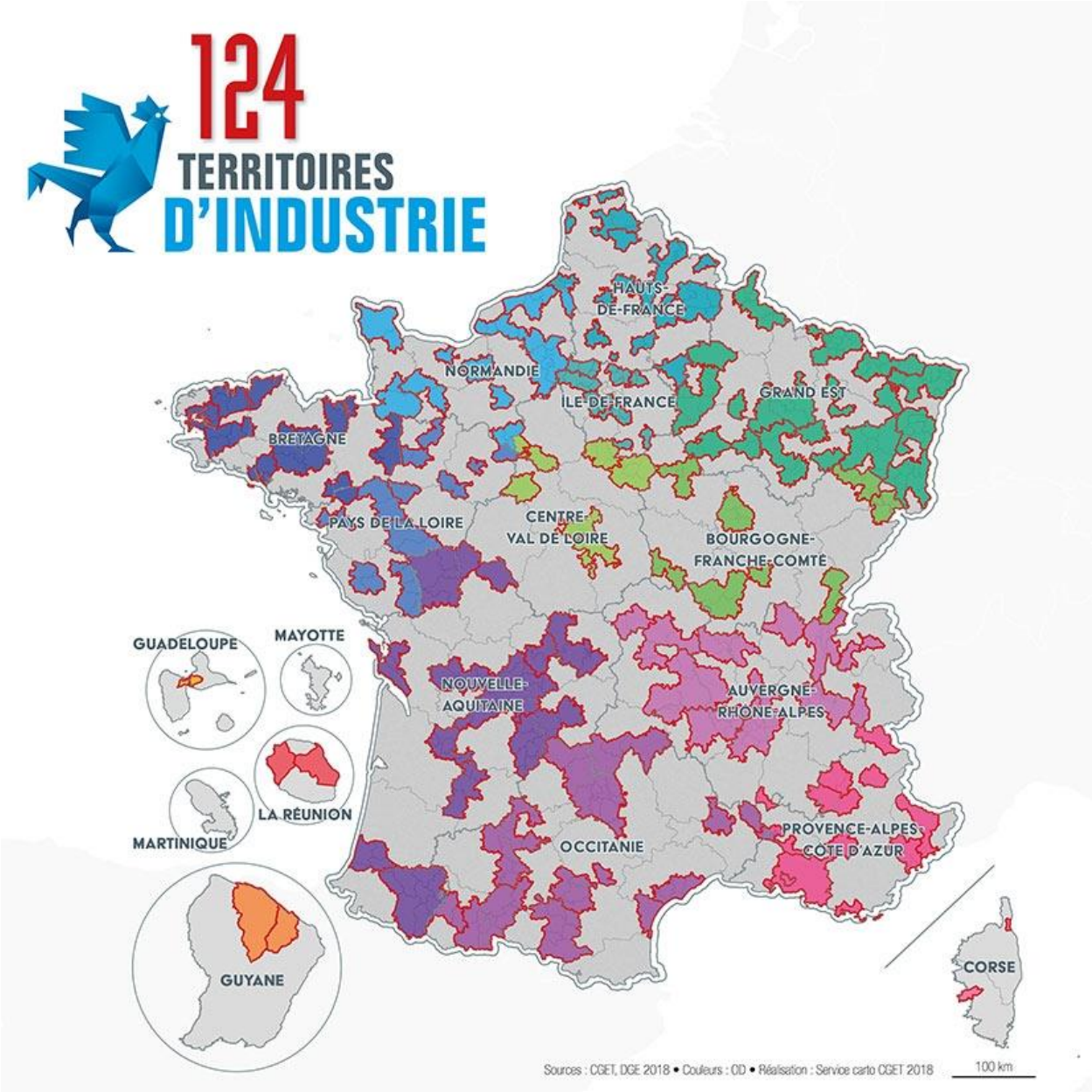
Tableau 1: Présentation des variables de la base de données, base DPI Région Aquitaine, 2007-2016, source : auteur 142
Tableau 2 : Evolution de l'attribution des aides de la DPI de la Région Aquitaine en nombre et en montant entre 2007 et 2016, source : auteur 143
Tableau 3 : Evolution de l'attribution des aides, et des tickets moyens de la DPI de la Région Aquitaine entre 2007 et 2016, source : auteur 144
Tableau 4 : Répartition géographique des subventions allouées par la DPI de la Région Aquitaine entre 2007 et 2016, source : auteur 144
Tableau 5 : Répartition des aides allouées par la DPI de la Région Aquitaine, par secteur (NAF 1) entre 2007 et 2016 146
Tableau 6: Répartition des aides votées par le Conseil régional d'Aquitaine, par secteurs d'activités régionaux entre 2007 et 2016, source : auteur 147
Tableau 7 : Présentation détaillée des données complémentaires, source : auteur 155
Tableau 8 : Taux d'intervention théorique et réel, calculs sur données Acoss et DDI-Région, période 2007-2016, source : auteur 169
Tableau 9 : Taux de distorsion géographique selon les effectifs salariés, calcul sur les bases de données ACOSS et DDI-Région, période 2007-2016, source : auteur 171
Tableau 10 : Taux de distorsion géographique selon le nombre d'établissements, calcul sur les bases de données ACOSS et DDI-Région, période 2007-2016, source : auteur 172
Tableau 11 : Comparaison des taux de distorsion géographique selon le nombre d'établissements et les effectifs, calcul sur les bases de données ACOSS et DDI-Région, période 2007-2016, source : auteur 173
Tableau 12: Résultats des traitements, taux de concentration régional, base de données DPI-Région, 2007-2016, source : auteur 174
Tableau 13 : Calcul des tickets moyens, base de données DPI-Région, 2007-2016, source : auteur 175
Tableau 14 : Catégorie d'entreprises multi-aidées en chiffres Région Aquitaine, base de données DPI-Région, période 2007-2016, source : auteur 176
Tableau 15 : Catégorie d'entreprises multi-aidées en proportion Région Aquitaine, base de données DPI-Région, période 2007-2016, source : auteur 176
Tableau 16 : Résultats des traitements, taux de concentration départementaux, base de données DPI-Région, 2007-2016, source : auteur 178
Tableau 17 : Résultats des traitements, taux de concentration départementaux par catégorie d'entreprise multi-aidées, base de données DPI-Région, 2007-2016, source : auteur 179

Tableau 18 : Grille de classement des entreprises des trois terrains selon leur croissance et le montant de subvention reçu, source : auteur 228
Tableau 19 : Trame support des entretiens avec les dirigeants, source : auteur.....235
Tableau 20 : Entretiens pour la construction des récits démontrant les effets territoriaux de la politique industrielle, source : auteur 238
Tableau 21 : L'entreprise « Turbocarbone » à Gaillan-en-Médoc, source : site de l'entreprise 242
Tableau 22 : Le procédé de pultrusion, spécificité de l'entreprise « Turbocarbone », source : site de l'entreprise 243
Tableau 7 : Tableau de contingence des fréquences observées, base de données DDI-Région, 2007-2016.....412
Tableau 8 : Tableau de contingence des fréquences attendues sous hypothèse d'indépendance des variables, base de données DDI-Région, 2007-2016.....413
Tableau 9 : Calcul du Khi², base de données DDI-Région, 2007-2016.....414

Tables des annexes

Annexe 1 : Carte des « Territoires d'Industrie »....390
Annexe 2 : Entretiens réalisés dans les institutions publiques et parapubliques....391
Annexe 3 : Construction détaillée de la base de données principale....393
Annexe 4 : Classification NAF 1....396
Annexe 5 : Description des bases de données complémentaires....397
Annexe 6 : Détail du tableau croisé dynamique, calcul du taux de concentration....405
Annexe 7 : Questionnaire enquête de perception agent DPI....406
Annexe 8 : Développement du calcul du Khi²....412
Annexe 9 : Entretiens - Enquête de terrain auprès des entreprises....415
Annexe 10 : Exemple de monographie, monographie de l'entreprise Rescoll....418
Annexe 11 : Mail de contact entreprises enquête qualitative....426
Annexe 12 : Organisation de la filière Optique-laser aquitaine....427
Annexe 13 : Retour sur la thèse CIFRE....428

Annexe 1 : Carte des « Territoires d'Industrie »



Nouvelle-Aquitaine :

- Angoulême – Cognac
- Aubusson La Souterraine
- Bassin de Brive – Périgord
- Capbreton – Dax
- Grand Châtellerault
- Interdépartemental Dordogne
- Haute-Vienne
- Libournais
- Limoges Métropole
- Rochefort
- Val de Garonne

Annexe 2 : Entretiens réalisés dans les institutions publiques et parapubliques

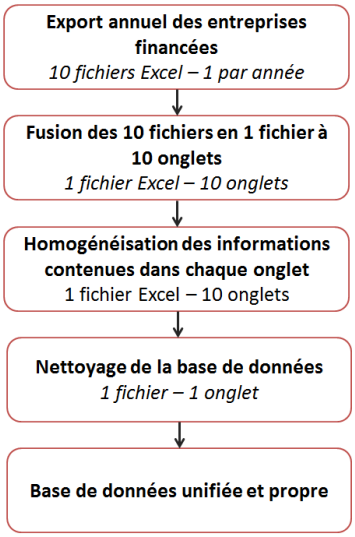
Nom Prénom	Institution	Poste	Date	Lieu	Temps
Joulia Hervé	Région Nouvelle-Aquitaine	Chargé de Mission – Club des ETI	09/11/2016	Bordeaux	1h
Struk Alexandra	ARS Aquitaine	Doctorante CIFRE	09/02/2017	Bordeaux	1h
Fréour Marie-Emmanuelle & Godineau Bruno	ADI Nouvelle-Aquitaine	Responsable Réseau Innovez en Nouvelle-Aquitaine & Secrétaire Général	17/02/2017	Bordeaux	1h30
Vignes Rémi & Desbleds Véronique	ADI Nouvelle-Aquitaine	Chargé de mission Financements européens - Propriété Intellectuelle & Responsable Projets européens et financements collaboratifs	22/02/2017	Pessac	1h30
Mespledes Marie-Pierre	Région Nouvelle-Aquitaine	Directrice Bureau Nouvelle-Aquitaine Europe	27/02/2017	Bruxelles	1h
Pages Magali	Région Nouvelle-Aquitaine	Chargée de mission Bureau Nouvelle-Aquitaine Europe	27/02/2017	Bruxelles	2h
Dishnica Viorika	ASTER – Emilia Romagna	Représentante Bureau Bruxelles	28/02/2017	Bruxelles	1h

Ayerbe Iker	DG Recherche et Innovation – Commission Européenne	Responsable Unité PME	02/03/2017	Bruxelles	
Rochon Stéphane	Bordeaux Unitec	Directeur	22/05/2017	Pessac	1h20
Litrico Xavier	Lyre – Suez	Directeur	29/05/2017	Talence	45min
Girel Olivier	Alpha Route des Lasers	Directeur Innovation	01/06/2017	Pessac	1h
Papon Éric	Université de Bordeaux	Vice-Président Innovation	19/06/2017	Talence	1h
Philippe Nicolas & Castagnet Bertrand	CATIE	Responsable UT Big Data et Simulation & Directeur	06/07/2017	Talence	2h
Bourdier Philippe	BPI France Nouvelle-Aquitaine	Directeur Innovation	25/07/2017	Bordeaux	1h30
Godest Jean-Christophe	NFID	Directeur Unité « Observation »	13/09/2017	Lille	Journée entière
Tuff Richard	ERRIN	Directeur	19/10/2017	Bruxelles	2h
Teddy Fournier	Plateforme CANOE	Ingénieur R&D	07/11/2017	Pessac	1h30
Georges Hadziioannou	Laboratoie ELORPrinTec	Directeur	07/11/2017	Pessac	1h
Béatrice Gilot	Région Nouvelle-Aquitaine	Directrice Economie Territoriale	10/01/2018	Bordeaux	1h
Fouassier Nathalie & Bazerque Thierry	Région Nouvelle-Aquitaine	Directrice et adjoint Enseignement Supérieur Recherche Technologie	25/07/2018	Bordeaux	1h
Boisserie Hélène	Région Nouvelle-Aquitaine	Chargée de mission, direction de l'ESR	07/01/2019	Bordeaux	1h
Appert-Collin Benoit	Alphanov	Directeur	18/01/2019	Talence	1h30
Rousset Alain	Région Nouvelle-Aquitaine	Président	26/03/2019	Bordeaux	1h
Rousset Alain	Région Nouvelle-Aquitaine	Président	07/05/2019	Bordeaux	30min

Annexe 3 : Construction détaillée de la base de données principale

Notre base principale compile les aides allouées par la Direction du Développement Industriel de la Région Aquitaine entre les années 2007 et 2016. Cette base a initialement été réalisée et compilée par les assistantes de la direction suite à des exports de données de l'activité annuelle sur le logiciel de gestion interne de la Région.

La base de données, sous format document Excel, se présentait au départ sous la forme des fichiers annuels, soit dix fichiers. Ces fichiers sont extraits chaque année par les assistantes de direction à partir du logiciel de gestion de la Région, dans le but de réaliser un bilan des actions de l'année. Les fichiers de 2007 à 2016 ont ensuite été fusionnés en un seul et même fichier comportant un onglet par année.



Le fichier unifié initial comprend ainsi les informations suivantes :

- La date de la Commission permanente[342] au cours de laquelle le soutien a été voté par les élus du Conseil ;
- Les numéros SIRET[343] des entreprises correspondantes (*incomplet*[344]) ;

[342] « *La commission permanente est composée du président et des vice-présidents du Conseil régional, ainsi que de plusieurs autres membres de l'assemblée. Cet organe assure la continuité des actions mises en œuvre par la Région et se réunit régulièrement pour délibérer, notamment, sur l'attribution des aides régionales. L'assemblée peut lui déléguer une partie de ses fonctions, à l'exception de celles concernant le vote du budget ou encore l'approbation du compte administratif (budget exécuté)* ». D'après le Code général des collectivités territoriales.

[343] « *Le numéro SIRET est un identifiant d'établissement. Cet identifiant numérique de 14 chiffres est articulé en deux parties : la première est le numéro SIREN de l'unité légale à laquelle appartient l'unité SIRET ; la seconde, habituellement appelée NIC (Numéro Interne de Classement), se compose d'un numéro d'ordre à cinq chiffres attribué à l'établissement et d'un chiffre de contrôle, qui permet de vérifier la validité de l'ensemble du numéro SIRET* » Définition INSEE, https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1841

- Le nom du bénéficiaire, de l'entreprise ;
- Le Code NAF 5 (Nomenclature d'activités française, niveau 5) ainsi que le libellé correspondant (*incomplet*) ;
- Le secteur d'intervention[345] ;
- Effectif global de l'entreprise (*incomplet*) ;
- Code département et Libellé correspondant ;
- Procédure du dossier : il s'agit ici des différentes procédures d'accompagnements de la direction de l'industrie (exemple : aide à l'innovation, aide à l'export, recrutement d'un cadre, projet design, aide à la restructuration, aide à la réorganisation productive…) ;
- Nature de la procédure et libellé de l'accompagnement ;
- Catégorie de procédure, les procédures sont regroupées dans différentes catégories (Organisation, Innovation, Design, Compétitivité, Innovation, Ingénierie financière…) (*incomplet*) ;
- Assiette du programme, qui correspond au montant du programme retenu ;
- Montant de l'aide voté ;
- Taux d'intervention du dossier, qui correspond au Montant voté / Assiette retenue ;
- Nombre de création d'emplois (*incomplet*) ;
- Numéro du dossier.

A partir de cette base, nous avons fusionné l'ensemble des aides votées dans un seul onglet après avoir vérifié qu'ils contenaient bien les mêmes informations et le même niveau de détail. A partir de ce fichier nous avons entrepris d'ajouter, vérifier ou compléter les informations disponibles. Aussi, nous avons :

- Complété les nombreux numéros SIRET manquants dont nous avons extrait le numéro SIREN[346] ;
- Mis à jour et homogénéisé les noms des bénéficiaires ;
- Mis à jour et complété le champ secteur d'intervention ;

[344] La mention « incomplet » signifie que cette donnée n'est pas présente pour l'ensemble des lignes de la base de données, à savoir que les SIRET, Code NAF, secteur d'intervention, effectif, procédures n'étaient pas toujours renseignés.

[345] Entre 2007 et 2016, le Conseil régional a défini 16 secteurs économiques d'intervention : Aéronautique, Bois Papier, Médicament Santé, Optique-Laser, Ameublement Equipement Maison, Chimie Matériaux Plastique Composite, Construction, Electronique-TIC, Equipement de la personne, Mécanique, Sport Loisir Glisse, Eco-activité, Vigne Vin Agroalimentaire, Service à l'Industrie, Imprimerie Edition Graphique Cartonnage, Autres.

[346] « Le numéro SIREN est un identifiant de neuf chiffres attribué à chaque unité légale. Les huit premiers chiffres n'ont aucune signification, excepté pour les organismes publics (communes,...) dont le numéro SIREN commence obligatoirement par 1 ou 2. Le neuvième chiffre est un chiffre de contrôle de validité du numéro. », Définition INSEE, https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2047

- Mis à jour et complété le champ effectif ;
- Ajouté la date de création de l'entreprise ;
- Ajouté la date de liquidation ou radiation d'une entreprise le cas échéant ;
- Homogénéisé les catégories de procédures d'interventions, un travail qui a nécessité l'implication d'un cadre de la direction de l'industrie de la Région et un travail en commun avec ce professionnel ;
- Ajouté une colonne pour notifier si le dossier est un dossier de subvention ou un prêt ou une avance remboursable.

Ce travail de nettoyage et de vérification complet permet de disposer d'une base de données à jour et complète, et donc de réaliser des traitements plus riches par la suite. Le nettoyage a été fait intégralement manuellement, nous avons donc complété les données manquantes, corrigé les erreurs de frappes, remplacé et modifié les informations incorrectes et ajouté les variables indiquées précédemment, ceci pour toutes les lignes de la base de données.

La base de données complète comprend près de 3000 lignes, cette tâche a donc nécessité du temps et plusieurs vérifications afin d'éviter des erreurs par la suite dans l'analyse. Ce temps de vérification et de saisie des informations manquantes nous a également permis de comprendre les procédures, de faire une première observation des entreprises et d'avoir une connaissance bien plus fine des accompagnements réalisés.

Si l'intérêt de cette tâche peut paraître anecdotique, il n'en est rien puisqu'elle permet une réelle plongée dans les actions réalisées et par là même un engagement profond dans les réflexions sur la reconduction des aides. De plus, au-delà d'une connaissance du fonctionnement des différents dispositifs, c'est également une connaissance partielle - des histoires, des stratégies et des trajectoires des entreprises - qui se dégagent à travers ce travail. Une connaissance qui, dès cette étape, permet de se poser des questions sur le financement des projets industriels aussi bien du côté du financeur que des bénéficiaires. Aussi, nous considérons ce travail est d'une importance capitale et permet de gagner du temps dans l'analyse puisqu'il permet de connaître de façon bien plus fine le jeu de données, se l'approprier, et par la suite d'émettre des hypothèses, et bien-sûr éviter les erreurs lors des traitements statistiques et économétriques. [347][348]

[347] Diane est une base de données de Bureau Van Dijk. Elle contient des données financières des entreprises françaises ayant publié leurs comptes annuels auprès des Greffes des Tribunaux de Commerce.

[348] Factiva est un outil d'information professionnelle de la société Dow Jones & Company. Factiva agrège des contenus provenant à la fois de sources sous licence et gratuites.

Annexe 4 : Classification NAF 1

La NAF, nomenclature d'activités française, est une nomenclature des activités économiques productives, principalement élaborée, par l'INSEE, pour faciliter l'organisation de l'information économique et sociale. Afin de faciliter les comparaisons internationales, elle a la même structure que la nomenclature d'activités européenne NACE, elle-même dérivée de la nomenclature internationale CITI.

Code	Libellé
A	Agriculture, sylviculture et pêche
B	Industries extractives
C	Industrie manufacturière
D	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
E	Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution
F	Construction
G	Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
H	Transports et entreposage
I	Hébergement et restauration
J	Information et communication
K	Activités financières et d'assurance
L	Activités immobilières
M	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
N	Activités de services administratifs et de soutien
O	Administration publique
P	Enseignement
Q	Santé humaine et action sociale
R	Arts, spectacles et activités récréatives
S	Autres activités de services
T	Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre
U	Activités extra-territoriales

Annexe 5 : Description des bases de données complémentaires

Dans cette annexe nous nous décrivons le contenu des bases de données dont nous avons eu usage pour nos travaux. Dans un premier temps, nous proposons un tableau récapitulatif des bases utilisées, puis nous donnerons un descriptif plus approfondi pour chacune d'entre elles.

Tableau récapitulatif

Base de données	Période	Source	Périmètre géographique	Variables
Subventions DDI du CRA	2007-2016	CRNA	Ex-région Aquitaine	38
Financement BPI Aquitaine	2007-2016	CRNA	Ex-région Aquitaine	25
Financements FP7 en Aquitaine	2007-2013	Cordis	Europe	27
Financements H2020 en Aquitaine	2014-2018	ADI NA	Aquitaine	3
Financements H2020 en Aquitaine	2014-2018	Cordis	Europe	16
Entreprises aquitaines participant au programme Eurostars	2014-….	ADI N-A	Région Nouvelle-Aquitaine	2
Club des ETI – Région Aquitaine	2013 – présent	CRNA	Ex-région Aquitaine – Nouvelle-Aquitaine	16
Programme Accélérateur CRNA	2017 – présent	CRNA	région Nouvelle-Aquitaine	21
Programme Croissance Premium CRNA	2018 – présent	CRNA – ADI – CCI	région Nouvelle-Aquitaine	88
Programme Usine du Futur CRNA	2014 – présent	CRNA	Ex-région Aquitaine – Nouvelle-Aquitaine	15
Effectifs salariés, la masse salariale et le nombre d'établissements du secteur privé	2007-2016	ACOSS	Région Nouvelle-Aquitaine	22

1. Base de données des subventions aux entreprises par la Direction du Développement Industriel de la Région Aquitaine

Cette base a été décrite intégralement dans le corps de thèse, puisqu'elle est le socle de notre travail d'analyse quantitatif, aussi nous ne la décrirons pas à nouveau ici.

2. Base de données des financements aux entreprises par BPI France région Aquitaine

Les services de la Direction de l'Industrie de la Région collaborent avec les services de BPI France Aquitaine depuis de nombreuses années. Ils essaient, sinon d'harmoniser leurs pratiques, d'échanger des informations sur leurs règlements d'interventions respectifs mais également sur les entreprises qu'ils financent.

Aussi chaque année, la DDI de la Région partage son fichier des entreprises accompagnées à la BPI qui en retour lui transmet un fichier équivalent aux accompagnements réalisés sur le volet innovation ainsi qu'à ceux échoués, avec tous les dossiers d'accompagnements correspondants.

Les fichiers originaux que nous avons récupéré, dix fichiers, un an par année, comprenaient deux informations : le nom des entreprises, l'objet de la demande d'accompagnement par BPI France.

Nous avons tout d'abord entrepris de fusionner ces dix fichiers en une seule et même base de données, puis nous avons récupéré toutes les informations dont nous disposions dans les dossiers fournis par BPI pour obtenir une base de données plus complète. Nous avons été à même d'ajouter les données suivantes à partir des dossiers :

- Type d'entreprise ;
- Date de la soumission du dossier au Conseil de BPI France Aquitaine
- Code Activité – NAF 5
- Effectif ;
- Information géographique : Code postal, Département ;
- Accompagnement réalisé ou non ;
- Procédure de soutien financier (prêt, avance remboursable, subvention) ;
- Assiette du projet, montant de l'intervention de BPI et taux d'intervention ;

- Par la suite nous avons intégré le Code SIREN des entreprises correspondantes dans l'éventualité de pouvoir réaliser des traitements croisées entre cette base et la base Région. Nous avons également ajouté la date de création des entreprises.

La base finale sur laquelle nous avons construit pour réaliser des traitements est composée de tous les dossiers d'accompagnements de BPI acceptés et contient les informations mentionnées précédemment. Elle comprend **1113 lignes, équivalent à 1113 dossiers** d'accompagnements financiers réalisés par BPI sur le volet Innovation entre 2007 et 2016, qui correspondent à 772 entreprises aquitaines.

3. Base de données des financements européens reçus par des entreprises aquitaines dans le cadre du programme FP7

Afin d'enrichir notre analyse, nous nous sommes procuré la liste des entreprises financées dans le cadre du programme européen FP7[349] (« *Framework Programme for Research and Technological Development* »)[350]. Ce programme européen a duré 7 ans, de 2007 à 2013, dans la continuité du programme FP6. Doté d'un budget de 50 milliards d'euros ce programme visait à soutenir les entreprises européennes pour maintenir, accroître leur compétitivité, et conserver leur leadership sur un marché globalisé. L'Union européenne met à disposition ces données dans une base de données ouverte. Pour le programme FP7 la base de données est nommée Cordis[351], cette dernière permet d'avoir accès à tous les projets financés par l'Union Européenne depuis 1990.

Ainsi, nous avons téléchargé le fichier des projets financés dans le cadre du programme FP7. Nous avons extrait les projets financés en France, puis les projets financés dans la région Aquitaine.

La base de données de projets aquitains financés dans le cadre du programme FP7 comprend 463 lignes, correspondant à des dossiers. Les informations que l'on y retrouve sont :

- Le code du dossier ;

[349] Le septième programme-cadre (en abrégé FP7) était le programme cadre pour 2007-2013 de l'Union européenne, pour la recherche et le développement technologique. Il était géré par la Commission européenne.

[350] Commission Européenne, Recherche et Innovation, « FP7 in brief », https://ec.europa.eu/research/fp7/understanding/fp7inbrief/what-is_en.html

[351] La base de données « Cordis – EU Rearch projects under FP7 (2007-2013) », https://data.europa.eu/euodp/data/dataset/cordisfp7projects

- Le nom du projet ;
- L'entité participant à un projet ainsi que son rôle au sein du projet (participant ou coordinateur) ;
- Le type d'activité (établissement public, privé…) ;
- Le montant alloué ;
- Les informations géographiques (rue, code postale, département) ;
- Les informations de contact.

Nous avons ajouté deux types de données à cette base :

- Le numéro SIREN des entités ;
- Une différenciation « entreprises » et « autres » afin de pouvoir conserver uniquement les entreprises accompagnées.

La base de données des entreprises aquitaines financées dans le cadre du programme FP7 comprend **177 lignes**.

4. Base de données des financements européens reçus par des entreprises aquitaines dans le cadre du programme H2020

De la même façon que pour le programme FP7, nous avons récupéré sur Cordis les projets financés dans le cadre du programme européen H2020[352] **(Horizon 2020)**[353].

La base de données comprend exactement les mêmes données que la base FP7. Nous avons donc extrait les données pour la région Aquitaine, puis nous avons réalisés les mêmes étapes : ajout des SIREN et différenciation entreprises et autres. Ce programme européen succède à FP7 pour la période 2014-2020. Doté d'un budget de 80 milliards d'euros, il vise globalement les mêmes objectifs que FP7, la sélection des entreprises dans le cadre de ce programme est très rigoureuse.

La base de données des entreprises aquitaines financées dans le cadre du programme H2020 comprend **95 lignes** à date de Mars 2018. Ce chiffre a augmenté depuis lors puisque le programme H2020 court jusqu'en 2020.

[352] La base de données « Cordis – EU Research projects under Horizon 2020 (2014-2020) », https://data.europa.eu/euodp/en/data/dataset/cordisH2020projects

[353] Commission Européenne, Policies information and services, Funding programmes, Horizon 2020, https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/en/what-horizon-2020

Afin de vérifier nos traitements, nous avons contacté une chargée de mission de l'ADI NA en charge du suivi des programmes européens[354], qui a constitué une base de données des entreprises néo-aquitaines financées dans le cadre du programme H2020. Nos résultats correspondent.

5. Entreprises financées dans le cadre du programme européen « *Eurostars* »[355].

Le programme « Eurostars » soutient des projets de R&D internationaux portés par des PME performantes. L'objectif est de financer des projets qui pourront rapidement être mis sur le marché. Ce programme fait partie du cadre de H2020, le budget est de 1.14 milliard d'euros et le processus de sélection est, là encore, très exigeant. Cette base a été récupérée de la même façon que la base précédente. Elle est en réalité seulement une liste des entreprises néo-aquitaines qui font partie du programme.

6. Base de données des entreprises du Club des ETI de la Région Aquitaine

Nous l'avons mentionné dans la thèse, la Région Nouvelle-Aquitaine coordonne le club des ETI régionales. Nous avons ainsi demandé à l'agent qui est en charge de cette coordination au sein de la DPI[356] de nous fournir la base de données des entreprises de ce club.

Le club des ETI a été créé sous l'impulsion politique de la Région Aquitaine le 28 novembre 2011, il regroupait initialement 12 entreprises industrielles, aujourd'hui 73, pour permettre de développer cette catégorie d'entreprises stratégiques en région[357]. Cette base existait mais comprenait uniquement le nom des entreprises, nous l'avons récupérée auprès de la Région, et complété par les SIRET et SIREN des entreprises, ainsi que les données sectorielles (NAF 1 et 5) et géographiques (codes postaux et départements), la date de création de ces entités ainsi que leur numéro SIREN ;

La base de données en 1er janvier 2018 comprend **78 entreprises**, soit 78 lignes, ainsi que les données suivantes :

- Type d'entreprise (PME à potentiel ou ETI) ;
- Nom de l'entreprise ;

[354] Il s'agit de Véronique Desbleds.
[355] Eurostars-Eureka, What is Eurostars ?, https://www.eurostars-eureka.eu/about-eurostars
[356] Le chargé de mission qui coordonne le club est Hervé Joulia.
[357] Developpement économique en Aquitaine, Premier club des ETI en Aquitaine, Odile Lemoine, 23/12/2011, https://www.developpement-economique.fr/2011/12/premier-club-des-eti-en-aquitaine/

- Code d'activité (NAF 5) ;
- Activité ;
- Informations géographiques (Code postal, département) ;
- Effectif.

7. Base de données des entreprises du programme Accélérateur Nouvelle-Aquitaine

De la même façon que pour le club des ETI, nous avons contacté le chargé de mission qui coordonne le programme Accélérateur Nouvelle-Aquitaine[358]. A date de notre demande, aucune base de données n'existait si ce n'est une liste d'entreprises sur un document word. Aussi nous avons créé la base de données correspondante à partir de ces noms d'entreprises.

Nous l'avons construite avec les données suivantes :

- Type d'entreprise (ETI, PME) ;
- Numéro de SIREN ;
- Dénomination de l'entreprise ;
- Promotion de l'accélérateur (il existait à date de la création deux promotions, 2017 et 2018, une promotion 2019 est en cours de constitution) ;
- Code d'activité (NAF 1 et NAF 5) ;
- Effectif le plus récent ;
- Informations géographiques (code postal et département) ;
- Date de création de l'établissement ;
- Accompagnement dans le cadre d'un programme européen (FP6, FP7, H2020) ;
- Accompagnement dans le cadre d'un programme régional (Club des ETI, Usine du Futur, Croissance Premium, aide financière de BPI, aides financière de la Direction de l'Industrie du CRA).

La base de données que nous avons construite comprend **53 lignes correspondant à 53 entreprises**.

[358] Ici nous avons travaillé avec Vincent Bost, Philippe Da Silva et Christophe Biteau de la DPI du CRNA.

8. Base de données des entreprises du programme Croissance Premium [359] Nouvelle-Aquitaine

De la même manière que pour l'Accélérateur, nous avons contacté l'agent en charge de la coordination de ce programme au niveau de la DPI[360] afin de lui demander les fichiers d'entreprises prenant part à ce programme.

Ce programme est partagé par trois institutions que sont le réseau des CCI, l'ADI NA et il est piloté par les services de la DPI de la Région. Il a été mis en place après la fusion en décembre 2017, afin de structurer l'accompagnement des entreprises dynamiques et à fort potentiel. Chaque institution avait en charge de détecter des entreprises cibles sur son territoire pour les faire entrer dans ce programme. Aussi, nous avons récupéré un ensemble de fichier d'entreprises constitué à la fois par ADI NA, le réseau CCI et la Région.

Il n'existait pas de fichier consolidé, nous l'avons donc consolidé, ce qui a permis aux partenaires de disposer par la suite d'un fichier commun. Le fichier comprend de nombreuses informations sur les entreprises, dont le SIREN, les informations sur la localisation, le nombre d'emploi. Nous l'avons donc, une fois le travail de fusion des fichiers et de nettoyage effectué, conservé en l'état.

Il comprend **1117 lignes au total**, pour autant d'entreprises, dont 157 seront diagnostiquées dans le cadre du programme par la Région, le reste par le réseau des partenaires.

9. Base de données des entreprises du programme Usine du Futur[361]

Ce dispositif a été créé en 2014 pour aider les entreprises industrielles à améliorer le processus industriel (robotisation, automatisation, organisation…), à ce jour plus de 300 entreprises aquitaines ont bénéficié de ce programme

Nous avons récupéré le fichier des entreprises participant au programme Usine du Futur grâce à l'aide d'un collaborateur de la DPI[362].

---

[359] Les aides.fr, le site d'information des CCI sur les aides aux entreprises, Croissance Premium, Région Nouvelle-Aquitaine, https://les-aides.fr/aide/a55kDH5Gxv3aBGNAU1Ha4vZz4H4w0WzRIk$BDiHE/region-nouvelle-aquitaine/croissance-premium.html

[360] Il s'agit de Philippe Da Silva pour la DPI, d'Isabelle Frison pour l'ADI NA et d'Éric Dien pour le réseau des CCI, qui depuis a été recruté par la Région Nouvelle-Aquitaine au sein de la Direction de la Performance Industrielle, en tant que sous-directeur et responsable du bureau de Limoges.

[361] Région Nouvelle-Aquitaine, Usine du futur, 08/06/2016, https://www.nouvelle-aquitaine.fr/grands-projets/usine-futur.html

Le fichier comprenait beaucoup d'informations sur les nombre d'emploi, des informations financières, nous n'y avons ajouté que le SIREN et les codes NAF.

Le fichier comprend, à date du 20 décembre 2017, **403 lignes correspondant aux entreprises** accompagnées dans le cadre de ce programme.

10. Base de données effectifs salariés, masse salariale et nombre d'établissement du secteur privé

Dans le cadre de notre travail, nous avons également utilisé les données « *effectifs salariés, la masse salariale et le nombre d'établissements du secteur privé* » de l'ACOSS[363]. Cette dernière dénombre chaque fin d'année les établissements employeurs et les effectifs salariés associés sur le territoire national.

Nous avons utilisé la base régionale « Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes » au niveau NAF 732 pour la période 2007-2016. Nous avons ensuite uniquement conservé le périmètre « Aquitaine » et consolidé les données au niveau NAF 2[364]. Cette base a été utilisée dans le but de comparer le poids économique réel des différents départements de la région Aquitaine aux aides qui ont été allouées sur ces territoires.

Le fichier initial comprend 667 lignes, correspondant aux codes NAF 5 et 22 colonnes qui correspondent aux effectifs et aux nombre d'établissements par années de 2007 à 2016. Le fichier comprend ensuite un onglet par département couvert, onglets que nous avons fusionnés pour obtenir la base pour la seule ex-Aquitaine.

---

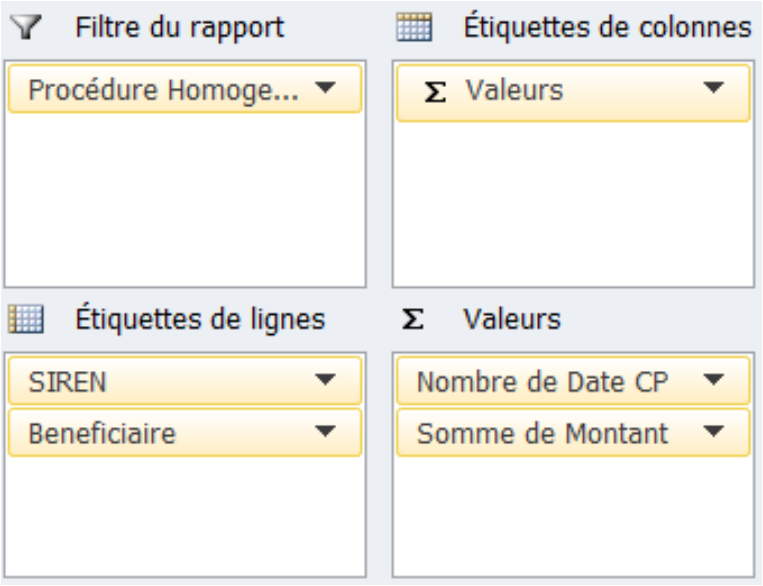
[362] Philippe Da Silva nous a remis ce fichier, c'est aujourd'hui Pascal Amet qui a pris en charge la coordination de ce programme au niveau de la DPI.

[363] Agence centrale des organismes de Sécurité Sociale, « établissement public national à caractère administratif », la vocation première de l'Acoss, ayant justifié sa création en 1967, est de nature financière : assurer la gestion commune et centralisée des ressources et de la trésorerie du régime général de Sécurité sociale.
Dotée d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière, l'Acoss a pour tutelle le ministère des Affaires sociales et de la santé et le ministère de l'Economie et des Finances » site web : http://www.acoss.fr

[364] A nouveau nous précisons que nous avons utilisé des NAF 2008 rev2.

Annexe 6 : Détail du tableau croisé dynamique, calcul du taux de concentration

Afin d'obtenir n et m, nous avons réalisé un tableau croisé dynamique sur un tableur. Un tableau qui croise les numéros SIREN auxquels sont attachés les bénéficiaires, la somme du nombre de dossiers, la somme de montant de subventions. C'est donc grâce au filtre simple suivant :



Annexe 7 : Questionnaire enquête de perception agent DPI

Perception Accompagnement DDI - Introduction

Bonjour à toutes et tous,

Avant la présentation de résultats statistiques concernant l'accompagnement des entreprises par la Direction du Développement Industriel sur l'ex Région Aquitaine entre 2007 et 2016. Je souhaite enquêter sur le ressenti des agents de la direction sur l'accompagnement financier des entreprises.

Notre étude ne concerne "que" les entreprises ayant reçu des aides (de tout type, international, innovation, investissement, design...) :

- Sous forme de subventions ;

- Sur la période 2007 à 2016 ;

- Nous avons exclus les dossiers qui comportent un accompagnement financier de type "Prêt" ou "Avance Remboursable" ;

- De même nous n'avons pas pris en compte les dossiers FEDER.

Nous préférons également préciser que nous entendons 1 aide = 1 dossier traité quel qu'en soit le montant.

Ce questionnaire est court (environ 25 questions) et est calibré pour ne durer que 5 à 10 min.

Merci d'avance pour votre contribution,

Antoine

PS : je collecte les adresses e-mails non pas pour regarder qui a répondu quoi, mais simplement pour m'assurer que vous ne répondiez pas deux fois !

Adresse e-mail

*xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Section 1 sur 5 – Perception Globale

A votre avis, sur la période 2007-2016, combien d'ENTREPRISES la Direction du Développement Industriel a-t-elle subventionnées ?

*XXXXXXXX

Quel est le montant correspondant (en millions d'euros) ?

*XXXXXXXXXXXXX

Section 2 sur 5 - Perception de la récurrence

L'objet de mon travail, porte, entre autres, sur l'objectivation de la récurrence des accompagnements financiers réalisés par le Conseil Régional. Cette section comporte ainsi des questions liées à la récurrence des entreprises subventionnées.

Pour rappel les seuls accompagnements pris en compte le sont :

- Sous forme de subventions ;
- Sur la période 2007 à 2016 ;
- Nous avons exclus les dossiers qui comportent un accompagnement financier de type "Prêt" ou "Avance Remboursable" ;
- De même nous n'avons pas pris en compte les dossiers FEDER.

Nous préférons également rappeler que nous entendons 1 aide = 1 dossier traité quel qu'en soit le montant.

Quelle est la proportion d'entreprises subventionnées ayant reçu plus de 2 aides ?

- Entre 0 et 10%
- Entre 10 et 20%
- Entre 20 et 30%
- Entre 30 et 40%
- Entre 40 et 50%
- Entre 50 et 60%
- Entre 60 et 70%
- Entre 70 et 80%
- Plus de 80%

Avez-vous une idée plus précise (en%) de ce "taux de récurrence" ?

*xxxxxxxxxxxxxxxxx

Si l'on considère les 40% d'entreprises ayant reçu le plus d'aides, quel est le montant que ces entreprises cumulent à elles seules ?

- Moins de 30%
- Entre 30 et 50%
- Entre 50 et 70%
- Plus de 70%

Selon vous, combien d'entreprises ont bénéficié de 6 subventions ou plus ? (entre 2007 et 2016)

*XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Quelles sont, à votre sens, les entreprises les plus fréquemment subventionnées par la DPI ? (entre 2007 et 2016) (Vous pouvez citer jusqu'à 10 noms d'entreprises)

*xxxxxxxxxxxxxxxxx

Selon vous, quel est le montant cumulé par l'entreprise ayant reçu le plus de subventions ? (en K€) (entre 2007 et 2016)

*XXXXXXXXXXXX

Quel est le taux de nouveaux entrants accompagnés chaque année par la Direction du Développement Industriel ? (nouvelles entreprises accompagnées)

*XXXXXXXXXX

- Moins de 10%
- Entre 10 et 20%
- Entre 20 et 30%
- Entre 30 et 40%
- Entre 40 et 50%
- Entre 50 et 60%
- Entre 60 et 70%
- Entre 70 et 80%
- Plus de 80%

Section 3 sur 5 - Perception de la répartition des aides

Dans cette 3eme section, nous allons vous questionner sur la répartition, notamment géographique et sectorielle des aides allouées.

Pour préciser : Ticket = subvention

Avez-vous une idée du ticket moyen de subvention alloué ? (en K€)

*XXXXXXXXXXXX

Selon vous, y-a-t-il un (ou plusieurs départements) favorisé(s), où le nombre de dossiers instruits est plus important que son poids économique ?

- Oui
- Non

Si Oui, le ou lesquels ?

- Dordogne
- Gironde
- Landes
- Lot-et-Garonne
- Pyrénées-Atlantiques

Selon vous, quel est le département avec le ticket moyen le plus important ?

- ***Même choix qu'à la question précédente***

Selon vous, y-a-il un / des secteur(s) (NAF1) favorisé(s), où le nombre de dossiers instruits est plus important que son poids économique ?

- Oui
- Non

Si oui, le ou lesquels ?

- B - Industries Extractives
- C - Industrie Manufacturière
- F - Construction
- G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles
- J - Information et communication
- M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- N - Activités de services administratifs et de soutien

Quelles sont selon vous les filières avec le ticket moyen le plus important ? (minimum 3 réponses)

- 01 - Aéronautique
- 02 - Bois papier
- 03 - Médicament Santé
- 04 - Optique - laser
- 05 - Ameublement Equipement Maison
- 06 - Chimie Matériaux plastique Composite
- 07 - Construction
- 08 - Electronique - TIC
- 09 - Equipement de la personne
- 10 - Mécanique
- 11 - Sport Loisir Glisse
- 12 - Eco Activité

- 13 - Vigne Vin Agroalimentaire
- 14 - Service à l'Industrie
- 15 - Imprimerie Edition Graphique Cartonnage
- 16 - Autres

Quelles sont selon vous les filières avec le ticket moyen le moins important ? (minimum 3 réponses)

- ***Même choix qu'à la question précédente***

Section 4 sur 5 - Raisons / Causes de la distorsion dans la répartition des subventions

Cette section a pour objectif d'avoir un avis sur les raisons qui pourraient causer une répartition non homogène des aides allouées par la Région.

Selon vous quelles pourraient être les raisons qui font que certaines entreprises sont bien plus subventionnées que d'autres ?

- Entreprises appartenant à des filières stratégiques
- Proximité des chargés de mission avec les entreprises
- Enjeu politique ou proximité des élus avec les chefs d'entreprises
- Entreprises en croissances et créatrices d'emplois
- Une entreprise déjà subventionnée aura moins de difficultés à demander une aide
- Other…

Pensez-vous à d'autres raisons ?

*****XXXXXXXXXXXX

Section 5 sur 5 - Screening des répondants

Cette dernière section a pour objectif de mieux connaitre le profil des répondants

Quel est votre métier ?

- Chargé(e) de Mission
- Assistant(e) / Gestionnaire
- Poste de direction / encadrement

Avez-vous une zone d'intervention géographique précise ?

- Dordogne
- Gironde - Bordeaux Métropole
- Gironde - Hors Bordeaux Métropole
- Landes
- Lot-et-Garonne
- Pyrénées-Atlantiques
- Non

Avez-vous un secteur / une filière d'intervention spécifique ?

- Bois / Papier
- Santé
- Aéronautique, Spatial, Défense
- Numérique
- Chimie, Matériaux, Environnement, Eco-activités
- Optique, Laser
- Glisse Nautisme
- Electronique, TIC
- Non
- Other…

Quelle est votre ancienneté au Conseil Régional ?

- Moins de 3 ans
- Entre 3 et 5 ans
- Entre 5 et 10 ans
- Plus de 10 ans

Pour finir, êtes-vous ?

- Femme
- Homme

Annexe 8 : Développement du calcul du Khi²

Afin de vérifier si ces écarts observés entre les départements en termes de taux de concentration sont significatifs nous avons réalisé un test de Khi². L'hypothèse que nous souhaitons tester est : *« la fréquence des aides allouées aux entreprises multi-aidées est indépendante du territoire, ici le département »*.

Pour ce faire nous avons réalisé un tableau de contingence suivant les fréquences observées dans la base de données ce qui donne le résultat suivant :

		Aides reçues			Total
	Aides	**2**	**3 à 5**	**6 et +**	
Département	*24*	46	32	3	81
	33	117	103	23	243
	40	24	31	3	58
	47	37	45	8	90
	64	79	62	16	157
Total		303	273	53	629

Tableau 23 : Tableau de contingence des fréquences observées, base de données DDI-Région, 2007-2016

Dans la table de contingence suivante, nous calculons les fréquences attendues si les aides reçues sont indépendantes du département selon la formule :

$$E_{ij} = \frac{(Total\ de\ la\ ligne\ i) x\ (Total\ de\ la\ colonne\ j)}{Taille\ de\ l'échantillon}$$

		Aides reçues			Total
	Aides	**2**	**3 à 5**	**6 et +**	
Département	*24*	38,6	33,7	6,7	79
	33	117,7	102,9	20,5	241
	40	28,3	24,8	4,9	58
	47	47,8	41,8	8,3	98
	64	77,6	67,9	13,5	159
Total		303	273,0	53	629

Tableau 24 : Tableau de contingence des fréquences attendues sous hypothèse d'indépendance des variables, base de données DDI-Région, 2007-2016

Par la suite nous sommes en mesure de calculer le test d'indépendance, connue aussi sous le nom de Khi² ou de χ^2 selon la formule suivante :

$$\chi^2 = \sum_i \sum_j \frac{(f_{ij} - e_{ij})^2}{e_{ij}}$$

Où :

- Fij correspond à la fréquence observée de la catégorie associée à la ligne i et la colonne j de la table de contingence ;
- Eij correspond à la fréquence attendue, basée sur l'hypothèse d'indépendance, de la catégorie associée à la ligne i et la colonne j de la table de contingence.

Etant donné que notre tableau de contingence comporte 5 lignes et 3 colonnes, la statistique de test suit une distribution de χ^2 avec (n-1)(m-1), avec n le nombre de lignes et m de colonnes, degré de liberté, soit ici ddl = (5-1)(3-1) = 8.

Département	**Aides Reçues**	**Fréquence observée Fij**	**Fréquence attendue Eij**	$\frac{(Fij - Eij)^2}{Eij}$
24	2	46	39,0	1,249
24	3 à 5	32	35,2	0,283
24	6 et +	3	6,8	2,144
33	2	117	117,1	0,000

33	3 à 5	103	105,5	0,058
33	6 et +	23	20,5	0,311
40	2	24	27,9	0,555
40	3 à 5	31	25,2	1,349
40	6 et +	3	4,9	0,729
47	2	37	43,4	0,931
47	3 à 5	45	39,1	0,903
47	6 et +	8	7,6	0,023
64	2	79	75,6	0,150
64	3 à 5	62	68,1	0,554
64	6 et +	16	13,2	0,580
Total		629	629	**9,819**

Tableau 25 : Calcul du Khi², base de données DDI-Région, 2007-2016

Nous obtenons un $\chi^2 = 9.919$ pour un degré de liberté de 8.

Avec un seuil de signification égal à 0.05, la valeur de χ^2 dans la queue supérieure de la distribution est égale à 2,733. Dans notre cas $\chi^2 = 9,819$. Nous avons donc $\chi^2 > \chi^2_{0.05}$, aussi nous rejetons notre hypothèse de départ. La fréquence des différentes catégories d'entreprises multi-aidées n'est donc pas dépendante de la localisation géographique, d'après le test du Khi².

Cela veut dire qu'il n'y aurait pas de différences significatives dans les proportions des entreprises multi-aidées suivant les départements et que la Région attribue des aides aux entreprises multi-aidées de façon relativement homogène sur l'ensemble de son territoire.

Annexe 9 : Entretiens - Enquête de terrain auprès des entreprises

Premier terrain : Entreprises du département de la Gironde, fréquemment accompagnées

Nom	Fonction	Entreprise	Lieu	Date	Durée
Jean-Baptiste D.	Directeur R&D et Innovation	Immersion	Bordeaux	23/08/2018	2h
José A. Marie-Laure S.	Directeur DAF	Rescoll	Pessac	03/09/2018	2h
Sylvie C.	Cofondatrice et DAF	BeTomorrow	Bordeaux	04/09/2018	1h45
Raphaël Baillot	Responsable R&D	Sunna Design	Blanquefort	04/09/2018	2h
Cyril M.	DAF	AT Internet	Mérignac	05/09/2018	1h15
Stéphane L.	Dirigeant et fondateur	Epsilon Composite	Gaillan-en-Médoc	10/09/2018	2h30
Laurence J.	Directrice Industrielle et R&D	Lectra	Cestas	10/09/2018	1h

Deuxième terrain : entreprise de la Filière « Optique – Laser »

Nom	Fonction	Entreprise	Lieu	Date	Durée
Pierre R.	Vice-Président Projet	Amplitude Systemes	Pessac	01/10/2018	1h15
Xavier D.	Directeur Général	I2S	Pessac	02/10/2018	1h15
Alain R.	Président et fondateur	I2S	Pessac	02/10/2018	1h30
François S.	Co-fondateur	Eolite Systems	Pessac	10/10/2018	1h45
Nicholas T.	Président et fondateur	Azur Lights Systems	Bordeaux	08/01/2019	1h

Troisième terrain : entreprises du département du Lot-et-Garonne

Nom	Poste	Entreprise	Lieu	Date	Durée
François B. Charles T.	Directeur Industriel Directeur Maketing	Babcock Wanson	Nérac	14/11/2018	1h45
Patrick C.	Directeur	Bennes Dalby	Saint-Antoine-de-Ficalba	16/11/2018	1h30
Damien P.	Dirigeant	Dessillons et Dutrillaux	Castelculier	21/11/2018	2H
Patrick B.	Co-Dirigeant	MGA	Villeneuve-sur-Lot	16/11/2018	2h
Agnes de M.	Dirigeante	Lièges HPK	Lavardac	15/11/2018	1h30

Entretien et visites hors terrain d'études

Motif de visite	Thème	Interlocuteur	Entreprise	Lieu	Date
Petit déjeuner de l'innovation	Design Thinking	David Arneau	Thalès	Pessac	22/07/2016
Dossier Innovation	Projet	José Alcorta	Rescoll	Pessac	26/07/2016
Visite Usine du Futur	Visite de l'usine 2.0	Raphael Baillot & Jean-Michel Chesné	Sunna Design	Blanquefort	30/11/2016
Petit déjeuner de l'innovation	Internet des Objets	Bertrand Castagnet	CATIE	Talence	06/12/2016
Petit déjeuner de l'innovation	Le karakuri Kaizen	Cyril Dané	AIO Technologies	Pessac	31/03/2017
Petit déjeuner de l'innovation	Data Management Platfform	Sandra Jezo et	NP6	Bordeaux	30/05/2017
Entretien dirigeant	Stratégie Innovation	Sylvie Plumet	B. Braun Medical	Chasseneuil du Poitou	21/06/2017

Entretien	Veille automatisée presse et médias	Nicolas Philippe	CATIE	Talence	06/07/2017
Usine du Futur	Visite Campus Thalès		Thalès	Pessac	21/09/2017
Projet Interreg P2L2	Visite de l'usine de fabrication		Stelia Aerospace	Salaunes	08/11/2017
Projet Interreg P2L2	Présentation de l'activité		AEC Polymers	Mérignac	08/11/2017
Créativité et Territoire avec Espace Mendès France	Visite entreprise et discussion sur la stratégie de la firme	Philippe Becel	Stivent Industrie	Mirebeau	23/11/2017
Petit déjeuner de l'innovation	Solutions numériques dans le secteur médical	Jérôme Leleu	Interaction Healthcare	Bordeaux	07/12/2017
Créativité et Territoire avec Espace Mendès France	Visite Usine et discussion territoire et Industrie	Jean-Marc Neveu	CDA Developpement	Châtellerault	11/12/2017

Annexe 10 : Exemple de monographie, monographie de l'entreprise Rescoll

Sur la base de données presse

Le fondateur de la société Rescoll, José Alcorta a un profil atypique. Ce dirigeant d'origine basque a d'abord travaillé en tant que commerçant sur les plages du Sud-Ouest. Son activité lui permet de travailler beaucoup sur la saison estivale mais lui laissait le temps d'étudier l'hiver. Pour illustrer cela le dirigeant plaisante dans la presse « *J'étais le roi du pain bagnat, plaisante le dirigeant. Je ne comptais pas mes heures l'été, mais j'avais du temps libre l'hiver. J'en ai profité pour étudier la chimie* ». Il passe alors son baccalauréat à l'âge de 28 ans et intègre l'Université où il devient technicien supérieur en adhésif puis devient ingénieur en Chimie Industrielle en 1990 après des formations suivies au CNAM. Par la suite, Mr Alcorta a d'abord tenu des fonctions de Responsable Technique dans la cellule de transfert de technologie destinée à créer un pont entre l'université, l'École supérieure de chimie (ENSCPB) et le monde de l'industrie, « Interface Collages » entre 1993 et 1996, puis a pris la direction de cette structure alors renommée Ressources Collage de 1996 à 2001.

C'est en 2001, que la société Rescoll est créée, sur les fondations de « Ressources Collage », sous le statut de société coopérative d'intérêt collectif, dont plusieurs professeurs universitaires et clients deviennent actionnaires. Rescoll est alors une société de recherche spécialisée dans les solutions innovantes dans le domaine des applications industrielles des matériaux polymères. Elle continue durant ses premières années à bénéficier de l'appui fort du monde universitaire. Son statut particulier permet aux employés de devenir actionnaires au bout de deux ans, mais l'on trouve surtout au capital des PME régionales, comme Sokoa. Chaque actionnaire possède un seul droit de vote et la politique de l'entreprise, qui réalise, *a priori*, des bénéfices très substantiels, est de réinvestir ses marges dans la société.

José Alcorta, le fondateur explique « Nous sommes la passerelle entre la recherche académique sans but précis et les besoins des industriels ».

L'entreprise dont le cœur de métier est la recherche appliquée collabore avec de nombreuses entreprises du territoire aquitain. Ses projets de recherches se concentrent sur l'aéronautique, où elle travaille en sous-traitance pour Airbus notamment, l'énergie, où elle collabore avec Astrium mais surtout Valorem.

En 2007, Rescoll dénombre 20 employés, pour 1.2 Millions de CA, en majorité des ingénieurs, mais la société commence à se développer fortement. Elle brevète alors

INDAR[365] une technique permettant le désassemblage de liaisons collées structurale, dont elle souhaite vendre les premières licences en 2008.

Le business-model de l'entreprise, de par son historique, son statut et son activité, est très axé sur le financement public et José Alcorta recherche notamment à décrocher des financements européens. En 2007, il déclare à la presse : « Nous présentons une dizaine de projets par an, dont la moitié est retenue, explique le dirigeant. Nous touchons de 100.000 à 500.000 à chaque fois ». Cependant, cela se justifie par le fait que l'entreprise ne « produit », ni ne « vend » rien, puisqu'elle réalise des contrats de recherche à destinations de gros donneurs d'ordre. En clair, Rescoll peut être assimilé à un centre d'externalisation de R&D.

En 2009, Rescoll réalise sa première opération de croissance externe et acquiert Paniplast, spécialiste des polymères conducteurs. Cette dernière crée en 2000 était en liquidation judiciaire depuis 6 mois. Rescoll l'a ainsi acquise avec tous ses actifs, notamment en propriété intellectuelle, projets en cours. Le créateur de Paniplast, Thomas Olinga, est alors intégré à Rescoll et en charge du développement de cette activité au sein de la société. Elle commence à se positionner sur le secteur médical en implantant une antenne en Rhones-Alpes où le secteur est fortement représenté. Cette antenne « *Sous la responsabilité du Dr. Elodie Pacard, spécialiste du domaine, ce positionnement unique en Europe a déjà permis le lancement de plusieurs projets de R&D visant la mise au point de matériaux innovants destinés à la chirurgie réparatrice, les soins dentaires et les matériaux composites implantables* » (José Alcorta, interview 2012).

En 2010, Rescoll s'installe dans de nouveaux locaux de 5000m² à Pessac, sur le site de l'Université de Bordeaux. Elle devient cette même année labellisée SRC pour la seconde fois, après 2005, pour Société de Recherche sous Contrat. Le label SRC est délivré par OSEO aux structures privées qui réalisent notamment plus de 50 % de leur CA sous forme de contrats de R&D et qui investissent durablement dans le développement de leurs compétences et dans des technologies d'avenir. Ce label est obtenu pour 3 ans reconductibles et Rescoll est à ce jour toujours labellisé SRC. Ce label lui permet également d'être abondé par des fonds OSEO, aujourd'hui BPI France, ce qui lui donne l'occasion de travailler sans commande industrielle sur des sujets constituant notre "fonds de commerce" de demain. La société multiplie donc les contrats de recherche, et est en contact avec de nombreux partenaires économiques, issus du monde académique, industriel, ou institutionnel.

[365] Ce procédé repose sur l'ajout d'un additif à la formule de la colle qui facilite le désassemblage. Résines époxy, colles polyuréthanes et silicones peuvent ainsi être adaptées.

Toujours en 2010, Rescoll intègre le projet SOLCIS, financé à hauteur de 9.8 M€ par Oseo. Le consortium SOLCIS, structuré autour de la PME chef de file NEXCIS, associe sept PME (Amplitude Systèmes, Eolite Systems, Komax, Mondragon Assembly, Qualiflow-Therm, Rescoll et Solems) et six laboratoires publics (Armines, CMP, IM2NP, IRDEP, LCP et LP3), a pour objectif de trouver de nouveaux débouchés sur le marché photovoltaïque et de se doter de technologies innovantes exploitables dans d'autres domaines tels que le médical, l'optique ou le traitement de surface.

Début 2011, Rescoll associée à l'Université de Brest pour fabriquer un avion pour participer au Grenn Flight Challenge, un défi international lancé par la NASA dont le but est de promouvoir les innovations et les technologies vertes et les appliquer sur des aéronefs respectueux de l'environnement. José Alcorta et Rescoll sont sponsors d'une équipe et lui a même détaché un ingénieur : *« Nous sommes sponsor de l'équipe Greenelis, la seule française en lice. Nous trouvons que l'esprit de ce challenge correspond parfaitement à l'image que nous voulons donner de Rescoll : allier la performance technique et le respect de l'environnement* », « *Dans cette affaire, nous sommes sponsor, mais c'est bon pour l'image de marque* ». En parallèle, elle participe à « Carbone Inspired » avec la plateforme Canoe, projet sud européen (France, Espagne, Portugal) de trois ans, pour améliorer les matériaux de haute technologie à base de carbone, utilisés dans l'aéronautique et le spatial, vers d'autres secteurs (batiment, automobile, éolien…).

Rescoll achète en 2011 XMedical, entreprise de 8 salariés, spécialisée dans le décolletage de pièces métalliques et plastiques dévolues aux implants médicaux au Barp (33), à la barre du tribunal, société qui deviendra un site de production nommé « Rescoll Manufacturing ». Ce rachat signe son sa confirmation dans le domaine médical par le biais des matériaux implantables (prothèses…). Rescoll Manufacturing permet ainsi à l'entreprise de co-traiter dans l'usinage de pièces métalliques et composites. Cette même année, elle reprend l'activité du laboratoire Hydrosolab, une PMI spécialiste de la valorisation de la qualité des eaux, l'analyse des sols, l'analyse et le contrôle des huiles industrielles et hydrauliques. José Alcorta s'exprime à l'époque sur ce transfert d'activité « *Nous souhaitons pouvoir fournir à nos clients une offre de plus en plus large. Pour cela, nous avons signé un protocole d'accord avec HYDROSOLAB visant le transfert, à compter du 1er novembre 2012, de l'ensemble de son activité vers Rescoll » explique José Alcorta, fondateur et gérant de la SRC Rescoll.* ».

Le dynamisme de l'entreprise en 2011, lui vaut d'être lauréat de l'économie girondine[366]. Elle reçoit ainsi le prix dans la catégorie « Recherche et Développement » et le lauréat régional. Les autres entreprises lauréates sont : Cheops Technology, I2S, Colisée Patrimoine.

En 2013 l'entreprise est détentrice de 13 brevets, emploie 66 salariés. Elle opère un nouveau rachat avec l'acquisition des actifs d'Acteq, spécialiste des essais accélérés en environnement selon des approches innovantes. Ce rachat lui permet de se doter d'une chambre d'essai à la pointe de la technologie (la chambre HALT-HASS[367] de Qualmark TYPHOON 3.0).

En 2015, la société dénombre 85 collaborateurs, génère 7.5 millions de chiffre d'affaire et possède 50 brevets. Elle investit 4 millions d'euros, une enveloppe réunie par la région qui gère les fonds FEDER, Bpifrance, le Crédit coopératif, la Banque Courtois, pour étendre son site de 1000m² et également prévoir une nouvelle opération de croissance externe. José Alcorta explique alors ces investissements par le fait que « *que les donneurs d'ordres sont de plus en plus intéressés par des collaborations avec des sociétés capables de répondre dans des délais restreints à leurs critères. C'est le cas des sociétés de recherche spécialisées et sous contrat comme la nôtre. Nous anticipons la forte augmentation des commandes de nos clients, notamment dans les secteurs d'activité traditionnels chez Rescoll tels que l'aéronautique, le spatial et la défense. Mais nous sentons également monter la demande de secteurs sur lesquels nous avons pris soin de nous positionner progressivement. Je pense au médical et à l'énergie* ». La nouvelle extension permet à l'entreprise, outre d'élargir sa surface de travail, d'accueillir de nouvelles activités, comme celle dédiée à la formulation et la fonctionnalisation de résines thermoplastiques pour la fabrication additive.

En 2015, la société signe un protocole d'accord préparant la fusion de Rescoll avec le CRITT Matériaux Poitou-Charentes, 3 M€ de CA et 2000m² de laboratoires. Les deux laboratoires,

[366]Prix Aquitains de l'année, une compétition initiée dans les années 90 par la jeune chambre économique de Bordeaux et portée depuis 2007 par « Sud-Ouest » et la Banque populaire Aquitaine Centre Atlantique (BPACA). la compétition s'est déroulée à deux échelons : au niveau départemental et au niveau régional. Concernant la Gironde, 32 patrons avaient été sélectionnés pour la fiabilité et la performance de leur entreprise. Les dossiers ont été examinés par un jury composé de Dominique Babin (directeur général de la CCIB), Thierry Piéchaud (directeur général de Pouey international), Florence Lapeyre (ordre des experts-comptables), Lionel Gourgues (directeur du centre d'affaires de la BPACA) et Stéphanie Pallas (responsable de la communication à BEM).

[367] « La méthode Halt-Hass consiste en une recherche des limites réelles du produit basées sur sa capacité à résister à des contraintes environnementales telles que les vibrations aléatoires, des températures froides et chaudes », explique William Faure, ingénieur responsable chez Rescoll. « Seuls les grands groupes disposent de ce type d'équipement. C'est une chance qui nous ouvre des portes vers de nouveaux projets avec les PME. Nous pouvons désormais aller vers des études vibratoires avec un niveau de maturité plus élevé pour les petites entreprises », ajoute José Alcorta, gérant de la SRC Rescoll. Extrait d'une interview à Mesures.com, Mars 2013.

qualifiés par de grands donneurs d'ordre pour la réalisation d'analyses et de tests de matériaux avionnables (Airbus, Safran, Stelia Aerospace…), représentent alors les 3e et 4e laboratoires français en taille et activité dans ce domaine. Cette fusion représente un ensemble de 120 collaborateurs, sur les sites de Pessac et Rochefort, pour 12 M€ de CA.

En 2015, Stilz Chimie, entreprise châtelleraudaise, basée à Naintré, créée en 1974 entre dans le giron de Rescoll. Cet achat devenu effectif au 19/06/2015, est passé « inaperçu » dans la presse. Stilz la nouvelle filiale de Rescoll aura notamment pour objectif d'industrialiser la technologie Paniplast obtenue lors du rachat de la société éponyme en 2009.

En 2017, la société s'investit dans le secteur éolien après la maturation d'un projet R&D consistant à développer des patchs « chauffants » à poser sur les éoliennes afin de les dégivrer. Une innovation, développée avec Valorem, qui a été sélectionné lors d'un appel à projet d'ENGIE afin d'être commercialisée en 2018.

L'un des derniers projets en date de l'entreprise est WASTEcost, dont l'objectif principal est de trouver une solution de valorisation aux déchets de composites renforcés de fibres de carbone dans le but de fabriquer un écoproduit. Ce projet est soutenu par le FEDER et rassemble Stelia, Rescoll, C3Technologies et le lycée technique Marcel Dassault de Rochefort.

L'un des enjeux de Rescoll, dont le modèle économique est basé sur la recherche partenariale est d'être connecté à son environnement, afin de conserver sa position et accroître sa visibilité, et donc de continuer à décrocher des contrats importants. Aussi, José Alcorta est membre de plusieurs structures extérieures à Rescoll. Il est administrateur du Comité Richelieu, association française des PMI innovantes, pour lequel il assure la délégation régionale en Aquitaine. Il est également membre fondateur du Pôle Mondial de Compétitivité AESE « Aéronautique-Espace-Systèmes Embarqués » et de l'antenne bordelaise de l'IRT portant le même nom et qui travaille sur les composites « chauds » de nouvelle génération à base de céramiques. Il participe également en 2013 à la rédaction du Guide de l'entrepreneur social et en 2014 à l'ouvrage Innovation et Incertitude. L'entreprise et son Directeur sont donc devenus une véritable « plateforme » de rencontres des industriels aquitains et au-delà.

Sources utilisées pour cette monographie

Sud-Ouest, Rescoll, la tête chercheuse, Bernard Broustet, 31/01/2013, https://www.sudouest.fr/2013/01/31/rescoll-la-tete-chercheuse-951588-3034.php

La Tribune, Rescoll investit et anticipe la croissance de la demande, Pascal Rabiller, 17/03/2015, https://objectifaquitaine.latribune.fr/business/2015-03-17/rescoll-investit-et-anticipe-la-croissance-de-la-demande.html

Le Télégramme, José Alcorta. Le plagiste devenu laborantin, 01/06/2007, http://www.letelegramme.fr/ar/viewarticle1024.php?aaaammjj=20070601&article=769729&type=ar

Rescoll, Rescoll'Blog, RESCOLL : Société de Recherches sur Contrat (SRC) by OSEO, 19/07/2010, https://rescoll.fr/rescoll-societe-de-recherches-sur-contrat-src-by-oseo__trashed/

Association des Structures de Recherche sous Contrat – ASRC, Rescoll investit 4 M€, 18/03/2015, http://www.asrc.fr/fr/rescoll-investit-4-me-dans-son-developpement/

Association des Structures de Recherche sous Contrat – ASRC, Rescoll reprend Hydrosolab, 15/11/2012, http://www.asrc.fr/fr/rescoll-reprend-les-activites-du-laboratoire-hydrosolab/

Aerospace Valley, Communiqué de presse, Création du plus important laboratoire privé français de caractérisation de matériaux aéronautiques, 03/06/2015, http://www.aerospace-valley.com/sites/default/files/documents/infos-membre/communique_de_presse_rescoll-critt_mpc.pdf

L'Usine Nouvelle, Rescoll lance un plan d'investissement de 4 millions d'euros, Nicolas César, 18/03/2015, https://www.usinenouvelle.com/article/rescoll-lance-un-plan-d-investissement-de-4-millions-d-euros.N319748

Infochimie, Rescoll met la main sur Paniplast, 02/02/2009, http://www.industrie.com/chimie/rescoll-met-la-main-sur-paniplast,4775

C-Your Mag, Le Mag by Cap Sciences, Rescoll fait décoller un avion vert pour la NASA, Florence Heimburger, 03/05/2011, http://www.c-yourmag.net/post/2011-05-03/rescoll-fait-d%C3%A9coller-un-avion-vert-pour-la-nasa

Sud-Ouest, Ca plane pour Rescoll, Willy Dallay, 20/04/2011, https://www.sudouest.fr/2011/04/20/ca-plane-pour-rescoll-376195-3034.php

Les Echos, Rescoll croît grâce à la recherche partenariale, 25/04/2013, https://www.lesechos.fr/25/04/2013/LesEchos/21425-509-ECH_rescoll-croit-grace-a-la-recherche-partenariale.htm

Fusacq, l'actualité collaborative des fusions-acquisitions, RESCOLL rachète les actifs de la PMI girondine ACTEQ, 05/03/2013, https://www.fusacq.com/buzz/rescoll-rachete-les-actifs-de-la-pmi-girondine-acteq-a48158.html

GoodPlanet Info, La chasse aux mégawatts au coeur des innovations dans l'éolien, 21/05/2017, https://www.goodplanet.info/actualite/2017/05/21/chasse-aux-megawatts-coeur-innovations-leolien/

Espace Data Presse, Reprise de l'usine Xmedical par la SRC Rescoll : la PMI Pessacaise s'implante dans le secteur médical, Jérôme Bille, http://www.espacedatapresse.com/fil_datapresse/consultation_cp.jsp?idcp=2740158

Mesures, Essais Hass et Halt : La SRC Rescoll s'équipe d'une nouvelle chambre, 26/03/2013, http://www.mesures.com/archives/item/6970-Essais-Hass-et-Halt---la-SRC-Rescoll-s%E2%80%99%C3%A9quipe-d%E2%80%99une-nouvelle-chambre-

Sud-Ouest, Les quatre lauréats de l'économie girondine, 07/12/2011, https://www.sudouest.fr/2011/12/07/les-quatre-laureats-de-l-economie-girondine-573598-617.php

Oséo, Bpi France, OSEO attribue une aide de 9.8 millions d'euros au projet SOLCIS, 06/07/2010, http://www.im2np.fr/news/presse/com_presse_SOLCIS.pdf

Innovation en Action, Innovation et Incertitude, Contributeurs ouvrage Innovation et Incertitude, 06/07/2014, http://www.innovation-en-actions.fr/wp-content/uploads/sites/6/2014/07/Contributeurs-Ouvrage_Innovation_et_Incertitude.pdf

Industrie-Techno.com, Les colles prêtes au décollage de Rescoll, Matériaux et Chimie, Ludovic Ferry, 09/01/2013, https://www.industrie-techno.com/les-colles-pretes-au-decollage-de-rescoll.22671

France Innovation, WASTEcost : vers une valorisation des déchets de matériaux composites, 19/03/2018, https://www.france-innovation.fr/actualite/wastecost-vers-une-valorisation-des-dechets-de-materiaux-composites/

Les Echos Business, Stratégie : la PME Rescoll croît grâce à la recherche partenariale, Franck Niedercorn, 25/04/2013, https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/racheter-

fusionner/10028651-strategie-la-pme-rescoll-croit-grace-a-la-recherche-partenariale-26029.php

Rescoll, Stilz Chimie – Mise au point et fabrication de produits destinés à la maroquinerie, https://rescoll.fr/wp-content/uploads/STILZ-Chimie-Peinture-Vernis-Colle.pdf

Le Point, Ces entreprises qui inventent demain, 14/05/2009, http://www.lepoint.fr/actualites-region/2009-05-14/ces-entreprises-qui-inventent-demain/1556/0/343613

Annexe 11 : Mail de contact entreprises enquête qualitative

« Bonjour,

Chercheur au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine à la Direction de la Performance Industrielle, je suis mandaté pour réaliser une évaluation "qualitative" concernant les aides attribuées aux entreprises industrielles de la Région.

La société XXXXXXX a été identifiée par « *le collaborateur en charge de cette entreprise* » (Performance Industrielle, Région Nouvelle-Aquitaine) pour réaliser une enquête.

Cette enquête sous la forme d'une interview a pour objectif de comprendre du point de vue du dirigeant d'entreprise les enjeux du financement de l'innovation (histoire de l'entreprise, stratégie, projets de R&D, source de financement, rattachement au territoire...).

Dans ce cadre, je sollicite un rendez-vous d'une heure.

L'idée est de mieux comprendre la trajectoire de votre entreprise et d'identifier vos ressources pour innover (humaines, financières, matérielles, réseaux...).

Trois propositions de dates:

- XX/XX/2018
- XX/XX/2018
- XX/XX/2018

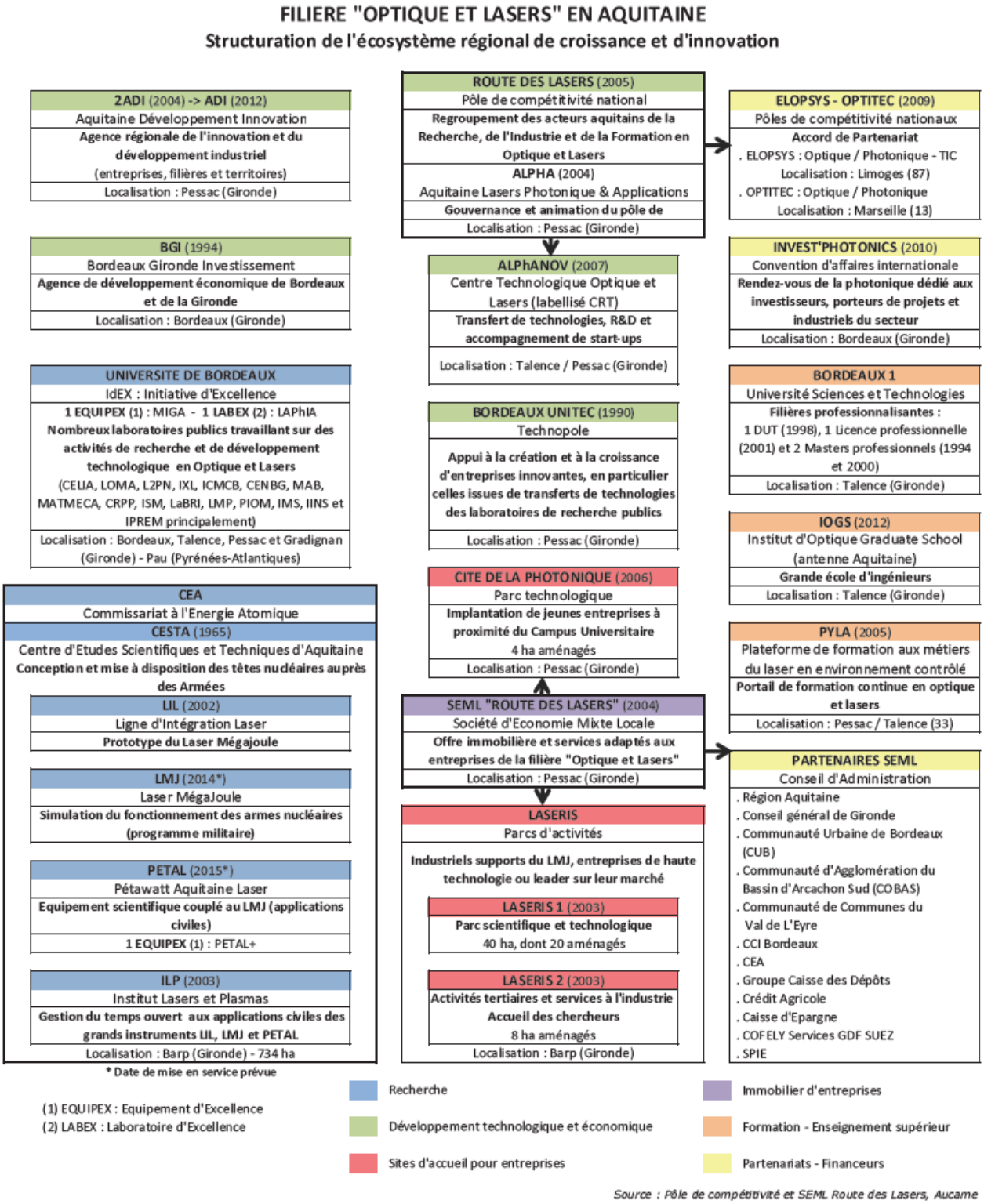
Si ces dates ne vous conviennent pas n'hésitez pas à me proposer 2/3 créneaux selon votre disponibilité.

Vous remerciant par avance pour le temps que vous pouvez me consacrer,

Cordialement,

Antoine Achard – Doctorant CIFRE – GREThA, Université de Bordeaux

Annexe 12 : Organisation de la filière Optique-laser aquitaine



Source : Pôle de compétitivité et SEML Route des Lasers, Aucame

Annexe 13 : Retour sur la thèse CIFRE

Nous mettons un point final à ce manuscrit en livrant un retour sur l'expérience de la thèse CIFRE, trois années qui constituent une véritable aventure professionnelle.

Un étudiant autonome

C'est le lot de toutes les thèses, être étudiant fait partie du processus. Toutefois, cette position n'est plus la même qu'en Licence ou en Master. La thèse nous permet, nous demande, de cultiver une grande autonomie sans pour autant se détacher de la rigueur scientifique qui constitue une grande force. Etre doctorant c'est être proactif, force de proposition, puisque l'avancement de la thèse dépend en très grande partie du travail que nous fournissons et donc des directions que nous nous fixons, en accord avec notre encadrement scientifique. Après trois années de développement, nous pensons être en capacité de réaliser, mais également de piloter et de valoriser des travaux de recherche ou des projets complexes.

Un collaborateur ressource

Durant notre thèse, nous avons passé beaucoup de temps au sein de la DPI de la Région Nouvelle-Aquitaine. Nous avons tenu à nous intégrer comme chacun de nos collaborateurs, cela au service de deux objectifs :

- la Région est notre employeur et nous avons eu à cœur d'échanger, d'apporter notre regard pour nourrir les réflexions de l'équipe, et donc apporter, modestement, une contribution à la construction de la politique de développement économique ;
- s'immerger au sein de la Région a énormément permis de nourrir nos travaux, cela en captant de nombreuses informations qualitatives, comme quantitatives, lors de conversations informelles, de réunions, de séminaires.

Cette collaboration s'est avérée être une expérience extrêmement enrichissante, puisque nous étions dans une position où il était aisé de poser des questions, de donner notre avis, de soulever des questionnements, ou encore d'amener des informations ou des connaissances aux membres de l'équipe. Il convient bien sûr à l'équipe de traduire leur expérience à nos côtés, mais il semble que notre collaboration ait participé à la mise en place des méthodes : sur la collecte de données ; la systématisation de certains questionnements, sur la récurrence mais également sur la répartition géographique ; enfin sur la prise en compte de l'importance de la diversité des territoires constituant la région, qui ne se limite plus à la seule Aquitaine.

De la même manière, nous avons beaucoup appris au contact des chargés de missions dont le travail nécessite de comprendre les entreprises, d'avoir des relations fréquentes avec elles. Cependant, il a parfois été difficile pour nous, de nous se sentir pleinement intégrés à l'équipe, puisque notre quotidien était différent et le périmètre de notre mission a pu être complexe à appréhender pour les membres de l'équipe. En effet, ma mission principale était de construire une thèse, ce qui est loin d'être commun au sein d'une telle institution.

Un véritable rôle opérationnel

Bien qu'un certain nombre de travaux académiques aient pour but, à plus ou moins long terme, d'avoir des répercussions sur la société, réaliser une thèse CIFRE c'est se placer dans une temporalité de court-moyen terme. Il peut paraître trivial de le rappeler, mais notre financeur, la Région, attend des résultats sur la base de nos travaux.

Si cette attente s'est peu fait ressentir lors des six premiers mois de la thèse, elle a, par la suite, été un élément incontournable. Notre responsable institutionnel a rapidement mis en place un temps d'échange fixé tous les quinze jours. Ce point pouvait prendre entre quinze minutes et une heure suivant la densité d'informations que nous souhaitions réciproquement faire passer. A nouveau, nous ne souhaitons pas nous exprimer pour lui, mais nous avons réellement pris plaisir à avoir des discussions régulières. Tout d'abord, cela a permis de rester constamment dans une dynamique, d'aller de l'avant pour fournir de nouvelles réflexions, informations, de nouveaux résultats et ce régulièrement. Ensuite, cela a permis de maîtriser le cap en continu. En effet, selon la nature de nos discussions et des sujets, des questionnements soulevés, nous avons été en mesure de diriger nos travaux pour qu'ils s'approchent le plus possible des attentes opérationnelles. Cela en veillant bien sûr à ce que nos travaux soient rigoureux sur le plan scientifique. Nous avons donc informé régulièrement nos encadrants des avancées réalisées, cela en plus des comités de thèse qui réunissaient les trois parties prenantes (la Région, l'Université et le doctorant) tous les six mois. Cette façon de travailler et d'avancer, de voir nos interlocuteurs à la Région prendre en compte nos remarques, nos avancées est stimulant puisque nous avons eu la chance d'assister, avec un léger différé, aux retombées directes de nos travaux dans l'institution. Cela constitue une source de satisfaction et de motivation supplémentaire, en particulier lors des périodes plus difficiles, dues à des « baisses de régime inévitables » ou lors de la réalisation de tâches exigeantes.

Dès lors que nous avons trouvé l'équilibre, ce positionnement de « passeur de science » au service de besoins opérationnels, nous avons parfaitement ressenti cet intérêt suscité par nos travaux, du côté de la Région, comme du côté universitaire. En cela, nous avons le sentiment que notre travail est, du moins en partie, réussi.

Tables des matières

Cadre de réalisation ***5***

Remerciements ***7***

Liste des abréviations ***11***

Sommaire ***15***

Introduction générale ***19***

I. L'industrie, clef de voûte du développement économique 21

1. Un Etat-dirigiste et industrialiste 21
2. L'industrie, pilier de l'aménagement des territoires 22

II. Les Régions, nouveaux acteurs de la politique industrielle ? 24

III. Questionnements, cadre analytique et méthode 27

1. La construction d'une politique industrielle régionale 27
2. L'analyse d'une politique publique 29
3. La thèse CIFRE implique une place privilégiée au sein de la Région 30
4. Les méthodes employées 33

IV. Organisation du manuscrit de thèse 34

Partie 1 : La politique industrielle française : du colbertisme aux politiques régionales 37

Chapitre 1 : Une analyse historique de la politique industrielle française 41

I. Genèse des politiques industrielles françaises, émergences des champions nationaux sous Colbert 42

1. Les idées reçues 43
2. Le contexte de la politique colbertiste 45
3. Les objectifs et moyens d'intervention 47
4. Manufactures, arsenaux royaux, « champions nationaux » et prémices de l'aménagement territorial 50

II. Entre tournant révolutionnaire et retour de l'Etat, prémices de la politique industrielle moderne .. 53

1. 1791, un tournant pour les politiques industrielles… 53
2. … Avant le retour en force de l'Etat au XXe siècle 58

III. La politique industrielle moderne héritière de la politique du plan ? 62

1. … D'un Etat Planificateur à un « *Etat-Stratège* » ? 63
2. L'Etat maître de la politique industrielle ou de la communication ? 66

Chapitre 2 : Les politiques régionales, futur des politiques industrielles ? 75

I. La régionalisation de la politique économique européenne 77

1. Les fondations de la politique économique européenne 78
2. La politique industrielle européenne 83
3. La stratégie de « l'Europe des Régions » 87
II. La lente montée en puissance des politiques régionales en France, entre décentralisation et déconcentration 93
1. La « prise de conscience » régionale dans la France de l'après-guerre 94
2. Les grands actes de la décentralisation, la Région devient-elle vraiment leader et stratège ? 98
III. La politique industrielle régionale en action : le cas de la Région Nouvelle-Aquitaine 105
1. Ancienne région ou région de plan ? 106
2. Une politique volontariste incarnée par un président moteur et son administration 111
3. Les outils de la politique industrielle, de la Région Aquitaine à la Nouvelle-Aquitaine 119

Conclusion de la partie 1 127

Partie 2 : La politique industrielle régionale, à l'épreuve des chiffres 131

Chapitre 3 : Proposition méthodologique, construction et choix des indicateurs 137

I. Présentation des données 139
1. Construction et description de la base de données principale 139
2. Données de cadrage 143
a) Répartition géographique 144
b) Répartition des subventions par secteur d'activité 145
c) Répartition par secteurs d'activités régionaux 146
3. Données complémentaires 154
II. Description de la méthode 156
1. Ventilation des aides par départements, la méthode 157
a) Taux d'intervention réel 158
b) Taux d'intervention théorique 158
c) Indice de distorsion 158
2. Mesure du taux de concentration ou de reconduction 160
a) Calcul du taux de concentration 160
b) Calcul de l'indice de répartition 162
3. Déconstruction du phénomène de concentration 163
4. Recueil de la perception des collaborateurs de la DPI sur la politique industrielle 164

Chapitre 4 : Principaux facteurs explicatifs de la concentration des aides aux entreprises 167

I. Homogénéité territoriale et phénomène de concentration des subventions régionales 169
1. Une allocation géographique relativement homogène 169
a) Taux d'intervention réel et théorique 169
b) Indice de distorsion géographique 171

2. Objectivation du phénomène de concentration 174
a) Taux de concentration régional 174
b) Segmentation du taux de concentration 176
c) Taux de concentration départementaux 178
d) Test d'indépendance des variables département et fréquence des entreprises multi-aidées 180
3. Les mécanismes cachés, au cœur du phénomène de concentration..... 181
a) Eclairage sur l'allocation des montants 183
b) Des facteurs explicatifs sur la fréquence des accompagnements 185
c) Segmentation par classes, des résultats conformes aux précédents 187
4. Décalages de la perception 190
a) Profil des répondants..... 190
b) Perception sur les résultats généraux..... 190
c) Perception du phénomène de concentration..... 192
d) Perception de la ventilation géographique et sectorielle..... 194
II. Une politique industrielle empirique et pragmatique..... 197
1. Le phénomène de concentration révélateur de la construction de l'intervention régionale en faveur de l'industrie..... 198
2. Egalité des territoires, pas des secteurs économiques, dans l'allocation des aides 204
3. Un besoin d'analyses complémentaires..... 209
a) Un accès aux données internes complémentaires limité 209
b) Un phénomène qui soulève de nombreuses questions..... 211

Conclusion de la Partie 2 215

Partie 3 : La politique industrielle régionale à l'épreuve du terrain..... 217

Chapitre 5 : Entre soutien aux « champions régionaux » et aménagement du territoire 219

I. Les données qualitatives comme indicateurs de la complexité 221
1. Comprendre les mécanismes des phénomènes observés 221
2. Un exercice analytique, différent de l'approche évaluative 223
3. Le travail qualitatif, « à la recherche du sens perdu » 225
a) La méthodologie qualitative, longue tradition en sciences humaines et sociales..... 225
b) Une tradition qui s'immisce en sciences économiques 225
c) Une méthode pour analyser les dynamiques économiques territoriales..... 226
II. Une méthodologie d'enquête empirique..... 227
1. Sélection des entreprises 227
2. Collecte d'informations sur les entreprises..... 230
3. Prise de contact..... 232
4. Préparation et déroulement des entretiens 233
III. La politique industrielle régionale : externalités territoriales et instrument politique émergent 236

1. Une politique industrielle territoriale ? ... 237
a) Un soutien aux entreprises pour l'aménagement du territoire ? ... 239
b) Un district industriel médocain ? ... 242
2. Un instrument en émergence : Soutien assumé aux « champions régionaux » ... 250
a) Des faisceaux d'indices convergents ... 251
b) Qu'est-ce qu'un champion régional ? ... 254
c) Un concept à tester de façon plus approfondie ... 261

Chapitre 6 : Le MégaJoule, la Région et les Entrepreneurs : la filière « Optique-laser » ... 265

I. Le temps des pionniers, ingénieurs et politiques préparent l'avenir ... 270
1. Des rencontres, des succès, des difficultés ... 270
2. Un atout politique sauve l'entreprise de la faillite ... 279
3. Nouveau départ, nouveaux marchés, et engagement territorial ... 281
II. L'impulsion politique : du Laser MégaJoule à la création d'une filière industrielle ... 287
III. Les entrepreneurs, garants de la filière Optique-Laser ... 291
1. Un groupe d'entrepreneurs formé à « SupOptique » ... 292
2. Des « spin-off » d'un « champion national » pour une filière régionale ... 293
a) La création d'Amplitude Systemes ... 293
b) La naissance d'Eolite Systems ... 302
3. Une deuxième vague d'entrepreneurs émerge ... 306

Conclusion de la Partie 3 ... 318

Conclusion générale ... 323

Bibliographie ... 335

Liste des figures ... 383

Liste des tableaux ... 387

Tables des annexes ... 389

Tables des matières ... 431